REVUE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

REVUE

D'HISTOIRE

ET

D'ARCHÉOLOGIE.

TOME IV.

Bruxelles,

EMM. DEVROYE, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DE LOUVAIN, 40.

1864

UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARY

REVUE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

LA BELGIQUE ET LA BOHÊME

SOUS LE RAPPORT

DES TRADITIONS, COUTUMES, IDÉES POPULAIRES, ETC.

DEUXIÈME PARTIE.

MOIS DE JUILLET.

De même que les Anglo-Saxons nommaient le mois de juin *Lida I* et le mois de juillet *Lida II* ou *Aftera-Lida,* les Tchèques donnent au mois de juillet le nom de *Cervenec* (petit *Cerven*), ce qui rappelle la la vieille dénomination française de *Juignet* (*petit-juin*). Toutefois, primitivement, c'était le mois de *juin* qu'on appelait en Bohême *cervenec,* et le mois de juillet qu'on désignait par *cerven.* Le nom teutonique de *mois du foin*, donné par Charlemagne au mois où commence la canicule, se retrouve avec diverses modifications orthographiques dans toutes les langues germaniques. En danois, cependant, *Hömaaned* se dit du mois d'août.

Depuis l'époque des Césars jusqu'à nos jours, on n'a cessé de prétendre que le nom de *Julius* fut assigné à ce mois en l'honneur de Jules César, comme réformateur du calendrier romain. Néanmoins il paraît que cette dénomination était en usage bien longtemps avant la

dictature de César et qu'elle dérive du nom antique du Solstice : *Jul* ou *Joul*. *Julus* était, en effet, un surnom de Jupiter, et le mois de juillet se trouvait placé sous la protection planétaire de ce grand dieu.

Parmi les dictons qui ont trait aux pronostics de la météorologie en juillet, nous citerons ceux que voici :

Lorsqu'en juillet les fourmilières s'élèvent et s'élargissent beaucoup, l'hiver sera précoce et rude.

Temps couvert et frais au commencement de la récolte, éloigne la crainte de la pluie, mais lorsque l'air est étouffant et que les moucherons, voltigeant en rangs serrés, piquent beaucoup, le mauvais temps approche.

Quand le seigle coupé se crève en pétillant, le paysan attentif sait à quoi s'en tenir et se hâte de rentrer sa récolte.

Le tonnerre de juillet tue beaucoup d'hommes.

Les orages, pendant que le soleil est dans le signe du lion, font tort au seigle et à l'orge.

Les calendriers disaient jadis :

Aeris ignifluos intendit julius æstus,
Hoc brevior somno tempore danda quies,
Pharmaca, secturam venæ, merum, aromata, thermas
Abdica : Zythum mite vetusque bibe.

1er juillet, saint Rombaud, sainte Reine, nièce du roi Pepin, saint Théobald. — Saint Rombaud ne cesse d'être en honneur chez les Malinois, jadis adorateurs d'une déité peu pudique, mais convertie au christianisme par ce missionnaire de l'Évangile.

On prétendait naguère qu'il restait encore, à Malines, quelques traces de l'ancien culte; toutefois, de nos jours, ces prétendues traces auront sans doute entièrement disparu.

Sainte Reine est la mère de dix vierges, toutes devenues saintes, ce qui, assurément, aura fait admettre, en Hainaut, l'axiome que les filles nées le 1er juillet sont ordinairement aussi sages que belles.

Diverses traditions nous parlent de sainte Reine. Un des principaux miracles qui lui sont attribués, est la manière toute merveilleuse dont son corps protégea, contre des envahisseurs, les domaines qu'elle avait légués, en Saxonie, à l'abbaye de Denain. Ce récit populaire doit être fort ancien, car la peine qui atteint le principal coupable ressemble plutôt à la vengeance d'une implacable

déesse, qu'à la douce punition qu'une sainte peut infliger pour amener un pécheur à se repentir.

Le 1er juillet, à Thorn, en Alsace, on expose dans le *Munster* le corps de saint Théobald ; le curé, accompagné du maire, du juge de paix et des autres représentants de l'autorité locale, sortent de l'église où ils se sont réunis, pour mettre le feu à trois beaux sapins fort élevés, qui, placés sur la place du *Munster*, sont fendus dans toute leur longueur et hérissés de copeaux. Du moment où les éclats enflammés commencent à tomber, la foule se précipite en avant pour s'en emparer. Chacun veut se procurer quelques fragments ou charbons d'un bois dont les qualités merveilleuses sont généralement reconnues. Or, pendant que ces braves gens se disputent avec ardeur d'aussi précieux objets, on fait jouer les pompes à feu qui arrosent à la fois les sapins et le public, de telle manière que cette fête solsticiale, d'abord ignée, arrive à une fin aquatique. Les armes parlantes de la ville, ainsi que les monnaies qu'anciennement elle avait le droit de battre, présentent un sapin, en allemand : *Tanne*.

Le 1er juillet termine l'octave de la mi-été, les couronnes solsticiales sont livrées aux flammes, et la fleur de Balder (encore ainsi appelée en Islande, aux Feroës, dans le Jutland, etc., que l'Edda nomme, avec beaucoup d'exagération, la plus belle des fleurs, et compare aux brillants sourcils de ce dieu infortuné) ne tarde pas à disparaître des champs. Cette plante (l'*anthemis cotula*, en flamand *paddebloem*, en français *maroute*), qu'on rencontre dans nos champs, n'inspire guère de sentiments poétiques à nos cultivateurs, qui en détestent la mauvaise odeur, mais la placent, non à tort peut-être, au-dessus du quinquina, pour la guérison des fièvres intermittentes. La comparaison avec les sourcils d'un dieu peut, du reste, se justifier par les paillettes luisantes comme soie de la *fleur de Balder*.

2 juillet, *Visitation de Notre-Dame*. — Cette fête, aujourd'hui partout abrogée, ne fut instituée qu'au XIVe siècle. Il ne s'y rattache d'autres idées populaires que celle qu'en ce jour, Notre-Dame passe les montagnes et cueille, chemin faisant, les baies qu'à son retour au ciel, elle distribue aux enfants bienheureux.

On dit, en Bohême, que les mères qui ont perdu un enfant dans le cours de l'année, ne doivent pas manger de baies avant la *Visita-*

tion, afin que leur enfant ne soit pas exclu de la distribution par la Vierge. Or, à la date près, ceci n'est guère que ce qui s'applique ailleurs à la Saint-Jean.

Les processions sont nombreuses, en ce jour, dans tous les pays catholiques, mais la plus originale a lieu à Madrid, pendant la soirée; c'est celle des comédiens de la capitale espagnole. Un héraut, costumé comme au moyen âge, chevauche en tête de la procession, en tenant en main le drapeau de saint Étienne. Les prêtres et prêtresses de Thalie, brillamment costumés, le suivent de près. De riches bannières, ornées de grands rosaires, bénits auparavant dans l'église et qui ont fait donner à cette procession le nom de *Rosarios de los comicos*, de nombreux flambeaux, un double orchestre qui joue alternativement, attirent sur le *rosario* l'attention bien méritée du public, qui s'intéresse vivement à l'acte de dévotion de cette catégorie de pécheurs et de pécheresses. La procession, qui commence à neuf heures, ne se termine qu'après onze heures par le retour à l'église. Aucun membre du clergé n'y prend part, excepté les moines de la confrérie du *péché mortel*. Ils marchent aux deux côtés du cortége, des cierges à la main, faisant retentir leurs sonnettes, et ne cessant de quêter avec bon succès, en répétant les paroles : « *afin de dire la messe pour ceux qui vivent dans le péché mortel.* »

4 juillet, saints Osée et Aggée, saint Udalric, saint Procope. — C'est, d'après l'opinion des habitants de la Bohême allemande, le plus malheureux des jours pour les baigneurs. L'homme de l'eau (notre *Wouter*) n'est jamais aussi impitoyable, il lui faut une victime le 4 juillet.

Les Tchèques disent que c'est le jour de *sa fête* et qu'il cherche à se procurer un rôti. Ils ajoutent qu'en ce jour sept ou neuf personnes se noyent et sept autres se pendent ou se font sauter la cervelle.

Il n'y a pas, croyons nous, à trop s'étonner de la grande méchanceté des génies des abîmes en un moment où le monde souterrain vient de se mouvoir. Ils veulent profiter autant que possible des premiers instants de leur liberté reconquise pour tourmenter les pauvres humains. En outre, il n'est pas étonnant qu'à l'époque où ces baigneurs sont le plus nombreux, les accidents auxquels ils sont exposés deviennent fréquents.

10 juillet, sainte Amalberge, les sept frères martyrs. — Deux saintes belges portent le nom d'Amalberge, et sont honorées par l'Église, à la même date : sainte Amalberge, qui refusa d'épouser Charles Martel, et sainte Amalberge, veuve de saint Witger et nièce de saint Ablebert ou Emebert, ainsi que des saintes Pharaïlde, Reinelde, Ermelinde et Gudule. Ses dépouilles mortelles sont déposées à Binche. On sait que des idées, plus ou moins païennes se sont mêlées dans le souvenir du peuple aux légendes qui concernent la plupart des saints et des saintes de la famille de Charlemagne. Elles ne font pas défaut à la légende d'Amalberge. Cette sainte préféra l'humble voile de la chasteté aux honneurs du diadème royal. De même que Sifta ou Sippa, la déesse des champs, elle perd tout-à-coup sa longue chevelure dorée. Encore aujourd'hui le cultivateur se rend à Tamise, en l'église ou repose le corps de la sainte, pour obtenir par son intercession que seigle et froment fournissent une récolte abondante. Les femmes, de leur côté, demandent d'Amalberge bonne réussite et pure blancheur de leur lin. Les poissons qui obéissaient à la sainte pendant sa vie, lui rendent encore hommage après sa mort. Tous les ans il apparait à Tamise vers la fête de sainte Amalberge, un esturgeon que les pêcheurs prennent et apportent à la chapelle de la sainte. Pendant le reste de l'année, on ne voit jamais l'esturgeon en ces parages.

En Bohême, on dit que la pluie des *sept frères* dure sept semaines.

11 juillet, saint Pie I, pape. — On célèbre à Palerme le 11 juillet avec grande pompe, la fête de sainte Rosalie en l'honneur de laquelle 20,000 cierges brûlent pendant la nuit de la solennité, et dont le char est traîné à la procession par cinquante bœufs blancs à cornes dorées. D'après l'opinion populaire, sainte Rosalie a plus d'une fois préservé la Sicile d'invasions de pirates.

Le théâtre a fait connaître de nos jours à l'Europe comment la sainte fiancée de marbre mit fin à l'orageuse carrière de Zampa, l'audacieux corsaire, en serrant de sa main glaciale celle de cet incrédule criminel; ce vieux récit populaire n'est pas sans analogie avec la fameuse tradition de *Don Juan*, qui a trouvé dans la musique de Mozart une terrible et sublime expression, que la poésie a jusqu'ici vainement cherché à atteindre. Dans les deux récits, la colère divine atteint la sensualité effrénée. La pierre s'anime pour venger la morale

outragée, pour punir le sacrilége; et c'est aussi dans une église — à Séville — que la tradition populaire fait disparaître don Juan; la terre, pour l'engloutir, s'ouvre sous ses pas.

13 juillet, saint Anaclet, pape, saint Joël et Esdras, prophètes; et, en plusieurs pays, sainte Marguerite.

Beda s'exprime ainsi :

Terdecimus julii mactat, denus labefactat.

On disait aussi jadis d'après l'ancien calendrier :

Margaris os canis est, caudam Laurentius addit.

La Bohême est du nombre des pays où la Sainte-Marguerite se célèbre encore le 13 juillet, tandis que le martyrologe romain la place au 20 de ce mois.

Vingt-six églises sont consacrées, en Bohême, à sainte Marguerite, qui y est, pour le peuple, la patronne des fruits des champs et surtout du blé. On dit d'elle : sainte Marguerite conduit les moissonneurs au champ de seigle, ou : Marguerite fauche le seigle.

Des axiomes pareils sont admis en d'autres pays encore, et c'est sans doute pour ce motif que maintes images populaires représentent sainte Marguerite avec une faux ou une faucille en main.

Dans les prières en plein champ, qu'on adresse à Dieu au commencement de la récolte, on implore, ordinairement aussi, la bienveillante assistance de sainte Marguerite.

On ne voit qu'avec grand regret pleuvoir le 13 juillet, car on assigne à la pluie de sainte Marguerite une durée de quinze jours, ce qui gâte la récolte du foin, ainsi que les noix et les noisettes. Nous parlerons plus amplement de cette sainte sous la date du 20 juillet.

Saint Joël est aussi considéré comme un protecteur important de l'agriculture; ce qui, du reste, nous paraît en rapport direct avec le *livre* de ce prophète. On lui attribue le pouvoir d'éloigner, par son intercession, les dangers d'une mauvaise récolte, les épidémies qui tuent le bétail, etc. Dans ce but il y a, même parmi les protestants, des familles à la campagne qui observent, ce jour-là, un jeûne rigoureux.

15 juillet, fête de la division des Apôtres, saint Henri, saint Swithin.— Conformément au climat des îles britanniques, les Anglais

transportent à saint Swithin, ce que les habitants du continent disent de saint Médard. S'il pleut ce jour, la pluie doit durer quarante jours. La règle est sévère, les exceptions en sont rares. Celui qui annonce de la pluie en pays nébuleux a malheureusement toujours grande chance de voir sa prophétie se réaliser. La réputation de saint Swithin demeure, par conséquent, mieux établie que celle de saint Médard. Ainsi que le dit Churchill, le satirique, saint Jacques donne les huîtres et saint Swithin, la pluie.

Une fort ancienne tradition prouve ainsi la prédilection de saint Swithin pour la pluie : ce saint évêque de Wincester, au xie siècle, ordonna en mourant de l'enterrer au cimetière devant la cathédrale de la ville, chef-lieu de son évêché. Un siècle plus tard, le clergé crut devoir lui rendre hommage en faisant transporter son corps dans la cathédrale même. Ces ecclésiastiques voulurent effectuer la translation au jour de la fête du saint. Cependant, bientôt des torrents de pluie les forcèrent de se retirer, et pendant quinze jours, chaque fois qu'ils cherchaient à mettre leur projet à exécution, la pluie torrentielle recommençait de telle façon qu'ils durent définitivement renoncer à leur œuvre pieuse, mais évidemment contraire à la volonté du saint.

Si le vent est au sud le *jour des Apôtres,* il y aura disette dans le nord et abondance au midi.

16 juillet, sainte Rainelde.— Cette sainte, sœur de sainte Gudule, fut massacrée vers l'an 660, à Saintes, près de Hal, le 16 juillet, en priant Dieu, prosternée en forme de croix devant l'autel de saint Quentin. Comme elle, les saints Grimoald, sous-diacre, et Gondulphe, clerc de l'église, qui l'accompagnaient, furent martyrisés par les Barbares, qui tranchèrent la tête au premier et percèrent celle du second de trois grands clous.

Sainte Rainelde est aussi une des élues dont on regarde l'intercession comme bienfaisante aux cultivateurs.

20 juillet, sainte Marguerite, saint Élie. — Règle générale, plus la légende d'un saint ou d'une sainte est vague, incertaine, plus les preuves historiques font défaut, et plus la pensée populaire s'est efforcée de l'embellir en y ralliant des traditions de tout genre. Sainte Marguerite est une des saintes les plus favorisées sous ce rapport. De très-

bonne heure déjà, le nom de Marguerite fut donnée à la brillante constellation d'Ariane, la lucide couronne boréale qui disparaît du ciel vers l'époque de la fête de sainte Marguerite. Souvent cette sainte est invoquée comme la céleste perle, l'étoile lumineuse de la chasteté. Elle protége la jeune fille qui s'adresse à elle en un moment où la séduction met en danger le plus précieux trésor qu'une femme puisse posséder. Elle éloigne des champs les fléaux destructeurs qui font périr les récoltes. Elle bénit le travail de la fileuse qui implore son assistance, aussi longtemps que celle-ci n'abandonne pas la voie de l'honneur. Elle indique des richesses cachées sous terre, à la veuve éplorée qui erre dans un bois avec ses enfants, après avoir vu tuer son mari, piller et incendier son habitation par une féroce soldatesque, etc., etc. Avant tout, Marguerite est la compatissante patronne des femmes à l'heure périlleuse de l'accouchement. La légende dit qu'au moment où elle devait être décapitée, elle demanda au bourreau le temps de faire une oraison, qu'elle pria alors pour elle et ses persécuteurs, ajoutant que toute femme en couche qui l'invoquerait *enfanterait sans danger*. A quoi une voix du ciel répondit : *Tes prières seront exaucées.*

Pendant les croisades, les Français ayant rapporté d'Antioche les reliques de sainte Marguerite, le culte de cette sainte se répandit bientôt dans toute l'Europe, les églises et chapelles placées sous son invocation se multiplièrent. Marguerite devint un nom tellement en usage qu'on pût dire, avec quelque exagération, sans doute, qu'en diverses villes toutes les femmes s'appelaient Marguerite. De nos jours encore les Marguerites sont si nombreuses à Paris, à Cologne et dans beaucoup d'autres villes, que la Sainte-Marguerite est une fête primordiale pour les femmes. Un vieil axiome dit que femme chaste de ce nom accouche facilement.

Les fêtes paroissiales de Sainte-Marguerite se distinguaient jadis, en plusieurs localités, par la particularité qu'il s'y rattachait de grandes luttes dans lesquelles des prix considérables étaient offerts aux vainqueurs.

De nos jours, ces kermesses ressemblent à toutes les autres. A Prague, toutefois, la fête qu'on célèbre le dimanche après Sainte-Marguerite conserve encore un caractère particulier. On l'appelle : *fête de l'Étoile* ou *de Marguerite*, et on la rattache, dit le *Festkalender*, à un miracle opéré, pendant une procession, par un os du bras

de sainte Marguerite, qui, dans une année d'extrême sécheresse, procura tout à coup, aux populations désolées, le bienfait d'une forte pluie. Cet événement étant arrivé justement pendant que la procession se trouvait dans l'église consacrée à sainte Marguerite de l'abbaye des bénédictins, nommée Brewnow, impressionna vivement le peuple qui, chaque année, en alla célébrer la mémoire, en se réunissant dans les vastes cours de l'abbaye et dans le bois voisin. Plus tard, ajoute le *Festkalender,* le bois ayant été peu à peu amoindri, la fête populaire se retira sous les arbres qui en restaient encore, pour en arriver finalement à l'*Étoile,* jardin zoologique établi par George de Podebrad, en 1450, et qui donna un surnom à la fête de Sainte-Marguerite. Sans rechercher si tout cela est d'une vérité historique bien incontestable, nous nous bornerons à dire qu'aujourd'hui la fête Sainte-Marguerite ou de l'Étoile est une des plus bruyantes de la capitale de la Bohême. Tous les joueurs de cornemuse, les charlatans, les marchands en plein air des environs se donnent rendez-vous à l'*Étoile.* Le public danse sur la pelouse, on se pare de couronnes champêtres et on se réjouit de toutes les manières jusque bien avant dans la soirée. On appelle *astronomes* ceux qui vont ainsi à l'Étoile étudier l'astronomie joyeuse.

En Belgique, diverses églises sont dédiées à sainte Marguerite, et elle a donné son nom à deux communes : Hauthem-Sainte-Marguerite, en Brabant, et Sainte-Marguerite près Maldeghem, dans la Flandre orientale.

Le motif pour lequel le martyrologe romain réformé a placé la fête de Sainte-Marguerite au 20 juillet, est que la congrégation des rites, chargée par le pape Urbain VIII de la révision de ce martyrologe, a adopté l'opinion des auteurs qui indiquent le 13 des calendes d'août comme jour du martyre de la sainte, et non les données de la tradition, qui en fixe la date au 3 des ides de juillet. L'année de la mort de la sainte reste assez incertaine ; pour les uns, c'est l'an 275, pour les autres, l'an 361.

Il y a, dans les traditions et les idées populaires mises en rapport avec sainte Marguerite, des réminiscences du culte d'Ariane, de Frigga, de Bertha et même des *Trois-Sœurs,* mais elles sont purifiées et idéalisées par la pensée chrétienne et la foi naïve du moyen âge.

La peinture et la poésie ont prêté leur appui à la croyance popu-

laire pour embellir la légende et la tradition de la perle des perles, symbolisée par la couronne céleste qui porte son nom.

Le grand prophète Élie est devenu, dans l'Europe orientale et en Asie, un saint qui, à plusieurs égards, remplace les dieux du soleil et du tonnerre. Sa vie, telle que la Bible nous la présente, facilitait des interprétations de ce genre, et la tradition populaire, aidée par les fictions des talmudistes et les souvenirs du paganisme, a su tirer bon parti des circonstances qui favorisaient son œuvre.

Le Talmud dit qu'Élie, monté au ciel dans un char enflammé, n'a eu ni père, ni mère, attendu que celui qui n'est jamais né peut seul être immortel. Déjà son nom, composé de deux désignations de la divinité : *El* et *Iah*, fournit la preuve qu'Élie n'avait sur la terre que l'apparence d'un corps. Les chants serbes plaçent les éclairs dans ses mains, et le nomment Élie le tonnant. Les habitants du Caucase appellent directement Élie le dieu du tonnerre. Les Arméniens voyent aussi en lui le dépositaire du feu céleste. Les Ossètes disent d'un homme tué par la foudre : Ilia l'a pris vers lui! Ses parents et amis poussent des cris de joie, dansent autour de son corps en chantant : « Ellai, Ellai, seigneur des sommets des rochers! » On plante, près de l'amas de pierres qui couvre sa tombe, une perche supportant la peau d'une chèvre noire, car c'est de cette manière qu'ils sacrifient à Élie. Ils demandent du prophète qu'il bénisse leur récolte et la préserve de la grêle. On invoque aussi, en Occident, l'assistance d'Élie contre la foudre et la grêle. La tradition chrétienne dit, qu'à la fin des jours, Élie sera vainqueur de l'Antechrist (les Juifs disent de l'archidémon Sammaël).

L'invocation de l'assistance d'Élie pour obtenir de la pluie, se justifie par les chap. XVII et XVIII du *Livre des Rois*.

Nous passerons ici sous silence la querelle animée qui s'engagea, au XVIIe siècle, sur la question si le prophète Élie était, oui ou non, fondateur de l'ordre des carmélites. Les Jésuites, s'appuyant sur des preuves solides, ne voulaient pas admettre l'existence de l'ordre des carmélites avant le XIIe siècle; les carmélites, de leur côté, s'en tenaient à la tradition de la fondation de leur ordre par le prophète Élie. Enfin, le pape Innocent XII mit fin à la dispute, en défendant de discuter ultérieurement cette question.

L'ancienneté du Mont-Carmel, comme lieu saint, est, du reste,

attestée par divers auteurs. Tacite connaît ce mont comme un saint lieu de sacrifice. (*Hist.*, II, 78). Suétone (*Vesp.*, liv. V) nous fait connaître un « *Oraculum Carmeli Dei.* » Pythagore s'y était livré à la contemplation. (Jambl., *Vit. Pyth.*, c. III.).

21 juillet, saint Daniel. — En Irlande et en Alsace, surtout à Strasbourg, saint Daniel est un nom tellement usité qu'on l'emploie assez souvent pour désigner un Irlandais ou en Strasbourgeois quelconque. On a dit et cru que les enfants nés le jour de Daniel avait le don de prophétie et de l'explication des rêves.

22 juillet, sainte Marie Madeleine. — Beaucoup de légendes se sont réunies de très-ancienne date au souvenir de cette sainte ; d'abord dans les évangiles saints Mathieu, saint Marc et saint Jean, Marie Madeleine n'est pas qualifiée directement de pécheresse, l'évangile de saint Luc seul indique, comme telle, la femme qui chez Simon le pharisien arrosa de ses larmes les pieds du Sauveur, les essuya de ses propres cheveux, les baisa et les oignit d'une huile odoriférante renfermée dans un vase d'albâtre. Mais la tradition donne à cet égard divers renseignements. Elle nous dit que Marie Madeleine était de très-noble race, qu'elle reçut son surnom du château de Madelon, à un mille de Génézareth et qui lui appartenait ; qu'elle était fort belle et s'abandonnait sans retenue aux joies de la volupté. Après l'ascension de Jésus-Christ, lorsque les disciples se dispersèrent, Marie Madeleine embarquée par les païens, avec sa sœur Marthe, son frère Lazare, le bienheureux Maximin, un des soixante-douze disciples, et d'autres fidèles, sur un navire livré aux flots, sans voiles et sans gouvernail, fut dirigée par la Providence vers Marseille ; plus tard, avide de se livrer à la contemplation, Madeleine se retira sur une montagne escarpée en une caverne (celle de Beaume), creusée par les anges, et où elle resta trente ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où transportée par des anges dans l'oratoire de saint Maximin, elle rendit l'âme, en repandant une odeur suave qui embauma ce lieu durant sept jours. Une autre tradition prétend que Marie Madeleine fut la fiancée de Cana en Galilée et qu'elle devait avoir pour mari saint Jean l'évangéliste, mais que, sous l'impression du miracle de la transformation de l'eau en vin, celui-ci renonça au mariage pour se vouer à l'apostolat. L'homme sut

rester pur de toute souillure, mais la femme succomba et il lui fallut obtenir le pardon du Christ pour se relever !

Parmi les miracles dont parlent les légendes de sainte Marie Madeleine, il y en a qui se rapportent directement à la Belgique. Nous citerons celui-ci : Étienne, un clerc en Flandre, s'était rendu coupable d'actions si criminelles que, désespérant d'obtenir le pardon de ses péchés, il ne voulait plus entendre parler de Dieu et de la religion chrétienne, à laquelle il était devenu infidèle en sacrifiant aux démons des voluptés sensuelles. Toutefois, par un reste de dévotion, il jeûnait et veillait le jour de la fête de sainte Madeleine, dont il alla même un jour visiter le tombeau. La sainte se montra au grand pécheur. Deux anges la soutenaient dans l'air. Elle lui adressa d'une voix émue les paroles que voici : « Étienne, malheureux, pourquoi m'honores-tu sans témoigner par ta conduite de la sincérité de ta foi en Dieu. Ayant pitié de toi, à cause de la dévotion que tu ne cesses de me porter, j'ai prié le Seigneur pour qu'il te soit fait grâce. Lève-toi, ne pèche plus et fais pénitence. Je ne t'abandonnerai pas jusqu'au moment où ton pardon sera accordé. » Étienne se sentit déchargé du poids qui pesait sur son cœur, renonça définitivement aux illusions trompeuses du monde, pour mener dans un cloître une vie sainte qui fit oublier ses erreurs d'autres temps. A l'heure de sa mort, sainte Marie Madeleine vint à sa rencontre, entourée d'anges, afin de porter vers le ciel l'âme d'Étienne, sous l'antique forme symbolique d'une *colombe blanche*. L'homme, longtemps esclave de péché, dut à la pécheresse, d'échapper à la perdition ! Cette idée se reproduit du reste sous différentes formes dans les traditions relatives à Marie Madeleine, la sainte du repentir.

Les églises et les chapelles de sainte Madeleine sont nombreuses dans tous les pays de la chrétienté. Situées parfois en de grandes villes (par exemple à Bruxelles), justement là où les vanités mondaines s'étalent avec le plus de faste, ces asiles du péché paraissent représenter matériellement cette espèce d'ombre qui s'attache à nos joies, comme un vague pressentiment de regret.

Le jour de la Madeleine souvent il pleut
Jusqu'aux larmes, doux souvenir du Christ l'émeut.

25 juillet, saint Apollinaire, saint Liboire, les trois saintes vierges.

— Quoique le martyrologe romain place à la date du 1er février la fête de sainte Brigitte ou Brigide d'Écosse et au 8 octobre celle de la sainte veuve de ce nom, on ne célèbre particulièrement la sainte Brigitte à Vienne, en Autriche, que le 23 juillet. (Le *diarium historicum* (Francfort, 1590), indique le 23 juillet, comme la date de la mort de sainte Brigitte la *Suédoise*). Des souvenirs d'une ancienne déité du feu se sont mêlés, dans les souvenirs du peuple, à ceux de ces saintes. Un vieux glossaire anglais parle d'une *Bridgit, the daughther of Dagha, a Godess of Ireland;* et *brighten* en anglais, comme en flamand *lichten*, et en allemand *leuchten*, signifie briller, luire, éclairer, ce qui doit être en effet la qualité d'une fille de la déesse du jour, de *Dagha*.

La première fête, d'après le martyrologe romain (1er février) coïncide avec l'époque des fêtes lustrales, d'expiation et de purification, et dont Beda dit : *Hanc* (Deos Manes) *lustrandi consuetudinem bene mutavit religio christiana*. Même la deuxième fête (23 juillet) pourrait être mise en rapport avec la coutume païenne d'allumer les feux en l'honneur de leur déité lumineuse, tant après le solstice de l'été, qu'après le solstice de l'hiver. Les gâteaux de sainte Brigitte (en anglais *Dairing breac*), bien connus dans les couvents de brigittines, et qu'on cuit seulement en Irlande, la veille de la fête de cette sainte, donnèrent occasion à Vallancey (*Essai of the Antiq, of the Irist language*, cité par Norck, *Festkalender*, p. 489) d'identifier sainte Brigitte, avec la reine des cieux (Jérémie 7, 18), dont les gâteaux furent attribués à la Vierge Marie par les partisans d'une secte chrétienne, nommés par ce motif Collyridiens. Mais n'est-il pas plus simple de voir dans ces gâteaux une *christianisation* des gâteaux sacrés qu'à Rome, aux Lucaries, un flamine apprêtait au pontife et que les licteurs déposaient ensuite dans des lieux désignés à cet effet. Or, les deux fêtes de sainte Brigitte répondent d'abord aux Lucaries, puis aux Lucariennes, qui, sous des noms divers, se rencontrent en d'autres cultes païens, plus anciens que celui des Romains. La force *revivifiante* de sainte Brigitte s'annonce dans la tradition en ce qu'en touchant au bois d'un autel, elle le fait *reverdir*. Enfin, dans la règle de l'ordre des brigittines, nous retrouvons un usage qui, dans les religions païennes, se ralliait au culte des divinités du feu. Les brigittines doivent entretenir un feu perpétuel, dans un lieu fermé d'une balus-

trade, et dont aucun homme ne peut approcher. De peur que l'haleine humaine ne souille ce feu consacré à l'éternel, il n'est permis de le ranimer qu'au moyen du soufflet.

A Vienne, la fête populaire dans le bosquet de la Brigittenau est une des plus animées des fêtes d'été ; ce qui toutefois n'implique nullement qu'une sainte Brigitte, soit vierge, soit veuve, puisse approuver indistinctement tout ce qui s'y passe.

24 juillet, sainte Christine. — Outre la sainte qui en Italie subit si courageusement un cruel martyre à l'âge de onze ans, la Belgique honore en ce jour, sainte Christine *l'amirable*, qui mourut au cloître Sainte-Catherine, dans les environs de Saint-Trond, et dont sept ans après, le corps fut transporté à Mylen, lorsque les religieuses de Sainte-Catherine allèrent s'y établir.

Sainte Christine l'admirable est souvent invoquée avec succès par les femmes en proie à des maladies particulières à leur sexe.

25 juillet, saint Jacques le majeur. — La légende de saint Jacques est généralement connue. Décapité à Jérusalem à la fête des Pâques, par ordre d'Hérode Agrippa, ses disciples n'osèrent l'ensevelir et confièrent son corps à un navire qui, abandonné aux flots, fut conduit par un ange aux côtes de la Galicie. Déposé à Compostelle, ce corps miraculeux attira bientôt des pélerins de tous les pays vers un lieu jadis inconnu. Déjà nous avons fait remarquer comment ce pélerinage se confondit, au moyen âge, d'une manière mystique, avec celui des âmes retournant au ciel par la voie des élus.

Des traditions innombrables rehaussèrent la gloire de l'apôtre, qui ne tarda pas à devenir pour l'Espagne le protecteur du christianisme contre les Maures, défenseurs du Coran. Déjà au IXe siècle, il apparaît en valeureux chevalier, à la tête de l'armée chrétienne, livrant bataille aux infidèles. Le prénom de Jacques devint partout en Europe l'un des plus usités, et les églises et chapelles dédiées à ce saint se multiplièrent.

En Bohême des usages, assurément d'origine païenne, étaient et sont encore en partie observés la veille et le jour de Saint-Jacques. On précipitait et on précipite encore un bouc du haut d'une tour. Selon le *Festkalender* du baron de Reinsberg, les uns disent que ceci a lieu pour

rappeler (ce qui du reste, ferons-nous remarquer, est faux) que Jacques fut précipité par ses ennemis du pinacle du temple, tandis que d'autres prétendent que la mort du bouc sert d'expiation aux péchés commis par les spectateurs. Mais comme le bouc était consacré au dieu du tonnerre, Jupiter, Donar ou Perun, cet usage doit se rapporter à des idées païennes, analogues à celles dont nous avons fait mention en parlant de saint Élie. L'église s'étant élevée contre une coutume qu'elle considérait à bon droit comme païenne et barbare, on chercha à l'excuser, et, comme dans les localités en Belgique et en France où on précipitait des chats soit d'un bâtiment élévé soit d'une tour, et parfois même les jetait au feu, prétendûment en signe de renonciation au culte de la divinité à laquelle les chats étaient consacrés, l'on trouve bon en Bohême de prétexter que le sacrifice du bouc avait lieu pour indiquer d'une manière symbolique qu'on répudiait toute connexion avec le péché ou le démon. Les mots : *que le bouc l'emporte!* s'appliquent en Bohême, et ailleurs ajouterons-nous, à un mauvais génie qui ne participe que trop à la nature du bouc.

Toutefois, l'usage dont nous parlons ici n'est plus guère observé aujourd'hui que dans quelques bourgades. A Prague, il semble avoir disparu vers le septième lustre de ce siècle. C'étaient les bouchers qui précipitaient le malheureux bouc. A Reichenberg, le sang du bouc était soigneusement recueilli pour la guérison des ruptures survenues en levant des objets d'un trop grand poids. On y voyait aussi un remède contre le crachement de sang et les maladies du même genre. Chaud, le sang du bouc devait être utile aux épileptiques.

A Jaromer, le bouc d'expiation à cornes dorées et richement orné de guirlandes de fleurs, était conduit processionnellement, accompagné de musique, au lieu du sacrifice, une fenêtre de la tour à la porte de Prague, d'où on le lançait à la rue, au milieu des acclamations de la foule. On prétendait que l'effroi et la chute donnaient au malheureux bouc des propriétés médicales très-remarquables. Les pharmaciens, bouchers et spectateurs intéressés, qui assistaient à la scène du sacrifice, ne manquaient pas de tirer profit de cette superstition. Si l'origine païenne de l'usage avait besoin d'être prouvée, il suffirait de faire remarquer ici, qu'au temps où les Tchèques adoraient encore Perun, on précipitait du Wysschrad en son honneur des chèvres, pour les brûler ensuite.

L'expression teutonique *Sündenbock* (*zondenbok*) pour indiquer une personne qui doit expier les péchés ou pâtir pour les fautes des autres, peut également être mise en rapport avec cette coutume barbare. Du reste, la loi de Moïse connaît aussi le sacrifice d'un bouc sans tare.

Le bouc n'a jamais été en bonne renommée, et, dans les comparaisons on lui fait ordinairement peu d'honneur. Sa mauvaise odeur a pu excuser sa mise en rapport avec le démon à qui personne n'accorde le mérite d'exhaler un parfum exquis. C'est sous forme de bouc que Satan joue un rôle primordial dans les procès de sorcellerie, et cela explique la joie enfantine du peuple lorsqu'il voyait périr un pécheur aussi mal famé.

Lorsqu'on casse à un bouc blanc l'une de ses cornes au jour de Saint-Jacques, et qu'on enfume, avec cette corne, les granges, les souris s'empressent de prendre la fuite, dit un axiome populaire en Bohême.

De même, lorsqu'une épidémie éclate parmi le bétail, il faut poser, le jour de Saint-Jacques, sur la tête d'une pucelle, une couronne de fleurs de *betterave forestière* (beta vulgaris), que la belle doit porter pendant toute la journée. En mêlant plus tard ces fleurs au manger des animaux souffrants, on les guérit, bien entendu, sans doute, si la pucelle était réellement digne de cette qualification, car les fausses pucelles sont dépourvues à bon droit de pareilles qualités hygiéniques.

Dans le pays d'Eger, les bergers et les bergères obtiennent en ce jour dispense de tout service, les domestiques de la ferme doivent les remplacer.

En ce cas, saint Jacques apparaît comme patron des pasteurs. On peut aussi voir en lui le protecteur de la culture du pommier, attendu qu'en plusieurs localités on procède en ce jour à la bénédiction des pommes, d'après une formule assurément ancienne.

En Angleterre, ainsi que nous l'avons dit, saint Jacques est le saint qui donne les huitres. Pourquoi? Peut-être parce qu'il porte, en qualité de premier pélerin, une coquille en main.

Un dicton tschèque s'exprime ainsi quant à la vigne : ce qui cesse de fleurir le matin de Saint-Jacques, mûrit à la Saint-Gall.

On dit aussi que s'il pleut à la Saint-Jacques et trois jours auparavant, les glands ne réussiront pas.

Enfin les rimes suivantes résument diverses idées populaires du même genre :

Si trois dimanches avant Jacques il ne pleut,
Fort bon seigle vous aurez, l'apôtre le veut;
Mais si beaucoup de pluie doit tomber en ce jour
Les grains, hélas, germeront partout à l'entour.
De Saint-Jacques le matin indique le temps
D'*avant la Noël*, à tout homme de bon sens;
L'après-dîner, qu'on se le grave bien en tête,
Tout ce *qui doit venir après cette fête.*
Si, à la Saint-Jacques, soleil luit, pour longtemps
Un cruel froid vous tourmentera, braves gens;
S'il pleut, certes l'air sera humide et fort chaud;
Si soleil paraît, sans que pluie fasse défaut,
Soyez sûr, le temps vous sera favorable.
Telle est de nos aïeux la règle véritable.

26 juillet, sainte Anne. — La fête de la mère de la Vierge, déjà célébrée au VIe siècle par l'église orientale, ne commença qu'au XIIe siècle à être quelque peu connue en Occident et ne devint une fête générale de l'église latine qu'en 1584, où le pape Grégoire XIII l'agréa comme telle.

(Antérieurement saint Hyacinthe était le saint le plus vénéré en ce jour. Parfois on rencontre à la même date : saint Eraste, disciple de saint Paul, martyrisé à Philippopolis en Macédoine.)

Certains restes d'une ancienne fête païenne paraissent s'être réunis à la fête chrétienne. Des feux de joie qui rappellent ceux usités ailleurs à la Saint-Jean, à la fin de l'octave de ce saint, sont d'usage en plusieurs localités, même en Belgique, à la fête de Sainte-Anne.

Dans les environs de Rouen, on élève ce jour devant les églises des bûchers de grande dimension. Un prêtre y dit la messe et met le feu au bois, qu'auparavant il a pris soin de bénir. Puis avant de s'éloigner il fait *trois fois* le tour du bûcher. Après le départ du prêtre la foule s'empare aussi vite que possible du bûcher, et chacun cherche à se procurer une bûche qu'il se hâte d'emporter. Le peuple voit en ces bûches des reliques précieuses qui préservent à la fois contre la foudre et la morsure de chiens enragés.

On prétend, particulièrement en Bohême, qu'à dater de la Sainte-Anne les matins commencent à devenir froids.

On dit de même qu'à la Sainte-Anne, *l'eau fleurit* pendant trois

heures et que celui qui a le malheur de se baigner en ce moment, mal précisé du reste, risque d'avoir bientôt la gâle.

Dans l'ancienne Rome, c'était le deuxième jour des furinales, célébrées pendant six jours en l'honneur de Furina, la déesse des voleurs, qui — il faut bien en convenir — n'a conservée que trop d'adorateurs, même là où elle ne parait jamais avoir eu d'autels.

A Bruxelles, dans les environs de la Putterie, les transparents d'illumination de la Sainte-Anne avaient naguère quelque ressemblance avec les censures infligées ordinairement ailleurs, vers la Pentecôte, aux personnes qui, par des défauts ou des vices, se signalaient à l'attention de leurs concitoyens. Si les artistes improvisés qui fabriquaient ces images burlesques n'étaient ni des rivaux de Rubens, ni même de ces *Frères de la vie commune* jadis établis dans la Putterie, et dont les belles *enluminures* se payent si haut prix maintenant, on ne pouvait du moins refuser à leurs œuvres le mérite de la clarté. Les allégories étaient tellement *transparentes* qu'il n'y avait pas à s'y méprendre.

Aujourd'hui les illuminations bornées à une ruelle et à une impasse n'offrent plus rien de bien original. Les procès pour injures sont très-coûteux et leur issue trop peu certaine pour oser en courir la chance.

27 juillet, saint Pantaléon. — Le patron des médecins est un des quatorze saints de grand secours (sospitatores.)

Les légendes qui concernent ces saints sont fort nombreuses, et leur culte, bien que devenu moins général, n'est pas encore tombé entièrement en désuétude, surtout dans l'Allemagne méridionale.

Nous citerons ici une des légendes qui s'y rapportent, parce qu'elle appartient à la catégorie de celles qui nous montrent le christianisme en lutte contre l'idée païenne.

En un bois dans le pays d'Eger, en Bohême, on voyait une pierre d'une grandeur extraordinaire. Maintes fois, pendant la nuit, quatorze petites flammes apparaissaient bien visiblement sur cette pierre. Le peuple y reconnaissait une manifestation des quatorze saints de bon secours, et des personnes pieuses allaient y faire leurs prières. Un jour où plusieurs fidèles s'y trouvaient réunis, ils virent soudain un chevalier païen se diriger vers eux. *Pourquoi,* s'écria-t-il, *venez-vous prier ici?* — On lui en dit la raison. Mais, loin d'en être édifié, il se mit à vomir les plus affreux blasphèmes contre Dieu, ses saints et

tous les chrétiens. Puis, il lança son cheval sur la pierre, afin d'en chasser les lumières, s'écriant : Je veux moi être le quinzième de vos saints!

Au moment même la terre s'ouvrit, et cet être infernal disparut. Il ne resta de lui que son casque et ses éperons, qu'on voit encore à l'heure qu'il est dans un coffret sur l'autel principal de la chapelle que bientôt on construisit en ce lieu (*Heiligen*, dans la seigneurie de Tachau), au moyen des offrandes des pèlerins qu'un miracle aussi étonnant y attira.

Lorsqu'on se mit à bâtir la chapelle, on en enleva la grande pierre, *trois fois* de suite, mais inutilement : elle revenait toujours là où on l'avait prise pendant le jour. Il fallut bien se résoudre à l'y laisser.

28 juillet, saint Eustache, saint Samson. — C'est une ancienne idée populaire que les pigeons nés en ce jour portent bonheur aux colombiers. Il est permis de croire que cette idée se rapporte à la légende du saint d'après laquelle celui-ci ayant été précipité dans une rivière, en fut retiré par un ange, et guidé vers le ciel par une colombe d'une éclatante blancheur, venue à sa rencontre.

La légende de saint Samson trahit son origine anglaise, l'*humour* n'y manque pas. Saint Samson change les pores en boues, les truies en chèvres, etc.

29 juillet, sainte Marthe. — On sait qu'à Tarascon (France), un dragon, qui a beaucoup d'analogie avec celui de saint George, à Mons, prend part à la procession de Sainte-Marthe. Après la procession, le dragon est conduit dans l'église jusqu'à la porte du chœur, où, aspergé d'eau bénite, il ne tarde pas à expirer (*pro forma*), au milieu de contorsions de tout genre. Ceci n'est qu'une représentation de la manière dont sainte Marthe libéra la contrée entre Arles et Avignon, d'un affreux dragon venu par mer de la Galatie. Le dragon était comme un poisson, à partir de la moitié du corps ; plus gros qu'un bœuf, plus long qu'un cheval, il avait la gueule garnie de dents énormes. Les voyageurs qui passaient sur le Rhône couraient de grands dangers : ce monstre les attaquait directement et submergeait les embarcations. Émue des souffrances du peuple, Marthe alla enfin dans le bois, et y rencontra le dragon qui justement devo-

rait son repas. Elle jeta sur lui de l'eau bénite, et lui présenta la croix. Devenu doux comme un agneau, Marthe pu passer sa ceinture au cou du monstre, et le peuple eut beau jeu à le tuer à coups de lance et de pierre. Le dragon était appelé Tarasque, et le lieu qu'il habitait Tarascon, ce qui veut dire endroit noir et ombragé, et cela à bon droit, car il y avait là, en ce temps, des bois sombres et touffus.

Le dragon Tarasque se montre du reste aussi au public curieux de le voir, le lundi de Pâques, mais alors il appartient évidemment à la famille des dragons de l'équinoxe, et se livre à beaucoup d'excentricités, tandis qu'à la Sainte-Marthe, il se laisse conduire fort tranquillement par une jeune fille, vêtue d'une robe blanche, et le tenant à un long ruban de la couleur de la ceinture de la sainte, qui le mena jadis vivant à Tarascon.

Les paysannes tschéques ne manquent pas, à ce que dit le *Festkalender* de M. de Reinsberg, de faire du beurre le jour de Sainte-Marthe, et d'en porter à l'église pour l'entretien des lampes. Elles disent que c'est un moyen d'obtenir beaucoup de lait de leurs vaches.

30 juillet, saints Abdon et Sennen. — Nous avons parlé, dans l'*Année de l'ancienne Belgique*, des superstitions populaires qui se rattachent à ce jour. Affreux étaient les périls auxquels le nouveau marié était exposé alors, en pays teutonique, de la part des sorcières ! Peut-être, disions-nous, ces prétendus périls ne sont-ils que la conséquence de la similitude entre le mot « *Abdon* » et la dénomination teutonique d'un fatal pouvoir qu'on prêtait et prête encore aux sorcières dites *à camphre*, à cause de la matière prétendument employée à leurs maléfices.

MOIS D'AOUT.

Les langues teutoniques se rencontrent avec la langue latine dans la dénomination de ce mois. *Augustus* (1), étant un dérivé d'*Augere*, s'accorde avec *Augstmonat*, *Oogstmaend*, *Erndtemonat*, mois de la récolte (donc d'augmentation par excellence, comme le vieux verbe

(1) L'application du nom de ce mois à l'empereur *Auguste*, était si naturelle, que la flatterie ne pouvait guère éviter de la faire

augsten, peut aussi bien être traduit par *augmenter* que par *récolter*). Le nom tschèque *Srpen*, qui ne se distingue que par l'orthographe, du *Serpen* des Serviens et des dénominations analogues en d'autres idiomes slaves, signifie *mois de la faucile*. On trouve aussi parfois en allemand le nom de *Kochmonat*, (mois de la *cuisson*) se rapportant sans doute, particulièrement au vin.

On assure que le tonnerre d'août est aussi utile à la moisson que dangereux pour le bétail.

S'il tonne lorsque la lune entre dans le signe de la Vierge, il faut craindre une pluie de cinquante jours.

1er août, saint Pierre aux liens, saintes Foi, Charité et Espérance, les sept Machabées. — Nous avons dit dans notre *Notice sur la tradition des Trois Sœurs* (Bruxelles, 1860), p. 13, qu'anciennement les fermiers apportaient en ce jour des pains de la nouvelle récolte aux propriétaires des champs qu'ils cultivaient, et qu'en Angleterre cet usage ne paraissait pas entièrement oublié. De même nous avons fait remarquer, en cette notice, que les Anglais nommaient jadis le 1er août : *Lambmass* ou *Lammasday*, parce que les paysans conduisaient autrefois, à cette date, leurs troupeaux à l'église, pour les faire bénir. La cathédrale de York était surtout en honneur sous ce rapport.

Aux noms des filles nées le 1er août, on ajoutait et on ajoute parfois encore les noms de *Foi, Espérance* et *Charité*, en l'honneur des vierges et martyres, que, dans notre notice précitée, nous avons considérées comme une *christianisation*, aussi heureuse que poétique, de la tradition des *Trois-Sœurs*.

Pluie ou beau temps des *sept Machabées* dure sept jours.

A Rome, le paganisme avait consacré le 1er et le 6 août à la déité, aussi consolante que trompeuse, qui porte le beau nom d'*Espérance*.

Beda dit :

Prima necat fortem, sternitque secunda cohortem.

5 août, Notre-Dame-aux-Neiges, ou Marie-à-Neige-Céleste. — D'après la légende, un pieux patricien de Rome, qui vivait au IVe siècle, ayant légué tous ses biens à la sainte Vierge, lui demanda d'indiquer elle-même quel usage il devait en être fait, et comme réponse il tomba, dans la nuit du 5 août, beaucoup de neige au lieu où devait

s'élever une église en l'honneur de Notre-Dame; la Vierge apparut ensuite au pape Liboite et au patricien même, pour leur expliquer la signification du miracle. Mais cette légende n'est nullement un fait isolé. Différentes traditions nous parlent d'églises bâties d'après de telles indications. La neige fit connaître à l'empereur Louis le Débonnaire l'endroit où Notre-Dame voulait qu'on construisît le dôme de Hildesheim (primitivement nommé Hildeschnee, Neige sainte).

Dans le Schleswig, cinq églises sont bâties, selon la tradition, d'après de telles révélations de la volonté céleste, mais cette neige tomba le jour de la Saint-Jean. En Carinthie, une église reçut, le 20 août 1536, le nom de *Notre-Dame-aux-Neiges*, parce qu'à cet endroit il y avait ordinairement beaucoup de neige.

En Bohême, il y a sept églises dédiées à Notre-Dame-aux-Neiges, dont quelques-unes sont des lieux de pèlerinage. Pour la ville de Brüx, la fête de ce jour a une signification historique toute particulière. En 1421, les Hussites assiégeaient cette ville. Tous les assauts de l'ennemi avaient été repoussés par la garnison et les bourgeois de la ville. Le chevalier thüringeois, Thierry de Witzleben, commandant de la ville, dirigeait admirablement bien la défense, mais une ville assiégée, qui n'obtient pas de secours de l'extérieur, voit nécessairement arriver le moment où il faut songer à capituler. Ce moment fatal était venu pour Brüx, le 5 août 1421. Afin d'implorer l'aide de la sainte Vierge, les dames de Brüx se rendirent en procession à l'église. On tint un service divin solennel, suivi d'une confession et communion générale. L'heure de l'abolition du catholicisme à Brüx allait sonner. Notre-Dame-aux-Neiges porta bonheur à la ville réduite à la dernière extrémité. Tout à coup on signala, dans le lointain, l'approche des auxiliaires, vainement attendus depuis si longtemps. Alors les défenseurs de Brüx, fortifiés par la prière, les exhortations de leurs mères, sœurs, femmes ou bien-aimées, ainsi que par l'espoir de n'être plus abandonnés à leurs propres forces, se précipitèrent sur l'ennemi, qui, après une lutte acharnée restée longtemps indécise, finit par fuir dans toutes les directions. La nuit seule put le sauver d'une destruction complète. Depuis lors la fête de *Notre-Dame-aux-Neiges* est dignement célébrée à Brüx. Déjà la veille au soir la solennité est commencée par un brillant cortége dont les flambeaux éclairent la marche. Le jour même une belle procession, dans laquelle le beau sexe joue à

bon droit le plus grand rôle, parcourt la ville. L'image de la Vierge est portée par huit jeunes demoiselles, qu'entoure une foule de petites filles tenant des cierges allumés. Les belles, même celles de l'âge le plus tendre encore, suivent l'image. Elles sont vêtues de blanc et ornées de fleurs. Les branches vertes en leurs mains rappellent le triomphe des Bruxois et invitent leurs descendants à se montrer, en cas pareils, dignes de leurs ancêtres.

Bruxelles offrait, jusqu'à la fin du siècle passé, un spectacle du même genre. *Notre-Dame-aux-Neiges*, est la patronne, on le sait, des dentellières, dont le travail doit sortir de leurs mains, blanc comme la neige. Elles avaient fait construire, à leurs frais, une chapelle dédiée à leur patronne, et dans le temps où Bruxelles fournissait encore au monde entier ces charmants tissus, si fins, si délicats, parure favorite des dames, ces laborieuses ouvrières se rendaient, le 5 août, par milliers, à leur chapelle, qu'elles aimaient d'autant plus qu'elles la considéraient comme un fruit de l'activité de leurs aïeules. C'était pour elles le plus heureux jour de l'année. Il a fallu avoir, en fait d'administration, cette absence complète de tous sentiments cordiaux, cette aride sécheresse de l'âme, devenue prédominante à une époque assez rapprochée de nous pour ne pas réagir maintes fois sur la nôtre encore; il a fallu mépriser entièrement les affections d'une nombreuse et intéressante population pour enlever cette petite propriété aux dentellières et la faire vendre pour quelques francs. C'est toutefois ce qui eut lieu pendant l'occupation française.

Lorsqu'on se mit à abattre la chapelle, les parents et amis des dentellières opposèrent une telle résistance qu'il fallût requérir des soldats pour protéger les ouvriers démolisseurs. Ces bonnes gens, ne pouvant, dans la simplicité de leur esprit, s'élever à la hauteur des gouvernants, étaient totalement incapables de comprendre pourquoi leurs droits de propriété ne devaient pas être considérés comme aussi dignes de respect que ceux d'autres personnes.

Les frères de la doctrine chrétienne ont fait construire de nos jours, dans la même rue, une nouvelle chapelle dédiée à Notre-Dame-aux-Neiges et ornée de peintures à fresque par Portaels.

Grimm trouve, dans la légende de la fondation de Hildesheim, des rapports avec les attributions diverses de Holla, dont plusieurs furent assignées plus tard, par la tradition populaire, à la sainte Vierge.

N'oublions pas, toutefois, que le christianisme ne manquait pas de motifs à voir dans la neige une manifestation emblématique de la Vierge. Comme le lis, la neige est un symbole de la pureté, de la blancheur, et l'Écriture dit (Esaïe, chap. Ier, p. 18) : « Quand vos péchés seraient comme le cramoisi, ils seront blanchis comme la *neige*. » Dans le choix fait par les dentellières et les blanchisseuses de Bruxelles du patronnage de Notre-Dame-aux-Neiges, se trouve une application, au moins *matérielle*, de cette pensée. Nous disons *matérielle*, parce que nous voulons supposer que ces bonnes ouvrières imploraient le secours de la Vierge plutôt pour assurer la blancheur de leur ouvrage que pour obtenir le *blanchissement* de leurs péchés ; quoique rien n'empêche d'admettre aussi *accessoirement* cette dernière supposition.

6 août, Transfiguration de Notre-Seigneur. — Les Croisades ont fait connaître aux Chrétiens de l'Occident diverses fêtes et plusieurs cultes particuliers de saints, que l'église orientale admettait seule auparavant. La Transfiguration est du nombre des fêtes de ce genre. Adoptée déjà au IVe siècle en Orient, elle fut acceptée partiellement, au XIIe siècle, en quelques pays de l'Occident ; mais ce n'est qu'en 1456 que le pape Calixte III, la reconnut comme fête générale en mémoire de la victoire et délivrance de Belgrade, obtenue, le 6 août, par l'armée chrétienne que dirigeait saint Jean Capistran. L'Église romaine attacha les mêmes indulgences à la célébration de la Transfiguration qu'à celle de la Fête-Dieu.

L'idée que la connaissance de la suprême vérité transfigure non-seulement l'âme, mais aussi la face corporelle de l'homme, remonte à une haute antiquité, et Salomon dit : La sagesse de l'homme fait reluire son visage.

La circonstance que, pendant la Transfiguration de Jésus-Christ, au mont de Tabor, Moïse et Élie s'entretenaient avec le Sauveur, est expliquée par la Cabale, dans ce sens que, bien qu'à *trois*, ils n'étaient cependant que l'incarnation du *même* esprit.

Philon dit, dans sa *Vie de Moïse*, que, lorsque celui-ci apporta aux Israëlites les Commandements de Dieu, ceux qui le virent pouvaient à peine supporter la lumière des rayons, semblables à ceux du soleil, qui jaillissaient de sa tête.

En Bohême des pélerins de toutes les parties du pays se rendent le dimanche après la *Transfiguration* à la chapelle de ce nom sur le mont Tabor, dans les environs de Chlum, dans le cercle Jicin.

Au pied de cette montagne se trouve un puits dans lequel les pélerins jettent pour connaître l'avenir, des petites croix en bois. Si la croix reste au fond du puits, celui à qui elle appartient n'a plus une année à vivre, mais si la croix reparaît à la surface il survivra à l'année.

Jadis, lorsque les pélerins allaient au mont, les femmes y portaient un poulet et les hommes une pierre dont ceux-ci se munissaient au puits et qu'ils déposaient sur un monceau au sommet du Tabor.

On voit au sommet du mont Tremsin près Rozmital, dans le cercle de Pilsen, un grand rempart en pierre qui date de temps antérieurs au christianisme et doit avoir entouré un ancien château. Les paysans des environs s'y rassemblent le dimanche après la Transfiguration pour y danser de joyeuses rondes.

Les Arméniens observent, à la fête de la Transfiguration, un jeûne de pénitence fort sévère.

10 août, saint Laurent. — Ce saint, espagnol d'origne, fut martyrisé à Rome, le 10 août 258, parce qu'archidiacre du pape Sixte II, il ne put faire connaître au tyran Decius d'autre trésor de l'église, que les pauvres qu'elle nourrissait, les aveugles, les boiteux, les estropiés, talens et vases d'or purement spirituels. Depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours, la fête de Saint-Laurent n'a cessé d'être en grand honneur dans tous les pays catholiques. La victoire de Saint-Quintin, gagnée le 10 août 1557, ne fit qu'augmenter sa signification, tant en Belgique qu'en Espagne. Aussi est-elle encore célébrée chez nous avec plus ou moins de pompe en plusieurs localités.

A Bruxelles, on procède, chaque année, à la Saint-Laurent, à la plantion de l'arbre de mai. Une cavalcade emblématique, et dans laquelle figure la famille des géants parcourt le quartier autrefois dit du *Maiboom*. Cette solennité n'a plus, à ce qu'il paraît, pour la population le même attrait qu'autrefois, mais elle continue à avoir lieu, et c'est là toujours quelque chose, à une époque si peu favorable aux fêtes populaires.

On dit de la température en ce jour :

Le temps de Saint-Laurent se maintient au moins une semaine.

Si le soleil de Saint-Laurent est suivi de pluie, bon vin ne fera pas défaut.

Laurent et Barthélemy beaux promettent un heureux automne.

D'après un vieux dicton populaire en Bohême, il n'est pas permis aux corneilles de passer la nuit dans le bois avant la Saint-Laurent, d'autres disent la Saint-Barthélemy, et cela parce qu'elles ont à se reprocher la vilaine action d'avoir arraché les yeux à saint Laurent, d'autres prétendent à saint Barthélemy.

Lorsque saint Laurent verse beaucoup de larmes (c'est-à-dire lorsqu'il tombe de nombreuses étoiles filantes), les fruits d'automne, et surtout le raisin, ne peuvent manquer de bien réussir.

Dans les environs de Neuhaus, en Bohême (dit le *Festkalender*), on suspend, le matin du jour de Laurent et même la veille au soir, des couronnes et bouquets à la lucarne faîtière. Cet usage est expliqué ainsi par la tradition populaire : saint Laurent devait être conduit au supplice, mais on ne pouvait pas le trouver. Il fut donc ordonné que les habitants de la maison où il se cachait devaient trahir sa présence en plaçant un bouquet de bois de sorbier à la lucarne du pignon. Qu'arriva-t-il au jour indiqué? Toutes les lucarnes de ce genre se trouvèrent être ornées de pareils bouquets d'une grandeur parfaitement égale.

11 août, saint Géry. — Le saint, qui convertit les païens de Bruxelles, donnait jadis aux jeunes filles sages et pieuses, lorsqu'elles imploraient son secours, des maris dignes d'elles. Si, en ouvrant au hasard un livre, la page à droite se terminait par une des premières lettres de l'alphabet, leur prière devait être exaucée, mais plus les lettres se rapprochaient du fatal *Z*, plus il devenait certain que le saint ne voulait pas se mêler d'une aussi délicate affaire.

12 août, sainte Claire, sainte Hilarie. — La légende de sainte Claire est fort poétique. Le moment où Jésus-Christ même présente à la sainte l'hostie de la communion, a été reproduit par divers peintres distingués. D'autres firent choix pour leurs tableaux de l'agneau divin caressant l'*Élue de la clarté*.

Urim et *Thummin*, *lumière* et *perfection*, ce qu'hélas tant d'hommes cherchèrent envain fut accordé, paraît-il, en don céleste à l'ardent amour de sainte Claire.

La règle de l'ordre fondé par elle est d'une extrême rigueur, ce qui n'a pas empêché, ou ce qui a peut-être même engagé un grand nombre de dames du plus haut rang d'entrer dans cet ordre.

Sainte Hilarie était la mère de sainte Afra. Elle veillait en priant au sépulcre de sa fille, lorsque les païens l'y découvrirent et la brûlèrent avec ses servantes, Digne, Euprepie et Eunomie.

Ces trois saintes servantes, dans lesquelles la domesticité féminine des fermes voit en plusieurs contrées ses protectrices, surtout pendant les travaux champêtres, semblent quelque peu rappeler la tradition des *Trois Sœurs*.

15 août, l'Assomption de Notre-Dame. — D'après saint Bernard, l'Assomption doit avoir été adoptée comme fête déjà à l'époque où vivaient les apôtres ; ce ne fut toutefois que sous le règne de l'empereur Maurice, contemporain du pape Grégoire le Grand, d'autres disent sous le règne de Justinien, qu'on en fixa en Orient la date au 15 août, et, jusqu'au XIIe siècle, on continua même à célébrer la fête du *Sommeil Notre-Dame*, le 16 janvier.

En Occident, c'est au VIe siècle que l'*Assumptio* commença à remplacer la *Pausatio Mariæ*. Il est parlé, du reste, de l'Assomption dans les capitulaires de Charlemagne, ainsi que dans les décrets du concile de Mayence, tenu en 813. Le pape Léon IV (mort en 855) institua l'octave de l'Assomption, que l'église latine ne connaissait pas antérieurement. Plus le culte de Marie se développa, plus cette fête acquit de l'importance, surtout parce que le nom de Marie devint le plus usité de tous parmi les femmes. Bientôt on nomma l'Assomption le *grand jour de Marie*, et, en quelques pays, le *jour de la reine céleste*.

La dénomination de jour de la *bénédiction des herbes* ou *racines*, provient de l'usage de faire bénir, à l'Assomption, des herbages et des fleurs, surtout des campanulles de différents genres.

Les anciens calendriers disent à cette date : « Nulla prorsus apud Romanos, Græcos cæterosque gentiles festi celebritas, nimirum quod hæc dies Virgini in cœlos assumptæ incomparabili festivitati debebatur. » Ceci pouvait bien n'être pas d'une exactitude tout à fait incontestable. Du moins, dit-on encore aujourd'hui, en Saxe et en Bohême, que c'est en ce jour qu'a lieu la dernière fête du fameux esprit de la

Montagne *Rübezahl,* dont le culte doit avoir été jadis assez suivi par diverses populations teutoniques et slaves.

De même il est certain que, dans l'esprit des peuples, des idées qui appartenaient au culte d'Isis, de Cérès, de Sifta ou Sippa, de Hertha, Berchta, Frigga et Freja se sont *christianisées* et réunies au culte de Marie, nommément surtout la fête de l'Assomption. A Paris, un portail secondaire de l'église de Notre-Dame, qui fut primitivement un temple d'Isis, fournit un exemple frappant d'une pareille assimilation d'idées païennes à la pensée chrétienne. Le mois de la récolte, celui où le soleil entrait dans la constellation de la Vierge était un mois bien important pour des peuples qui, comme les Romains, Germains, etc., comptaient primitivement les années par les récoltes. Le mot allemand *Frist,* terme, délai, dérive de *Frit,* le plus bel épis et se trouve en rapport avec *feist, fett,* gras, bien fourni, etc. Le premier mois des Israélites s'appelle *Abib,* mois des épis, et, par ce motif, les sept épis gras et les sept épis maigres (Moïse, 41, v. 22, 23) signifiaient les années fertiles et stériles. Onze gerbes et douze étoiles se baissent devant Joseph qui était la douzième gerbe et la douzième étoile.

L'Assomption marque le milieu du mois des épis, qui, lui-même, forme le point central de l'année agricole, et en flamand on nomme souvent cette fête : *Notre-Dame de la mi-récolte* (*Ons lieve Vrouw half-oogst.*)

En faisant même abstraction de tout rapprochement avec les cultes antérieurs, la fête principale de la sainte Vierge devait fixer tout particulièrement l'attention des agriculteurs, pour qui, même en pays protestants, toutes les fêtes de la *reine des cieux* sont des moments qui doivent nécessairement fixer leur attention. L'Assomption, la fête de la récolte par excellence, est en quelque sorte une glorification de leurs travaux, accomplis sous la protection divine. Heureux jour lorsqu'aucun regret amer ne trouble l'hommage qu'ils rendent alors à la divinité et à sa toute-puissance! Jour de félicité si le soleil de Notre-Dame éclaire des granges bien remplies et des champs, vignobles ou vergers qui promettent de nouvelles bénédictions d'abondance!

Il est facile de comprendre que cette fête ne pouvait manquer d'être du nombre de celles dont il est fait mention dans les règles météorologiques ou agricoles.

On dit :

Si au grand jour de l'Assomption
En toute clarté soleil reluit,
Belles chances pour le vigneron :
Du bon vin remplira chaque muid.

Comme du jour de saint Laurent, on croit, en Bohême, que le temps de l'Assomption se maintient pendant quelques jours.

A l'Assomption, dit le proverbe, les poules sont sourdes; ce qui n'est pas étonnant, les grains ne leur manquant point, elles songent avant tout à bien se nourrir et restent sourdes, même lorsque le coq les appelle.

Les Tchèques ont l'habitude de dire que les premières noix apparaissent à l'Assomption.

La procession de l'Assomption à Anvers était autrefois célèbre. Primitivement, des fous costumés en vert, jaune et rouge, y prenaient part, et la ville leur fournissait ces habits et les régalait d'un bon déjeûner. Sous Marie Thérèse, cet usage fut aboli comme inconvenant.

Les Archives de l'audience, réunies aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, nous donnent (n° 1545) des renseignements sur une offrande toute particulière qui se faisait encore au XVIe siècle, à la chapelle de la Tombe ou de la Tomble, près de Tournai : il en résulte que, le 27 juin 1570, par-devant le seigneur de Biselingue et Hutin, greffier, Jean Parfait, laboureur, demeurant au Sault-Hoik, âgé de soixante et onze ans, ouï comme témoin, a dit et affirmé par serment, le 16 juin même année, qu'en 1566, au mois d'août, les images de la chapelle furent rompues et brisées par des sectaires tournaisiens. Interrogé si antérieurement il y avait eu une confrérie à cette chapelle, il répond qu'il ne sait « qu'en icelle y ayt oncques eu « confrarie, mais a bien mémoire avoir par ci-devant veu que les « *filles de legière vie* de Tournay, par chacun an apportoient une « chandelle et une robbe à l'ymaige de la Vierge Marie à icelle « chapelle.... » Nous voyons donc aussi, en Belgique, les vierges folles mises en rapport avec la plus sainte des femmes.

Les localités auxquelles se rattache le nom de Marie ou de Notre-Dame, sont fort nombreuses dans toute l'Europe chrétienne. Quatre communes : une en Brabant, une en Hainaut et deux dans le

Luxembourg portent en Belgique le nom de Sainte-Marie. Sept autres communes, celui de Notre-Dame, savoir : deux en Brabant, trois en Hainaut, une dans la province d'Anvers et une dans celle de Namur.

Les lieux de pélerinage, les arbres, sources, etc., en relation avec le culte de la Vierge, ne font défaut dans aucune contrée belge.

L'arbre le plus souvent consacré chez nous à la sainte Vierge, est le tilleul ; cependant, parfois c'est aussi un autre, tel que l'orme, l'ancien symbole teutonique de la femme, et même le chêne, bien que, comme nous l'avons dit, cet arbre soit ordinairement un symbole de Jésus-Christ.

Les savants pourraient chercher à expliquer la représentation de sainte Marie avec une figure noire, par des rapprochements effectués dans l'idée du peuple entre le culte de Notre-Dame et celui d'Isis, de Hertha ou de Berchta, qu'on se figurait noires ou blanches selon leurs doubles qualités.

La tradition populaire sait en donner une autre explication. La voici : pendant la fuite en Égypte, la sainte Vierge fut souvent reconnue. Son teint, d'une beauté extraordinaire, devait la trahir en des contrées qu'habitaient de vilaines gens noirs comme jais. Elle demanda de Dieu la grâce que son visage et celui de l'enfant Jésus pussent devenir non moins noirs, afin d'échapper dans leur retraite à de nouvelles persécutions. Dieu, dans sa bonté, exauça cette prière, la Vierge et l'enfant Jésus devinrent tout à fait noirs, et le restèrent jusqu'au moment où l'ange du Seigneur les rappela en Judée.

Pourquoi le cérisier est-il l'arbre favorisé de préférence par la Vierge, qui se plaît à le rendre fertile, lorsqu'il appartient à des personnes pieuses? Le peuple en connaît aussi le motif.

Lorsque sainte Marie accoucha de l'enfant Jésus, se trouvant bien faible dans l'étable, elle demanda à manger pour récupérer quelque peu ses forces perdues. Mais, hélas! saint Joseph n'avait rien à lui offrir que des cérises qu'il lui présenta dans un vieux petit panier. Il est probable, dit-on, que c'est en mémoire de ce fait qu'une branche de cérisier, placée dans un vase rempli d'eau le jour de Sainte-Barbe, fleurit tout juste dans la nuit de Noël.

Une fort jolie légende se rattache directement à la fête de l'Assomp-

tion : Jadis vivait dans la forêt charbonnière un ermite honnête et pieux, mais qui se tourmentait l'esprit à gloser sans cesse sur les différentes manières d'agir des hommes et sur les moyens qu'ils employent pour atteindre le but de leurs efforts continuels, et nommément pour triompher des misères de la terre, en rapprochant leur esprit des sources éternelles de la vérité. Toutes les réflexions de l'ermite n'aboutissaient à aucun résultat; il se perdait dans ce labyrinthe de contradictions qu'on nomme la vie humaine. Un matin de l'Assomption, vers l'aube du jour, il implora la sainte Vierge de lui accorder assez de lumière pour résoudre quelques-uns au moins des problèmes qui paraissaient ne se présenter à son esprit que pour porter défi à ses forces intellectuelles.

Une voix douce et sonore se fit entendre et lui adressa les paroles que voici :

« Sors et tes vœux seront accomplis. »

L'ermite se hâta de se conformer à cet ordre.

Il n'entendit plus rien, mais il vit à peu de distance de lui, un nègre, grand et fort, qui cherchait à lever une charge de bois fendu. Évidemment la besogne surpassait de beaucoup les forces de cet homme. Et cependant que faisait-il pour alléger sa charge? Il s'efforçait de l'augmenter en y ajoutant d'autres bûches encore... « Quelle folie, s'écria l'ermite. Je ne sais guère ce que cela peut signifier, mais qu'importe, ce n'est en aucun cas ce que je voulais savoir ! »

Là-dessus, il rentra dans son ermitage très-peu satisfait de ce qui lui était arrivé. La voix mystérieuse ne tarda guère de retentir de nouveau : « Sors, mon fils, » disait-elle. L'ermite sortit, mais pas avec le même contentement que la première fois.

Le plus profond silence régnait autour de lui et il vit très-distinctement un homme qui puisait de l'eau dans un étang pour la verser dans une citerne endommagée, dont l'eau s'écoulait de tous côtés...

« Peine perdue, autre folie! » murmura le solitaire, « ce ne peut être la sainte Vierge qui répond ainsi à mes vœux ! » Aussitôt il rentra pour la deuxième fois dans son humble demeure. A peine s'y trouvait-il que la voix douce et sonore lui intima de nouveau l'ordre d'en sortir aussitôt. L'ermite obéit à peu près machinalement. Cette fois il vit deux chevaliers plein d'ardeur qui, avec des béliers placés en travers, cherchaient à enfoncer la porte d'un temple et qui, rejetés sans cesse en

arrière, restaient toujours au dehors. « Depuis quand se sert-on ainsi des béliers, s'écria l'ermite, mais à quoi bon me laisser être le jouet d'illusions l'une plus absurde que l'autre! En vérité, je suis en butte à une tentation du démon! » et il voulut retourner pour la troisième fois dans son refuge. « Reste lui ordonna la voix céleste, ce que tu as vu est la réponse à ce que tu m'as demandé. Écoute et comprends : le nègre qui augmente le fardeau qu'il voudrait alléger, c'est l'homme qui a commis de nombreux péchés et qui désespérant de la miséricorde divine, continue à marcher dans la voie du mal et à augmenter sans cesse le nombre de ses fautes. L'insensé qui verse de l'eau dans une citerne d'où elle s'écoule aussitôt, c'est le malheureux qui détruit toujours le bien qu'il fait en y ajoutant du mal. A quoi bon pareille besogne? C'est, tu l'as dit, peine perdue! Les chevaliers maladroits qui veulent enfoncer la porte du temple, ne sont-ce pas ceux qui dans leur folie veulent prendre d'assaut le fort qui défend la cité de Dieu? Sois plus sage, tranquillise-toi et tu parviendras à t'ouvrir avec cette simple fleur la porte de diamant des cieux et de l'éternelle félicité! » En ce moment la sainte Vierge se montra dans toute sa gloire à l'ermite et lui présenta un *trèfle* sur les trois feuilles réunies duquel brillaient, écrits en caractères étincelants, les mots : *humilité, foi, charité!* »

L'ermite voulut exprimer sa gratitude pour ce beau don envers la sainte des saintes, mais déjà celle-ci avait disparu... Pendant toute sa vie il conserva soigneusement le trèfle qui resta toujours vert. Au moment de la mort du solitaire, le trèfle poussa une quatrième feuille ornée du mot délicieux : *béatitude.*

16 août, saint Roch, saint Arsace. — Au temps où l'Europe était fréquemment désolée par la peste, le saint dont on implorait le secours contre ce fléau devait nécessairement être, plus souvent qu'aujourd'hui, invoqué par des populations qui vivaient dans une perpétuelle anxiété. En Occident cette maladie n'est plus connue que de nom, quoique malheureusement elle ait bien des sœurs d'épidémique nature, qui n'oublient pas de nous rendre des visites fort inopportunes.

Les nombreuses confréries de Saint-Roch sont donc plus ou moins anciennes, mais leur but s'est quelque peu modifié par suite de l'exten-

sion des attributions du saint, non-seulement aux maladies contagieuses qui peuvent atteindre les hommes, mais aussi aux épidémies du bétail contre lesquelles saint Roch est invoqué dans maintes contrées.

La manière de représenter saint Roch avec son chien, quoique fondée sur la légende de ce saint, rappelle les statues, bas-reliefs, etc., de l'antiquité, où Esculape, le dieu de la santé, est aussi accompagné d'un chien. Le chien de ce dieu, d'origine phénicienne, était nommé Kopparis, c'est-à-dire le *réconciliateur*, parce qu'on tâchait de conjurer l'influence pernicieuse des canicules sur la santé humaine, en sacrifiant des chiens à *Esculape*, dont le nom signifie l'*homme au chien*.

Le culte de saint Roch, qui ne s'est répandu en Europe qu'après le concile de Constance, a fait tort, en Occident, à celui de saint Arsace, qu'en Orient on implore pour se préserver des embuches des mauvais esprits, ennemis de la santé de l'homme, et qui, par ses prières, tua un fameux dragon, la terreur des habitants des environs de Nicomédie.

On dit que les larmes du dragon de saint Arsace sont nuisibles aux biens de la terre, ce qui naturellement s'applique aux pluies qui par hasard commencent ce jour.

19 août, saint Sebald. — La légende de saint Sebald est riche en traits merveilleux. Fils d'un roi de Danemark (peut-être d'Olaus l'Anglais, roi de Jutie ou de Jutland), il prit la résolution de passer trois ans de sa vie comme ermite. En 724, il fit un pèlerinage à Rome, où Grégoire II lui confia la mission d'évangéliser les peuples. Après avoir séjourné quelque temps en Lombardie, il s'établit dans la Norique, en une forêt aux environs de Nuremberg, et qui porte encore son nom. Parmi ses nombreux miracles, nous mentionnerons celui des glaçons qu'il changea en bois pour chauffer un pauvre.

En sa qualité d'un des patrons de la ville, ses reliques reposent en un magnifique tombeau, chef-d'œuvre artistique, qu'on admire dans la célèbre église qui lui est dédiée à Nuremberg.

Un dicton populaire dit que le soleil de Saint-Sebald est d'un heureux présage pour la vendange.

Dans l'ancienne Rome, le flamine sacrifiait, en ce jour, un agneau

à Jupiter, pour annoncer au peuple quels seraient les résultats de la vendange.

Le jour de Saint-Louis, évêque, est célébré particulièrement en Autriche, à cause de différentes victoires importantes que les armées autrichiennes remportèrent à cette date. (19 août.)

24 août, saint Barthélemy. — On attache de l'importance au temps qu'il fait en ce jour. Saint Barthélemy décide de l'automne. S'il accorde un brillant soleil, l'automne sera fort beau; mais s'il fait pleuvoir, s'il soulève les vents ou laisse le ciel s'obscurcir par d'épais brouillards, l'arrière-saison ne répondra pas aux désirs du cultivateur.

Un proverbe français dit :

S'il pleut pour saint Laurent
La pluie est bien à temps;
A Notre-Dame même
Chacun encore l'aime;
Mais à la saint Barthélemy
Tout le monde en fait fi.

En Bohême, on prétend que saint Barthélemy enchaîne les démons du tonnerre, c'est-à-dire qu'il met fin aux orages. Il faut probablement rapporter à cette opinion populaire l'usage des forgerons de frapper, en ce jour, plusieurs coups sur l'enclume, afin, disent-ils, de *river les fers du diable*.

Les Tchèques considèrent la Saint-Barthélemy comme le premier jour de l'automne.

Nous avons fait mention, dans notre *Année de l'ancienne Belgique*, des précautions qu'il convient de prendre, à la Saint-Barthélemy, quant aux champs où des choux se trouvent plantés. Les servantes doivent s'abstenir de s'y montrer, parce que le saint, alors occupé à y *jeter les grosses têtes*, n'aime pas d'être troublé dans sa besogne par ces filles babillardes et peu réservées.

Les anciens célébraient à la même date une fête en l'honneur de la lune.

Du reste, bien longtemps avant les horreurs de la Saint-Barthélemy, à Paris (1572), ce jour n'était pas réputé heureux, peut-être à cause de la catastrophe de l'engloutissement d'Herculanum et Pom-

péia, que les anciens calendriers, d'accord en ceci avec les résultats des recherches de l'érudition moderne, indiquent comme ayant eu lieu le 24 août 79.

A Strahlau, près Berlin, la solennité, dite *la pêche*, a lieu à la Saint-Barthélemy. Les pêcheurs de la commune, accompagnés de musique, se rendent au fleuve et jettent le grand filet à cinq reprises. Les fruits de la pêche appartiennent au curé. La population de Berlin afflue à cette occasion à Strahlau et s'y amuse autant que les circonstances le permettent. Des luttes de pêcheurs signalent également ce jour Giebichstern, près Halle (Saxe prussienne) et à Ulm.

29 août, décollation de saint Jean-Baptiste. — Nous avons déjà fait remarquer, dans notre *Année de l'ancienne Belgique*, que des idées populaires ayant entre elles une grande analogie se rattachent, tant chez les populations celtiques de la Basse-Bretagne, du pays de Galles et de l'Irlande qu'en Hongrie, chez les Magyares, à la nuit qui sépare le 28 du 29 août. Les Gallois disent qu'en cette nuit le roi de la montagne passe ses troupes en revue pour combattre les Anglo-Saxons. En Irlande, c'est le comte de Kildare qui inspecte son armée dans le même but, et en Hongrie, le roi Bela qui voit avec peine que les Allemands gouvernent son peuple.

D'après un ancien dicton populaire, ce qu'on entreprend ce jour ne réussit guère.

30 août, saints Félix et Adaucte, sainte Rose de Lima. — La légende dit que saint Félix, prêtre à Rome, rencontra, au moment où on le conduisait au supplice, un personnage inconnu qui, de plein gré, se déclara hautement chrétien et, par suite de cette déclaration, fut décapité sur-le-champ. Les chrétiens, ne connaissant pas le nom de ce martyr, le désignèrent sous celui d'Adaucte ou Adjoint.

Par une exception assez singulière, les noms de Félix et d'Adaucte furent traduits, au moyen âge, par *Selig* et *Merer*, ou bienheureux et *augmenteur*.

Les Tchèques suivirent cet exemple et ces saints devinrent pour eux *Stastny a Zbozny*.

Quelle charmante fleur, cueillie dans le jardin enchanté de la poësie religieuse, que la légende de la sainte du Pérou !

Le père de cette élue portait le nom de *Florès* et sa mère celui d'*Oliva*.

Le Ciel voulut qu'elle s'appelât *Rose*. Sa mère fixant ses yeux sur le berceau de la petite ange, vit sur l'oreiller une rose blanche d'une incomparable beauté, dont les feuilles merveilleusement disposées retraçaient les traits délicats de l'enfant.

Il n'y avait pas à hésiter. Cette tendre fleur dut être nommée Rose. Pour écarter toute idée sensuelle et faire disparaître les craintes d'Oliva sous ce rapport, la sainte Vierge elle-même lui ordonna d'ajouter à ce nom celui de sainte Marie.

Ay! Jesus de mi alma,
Que bien pareces,
Entre *flores y rosas*
Y Olivas verdes.

chanta un jour Rose de sainte Marie, au doux son de sa *vihuela*.

Aujourd'hui encore, dans le jardin entièrement négligé de cette sainte, s'élève, au milieu des plantes sauvages que le hasard y sema, un splendide rosier blanc pour rappeler le souvenir de *celle* qui, pendant trente années, fut la consolation des pauvres, des affligés, des malades, et à laquelle grand nombre de méchants durent leur retour au bien.

Il doit avoir paru aux contemporains de la sainte fort étonnant de voir briller cette rose divine à Lima, ville par excellence des séductions voluptueuses, paradis de l'amour terrestre! Aussi dit-on que, lorsque pour la première fois on parla au pape Clément IX des vertus de cette sainte Rose, il s'écria : « *Sainte et Liméenne, je n'y croirai que lorsque je verrai pleuvoir des roses!* » Certes, nous ne voudrions pas attester l'authenticité de telle répartie, attribuée à un pape, mais il n'en est pas moins vrai que sainte Rose est restée la *seule* sainte de sa patrie, la Rose des Roses liméennes, qui, malheureusement, sont par trop dociles au souffle pernicieux des génies de la volupté.

La révolution même respecta l'Elue de Lima. Sainte Rose est maintenant le symbole révérée de l'indépendance péruvienne. Elle en avait, dit-on, prédit la renaissance. Le livre de l'avenir s'étant ouvert pour elle, il lui fut permis d'en déchiffrer les signes mystérieux. La palme unie au laurier par la fleur de la passion, lui fit connaître la

future victoire de la liberté chrétienne sur la terre fortunée qu'éclaire le radieux soleil des Incas.

En une vision prophétique, elle assista à la réconciliation des races blanche, rouge et noire. Elle entendit les Péruviens et les Péruviennes de toutes couleurs, redevenus frères et sœurs, entonner, au nom de l'amour divin, cette *hymne ravissante de libération,* déjà ouïe par Pythagore et dont Beethoven, dans sa neuvième et dernière symphonie, voulut révéler à l'humanité, les merveilleux accords d'harmonie sphérique.

En Belgique, nommément à Bruxelles, les religieuses de l'ordre de saint Dominique célébraient jadis avec pompe l'anniversaire de sainte Rose de Lima. Des guirlandes de roses, de lys et de myrthes ornaient leurs églises, et il y avait fête dans les environs de leurs couvents. De nos jours, le souvenir même de cette fête s'est effacé en nos villes !

Du reste, le 30 août passe aussi pour être un jour malheureux. C'était pour les anciens le jour où le monde souterrain s'est ouvert à Cérès et les génies infernaux acquéraient momentanément un pouvoir illimité sur la terre. Le triomphe de la lumière ne peut pas être ici-bas d'une longue durée. Une aurore passagère, quelques rayons de félicité, une courte illusion de bonheur, des fleurs qui ne naissent que pour disparaître, les sons mélodieux d'une harpe invisible, et qui, répétés par un écho mélancolique, se perdent bientôt dans les froids ténèbres d'une nuit profonde... Telle est l'histoire de l'année et l'histoire de la vie humaine.

Le Dr Coremans.

(*La suite dans le prochain cahier.*)

LA SEIGNEURIE DES HAYONS.

Malgré les théories inapplicables, hélas! d'égalité et de fraternité, l'homme a toujours eu plus de penchant pour commander que pour obéir. L'envie de monter sur les épaules des autres, ou, si l'on veut, sur le pavois, est aussi ancienne que le monde. On la rencontre partout. Mais il y a des pays privilégiés où la *thronomanie* semble particulièrement endémique. Les bords de la Meuse et de ses affluents de l'Ardenne sont un de ces pays. Jusque dans le siècle dernier, la souveraineté nationale tendait à s'y émietter, à tomber en poussière, comme les pierres de ses routes macadamisées. On vit là ce qu'on n'avait peut-être jamais vu nulle part, des villages, des hameaux de quelques maisons vouloir s'ériger en États neutres et indépendants ([1]). Placés à la limite souvent incertaine et contestée de la France et de l'Empire, reclamés tour à tour par les deux pays, les possesseurs de ces petites seigneuries ou de ces alleux profitaient de leur situation ambigue pour

([1]) Encore aujourd'hui, la race ardennaise semble avoir conservé cette disposition spéciale à gouverner, cet amour inné du pouvoir. *Tu regere imperio....* On ne peut plus se faire souverain; mais, dans l'armée, dans la magistrature, dans toutes les branches et à tous les degrés de la hiérarchie administrative, les luxembourgeois ont su prendre la plus large part.

échapper à tous les deux. On commençait par *rendre foy et hommage* à l'un et à l'autre. De cette double protection de cet état mixte et douteux, on concluait à la neutralité et bientôt à l'indépendance absolue.

Nous avons vu déjà les RR. PP. Jésuites à Muno, le coup d'État manqué du prince de Hennin à Revin et à Fumay. C'est encore d'une tentative de ce genre dont nous allons parler aujourd'hui, tentative également avortée.

Le village des Hayons ou des Héons forme aujourd'hui, avec le village de Dohan qui lui est contigu, une commune séparée, mais seulement depuis la loi du 1er juillet 1858. Dohan et les Hayons étaient auparavant, ainsi que le village de Bellevaux, des annexes de la commune de Noire-Fontaine.

Les Hayons et Dohan sont situés à une lieue environ à l'est de Bouillon, sur la rive droite de la Semoy, et au nord-ouest de la terre de Muno. Ils sont voisins, à l'est, d'une autre souveraineté en miniature, celle de Cugnon-Chassepierre, qu'au siècle dernier, un comte de Stolberg enleva, à main armée, à son ancien possesseur le prince de Lowenstein-Rochefort.

Dès les temps les plus reculés, Bellevaux, les Hayons dits Boucherelles, et Dohan semblent avoir dépendu du duché de Bouillon, tant pour la souveraineté que pour le ressort de la justice.

Pour le spirituel, les Hayons et Dohan étaient primitivement de la paroisse de Sensenruth, l'une des quatre maîries du duché.

Cette paroisse-mère avait compris, jadis, la ville de

Bouillon, le ban de Bellevaux, et, par suite de ce ban, Dohan, les Hayons et une partie de Plainevaux (1).

Bellevaux n'a été érigé en paroisse par l'évêque de Liége, alors détenteur de cette partie du duché, qu'en 1591.

Pour le temporel, Bellevaux et son territoire dépendaient de la mairie de Palizeux, aujourd'hui Paliseul, la première des quatre mairies dans lesquelles le duc avait la justice immédiate.

Les Hayons et Dohan étaient du ban de Bellevaux. Une partie de ce ban appartenait au domaine direct du duc, l'autre partie à des seigneurs particuliers, vassaux du duché.

Dohan, qui était autrefois une dépendance des Hayons, n'en fut démembré qu'en 1618 et définitivement en 1623.

Pour plus de complication, Dohan est séparé en deux par un ruisseau qui se jette dans la Semoy. Un côté de ce ruisseau relevait de la seigneurie des Hayons, l'autre de la seigneurie de Noire-Fontaine, aussi dans le duché de Bouillon.

Les seigneurs de Bellevaux ont toujours reconnu la souveraineté du duc. Il en a été de même des seigneurs des Hayons, jusque vers le milieu du xve siècle, qu'un sieur de Sapogne, seigneur du lieu, en fit, à ce que l'on prétend, hommage au seigneur de Raucourt; hommage toujours contesté par les évêques de Liége, ducs de Bouillon.

Quand le prince de la Tour d'Auvergne, qui s'intitulait aussi duc de Bouillon, fit cession à la France, en 1651, de sa principauté de Sedan et des seigneuries de Raucourt et de Jametz, il reçut en échange ou en dédommagement de cette cession forcée, divers domaines en France et la pro-

---

(1) Pleinevaux ou Plennevaux, hameau de Fays-les-Veneurs.

messe d'être mis en possession du duché de Bouillon, si la France s'emparait un jour de ce pays.

On sait, qu'en 1678, Louis XIV tint cette promesse.

Comme dans l'échange de 1651 il avait été stipulé que le prince de Sedan abandonnait au roi tout ce qu'il possédait jusqu'à la Semoy, le nouveau duc de Bouillon invoquait les termes même du traité pour réclamer les Hayons dont le territoire est entièrement situé sur la rive droite de cette rivière.

Cette contestation était encore pendante — comme disent les avocats — à l'époque de la révolution française.

Les trois seigneuries des Hayons, Bellevaux et ban Guillaume, avec leurs dépendances, étaient possédées, dès le XIIIe siècle, par un même seigneur de la maison de Sapogne.

Au siècle suivant, le 25 avril 1395, Guillaume et Colson de Sapogne, seigneurs de Bellevaux et des Hayons, font une transaction avec les habitants d'Assenois. Cette transaction est ratifiée, le 5 février 1419, par-devant les prévôt et échevins de Bouillon, par un autre Sapogne, Jean, seigneur des mêmes terres.

Par suite d'une alliance dont nous n'avons pu trouver la date, mais qui doit se placer entre les années 1419 et 1451, la famille Dolez ou Doleys entra en possession, par indivis, d'un tiers des droits utiles dans les trois seigneuries. Les Sapogne en conservaient les deux tiers et tous les droits honorifiques.

En 1451, Guillaume de Sapogne, qui était alors seigneur des Hayons pour deux tiers, et, en même temps, vassal du

comte de Nevers pour sa terre de Sapogne près de Raucourt, voulant s'abriter, pendant la guerre, sous la neutralité dont jouissait Raucourt, s'était mis sous la protection du comte et avait placé ses panonceaux sur les Hayons. Il offrit même à ce prince, en 1457 et en 1464, un acte d'hommage et un dénombrement pour relever sa seigneurie de la terre de Raucourt ([1]). Mais, disent les avocats du duché de Bouillon, ces actes ne furent jamais déposés à la chambre des comptes de Nevers, ainsi qu'il avait été stipulé à peine de leur nullité. Sapogne craignait sans doute de laisser des traces de sa félonie... Et d'ailleurs, cette défection, qui ne concernait même que la mouvance, ne fut que passagère. Un des descendants de Sapogne, portant aussi le nom de Guillaume, assista, en 1505, en qualité de seigneur des Hayons, à un jugement rendu par la cour souveraine de Bouillon, alors composée de pairs et hommes de fiefs, sous la présidence du prévôt. Il se considérait donc comme vassal du duché.

Cependant, les contestations se réveillaient toujours. Elles donnèrent lieu, en septembre 1570, à des conférences qui se tinrent à Mouzon entre des députés commis de part et d'autre pour arriver à un arrangement. Il y fut proposé que Bellevaux continuerait à relever de Bouillon, mais que les Hayons et Dohan, qui en faisait partie, seraient dans la mouvance de Raucourt. Cet arrangement ne fut pas accepté par l'évêque duc de Bouillon.

En 1574, le 14 octobre, le sieur Antoine François de Sapogne, fils de Gilles et de Ide de Gastines, vendit par

---

([1]) La terre souveraine de Raucourt, située sur les frontières de la Champagne, se composait de huit villages : Raucourt, Noyers, Thélonne, Bulson, Wadelincourt, Haraucourt, Angecourt et le fief de Beaumenil.

deux actes successifs, au sieur Guillaume d'Oyenbrugge de Duras, baron de Meldert [1], sa part et ses droits dans la seigneurie des Hayons.

Le 25 septembre 1593, le même baron de Meldert, acquit une autre partie de cette seigneurie d'un sieur de Bar, à qui elle était, sans doute, également échue par alliance.

De Meldert qui possédait ainsi les deux tiers des Hayons dans le domaine utile et tous les droits honorifiques, était alors gouverneur de Bouillon pour le duc, évêque de Liége. Tant qu'il conserva ces hautes fonctions il ne pou-

---

[1] On trouve dans la *Suite du supplément au nobiliaire des Pays-Bas* (1630-1661), p. 151, une généalogie de l'ancienne et illustre maison d'Oyenbrugge. Mais, si l'on doit en juger par ce que l'on rencontre, sur cette famille, dans les archives que nous avons pu consulter, grâce à l'obligeance de M. Ozeray, cette généalogie est loin d'être exacte et complette.

Ainsi, à propos du baron de Meldert, gouverneur de Bouillon, le Nobiliaire énumère bien les enfants qu'il eut de sa première femme, Anne de Corswarem, puis il ajoute : il épousa ensuite Wilhelmine du Pin (*sic*), sans dire qu'il en eut des enfants, sans mentionner, surtout, la position sociale de leur mère. Le Nobiliaire donne la date du 25 avril 1625 comme celle de la mort du baron de Meldert. Cette date doit être 1626, ainsi que le prouve son testament et les contestations auxquelles donna lieu l'ouverture de sa succession.

En parlant de Lambert, seigneur des Hayons, celui qui voulut se faire souverain : « il a été marié, dit-il, et a laissé deux filles religieuses à Bouillon. » *Lisez :* il a été marié, en premières noces, avec Valentine de Havré dont il eut une fille, Isabelle, morte, en 1635, au couvent du Saint-Sépulcre de Bouillon; et, en seconde noces, avec Catherine de Bavière dont il eut deux filles, Catherine et Claude, mortes toutes les deux religieuses-novices au même couvent de Bouillon.

(Testament d'Isabelle d'Oyenbrugge, du..... 1635. Testament de Claude d'Oyenbrugge, du 13 mars 1644.)

vait songer à se soustraire à la suzeraineté du duc dont les droits ne furent plus contestés. Mais ayant été destitué de son office, en 1609, il renouvela la vieille querelle, engagea le procureur-général de Raucourt à saisir féodalement la terre des Hayons, et lui-même comparut le 27 mai 1610 pour en faire hommage.

Ce fut en 1612 que la part de la famille Dolez passa par acquisition à celle de Lardenois de Ville [1].

En 1616, le baron de Meldert, mariait à Valentine de Havré son quatrième fils, Lambert d'Oyenbrugge de Duras, et lui donnait en dot ses droits sur les trois seigneuries des Hayons, Bellevaux et ban Guillaume.

Ce nouveau seigneur des Hayons, pour éviter toutes contestations avec Lardenois de Ville, et sortir d'indivision, fit un partage d'après lequel les Hayons avec le hameau de la Cornette, Bellevaux et le ban Guillaume appartiendraient aux Duras. Le sieur de Ville eut, pour sa part, les deux tiers du village de Dohan, non plus par indivis, mais dans un territoire limité. Il conservait aussi une partie des terrages dans la portion du sieur de Duras.

Cette partie fut rachetée par le sieur de Duras en 1619.

Bientôt de nouvelles difficultés surgirent entre les deux seigneurs. M. de Duras voulait revenir sur ce qui avait été fait, sous prétexte de lésion. Une transaction mit fin, en 1623, à cette contestation.

Les Duras conservèrent les Hayons avec le hameau de la Cornette, Bellevaux et le ban Guillaume, privativement à tout autre. Lardenois eut Dohan et son territoire

---

[1] Le 26 mars 1612, le sieur François Dolez, vend, par-devant la haute cour de justice des Hayons, son tiers dans cette seigneurie, au sieur Florent Lardenois de Ville.

avec le droit d'y créer justice et officiers, sans être tenu à payer relief au chef-lieu des Hayons dont Dohan était démembré.

D'autres contestations devaient bientôt survenir. Le baron de Meldert, l'ancien gouverneur de Bouillon, après la mort d'Anne de Corswarem, s'était remarié avec une fille de chambre de sa première femme, nommée Guillelmine Dupin. Il avait fait, à l'insu de sa famille, un contrat de mariage par lequel il assurait à sa nouvelle femme divers avantages. A la mort du baron, celle-ci prétendit, en vertu de ce contrat et du testament de son mari, avoir des droits sur les Hayons.

Un premier arrêt de la cour souveraine de Bouillon, en date du 30 octobre 1626, la débouta de ses prétentions et règla le partage de la succession du baron de Meldert entre sa veuve et les enfants des deux lits. Mais à la mort de Lambert d'Oyenbrugge, en 1630, elle recommença un nouveau procès contre ses filles mineures. Peu après, s'étant brouillée avec ses propres enfants, la dame Dupin fut obligée de se retirer dans une maison particulière, au village de Noire-Fontaine près de Dohan. Elle vendit, alors, au sieur Lardenois de Ville, par engagère et pour la modique somme de 750 livres, les droits qu'elle prétendait avoir sur les Hayons, Dohan, etc., et qu'elle estimait, nous ne savons comment, au quart de la propriété [1]. Cette vente,

---

[1] Le 20 novembre 1635, la dame Guillelmine Dupin, veuve de Guillaume de Duras, vend et transporte *par buchette* et en titre d'engageure, à Florent Lardenois de Ville, sieur de Dohan et à son épouse Marguerite de Mouzay, la moitié d'un tiers de la seigneurie des Hayons, Dohan, etc., qu'elle tient par contrat de mariage en date du mois d'octobre 1605, et du testament de son mari, d'avril 1626; comme

qui ne produisit, alors, aucun effet, servit de titre, plus tard, à la famille de Lardenois.

Mais revenons à Lambert d'Oyenbrugge. Celui-ci qui ne songeait pas encore à se faire souverain, reconnut aussitôt après la mort de son père, l'autorité de la cour de Bouillon, ainsi qu'il résulte d'un arrêt du 27 novembre 1626. Il ne tenait plus compte de l'hommage rendu par son père, en 1610, au prince de Raucourt.

Bientôt, on ne sait par quelle fantaisie, il lui plut d'ajouter à ses titres celui de *seigneur souverain* des Hayons, de faire rendre la justice en son nom et même de battre monnaie (1). Il choisit, pour y établir son atelier, une ferme isolée sur les bords de la Semoy, appelée la Vannette (2). Un nommé Jean Wiet, de Mézières, reçut de lui des lettres patentes, en date du 27 octobre 1627, qui lui conféraient la charge d'essayeur et de contrôleur de sa monnaie. Par d'autres lettres du 23 octobre 1628, le même Jean Wiet fut promu à la charge de maître général.

Cependant, l'éveil était donné et les deux princes qui se disputaient la souveraineté des Hayons, le duc de Bouillon et le prince de Sedan et Raucourt, crurent qu'il était temps d'aviser. Six conseillers, de part et d'autre, se réunirent et arrêtèrent, par provision, que les Hayons seraient administrés au nom des deux princes, « pendant qu'on informerait de l'entreprise du seigneur. » Cet arrangement ne fut

---

aussi le sixième de l'autre moitié dont elle a hérité par la mort et le testament de son fils Ernest, portant la date du 2 novembre 1633.

(1) *Revue de la numismatique belge*, t. IV, p. 51; *id.*, t. V, 3e série, p. 352. M. Alex. Pinchart, chef de section aux archives de l'État, à Bruxelles, a le premier trouvé la preuve de l'existence de la monnaie des Hayons, dans un dossier du *fonds Roose*.

(2) La petite vanne, la petite écluse.

pas agréé par l'évêque-duc. Il trouva plus profitable de s'entendre seul avec son ambitieux vassal. Le 10 octobre 1629, celui-ci, moyennant 2,000 florins que lui payait le duc, abandonnait ses prétentions et le reconnaissait pour son suzerain. Le 5 février suivant, il remplissait, par procureur, la formalité voulue. Jacob Jumet, quartier-maître dans son régiment, venait à Bouillon rendre foi et hommage féodal, au nom de son maître, par-devant la cour souveraine du duché.

Lambert d'Oyenbrugge de Duras, brigadier des armées du roi de France, seigneur de je ne sais combien de lieux, était un personnage important — un grand seigneur. — Il se tira donc parfaitement de cette mauvaise affaire, et son coup d'état manqué lui rapporta, en fin de compte, 2,000 florins.

Ses monnayeurs, pauvres diables, n'eurent pas la même chance. Dès le 11 janvier 1629, un jugement interlocutoire de la cour, arrêtait qu'il serait informé à Dohan et aux Hayons du crime de fausse monnaie. On se saisit du maître ouvrier nommé Lanoüe. Une descente faite à la Vannette fit découvrir les coins de nombreuses monnaies étrangères qu'on y frappait, dit-on, à l'insu du seigneur de Duras. Celui-ci s'empressa, comme de raison, de désavouer ses agents. Bref, Lanoüe fut, par jugement du 21 février 1629, condamné à être pendu; ce qui fut exécuté au lieu dit *La Falise*. On relaxa ses deux coaccusés à défaut de preuves.

Il est assez difficile de dire si Lanoüe fut condamné pour avoir forgé les nombreuses *imitations de monnaies étrangères* faites au nom du seigneur des Hayons, ou pour avoir, en dehors de la fabrication seigneuriale, frappé de fausses monnaies dans la plus stricte acception du mot.

En 1628, on avait arrêté, à Orchimont, quatre individus

porteurs de fausses monnaies qu'ils se proposaient d'introduire en France. On sut, par leurs dépositions, qu'on les fabriquait dans différentes localités du voisinage, à la Tour à Glaire, près de Sedan, à Cugnon et la Vannette. Cette industrie paraissait être très-florissante ([1]).

Après l'affaire de Lanoüe, un nommé Nemery, dit Casper *alias* Cappel, faux-monnayeur, demeurant aux Hayons, fut arrêté à Sedan, condamné à être pendu, le 9 avril 1631, et exécuté. La fausse monnaie, les coins, les poinçons et les marteaux avaient été trouvés à *la Cassine,* faubourg de Sedan, où l'accusé fut pris, avec un complice, Jean Colo, natif de Landrecourt, près de Verdun. Le procureur général de Bouillon avait envoyé à Sedan un extrait des informations faites à l'occasion de l'affaire de Lanoüe qui, par connexité, pouvaient jeter quelque lumière sur le crime de Nemery. Comme on voulut, plus tard, argumenter de ce fait pour soutenir que les Hayons ressortissaient de Sedan, les avocats du duché faisaient valoir que si la fausse monnaie avait été forgée aux Hayons, elle avait été émise et saisie à Sedan, ce qui rendait les coupables justiciables des magistrats de cette localité ; que les renseignements fournis par la cour étaient une relation de bon voisinage et nullement un acte de subordination.

D'après les dépositions des prisonniers d'Orchimont, on frappa, à la Vannette, au nom et armes de Lambert d'Oyenbrugge, les monnaies suivantes : des pièces d'un sol; des pièces de six sols ; des patacons ; des florins ; des écus ; des demi-réaux aux types de Liége et des Pays-Bas; des rycksdallers imités de ceux de Nuremberg, de Francfort et de Hambourg, des dallers calqués sur ceux de

---

([1]) *Revue de la numismatique belge,* t. IV, p. 46.

Bouillon, des ducats aux types des Provinces-Unies avec l'homme armé et cette inscription au revers : LAMBERTVS DE DVRAS. B. SVPREMVS HAYONEN.

Deux monnaies des Hayons, seulement, ont été retrouvées, et ces deux monnaies ne sont pas citées dans la nomenclature ci-dessus. Ce sont : le *demi-patacon,* publié par notre savant ami, M. P. Cuypers, au t. V, 2e série, p. 318, de la *Revue de numismatique,* et le *quart de patacon,* que nous avons fait connaître, dans la même Revue, t. V, 3e série, p. 252.

Lambert d'Oyenbrugge ne survécut guère à son *abdication.* Il mourut pendant la campagne de 1630, en Italie, où, dit M. Léon de Herckenrode [1], il avait été fait marquis.

Ici se termine la partie *dramatique* du récit. Ce qui suit appartient plutôt à l'avocasserie qu'à l'histoire.

A l'époque de la mort de Lambert d'Oyenbrugge, le village de Dohan, détaché de la seigneurie des Hayons par la transaction de 1623, appartenait à la famille de Lardenois de Ville. Le domaine des Hayons était échu, par héritage, aux trois filles de Lambert, Isabelle, née d'un premier mariage, Catherine et Claude issues de son second mariage. L'aînée de ces deux enfants n'avait que cinq ans. La belle-mère de Lambert, Guillelmine Dupin, en son nom et en celui de ses enfants, élevait des prétentions sur une part

---

[1] *Collection de tombes, épitaphes et blasons recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye.* Gand, 1848, in-8°, p. 118.

de la seigneurie, de commun accord avec le tuteur de son fils Ernest, le sieur Habaru [1], qui avait épousé Anne de Duras, sœur du seigneur décédé.

Lambert avait désigné, pour tuteur de ses enfants, Florent de Hampteau, lieutenant-gouverneur de Bouillon, qui fut reçu en cette qualité par arrêt du 10 octobre 1630.

Déjà du vivant de Lambert, en 1628, la cour de Bouillon avait repoussé les prétentions d'Habaru. Revenant à la charge et voulant se faire justice à lui-même, ce fougueux personnage eut recours à la violence. Il enleva, par force, les moissons et se fit payer les terrages appartenant à ses nièces.

Un arrêt de la cour, en date du 6 novembre 1630, lui fit défense de continuer son usurpation. N'ayant pas voulu s'y soumettre, il fut appréhendé au corps et incarcéré à Bouillon. Enfin un autre arrêt du 30 janvier 1637, le mit en liberté moyennant une amende considérable qu'il dut payer.

Habaru, pour se venger, courut rendre foi et hommage au seigneur de Raucourt (28 juin 1637).

Un couvent dit des chanoinesses régulières de l'ordre du Saint-Sépulcre, s'établit à Bouillon, en 1633 [2]. On y plaça,

---

(1) *Le Nobiliaire* l'appelle : Jean Lamoral de Courtejoye, voué de Grace, seigneur de Dave. La cour de Bouillon, moins polie, se contente de dire le sieur Habaru. Est-ce bien un et seul même personnage? Anne de Duras ne fut-elle pas mariée deux fois?

(2) M. Ozeray, dans son *Histoire de Bouillon,* donne la date du 14 mai 1626, comme celle de l'érection du monastère par l'évêque

comme pensionnaires, les trois demoiselles de Duras. Trois filles orphelines et riches, c'est une aubaine qu'un couvent laisse rarement échapper.

L'aînée, Isabelle, mourut, en 1635. Elle léguait aux religieuses une partie de sa fortune, en reconnaissance, dit-elle, dans son testament, des bons soins qu'elles ont eus d'elle pendant sa longue et douloureuse maladie, et pour les assister à bâtir leur cloître et leur église.

Les deux autres se firent religieuses [1]. En 1643, il ne restait que la plus jeune, Claude, qui n'avait pas seize ans.

Des lettres patentes de l'évêque de Liége, duc de Bouillon, en date du 11 août 1643, « autorisèrent la » demoiselle de Duras, novice chez les religieuses du Saint- » Sépulcre à Bouillon, de disposer, en faveur de ce cou- » vent, des fiefs à elle appartenant, tant dans le pays de » Liége, que dans le duché de Bouillon, et nommément des » Hayons et de Bellevaux. »

En vertu de cette permission, Claude fit un testament, le 13 mars 1644, par lequel elle instituait le couvent son héritier universel. Elle mourut peu après.

Malgré cette nouvelle ressource, les affaires du Saint-Sépulcre n'étaient pas prospères. Les troubles de la guerre privaient le couvent d'une grande partie de ses revenus. Les dépenses considérables de constructions avaient épuisé ses réserves. En 1646, les religieuses durent se disperser; quelques-unes, seulement, restèrent à Bouillon pour garder l'établissement momentanément abandonné.

Ferdinand de Bavière. Il est possible que la permission épiscopale ait précédé de quelques années l'établissement réel.

[1] Il n'est, peut-être, pas de famille qui ait fourni un plus grand nombre de religieuses que celle d'Oyenbrugge de Duras. Elle avait peuplé presque tous les chapitres et les monastères de la Belgique.

Le sieur Lardenois de Ville, profitant de ces troubles et de la détresse du couvent, se mit en possession de la partie du domaine des Hayons et de Bellevaux qu'il avait achetée, en 1635, de la dame Guillelmine Dupin. Il ne s'agissait encore que d'une part dans les droits utiles.

On voit, par un arrêt du 23 décembre 1648, que le couvent n'avait plus alors que les trois quarts de ces droits.

Bientôt le baron de Bolandre, fils du sieur Lardenois de Ville et son héritier, ne se contente plus de ces droits utiles, il veut joindre à sa seigneurie de Dohan, les droits honorifiques sur les Hayons.

Comme la dame Dupin n'avait vendu son prétendu quart que par engagère, bien longtemps après, en 1694, les religieuses qui étaient revenues à prospérité, imaginèrent, pour débouter les Lardenois, de se mettre en lieu et place des héritiers de la dame Dupin. Elles s'adressèrent à cet effet à sa fille, la dame de Berlo, qui leur céda ses droits.

Un arrêt de la cour de Bouillon, du 10 juillet 1694, autorisa, alors, les religieuses à user du droit de rachat et à reprendre la possession entière des Hayons moyennant le payement de 750 livres. Pour éviter ce rachat, le baron de Bolandre essaya d'abord de renouveler les prétentions de neutralité, si pas de souveraineté : poursuivi de ce chef par le procureur général de Bouillon, il abandonna bientôt ses idées d'indépendance absolue, et pour se faire un appui, il eut recours au moyen si souvent employé par ses prédécesseurs, il rendit foi et hommage, pour sa part de seigneurie, au roi de France, souverain de Raucourt. Il est bon de remarquer que les habitants des Hayons refusèrent, cette fois, de le suivre dans son entreprise. Les mayeurs et officiers de justice déclarèrent, par actes du 30 mars et du 1er avril 1695, qu'ils ont toujours reconnu le duc de Bouil-

lon pour souverain, etc., etc. ; qu'on suit, aux Hayons, la coutume de Bouillon ; qu'on n'y fait pas usage de papier timbré comme en France ; qu'on s'y sert des poids et mesures du duché ; qu'on n'y paye ni tailles, ni subventions à Sedan, etc.

Nonobstant l'évidence du droit, la Chambre des comptes de Metz, docile aux inspirations du maître qui n'y regardait pas à deux fois quand il s'agissait d'*annexer*, reçut à foi et hommage, le sieur Lardenois, le 22 mai 1696.

En 1701, le 21 février, les religieuses, voulant mettre fin à tous procès, vendirent leurs droits à leur antagoniste, le baron de Bolandre, pour la somme de 11,000 livres ; mais le duc de Bouillon refusa de consentir à cette aliénation. Elles demeurèrent donc malgré elles propriétaires de leurs trois quarts dans la seigneurie.

Selon la coutume de Bouillon, l'aîné seul des garçons ou des filles, quand il y avait partage d'un fief, jouissait des droits seigneuriaux honorifiques, comme nomination aux offices, etc. Ces mêmes droits appartenaient à tous les enfants en proportion de leur part, d'après la coutume de Sedan et de Raucourt. Le couvent représentait la branche aînée. Les Lardenois étaient au nom de la femme et des enfants du second mariage. On comprend l'intérêt qu'ils avaient de relever de Raucourt plutôt que de Bouillon.

Nous ne chercherons pas à résumer les longues et inextricables procédures qui se perpétuèrent à ce sujet, pendant un siècle, tant à la cour de Bouillon qu'au baillage de Sedan et au parlement de Metz.

En 1719, le duc ayant consenti à prendre le conseil du roi pour arbitre, celui-ci rendit un arrêt, le 27 février, qui ne décidait rien sinon que les choses resteraient provisionnellement dans le même état. Il s'en suivit que nos deux villages jouirent, en fait, d'une complète neutralité. Les

seigneurs — les religieuses et les Lardenois — faisaient un double hommage à la Chambre des comptes de Metz et à la cour de Bouillon. Du reste, aucun payement de droits, aucunes corvées ni en nature ni en argent. Les bois n'étaient pas soumis à la grande maîtrise; il y avait liberté entière pour toutes les marchandises, à l'entrée et à la sortie. Pas de droits sur le sel, le tabac, etc. (1).

Le baron de Bolandre mourut le 17 mai 1726. Sa veuve et ses enfants s'abstinrent de toutes démarches dans le sens de la France. Le provisoire continuait.

En 1747, cette longue trêve faillit être rompue par une cause bien futile. On avait vu jadis la Guerre de la Vache; un troupeau de cochons fut sur le point de troubler la paix de notre petit Eldorado. Les habitants de Fays-les-Veneurs s'étaient emparé de ce troupeau sur une partie de territoire dont on leur contestait la propriété. Les gens des Hayons, usant de représailles, enlevèrent plusieurs habitants de Fays et les conduisirent dans les prisons de Sedan. Heureu-

---

(1) Si quelques-uns de ces villages ardennais se trouvaient, de fait, soustraits à toute espèce d'autorité, d'autres, au contraire, étaient, malgré l'Évangile, forcés de servir plus d'un maître. Ainsi la seigneurie de Bertrix, composée de trois villages, appartenait par tiers et par indivis à trois seigneurs qui, au commencement du siècle dernier, se prétendaient co-souverains de ce petit royaume. C'étaient le duc de Bouillon, le comte de Lowenstein-Rochefort, seigneur-souverain de Chassepierre Cugnon, et l'abbé de Saint-Hubert. Ces potentats avaient chacun leurs bourgeois soumis à la taille, chacun leurs mayeur et échevins qui, réunis, rendaient la justice. L'appel en dernier ressort appartenait aux officiers des trois seigneurs. Ils se transportaient à Bertrix le cas échéant.

Marie Thérèse, qui était un peu annexioniste, témoin l'affaire de Fontaine-l'Évêque, mit fin à cet état de choses en réunissant Bertrix à son duché de Luxembourg.

sement, que M. de Creil, alors intendant de Metz, était un homme aussi honnête que modéré. Il fit relaxer les otages; les cochons, de leur côté, devaient être rendus à « ceux des Hayons, » à charge de donner caution en attendant la décision du juge.

En 1760, le vicomte de Lardenois de Ville, fils et héritier du baron de Bolandre, vendit Dohan et son quart des Hayons, Bellevaux, ban Guillaume et dépendances, pour la somme de 50,000 livres, à M. Bodson, gouverneur de Bouillon, qui avait obtenu l'agrément du duc pour cette acquisition [1]. Le duc l'avait en même temps autorisé à faire le double hommage à Metz et à Bouillon.

Quelques années après, la part acquise par M. Bodson passa au sieur Thibault, procureur général à la cour souveraine du duché.

Les religieuses aussi bien que les nouveaux co-seigneurs, sans prendre aucun parti et sans prétendre à aucune espèce d'indépendance, faisaient hommage conditionnellement aux deux princes, le roi et le duc, entre qui la souveraineté restait indécise et contestée.

Mais si les seigneurs firent si bon marché de leurs prétentions, il n'en fut pas de même des habitants, ceux-ci, à la grande joie des procureurs, soutinrent de leur chef, non par les armes mais par d'autres exploits, qu'ils étaient un pays libre, indépendant et souverain. C'était, dit M. Boucher d'Argis, dans le but de ne payer aucun impôt. — Calomnie inventée pour le besoin de la cause! répliquaient leurs avocats; pourquoi ne voir qu'un vil intérêt d'argent dans l'élan de patriotisme qui animait les deux ou trois cents citoyens libres des Hayons?

---

[1] Acte passé, le 9 mars 1760, par-devant les notaires au Châtelet de Paris.

En 1781, les officiers royaux de la Chambre des comptes à Metz et du baillage de Sedan, essayèrent encore une fois de réchauffer cette vieille querelle endormie. Les habitants de Bellevaux qui, de même que leur seigneur, avaient toujours reconnu la souveraineté du duc, s'étaient à leur tour compromis dans le litige. Ce fut à cette occasion que le duc de Bouillon fit imprimer un mémoire de son avocat, M. Boucher d'Argis, pour établir ses droits sur ce village, qui voulait lui échapper [1].

Le roi avait commis le sieur Dupont, intendant de la généralité de Metz, pour procéder à l'exécution de l'arrêt de 1719. Le 8 juin 1782, le duc fit signifier à cet officier un nouveau mémoire accompagné de nombreuses pièces à l'appui.

La dernière lutte que soutinrent nos deux villages eut lieu à l'occasion d'un des événements les plus considérables des temps modernes, la convocation des États Généraux, en 1789. Invités, par le grand bailli d'épée de Sedan, de prendre part à la réunion pour nommer des députés, ils refusèrent de s'y rendre. Le procureur général de Bouillon fit, de son côté, protester par huissier contre cette invitation, le 25 mars 1789.

Quelques années plus tard, ce long procès était jugé au fond et sans appel. Quatre-vingt-treize balayait à la fois droit, juges et plaideurs ; les citoyens des Hayons devenaient citoyens français.

R. Chalon.

---

(1) *Précis pour le duc de Bouillon contre les habitants d'Hayons et de Dohan.* De l'imprimerie de d'Houry, rue Hautefeuille, 1781, in-4°, 55 pages.

MANUSCRIT INÉDIT

CONCERNANT

LA TOMBE BELGO-ROMAINE DE SAVENTHEM.

Tout n'est pas dit sur la belle découverte d'antiquités belgo-romaines faite à Saventhem, près de Bruxelles, au commencement du XVIe siècle.

Dernièrement nous avons eu entre les mains un manuscrit contenant, outre une description de tout ce qui se rattache à cette précieuse trouvaille, une série de curieux dessins à l'aquarelle reproduisant, avec une scrupuleuse minutie, chaque objet que renfermait le *tumulus*.

Ce manuscrit comprend dix-sept pages de texte in-folio. L'écriture, assez régulière, date de la première moitié du XVIIe siècle.

Plus de cent ans s'écoulèrent donc, avant que cette narration fut écrite.

Heureusement, c'est la reproduction littérale d'un récit contemporain, qui, à en juger par certains passages de la copie, a dû être composé pendant que « icelle tombe est encore en estre » et que « le peuple de diverses régions et contrées la viennent journellement voir. »

Ce récit peut être attribué à Rénier Cleerhage, conseiller et maître des comptes, sur les propriétés duquel la découverte eut lieu. La rédaction est, d'un bout à l'autre, dans

le style de chancellerie de l'époque, et ne peut émaner que d'un haut fonctionnaire de l'État.

Dans le texte de la transcription, que nous avons tout lieu de croire fidèle, une seule phrase nous paraît, toutefois, avoir été intercalée. Après avoir parlé d'un denier de Faustine, femme d'Antonin, le copiste ajoute immédiatement : « ... il s'en y a ung treuvé avec lesdictes bagues non encore qu'environ c ans. »

Disons toutefois que ces « dites bagues » semblent se rapporter à une autre trouvaille, attendu qu'une seule bague a été rencontrée dans le *tumulus* de Saventhem.

Il serait très facile d'élucider ce point douteux, si le texte était clair et précis. Or, justement une ligne plus haut, on s'aperçoit que le scribe a été embarrassé dans sa transcription. Deux mots sont absolument indéchiffrables. Ailleurs, il y a des lettres surchargées et modifiées.

L'essentiel est que le manuscrit, quoique postérieur d'un siècle à la découverte dont il parle, offre des renseignements nouveaux à l'archéologie nationale. Certaines particularités difficiles à établir, et que M. Galesloot, qui a fait une étude approfondie de la question, a le mieux saisies et expliquées, reçoivent ici une solution définitive.

« Il est de l'intérêt de la science, dit notre estimable collègue, de ne perdre aucun détail qui puisse nous éclairer sur l'état de cette contrée [le Brabant] à l'époque où elle était assujettie à la domination romaine. »

Cette considération nous engage à publier le texte intégral du document, avec une réduction des aquarelles qui l'accompagnent et que nous n'hésitons pas à envisager comme de véritables productions artistiques. La plupart sont tracées en grandeur naturelle.

Quelques réflexions préliminaires suffiront à démontrer que nous n'avons pas exagéré la valeur de notre manuscrit.

D'abord la découverte de Saventhem eut lieu, non en 1507, comme le rapporte Heylen, mais entre 1516 et 1519. Au moment où le scribe contemporain faisait sa narration, « le Roy » était attendu au pied du monument, que l'on avait expressément conservé intact avant sa venue. Il est évident que c'est de Charles-Quint qu'il s'agit ici. Or, ce monarque ceignit la couronne royale en 1516 et la couronne impériale en 1519. Peut-être faut-il lire 1517 au lieu de 1507. dans la dissertation de Heylen. M. Galesloot avait déjà émis des doutes sur l'exactitude de cette date.

L'entrée de la tombe était tournée du côté de l'Orient.

Des aromates et des parfums y avaient été placés en grande abondance, selon l'habitude des Romains; car, dit le narrateur « plusieurs journées après [l'ouverture de l'*area*] y avoit une odeur si très-bonne que merveilles. »

Le *virile membrum* dont il est question dans le manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne commenté par M. Galesloot, figurait effectivement, en forme de *nasus*, à la partie supérieure de la lampe : particularité que Heylen a laissé échapper, volontairement ou involontairement.

Il est bien vrai que « en ouvrant ladiete tombe estoit encore en icelle lampe un lumillon de coton, comme s'il eust fressement bruslé et nouvellement esté esteinte. »

Le sarcophage a existé réellement, malgré les dénégations de M. Roulez, auteur du rapport sur le mémoire de M. Galesloot ([1]).

([1]) Ceux qui voudront en savoir davantage sur le *tumulus* belgo-romain de Saventhem pourront consulter :

Van Gestel, *Hist. archiepisc. Mech.*, t. II, pp. 101 et 102. — Heylen, *Diss.*, *Mémoire de l'académie de Bruxelles*, p. 458. — Marquis de Chasteler, *Ib.*, t. IV, p. 458. — De Bast, *Antiquités romaines et gauloises*, t. II, p. 82. — Devaddere, Manuscrit de a

Ce sarcophage était fait de pierre grise du terroir, circonstance qui nous guide singulièrement dans nos conjectures sur la provenance du monument.

Sur le couvercle, également de pierre grise, était sculpté un génie. L'un des vases dépassant les parois du sarcophage, le couvercle n'avait pu être placé au-dessus. Il se trouvait à côté.

Le génie, que M. Roulez a également révoqué en doute, tenait, de la main droite, une espèce de patère, et, de la main gauche, une corne d'abondance. Il faisait, selon M. Galesloot, un sacrifice aux dieux manes.

On conçoit de quelle importance est la constatation de l'existence de cette sculpture, au point de vue de l'histoire artistique de la période belgo-romaine, particulièrement pour le Brabant, que Schayes prétendait n'être, à l'époque dont nous parlons, qu'une contrée complétement inculte et sauvage.

C'est assurément le plus ancien monument de l'art que l'on ait trouvé ou que l'on connaisse dans la province de Brabant. Nous en donnons ci-contre la représentation en fac-similé.

Cette figure, si accomplie d'après le texte, et que le peintre aquarelliste a malheureusement reproduite un peu à la flamande, a-t-elle été façonnée sur les lieux, ou bien l'a-t-on fait sculpter à Bavai ou à Tongres? Voilà ce qu'il eût été intéressant de pouvoir constater.

---

bibliothèque de Bourgogne n° 12814, reproduit par M. Galesloot. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 154. — Schayes, *La Belgique avant et pendant la domination romaine*, t. III, p. 522. — Galesloot, *Bulletin de l'académie de Belgique*, t. XIV, 1re partie, p. 488 et *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I, p. 343.

Le chanoine Devaddere rapporte qu'elle fut placée dans le cimetière de l'église du Sablon. Il est probable que, comme idole païenne, elle aura été détruite complétement. Nous savons, en tout cas, qu'elle ne faisait pas partie des objets qui ont été transportés à Vienne et que l'on conserve encore au Musée impérial d'antiquités de cette capitale.

Voici, mot à mot, le texte du manuscrit :

DÉCLARATION

COMMENT ET EN QUELLE MANIÈRE LES PIÈCES D'ANTIQUITÉ CY-APRÈS MISES PAR FIGURES, ONT NAGUÈRES ESTÉ TROUVÉES SOUBS TERRE, ET L'ESPACE QU'IL Y PEUVENT AVOIR ESTÉ, AVEC AUSSY LES RAISONS POUR QUOY ELLES Y ONT ESTÉ AINSY MISES.

La treuve.

Maistre Regnier Cleerhage, conseillier et maistre des comptes de Brabant à Bruxelles, ayant naguères acheté certaines terres labourables gisantes au village de Saventhem auprès Bruxelles, sur laquelle il treuva une mote ou moncheau de terre contenant en bas en rondeur CXXIJ jambées, et de hault tousiours en diminuant environ LV pieds, sur laquelle estoient croissans cinq gros chesnes gisant sur un champ nommé le champ à la tombe et vulgairement en thioiz le tomvels. Ledict Cleerhage voyant que cette tombe luy faisoit deux empeschemens, l'un que la terre où elle estoit séante contenant comme dessus ne porta pas des fruictz, secondement qu'à cause de la haulteur, la réflection du soleil empeschoit le fruict tout à l'environ, et mesmement voyant qu'au dit champ, bien près d'icelle tombe, y avoit une vallée au costé d'Orient, et affin de le vuyer, a fait haster et planir la dicte mote par multitude de gens et de chevaulx; et y ayant ouvré VIJ jours, est advenu que naguères il a treuvé un petit cellier ou cave toute voulsée, en grandeur asçavoir de longueur VIJ, de large VI, et de hault de VIII à IX pieds, fait si treffort de pierre grise et de marbre, que les ouvriers estoient deux heures de long et plus avant

qu'ils y pouvoient avoir un trou ou comble de la grandeur d'environ deux pieds en quarrure. Voyant ainsy parmy ledict trou de hault en bas n'y avoir homme si hardy qui y osa entrer, parce que la figure cy-après contrefaicte en manière d'idole, fait de pierre, y estoit dessoubs ledict trou, par quoy une femme illecq avec plusieurs autres y ouvrans s'avance y entrer, et après elle aucuns desdicts ouvriers.

Le temps qu'il at esté soubs terre.

Il est notoire que depuis quelques ans encha, le pays de Brabant at esté réduit à la vraye foy catholique, et que depuis l'on at enterré les chrestiens en lieu Saint et les Empereurs Roys ès églises.

Paravant, selon les croniques, l'on souloit enterrer les gens de bien et d'honneur emmy les champs et autres héritages à eulx appartenants, et les Empereurs Roys en aucuns lieux excellens soubs tombes ou motes au milieu de leurs possessions; par quoy il appert qu'à tout le moins ladicte sépulture at esté ainsy faicte passé ledict espace de mil ans et du temps des nobles Empereurs de Rome quand ils conquirent les Gaules.

Faustina, femme d'Anthoninus, Empereur de Rome, comme déclarent lesdicts croniques, règna après l'incarnation de nostre Sauveur et rédempteur, en l'an CLXIIIJ, selon. . . . denners, dont il s'en y a cinq treuvé avec lesdictes bagues non encore qu'environ c ans.

Par quoy peult sembler que lesdictes bagues et joyaulx peulent esté soubs terre par l'espace d'environ XII^c ans, et à tout le moins et sans faute, l'espace de mil ans et plus.

Il n'y a prince en propriété qui saura monstrer les semblables pièces si antiques ne si singulières en matière, estoffe et façon.

Les raisons pourquoy elles y ont esté ainsy mises.

Selon les histoires et cronicques fait ascavoir que les Romains et gentils, en enterrant les corps morts des princes et autres illustres personnes, ils ostoient les yeux, oreilles, nez, lèvres, le

cœur, la foye et autres principaux membres, mesmement les boyaux nettoyez et mis appoinct, chacun desdicts membres se mettoit appart.

Le revenant se brusloit, les cendres en venant se gardoient; ce que ne se brusloit en cendres les oz se gardoient, et chacun se mettoit à part ès pièces comme dessus.

L'on leur bailloit deniers d'or, d'argent de cuyvre, vin, forment, basme, eyle, et avec ce de la lumière pour à leur retour, et selon leur loy estre estoffés de tout.

La dicte tombe ayant fressement esté ouverte, et plusieurs journées après y avoit odeur si très-bonne que merveilles. Icelle tombe est encore en estre, et y vient journellement le peuple de plusieurs pays et contrées pour la voir.

(N° 1.) Cette figure démonstre la mote ou tombe de terre, grande asçavoir : le point d'enbas en rondeur CXXIJ gambées faisans environ trois cens quattre-vingts pieds, et hault tousjours en dyminuant LV pieds, toute verde de plusieurs et diverses manies d'arbres, et dessus icelle estans cinqz chesnes, grans, gros et anciens de beaucoup d'années.

(N° 2.) Ceste figure démonstre la cave qui estoit dedens ladicte mote ou tombe au costé d'Orient, faicte de pierre grise, très-grand et espès, et de la montmartre, si fort massoné et joint ensemble que merveilles; laquelle caveté ou voulsure, parce que le peuple de diverses contrées et régions le viennent journellement voir, n'at esté rompu ne démolie ains encore délaissée en estre jusques à la venüe du Roy, lequel, comme vray semble est, y prendra plaisir et délectation.

(N° 3.) Le bacq est de pierre grise, long environ demi pied, large environ IJ ½ pieds et parfont IIJ quarts de pieds, qui estoit assiz sur une pierre grise proportionnée audict bacq; auquel bacq estoient asçavoir la bouteille et les parties y ensuivans; et pour la haulteur d'icelle bouteille estoit la figure cy-après nommée pour idole, emprès le bacq droit et non dessus ledict bacq, combien qu'il estoit fait y servant.

(N° 4.) La figure, qui semble estre faicte par manière d'idole, est de pierre grise, tenant en sa main droite comme un pain, et en la main gauche par manière de corne versant vin, si très-bien faicte, comme disent les maistres tailleurs de pierre, qu'il n'est bonnement à amander, icelle pierre servant sur le bacq cy-devant.

(N° 5.) La bouteille est très-clerè et réluisante, vert de telle estoffe et matière que l'on ne la peut bonnement discerner de voire ou de prasis, grande de deux à trois potz de vin, espesee d'un demy doit ou environ, faicte, comme disent ceux qui en ont connoissance, aussy artificiellement qu'il est possible, et telle que l'on ne seauroit amender en ouvrage ne trouver semblable estoffe, en la quelle estoient cendres d'un corps bruslé.

(N° 6.) Ceste figure est de voire sur le vert assez estrange espesee comme dessus, contenans environ demy pot de vin, qui est fourny d'oz bruslez, qui sont encore de dedens en estre.

(N° 7.) Ceste figure est de cristal ou aultre estrange verre blancq, la quelle, comme semble par les histoires et cronicques, at esté estoffé et remplie d'aucuns membres d'un corps mort, lequel, par le grant espace de temps d'avoir esté en terre, est consumé.

(N° 8.) Ceste figure est, comme semble, de corne ou d'autre matière si singulière et estrange que personne ne la peut bonnement connoistre, fort léger et bien honneste de façon et autrement.

(N° 9.) Ceste lample est de cuivre tenans ou en alloy, comme disent les orfefvres, si très-bien et industrieusement faicte qu'il ne la faut amender, ayant sur le nez la façon d'un membre d'homme; et en ouvrant la dicte tombe estoit encore en icelle lampe un lumillon de cotton, comme s'il eust fressement bruslé et nouvellement esté esteinte.

(N° 10.) Ceste pièce est faicte de terre, en telle manière qu'en y mettant de l'eau à demy chaude et le mettant au soleil a demy,

plus luira le soleil dessus et plus refoidira l'eau, comme disent lesdicts maistres.

(N° 11.) Ceste pièce est de terre. Nul sachant dire quelle. Bien honeste, et en icelle six deniers de cuivre, l'un de l'empereur Nero, l'autre d'Anthoninus Augustus, le troixiesme de Faustine Auguste avec III autres fort usez.

(N° 12.) Ceste pièce est de fort estrange façon de couleur bleu, par manière de salière et aultrement.

(N° 13.) Ceste pièce est un verre de cristal, petit aussy bien fait et sur un point du mesme qu'il est possible.

(N° 14.) Ceste pièce est un anneau ayant sur le cytrin en manière de signet bien grand et espes le mieux fait de jamais, ayant sur la teste un homme à cheval, en sa main un dart courant après un cerf si bien entaillé et aussy tout à l'environ qu'il ne faut amender.

(N° 15.) Ceste pièce semble estre faicte de terre reluisant très-léger en poix, la couleur telle que les maistres qui en ont connoissance disent qu'ès pays de chrestieneté l'on ne treuvera le semblable.

D'autres réflexions que celles que nous venons d'émettre, se présenteront à l'esprit du lecteur. Notre notice n'étant qu'une simple description d'un manuscrit curieux, nous n'avons pas la prétention de devancer les commentaires des savants spéciaux. Aussi bien ne nous arrêterons-nous pas à relever les nombreuses inexactitudes commises par l'auteur de la relation. C'est de l'érudition *sui generis,* que l'inspection seule des dessins réduira à sa juste valeur.

Quant à la provenance du manuscrit, nous présumons, avec quelque raison, qu'il a appartenu jadis au collége des

jésuites à Bruxelles. Rien d'étonnant qu'il émanât de la plume d'un membre de cette compagnie.

Au commencement du XVIe siècle, l'ordre de Saint-Ignace n'existait pas encore. Le collége de Bruxelles ne fut fondé qu'en 1604. Ne se pourrait-il pas que les jésuites, ayant été mis sur les traces du manuscrit original, en eussent fait faire la transcription?

Nous lisons dans la *Biographie montoise*, de M. Mathieu [1], que le marquis de Chasteler, auteur d'un mémoire très-faible sur la tombe de Saventhem, fut nommé, en 1781, par le prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire pour le gouverneur général des Pays-Bas, au poste de directeur de l'établissement littéraire, connu sous le nom de *Museum Bellarminum*.

On pourrait croire, d'après cela, que de Chasteler a connu notre manuscrit. Mais il n'en est rien. Si le noble académicien eût consulté ce document, son travail eût présenté moins de lacunes, et, surtout, il eût compris parmi les dessins qui l'accompagnent, la figure sculptée qui en forme la partie la plus intéressante.

EDMOND VANDERSTRAETEN.

---

[1] P. 133.

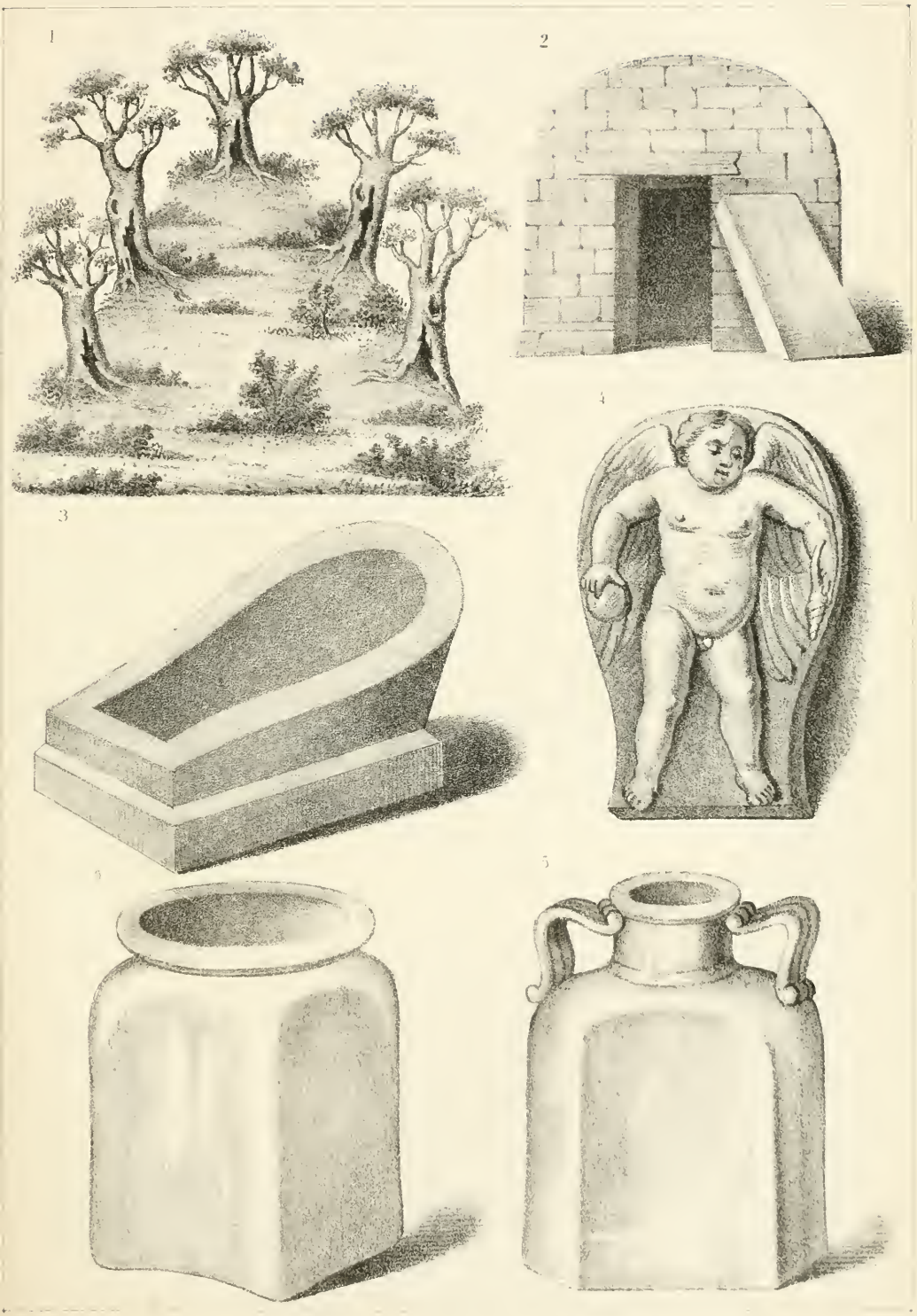

Réduit aux $\frac{3}{4}$ des dessins originaux

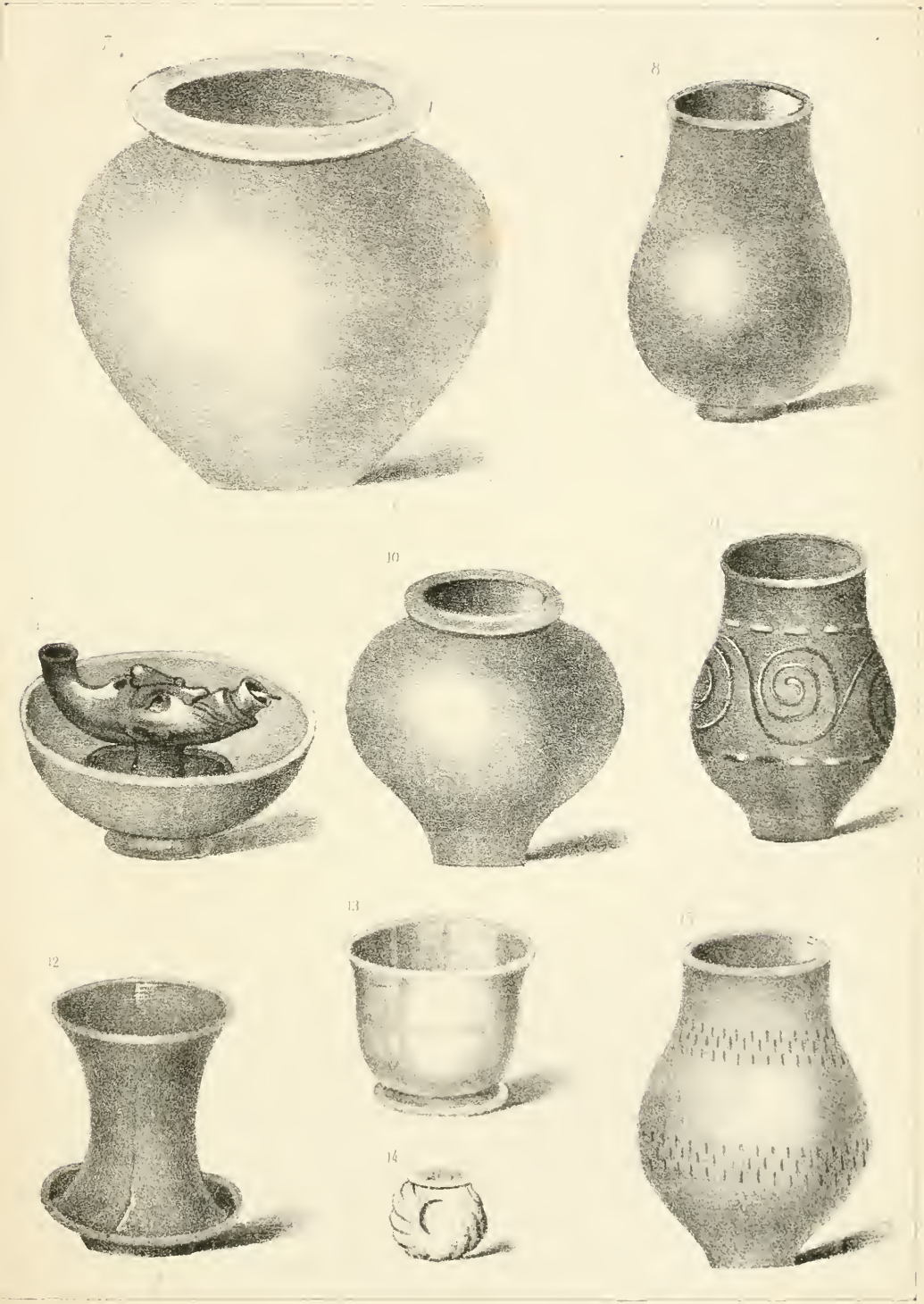
7
8
9
10
11
12
13
14
15

LE CARDINAL MAZARIN,

MYSTIFIÉ PAR LES FLAMANDS.

On lit dans l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, t. XII, p. 493 :

.... « Le maréchal de Villequier-Aumont, gouverneur « de Boulogne, avait noué des intelligences dans Ostende et « s'embarqua avec quelques régiments pour surprendre « cette ville (28 avril 1658). Il avait été trahi ; on l'atti- « rait dans un piège ; à peine descendu sur la grève, il fut « coupé et enveloppé par des troupes espagnoles très- « supérieures en nombre. Il fut pris avec cinq à six cents « hommes ; le reste se sauva par mer. »

Ce récit n'est pas complétement conforme à la tradition historique ; la vérité est que le cardinal Mazarin ayant voulu se rendre maître d'Ostende par trahison, fut victime d'une mystification assez piquante qui nous a été remise en mémoire par la découverte récemment faite dans les archives communales d'Ostende de la copie d'un document fort curieux que nous publions aujourd'hui.

Voici d'abord la relation de l'événement auquel ce document se rapporte :

En 1658, la France et l'Angleterre s'étaient unies contre l'Espagne et les flottes de ces deux puissances menaçaient les ports de Dunkerque et d'Ostende. Pendant que Turenne faisait le siége de la première de ces places, le cardinal

Mazarin, qui ne dédaignait aucun moyen pour arriver à la réalisation de ses desseins politiques, essaya de se faire livrer Ostende par trahison.

Il corrompit quelques chefs espagnols pour être renseigné sur l'état réel des défenses de la place, puis il chercha à se ménager des intelligences dans la garnison.

Il s'adressa, dans ce but, à un nommé Lieven Itersum, lequel le mit en relation avec un certain colonel Sébastien Spintelet, de Furnes, homme fort entreprenant, qui avait été banni du pays à la suite de démêlés avec la justice, et qui cherchait un moyen de rentrer dans sa patrie.

Le cardinal Mazarin fit venir Spintelet à Paris, eut avec lui plusieurs entrevues, et sur les conditions de l'entreprise, et sur les moyens d'exécution. Lorsque l'on fut tombé d'accord, Spintelet se rendit en Zélande avec un passeport délivré par le cardinal ministre; puis, par l'intermédiaire d'un de ses amis, il dénonça à Don Juan, gouverneur général des Pays-Bas, le complot ourdi par Mazarin et dont il devait être le principal complice.

Don Juan promit au colonel Spintelet sa réhabilitation et une récompense, s'il réussissait à faire tomber les Français dans le piége qu'on se proposait de leur tendre; un avis et des instructions spéciales furent expédiés immédiatement au commandant d'Ostende, qui prit les mesures nécessaires à la réussiste du projet conçu par le colonel Spintelet.

Mazarin, de son côté, désigna Monet de Joly, capitaine de ses gardes du corps, et l'ingénieur Fontaine pour aller à Ostende avec Spintelet, afin de tout préparer pour l'entrée prochaine des troupes françaises, que devaient amener les vaisseaux du maréchal de Villequier-d'Aumont; gouverneur de Boulogne; on comprend que ces émissaires ne rencontrèrent aucune difficulté, car on les attendait.

L'escadre sur laquelle se trouvaient les troupes se tenait

en rade, prête à opérer le débarquement, dès que serait donné le signal convenu.

Pour compléter la mystification, le gouverneur d'Ostende se démit momentanément de ses fonctions et en investit M. Ognate, bourgmestre du Franc de Bruges, qui voulut bien consentir à accepter ce rôle d'emprunt.

Le colonel Spintelet joua très-adroitement la comédie qu'il s'était imposée : au coup de minuit, il se rendit avec les deux agents du cardinal chez Ognate qu'ils arrêtèrent dans son lit, comme s'il eut été le véritable gouverneur.

On le somma de se rendre aux armes de la France, il cria à la trahison, feignit de s'emporter contre Spintelet, le traita de traître ; bref, on le conduisit en prison, puis on se rendit aux postes qui gardaient les portes de la ville. Ces gardes se laissèrent désarmer ainsi que cela était convenu.

Quand les agents français se crurent ainsi en possession de la ville ils firent flotter le drapeau blanc sur les remparts et donnèrent à l'escadre française le signal convenu pour le débarquement. C'étaient deux coups de canon.

Le jour commençait à poindre ; Spintelet juge alors que le moment est arrivé de mettre fin à la comédie : sur son ordre, on arrête à leur tour les deux agents de Mazarin ; de nombreuses troupes espagnoles qui avaient été rassemblées secrètement se couchent sur les remparts et se tiennent prêtes à fondre sur les Français. Ceux-ci débarquaient joyeusement et croyaient marcher à une conquête certaine, mais au moment où ils vont faire leur entrée dans Ostende, le véritable gouverneur, qui avait repris ses fonctions, fait pleuvoir sur eux une grêle de balles qui les disperse en un instant.

Le maréchal de Villequier-d'Aumont, abandonné de ses troupes, prit la fuite ; il espérait pouvoir gagner les dunes et s'y cacher, mais il fut poursuivi, atteint, fait prisonnier, et

il eut la mortification d'être contraint de revenir à Ostende et de défiler à pied devant les bourgeois, qui le huèrent, et devant le colonel Spintelet, le principal auteur de sa mésaventure.

Cette mystification fit beaucoup rire aux dépens du cardinal Mazarin qui, sur un avis que lui avait expédié le maréchal d'Aumont, au moment où il était descendu sur la grève, avait communiqué la nouvelle de la prise d'Ostende, aux Électeurs alors réunis à Francfort pour l'élection d'un roi des Romains. Malheureusement, un nouveau courrier, expédié de Bruxelles, vint bientôt révéler la mystification dont le cardinal-ministre avait été victime.

Quant au colonel Spintelet, il reçut la récompense des services qu'il avait rendus : non-seulement il obtint l'autorisation de rentrer dans le pays, mais il reçut le commandement d'un régiment belge.

Voici maintenant la traduction du document trouvé dans les archives communales d'Ostende :

« Articles proposés par le colonel Sébastien Spyntelet,
« tant en son nom, qu'au nom de ses officiers, rela-
« tivement à la prise de la ville et forteresse d'Os-
« tende pour être livrée aux mains de Sa Majesté
« Royale et de Son Excellence le cardinal Mazarin. »

« I. Que d'abord Sa Majesté fera embarquer sept à huit « cents hommes, tous soldats solides, qui se rendront, « pour plus de sûreté, dans la ville, alors qu'elle sera « commandée par le susdit Spyntelet.

« II. Que les navires et les barques, sur lesquels seront « embarqués les soldats susdits, entreront dans le port au « signal convenu de deux coups de canon.

« III. Qu'après son arrivée dans le port susdit, le sieur « Romynhaye, maréchal de camp, que Sadite Majesté a

« envoyé pour commander lesdits sept à huit cents soldats,
« devra délivrer immédiatement, au même colonel Spyn-
« telet, 200,000 livres, argent de France, pour être distri-
« buées aux soldats et officiers qui auront fait l'exploit.

« IV. Item, les mêmes sept ou huit cents hommes seront
« reçus, sur-le-champ, dans ladite place, pour recevoir le
« commandement militaire et s'attacher aussi au service
« de Sa Majesté avec ceux qui auront fait l'exploit, et seront
« commandés par lesdits sieurs Romynhaye et Spyntelet.

« V. Item, que ledit colonel Spyntelet aura le com-
« mandement absolu de la même place et de ses fortifica-
« tions, jusqu'à ce que Sadite Majesté de France aura
« envoyé six cents mille livres, qui seront payées entre
« les mains du même Spyntelet, comme son assistant et au-
« teur de l'entreprise, après qu'il aura livré la susdite place
« aux mains du sieur Romynhaye, pour Sa Majesté royale.

« VI. Item, que tous les bourgeois et habitants de
« ladite ville seront maintenus par Sa Majesté dans la foi
« catholique, apostolique et romaine, sans permettre
« d'églises dissidentes, d'assemblées hérétiques, ni autres
« religions ou sectes.

« VII. Item, que toute la bourgeoisie de la ville sera
« maintenue par Sa Majesté dans tous ses priviléges, droits
« et libertés, qui sont actuellement promulgués par Sa
« Majesté le roi d'Espagne, et chaque bourgeois restera
« propriétaire de tous ses biens, meubles et de tout ce qui
« lui appartient actuellement, tant dans la ville que dehors
« et dans sa juridiction.

« VIII. Item, que tous les articles pourront être com-
« muniqués aux bourgeois de ladite ville, et affichés, de la

« part de Sa Majesté le roi de France, à tous les coins et à « l'hôtel de ville, dès que l'exploit accompli sera public.

« IX. Item, que les auteurs dudit exploit, désignés par « le susdit Spyntelet, pourront retirer leurs familles en « France et sur les terres et États de Sa Majesté royale de « France, où ils seront libres de toutes accises, impôts et « taxes qui subsistent ou subsisteront de tout temps et « éternellement dans le pays ou royaume soumis à Sa « Majesté. Ils seront également exempts, par privilége, du « logement des troupes et soldats et de toute garde de nuit « ou de jour dans les places et frontières de guerre. Les « veuves et enfants, les filles et fils des enfants de ceux « qui auront fait l'exploit, jouiront desdits priviléges et « franchises.

« Dans le cas où les Espagnols et les ennemis de Sa « Majesté française viendraient à incendier, détruire ou « prendre quelques maisons, cultures, fermes ou biens « revenant auxdits auteurs dudit exploit, situés dans ledit « Pays-Bas, tous leurs intérêts seront sauvegardés, tout « sera remis dans son état primitif, et ils recevront une « indemnité sur tous les biens du domaine public, qui « seront sous la domination et compris dans le territoire des « villes de Sa Majesté française, sous l'autorité de laquelle « ces biens appartiendront à celui desdits auteurs ou à « leurs veuves, qu'il plaira à Sadite Majesté, en récom- « pense des bons services qu'ils auront rendus au roi de « France.

« X. Item, que les mêmes auteurs seront susceptibles « d'occuper les offices et emplois honorables dans le « royaume et États soumis à Sa Majesté de France, ainsi « que leurs enfants déjà nés; pour plus d'assurance, il

« sera donné auxdits enfants une lettre de naturalisation « de Sa Majesté de France.

« XI. Item, que les six cents mille livres, dues aux « auteurs dudit exploit, seront à la charge de Sa Majesté. « outre deux cents mille livres aux mains du sieur Jean « Geeraert ou à son ordre. Sa Majesté signera de signa- « ture royale ces articles des conditions susdites, faute de « quoi ces articles seront sans effet. »

Le colonel G....

STATISTIQUE RÉTROSPECTIVE.

ÉTAT OU TABLEAU

DE LA POPULATION DU DUCHÉ (DE BOUILLON), DU DÉNOMBREMENT DES BIENS, TELS QU'ILS SONT EMPLOYÉS DANS LA RÉPARTITION DES TAILLES ET DES CHARGES QUI SONT SUPPORTÉES ANNUELLEMENT PAR LES HABITANTS.

Pour l'intelligence de cet état relativement au dénombrement des biens, on observera que, suivant l'usage qui s'est pratiqué de tout temps dans le duché, le dénombrement des biens pour l'imposition des tailles et charges du duché se forme par l'évaluation et réduction des clos, prairies, champs de labeur et de sartage, en charées (*sic*) de foin. En sorte que la portion de la taille ou imposition qui doit être supportée par les biens fonds, est répartie sur les habitants ou propriétaires, à raison de la quantité de voitures de foin à laquelle leur bien a été évalué.

VILLAGES DU DUCHÉ.	Nombre de feux ou chefs de famille.	Nombre de voitures de foin de chaque village.
La ville de Bouillon.	440	480
La mairie de Palizeux composée de neuf villages et hameaux .	293	974
La mairie de Jehonville, cinq villages et hameaux.	166	548
Celle du Fays-les-Venneurs, un seul village	83	250
A reporter . . .	982	2,252

Report	982	2,252
Celle de Sansanruz, trois villages et hameaux	40	200
La seigneurie de Gedines, trois villages et hameaux	116	474
Le Sart-Custine	31	100
Corbion	100	180
Sugny	150	450
Poupehan.	42	118
Assenois et Glaumont	28	70
Carlsbourg	43	121
Botassart	13	70
Noire Fontaine, deux villages .	39	216
La seigneurie de Gros-Fays, quatre villages et hameaux	116	412
Ucimont	35	84
La seigneurie des Abbyes, trois villages.	71	240
Anloy	63	152
Rochehaut, trois villages . . .	40	81
Gembes	36	50
Lavio	6	20
L'Alloue de Tellin	6	6
L'Alloue d'Auffe	12	34
Porcheresse	8	15
	1,977	5,325

Le total du produit des héritages dénombrés à la taille étant de 5,325 charées [1], et les appréciant à 6 livres l'une, déduction faite des frais de culture, moissons, voitures et des risques des mauvaises récoltes très-fréquentes, et qui sont à la charge du cultivateur seul, elles monteraient à 31,950 livres.

---

[1] *Lisez :* charretées.

Les impositions annuelles sont :

1° Le don gratuit accordé à S. A. S. qui est ordinairement de . . . . . liv. 3,000 »

2° Celle des bois, huiles et chandelles et autres frais ordinaires à la charge du duché, laquelle monte année commune à la somme de 4,153 liv. 10 sols, suivant l'extrait du registre des répartitions, ladite année commune formée sur dix années dans lesquelles on n'a pas compris celles pendant lesquelles on a imposé les sommes empruntées pour le don de joyeuse entrée et celui du mariage de Mgr. le prince de Bouillon, cy 4.153 10

Total des impositions [1] annuelles, liv. 7,153 10

En prélevant sur cette somme le dixième du produit des héritages qui est de 3,195 livres, il restera encore à la charge des habitants, celle de 3,958 liv. 10 sols. Ces habitants étant au nombre de mille neuf cents soixante dix-sept ce serait environ 40 sols pour chacun.

Chaque chef de famille est obligé de venir monter la garde à Bouillon. Cette garde se paye neuf sols en argent par chaque tour de garde, quand ils la font monter par d'autres. Il y a, par an, quatre tours et demi de garde, c'est-à-dire, qu'ils montent neuf tours en deux ans ; ce qui fait encore 40 sols 10 deniers par tête.

La plus grande partie des villages du duché sont chargés envers les domaines de S. A. S. de droits de bourgeoisie, de sauvemens, de droits appelés les petites tailles, de fournages et autres qui montent annuellement à près de 2,000 livres.

---

[1] *Lisez :* des dépenses.

Ils sont obligés, ou du moins ils sont chargés provisionnellement des réparations et entretiens des grands chemins ; cet objet est soumis à la décision de S. A. S. et de son conseil, les habitants ayant prétendu que S. A. S. devait y contribuer, attendu qu'elle perçoit à son singulier profit, les droits de haut conduit qui monte, année commune, y compris le droit de pontenage à environ 3,200 livres.

Les quatre mairies sont tenues aux charrois et corvées pour les matériaux nécessaires aux réparations et reconstructions du pont, des moulins bannaux de S. A. S. et du gouvernement.

Ces mêmes mairies sont tenues de faucher, fanner et voiturer par corvées, trois prairies qui dépendent des domaines de S. A. S.

Dans tous les villages du duché, à l'exception de quatre ou cinq hameaux, il y a un vicaire aux gages des habitants. Chaque habitant paye au moins 3 livres ; il y a même des villages qui n'ayant que vingt-quatre ou vingt-cinq bourgeois, payent 5 livres chacun.

Ils sont chargés des réparations et entretiens de leurs chapelles, de celles des presbytères, d'une portion des églises paroissiales, enfin de l'entretien et refonte des cloches ; les fabriques n'étant pas assez riches pour subvenir à cette dépense.

Que l'on évalue toutes les charges, ne sera-t-il pas constant que l'habitant [1] paye plus de 8 à 9 livres par an, indépendamment du dixième du produit de ses fonds, des droits seigneuriaux dans chaque terre et d'autres charges imprévues.

---

[1] *Lisez :* le chef de famille.

L'habitant n'a donc d'autres ressources pour se procurer sa subsistance que dans les soins infinis qu'il se donne pour élever des bestiaux, qu'une maladie épidémique lui enlève souvent en peu de jours ; il n'y a même presque pas d'année qu'il n'y ait quelques villages du duché qui n'en soient atteints.

Les villages suivants ne sont point compris dans le dénombrement des autres parts :

1° Alle ; parce que cette seigneurie et la souveraineté d'icelle, appartiennent par indivis à S. A. S. et à S. M. I. et R. En sorte que l'un des deux souverains n'y pouvant rien ordonner sans le concours de l'autre, les édits projettés n'y pourraient pas avoir lieu ;

2° Ave, Resteigne, Lavaux-Sainte-Anne, Froidlieu, attendu que la souveraineté territorielle (*sic*) appartient à l'évêché de Liége, la cour souveraine n'ayant que le simple ressort de juridiction. L'ordonnance même de S. A. S., de 1723. pour la réformation de la justice n'y est pas exécutée. Ainsi les projets d'édits n'y seraient pas reçus ;

3° Quant à la baronnie d'Hyerges, quoique dépendante du duché de Bouillon, les droits de S. A. S. sont en litige entre elle et l'évêque de Liége. Ce prince y lève les tailles et impositions ; en sorte que S. A. S. n'est à présent en possession que de la juridiction en matière censale, dans le chef-lieu, et en matière féodale dans toute la terre.

Par la Cour :

Signé, Berthélemy.

(Archives de Bouillon.)

Ce document, qui émane de la cour souveraine de Bouillon, ne porte pas de date, mais il est facile de constater

par l'écriture, par la signature qui le termine [1] et par tout son contenu, qu'il appartient à la seconde moitié du siècle dernier.

Si nous le traduisons en style actuel de comptabilité, nous y voyons que le budget des *dépenses générales* du duché souverain de Bouillon, non compris le service militaire qui était d'obligation personnelle, mais dont on pouvait se racheter moyennant 9 sols par tour de garde, s'élevait à . . . . . liv. 7,153 10

Dans cette somme était comprise la *liste civile,* en argent, de S. A. S. qui montait à 3,000 livres.

Pour faire face à ces dépenses, il y avait d'abord une espèce d'impôt foncier reparti, à raison de 10 p. °/₀, sur un revenu imposable, dont le montant total était de 31,950 livres, soit . . . . . 3,195 »

Le surplus, ou la somme de 3,958 liv. 10 sols était répartie sur les mille neuf cent soixante dix-sept chefs de famille ; ce qui faisait environ 2 *livres* de *contribution personnelle* ou de taille par imposé 3,958 10

7.153 10

Il restait, comme de nos jours, à pourvoir à certaines dépenses locales, que l'auteur de la note a soin d'énumérer sans en rien oublier, et à l'aide desquelles il parvient à trouver que toutes les impositions et charges militaires réunies — sans compter le foncier — pouvaient monter par famille, à la somme — énorme — de 8 à 9 livres !

---

[1] M. Berthélemy était greffier de la Cour, vers 1760.

Si l'on met en regard de ce budget, ce que payent aujourd'hui les deux cantons de Bouillon et de Paliseul, et une partie de celui de Gedinne, dont se composait à peu près l'ancien duché, tout en tenant compte de la valeur de l'argent aux deux époques, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que le duc de Bouillon était bien certainement le souverain le moins imposant qu'il fût possible de désirer. Et cependant on se plaignait, et la cour souveraine elle-même en faisait ses doléances... Tant il est vrai qu'il y a eu, de tout temps, des M. H. ou des *Jérémies,* comme dit notre spirituel Louis Hymans.

R. Chalon.

UN DUEL EN 1605.

Le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse porte une dénomination aussi bizarre en géographie historique qu'injuste pour lui-même. Il semble en effet résulter de ce nom, que cette contrée n'offre pas de titre plus sensible à l'attention que la singularité d'être située entre la Sambre et la Meuse. A la vérité, elle ne possède pas de villes importantes, elle n'a point de capitales, et bien qu'elle ait été pendant une longue série de siècles le malheureux théâtre de guerres continuelles, le passage obligé des routiers namurois, liégeois, espagnols, français, bien que plus anciennement encore César y ait promené ses légions et établi ses camps; en dépit de ses vastes forêts, de ses richesses minérales, de son antique industrie sidérurgique, elle n'a pu prendre place dans la mémoire des peuples, et se constituer un nom autre que celui d'une expression géographique. Son territoire morcelé entre tous ses voisins, véritable mosaïque d'enclaves se pénétrant mutuellement dans tous les sens, constamment modifié par suite de guerres et de traités, comptait autant de maîtres divers que la Sambre et la Meuse avaient de riverains; il possédait même une seigneurie franche, coupée, dans un de ses coins, comme à l'emporte pièce.

Les châteaux y étaient nombreux, se ressentant de la nature âpre et sauvage du pays, forteresses sans autre pré-

tention d'architecture que celle de suffire aux besoins de la défense. Les ruines qui nous restent de ces manoirs féodaux épouvantent nos mœurs molles et nos habitudes confortables, elles ne ressemblent en rien aux descriptions fantaisistes que la littérature moderne se plaît à nous faire des anciennes demeures de la noblesse. Les murs sont solides, épais, massifs, mais si dans l'aménagement tout est prévu pour les cas de siége, rien absolument ne paraît avoir été concédé aux aisances et aux agréments de la vie. Celles de ces constructions qui ont échappé aux incendies et aux démolitions confirment en tout point ce jugement et prouvent que les anciens gentilshommes de l'Entre-Sambre-et-Meuse étaient aussi simples, rudes et âpres à l'existence que belliqueux et ardents à la lutte. Leurs fils ont pour la plupart quitté le pays, les uns trouvant la vie trop morne dans les étroits enclos de pierres, construits et habités par leurs aïeux, les autres dispersés au loin par les événements, ou par le vent des révolutions. Presque tous ont emporté le nom de leur race dans la tombe, et à bien peu d'exceptions près, les habitations seigneuriales sont descendues du rang de château à celui de fermes. Elles y ont gagné, en compensation, l'avantage de pouvoir offrir aux curieux investigateurs des mœurs anciennes, le spécimen exact et très-bien conservé des demeures et du mode général d'existence de la noblesse de second ordre.

Parmi les familles nobles qui, au XVIe siècle, peuplaient l'Entre-Sambre-et-Meuse, celles de Glymes, et de Glymes-Brabant, marquaient au premier rang. Les généalogistes, après de longues hésitations largement justifiées par l'inextricable complication des données soumises à leur examen, se sont unanimement décidés à ne faire de ces deux familles que des branches d'un même tronc. Pour arriver à cette erreur, ils ont déployé une science incontestable,

un talent d'induction digne d'un meilleur sort. Tout l'échafaudage si habilement dressé de ce chef-d'œuvre généalogique croûle devant le simple récit qui va suivre, et dont les éléments sont exclusivement empruntés aux archives du pays.

Les familles de Glymes et de Glymes-Brabant tiraient également leur nom de la terre de Glymes en Brabant. Mais cette circonstance même avait jeté entre elles un ferment d'hostilité que deux siècles passés n'avaient pu éteindre. Vers le commencement du règne de Jean II. duc de Brabant, les seigneurs de Glymes, dès lors riches et puissants, s'étaient révoltés contre ce prince, qui les battit et confisqua la terre de Glymes. Jean avait un fils naturel, nommé Cordeken, qu'il fit légitimer en 1344, par l'empereur Louis de Bavière. Or, « pour ne laisser à son dict filz et à ses successeurs le surnom de Brabant, ny les exclure de la commodité de vivre honorablement, conformément à leur estat, il luy donna en propriété la seigneurie de Glymes, chargeant ledict filz de porter et ses successeurs le surnom de Glymes, avecq les plaines armes de ceste seigneurie, enfacées pour changement et rupture, des armes de Brabant. »

Les anciens Glymes, évincés à jamais de leur terre, conçurent contre les descendants du bâtard de Jean II un ressentiment qui se transmit héréditairement de génération en génération, et qui se trouvait encore fidèlement conservé, à la fin du XVIe siècle. A cette époque, ils étaient divisés en deux branches principales. Celle de Glymes Jodoigne, représentée par Jacques de Glymes, vicomte de Jodoigne et de la Wastinne, seigneur de Boneffe et de Franquegnies, bailli de Nivelles et du pays wallon, était fixée dans le Brabant. Ce vicomte, qui avait pris une part active dans les troubles des Pays-Bas et dont la vie avait été fort

accidentée, n'avait qu'un fils unique, officier dans l'armée espagnole, commandée par Spinola. La seconde branche portait le surnom de Florennes, et avait pour chef Jacques de Glymes, Baron de Florennes, seigneur de Stave et de Spontin, membre des états nobles de Namur, dont il fut le député aux États-Généraux de 1600. Jacques de Glymes habitait le château de Florennes, situé dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, à deux lieues de Philippeville. Marié en 1580 à Jeanne de Berlaimont-la-Chapelle [1], il en avait eu de nombreux enfants, dont l'aîné Charles Louis, dit le seigneur de Courrières, s'était déjà fait en 1605, alors qu'il

---

[1] Jeanne de Berlaimont, dite de La Chapelle, fille de Jean de Berlaimont, lieutenant des fiefs du pays de Liége et du comté de Looz, grand bailli de Moha, colonel d'un régiment de Bas-Allemands et de Philippine de Recourt, dite de Lieques, chanoinesse de Nivelles.

Les généalogies de Glymes mentionnent huit enfants comme issus du mariage du baron de Florennes et de Jeanne de Berlaimont, savoir :

1° Henri de Glymes, seigneur de Stave;

2° Guillaume, seigneur de Courrière, chevalier de l'Ordre teutonique, commandeur de Maestricht;

3° Gabriel, baron de Florennes;

4° Florent, chanoine de Saint-Lambert, à Liége;

5° Louis, mort en célibat;

6° Catherine, chanoinesse de Nivelles, femme de François, comte Somalia;

7° Marguerite, chanoinesse de Moustier, mariée : 1° à Ferdinand de Billehé, baron de Vierset; 2° à François de Henin, seigneur de Courcelles;

8° Isabelle, mariée à Charles de Pottier, seigneur de Tihanges.

On remarquera que Charles Louis, seigneur de Courrières, ne figure pas dans ce dénombrement. Le rapprochement de la date de sa mort avec celle du mariage de ses parents, donne lieu de supposer qu'il était l'aîné de leurs enfants.

avait à peine dépassé sa vingt-et-unième année, une triste renommée de violences et de querelles.

Non loin de Florennes et à quelques portées de fusil de Philippeville est l'ancien château de Samart, transformé depuis longtemps en ferme. Il consiste en un gros donjon carré, coiffé d'un toit à quatre pans, dont les lucarnes dominent d'une part les coteaux tourmentés de la Meuse vers Givet, et de l'autre plongent sur un immense et verdoyant paysage borné à l'horizon par les épaisses forêts de la Thiérache. La cour, fermée de tous côtés par une muraille sur laquelle s'appuient de modestes dépendances, est de proportions peu considérables. Il n'y a plus de fossés, et le pont lévis a disparu avec les machicoulis du donjon; mais la grand'porte a conservé un aspect imposant. Les ornements d'architecture dont elle est décorée forment un étrange contraste avec la grossière simplicité des bâtiments auxquels elle donne accès. Ils semblent indiquer chez les anciens maîtres de Samart, soit le désir de dissimuler leur fière pauvreté, soit le projet — arrêté en naissant — de se construire, avec l'aide de temps plus heureux, un manoir plus digne de leur illustre origine.

C'est, en effet, dans ce château que demeuraient, en l'an 1600, trois des petits-fils du bâtard légitimé de Jean II. Leur père, Antoine de Glymes, seigneur de Limelette, de Louvrange et de Lavaux, voué de Wodon, avait eu la seigneurie de Samart, par son mariage avec Claude d'Auxbrebis, dame de Samart et de Fraire-la-Grande, fille unique de Jacques d'Auxbrebis, qui lui-même tenait Samart et Fraire de sa mère Catherine de Romrée. Marié trois fois, Antoine de Glymes avait eu de ses différentes femmes onze ou douze enfants. Deux de ses fils furent tués au service de l'Espagne, Thiérry de Glymes « au secours de Middelbourg, en charge de vice-admiral, soubs

le seigneur de Beaurain, et Antoine, en France, soubs le ducq d'Aerschot, qui y commandait. » Deux autres, Charles et Gilles, bien qu'enfants de lits différents, et mariés tous les deux [1] vivaient ensemble à Samart. Charles, l'aîné, à l'encontre des habitudes des gentilshommes ses contemporains, n'avait pas fait la guerre, et se bornait à « s'évertuer de faire de son mieulx aux occasions s'offrantes. » Gilles, le second, « avait servi comme volontaire, à ses despens, plusieurs années, et après en qualité d'alferez d'une compagnie de cinq cents fantassins namurois, con-

---

(1) Antoine de Glymes épousa : 1° Marie de Dion ; 2° Claude d'Auxbrebis et 3° Anne de Hosden, fille de Gaspard, seigneur de la Falize, de Fumal et de Daussoie, et de Françoise de Velaine.

D'après les généalogistes, il eut, du premier lit :

1° Thierry, vice-amiral, tué devant Middelbourg;

2° Jean ;

3° Philippe, qui continua la descendance.

Du deuxième lit :

4° Charles, seigneur de Samar, qui épousa Agnès de Salmier de Melroy;

5° Antoine, tué au service du roi d'Espagne ;

6° Antoinette, mariée à Ferry de Blois, co-seigneur de Beauregard ;

7° Jeanne, mariée à Jean de Campene, seigneur de la Neffe ;

8° Isabelle, religieuse au Val Notre-Dame;

9° Anne, mariée à Guillaume de Vercken.

Du troisième lit :

10° Gilles, seigneur de la Falise, qui épousa Jeanne de Cerf, dame de Saint-Martin.

Les preuves fournies pour son admission aux états de Namur, en 1735, par Paul Gilles, comte de Glymes de Brabant, chanoine tréfoncier de Liége, qui, par une bizarrerie étrange, se trouvait être à la fois l'arrière petit-fils de Gilles, de Charles et de Jeanne de Glymes, démontrent que Baudouin, dont il n'est pas fait mention dans la généalogie qui précède, était frère germain de Gilles.

duite par le seigneur de Cerf et estoit pour continuer lorsqu'il seroit employé ainsy qu'à son grade et qualité appartenoit. » Enfin, Baudouin, le plus jeune des fils d'Antoine de Glymes, « après avoir longuement porté les armes, avait été fait capitaine au régiment du sieur de la Malaise, où il persévérait en ses bons devoirs. »

Les deux châteaux de Florennes et de Samart ne sont guères qu'à deux lieues l'un de l'autre. Néanmoins, le voisinage d'habitation, la circonstance que le baron de Florennes et les seigneurs de Samart faisaient partie des états de la même province, n'avaient pu amener d'intimes rapports entre les deux familles. Loin de se croire parentes, elles maintenaient chacune avec soin le souvenir de la distinction de leur origine, l'une se glorifiant de son ancienneté, l'autre rappelant avec orgueil le sang illustre qu'elle tenait de son auteur. La différence de fortune était en outre trop grande pour ne pas être une cause d'éloignement de plus entre gentilshommes déjà divisés par des questions d'amour-propre. Le grand château baronial de Florennes écrasait de tout le poids de sa vaste juridiction l'humble fief de Samart, à peine pourvu, pour tous vassaux, de quelques manants épars dans les bois. Cependant, si entre eux les relations étaient froides, elles n'allaient pas jusqu'à l'hostilité.

Il n'en était pas de même du vicomte de Jodoigne. Soit que les ressentiments héréditaires de sa famille se fussent conservés plus vivaces chez l'ancien Gueux, soit que des griefs particuliers politiques ou personnels se fussent joints aux traditions paternelles, il ne laissait échapper aucune occasion de donner carrière à sa haine contre les descendants du bâtard de Jean II, les traitait d'usurpateurs, et disait à qui voulait l'entendre qu'il saurait bien les contraindre à quitter le nom de Glymes. Ses menaces devinrent

si bruyantes qu'elles parvinrent aux oreilles des Glymes de Samart. Ceux-ci s'en émurent et « pour couper pied à toutes disputes et mesme à la vantise dudict visconte, firent paroistre deux choses devant M. le comte d'Egmont, gouverneur des pays et comté de Namur, et les sieurs estatz de cette province. L'une estoit celle de leur extraction et descente ne touchant audict visconte ny à ces prédécesseurs, et l'aultre estoit qu'ilz ne portoient decor ny illustration de surnom ny d'armes, par usurpation ny aultrement, que bien et deuement, vérifiant le mesme en deux manières, l'une par la représentation de leur généalogie et descente, et l'aultre par la diversité des armes, dénotant par conséquent la diversité des familles. » Les preuves fournies par MM. de Glymes de Samart ne rencontrèrent pas de contradicteurs, même chez le baron de Florennes, qui, membre des états, assistait aux séances où elles furent présentées. Aussi furent-elles accueillies par le gouverneur et les états comme incontestables. Le vicomte de Jodoigne se tint lui-même pour implicitement condamné, car depuis lors il mit plus de réserve dans ses propos et dans ses allures.

Jeune, impétueux, passionné, Courières avait embrassé très-chaudement la cause du vicomte de Jodoigne et avait vu avec peine l'attitude neutre de son père, aux Etats de Namur. L'amertume de ses ressentiments était d'autant plus grande qu'il n'osait leur donner cours, par respect pour l'autorité paternelle. Le changement de conduite du vicomte de Jodoigne acheva de l'exaspérer, et il ne songea plus qu'à chercher un moyen de satisfaire sa colère, en se couvrant d'un prétexte plus ou moins plausible.

Ayant appris que Baudouin de Glymes avait ses quartiers à Châtelet, il lui rendit visite le 23 juin 1605, dans l'intention bien arrêté de lui susciter une querelle. Baudouin fut d'autant plus surpris qu'il avait peu ou point de rela-

lations avec les maîtres de Florennes. Mais loin de suspecter les intentions du jeune gentilhomme, il attribua sa démarche aux motifs les plus conciliants. Il fit donc « de son mieulx pour le caresser et le festoyer. » Courières, avec la mobilité extrême des caractères vifs, ne put résister à l'accueil plein de courtoisie du capitaine, et sautant de la haine à l'engouement, il ne voulut plus se séparer d'un hôte aussi aimable. Non-seulement il passa la nuit au Châtelet, en compagnie du capitaine, mais le lendemain il prétendit l'emmener à Florennes, où l'on célébrait la « ducasse. » Un refus eut été désobligeant. Baudouin charmé de pouvoir complaire à son jeune voisin et d'effacer tout souvenir des récents démêlés des deux familles, accepta « pour le gratifier. » L'accueil qu'il reçut à Florennes se ressentit des larges habitudes de l'hospitalité namuroise. Deux jours se passèrent en festins et en « honnêtes récréations. » Ce fut avec peine que le capitaine se décida, le 26, à s'arracher aux délices de la Capoue d'Entre-Sambre-et-Meuse, pour rendre visite à ses frères, dans le château de Samart. Il prit congé du baron, après un dîner copieux, où les convives vidèrent de nombreuses coupes en l'honneur les uns des autres, et échangèrent les plus chaudes protestations « d'admitié éternelle. » Courières, en veine de politesse, voulut à toute force le reconduire, et les nouveaux amis, suivis de quelques domestiques, chevauchèrent en devisant ensemble dans les termes de la plus grande intimité. Les deux lieues qui séparent Florennes de Samart furent rapidement franchies : mais si courte que fut la promenade, la civilité rigoureuse de l'époque exigeait que des rafraichissements fussent offerts et acceptés. Les châtelaines de Samart n'eurent garde de se soustraire à cette nécessité hospitalière et présentèrent à leurs visiteurs « une collation amiable, » dans laquelle, mal-

heureusement le vin joua un grand rôle. Sur ces entrefaites la nuit vint à tomber ; Courières se leva pour retourner à Florennes. Baudouin, qui ne voulait pas demeurer en reste de courtoisie, déclara qu'il lui « ferait la conduite. » Les routes ne sont pas sûres, dit-il au jeune homme, il fait noir, et je serois marry qu'il vous arrivât quelque disgrâce. » En effet, dans ces pays frontières constamment parcourus par les maraudeurs des garnisons voisines, les voyageurs nocturnes couraient grand risque d'être assaillis et pour le moins détroussés. Courières, qui était armé et bien accompagné sourit de ces craintes pour sa sécurité, mais il céda aux instances du capitaine. Celui-ci, au lieu de prendre son épée, décrocha une escopette qu'il passa en bandoulière, et, montant à cheval, reprit, avec son hôte, le chemin de Florennes. On ne voit pas bien où se seraient arrêtées ces façons de se conduire et reconduire mutuellement, si une dispute ne fut survenue, chemin faisant. Le vin délie la langue de l'homme et amène sur ses lèvres ce que contient le fond de son cœur. Courières qui, de sang froid, avait été prodigue de manifestations affectueuses pour Baudouin, changea d'allures aussitôt que le grand air eut déterminé chez lui l'ivresse causée par les vapeurs de l'alcool qu'il avait absorbé sous toutes les formes et sous tous les prétextes, tant au dîner qu'à la collation. Prenant un ton de jactance, il « entra en propos sur la querelle faite aux seigneurs de Samart par le vicomte de Jodoigne, au sujet du nom de Glymes. « Mon cousin est un pauvre homme, s'écria-t-il, et certes si comme luy j'eusse entrepris cette dispute, je l'aurois menée à autre fin, et rien ne m'eut empêché de vous faire quitter votre nom qui est bien nostre et qu'à tort vous portez. » Surpris de cette algarade, Baudouin, si du moins on en peut croire ses assertions, ne répondit rien, car il voyait bien, dit-il plus tard,

que « ces termes et autres aggravant ne tendoient qu'à riottes. » Le silence du capitaine loin de calmer Courières ne fit qu'accroître son irritation. Avec cette tenacité particulière aux gens dont le vin a troublé le cerveau, il répéta ses insolences à plusieurs reprises, appuyant de plus en plus vivement sur ce qu'il aurait fait, s'il avait été à la place du vicomte de Jodoigne. Comme il parlait très-haut et en s'animant davantage à chaque propos, ses paroles étaient clairement entendues des domestiques qui le suivaient à distance, et ceux-ci s'émerveillaient de la patience du capitaine, patience qu'ils étaient tentés de taxer de couardise. A la fin, Baudouin n'y put tenir. Sachez, Monsieur, répliqua-t-il, que mes prédécesseurs et moi et autres issus de cette même famille, nous avons toujours porté le nom et les armes de Glymes. — Ni l'un ni l'autre ne sont vostres. — Ils sont miens à telle enseigne que nous en avons fourny la preuve, contre votre dit cousin, devant les états de Namur qui ont reconnu notre bon droit. Et, d'ailleurs vous n'y êtes intéressé, non plus que vos devanciers, car, nous n'entendons vous disputer le surnom de Glymes dont vous êtes. Nos familles sont différentes, nos armes diversifiées, selon que se voit clairement au changement et rupture des écussons d'icelles et vous n'ignorez pas que nous avons le surnom de Glymes, ensuyte de la donation de la seigneurie de Glymes faite à notre auteur par le duc Jean II, que Dieu ait en sa gloire. » — Je vous dis et je vous réitère, que vous avez usurpé le surnom de Glymes, reprit Courières, et que si je m'étais mis en avant comme le vicomte de Jodoigne, je vous aurais fait quitter à vous et à vos frères, non pas seulement votre nom, mais encore votre vie. — Monsieur, je ne vous dois rien, riposta Baudouin, et détournant brusquement son cheval, il partit au galop vers Samart. — A ce mouvement, Courières, perdant toute

mesure. lui cria : Si fait, Monsieur, je vous dois et je vous donne cinquante démentis. En même temps, il saisit son escopette et le mit en joue. Mais au mot de démenti, Baudouin s'était arrêté. En un clin d'œil, il eut détaché sa carabine et visé Courières. Les deux coups partirent à la fois sans qu'aucun des adversaires fut touché. L'héritier de Florennes jeta à terre son arme fumante, arracha le pistolet d'un de ses domestiques et courut sus au capitaine, qui, désarmé complétement, chercha son salut dans la fuite. Mais la nuit arrêta bientôt sa poursuite, sans calmer sa colère. Il rentra à Florennes, plein de fureur, « jurant qu'il tuerait le capitaine et ses frères en tous lieux où il le trouverait, voire même à la tête de sa compagnie, si l'un d'eux ne venait combattre contre luy, lorsqu'à cette fin il l'appelleroit. » Dès le lendemain matin, il expédia à Samart un cartel signé, dans lequel il défiait le capitaine en combat singulier, luy enjoignant de se rendre immédiatement en un lieu désigné peu distant de Philippeville.

Baudouin et ses frères étaient à table et déjeunaient en s'entretenant de l'étrange épisode de la nuit passée, lorsque l'exprès porteur du cartel se présenta à Samart. La provocante missive fut décachetée et lue en présence de la famille, et les trois frères « trouvant que la querelle ne touschoit à ung seul, ains à eux trois, répondirent à l'instant qu'il ne convenoit que l'ung d'eux la desmeslât seul et que partant ils regarderoient ce qu'ils trouveroient plus expédient au soustien de leur honneur. » Quel fut le résultat de la délibération prise en conséquence de cette réponse? Les trois frères assurèrent plus tard que « voyant que l'heure désignée au cartel les précipitoit et ostoit le temps de pouvoir consulter le faict pour y délibérer maturément, ils ne sceurent faire autre que de s'acheminer au lieu désigné, ledit capitaine pour respondre à son aggresseur et

les aultres pour l'accompaigner sur le chemin. » Mais il y a dans le tragique dénouement du combat qui suivit un moment équivoque et mystérieux qui, rapproché de cette délibération, en apparence si oiseuse et stérile, y jette et y puise à son tour un jour sinistre.

Quoi qu'il en soit, les trois Glymes-Samart, partirent « en recommandant la personne du capitaine et leur droict à la main et protection de Dieu, sans penser que tel combat fust illicite ny deffendu, ny pouvoir présumer qu'en ce le dict capitaine pouvoit offencer en aulcune manière, veu qu'estant aggressé pour la seconde fois avecq termes sy exprès, que son grade de gentilhomme et capitaine servant à Son Altesse Sérénissime et l'obligation qu'il avoit de maintenir une si juste querelle, pour y soustenir l'honneur concédé par les prédécesseurs d'icelle Altesse à ses devanciers et à luy et à ses frères, parconséquent selon qu'est permis, il sembloit ne debvoir remectre la chose à aultre décision que celle qui se feroit par les espées de l'ung et de l'aultre, combattant conformément audict deffy, attendu que refusant le combat, il eut mis la justice de sa cause en doubte, eust perdu sa réputation, entre les hommes nobles et généreux, avecq l'autorité de capitaine sur ses soldatz, joinct qu'il y alloit du péril éminent de sa vie, car oires qu'il ne fust comparu au lieu assigné, le dict Courrières se fut de ce prescié au grand blasme dudict capitaine et n'eust pour ce délaissé de le rechercher et poursuyvre plus avant, sans cesser, jusqu'à ce qu'il eust accompli son dict mauvais dessceing contre luy et ses dicts frères. »

Ces considérations ne font assurément honneur ni à l'intelligence ni au sens chrétien de leurs auteurs. Qu'entraînés par la passion, que surexcités par la tentative de meurtre commise la veille sur l'un d'eux, que cédant enfin à l'empire de préjugés absurdes, mais profondément ancrés dans

les mœurs rudes de l'époque, ils aient obéi au défi de leur adversaire, serait chose qui du moins s'expliquerait. Mais pour admettre un seul instant la sincérité de leurs dires, il faut admettre aussi forcément chez les trois frères une profonde oblitération de la conscience, une épaisseur de ténèbres intellectuelles peu commune. Glymes ils étaient avant le duel, Glymes ils restaient après le duel, quelle qu'en fut l'issue, et il est impossible de concevoir ce que, dans l'état des choses, la mort de l'un des adversaires pouvait apporter ou enlever de poids à l'un ou l'autre des plateaux de la balance. Disons tout de suite, à la décharge de MM. de Glymes-Samart que les arguments cités plus haut sont empruntés à leur requête en grâce : comme beaucoup de coupables, à défaut de bonnes raisons, ils auront cru ne pouvoir se dispenser d'en invoquer de mauvaises.

Baudouin et ses frères avaient jugé prudent de se faire accompagner de quelques manans armés. Il s'applaudirent de cette précaution, lorsque, en approchant du lieu assigné, ils aperçurent le sieur de Courières entouré d'un groupe d'arquebusiers, qui les saluèrent d'une bordée d'injures et de menaces. Courières avait déjà mis bas son pourpoint. Faisant reculer ses gens, il se porta en avant, l'épée d'une main, la dague de l'autre, et, à la vue du capitaine, se livra à de grandes démonstrations d'allégresse et à des bravades peu convenables. Les trois frères s'arrêtèrent avec leur suite. Baudouin quitta son pourpoint, dégaina son épée, et marcha résolument à la rencontre de son adversaire. Courières ne l'attendit pas et se jeta sur lui avec furie. Le capitaine se défendit habilement, bien que l'extrême chaleur de la journée lui ôtât une partie de ses forces. Au bout de quelques passes, Courières fut blessé d'un coup de pointe. La vue de son sang redoubla son ardeur, et l'impétuosité de ses attaques devint telle, que

Baudouin fut contraint de rompre à plusieurs reprises. Or, en reculant, il arriva au bout d'un petit fossé dont il ne s'était donné garde, et tomba à la renverse. Heureusement pour lui, il ne laissa pas échapper son épée, et tout renversé qu'il fut, il put parer les coups furieux que Courières, profitant de son avantage, ne cessait de lui porter. C'est à ce moment que se passa un incident mystérieux qui changea la face du combat. Les arquebusiers de Courières voyant le capitaine par terre, et, à la merci de leur maître, déchargèrent leurs armes en signe de victoire. Au milieu du tumulte, Gilles courut vers son frère, l'escopette à la main, un coup partit, et, au même instant, Courières, reculant de quelques pas, tomba mort. Tandis que ses gens attérés se pressaient autour de lui, le capitaine, aidé par Gilles, se relevait. Il n'avait qu'une blessure à la main et une égratignure au côté.

Plus tard, Gilles prétendit que la salve des arquebusiers de Courières l'avait « incité à s'adresser incontinent vers le capitaine pour sçavoir de son estat, poussé aussy d'affection fraternelle, et voyant que tandis que Courières s'affaiblissait par la perte de son sang, ledit capitaine se relevoit et la victoire lui demeuroit, luy Gilles, pour demonstration d'icelle, tira son escopette en air, et qu'entretant ledict Courières se retira blessé, comme dit est, et ce faisant, tomba par terre, et expira ses jours au grand regret desdits frères. » Cependant, sa conscience n'était pas nette, et il laissa échapper un mot gros d'accusations contre lui. Dans le résumé qui termine la requête en grâce présentée par MM. de Glymes de Samart, on lit « que ledict Gilles a tiré un coup d'escopette en signe de la victoire et salvation dudit capitaine son frère, ou *aultrement*.

Il semble difficile de ne pas voir clairement que la mort de Courières fut le résultat du coup d'escopette de Gilles

de Glymes, et on peut, sans risque de calomnie, le flétrir du nom de meurtrier. Mais une question plus grave se présente. Ce perfide coup « de saluation » avait-il été prévu dans la délibération du matin, comme un des moyens possibles, dans certaines circonstances données, de faire tourner les chances du combat en faveur du capitaine, ou tout au moins de le venger, s'il était vaincu?

L'idée, que des gentilshommes jusque-là irréprochables, considérés comme braves et loyaux, aient pu concerter, de sang froid, un assasinat, répugne à l'esprit. Elle peut donc être rejetée *à priori*. Mais il importe de faire remarquer que l'acte commis la veille par Courières, sur le capitaine Baudouin de Glymes, joint aux menaces proférées ensuite par ce jeune homme, et qui furent immédiatement rapportées aux trois frères, pouvait passer à bon droit, à leurs yeux, pour un guet à pens, une trahison, dont ils avaient à tirer vengeance. Courières s'était mis lui-même, par son attaque inopinée contre son hôte, hors du droit des gens. La loi du talion ne devait-elle pas le frapper? Qui oserait d'ailleurs sonder, dans les meilleures âmes, les conseils de la vengeance? qui l'oserait, à plus forte raison, dans celles où le sens chrétien s'est affaissé sous le poids du préjugé? Si les trois frères furent tous coupables de pensée au même degré, si quelque reste de la croyance catholique dormait encore dans leur cœur, ce dut être un remords cruel et permanent pour eux que la mort misérable de ce jeune homme poussé par eux devant Dieu, couvert des souillures du crime. Et, par un singulier jugement de la Providence, ces deux hommes, qui violèrent les lois divines et humaines, en jouant leur vie à propos d'un nom, ont eu leurs propres noms effacés de la mémoire des hommes, de la mémoire même de leurs familles. Baudouin de Glymes et Charles Louis de Courières ne figurent pas dans les listes

des généalogistes, ils sont, pour leurs descendants, comme n'ayant jamais existé.

La justice divine, on le voit, sait marquer sa place jusque dans les généalogies.

Mais terminons ce lamentable épisode.

Le désespoir du baron de Florennes se comprend mieux qu'il ne se décrit, et l'on ne peut douter que le chagrin n'ait abrégé ses jours, car il mourut le 24 décembre 1606; mais le peu de mois qu'il vécut encore, il les employa à poursuivre le châtiment de ceux qu'il appelait les assassins de son fils. Baudouin et ses frères étaient soumis à la fois, à cause de leurs biens, à la jurisdiction du prince-évêque de Liége et à celle du gouvernement de Namur. Le baron obtint contre eux, à Liége et à Namur, des arrêts de prise de corps, à la suite desquels les trois frères s'enfuirent en France. Du fond de leur retraite, ils lui firent parvenir d'humbles instances pour l'apaiser et tâcher d'obtenir de lui quelque appointement. Jacques de Glymes repoussa leurs prières. Ni l'intervention de l'évêque de Namur, ni les démarches pressantes du comte d'Egmont, protecteur actif de messieurs de Glymes-Samart, ni les prières « d'autres principaux seigneurs et ministres des archiducs » ne purent ébranler la résolution du malheureux père. Baudouin et ses frères s'adressèrent alors aux archiducs, qui leur firent répondre le 23 mai 1606 : « qu'ils avaient à faire au préalable les diligences de faire paix avec la partie intéressée. » La mort de Jacques de Glymes-Florennes mit seule un terme à leur exil volontaire. Ses fils se laissèrent sans doute apitoyer. Le conseil, l'évêque, le gouverneur et le président de Namur, successivement consultés, émirent unanimement l'avis qu'il y avait lieu d'accorder les lettres de rémission, sollicitées avec tant d'instance. Enfin, le 22 septembre 1607, grâce fut accordée aux trois frères,

« pourvu, est-il dit dans les lettres, que les dicts suppliants seront tenus amender le dict cas et homicide envers nous aussy civilement, selon l'exigence et la faculté de leurs biens, selon notre ordonnance sur ce faïcte, et aussy de respondre les fraiz, despens et missions de justice, sy aulcuns en y a faictes à la cause dicte, le tout à l'arbitraige et taxation des président et gens de nostre conseil provincial à Namur, que commectons à ce, auxquels donnons en mandement que appeler par-devant eulx ceulx qui pour ce seront à appeler, ils procèdent bien et deuement à la vérification et entérissement de noz présentes, selon leur forme et teneur, ensemble à la taxation de la dite amende civile et despens de justice, lequel entérinement lesdicts suppliants seront tenus requérir et poursuyvre par-devant lesdicts de nostre conseil à Namur, endeans six mois prochainement venans après la date des présentes, à peine de perdre le fruict et effect d'icelles, et ce faict et ladicte amende civile taxée et payée ès mains de nostre receveur des exploits ou aultre nostre officier qu'il appartiendra. »

MÉLANGES.

I

Une dame, nommée Alpaïde, donne à l'abbaye de Waulsort le village de Rosières, en Hesbaye. (Copia donationis de Roseriis S. Marie.)

1035 environ.

Quisquis munimi sanctorum propria fideliter largitur, exinde a Domino incunctanter remuneratur. Quapropter agnitum esse cupio cunctis sancti collegii fidelibus nostris scilicet presentibus et futuris quia ego Alpaidis nomine Dei utique instigata spiramine, pro anime mee animarumque antecessorum meorum ne non et filiorum tam vivorum quam eciam vite presentis luce substractis remedio, et ut in futurum nobis pius Dominus veniam peccatorum concedere dignetur, trado ad monasterium vocabulo Walciodorum Deo ejusque genitrici Marie villam juris mei nomine Roserias, in pago Hasbanio sitam super fluviolum Neropie in comitatu Hoyensi. Hoc vero sciendum est esse in prefata villa mansum indominicatum ad quem aspiciunt mansi septem, ecclesia una, molendinum unum, camba una et silva optima. Contestamur ergo omnibus et obsecramus ut ne quilibet ex heredibus meis vel propinquis seu aliorum hominum ullus temeritate stimulatus immutare audeat hanc traditionem confirmatam coram omnibus, cartulamque annichilare quam exposuimus, sed sit inconvulsa per diuturna tempora. Quod si quis temptaverit iram omnipotentis Dei meritis intervenientibus beate Marie, sub cujus suffragio locus innititur, ille in tremendo examine sentiat et lepra Naaman Sirii quam Giezi causa cupiditatis prome-

ruit, super illum descendit, sinon publica satisfactione peniteat. Signum Alpaidis, ejusque filii Arnulphi qui hanc traditionem firmare jusserunt. Signum Wirici fratris Arnulphi. Signum Alberti comitis. Signum Gisleberti. Signum Radbodi fratrum ejus. Signum dompni abbatis Theoderici. Signum Thederici advocati. Signum Bernardi prepositi. Signum Fulradi decani.

Que de révélations précieuses dans ce document, qui n'offre à la première vue qu'une médiocre importance !

Sous le rapport géographique, nous y voyons que le village de *Roseriæ,* dont la situation ne peut soulever aucun doute (c'est évidemment Rosières-Notre-Dame ou Grand-Rosières, où le monastère de Waulsort conserva, jusqu'à la conquête française, de grands biens et une juridiction fort étendue), se trouvait jadis dans le comté de Huy, en Hesbaye. Or, parcourez la plupart des travaux qui ont pour objet la géographie ancienne de nos contrées, personne, si je ne me trompe, ne connaît de comté de Huy au nord de la Meuse. Les preuves ne manqueraient pas pour établir, et nous espérons pouvoir le faire quelque jour, que le comté de ce nom comprit longtemps une partie très-notable de la Hesbaye, la fraction méridionale de cette contrée, depuis Huy jusque vers Jodoigne et Waremme. Notons ici le nom de *Neropie,* donné à la rivière qui arrose Rosières, la Grande Jette.

Quant à la dame dont nous révélons ici les largesses en faveur du monastère de Waulsort, il faut évidemment reconnaître en elle la femme du comte Godefroid, l'un des deux nobles lothariens qui gouvernèrent le Hainaut au nom des empereurs Othon II et Othon III, à la fin du xe siècle, alors que les chefs de la famille de Hainaut, le comte René et Lambert de Louvain, étaient dépouillés de leurs domaines et proscrits.

Godefroid domina à Mons jusqu'en l'année 998, que cette ville tomba au pouvoir du comte René. Lui et son frère Arnoul ayant rendu de grands services au comte Eilbert, le fondateur de l'abbaye de Waulsort, ce seigneur, du consentement de l'empereur, leur fit don de la terre de Florennes. Tous ces faits ressortent d'une belle dissertation du curé d'Afden que nous avons

déjà citée, mais ce savant paraît s'être trompé où n'avoir eu que des données incomplètes sur la descendance des deux protégés. D'Arnoul et d'Ermentrude naquirent Godefroid, Arnoul, Gérard et Eilbert; du second, un autre Arnoul. Quoique celui-ci, d'après le témoignage d'un contemporain, ait été seigneur de Florennes, les fils de son oncle Arnoul eurent aussi des biens dans la même localité. Arnoul, l'oncle, mourut, après avoir contribué à fonder l'abbaye de Saint-Gengulphe, de Florennes. Ses trois aînés achevèrent son œuvre et établirent, en outre, dans la même ville, un chapitre de chanoines, sous l'invocation de saint Jean. C'est ce qui résulte d'un diplôme en date du 17 mai 1012 (Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 658), où ils sont nommés tous trois, mais que d'erreurs accumulées dans cet acte? Le roi Henri II y est déjà qualifié d'empereur; l'évêque Burchard de Worms y précède, dans la liste des témoins, l'archevêque de Cologne; Othon de France, dont on place généralement la mort en 1005, s'y montre encore avec le titre de duc de Lotharingie, et, à côté d'un deuxième duc, Godefroid, qui fut son successeur, en apparaît encore un troisième, Albert, *dux Mosellanorum*. Tous ces motifs pourraient faire rejeter le diplôme dont nous parlons, d'autant plus que la *Chronique d'Arras et de Cambrai*, par Balderic, semble prolonger jusqu'en 1022 la vie d'Arnoul, le père des trois seigneurs de Florennes. Ses deux aînés, Godefroid et Arnoul, jouèrent un rôle peu important, mais Gérard, qui fut évêque de Cambrai, de 1012 à 1048, déploya, pendant sa longue administration, un grand zèle pour le maintien des droits de son église et exerça une grande influence. Il établit aussi une abbaye à Câteau-Cambrésis et en confia la direction à son frère Eilbert. (Voy. *Chronicon S. Andreæ*, liv. I, chap. XIII et XX, dans Pertz, *Monumenta, Scriptores*, t. VII.)

Les possessions d'Alpaïde, en Hesbaye, étaient fort étendues et, suivant toute apparence, c'est à elle que le chapitre de Saint-Paul, de Liége, celui de Hougarde, les abbayes de Waulsort et de Hastières et même des églises de village durent, ou leur fondation ou une partie de leurs richesses. On a parfois attribué quelques-unes de ces libéralités à Alpaïde, concubine ou seconde

femme de Pepin de Herstal, mais cette opinion est difficilement soutenable. La première Alpaïde fut enterrée à Orp-le-Grand, où l'on a retrouvé sa pierre sépulcrale; la seconde était ensevelie dans la collégiale de Saint-Paul, de Liége, où l'on conservait encore, en 1786, son inscription tumulaire conçue en ces termes : *Hic jacet Alpaïs, comitissa d'Hougarden, quæ ex proprio castro construxit ecclesiam, in eademque instituit canonicos, honorifice præbendatos, quæque nobis donavit Geldoniam et Thoringos* (*Tableau de la ville et du diocèse de Liége pour l'année* 1786, p. 92). On peut, il est vrai, contester l'ancienneté et l'entière exactitude de l'inscription, mais le fait auquel il y est fait allusion est probablement réel, c'est-à-dire qu'une Alpaïde a effectivement bâti l'église et institué le chapitre d'Hougarde. Si l'on admet cette prémisse, et rien n'autorise à la contester, on devra reconnaître aussi que la fondation du chapitre ne peut être de beaucoup antérieure à l'an 1000. En effet, le chapitre de Saint-Paul, auquel Alpaïde donna, dit-on, les villages de Hougarde, de Geest et de Jodoigne, ne date que du xe siècle, et dut son origine à l'évêque Éracle, le prédécesseur de Notger, prélat ami des lettres et des sciences non moins que son célèbre successeur. A l'époque de la première Alpaïde, saint Gorgon, le patron de l'église d'Hougarde, était inconnu dans notre pays. Son culte ne s'y répandit que lorsque le pape Paul I eut concédé son corps à Chrodegang, évêque de Metz et abbé de Gortz, qui était né en Hesbaye et parent de l'empereur Charlemagne. Cela eut lieu en 763. L'église d'Hougarde appartient donc à un temps postérieur, comme on l'a conjecturé ailleurs (*voy.* le travail du père Moulaert sur le comté de Brunengeruz, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. X, p. 191). Quant au chapitre, il ne naquit probablement qu'après celui de Saint-Paul, car il était subordonné à ce dernier corps, et la collation de ses douze prébendes appartenait au prévôt de Saint-Paul.

Outre le bien de Rosières, la seconde Alpaïde doit avoir possédé le domaine de Tourinnes, entre Wavre et Tirlemont. La collégiale de Saint-Paul, qu'elle aura affectionnée tout particu-

lièrement, y levait la dîme sur deux dépendances de la paroisse : au hameau de Mil (aujourd'hui partie de la commune de Hamme-Mille), et à Nodebais, sur une étendue de deux cents bonniers. Un diplôme du pape Alexandre III en faveur de Pierre, abbé de Hastières (mort en 1159), comprend parmi les possessions de ce dernier couvent l'alleu de Tourinnes, en y ajoutant que les religieux devaient le posséder aussi librement que la comtesse Alpaïde (*Allodium de Tourrines, cum appenditiis suis, in ea libertate qua tenuit illud Alpudis comitissa, cum familia, cum terris cultis et incultis, pascuis, aquis, molendinis, silvis*, etc.). L'anniversaire d'Alpaïde, que l'on qualifiait de comtesse de Tourinnes (*Alpaydis comitissæ de Tourines*), et de son mari se célébrait, au mois de février, dans l'église paroissiale, qui percevait, à ce titre, une redevance d'un demi-muid de blé sur le produit de la petite dîme du chapitre de Saint-Paul.

Faute d'indications chronologiques, nous avons placé en 1055 environ la donation du domaine de Rosières. Ce fut alors que mourut l'abbé de Waulsort, Thierri. Un comte Albert, avec ses frères Gislebert et Radbod, est cité dans le diplôme, mais est-ce Albert Ier de Namur, qui laissa ses domaines, en l'an 1007, à Robert, dont la conduite à la bataille d'Hougarde, six ans plus tard, a été justement blâmée par les historiens? Est-ce Albert II, qui succéda à Robert, son frère aîné? Arnoul, mentionné ici avec sa mère Alpaïde et son frère Wiric, doit être le même personnage que le comte dont nous avons publié un acte en faveur du chapitre de Nivelles. Ces questions sont difficiles à résoudre, parce que la famille de Florennes, fidèlement attachée aux empereurs d'Allemagne, s'éteignit et s'appauvrit, tandis que d'autres lignées, moins loyales et plus turbulentes, s'enrichissaient et s'élevaient aux dépens de l'autorité suprême; aussi les annalistes des comtes de Hainaut et de Louvain se sont-ils bien gardés d'exalter le mérite de ses membres et d'esquisser leur généalogie.

II

Hellin et Condrade, sa femme, cèdent au chapitre de Soignies la moitié du village de Cambron, dont l'autre moitié avait déjà été abandonnée à ce chapitre par le comte Aaron (De collationis medictate ville de Cambron).

1053.

Patrum placuit antiquorum cauteriali ingenio, prediorum et servorum vel ancillarum deditiones cartulari fieri testimonio, ne postere fragilitatis humane ambitio, eas falsidico satageret exterminare colloquio. Horum salubre ego Hellinus excogitans decretum, et cupiens participari consortio hereditatis celorum, decrevi cum Condrada uxore mea partem nostrorum tradere bonorum sancti Vincentii stipendiis canonicorum. Erat autem nobis dimidia villa Cambron dicta, cujus pars reliqua eidem sancto Vincentio ab Aaron comite liberaliter fuerat tradita. Ita vero ego meam partem tradidi libere sicut tradiderat supradictus comes ille subjugandam legi abbatie Sonegiensis ecclesie. Constituimus ergo ejusdem ville advocatum comitem Balduinum. Acta est hec traditio Dominice incarnationis MLIII° anno, Leodio, coram nostro imperatore Henrico, duceque Godefrido, et comite Balduino, utriusque patrie Hainaus et Flandrie regimine potito, et antistite Cameracensi Gerardo, necnon ecclesie Leodiensis religioso Wazone episcopo. Testes qui viderunt et audierunt, S. Willemi episcopi Utracensis. S. episcopi Adalberonis Metensis ecclesie. S. comitis Adalberti. S. comitum de Loos, Ottonis et Emmonis. S. comitis Lantberti. S. comitis Conradi. S. Anselon. S. Walteri advocati. S. Walteri majoris. S. Tictuvini senis. S. Hubaldi. S. Johannis Atrebatensis. S. Gotsuini. S. prepositi Herenuardi. S. Bosonis decani. S. Balduini custodis. S. Raenoldi. S. Otberti. S. Engelberti. Horum et multorum astante presentia virorum imperator Henricus hujus nota sigilli cartule istius jussit signari scriptum, posteaque ne quis

violaret illud ab illo est interdictum. Gerardus autem episcopus et Wazo, et Willelmus, et Adalbero, anathema execrabile interdixerunt super illos qui vellent violare hujus cartule memoriale preclarum et tantum imperatoris edictum.

Le village de Cambron est une des localités belges dont l'histoire remonte le plus haut. Déjà existant au commencement du VIIIe siècle, il fut alors donné à l'abbaye de Saint-Denis près de Paris. Ce monastère en fut ensuite dépouillé, mais Pepin le Bref, lorsqu'il était encore maire du palais (par conséquent, antérieurement à l'année 752), comprit *Cambrione*, en Brabant, parmi les biens qu'il fit rendre aux religieux (Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 692). En 775, le roi Charles, depuis empereur, approuva la restitution que son père avait fait opérer. Au IXe siècle, un échange fut conclu entre le monastère et un nommé Witramne, qui renonça à des biens situés dans le Beauvoisis, et reçut en échange ceux que l'abbaye possédait à Cambron. C'est ce qui résulte d'une charte du roi Charles le Chauve, en date du 6 mars 861 (Mabillon, *De re diplomatica*, p. 534).

Le document inédit dont nous joignons ici le texte, nous apprend comment le village de Cambron passa de nouveau entre les mains du clergé. Le chapitre de Saint-Vincent de Soignies en reçut successivement la première moitié d'un comte nommé Aaron, et la seconde moitié de deux autres particuliers, Hellin et sa femme Condrade, qui déclarèrent le comte de Flandre et de Hainaut, Baudouin, avoué de leur part. L'acte de cession s'accomplit à Liége, en présence de l'empereur Henri III, du duc Godefroid, du comte Baudouin, des évêques Gérard de Cambrai (il faudrait dire Lietbert), Wazon (Théoduin) de Liége, Guillaume d'Utrecht, Adalbéron de Metz, des comtes Othon et Emmon de Looz, Lambert (de Louvain), Conrad, etc. L'empereur ordonna de revêtir l'acte de son sceau et les quatre évêques fulminèrent une sentence d'excommunication contre celui qui en violerait les dispositions.

Notre acte offrirait un très-grand intérêt, si son authenticité était

à l'abri de toute contestation. Mais, en l'année 1053, Gérard Ier, évêque de Cambrai, et Wazon, évêque de Liége, ne vivaient plus, et Guillaume n'occupait pas encore le siége épiscopal d'Utrecht. Il est difficile d'admettre qu'il y ait eu erreur de la part des copistes du cartulaire où j'ai puisé la charte, car le nom des deux premiers évêques y revient à deux reprises différentes. Si on écarte cette objection comme étant de peu de valeur, il faudra admettre qu'il y a eu à Liége, en 1053, une grande assemblée, dans laquelle l'empereur Henri III accueillit avec bienveillance le duc Godefroid et les comtes Baudouin (de Flandre et de Hainaut) et Lambert (de Louvain), ces constants perturbateurs de la paix publique en Lotharingie. Les anciennes chroniques se taisent sur cette circonstance, mais leurs renseignements sont en général si incomplets qu'on ne peut tirer aucune induction de leur silence.

Cent ans plus tard, les biens du chapitre de Saint-Vincent de Soignies à Cambron, subirent un démembrement considérable. Les chanoines n'en retinrent qu'une partie, qui forma depuis le village de Cambron-Saint-Vincent. Ce que l'on appela Cambron-Casteau fut cédé par le chapitre, en 1152, à la nouvelle abbaye de l'ordre de Citeaux, que le trésorier de ce corps, Anselme de Péronne, de la famille de Trazegnies, y avait fondée quatre années auparavant.

La fondation d'Anselme se développa rapidement et, en quelques années, le monastère de Cambron acquit d'immenses richesses. Ses abbés, comme ceux de l'abbaye des Dunes, en Flandre, et ceux de Villers, en Brabant, jouèrent un rôle important et figurèrent toujours au nombre des dignitaires ecclésiastiques les plus influents de la province.

Alph. W.

Documents inédits pour servir à l'histoire des guerres dans le nord de la France et en Belgique (1423-1428).

DIFFÉRENT ET GUERRE ENTRE PHILIPPE LE BON, DUC DE BOURGOGNE, ET JACQUELINE DE HAINAUT.

Le duc de Glocester, frère de Henri V, roi d'Angleterre, venait d'épouser Jacqueline de Hainaut, qui avait abandonné son premier époux, le duc de Brabant (Jean IV), et s'était réfugiée en Angleterre.

Afin de pouvoir subvenir aux dépenses d'une guerre, qui allait le commettre avec ses alliés eux-mêmes, les Anglais, Philippe a recours à ses bonnes villes.

Pour montrer tout son dévouement, Lille accorde immédiatement mille livres, à cause du mariage de monseigneur (1), de celui de mademoiselle Agnès, sa sœur (2), et surtout à cause de la journée par lui « emprise » contre le duc de Glocester.

Le 15 novembre, un messager se transportait à Houdaing, « pour savoir et rapporter l'estat des Englois qui illec estoient en très-grand nombre, et connoître quel chemin ils tenroient pour aler en Haynau. »

Le 13 janvier suivant, le chevaucheur se rend à Tournai, « adfin de savoir et rapporter l'estat et intencion dés Brenbenchons, que on disoit lors estre arrivés en très-grand nombre en ladite ville de Tournay, armés et abilliés comme gens de guerre.»

Quatre jours après, c'est aux échevins d'Arras que le magistrat s'adresse, « adfin qu'il leur plaiet escripre quel chemin les

---

(1) Le 30 novembre 1424, avec Bonne d'Artois, fille de Philippe, comte d'Eu.

(2) Mariée à Charles I, duc de Bourbon, en 1425.

gens Clauyn du Clo, et autres gens d'armes, que l'on disoit lors estre assez près de la ville d'Arras, tenroient pour aler illecq en l'aide du duc de Brabant contre les Englois. »

Le 7 mars 1424 (v. st.), le chevaucheur, expédié à Braine-le-Comte, rapporte, à son retour, que cette place venait d'être emportée par les Brenbenchons sur les Englois (1).

Les gens sans aveu, profitant des désordres qui bouleversaient la France, se livraient dans les villes aux plus coupables excès. Pour y mettre un terme, le magistrat de Lille faisait demander aux lois des villes de Douai et d'Arras, « comment elles avoient acoustumé de procéder contre gens et estrangiers qui s'avanchent de envair, assallir, batre et navrer les bourgois et manans. »

Quelque temps après, on présentait viij lots de vin à Me Jehan Dauby, conseiller, et à Me Gillot Le Fèvre, procureur de la vilie de Douai, qui avaient exposé en halle la manière : « comment l'on procède contre ceulx qui (à Douai) s'avanchent de batre et insulter les bourgois et manans. »

Nous pouvons placer au nombre de ces vauriens, l'assassin qui, à en croire le chroniqueur que nos lecteurs connaissent déjà, fut aposté « par la dame de Hollande et la douagière du païs de Hainau, sa mère, pour pourtraire le duc Philippe en trahison d'un arc d'achier, dont la verge n'avoit point ung piet de long, et avoit tret à ce servans envenimé. »

L'assassin, ajoute-t-il, eut la teste copée à Mons, en Hainau, et puis fu esquartelés et les quartiers mis à bonnes villes de Hainau, comme Valenciennes, le Quesnoy et ailleurs (2).

En 1426, le messager de Lille se rend à l'Escluse pour assister au départ du duc, lequel se rendait par mer en Zélande.

Cette même année, vj livres sont accordées à Jehan Ernoul, peintre à l'Écluse, « pour la peine et sallaire de lui et de plusieurs

---

(1) *Voy.* Monstrelet, liv. I, chap. CCXXXVI ; liv. II, chap. V, XIII, etc., édit. de la Société de l'histoire de France.

(2) MS. n° 26, bibliothèque de Lille, fol. IXXX XIX V°.

compagnons paintres qui, hastivement, jour et nuit, ont paint la nef, en laquelle MDS. (Philippe le Bon) entra et monta sur mer (1). »

De son côté, le MS. n° 26, nous fournit ce précieux document pour l'histoire des siéges. « Le duc de Bourgogne fist faire devant « Amsterdam ung bollevereq flotant en mer, de lx piés de long « et xxx de large, et estoit tout à l'environ clos jusques dedens « l'iaue; et fu menés par forche de barges, flotant sur l'iaue, « pour garder que nulz vivres ne pussent venir à Amefort (2), « ne à Utrec (3).

« Amefort, ajoute-t-il, n'estoit point murée, mais y avoit « grosses dodennes et haies faites de noire espines, parmy « lesquelles (les assiégés) reboutoient les gens d'armes dedens les « fossés. »

Il parle « des esquelles de siége à deus escalons, pour monter « deulx hommes de front, à gros crochés de fer au debout (4). »

Il avait déjà dit que « les compaignons vingrent de nuit

---

(1) Vaisseaux, appelés *basses, gribonnes*. Un gros vaissel de mer, appelé balenghier, coûte ij^c xi l. On parle des lits cordez et garniz de fer, avec palaisses, qui y sont placés pour M. S. et son chambellan. — 1438. *Le tillart d'une carvelle,* 1428. On parle de xxx *cornes* (ailleurs : vaissel d'armes, appellé *cornes*), à mettre en mer, afin de résister aux Anglais, depuis l'Esclusc jusques vers la ville de Dunkerke. (Archives générales du Nord). — xxxvi Bancerolles à la croix saint Andrieu pour ung bringand (vaisseau), à iiij s. pièce, cviij s. — En 1438, Jehan Boyennes et Loys Huisson, maistres charpentiers audict pays, aprez ce qu'ilz ont eu fait en la ville de l'Écluze ung vaisseau (*ibid.*).

(2) Hesmontfort. (Monstrelet.)

(3) MS. n° 26 de la bibliothèque de Lille, fol. ix^xx xviii v°. — Ceulx de Herlem avoient varmaus caperons à quatre blances estoilles (*ibid.*, fol. ix^xx xi r°). — Consultez l'*Art de vérifier les dates,* t. XIV, pp. 447-453.

(4) Fol. ix^xx xix r°.

« jusques au plus près de le *hulque* de Cauwart (capitaine), et « gettèrent ung petit ancre à iiij crochés, à tout une perche, à « manière de sonde, tant que ledict ancre se atacha à ledite « hulque. Puis tirèrent à le rive, à force, chacun le plus fort « qu'il pooit, et estoient plus de cent hommes, criant tous « ensamble, affin que pour desancrer ladite heulque, qui moult « estoit pesante et fort ancrée. Et, quant ce virent Picquars, « adont se mirent à tirer et mirent falos ardans au coupet du « mast, et donnoient alarme, et tiroient tant fort les archiers sur « les galios (1). »

Le 17 avril 1426, arrivaient à Lille le seigneur de Zenenberghe et d'autres seigneurs tombés au pouvoir de Philippe, durant la guerre qu'il faisait alors en Hollande au duc de Glocester.

L'ennemi avait aussi en son pouvoir plusieurs gentilshommes de l'armée bourguignonne, puisque l'argentier remettait, par ordre du prince, « xl florins à Willeaume Le Lièvre, archier de la compaignie et soubs mons. de Moyencourt, lequel ensamble xxj ses compaignons ont esté prins par les ennemis adversaires de MDS., estans à Zenemberghe, en retournant du voyaige de Hollande avec ledit sire de Moyencourt, pour leur aidier de payer les frais de leur prison (2). »

Nous lisons, en effet, dans le MS. n° 26 : « Ung Sr de Pic- « quardie, nommé le Sr de Moiencourt, fu prins sur la coste de « Brabant par les larons, escumeurs et desreubeurs de mer, au « service de la dame de Hollande (3). »

L'année précédente, le magistrat, informé qu'un grand nombre de gens d'armes, dirigés sur la Hollande, devaient passer par Lille, envoyait en toute hâte à Brouay, Houdain, Béthune et ès marches d'environ, pour en avoir la certitude, afin de « sur ce pouveoir, considéré que par renommée ilz faisoient moult de maulx. »

---

(1) Fol. IX^xx XVII v° — IX^xx XVIII r°.
(2) Archives générales du Nord.
(3) Fol. XI^xx XVII r°.

A son retour, le messager déclare que la nouvelle n'était que trop vraie.

Le long séjour de ces troupes força même les échevins à s'adresser au chancelier, alors à Bruges, « adfin d'avoir provision, par deux fois, » au sujet des gens d'armes d'Artois qui, faute de paiement, séjournaient dans la ville et la châtellenie, où ils se livraient aux plus horribles excès.

A MS. de Saveuze, leur capitaine, xvj lots de vin étaient aussi présentés, « adfin que lui et ses gens fuissent gracieux à la ville et chastellenie. » Quant à MS. Jehan de Croy et aux autres capitaines, ils en recevoient douze.

1427. L'arrivée prochaine du régent (Bedford) force aussi les échevins à s'adresser aux villes de Douai, Orchies, Béthune, la Bassée, qu'ils chargent du soin d'approvisionner Lille durant le séjour du prince.

Au chevaucheur qui de là se rend à Arras, ils remettent lettres closes par lesquelles ils prient leurs confrères de leur indiquer « la manière qu'ils avoient tenue à aler au-devant du régent et de madame se sponse et le présent qu'il leur fisent » (1).

De la Fons-Mélicocq.

---

(1) Archives de l'hôtel de ville de Lille, registre aux comptes.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Étude sur les principaux monuments de Tournai, par B. Dumortier fils. Tournai, 1862, 1 vol. in-8°, 243 pages.

Sous le rapport archéologique, il n'y a pas dans le nord de la Gaule une ville qui l'emporte sur Tournai. « En observant cette vieille cité couchée dans ses ruines, dit l'auteur de l'ouvrage dont nous nous occupons, il n'est personne qui n'y admire les vestiges de trois antiquités : romaine, franque et nationale, qui communiquent à l'antique capitale des Nerviens, des Francs et du Tournaisis un caractère imposant. » On pouvait s'étonner que jusqu'à ce jour aucun travail d'ensemble n'eut été entrepris sur l'histoire monumentale de cette ville : c'est donc une véritable lacune que M. Dumortier fils, vient de combler.

L'ouvrage est divisé en deux parties respectivement consacrées aux monuments religieux et aux monuments civils. Dans la première, c'est, comme de juste, la célèbre cathédrale qui occupe la place principale. Tout le monde sait combien de controverses ont été agitées à propos de ce vénérable et imposant édifice, et de quels savants travaux il a été l'objet de la part de MM. B. Dumortier père, J. Le Maistre d'Anstaing, A. G. B. Schayes, etc. L'auteur, avec une réserve des plus louables, ne se prononce point et dit à ce propos de bonnes paroles, que nous croyons devoir reproduire : « C'est ici que se place la grande question de l'âge de la cathédrale : celle de savoir si l'église, dont la construction fut commencée sous saint Éleuthère, résista à l'invasion des Normands, et est encore celle que nous admirons aujourd'hui. Deux hommes qui ont consacré une partie de leur existence à l'étude et à la restauration de la cathédrale, ont écrit de

savants mémoires sur la question de son âge, mais, partant de données diverses, ils sont arrivés à des conclusions diamétralement opposées. Depuis la publication de ces mémoires, de nouveaux travaux, de nouvelles études ont été faites; elles ne peuvent que contribuer puissamment à mettre en lumière un des points les plus intéressants de l'histoire et de l'archéologie.

« Moins qu'à tout autre, il nous appartient d'intervenir dans ce grave débat; un fils ne doit ni discuter ni louer les travaux de son père. Qu'il nous suffise d'indiquer le sujet de la question. C'est, d'ailleurs, le cas de rappeler ici les paroles d'un historien célèbre : quand deux hommes éclairés et de bonne foi discutent longtemps, il y a grande apparence que la question n'est pas claire. »

L'auteur décrit avec soin les diverses parties de l'imposante basilique, et n'oublie pas les précieux objets mobiliers qui composent ce trésor et, en premier lieu, la fameuse châsse de saint Éleuthère, « ce magnifique reliquaire qui est, sans contredit, le plus beau travail d'orfévrerie que nous ait légué le XIIIe siècle. »

Les autres églises sont traitées avec la même exactitude. La partie consacrée aux monuments civils s'occupe du Beffroi, de la crypte de l'hôtel de ville, curieux fragment d'architecture romane et presque inconnu, enfin de quelques maisons anciennes, et en premier lieu, de la maison dite de Saint-Piat. De nombreux documents, puisés dans les Archives de la ville, des plans, coupes, vues générales et de détail, etc., accompagnent le texte de l'auteur. En tête de l'ouvrage se trouvent deux vues panoramiques de la ville; l'une est tirée du manuscrit inédit (t. Ier) des Mémoires de Pasquier de le Barre, manuscrit que M. le Cte de Limminghe vient de céder au dépôt des Archives de Belgique; cette vue date entre 1565-1570; l'autre a été tracée, en 1615, par Th. de Hurges. C. R.

Bibliotheca historica medii ævi. Wegweser durch die Geschichtswerke des europäischen Mittelalters von 375-1500, von August Potthast. Berlin, 1862, 1e Abth., 1 vol. in-8°, VIII et 416 pp. à 2 colonnes.

Les Allemands ont une aptitude toute particulière pour coordonner les éléments de la science. Eux seuls possèdent la constance et l'érudition nécessaires pour dresser ces vastes répertoires systématiques des travaux de l'intelligence humaine, ces bibliographies spéciales qui sont pour les travailleurs, comme le fil d'airain au milieu du labyrinthe de nos connaissances. L'ouvrage dont nous venons de donner le titre est un de ces guides indispensables. Il a pour objet l'indication des sources relatives à l'histoire du moyen âge européen, et comprend les annales, chroniques et autres documents concernant la période comprise entre les années 375 et 1500, et qui ont été livrés à l'impression.

L'auteur a divisé son travail en deux parties; la première renferme : 1° l'indication des grands corps d'ouvrages concernant le moyen âge; 2° les recueils particuliers relatifs aux divers pays, et 3° les titres complets et le dépouillement de toutes ces collections et de ces recueils, le tout rangé par ordre alphabétique, avec notices bibliographiques et littéraires.

La seconde partie, qui n'a pas encore paru, comprendra l'indication des manuscrits cités dans les ouvrages renseignés dans la partie précédente, avec notices sur les traductions qu'on en a faites et les annotations dont ils ont été l'objet, et entre autres la bibliographie des articles consacrés à ces sources manuscrites dans les recueils périodiques.

Ce qui donne à cet ouvrage une importance toute spéciale, c'est qu'il renferme le dépouillement complet de l'immense collection des *Acta Sanctorum*. Enfin, l'auteur promet un appendice où seront rangés chronologiquement et par pays les documents historiques cités dans l'ouvrage. Cet appendice sera bien nécessaire, car il y a dans la partie spéciale, où les documents sont rangés rigoureusement, dans l'ordre alphabétique des titres,

il y a, disons-nous, plus d'un poste qui passera inaperçu à cause du système adopté par l'auteur. Ainsi, nous trouvons inscrits dans la lettre *D* tous les titres commençant par la préposition *de* : de Arnulfo comite Flandriæ, de Danorum gestis, de Depositione ducis, etc.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Potthast deviendra classique : c'est un guide sûr dans le grand dédale des sources historiques du moyen âge, et il vient combler une lacune qui était signalée depuis longtemps.

Avant le travail de M. Potthast, il en avait paru un autre de M. W. Wattenbach, intitulé : *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis z. Mitte des dreizehnten Jahrhunderts*. Berlin, 1858. Cet ouvrage, qui a été couronné par l'académie royale des sciences de Göttingue, est un manuel de la littérature historique du moyen âge, par époques et par pays. C'est un aperçu systématique plutôt que bibliographique et, à ce point de vue, il offre de grands avantages. L'auteur commence par une savante introduction, dans laquelle il jette un coup d'œil sur les diverses tentatives qui ont été faites depuis le XVIe siècle, pour former des recueils de sources historiques relatives à l'Allemagne. Divisant ensuite l'histoire allemande en cinq périodes, il traite, dans la première, de l'époque primitive jusqu'aux Carlovingiens : la domination romaine, les légendes de l'établissement du christianisme, les invasions des Goths, les Francs ; la deuxième, est consacrée à la période carlovingienne, du VIIIe au commencement du Xe siècle ; la troisième, au règne des Othons, de Henri I à la mort de Henri II ; la quatrième, aux empereurs saliques, depuis Conrad II jusqu'à la mort de Henri V ; la cinquième, enfin, à la grande période des Guelfes et des Gibelins jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

Deux appendices renferment, le premier, les nécrologes qui ont été publiés en tout ou en partie, et le second, un tableau des falsifications historiques anciennes et modernes concernant le moyen âge.

Cet ouvrage est traité avec une excellente méthode ; il est rempli de réflexions critiques, nerveuses et substantielles, mais,

par sa nature même, il est plutôt destiné à ceux qui s'occupent de l'histoire au point de vue philosophique, qu'à ceux qui voudraient en étudier les faits dans leurs détails. Pour ceux-ci, l'ouvrage de M. Potthast offrira des secours plus complets.

Les deux travaux que nous venons de signaler seront particulièrement utiles à la Belgique, dont l'histoire puise, pour la plus grande partie, aux mêmes sources que celle de l'Allemagne.

C. R.

Statistik d. deutschen Kunst des Mittelalters und d. 16 *Jahrhunderts. Kunst-Topographie Deutschlands. Ein Haus- u. Reise Handbuch f. Künstler, Gelehrte,* etc. von Dr W. Lotz. Cassel, 1862, in-8°.

Cet ouvrage, qui forme une sorte de dictionnaire des richesses artistiques de l'Allemagne, nous paraît avoir été rédigé avec beaucoup de soin. C'est un guide comprenant l'indication des œuvres d'art, monuments d'architecture, tableaux, objets précieux du moyen âge et de la renaissance qui se trouvent dans chacune des localités de la Confédération germanique et des pays limitrophes. Ainsi, le dictionnaire comprend la Belgique, le Danemark, la Hollande, la Pologne, la Hongrie, etc.

L'auteur a suivi l'ordre alphabétique des noms des lieux. En tête de chaque article, il donne d'abord l'indication des principaux ouvrages à consulter sur la localité : puis il commence la description par les églises, dont il indique l'âge, le style et les richesses artistiques, les sculptures, les tableaux, etc. Des églises, il passe aux monastères et ensuite aux édifices civils. Il donne le catalogue des œuvres des écoles primitives qui se trouvent dans les musées en les rangeant par ordre chronologique.

A la fin du tome II, on trouvera une liste des ouvrages qui traitent de l'histoire allemande du moyen âge et du XVIe siècle.

Le dictionnaire de M. Lotz est une compilation et ne pouvait pas être autre chose ; la vie d'un homme ne suffirait point à refaire *ex professo,* un travail aussi vaste. L'auteur y a bien ajouté, çà

et là, des renseignements recueillis par lui et par d'autres et inédits, mais ils se perdent naturellement dans la masse. On doit donc s'attendre à rencontrer dans ce dictionnaire tous les défauts comme toutes les qualités des ouvrages que l'auteur a consultés : ainsi, nous y avons relevé quelques inexactitudes, par exemple, à l'article Bruxelles, M. Lotz mentionne un tableau de Roger Van der Weyden existant à l'abbaye de Groenendael. Or, tout le monde sait ici que ce prieuré n'existe plus.

Il est peut-être à regretter que l'auteur se soit borné à recueillir l'histoire artistique du moyen âge et de la renaissance. Les raisons qu'il donne pour motiver cette limitation ne paraîtront pas décisives à tout le monde. Nous ne croyons pas, pour notre part, que le dictionnaire fut devenu beaucoup plus volumineux s'il eut contenu la mention des édifices antérieurs au moyen âge, tels, par exemple, que les ruines romaines, les antiquités germaniques, franques, etc., ainsi que les objets d'art des XVIIe et XVIIIe siècles. Le travail de compilation n'eut pas été grandement augmenté et l'utilité de l'ouvrage eut été triplée. Mais, enfin, tel qu'il est, il est appelé à devenir le *vade mecum* de tous ceux qui voyagent et qui aiment l'art dans ses diverses manifestations. C. R.

Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin, par M. Louis Spach, archiviste, etc. Strasbourg, 1862, XVI et 448 pages, gr. in-8°.

Depuis que l'on explore partout, avec un zèle nouveau, les vastes dépôts des documents entassés par les siècles, et que villes et gouvernements favorisent de tout leur pouvoir la publication des pièces intéressant les annales des peuples, les écrivains qui s'occupent de l'histoire d'un pays, ne doivent pas négliger de se tenir au courant des diplomataires qui surgissent d'un coin de l'Europe à l'autre. Lorsqu'on ouvre un de ces recueils de chartes qui vient à paraître dans une région souvent très-éloignée de nous, on ne manque jamais d'y rencontrer plus d'une pièce qui

concerne ou un fait de notre propre histoire ou la vie d'un compatriote. Pour la Belgique, qui a appartenu successivement à des souverainetés dont elle est séparée par des distances considérables, cette observation est peut-être plus vraie que pour d'autres pays. Ainsi, à diverses époques, son histoire se lie intimement à l'histoire de l'Espagne, de l'Empire ou de l'Autriche, et la connaissance intime des faits et des hommes qui ont influé sur les destinées de ces grands États nous est indispensable. De là, l'importance extrême de cette foule de documents que nous ont livré déjà les archives de Simancas, de Vienne, etc.

Mais que l'on ouvre même un recueil de chartes d'un pays qui, en apparence, n'a eu avec nous que peu ou point de rapports, et l'on est tout surpris d'y trouver parfois des renseignements qui nous concernent. Nous faisions ces réflexions en parcourant le volume dont nous avons donné le titre.

Ce n'est pas un recueil de documents, c'est un aperçu général sur un dépôt des plus riches, publié dans une suite de lettres adressées au *Courrier du Bas-Rhin*. « Je vais secouer, dit l'auteur, la poussière nullement métaphorique, mais très-réelle, qui recouvre nos liasses, je tâcherai de renoncer au bagage de l'école et de vous conduire sans façon le long des travées de ce vaste dépôt d'écritures, qu'on appelle les archives du département; de temps à autre je m'arrêterai, soit pour résumer le contenu de telle ou telle série de titres, soit pour vous signaler des documents hors ligne, les sommets aristocratiques de ces montagnes de papier. »

Dans une curieuse introduction, le savant archiviste donne des détails sur les principaux trésors du dépôt confié à ses soins. Les plus anciennes chartes authentiques datent du règne de Louis le Débonnaire, elles sont au nombre de cinq; le joyau de l'établissement est le fameux manuscrit le *Jardin des délices*, sorte d'encyclopédie à l'usage des religieuses de Sainte-Odile, que fit exécuter l'abbesse Herrade, au XIIe siècle, etc. Le dépôt contient, jusqu'à l'année 1790, environ 629,554 pièces, dont plus de 30,000 sur parchemin, et non compris 3,207 volumes répartis en différents fonds.

Parmi les pièces que l'auteur mentionne ou analyse, et qui nous intéressent, nous remarquons des documents sur la guerre de trente ans et sur Mansfeld, sur Charles-Quint, etc., et un grand nombre concernant un évêque de Strasbourg, qui a joué un triste rôle dans l'histoire de l'Alsace, l'évêque Guillaume de Diest. L'auteur le nomme un évêque néerlandais intrus. En effet, ce prélat que la *Gallia christiana* nomme Guilelmus comes de Dietsch, et dit avoir été d'abord nommé à Utrecht, d'où le pape l'aurait transféré à Strasbourg, circonstance que ne mentionne point l'*Historia episcopatus Ultrajectini* de Van Heussen, ce prélat était de la lignée des sires de Diest. Il était fils de Henri, qui mourut en 1386, en laissant trois fils et deux filles.

C'est pour rappeler l'attention sur ce compatriote oublié chez nous, que nous avons parlé un peu longuement d'un ouvrage qui est, à tous égards, digne de servir de modèle aux archivistes qui, chez nous, voudraient faire connaître au public, d'une manière générale, les richesses de leurs dépôts. C. R.

Jahrbücher der Deutschen Geschichte. — Geschichte des Ostfränkischen Reichs, von Ernst Dümmler, 1r Bb. Berlin, 1862. XII et 905 pages, in-8°.

L'histoire de l'Allemagne comprend, en grande partie, notre propre histoire. Sortis de la puissante race teutonique, les Belges résistèrent, avec les Germains, à l'invasion des conquérants romains, plus tard, ils firent partie du vaste empire de Charlemagne. Pendant tout le moyen âge, de nombreux rapports lièrent une partie de nos provinces actuelles à l'empire d'Allemagne. Les ouvrages qui traitent de l'histoire ancienne du peuple allemand nous intéressent donc *ex professo*. C'est à ce titre que nous signalons, comme éminemment utile, la collection des *Jahrbücher der deutsche Geschichte* qui se publie à Berlin, sous le patronage du gouvernement prussien, par la commission d'histoire de l'académie royale des sciences. Cette commission

se propose de publier une série d'ouvrages renfermant l'histoire de l'Allemagne, sous forme d'annales ou de chroniques, traitées d'après tous les matériaux que l'érudition contemporaine a recueillies. Le premier de ces ouvrages, intitulé *Geschichte des Ostfränkischen Reichs,* par M. E. Dümmler, comprend, dans son premier volume, les luttes pour le partage de l'Empire et le règne de Louis le Germanique.

Cette période est une des plus intéressantes du moyen âge, puisque c'est de ce démembrement de l'empire de Charlemagne que datent les divisions politiques qui existent encore aujourd'hui. Les dissentions et les révoltes des fils de Louis le Débonnaire sont des événements dont les causes sont diversement appréciées selon la nationalité des écrivains. M. Dümmler, en ne s'appuyant que sur les sources, semble les avoir traitées avec une grande impartialité.

Plein d'érudition et mis tout à fait au courant des publications diplomatiques modernes, l'ouvrage du savant professeur de Halle sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du moyen âge. L'auteur promet de joindre, au second volume, une carte du royaume de Germanie au temps des derniers Carolingiens, et comprenant les divers partages opérés entre les fils de Louis le Débonnaire. Cette carte, si elle est dressée avec la même science que le texte, comblera une véritable lacune. C. R.

LA BELGIQUE ET LA BOHÊME

SOUS LE RAPPORT

DES TRADITIONS, COUTUMES, IDÉES POPULAIRES, ETC.

DEUXIÈME PARTIE. *(Suite.)*

MOIS DE SEPTEMBRE.

La dénomination de ce mois fournit une preuve de la puissance de l'habitude chez les hommes, même lorsqu'elle doit lutter contre le bon sens. Nous nommons encore aujourd'hui, le *neuvième* mois de l'année le *septième*, parce qu'au temps de Romulus il l'était réellement.

Les noms, plus conformes au bon sens, qui existaient auparavant chez quelques peuples ou qui furent proposés pour remplacer une désignation devenue impropre, ne purent obtenir l'assentiment général et l'usage en est aujourd'hui fort restreint.

Le nom *Heiligmonat* (mois saint) a disparu avec le paganisme, auquel il se rapportait. Celui de *Herbstmonat*, *herfstmaend* (automnier), c'est-à-dire mois de l'Automne ou de la récolte automnale, adopté par Charlemagne, n'est que rarement employé. *Evenmonat*, d'une signification douteuse et qui rappelle involontairement *Evan*, *Evoé* des bacchanales, *Beremonat*, *Gerstmonat* ou *gerstmaend* (mois de l'orge, etc., ne sont plus guère connus que des archivistes.

Les Tchèques nomment le mois de septembre *Zari* (jadis *Zariji*, *Zaruji*, *Zarej*, etc.), ce que les uns mettent en rapport avec le cerf bramant en temps de rut, et que d'autres expliquent par *Za-ruj*, le mois après celui de *Rujen*, le petit *Rujen*.

On dit de ce mois :

Ce que juillet et août ne cuisent pas, n'est guère rôti par septembre.

L'orage de septembre présage beaucoup de seigle pour l'année suivante.

Lorsqu'il tonne pendant que le soleil se trouve dans le signe de la balance, le fruit en souffre.

Septembre est le mai de l'automne.

Lorsqu'en septembre les nuits sont chaudes, le vin sera doux, mais la santé de l'homme ne s'en accommodera pas. Les nuits froides, au contraire, qui ne procurent que du vin aigre, sont propices à la santé humaine.

Si l'osier fleurit, le raisin mûrit.

Quinze jours avant Saint-Michel
L'eau ne demeure pas au ciel.

Quand la cigale en septembre se fait entendre,
N'achète pas de blé pour le revendre.

Si, à la fin de septembre, les papillons sont nombreux, les arbres porteront, l'année suivante, plus de chenilles que de fruit.

Des neiges persistantes dans les montagnes au commencement de septembre, annoncent un automne serein et chaud.

Un axiome latin dit :

Febres authumnales, diuturnæ vel mortales.

1er septembre, saint Gilles, saint Leu, saint Josué. — Saint Gilles, patron des estropiés, était en grande vénération au moyen âge. Grand nombre d'églises lui étaient et lui sont encore dédiées dans tous les pays catholiques ou qui l'ont été jadis. Il est le patron de la Carinthie et fut autrefois celui d'Édimbourg, la capitale de l'Écosse.

Temps de saint Gilles dure quatre semaines.

Comme le cerf entre en rut à la Saint-Gilles, il en sort à la Saint-Michel.

A la Saint-Leu, la lampe au cleu (vieux dicton qui indique que, pour un certain nombre d'ouvriers et d'ouvrières, les veillées commencent au 1er septembre).

A la Saint-Josué,
Vient le petit été.

3 septembre, sainte Sérapie, sainte Phèbe.

Beda dit :

Tertia septembris cum dena fit male membris.

Chez les Athéniens, ce jour était consacré à Minerve.

4 septembre, sainte Rosalie, saint Moïse. — Sainte Rosalie peut être considérée comme une transformation féminine de saint Roch. Elle protége contre la peste, et, aujourd'hui que la peste a changé de nom en Occident, contre le choléra et les fièvres nerveuses.

Le tonnerre de Moïse est dangereux.

Celui qui meurt le jour de Moïse a souvent grande peine d'arriver au ciel. L'archange saint Michel doit disputer son âme au démon.

Autre dicton populaire : Il est comme Moïse, anges et démons veulent l'avoir.

Le démon contrarie volontiers ce qu'on entreprend à la Saint-Moïse.

Ces axiomes se rapportent sans doute au verset 9 de l'épître de saint Jude. Néanmoins, déjà les Égyptiens considéraient cette date comme malheureuse à cause de l'aspect défavorable des planètes.

6 septembre, saint Zacharie. — On disait naguère que les objets bénis en ce jour garantissaient contre la perfidie des mauvais esprits et de leurs nombreux suppôts ici-bas.

Les païens sacrifiaient le 6 septembre, à l'Érèbe, un bélier et une brebis noire.

7 septembre, saint Clodoald (dit *saint Cloud*), saint Évert, sainte Madelberte. — On connaît les axiomes :

Dis comme saint Cloud : Noblesse céleste vaut mieux que noblesse de la chair.

Le pigeon de saint Évert lui vient en aide, s'applique à un homme favorisé par le bonheur.

Par la faveur divine, une colombe vint désigner le sous-diacre Évert comme évêque d'Orléans.

Sainte Madelberte protége les racines et les tubercules qui nourrissent l'homme et le bétail. Lorsqu'un cultivateur a du malheur sous ce rapport, on dit : Il est brouillé avec sainte Madelberte.

Elle est costumée en noir et blanc, comme sainte Madelberte, disent parfois encore les Liégeoises (la sainte est devenue populaire dans ce pays, parce que saint Hubert a apporté à Liége le corps de cette élue du Seigneur).

8 septembre, Nativité de Notre-Dame. — La légende raconte ainsi l'origine de la fête de ce jour :

Un homme entendit, pendant plusieurs années consécutives, les anges chanter dans la nuit du 7 au 8 septembre, et lorsque, pendant une de ces manifestations célestes, il pria les anges de lui faire connaître le but de ces chants, il obtint pour réponse que la sainte Vierge était née en cette nuit. Le pape Serge Ier reconnut, en 687, l'authenticité de cette vision et ordonna de célébrer, le 8 septembre, la fête de la Nativité de Notre-Dame.

Ce récit peut être accepté pour l'Occident, mais l'Orient paraît avoir connu cette fête antérieurement; pourtant elle n'existait pas au IVe siècle, car autrement saint Augustin l'eût citée comme l'une des exceptions à la règle de l'Église de ne célébrer que le jour du décès de ses élus.

A Naples, la Nativité de Notre-Dame est une fête toute populaire. Dans la nuit, la foule se rassemble aux bords de la Chiaja. Les barques ornées de larges banderolles fendent l'onde dans toutes les directions. La *villa Reale,* qui n'est à voir qu'en ce jour, est remplie de visiteurs de tous les rangs. La variété des costumes et l'animation des groupes présentent un aspect merveilleux, dont l'homme du Nord a peine à se former une idée. Deux heures avant le lever du soleil, le Roi apparaissait avec toute sa famille et entouré de courtisans il rendait une visite solennelle à l'image de la Madone, après quoi il se retirait en son palais, mais le peuple restant à la villa, y buvait, mangeait, chantait et dansait pendant toute la journée de la fête et même bien avant dans la nuit.

A Livourne, des jeux nautiques fort animés ont lieu le jour de la Nativité, peut-être à cause de la domination de la Vierge sur l'Onde, comme *Santa Maria della Navicula,* protectrice des navigateurs.

En Styrie, cette fête porte le nom de petit jour de Notre-Dame, probablement en comparaison de l'Assomption dont elle n'est séparée que de trois semaines.

Les rapports entre sainte Marie et le signe astronomique de la

Vierge se sont établis, paraît-il, déjà dans les premiers lustres de l'époque chrétienne, et Roger Bacon était donc en plein droit de reconnaître dans cette « *Virgo quæ habet figuram et imaginem infra decem primos gradus* » Virginis « *et quæ nata fuit, quando sol est in Virgine,* » la « *beata quæ nutriet filium suum Christum Jesum in terra Hebræorum.* »

En plusieurs contrées, on place le *départ des hirondelles* à la Nativité de *Notre-Dame.*

Nous trouvons, dans les *Mélanges d'histoire et de littérature* de Terrasson (Paris, 1768), les détails que voici sur un usage tout particulier qui était jadis observé, en France, dans un village aux environs de Soissons, nommé Charelles. « C'était un ancien usage dans ce « village de publier le jour de la Nativité de Notre-Dame, qui est la « fête du lieu, immédiatement après vêpres, trois *branles* à danser « pour *les amoureux,* à tant de livres de cire pour l'entretien de « l'église. Chacun était reçu à son enchère, et à chaque enchère le « curé et le chœur chantaient ce verset du Magnificat : *Deposuit* « *potentes de sede,* etc. L'année était bonne lorsqu'il y avait beau- « coup d'amoureux ; chacun croyant que son *amour* n'aurait pas été « *heureux,* s'il n'avait pas enchéri à son tour, et si l'on n'avait « chanté le verset pour lui. »

Dicton populaire : A la Nativité les *cousins* cessent de piquer.

11 septembre, sainte Vinciane, saint Bodon. — S'il pleut en ce jour, l'automne sera sec.

14 septembre, exaltation de la sainte Croix. — Jadis avait lieu en ce jour à Tournai une procession célèbre, accompagnée des fous des divers métiers, qui, travestis en arlequins, se permettaient à l'égard des spectateurs, les farces les plus impertinentes. Cette procession devait rappeler que la peste avait cessé ses ravages à Tournai, le jour de l'exaltation de la sainte Croix, en 1094.

En Bohême, c'est à ce jour que le peuple fixe le *départ* des hirondelles. Les églises qui portent le nom de la sainte Croix sont nombreuses en tous les pays chrétiens. La Bohême seule n'en compte pas moins de quatre-vingt et une. Parfois leur nom ne se rattache pas à l'exaltation, mais à l'invention de la sainte Croix.

15 septembre, saint Aichard, saint Porphyre. — Saint Porphyre partagea avec sainte Genèse l'avantage d'être le patron des comédiens, qui, en toute vérité, ne font pas défaut en ce bas monde. Jadis ce jour, qui n'est pas considéré comme heureux, était dédié au dieu des enfers.

17 septembre, saint Lambert, le célèbre patron des Liégeois, dont l'assassinat fut annoncé à Algaïs, la femme illégitime de Pépin, son ennemie acharnée, par quatre gouttes de sang qui volèrent dans l'air et vinrent tomber sur le parapet d'une fenêtre. Ce saint est aussi en grand honneur à Münster, où l'on danse le soir, la veille de la fête, des rondes autour d'une grandissime couronne de feuillage, splendidement illuminée. Jadis, ces solennités étaient beaucoup plus brillantes. On dansait sur le marché autour d'une belle pyramide, et dans la procession de Saint-Lambert figurait un long cortége de capucins, de dominicains et des minimes. Il se chantait, en outre, à cette occasion, des rimes populaires fort originales.

Saint Lambert est nommé parfois, ironiquement sans doute, le patron des méchantes femmes, bien qu'en général cet honneur, peu enviable, soit réservé à *sainte Xantippe*.

Les noisettes deviennent rouges à la Saint-Lambert, et le saint protége là, ajoute l'axiome, un arbuste capricieux qui n'a garde de donner tous les ans de bons fruits.

19 septembre, saint Janvier. — Ce saint qui joue un si grand rôle à Naples et qui chaque année y manifeste son pouvoir, est à peine connu ailleurs. Les *réputations locales* se trouvent assez souvent en pareil cas.

20 septembre, saint Eustache. — Peu de saints ont autant voyagé dans le calendrier que celui-ci. Primitivement sa fête se trouvait placée au 20 septembre. Du temps de Charlemagne, on la transposa au 1er, puis au 2, ensuite au 3 novembre, d'où elle est revenue au 20 septembre.

21 septembre, saint Matthieu. — Saint Matthieu avait jadis, lorsqu'il était considéré comme le patron du jour de l'équinoxe automnal, une signification qu'il a perdue de nos temps, où il s'est vu enlever cet

honneur par saint Maurice et par sainte Thècle. Ce jour était nommé par nos ancêtres *winterdag* (jour de l'hiver), parce que, ne voyant dans l'*avant-été* (printemps) et l'été proprement dit que deux parties d'une même saison, ils suivaient la même règle pour l'hiver. Si de joyeuses pensées se rattachaient naturellement au premier jour de l'été, il était tout aussi naturel d'en rattacher de tristes au précurseur des peines hivernales.

Dès la plus haute antiquité, le jour équinoxial fut donc considéré comme mauvais et malheureux. Les Perses disaient qu'à cette époque Ahriman, l'auteur ou le symbole des ténèbres, du principe sensuel et de la mort, avait fait invasion dans le monde. Les anciens Grecs et Romains croyaient que comme Vénus se changeait en automne, en *Vénus noire*, c'est-à-dire en Proserpine, entourée de serpents, en Némésis, avec la fatale branche de pommier, en Dice, jugeant les ombres, en Thémis, tenant la balance; qu'ainsi se transformait en Saturne, juge des âmes, Vulcain, le mari de Vénus, le forgeur du collier de la déesse Harmonie, du mémorable filet de diamant, si fâcheux pour Mars et Vénus, du sceptre de Jupiter que le temps ne peut détruire, du taureau (équinoxial) d'Æetes, du Chien (du solstice), devant le temple de Jupiter à Crète, des tripodes qui symbolisent le ciel, la terre et l'enfer, du gobelet, semblable au sein de la mère, de Telepse, de la caisse (emblème de l'intérieur de la terre) au moyen de laquelle Euripyle transporta jusqu'à Troie Æsymnete, l'oracle du sort, en un mot, ce Vulcain, créateur de tous les emblèmes du monde des sens. (Nork, *Festkalender*, p. 556.)

A cette même époque, Holla, la déesse germanique des enfers, se montrait sur la terre, et Berchta, la chasseresse, parcourait les bois avec sa « *chasse sauvage*. » Les astrologues plaçaient le signe du Styx à la première décade de la balance.

A l'équinoxe automnal commençaient, d'après l'opinion des sectateurs de divers anciens cultes, les opérations des juges des âmes. Tula, la balance, est le nom du mois de septembre chez les Indiens et chez les Juifs qui prétendent que ce jour, pour eux le nouvel-an, est celui où a lieu le jugement annuel pendant lequel les livres de l'éternelle vérité ou du sort restent ouverts, et où il est fait droit à chaque mortel, d'après sa conduite pendant l'année antérieure. Ces assises annuelles atteignent leur fin au jour de la *réconciliation*, qui

est en conséquence un *double sabbat* (Moïse, III, 16, 31), et cela par le motif qu'il termine la première décade de la balance où Sabbathai (nom hébreu de la planète Saturne) règne dans la plénitude de sa funeste influence, et qu'alors est scellé le jugement qui décide sur la vie et la mort, la richesse ou la misère, jugement dont il n'y a pas d'appel. Les Juifs empruntèrent cette idée du jugement annuel au prophète Daniel, qui parle de cet acte de divine justice, au chap. V, v. 27, rapporté au chap. VII, v. 19. Mais la même pensée se retrouve chez les Indiens et chez nos ancêtres d'origine germanique. C'est en ce jour que Forsete le Clément, dont le mois de septembre portait le nom, et Dis ou Tis dit le Sévère tenaient au ciel un grand lit de justice. D'après l'Edda, tous ceux qui s'adressaient à Forsete en des cas difficiles le quittaient réconciliés. Les dieux et les hommes ne connaissaient pas de meilleur tribunal. Mais toujours fidèle à ses principes de justice, il décidait à l'équinoxe d'automne en faveur des géants et des êtres d'origine ténébreuse, quoiqu'il fût lui-même fils des dieux lumineux, tandis qu'au printemps, à la fête d'Ostera, Odin ou Wodan donnait gain de cause aux dieux et aux génies de la lumière.

Il est à croire que les Juifs avaient aussi quelque connaissance d'un *double* jugement annuel, puisque, dans le Talmud, nous voyons deux rabbins se disputer sur la question : « si le jugement dernier aura lieu dans la nuit pascale ou dans celle du nouvel-an, c'est-à-dire de l'équinoxe d'automne. » Les Indous, prétendant que, dans le mois de la balance, Wischnou porte ses sentences sur les actions des princes et des peuples, procèdent alors au baptême du Gange. En même temps ils offrent à la déesse de la mort, Kali, le sacrifice sanglant de la réconciliation. Peut-être que l'usage de nos campagnards, de jeter dans la rivière, le jour de la Saint-Matthieu, le cœur d'un bœuf pour se garantir, pendant toute l'année, de la fièvre froide ou intermittente, l'un des fléaux de notre climat humide et de notre température variable ; peut-être, disons-nous, cet usage quelque peu christianisé est-il aussi un reste d'une fête de sacrifice et de réconciliation qui avait lieu à l'équinoxe automnal, et dont on retrouve des traces bien plus complètes dans ce qui se passe à la fête dite *kirmsfest* (*kermesse*), dans les villages thuringeois, entre Eisenach et Gotha, et dont nous parlerons ci-après avec plus de détail.

A l'exemple de ce qui était censé se passer au ciel, les juges

terrestres procédaient à l'examen des faits accomplis dans les derniers mois, ils décidaient sur les contestations les plus importantes, rétablissaient la paix et la concorde et prenaient des résolutions sur les questions principales de l'avenir. Le jour *michili* (grand jour), était donc, pour les grandes affaires, ce que le mardi était pour les petites.

A Wolfsberingen, l'un des villages thuringeois dont nous avons fait mention ci-dessus, l'assemblée publique de l'autorité communale délibère sous les tilleuls, et près du plus grand de ces arbres, entouré d'un cercle de pierres, se trouve la table de justice, ou grande pierre, soutenue par quatre autres de moindre dimension. Ensuite commencent les danses de la jeunesse autour de la table et de l'arbre de justice ou de liberté; enfin, le troisième jour, un bélier est immolé sur cette table, par un boucher, et le soir a lieu le banquet où l'on joue aussi pour gagner des pommes, des noix et des gâteaux (ceux-ci jadis consacrés aux morts). Depuis assez longtemps, toutefois, et par ordre supérieur, cette kermesse a été transposée de septembre en novembre.

C'est bien là une fête qui rappelle en tout les souvenirs de l'ancienne Germanie.

Nous rapporterons finalement aussi aux anciens actes de justice, tant au ciel que sur la terre, l'opinion des campagnards que, dans la nuit de Saint-Matthieu, les *douze juges noirs* se réunissent pour condamner ceux qui, pendant le cours de l'année écoulée, se sont rendus *coupables* de l'impardonnable délit d'avoir déplacé les *bornes des champs.* Ordinairement ces malfaiteurs sont livrés, par leurs juges, aux mauvais génies qui les tourmentent par des accès capricieux de maladies qu'aucun médecin ne sait guérir. Dans des cas graves, les démons s'efforcent même de vaincre la raison des coupables; ils luttent contre celle-ci, et souvent ils restent vainqueurs après un combat acharné; explication toute populaire de phénomènes psychologiques d'une attristante vérité. En effet, le prologue sinistre de l'aliénation mentale n'est-il pas ordinairement le combat de la *raison* ou du *bon sens* contre l'*instinct,* que de mauvais génies paraissent choisir pour allié. Le principe supérieur, que nous nommerons le régent, est très-posé, très-sage, très-prudent, et sait à merveille ce qui est convenable, ce qu'il sied de faire et d'éviter ; mais le co-régent c'est-à-dire, le sentiment, principe secondaire, obéissant à d'autres impulsions, s'insurge

contre le régent, il est perverti, indiscipliné, volage, d'une mobilité extrême dans sa manière d'être, mal avisé, fantastique, et le pauvre régent ne se voit que trop souvent entraîné dans l'abîme par son malencontreux subordonné !

L'usage suivant, qui n'est pas encore oublié dans nos campagnes, reflète aussi le caractère mélancolique du jour. Bien qu'il en soit fait mention dans notre *Année de l'ancienne Belgique*, nous en reproduirons ici, exceptionnellement, les détails :

Les jeunes filles se rendent, à minuit, près d'un ruisseau. L'une porte une couronne, soit de pervenches, soit de roses de Notre-Dame ou de reines-marguerites rattachées par du lierre. Une autre fille se charge d'une couronne de paille, une troisième tient une boîte contenant une poignée de sable. Ces trois objets doivent être jetés à l'eau. Puis commence une ronde. Les filles, les yeux bandés, se baissent et saisissent dans l'eau les objets qui viennent d'être livrés à ses caprices, soit l'heureuse couronne de fleurs, soit la couronne de malheur, celle de paille, soit enfin les cendres, la mort. D'autres confient à l'eau des grains d'orge, qui figurent de jeunes et beaux garçons. Les filles doivent faire grandement attention pour voir comment ces grains se *réunissent* ou se *séparent !*

Trois feuilles marquées et jetées à l'eau signifient père, mère, fille. La feuille qui s'engloutit la première annonce la mort de la personne qu'elle désigne.

Toutefois, la Saint-Matthieu a aussi son côté agréable : Lorsque le saint évangéliste sourit au vigneron (c'est-à-dire lorsqu'il fait luire le soleil), la vendange sera bonne.

Beau temps de Saint-Matthieu dure quatre semaines.

Parfois saint Matthieu est représenté tenant une équerre en main, sans doute comme saint équinoxial.

A la Saint-Matthieu, dit le Tchèque, le bonnet sur l'oreille.

22 septembre, saint Maurice. — Axiomes populaires :

Froment semé à la Saint-Maurice n'échappe guère à la rousse.

Ciel serein à la Saint-Maurice, beaucoup de vent en hiver.

Fille qui n'a pas trouvé de mari à la Saint-Maurice (on dit souvent à la Saint-Michel) risque d'en être dépourvue à la Saint-Sylvestre (31 décembre), signifie probablement que des filles, aussi avancées

en âge que l'est la Saint-Maurice dans l'année, trouvent difficilement le mari qu'elles cherchèrent en vain dans leur jeunesse.

Maurice, dont le nom signifie noir et qui, dans le calendrier, se trouve placé au commencement de la saison d'obscurité, fut de bonne heure considéré par le peuple comme la personnification de l'hiver. C'est là le motif pour lequel Maurice aux grelots figure avec une fourrure retournée, dans les fêtes populaires de la Pentecôte.

23 septembre, sainte Thècle, sainte Xantippe. — On nomme sainte Thècle la première martyre chrétienne, et on la dit avoir été baptisée par l'apôtre saint Paul. Sa légende, beaucoup attaquée par la critique, n'en est pas moins en honneur parmi le peuple, surtout dans l'Europe orientale.

Un globe à moitié obscurci est souvent, dans les calendriers, le signe distinctif de cette sainte de l'équinoxe automnal.

Dans les traditions, sainte Thècle se confond évidemment, soit avec Holla, soit avec celle des *trois sœurs* ou des Nornes qui, vêtue d'une robe mi-noire et mi-blanche, apparaît sur la terre à cette époque.

Déjà nous avons dit que sainte Xantippe passait pour être la patronne des méchantes femmes, ce qui lui suppose beaucoup d'occupation. Du reste, il faut bien le dire, cette attribution est plus qu'arbitraire, la sainte dame espagnole n'ayant assurément rien de commun avec la femme de Socrate qui, à tort ou à raison, est devenue pour le peuple l'incarnation de la méchanceté féminine.

24 septembre, saint Gérard. — Ce saint est surtout vénéré en Hongrie. On dit qu'il préserve ceux qui portent son nom des assassins et des épidémies.

On célébrait jadis à cette date la fête de la *Conception de saint Jean-Baptiste*, déjà indiquée dans les plus anciens martyrologes, et qui se justifiait par la circonstance que Dieu même avait annoncé la conception de saint Jean, et que ce mystère est, pour ainsi dire, l'introduction à tous ceux que l'Église chrétienne révère. Cette fête est, néanmoins, aujourd'hui entièrement oubliée. Elle a disparu en Bohème, au commencement du XVIe siècle.

Un vieil axiome dit que les enfants conçus en ce jour sont appelés à accomplir de grandes choses ici-bas.

25 septembre, saint Cléophas, disciple de Jésus-Christ. — On ne tient pas ce jour pour heureux. Il n'est, au moins, propice ni aux voyageurs, ni aux navigateurs, ni aux commerçants.

Les anciens sacrifiaient le 25 septembre, à des déités cruelles et impitoyables. A Rome, ces déités étaient Saturne et Mamia, et à Carthage, le sang humain inondait à cette occasion l'autel du sacrifice. Les Romains, toutefois, mirent fin à cette manière de se réconcilier avec des divinités.

27 septembre, saint Cosme et saint Damien, saint Florentin, sainte Hiltrude. — A Prague, il a été d'usage, depuis l'année 1654 jusques vers l'année 1782, qu'en ce jour, comme en celui de saint Ive et à la fête de l'Immaculée conception, les professeurs et tous les membres de l'université se rendaient à l'église dite *Teynkirche*, pour assister au sermon latin prêché exceptionnellement en cette circonstance.

Les frères saints Cosme et Damien, tous deux médecins, sont considérés comme patrons des personnes qui se vouent à l'art médical.

Peu connus en Belgique et, en général, dans les pays au delà des Alpes, ces saints sont très-vénérés en Italie, surtout par les Napolitains qui attribuent, sinon à saint Damien, au moins à saint Cosme, le pouvoir d'octroyer la fécondité aux dames qui la désirent. On a beaucoup parlé, à la fin du XVIIIe siècle, d'un simulacre béni, de cire, que les femmes achetaient à Isernia (petite ville détruite, en 1805 par un tremblement de terre), sous le nom du *grand orteil* de saint Cosme. Cet usage ne tarda pas à disparaître : on y voyait, non à tort, un reste d'un ancien culte dont les traces sont fréquentes dans les ruines de Pompéi, et qui, comme nous l'avons dit, n'était pas inconnu aux anciens Belges.

On nomme le déluge de saint Cosme (*Sinte Cosmos zondvloet*) une inondation terrible qui, en 1477, l'année de la mort de Charles le Téméraire, causa d'affreux ravages en Flandre, dans le pays d'Anvers, en Zélande, en Hollande, etc.

En Hainaut, le souvenir de sainte Hiltrude vit encore dans la mémoire du peuple. Cette sainte, fille du comte Wibert et d'Edda, sa femme, est devenue célèbre par une foule de miracles opérés après sa mort dans l'église de Liessies (maintenant France), où son corps fut déposé. On l'invoque pour obtenir la guérison des maladies contagieuses, des maladies d'enfants, etc.

Une fois, l'église de Liessies dut être fermée par ordre de l'évêque de Cambrai, parce que quelques désordres y avaient été commis par des hommes pervers. Le jour de la dédicace approchant, on envoie un messager vers l'évêque, pour lui demander de l'eau bénite, afin de purifier l'église. La veille de la fête, l'envoyé ne revenant pas, les prêtres refusent de célébrer l'office et se retirent. Le peuple voit fermer les portes de l'église et part en murmurant... Tout à coup, les cloches sonnent d'elles-mêmes. *La sainte avait pardonné.*

Ce n'est pas le seul trait poétique des traditions qui se rapportent à sainte Hiltrude, mais pour ne pas trop dépasser les bornes de notre travail, nous devons nous en tenir à cette unique citation.

28 septembre, saint Wenceslas. — La fête du patron de la Bohême doit nécessairement être pour les habitants de ce pays d'une importance majeure.

Tout ce qui est bien fait est, selon l'opinion populaire de Bohême, l'œuvre de saint Wenceslas. Ce prince appartient aussi au cycle de ceux qui ne sont pas réellement morts. Il vit dans l'intérieur d'une montagne et un jour il en sortira pour rendre son peuple puissant et heureux. Déjà maintes fois il est venu au secours des Tchèques, qui imploraient de lui aide et assistance.

L'oie de saint Wenceslas remplace, en Bohême, l'oie de saint Michel de quelques autres pays.

Nous citerons encore, par rapport à ce saint, la particularité suivante. Le *Recueil des lois de Bohême de* 1404 dit : Aussi peu qu'il est permis d'arrêter un accusé d'assassinat, lorsque sa femme le tient entre ses bras ou le met à couvert par son enfant, ou lorsqu'il est en présence de la reine de Bohême, aussi peu est-il loisible de l'arrêter auprès du *tombeau de Saint-Wenceslas,* au château de Prague.

29 septembre, saint Michel. — Nous avons parlé, à l'occasion de la Saint-Matthieu, des idées religieuses attachées, par différents peuples, à l'équinoxe automnal, et nommément du jugement céleste des actions des hommes à cette époque.

Le christianisme n'a pas directement adopté ces traditions, mais il a toutefois établi, déjà au IXe siècle, la fête de la dédicace de saint Michel, l'archange, auquel le peuple chrétien attribua les fonctions

de peser les âmes, au moment où la mort rompt leurs liens terrestres. On le représente ployant le genou droit devant la sainte famille, et écrasant avec le pied gauche la tête du démon. Il tient une balance en main et remet à l'enfant Jésus une âme qui a le poids du juste. Le doux saint Jean-Baptiste se trouve placé devant l'Archange. Il est, du reste, évident que cette manière de représenter saint Michel se fonde sur des traditions astronomiques antérieures au christianisme. Les constellations : Hercule agenouillé, la Balance et l'Hydre apparaissent au ciel presque simultanément à l'époque de l'équinoxe automnal. La sphère persane (Scaliger, *Not. ad Manil.*, p. 345) nous montre à la première décade de la Balance un homme à la figure menaçante, qui tient en main une Balance, et près duquel on voit la tête d'un dragon. Cette indication est entièrement conforme aux idées juives, indiennes et scandinavo-teutoniques, à l'égard du caractère attribué à l'équinoxe qui nous conduit aux jours obscurs de l'hiver.

Elle n'est pas moins d'accord avec la mythologie greco-romaine. Au moment où Jupiter métamorphose en astre, Hercule, celui-ci est représenté à genoux, les mains élevées, le pied dirigé vers le dragon. Comme au printemps saint Georges tue le dragon de l'hiver, Michel, le chef des phalanges célestes, précipite en terre à l'équinoxe de l'automne, l'ange rebelle, le génie du mal. (*Apocalypse*, chap. XII, pp. 7-12.)

Des trois anges appelés à juger les hommes, Michel et Raphaël sont doux et miséricordieux, mais Gabriel est sévère et sans indulgence. Les juifs croyent qu'ils seront jugés par Michel le clément, mais que les autres nations le seront par Gabriel. Le christianisme, comme nous l'avons vu, ne répudie pas cette idée, et le mahométanisme se l'appropria entièrement, mais il admit Gabriel l'inclément comme *peseur des âmes*. Le Coran dit : « Et la balance en ce jour sera une vérité et celui dont le plateau sera pesant, appartiendra aux bienheureux, mais celui dont le plateau est léger, sera de ceux qui ont voué leur âme à la perdition. »

D'après une vieille tradition de nos pères, l'Archange lit la messe dans le ciel.

Patron de Bruxelles, placé au sommet de la belle tour qui porte son nom, saint Michel ne pouvait manquer d'avoir de fervents

honorateurs à Bruxelles. Toutefois le temps a affaibli ce zèle. En 1674, l'archevêque de Malines voulant réformer ce qui lui paraissait être un abus dans les processions, ordonna qu'on eût à exclure de celle de saint Michel, un gigantesque archange terrassant un grandissime démon, et qui se montrait au public, accompagné de jeunes filles bien parées, du magistrat, des serments, de nombreuses bannières, de fous bizarrement costumés, de dragons, de baleines et d'autres singularités. Lorsque la nouvelle de cette réforme se répandit dans Bruxelles, la population en parut tellement exaspérée, que le paisible gouverneur, comte de Monterey, permit de ne pas se conformer à l'ordre de l'archevêque. Il en résulta des contestations animées entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile, mais les Bruxellois eurent la satisfaction de revoir leur gigantesque saint Michel, qui l'année suivante reparut bien doré à neuf et foulant à ses pieds un démon brillamment repeint en noir!

Aujourd'hui on ne sait plus même ce qu'est devenu cet archange géant, et la procession est depuis longtemps abrogée.

Il en est de même d'une procession semblable qui avait lieu à Louvain, et pendant laquelle les campagnards accourus des environs criaient : Saint-Michel, daigne jeter un gracieux coup d'œil sur nos navets!

L'oie de saint Michel rappelle l'oie, symbole de la résurrection, qu'on sacrifiait, dans les temps antérieurs au christianisme, en automne aux déités des ténèbres Proserpine, Vénus noire, Isis, Holla, etc., pour se garantir de leur influence dangereuse et frappant de mort, de même qu'on l'offrait au printemps aux déités lumineuses, propices à l'amour et à la vie, en signe de leur triomphe sur les génies de la destruction. L'oie figure à la tombe de la bonne saison, comme sur les tombeaux antiques et parfois à l'entrée du monde souterrain... On la consacre à la mort, mais en espérant la renaissance.

De nos jours l'usage de manger, en famille, l'oie de saint Michel est à peu près oublié chez nous, mais non en Angleterre, où cependant on ne veut le faire remonter qu'au temps de la reine Élisabeth, et en ajoutant que cet usage doit son origine à la circonstance que la reine mangeait justement une oie, lorsqu'en 1588, elle reçut l'agréable nouvelle d'une victoire remportée sur les Espagnols. Déjà la circonstance de l'oie mangée à la Saint-Michel, par la reine,

paraît quelque peu contredire cette prétendue origine moderne d'une coutume fort ancienne. Le *gâteau de Saint-Michel* se rattache entièrement à l'oié de ce jour, et il est certainement aussi un souvenir du paganisme.

Parfois on rencontre encore à Bruxelles des personnes qui savent que saint Michel est bon à consulter en fait de mariage. Une fille veut-elle savoir si elle obtiendra un mari dans le cours de l'année, elle n'a qu'à mêler à des noix pleines des noix vides, mais soigneusement refermées. Puis les yeux bien clos, elle choisit au hasard une noix. Si celle-ci est pleine, saint Michel gratifiera la fille d'un aimable mari!

Aujourd'hui la Saint-Michel n'est plus en réalité que la fête de la récolte accomplie des céréales. Mais dans les réjouissances qui en différents pays de l'Europe teutonique, surtout dans l'Allemagne septentrionale, ont encore lieu de nos jours à la campagne, soit à la Saint-Michel même, soit vers cette époque, on retrouve maintes traces de traditions païennes. D'abord dans le chevaucheur des cortéges nommé le Vieux, mon Oncle, le Grand-Papa, et qui est, ou entouré de paille d'avoine, ou tout simplement un mannequin formé d'une gerbe d'avoine et recouvert de toile blanche, il est assez facile de reconnaître Wodan, le dieu blanc, le *witte god* des anciens Flamands, à qui on consacrait jadis les prémices de la récolte. La *fiancée de l'avoine* et *son élu* ne peuvent être la répétition automnale des fiancés de mai ou de la Pentecôte. Ils symbolisent l'*espoir réalisé*.

Une ancienne coutume automnale du même genre et qui, en certaines localités, appartient aussi au printemps est celle d'atteler de force à la charrue de fête, ornée de fleurs, les filles non mariées d'un âge un peu avancé que le cortége rencontre. Il faut, dit-on, qu'elles portent le joug en juste punition de leur célibat, souvent, hélas! involontaire.

Parfois saint Michel accorde son aide à celui qui l'implore contre le pouvoir du démon. Une fois il arriva, dit un récit populaire gueldrois, que le malin se fit apprenti chez un cloutier. En peu de jours il transforma en clous tout ce qui se trouvait dans la maison. Le cloutier et sa femme n'eussent assurément pas manqué d'avoir le même sort, mais ils implorèrent saint Michel qui fit aussitôt, grâce à Dieu, disparaître ce détestable apprenti.

Quant aux dictons météorologiques et aux *présages* qu'on allie à la Saint-Michel, nous citerons :

Pluie de saint Michel,
Soit devant, soit derrière,
Elle ne demeure au ciel.

Lorsque les glands à la Saint-Michel contiennent des araignées, il viendra bonne année; si des mouches, il n'y a que médiocre espérance; si des vers, rien encore n'est gâté. Si les glands sont vides, la mort s'y trouve. Si le gland est précoce et s'il y en a grande abondance, l'hiver sera rude, il y aura beaucoup de neige avant la Noël et après, viendront grands froids. Les glands sont-ils verts à l'intérieur, tout est gagné, l'été sera beau et le paysan ne regrettera pas ses peines. S'ils sont humides, l'été ne sera pas sec; si maigres, l'été ne manquera pas de chaleur.

Autant de jours qu'il *rèle* ou qu'il gèle avant la Saint-Michel, autant de jours il *rèlera* ou gèlera après le 1er mai.

S'il tonne à la Saint-Michel, le seigle ne fera pas défaut, mais bien le fruit, et nombreuses seront les tempêtes.

MOIS D'OCTOBRE.

Le mois qui s'appelle dans les anciens actes allemands, flamands ou anglo-saxons : *Weinmonat* (*wynmaend*), mois du vin; *Arsel-* ou *Aersselmaend* (mois du déclin); *Seteomonat* (mois de l'ensemencement); en quelques contrées aussi, comme ailleurs le mois de septembre, *Bere-* ou *Gerstmonat* (mois de l'orge); *Waesnarmaend* (mois des forêts ou de la chasse), *Aker-* ou *Eikelmaend* (mois des glands), se nomme en langue tschèque : *Rijen*, autrefois *Rujen*, ce qui, comme *zari* est ordinairement rapporté au temps du rut du cerf, mais qu'on explique aussi en rappelant le mot serbe : *rujan*, rouge, rouge-*or*, comme *mois jaune*.

Quant aux pronostics tirés de la température de ce mois, nous mentionnerons ceux que voici :

Si octobre nous apporte forte gelée et beaucoup de vent, janvier et février seront doux. Au contraire, si octobre n'est pas froid, février ne peut manquer de l'être.

Des tremblements de terre en octobre, annoncent de fortes gelées en hiver.

Lorsqu'en octobre et même encore en novembre, le feuillage se maintient sur les arbres, l'hiver sera long et dur et la neige abondante.

Lorsqu'en octobre, les moutons semblent être immobiles et qu'il faut employer la force pour les faire rentrer, le berger attend pluie et neige.

Le tonnerre d'octobre est le précurseur de la cherté des blés.

Le départ des oies sauvages annonce l'arrivée de l'hiver.

Si en octobre la nouvelle lune donne du beau temps, la vendange s'accomplira à merveille.

Neige d'octobre qui tarde à se fondre présage rude hiver.

Comptez les jours, depuis celui ou tombe la première neige jusqu'à la nouvelle lune, et vous saurez combien de fois le dégel alternera en hiver avec la gelée. (D'autres comptent, à cette fin, les jours à dater de la nouvelle lune qui *précède* la première neige.)

Les grands vents d'automne font tort à la vigne, surtout s'ils sont précédés par un été humide.

Courts rameaux, longue vendange, dit le vigneron.

Les anciens médecins attribuaient au mois d'octobre certaines qualités toutes particulières.

De là les vers :

Octobri offertur venatio, vina, volucres,
Utere nec dubites non tenuisse modum,
Sic tamen, ut ne omnes nimio præcordia victu
Cumque modo studeas non tenuisse modum.

En octobre, la fièvre et son vilain cortége parcourent la terre pour le malheur de l'humanité.

1er octobre, saint Denis, saint Bavon. — Le proverbe des chasseurs dit :

A la Saint-Remi tous perdreaux sont perdrix.

C'était jadis à Bruxelles le *jour des noix*. Après une messe solennelle, on jetait de la tour de Saint-Nicolas plusieurs sacs de noix, dont naturellement la foule se disputait le contenu avec une grande ardeur, et ce ne fut assurément pas à la satisfaction de la jeunesse du bas de la ville, que cette coutume fut remplacée, en 1760, par une distribution d'aumônes au pauvres.

3 octobre, saint Ewald le blanc et saint Ewald le noir. — Ces deux martyrs envoyés d'Angleterre en Westphalie y furent tués par les habitants qui craignaient de voir leur Roi se convertir au christianisme. On les honore particulièrement dans le pays où ils périrent. Ce n'est pas chose rare que de voir les hommes passer de la haine à la vénération et élever des autels en l'honneur de ceux qu'ils immolèrent dans l'aveuglement de leurs passions. Le nom de « blanc » et de « noir » donné aux deux saints Ewald se rapporte à la couleur de leurs cheveux, mais dans l'idée du peuple, saint Ewald le noir est aussi sévère que le blanc est clément. On dit, par conséquent, que le pécheur condamné par saint Ewald le noir doit, pour obtenir pardon, en appeler à saint Ewald le blanc.

Ce jour n'est pas considéré comme heureux, ce qui paraît se rattacher aux croyances des peuples païens qui prétendaient aussi qu'il ne fallait rien entreprendre d'important le 3 octobre.

Béda dit :

Tertius est gladius, ut denus vulnere plectit.

4 octobre, saint François d'Assise. — Malgré le zèle avec lequel les franciscains et les capucins cherchaient partout à faire valoir les hauts mérites de saint François le Séraphique, aucune légende populaire, aucun dicton vulgaire ne se rapporte, pour autant que nous le sachions, à un saint si généralement vénéré.

Les Romains célébraient à cette date les *Lemuralia,* institués pour la protection des mortels contre le pouvoir des démons-lemures et des larves.

Une des plus terribles tempêtes, des plus grandes inondations, dont la Frise ait gardé le souvenir, porte le nom d'inondation de *saint François.* Les flots passèrent au-dessus des digues et inondèrent tout le pays. Ce désastre eut lieu en 1428.

5 octobre, sainte Galle, veuve.—A la Sainte-Galle, les loups-garous ont beau jeu (ou grande fête), disait-on autrefois en diverses localités. Assurément, ce n'était pas la charitable veuve, dont le pape saint Grégoire s'est plu à écrire la vie, qu'on pouvait croire capable d'autoriser les ébats dangereux d'êtres aussi malfaisants. Il faut chercher dans les croyances antérieures au christianisme l'explication de tout ce qui concerne la croyance aux loups-garous.

Les païens prétendaient qu'à cette époque, et nommément le 5 octobre, le monde souterrain s'ouvrait pour les mânes, et qu'il leur était accordé la permission d'errer sur la terre. Les loups-garous ne sont donc très-vraisemblablement que les *larves*, les *masques* automnaux. On signale parfois exceptionnellement leur apparition à la Saint-Jean, mais le jour où les esprits des ténèbres recommencent leur lutte contre les génies de la lumière n'est-il pas le premier avant-coureur de l'automne? Du reste, la véritable époque des loups-garous est l'octave qui commence la veille de Saint-Michel et se termine à la Sainte-Galle, puis les sept jours qui séparent la veille de Saint-Martin de la Saint-Odon. C'est alors que les favorisés du démon doivent revêtir la *chemise de loup-garou* (*Weerwolfshemd*, dit-on en flamand, d'après le mot gothique *vairavulfshamr*). Ces loups-garous n'étaient-ils pas primitivement les mânes errants des méchants?

Nous considérons, en général, la croyance aux apparitions des mânes aux fantômes, aux revenants, ainsi que l'évocation des morts, comme une conséquence du dogme de l'immortalité de l'âme, tel que l'envisageaient les anciens peuples. Moïse, tout en défendant d'évoquer les morts, paraît reconnaître qu'on peut ainsi s'entretenir avec eux, et l'Ancien Testament prouve à plusieurs reprises que les juifs admettaient cette possibilité. L'âme du *juste* était évoquée en de bonnes intentions, l'âme du *méchant* en de mauvaises.

On croit de préférence ce que l'on voit. Or, en ce cas, il était assez facile de satisfaire aux vœux des croyants.

Des loups-garous bien réels peuvent s'être fait voir en automne au clair de la lune dans les forêts et aux carrefours, localités qui, au besoin, favorisaient leur retraite. Il n'est pas non plus impossible que ces loups-garous se soient permis maints excès. L'introduction du christianisme n'a pas dû nécessairement empêcher leurs apparition périodique.

Du moment où on voyait des loups-garous, on devait être d'autant plus disposé à croire à la possibilité de la tranformation d'un homme en loup, qu'en général de pareilles mutations appliquées à toutes espèces d'animaux étaient alors considérées comme admissibles par les personnages les plus doctes. Déjà Hérodote avait parlé de la lycanthropie. Virgile et Horace en attestaient la réalité, et, en dépit de l'*Ane d'or* d'Apulée et de l'*Ane* de Lucien, les plus savants théologiens déclarèrent, en présence de l'empereur Sigismond, conformément à l'opinion

de saint Augustin, de saint Jérôme et de saint Thomas, que les loups-garous n'étaient nullement des êtres imaginaires. De leur côté, les tribunaux ne manquèrent pas de condamner des criminels convaincus de lycanthropie. Grâce à la torture, les malheureux s'étaient souvent reconnus eux-mêmes coupables de ce crime infernal. Ils avaient pris et dévoré maintes jolies petites filles, parfois aussi quelques jolis petits garçons, ils s'étaient amusés avec des louves, etc. De nos jours encore, on raconte, à la campagne et même dans nos villes, des historiettes de loups-garous auxquelles on ajoute foi comme du temps d'Hérodote, de Virgile, de l'empereur Sigismond ou d'Albert et d'Isabelle. Et parfois il y a, *jusqu'à un certain point*, un peu de vrai dans ces histoiriettes. L'action sur le système nerveux de certaines substances dont l'emploi n'est que trop fréquent, ne saurait être contesté, et les maux cruels ou bizarres qui peuvent en résulter sont tout aussi évidents. L'imagination pervertie par l'hypocondrie ou l'hystérie enfante de si singulières choses, qu'à ce point de vue, la *Weerwolfsziekte* (*maladie de loup-garou*) peut se trouver ailleurs encore et en forme plus réelle que dans les dictionnaires.

Les vampires sont bien de la même famille que les loups-garous. Ils appartiennent à la catégorie des âmes qui, coupables de grands crimes, sont condamnées à errer ici-bas, jusqu'au moment où elles seront gràciées ou admises à subir une nouvelle épreuve sur la terre en un corps nouveau-né. Peut-être leur existence momentanée (d'*un* an et d'*un* jour) sous leur ancienne forme corporelle, n'est-elle qu'une préparation douloureuse à cette nouvelle épreuve? Pendant une sombre nuit d'automne, au milieu d'une affreuse tempête, ils quittent leurs tombes dans les ruines de quelque vieux château, aux bords de la Baltique ou du Danube, parfois aussi dans un humble cimetière de village de ces contrées, pour remplir sur la terre quelque mission infernale, ordinairement la séduction d'innocentes jeunes filles. Le lendemain, lorsque la paisible lumière du jour vient remplacer les horreurs de la nuit, le paysan des environs dit en faisant le signe de la croix : Que Dieu nous préserve de rencontrer ceux qui cette nuit sont sortis de leurs tombeaux !

La pensée chrétienne sert ici de préservatif contre la terreur qu'inspire l'idée païenne.

Les pensées de sensualité plus ou moins brutale qui s'allient aux

exploits des loups-garous et des vampires, sont d'accord avec la saison où ils apparaissent. On retrouve surtout dans les pays orientaux et méridionaux, les mêmes pensées mises en rapport avec les fêtes automnales.

La fête des tabernacles (chaumières) des juifs, se célèbre à l'époque où avait lieu à Babylone la fête de l'impudique Mylitta. La fête juive doit son nom aux chaumières des courtisanes de Babel, *Succoth-Benoth*. Les commentateurs juifs disent que *Succoth-Benoth* symbolise la constellation des pléiades. A cause des sept étoiles de cette constellation, ont lieu les sept processions dans le temple pendant sept jours, et qui au septième se réitèrent même sept fois. La colombe des pléiades est un emblème de Vénus (ou chez les Germains de Freya), et la tradition rattache les pléiades au sexe féminin. (*Voir* première partie, p. 45.) La pomme est aussi un symbole de la femme, et par ce motif elle figure à la fête des tabernacles avec la palme, emblème de la virilité. Cette fête avait à l'époque du deuxième temple tout à fait son caractère originaire, qui ne s'est effacé ou modifié peu à peu qu'en des temps plus rapprochés de nous. Répétons aussi, qu'en général, les fêtes populaires les plus répréhensibles sous le rapport de la moralité ont lieu dans l'arrière-saison. Des fêtes d'origine moderne ne font pas exception à la règle sous ce rapport. On serait donc disposé à dire que, même en ceci, les anciens cultes se soumettaient aux penchants instinctifs de la nature humaine.

7 octobre, saints Marcel et Apulée, saints Serge et Bacche, Notre-Dame de la Victoire. — Les noyaux et pepins d'arbres fruitiers mis en terre le jour des saints Marcel et Apulée, produisent, dit-on, des arbres forts, donnant beaucoup de fruits et qui vivent longtemps, surtout si on les fait semer par des personnes portant encore la robe de l'innocence.

La fête de Notre-Dame de la Victoire fut instituée par le pape Pie V, en souvenir de la bataille de Lepante, gagnée par Don Juan, qui en cette occasion mémorable avait imploré l'aide et l'assistance de la sainte Vierge.

Le pape Grégoire XIII ordonna de son côté, à cette occasion, qu'on célébrât annuellement le premier dimanche d'octobre la solennité du Saint-Rosaire. Cette fête obtint grand succès, et les confréries du

Rosaire se multiplièrent beaucoup, nommément en Belgique et en Bohême. L'empereur Joseph II supprima, de sa propre autorité, la fête et les confréries, dont toutefois plusieurs furent rétablies de nos jours.

L'ancienne Grèce fêtait à la même date le retour de Thésée, après qu'il eût vaincu et tué le Minotaure, en l'île de Crète.

8 octobre, sainte Brigitte, veuve, saint Demetre, saint Amour. — C'est la sainte Brigitte dont à Vienne on célèbre la fête le 23 juillet, parce qu'elle mourut ce jour, en l'année 1373. Zélée pour le culte de sa patronne, elle fonda en 1344 l'ordre des Brigittines. Lors de la canonisation de cette sainte Brigitte, en 1391, le pape transposa sa fête au 8 octobre.

Sainte Brigitte dit aux paysans : N'oubliez pas que saint Gall approche.

Le corps de saint Amour repose à Bilsen (Limbourg), où on dit : Pour bon mariage faut saint Amour.

9 octobre, saint Denis, saint Abraham, sainte Publie, saint Gonthier. — L'authenticité des anciens actes de saint Denis a été attaquée par les uns, et défendue par les autres. Don Michel Félicien prétendait que ces actes étaient plus authentiques que ceux de sainte Geneviève, et il paraissait disposé à les croire aussi anciens que ceux de cette sainte. L'abbé Lebœuf s'efforçait de prouver le contraire. Il cherchait, non sans de graves raisons, à établir que les actes de saint Denis ne dataient que du VIIIe siècle, et étaient donc postérieurs de deux siècles à ceux de sainte Geneviève; qu'ils n'étaient composés que de morceaux empruntés à des légendes d'autres saints, et que c'est en vain qu'on s'autorisait de certaines lettres de Louis le Débonnaire, pour les accréditer et leur donner une date beaucoup plus ancienne que le règne de Charlemagne, au commencement duquel l'abbé Lebœuf les rapportait.

Plus tard, nous avons vu Dupuis et d'autres, mettre saint Denis en rapport avec Bacchus et prétendre que les noms de Denis et des compagnons de ce saint, Éleuthère et Rustic ou Rustique, n'étaient que des surnoms du dieu du vin, déjà introduit dans le calendrier chrétien sous la date du 7 octobre. D'après le même système, saint Demetre ne serait que le souvenir d'une fête que la flatterie introduisit dans le

calendrier en l'honneur de Demetrius, roi de Macédoine. Nork y voit une allusion à la descente de Bacchus aux enfers, et rappelle que les morts s'appelaient Demetriens ; Dupuis prétend que les fêtes païennes devaient être annoncées dans le calendrier de la manière suivante : *Festum Bacchi; festum Demetrii ; festum Dionysii, Eleutherii, Rustici.*

Ces suppositions basées sur une identité fortuite de noms, peuvent d'abord paraître ingénieuses et plus ou moins acceptables. Mais elles ne supportent pas un examen critique. Les Dionisiaques se célébraient au commencement de septembre et non en octobre; les dernières vinales consacrées du reste à Minerve et à Vénus, comme protectrices des oliviers et des jardins, le 19 août. Même en admettant, comme en d'autres cas, que les Dionisiaques se célébrassent en diverses contrées beaucoup plus tard, le rapprochement manquerait de toute base, attendu que nulle coutume populaire, nul dicton en rapport avec Bacchus ne se rattache ni aux saints Serge et Bacchus, ni à saint Demetre ou à saint Denis. Les noms d'Éleuthère et de Rustic ou Rustique, étaient fort communs chez les anciens. On rencontre dans le Martyrologe des saints portant ces noms aux dates les plus diverses, et toujours sans liaison dans l'idée populaire avec Bacchus et le vin.

Quant à la supposition de Nork, il est possible que Demetre ait été un surnom de Bacchus, mais il n'en est pas moins vrai qu'aucun auteur ancien ne lui donne un pareil surnom, qu'en tout cas, il serait difficile de le mettre en rapport avec les saints ou la sainte de ce nom indiqués au Martyrologe.

Passant maintenant au patriarche Abraham, nous ferons ici mention d'une légende arabe qui concerne ce saint.

Si tu m'aimes, dit le Seigneur à Ibrahim (forme arabe du nom Abraham), pendant le séjour de celui-ci en Arabie, immole moi tes chameaux. Et Ibrahim les immola.

Si tu m'aimes, lui dit de nouveau le Seigneur, immole moi tes moutons. Et Ibrahim les immola.

En songe, Ibrahim vit le Seigneur qui lui dit : Puisque tu m'aimes, immole moi Isaac, ton fils bien-aimé.

A son réveil Ibrahim prit Isaac par la main et le conduisit à Djebel Aarafât.

Et le démon voyant passer le père et son fils, avait pensé : Il va aussi l'immoler ; et il en était ainsi.

Au moment où ils arrivèrent à Mina, l'esprit du mal se fit voir à Isaac, et lui dit : Ton père va t'immoler.

Il ment, s'écria Ibrahim qui avait entendu ces paroles, prends des pierres et chasse-le.

Et Isaac jetta des pierres au démon, qui dut s'enfuir.

Lorsque les pélerins musulmans arrivent à Mina, ils y immolent chacun d'après ses moyens, des chameaux, des bœufs ou des moutons, dont la chair est destinée aux pauvres, et chaque pélerin doit jeter, l'une après l'autre, vingt et une pierres à l'endroit où Isaac lança les siennes. Or, ces pierres s'y élèvent en montagne et s'y élèveront désormais jusqu'au jour qui sera le dernier du monde.

« C'est le soufflet de sainte Publie, qui porte bonheur, que Dieu n'oublie, » se disait jadis des injustices que l'homme doit supporter, mais qui parfois ne paraissent être qu'un présage d'une heureuse compensation.

Parmi les épreuves qui méritèrent à l'abbesse Publie d'être mise au nombre des saintes, on cite celle-ci. Ayant entonné avec ses religieuses, au moment où l'empereur Julien passait devant son monastère, le verset des Psaumes de David : « Les idoles des Gentils ne sont qu'or et argent et ouvrage de la main de l'homme..... Que ceux qui les font et tous ceux qui s'y confient leur soient faits semblables. » l'Empereur en fut tellement irrité qu'il fit rudement réprimander et *souffleter* Publie. On peut être sévère en jugeant Julien, ne voir en lui qu'un imitateur parfois servile de Jules César, de Marc Aurèle ou de Trajan ; on peut dire que son *Mysopogon* n'est pas l'ouvrage d'un Empereur, mais d'un sophiste, que ses *Panégyriques* semblent faits par un rhéteur, que, stoïcien dans ses mœurs, il était un idolâtre superstitieusement dévot au temple et dans son cabinet, un platonicien détestable qui déshonorait son maître en mêlant à sa doctrine d'absurdes idées de magie, mais, d'un autre côté, il n'est guère possible qu'un prince qui aimait la grandeur et s'indignait contre la bassesse, ait pu se rendre coupable de ces actions méprisables et souvent même d'une cruauté absurde qu'on lui attribue à l'égard des chrétiens.

En Bohême, on célèbre, le 9 octobre, la fête de Saint-Gonthier, bénédictin qui, avec la permission de son abbé, se retira dans une soli-

tude où, rencontré en 1012 par le duc Udalrich, il acquit une telle influence sur ce prince qu'il fut bientôt consulté dans les plus importantes affaires de l'État. Son corps repose dans l'église Sainte-Marguerite, au monastère des bénédictins à Brewnow, dans les environs de Prague. A l'endroit où se trouvait l'hermitage de Gonthier, dit le *Festkalender*, la source qui porte son nom, passe pour posséder de puissantes vertus hygiéniques. On appelle aussi cette source : « *Bonne eau.* »

Quelques généalogistes ont su trouver une place pour saint Gonthier dans la généalogie des princes de Schwarzbourg.

10 octobre, saint Géréon, saint Eulampe et sainte Eulampia. — La légende de saint Géréon (Gédéon) est fort connue à Cologne où, dans l'église qui porte son nom, ses dépouilles mortelles furent retrouvées par saint Norbert. D'après cette légende, saint Géréon et saint Grégoire furent mis à mort à Cologne avec les soldats de leurs cohortes, au nombre de six cent soixante-dix-huit hommes, par ordre de Maximien qui commandait, sous Dioclétien, l'armée romaine d'Occident. Le crime imputé à ces martyrs était de n'avoir pas voulu sacrifier aux idoles, selon l'ordre de Maximien. Le lieu où, dit-on, ce massacre fut accompli, se nomme encore aujourd'hui la *Cour du meurtre.*

On faisait autrefois en ce jour des gâteaux en forme de cœur et, en outre, ornés de *deux* cœurs réunis en *un*, que les frères donnaient à leurs sœurs comme témoignage d'attachement fraternel. Cet usage se rapportait à la légende, jadis souvent citée, des martyrs de Nicomédie, Eulampe et Eulampia. Cette légende nous dit qu'informée qu'Eulampe était torturé comme chrétien, Eulampia se précipita au milieu de la soldatesque, se dirigea droit vers son frère, le serra dans ses bras et lui prodigua les plus douces caresses. Les chefs des païens, impitoyables dans leur colère, ordonnèrent de jeter frère et sœur dans une chaudière remplie d'huile bouillante. Les martyrs n'en ressentirent pas le moindre mal, mais ensuite ils périrent par le glaive du bourreau, avec deux cents autres infortunés qui, convertis par ce miracle, s'étaient déclarés chrétiens.

Le *Festkalender* de M. de Reinsberg dit que l'*été volant* ou *des vieilles femmes* commence en Bohême ordinairement quinze jours après la Saint-Wenceslas, motif pour lequel on le nomme communé-

ment en ce pays : *Été de saint Wenceslas.* (En Belgique : *Été de saint Michel.*)

D'après la légende, les fils volants qui, à cette époque, remplissent l'air, sont les fils du blanc linceul de Notre-Dame. Lorque la sainte Vierge s'éleva au ciel, ce linceul, qui appartenait à la terre, se détacha du corps de Marie et, jouet des vents, fut dissous en milliers de fils. Comme chez nous, on dit en Bohême, en les voyant : *Sainte Marie file.* Parfois on s'écrie aussi : les nains sont à l'ouvrage.

Ces enfants des ténèbres tissent sans doute la robe hivernale de Berchta ou Holla, déesse des frimas.

Filets des nains, disent les Suédois; fils de Marie, dit l'Allemand; *Maegdengaeren,* fils de la Vierge, le Flamand. Ne sait-on pas que Notre-Dame vole dans l'air avec les onze mille vierges, dont chacune file à un fuseau d'or qu'un ange tient devant elle? Dans les environs de Passau, ce sont les Elfes ou Alvins qui accompagnent la sainte Vierge. Il est évident que ces idées appartiennent au paganisme et qu'on attribue à la Vierge ou aux onze mille vierges ce qui antérieurement se disait de Holla ou des trois sœurs, fileuses par excellence. La constellation l'Orion s'appella le fuseau de Frigga, avant d'être le fuseau de Notre-Dame. Les Hyades ou Pléïades sont encore aujourd'hui nommées Baby en Bohême. C'est de Baba, la déesse de la Nature, que venaient ces lambeaux de fil : *sletjes,* dit-on en flamand, et *vlaeka* en langue tchèque.

On dit aussi en Bohême que, lorsque les oies sauvages partent, s'en est fini de l'été des vieilles femmes.

Comme à la Pentecôte, le Roi et la Reine font leur glorieuse tournée accompagnés d'un brillant cortége, un *pauvre Roi* et une *pauvre Reine* parcourent diverses localités en Bohême, pendant l'été de saint Wenceslas. Ils sont élus par les bergers, les garçons et les servantes d'étable. Leur cortége n'est pas brillant, leurs couronnes de papier doré sont mesquines et leur chanson les déclare bien malheureux. Le pauvre Roi, dit-elle, est malade, et la pauvre Reine n'a pas de souliers. Ils seraient bien tristes si on ne leur donnait pas grand chose. En leur donnant un peu plus, on les contente sans trop s'en apercevoir, etc. Pauvre Roi, pauvre Reine, le temps de leur règne est court, peu gai, et ce qui vient après, bien moins gai encore!

Arrivé sur la place du village, le Roi monte sur une table ou un

escabeau et commence à chanter des rimes burlesques dans lesquelles il passe en revue les habitants de chaque ferme ou maison, les louant, les blâmant selon que les circonstances l'exigent.

Ensuite un des personnages du cortége s'approche du Roi, en posant sur la table un coq, dont il s'est emparé chemin faisant, il tient la victime par les pieds, la tête qui pend par dessous ne tarde pas à être abattue par le bourreau, afin qu'au moyen de ce sacrifice toutes les fautes énumérées par le pauvre Roi dans ses rimes satyriques soient définitivement expiées et pardonnées.

Le coq immolé, le Roi termine la cérémonie en remerciant pour les dons reçus de toute part.

Il va sans dire que la fête finit par un banquet et un bal auxquels les généreux donateurs ne manquent pas d'assister. Quant au coq sacrifié, il est rôti par la Reine et mangé par les convives.

15 octobre, sainte Thérèse, sainte Hedwige, sainte Aurélie. — La célèbre « mère et maîtresse » des religieux et religieuses de l'ordre des Carmes réformés n'est pas du nombre des saintes auxquelles des souvenirs ou des dictons populaires se rallient.

Mais en Silésie, en Prusse, en Pologne, le peuple n'a pas oublié sainte Hedwige, la duchesse, dont le zèle pour la propagation et l'affermissement du christianisme obtint les résultats les plus efficaces. On dit :

Qui donne un gros aux pauvres, en reçoit mille de sainte Hedwige.

Après sainte Hedwige l'automne doit s'appeler hiver.

Les amants disent la vérité comme l'automne après la Sainte-Hedwige. Ce qui veut dire que la véracité des amants n'est pas incontestable et que souvent elle ressemble beaucoup au mensonge.

Du temps d'Hedwige où mûrissaient les pommes de bonheur qui avaient des pepins d'or... Malheureusement pour l'humanité ces pommes n'ont jamais pu mûrir. On a beaucoup écrit sur la grandeur des peuples les plus célèbres, mais on s'est bien gardé d'écrire sur leur bonheur. Les formes varient, mais elles sont plutôt la parure du mal que du bien. La boîte de Pandore reste toujours le don le plus riche, le mieux assorti qui ait été fait aux hommes.

On dit d'une personne qui va nu-pieds : Elle porte les souliers de sainte Hedwige, parce que, même en hiver, sainte Hedwige s'abstenait de mettre des souliers.

16 octobre, saint Gall. — Peu de saints ont pour le cultivateur, dans l'Europe teutonique comme dans l'Europe slave, autant d'importance que le vénérable abbé du célèbre monastère qui porte son nom, et qui le donna à un des plus beaux cantons de la confédération helvétique. Saint Georges est le précurseur de l'été, saint Gall celui de l'hiver.

Le manteau de saint Gall est de neige, dit l'axiome bas-allemand. — Saint Gall laisse tomber la neige. — Après la Saint-Gall, le fruit qui reste sur l'arbre appartient au démon (appartient aux pauvres de Dieu, dit le pieux Souabois.) — Au jour de Saint-Gall, la vache doit rentrer dans l'étable. A la Saint-Gall, toute pomme doit être mise dans le sac. — Éloignez les semences du champ, dit saint Gall, mais qu'elles y soient de nouveau avant que le coucou chante. — Saint Gall commande à tout, même au chou, dit le Tchèque. — Paysanne, je suis saint Gall, pense à tes navets, Ursule peut te les geler. — Après la Saint-Gall, l'amour gèle aux champs, remarque le dicton styrien.

Saint Gall sec, été sec.

La rime est, sans doute, pour quelque chose dans ces divers axiomes allemands, flamands, etc., mais cela ne diminue en rien l'importance de la Saint-Gall pour l'homme des champs, comme on s'exprimait au temps de Delille et de Berchoux.

17 octobre, saint Héron. — En Bohême et en Silésie, on place à ce jour la fête de sainte Hedwige.

18 octobre, saint Luc. — Le portrait de la Vierge, attribué à saint Luc, a fait de cet évangéliste le patron des peintres, des dessinateurs, des graveurs, etc.

Les règlements des diverses associations de Saint-Luc, dont plusieurs peuvent se glorifier d'avoir compté parmi leurs membres les artistes les plus illustres, contiennent parfois des articles caractéristiques pour les époques auxquelles ils appartiennent. En tout cas, les peintres devaient être alors plus zélés en matière de religion, qu'ils ne le sont, en général, de nos jours, ce qui se voit, du reste, bien clairement, lorsqu'on compare les tableaux religieux des anciens peintres avec ceux de leurs confrères d'aujourd'hui. Les vrais fils de saint Luc sont devenus rares.

Lorsque les quatre figures chérubiques d'animaux furent mises en liaison avec les quatre évangélistes, il paraît qu'au commencement on n'était pas bien d'accord sur la répartition de ces figures symboliques. Le lion est donné par saint Irénée à saint Jean, par saint Augustin à saint Matthieu, par d'autres enfin à saint Marc. Mais, pour ainsi dire par une commune entente, le bœuf resta toujours invariablement à saint Luc.

Il est probable qu'il faut attribuer à cet emblème l'origine d'une fête tout à fait anglaise, qui a lieu à la Saint-Luc, à Charleston près de Londres. Il y a là ce jour *foire à cornes*. Les visiteurs de cette foire se costument *à la bœuf* : les hommes, même ceux qui ne sont pas mariés, portent des cornes : l'on voit sur les étalages des cornes dorées et même les pains d'épice pour les dames sont ornés de cette figure symbolique.

Quelquefois saint Luc est mis comme saint Gall en rapport avec le début de l'hiver. C'est une manière assez méchante de parler lorsqu'en Allemagne on dit d'un personnage peu distingué par l'intelligence : S'il n'est pas justement saint Luc, il ressemble du moins au compagnon de cet évangéliste.

De même on dit chez nous :

Il est léger comme l'oiseau de saint Luc.

Finalement nous citerons l'axiome :

Saint Luc, pourtant grand saint et médecin,
Fut gobé un matin par Vercoquin.

Ce qui prouve une fois de plus que l'herbe qui préserve de la mort n'a pas encore été trouvée.

20 octobre, sainte Irène, saint Wendelin. — Sainte Irène protége le cognassier, dont la meilleure espèce (*cydonia lusitania*) appartient à la patrie de cette sainte.

Le coing avait autrefois plus d'importance que de nos jours; il passait pour avoir des qualités qui le recommandaient particulièrement aux dames *en état d'espérance*, comme on s'exprime en Allemagne. On prétendait qu'en mangeant beaucoup de ce fruit, la mère pouvait faire avoir un esprit vif et une bonne mémoire à son enfant. Un célèbre médecin du XVIe siècle, le docteur Jean Liebaut, explique ce prétendu fait par la raison que le coing dessèche et que la

sécheresse « sert beaucoup pour bien retenir ce qu'on a aprehendé, « et que la femme, usant de ce fruit, bien souvent dessèche de plus « en plus l'enfant qui est mol estant au ventre de sa mère ; ains « tant plus le cerveau est sec, tant plus promptement il retient ; » c'est ainsi qu'il argumente dans ses *Trois livres appartenant aux infirmitez et maladies des femmes.* (Paris, 1582, chez Jacques du Puys, à la Samaritaine.) — *Manger le coing* et *se fiancer* étaient jadis synonymes.

Le coing est, en tout cas, un fruit sain. En le cuisant avec beaucoup de sucre, on lui donne un bon goût. Il y a encore en ce monde d'autres fruits qui ont besoin d'être ainsi adoucis.

Mis dans de l'eau de rose, les pepins du coing distillent une espèce de crème qui ôte l'acreté des humeurs qui sortent du corps. Arrosés d'eau de mucilage de semence de psyllion (*plantago psyllium*), ces pepins donnent l'eau de Sainte-Irène, employée contre les maux d'yeux.

Saint Wendelin est un des patrons des bergers : sa protection est utile aux troupeaux de vaches et de moutons ; lui-même, quoique prince héréditaire d'Écosse, a été longtemps préposé à la garde de pareils troupeaux. La petite ville de Saint-Wendl, dans la Prusse rhénane, lui doit son nom : maintes fois ce saint a préservé son église et toute la ville de pillage. Il a rendu la vue à des aveugles et guéri de malheureux perclus. De nombreux pèlerins se rendent encore à Saint-Wendel, de même qu'à une chapelle dédiée à ce saint, à Rosshaupt, près de Neuhæusl, dans le cercle d'Éger, en Bohème, où, en général, saint Wendelin est en grande vénération.

21 octobre, sainte Ursule, les onze mille vierges. — Ursule, fille de Vionet, roi en Angleterre, voulant se soustraire à la nécessité politique d'épouser immédiatement Conan, fils d'un roi païen des Pictes, qui sollicitait sa main, s'embarqua avec onze mille compagnes, pour entreprendre un voyage de trois ans en l'honneur de Dieu. Elle arriva avec ses compagnes à Cologne, où un ange lui apparut et lui ordonna de se rendre à Rome, puis de revenir à Cologne. Sainte Ursule interpréta cet ordre, dans ce sens qu'à son retour à Cologne avec sa suite, la couronne du martyre lui serait accordée ainsi qu'aux vierges que la volonté du Seigneur avait unies à son sort. En effet, elle parvient à faire heureusement le pèlerinage de Rome, retourne à

Cologne, et y souffre le martyre, avec ses onze mille compagnes, par ordre d'Attila, roi des Huns, ou, du moins, d'un des chefs de l'armée de ce roi, dit le Fléau de Dieu.

Telle est, en peu de mots, la légende d'Ursule et des onze mille vierges, légende qui, au moyen âge, acquit en Europe une célébrité universelle.

Le nombre des victimes et les circonstances de leur martyre permettaient à l'imagination populaire d'augmenter à l'infini les détails de cette légende.

En Belgique, grand nombre de monastères et d'églises prétendaient posséder un et même plusieurs corps de ces martyres. L'abbaye de Saint-Martin, à Tournai, par exemple, se glorifiait d'avoir les corps des *capitainesses* Honorée et Florinne ; l'église de Sainte-Waudru, celui de sainte Nostre. L'abbaye de Grimbergen possédait quatre de ces corps ; l'abbaye de Villers, quatorze têtes, l'abbaye d'Orval, douze crânes et trois châsses remplies d'ossements. D'autres se disaient plus riches encore en reliques des onze mille vierges.

La critique ne tarda pas à s'attacher à la légende de ces martyres. Elle prétendit avoir trouvé dans un ancien martyrologe : *Sanctæ Ursula et Undecimilla, virgines martyres,* ce qui réduisait les onze mille vierges à une seule, nommée Undecimille.

22 octobre, sainte Cordule, saint Oolbrecht ou Oolbert, cultivateur. — La légende de sainte Cordule est fort simple : Cette sainte était du nombre des compagnes d'Ursule, et pour échapper au martyre, elle se cacha dans un navire ; mais le lendemain, se repentant d'avoir montré si peu de courage, elle se livra elle-même aux bourreaux et fut immédiatement décapitée.

L'abbaye de Marchiennes se disait en possession, non-seulement des corps des saintes Félicité et Victorine, compagnes de sainte Ursule, mais aussi de celui de sainte Cordule ; toutefois, cet honneur lui était disputé par l'abbaye de Vicogne, qui comptait cette sainte parmi les onze suivantes d'Ursule, dont elle avait les corps.

L'ancienne religion des Irlandais personnifiait sous le nom de Creirddylad, la saison d'humidité ou d'automne, et lui donnait pour père Llyr, le rivage de la mer. Geoffroi de Monmouth, et d'après lui Jacques de Guyse, ont changé ces déités en des personnages histori-

ques; Shakespeare les a immortalisés sous cette forme dans sa tragédie du roi Lear, orthographe anglaise du nom celtique *Llyr*. Nork met à son tour Creirddylad, devenue la Cordélie de Shakespeare, en rapport avec sainte Cordule, la compagne d'Ursule.

Sans contester que les divers missionnaires venus d'Irlande en Germanie firent connaître en cette contrée plusieurs traditions irlandaises transformées dans le sens chrétien, l'unique circonstance qu'il est fait mention d'un navire dans la légende de Cordule, ne nous paraît pas suffire pour établir des rapports bien clairs entre la déité automnale des Druides et la sainte automnale du calendrier chrétien. La ressemblance dans les traditions manque ici.

Il n'en est pas de même à l'égard de la légende de saint Oolbert ou Oolbrecht, dont le corps repose à Oosterhout, près de Breda. Ce pieux laboureur fut décapité pendant qu'il dormait, parce qu'on crut reconnaître en lui un redoutable malfaiteur. L'infortuné Oolbert prit sa tête en main et la porta à une chapelle des environs. Plus tard, ses chevaux conduisirent, sans charretier, en cet endroit les matériaux nécessaires pour transformer la chapelle en une belle église. Patron d'Oosterhout, saint Oolbert préside à l'ensemencement des champs et bénit en particulier la terre appartenant aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. Il empêche le démon d'y semer de l'ivraie, et protége les semences contre les insectes qui leur font du tort.

La décapitation du juste mourant pour le criminel, les chevaux qui charrient des matériaux, sans conducteur, le nom d'Oosterhout même, rappellent des traditions plus ou moins analogues et paraissent indiquer que le souvenir du saint s'est quelque peu confondu, dans la pensée populaire, avec une déité favorable à l'ensemencement des champs. La circonstance qu'après la décapitation, un saint ou une sainte emporte sa tête, n'a rien de particulier à saint Oolbert; on la retrouve aussi en d'autres légendes, telles que celles de saint Denis, etc.

25 octobre, saints Crépin et Crépinien. — La fête des patrons des cordonniers se célèbre partout à peu près de la même manière : une grande messe le matin, puis un banquet, et le soir un bal...

26 octobre, saint Évariste, saint Quadragésime. — Le pape Évariste est, depuis le XIVe siècle, le saint le plus généralement indiqué

dans les calendriers à cette date. — L'axiome qui dit que lorsque saint Évariste doit se garantir de la pluie, sainte Barbe apparaît en robe blanche, semble toutefois devoir se rapporter plus naturellement à saint Quadragésime, attendu que son nom indique le nombre *quarante,* et qu'il précède justement d'autant de jours, la Sainte-Barbe. En pays teutonique, on traduisait parfois le nom de ce saint et on disait : Au jour du Saint-Quarantième. Un autre saint du même jour est l'évêque de Carthage, *Quod vult Deus*. S'étant déclaré contre l'arianisme, qui avait dans le roi Genseric un ardent protecteur, celui-ci ordonna, dit la légende, d'embarquer l'évêque et son clergé sur des navires avariés et dépourvus de rames et de voiles. Mais Dieu ne voulait pas que les mauvais desseins du roi fussent accomplis. Les flots complaisants humilièrent la barbarie des hommes : ils furent favorables à *Quod vult Deus,* et lui permirent d'atteindre heureusement le port de Naples. Ces exemples de navigations merveilleuses se répètent souvent dans les légendes chrétiennes, dans les traditions païennes et dans les annales historiques.

28 octobre, saints Simon le Cananite ou le Zélote et Judas Thaddée, sainte Anastasie, l'aînée, sainte Cunère. — Ce jour est regardé dans tous les pays de l'Europe occidentale comme assez important, pour qu'il soit permis de supposer qu'antérieurement à l'introduction du christianisme, il était solennisé d'une manière toute particulière. Marqué déjà d'un navire dans les calendriers runiques, il passe en divers pays, pour annoncer les tempêtes hivernales et les inondations les plus désastreuses.

Selon les anciennes croyances, les flots, personnifiés comme déités de l'eau, étaient en lutte éternelle contre les déités protectrices de la terre et, surtout, contre les génies du feu, qui habitent l'intérieur du globe terrestre. Les hostilités, interrompues par de trêves courtes, recommençaient sans cesse et, à certaines époques, nommément dans les mois d'octobre, de novembre, de décembre, de janvier et de février, les géants de la mer redoublaient d'efforts pour engloutir la terre.

En novembre surtout, leur fureur ne connaissait plus de bornes. Ils lançaient, au-dessus des digues les plus élevées, des torrents d'eau qui inondaient le pays et renversaient tout ce qui s'opposait à leur invasion

diluvienne. Et, il faut bien en convenir, depuis le triomphe du christianisme, bien que la manière d'envisager ce fléau ait été changée, le fléau même ne se modifia aucunement. Les prières les plus ferventes des habitants restèrent inexaucées et les progrès dans l'art de construire les digues, tout en diminuant les dangers, ne parvinrent pas à les vaincre entièrement. Il devint d'usage de distinguer les différents désastres de ce genre en les rattachant aux noms des saints du jour où ils eurent lieu. On les considérait comme des punitions infligées aux hommes par la justice divine et, c'est en ce sens, que les tempêtes et inondations les plus terribles furent nommées chez nous *déluges* (zondvloeten). Le siècle orageux de la réforme, le XVIe siècle, est aussi le vrai siècle des déluges. Il l'emporte sous ce rapport même sur le XIIIe siècle qui compta vingt-huit catastrophes pareilles, tandis qu'au XVIe siècle il y en eut trente-six. — Le dieu Niorda, auquel le mois d'octobre était consacré, dominait les vents et les flots, il imposait ses lois à la mer et maîtrisait les flammes. En sa toute-puissance, il pouvait faire beaucoup de mal à ceux qui s'étaient attirés sa haine, mais aussi favoriser ses fidèles adorateurs en leur accordant de grandes richesses. Sa femme Skade le fit père de Freyer (parfois nommé Fro ou Vro), et de Freja ou Vreija. Freyer était préposé à la pluie et au beau temps, à la fertilité et à l'abondance, accordait des amants aux jeunes filles, rendait aux femmes leurs maris tombés en captivité et distribuait à volonté de douces jouissances aux époux. Freja, déesse de l'amour et de la volupté, donna son nom aux dames qui d'après elle furent nommées Freiaren (maintenant : Fruen, Vrouwen, Frauen). La pudicité n'était pas comptée au nombre des vertus de la belle déesse de l'amour et un jour le démonique Loke ou Lokri, l'accusa, en présence des dieux et déesses, de n'avoir jamais été immaculée, ayant eu tour à tour tous les dieux pour maris, même en faisant payer ses faveurs.

Il est inutile de dire que Niord était un des dieux, que nos ancêtres avaient le plus à cœur de se rendre favorable et qu'ils pensaient surtout à lui, lorsqu'il pouvait leur faire le plus de tort. Il habitait de préférence Noatum, la ville des vaisseaux. Le navire était donc son emblème naturel, de même que celui de Hu, dieu celtique, dont les attributions présentaient de l'analogie avec celles de Niord.

Le navire fut admis dans le calendrier chrétien à la date du

28 octobre, à ce que les uns disent, comme souvenir de l'arche de Noé, selon d'autres, parce que Simon et Judas étaient des pêcheurs, ou parce qu'à cette époque les navires sont mis en sûreté au rivage. Plus tard nous voyons le navire remplacé par le fléau, la croix, la lance. Le fléau se rapporte aux travaux de la grange, la croix et la lance au martyre, douteux cependant, des saints du jour.

En Angleterre, la Saint-Simon est solemnisée comme fête, parce que la tradition prétend que saint Simon a le premier prêché l'Évangile aux habitants des îles Britanniques, et qu'il a été martyrisé par eux.

En Bohême, comme en Belgique et aux îles Britanniques, on dit, quoiqu'avec quelque différence dans les mots, qu'à la Saint-Simon et Judas l'hiver entre en ses droits.

Les vers suivants se rapportent à cette opinion populaire :

Festa dies Judæ prohibet te incedere nude.
Sed vult ut corpus vestibus omne tegas,
Festa dies Judæ cum transiit atque Simonis
In foribus nobis esse putatur hiems.
Simonis, Judæ post festum væ tibi nudo
Tunc inflant venti mala gaudia veste carenti.

Les rimes d'almanach que voici ont de l'analogie avec ces vers :

Simon t'inonde, de Judas les vents,
Gonflent, pauvre sire, tes vêtements ;
Si tu n'as chez toi, ni bois ni charbon,
Va prier Hubert de t'en faire don.

L'urne (c'est-à-dire la pluie) de la Saint-Simon et Judas est plus redoutée encore en Angleterre qu'en Belgique. Elle passe pour inépuisable.

On dit aussi :

Si les oiseaux à la Simon-Judas sont gras, cher le chauffage te coûtera.

A la Simon-Judas,
Le choux tu couperas.

A la Saint-Simon,
Une mouche vaut un mouton.

La légende de sainte Anastasie raconte le martyre de cette sainte

avec de si horribles détails qu'on disait autrefois d'une femme dont la mort avait été particulièrement pénible : Elle est morte neuf fois, comme sainte Anastasie.

Sainte Cunère était une des compagnes de Sainte Ursule qu'une fanatique païenne, la dame de Rhenen (petite ville dans les environs d'Utrecht), étrangla avec un essuie-main. On dit d'elle :

De tout mal de gorge, fut-il mortifère,
Tu peux être guéri par sainte Cunère !

La légende de Cunère est ancienne. On attribue la canonisation de cette sainte à Willebrord, l'apôtre des Bataves et des Frisons. Il y avait à l'époque païenne beaucoup de déités locales, qui ne nous sont connues que de nom, d'après des inscriptions que le hasard a fait parvenir jusqu'à nous, ou seulement par supposition d'après des faits rapportés dans des légendes populaires et qui semblent trahir une origine étrangère au christianisme. Les attributions d'une déité de ce genre pourraient bien être passées à sainte Cunère; la manière dont la légende fait mourir cette sainte, semble en effet avoir principalement pour but d'expliquer quelque peu pourquoi on implore l'aide de Cunère afin d'être guéri du mal de gorge.

29 octobre, sainte Eusébie. — Un axiome dit :

A la Sainte-Eusébie,
La terre n'a plus de vie.

30 octobre, sainte Ermelinde. — La protection de sainte Ermelinde garantit l'innocence des jeunes filles, mais celles-ci doivent avoir bien à cœur de résister aux mauvaises pensées et de fuir les sociétés dangereuses. L'ange qui vint en aide à la sainte, lorsque sa chasteté était menacée, ne lui accorda du secours que parce que la sainte eut assez de courage et de bonne volonté pour suivre les conseils de son céleste protecteur. Jamais sainte Ermelinde la Brabançonne ne fait défaut à ses compatriotes bien-aimées, mais il peut arriver que ces dernières fassent défaut à sainte Ermelinde.

Les tilleuls transplantés le jour de cette sainte reprennent facilement, dit-on, surtout si une pucelle les pose en terre. *Linde* étant le nom flamand et allemand du tilleul (l'Anglais écrit *linden*), il est

assez naturel que cet arbre soit mis en relation avec la sainte de Melderen.

De nombreux exemples prouvent que les noms des saints et des saintes influent en général beaucoup sur les attributions qui leur sont assignées par l'opinion populaire.

31 octobre, saint Wolfgang ou Gangulphe. — Zélé propagateur de la foi chrétienne, dans le haut Palatinat, le pays de Salzbourg et la Bohême, qui toute entière faisait primitivement partie du vaste diocèse de Ratisbonne, dont saint Wolfgang fut longtemps le chef spirituel ; ce saint est en grande faveur parmi les fidèles des pays précités, où plusieurs églises et chapelles lui sont dédiées.

On raconte, dans le pays de Salzbourg, qu'un soir saint Wolfgang se rendait, selon son habitude, près d'un malheureux pour lui prêter aide et secours, lorsque tout à coup un chasseur costumé en vert et d'une grandeur colossale lui barra le chemin. Il se trouvait en un étroit sentier, longeant une paroi de roc, qui s'étendait aux bords d'un lac. Or, que fit Wolfgang? Sans hésiter un moment, il saisit au corps son redoutable adversaire et le poussa tellement contre le rocher qu'il se fraya, à travers ce mur formidable, une voie qu'on montre encore de nos jours au voyageur incrédule. Assurément, le fait est étonnant, et rien de plus facile que d'en rire. Mais cette tradition n'en a pas moins un sens profond et qui échappe aux esprits superficiels. Elle nous apprend que même : pouvoir de l'enfer et dureté de roc doivent céder devant la ferme volonté d'un saint Wolfgang!

En Bohême, nous dit le *Festkalender*, dans la localité qui porte le nom de ce saint, aux environs de Chrudenic (cercle de Pilsen), et où Wolfgang se rendait souvent pour prêcher la bonne nouvelle aux païens et pour bénir le pays, on montre encore dans la chapelle, au Mont-Wolfgang, les vestiges du pied de ce saint.

Le comte Hermann Jacques Cernin, avait commencé à faire construire une superbe église, achevée en 1725 par la piété filiale du comte François Cernin. De nombreux pélerins s'y rendaient. Mais cette église fut fermée en 1785, par ordre de Joseph II, et plus tard, on l'a démolie, à l'exception de la tour qui sert de belvédère.

Non loin de là, se trouve le bain de Saint-Wolfgang, source hygiénique qu'on désigne comme particulièrement propre à la guérison des paralysies et des luxations.

MOIS DE NOVEMBRE.

Charlemagne donna à ce mois le nom de *Windmonat* (flamand *windmaend*), mois du vent. D'autres dénominations sont : *stormenmaend* (mois des tempêtes), *watervloeden-* ou *vloedenmaend* (mois des inondations), *schlachtmonat* (*slachtmaend*), qui se rapporte, soit à l'usage de livrer en ce mois le bétail au boucher, soit aux sacrifices qui avaient lieu à cette époque, et qui firent aussi donner au mois de novembre les noms de *Blutmonat* (*bloetmaend*), mois du sang, et (*offermaend*), mois des sacrifices. On appelait aussi ce mois en flamand *smeermaend* (mois de la graisse ou du suif). La dénomination anglaise de l'automne de *falleaf* (tombée des feuilles), qu'on emploie encore quelquefois en Allemagne sous la forme *Laubfall,* est appliquée par les Tchèques au mois de novembre. Ils le nomment : *listopad,* et se rencontrent en ceci avec les Suisses, qui disent aussi, en application restreinte au mois de novembre, *loubriesi* ou *louprise*). Les Lithuaniens appliquent leur *lapkristis* au mois d'octobre.

Quant aux axiomes populaires qui se rattachent au mois de novembre, nous citerons ceux qui suivent :

Comme est novembre, tel sera mars.

Lorsqu'en novembre les roitelets et autres petits oiseaux volent très-près des maisons, ou même dans les maisons, on dit : *voici les messagers du froid.*

Si les eaux montent en novembre, elles monteront à chaque mois de l'hiver, et l'été suivant sera humide.

S'il tonne en novembre, il y aura beaucoup de blé l'année suivante.

1er novembre. L'Église orientale célébrait déjà, au IVe siècle, le dimanche après la Pentecôte, une fête en l'honneur de tous les saints. Il existe une homélie de saint Jean-Chrysostome pour cette solennité. L'Église romaine la célébra plus tard, le 12 mai. Le pape Grégoire III fit construire, en 731, la chapelle du Vatican, qu'il dédia au Sauveur et à tous les saints, et, depuis lors, on ne cessa de solenniser cette dédicace par un office particulier. Enfin le pape Grégoire IV transposa, en 835, cette fête au 1er novembre, et la rendit obligatoire pour toute l'Église catholique.

Une fête printanière et de glorification des élus de la lumière triomphante des démons, se transforma ainsi, au moins d'après le symbolisme matériel s'alliant aux saisons, en une invocation de ces élus contre les esprits des ténèbres. En ce sens, la fête chrétienne se rencontrait en divers pays, avec une antique fête païenne célébrée à cette date.

La fête païenne s'appelait, en Finlande, où on la célébrait encore au siècle dernier selon l'idée païenne, *Kauri*, d'après le dieu islandais de ce nom, et qui, comme Njord ou Noord, dominait les vents. On invitait les esprits à participer à un banquet organisé en leur honneur. La Toussaint et le jour des âmes se confondent dans les coutumes des populations celtiques, slaves et finoises. Les peuples de la race teutonique célébraient, en général, leur fête des morts ou de la parenté le 22 février, maintenant fête de la chaire de saint Pierre, à Antioche ; cependant, en Suède on offre, dans la nuit de la Toussaint, des mets et des boissons aux elfes ou alves, qu'on considère comme étant des âmes en peine qui ne peuvent obtenir la félicité éternelle.

En Belgique, c'est en pays flamand comme en pays wallon, surtout à la campagne, un usage généralement observé, de régaler la famille et les amis avec des *pankoeken* ou *koekebakken*, beignets ou omelettes d'une respectable grandeur et épaisseur. Autant de ces gâteaux mangés, autant d'âmes délivrées du purgatoire, dit-on aujourd'hui en plaisantant, mais dans les anciens temps, c'était fort probablement un service rendu aux âmes en peine, mentionnées ci-dessus.

Il va sans dire que nos robustes paysans et paysannes de tout âge s'acquittent avec un grand zèle d'un tel devoir. D'ailleurs, il y aurait danger à s'y soustraire, car, chose horrible ! on sait pertinemment en diverses localités, et surtout dans le pays d'Anvers, que des sorcières, sans doute pour venger les âmes non délivrées, ouvrent quelquefois, pendant la nuit, le ventre à ceux qui se sont refusés d'accomplir cette œuvre charitable !

Cet usage existait jadis aussi en Angleterre. A Saint-Kilda, le gâteau formait un triangle et le bord en était ridé.

Les Esthoniens, quoique chrétiens protestants, ne manquent pas de déposer, pendant cette nuit, quelques mets destinés aux morts, sur la table, et ils sont fort satisfaits lorsque le matin ils croient s'apercevoir que les morts en ont goûté.

Chez nous, la coutume de bien boire et de bien manger, lorsqu'on assiste à l'enterrement d'un mort, n'est pas oubliée.

Chez les peuples slaves, on boit et on mange non-seulement lors des funérailles de chaque mort, mais aussi une fois l'an, dans la soirée soit de la Toussaint, soit du jour des âmes, pour tous les morts en général. En Lithuanie, ce banquet annuel s'appelait *chanturas* (don aux morts). On pensait que les âmes des défunts y assistaient, et, par ce motif, on jetait silencieusement de petits morceaux de nourriture sous la table. L'imagination aidant, on croyait parfois entendre quelque chose se remuer dans l'appartement, et on prétendait ouïr les morts aspirant la fumée des mets. Enfin, on congédiait les esprits en leur adressant les paroles que voici : « Pardonnez-nous, âmes des morts, conservez le bien-être à nous vivants, et accordez la paix à cette maison ! Allez où votre destinée vous appelle, mais, en traversant le seuil ou le vestibule de nos maisons, nos prairies ou nos champs, ne causez point de dommage ! »

L'évocation des morts, en cette nuit, se pratiquait à peu près dans tous les pays, et se pratique maintes fois encore, soit à l'aide de la ventriloquie qui permet aux pythonisses de nos campagnes de parler, comme celles de l'antiquité, sans ouvrir la bouche, soit au moyen d'illusions optiques, ou enfin de toute autre manière.

En Écosse, dans la paroisse Lackandar, les habitants de chaque village allument un feu dans la soirée de la Toussaint. Lorsque ce feu a cessé de brûler, les cendres sont recueillies avec soin pour en former un cercle. Au bord de ce cercle on met une pierre pour chaque membre de la famille. Si plus tard on ne trouve plus la pierre tout juste à la même place, ou si, avant le lendemain matin, elle souffre quelque dommage, on en conclut que la personne à laquelle elle se rapporte mourra l'année suivante. Dans le nord de la principauté de Galles, chaque famille allume un feu à la place la plus éminente devant la maison, et lorsque le feu est éteint, chacun y jette une pierre blanche bien marquée. Si, le lendemain, une de ces pierres manque, on croit que la personne qui l'a jetée sera comptée, l'année suivante, parmi les morts.

On dit que le jour de la Toussaint, au moment de sonner la cloche du soir, les pauvres âmes du purgatoire peuvent quitter ce triste séjour pour se reposer pendant le reste de la nuit des peines qu'elles

ont subies. C'est pour ce motif qu'on allume, en quelques localités de la Bohême, une lampe remplie de beurre et qu'on la place sur le foyer, afin que les pauvres âmes puissent bien se frotter leurs brûlures avec le beurre mis charitablement à leur disposition. On dit aussi que le lait froid dont en ce jour on enduit de petits pains, sert à rafraîchir les âmes éprouvées du purgatoire. Quelques rusées paysannes ne manquent pas d'arroser la figure de leurs servantes avec ce lait, pour qu'elles ne s'endorment pas lorsqu'elles vont couper de l'herbe.

Au moment où le matin la sonnerie des cloches annonce la solennité du jour des Trépassés, les pauvres âmes doivent retourner au purgatoire. Dans les environs de Neuhaus, on dit, toutefois, que le congé de ces âmes dure depuis la Toussaint, à minuit, jusqu'à la même heure le jour des Trépassés, donc vingt-quatre heures.

Dans la partie allemande de la Bohême, surtout à la campagne, il est d'usage que tous les membres d'une famille se rassemblent le soir de la Toussaint. On parle de ceux de la parenté que la mort a frappés, on raconte des traits de leur vie, et on finit par prier pour le repos de leur âme. Pendant la prière, les enfants allument les petites bougies qui leur ont été données dans la journée : après la prière, on fait, en silence, un repas de circonstance et qui se compose de fruit cuit et de pain blanc trempé dans du lait.

Le déluge (zondvloet) de la Toussaint, en 1570 (v. st.), parut menacer les provinces septentrionales des Pays-Bas d'un anéantissement complet. Les Espagnols disaient alors que tous les saints s'alliaient à eux : mais cette alliance n'assura pas le triomphe de leur cause.

Comme le cultivateur bohême, le cultivateur belge attache une grande importance à la Toussaint, sous le rapport météorologique. En Belgique, le paysan sort à minuit, au moment où commence la première heure du jour de la Toussaint. Il s'assure en quelle direction le vent souffle, et de cette manière, il sait que le vent qui règne en ce moment reprendra, jusqu'à la Chandeleur, toujours le dessus, quelques efforts que les autres vents puissent faire pour le déposséder de son pouvoir. Cette règle a fort souvent été vérifiée par l'expérience.

Le paysan de la Bohême se rend au bois, le jour de la Toussaint, et détache quelques copeaux d'un hêtre. Si les copeaux sont humides, l'hiver sera froid ; s'ils sont secs, on peut au contraire s'attendre à un hiver peu rigoureux.

Pour terminer, nous citerons les dictons suivants :

A la Toussaint l'hiver est déclaré.

De la Toussaint à la fin de l'Avent,
Jamais trop de pluie ou de vent.

A la Toussaint les blés semés
Et tous les fruits serrés.

2 novembre, les Trépassés. — La fête des âmes, introduite primitivement par saint Odilon, abbé de Cluny, dans les couvents de son ordre, devint peu à peu une fête généralement observée par l'Église occidentale. Elle fut adoptée comme telle par le pape Jean XIX, en 1006. Urbain VI ordonna que, quand elle venait à tomber un dimanche, elle serait célébrée le lendemain. Le concile de Trente en diminua l'importance en la déclarant *festum medium,* ce qui ne l'empêcha pas de rester en Espagne en si grande considération qu'à présent encore tout prêtre peut dire trois fois la messe en ce jour.

Si à minuit on regarde dans une église, dit la tradition tchèque, on verra souvent que l'autel est illuminé et que le prêtre y dit la messe. Dans l'église se trouvent des personnes de tout âge et mortes depuis longtemps. Assises ou à genoux elles prient, mais le silence de la tombe règne autour d'elles. Si par hasard on assiste à cette messe pleine d'effroi, il faut s'enfuir aussitôt que la bénédiction est donnée, et si on a un panier près de soi devant l'église, le laisser, car sinon on est perdu sans rémission.

A Ragnit (Prusse orientale), on voit encore deux vieux cimetières. L'un était destiné aux Allemands, l'autre aux Lithuaniens. Chose triste que cette éternelle division qui venait encore troubler la paix des morts !

Ceux qui pendant leur vie s'étaient cherchés, aimés, embrassés, se trouvaient séparés après leur mort.

Or, qu'arrive-t-il maintenant. Lorsque le 2 novembre, à minuit, l'horloge sonne le douzième coup, les tombes couvertes de haut gazon sous l'ombre des hêtres séculaires, s'ouvrent, et les morts, pour un moment admis à reparaître sur la terre, se lèvent et s'élancent aussitôt d'un cimetière à l'autre. Le vent impétueux du mois des tempêtes pousse en avant comme un tourbillon tous ces morts, figures aériennes qui se confondent en s'entrechoquant. Rien n'arrête leur

course orageuse. Ni arbres, ni murs, ni maisons. Le passant voyant ce cortége désordonné, s'enfuit, en proie à la plus vive terreur.

Hommes qui semez ici-bas la discorde, ne continuez pas votre œuvre au delà de la tombe, arrêtez-vous aux limites de la vie. Réunissez les morts afin de ne pas troubler à jamais leur repos. Paix aux tombeaux!...

Des personnes pieuses prétendent qu'au jour des Trépassés, à minuit, les âmes qui ont atteint le terme de leurs tourments, sortent du purgatoire pour s'élever au ciel.

Dans la même nuit, dit la tradition, on voit bien clairement sur le Gutberg, près de Schœnau, dans la Lusace, des figures enflammées de forme conique. Elles se réunissent en groupes, dansent des rondes, glissent, rapides comme la pensée, au-dessus des murs du cimetière, et disparaissent sans laisser de traces.

Décrirons-nous maintenant comment, dans les divers pays de l'Europe, on célèbre la fête des Trépassés, ces ferventes prières dans les églises, ces visites rendues aux cimetières qui, surtout en Allemagne et dans les pays qui touchent aux frontières allemandes, sont brillamment ornés de fleurs et le soir illuminés splendidement! Ces détails nous entraîneraient au delà du but de notre travail; nous renonçons donc, quoiqu'à regret, à parler plus longuement de cette fête, vraiment belle, de l'Église chrétienne. D'ailleurs, ce sujet a déjà été traité avec succès par des poètes de différentes nations, et pour de tels sujets, la prose ne peut jamais entrer en lutte avec les vers.

On pense aux pauvres en ce jour, ce qui est bien naturel en présence d'idées qui rappellent le néant des richesses de la terre. On distribue aux déshérités de notre organisation sociale de l'argent, des vêtements, et avant tout des gâteaux de différentes qualités. Dans le cercle de Bunzlau, en Bohême, ces gâteaux ont la forme d'ossements humains, ce qui n'empêche personne de les trouver bons et de les manger avec appétit.

A Naples, après avoir visité le *Campo-Santo,* on aime, comme à Vienne, à boire et à manger au profit des pauvres âmes du purgatoire. En outre, les pâtissiers vendent de jolies petites têtes de morts et de petits ossements en sucre pour les enfants, petits et grands. Des jeunes garçons portent des gibecières ornées de têtes de mort et qui servent aussi à des mendiants pour demander l'aumône au nom des morts.

I morti! i morti! crient-ils. A Rome, les pâtissiers offrent au public, en ce jour, des fèves, nourriture favorite des morts et des os de différente grandeur. Des fèves et des os de ce genre, c'est-à-dire en pâte d'amande, se vendaient aussi naguère en Belgique, à la même époque de l'année.

Nous placerons à la fin de ces lignes, consacrées au jour des Trépassés, quelques détails sur un usage autrefois presque généralement observé, c'est-à-dire celui de construire, tant à la façade des maisons que dans la chambre principale, ordinairement au côté gauche du foyer, de petites niches en forme de chapelle. A l'intérieur, ce réduit était sans doute consacré à l'esprit protecteur de la maison (en allemand : *Hausgeist,* en flamand : *huisgeest*). Plus tard on y plaça ordinairement, soit l'image du patron et de la patronne de la maison, soit celle de la Vierge, devant laquelle on allumait chaque samedi, une petite chandelle pour s'assurer la protection de Notre-Dame contre les sorcières, qui en cette soirée se livrent à leurs ébats de mauvais augure. Aujourd'hui cette petite chapelle, nommée en flamand *mesir,* ne se trouve plus que rarement dans une maison en ville, et à la campagne, elle ne sert assez souvent qu'à y placer le briquet, la boîte d'allumettes ou quelques autres objets de ce genre.

La petite niche à l'extérieur avait, sans doute, originairement le but d'offrir un abri aux âmes errantes (maintenant transformées, dans l'idée du peuple en âmes du purgatoire), aux souffrances desquelles on prenait assurément part, mais qu'on ne désirait pas voir entrer dans la maison. Il est probable qu'on plaçait dans ce petit réduit un des simulacres qui avaient le pouvoir d'éloigner les mauvais esprits, et qui ne faisaient jamais défaut à l'entrée des habitations de nos aïeux. Après l'introduction du christianisme, ces anciens simulacres ne servirent plus, au moins ostensiblement, que comme signes distinctifs, comme enseignes de la maison : assez souvent même l'enseigne transformée dans le sens chrétien, en vint à représenter un saint ou un attribut chrétien. On jugeait ordinairement utile de l'expliquer par des rimes qui ne variaient guère qu'à l'égard de la désignation adoptée pour la maison, et dont le premier vers était à peu près invariablement, en allemand :

Dies Haus steht in Gottes Hand.

et, en flamand :

Dit huis staet in Gods hand.

La rime s'établissait au second vers ordinairement par *genannt*, en flamand *genaemd*. Cette maison se trouve dans la main de Dieu..... elle est nommée.....

De nos jours par suite du numérotage des maisons, ces signes distinctifs et ces inscriptions sont devenues inutiles et ont à peu près disparu des habitations de nos villes, cependant on rencontre presque partout, et nommément là où les changements ne sont pas à l'ordre du jour, quelques maisons qui font exception à la règle. Il en est de même des devises qui ornaient la façade des maisons et qui à l'ordinaire tirées de l'Écriture sainte, avaient aussi, du moins primitivement, le but d'écarter les *mauvaises influences*. Dans la publication de Mithoff (*Archiv für Niedersachsens Kunstgeschichte*, 1re partie, p. 15 et suivantes), on a reproduit un certain nombre de dictons pareils, ainsi que le dessin d'emblèmes et d'autres marques distinctives qui se trouvent encore aux façades de différentes maisons à Hanovre. Le *Journal de l'association historique pour la Basse-Saxe*, année 1859, pp. 85-98, donne, de son côté, un article de M. Conze, de Stuttgart, qui nous fait connaître des emblèmes, des signes distinctifs et des inscriptions de ce genre des xve, xvie, xviie et xviiie siècles, qu'il a recueillies dans les villes de Celle, de Peine et de Stadthagen.

La devise : *Qui en Dieu se confie a bien bâti*, est reproduite plusieurs fois dans les trois villes, soit dans la forme bas-allemande : *Wer Godt vertrwet heeft wel gebwet*, soit dans la forme haut-allemande. L'axiome interrogatif : *Si Deus pro nobis quis contra nos?* se répète de même, tant en latin qu'en allemand. Nous citerons encore les inscriptions que voici. Dans la ville de Celle : *Non tentatus, non christianus*, anno 1701. — *A tous ceux qui nous connaissent, que Dieu donne ce qu'ils ne nous envient pas*. Cette inscription, en allemand, se retrouve dans les deux autres villes citées ci-dessus. D'autres disent : *Que Dieu donne à tous ceux qui me connaissent dix fois ce qu'ils me souhaitent. — Que celui qui voudrait me blâmer moi et les miens, commence par regarder sur lui et les siens. — O Dieu! comment se fait-il que ceux qui me haïssent, à qui je ne fais rien et qui ne doivent rien me donner, souffrent néanmoins que je vive!* sont encore des inscriptions qu'on lit à la fois à Celle et à Stadthagen. Les devises tirées de l'Écriture sainte prédominent fortement. On remarque aussi quelques chronogrammes plus ou moins hasardés, par

exemple : *qVos tV DeVs refICIs Id hoMo sVffoCare neqVIs. Præstat habere invidiam quam commiserationem.*

En Belgique, on affectionnait particulièrement cette dernière sorte d'inscriptions, qui parfois étaient bien faites.

L'usage d'orner les façades des maisons d'emblèmes et de devises caractéristiques, ne sera-t-il pas un jour adopté de nouveau? C'est fort possible, et si cela se faisait sous l'influence du bon goût on ne pourrait, croyons-nous, y trouver à redire.

3 novembre, saint Hubert, saint Malachie. — Les Pays-Bas et surtout la Belgique ont fourni tant de saints et de saintes, que dans un calendrier rédigé particulièrement sous ce rapport au point de vue national, il resterait à peine assez de place pour les saints qui ne peuvent faire défaut en aucun calendrier. Or, parmi les saints belges, Hubert est l'un des plus illustres et des plus vénérés. Grand amateur de la chasse, converti, comme chacun le sait, le jour du Vendredi-Saint, par l'apparition d'un cerf qui, au milieu de la forêt, se présenta soudainement à lui avec un crucifix entre les cornes, ce saint est devenu le patron des chasseurs. Comme tel il a remplacé, autant qu'il était possible dans le sens chrétien, la déesse de la chasse, la Berchta des Ardennes, qui, à ce que Pelletier dit, dans son *Histoire des Celtes*, était adorée là où cent ans après la mort de saint Hubert, les dépouilles mortelles de ce saint furent déposées, c'est-à-dire dans l'église de l'ancienne abbaye des Bénédictins, en la localité qui porte maintenant le nom de Saint-Hubert.

Il est inutile de parler ici des cures merveilleuses de l'horrible maladie de la rage, par l'intervention de saint Hubert. La sainte étole a été défendue et vengée aussi ardemment qu'elle a été attaquée. En somme, il serait difficile de prouver qu'il existe de meilleurs moyens de guérir la plus redoutée de toutes les maladies nerveuses que les procédés usités à Saint-Hubert. De tous les remèdes prônés par la médecine en ce cas, aucun jusqu'ici n'a mieux réussi que la cautérisation.

Les petits pains ou gâteaux qu'on fait bénir le jour de Saint-Hubert, ainsi que les médailles et autres objets bénis au nom de ce saint, sont généralement connus comme préservatifs de l'hydrophobie.

Saint Malachie, le pieux archevêque d'Armach, et plus tard évêque de Down, en Irlande, vivait au XIe siècle; saint Bernard lui fermna

les yeux à Clairvaux, et écrivit sa vie. Saint Malachie est devenu surtout célèbre par les prophéties concernant les papes, qui lui ont été attribuées et qui furent publiées, pour la première fois, par le bénédictin Arnould de Wion, dans son *Lignum vitæ*, etc. (Venetiis, apud Georgium Angelerium, 1595, 2 vol. in-4°.) Cet ouvrage emblématique, écrit dans le goût de l'époque, ne répond guère aux exigences de nos contemporains, il est dédié par un Belge fidèle (Douai, ville natale d'Arnold de Wion, était encore belge en ce temps) à son souverain, Philippe II, de la manière suivante : *Philippo II, Anicio, Probo, Olybrio, Perleonio, Frangipanio, Hasburgio, Austrio, Hispaniarum Regi Catholico Potentissimo et Invictissimo.*

La première partie de l'ouvrage de Wion est une généalogie de la famille des Anices, dont l'auteur faisait descendre à la fois saint Benoît, fondateur de son ordre, et la maison d'Autriche. Cette circonstance explique la singularité de la dédicace. La seconde partie offre l'explication d'un tableau de l'ordre des Bénédictins, probablement de l'invention de Wion, et où il a représenté les hommes illustres et les saints de cet ordre sous la figure de sept montagnes, s'entassant les unes sur les autres, et d'un grand arbre, dont saint Benoît forme le tronc. L'idée de l'*Arbre de la Vie* est empruntée à l'Apocalypse de saint Jean, dont tout l'ouvrage est le reflet.

Assurément l'ouvrage de Wion ne serait depuis longtemps plus connu que des bibliothécaires et des bibliophiles, si l'auteur n'y avait inséré des prophéties sur les papes, sous le titre : *Prophetia sancti Malachiæ archiepiscopi de summis pontificibus.*

Cette pièce, souvent réimprimée depuis 1595, ne tarda pas à préoccuper vivement l'attention publique et à être le sujet de sévères critiques. Le savant jésuite Ménestrier démontra qu'avant la publication du livre de Wion, personne dans le monde littéraire n'avait la moindre connaissance de ces prédictions, pas même saint Bernard qui, dans la vie de saint Malachie n'omit rien de ce qui pouvait rehausser la gloire de ce saint. Même encore, en 1570, Joannel les ignorait complétement, puisqu'il publia, sans en parler, les vies des papes, tirées des auteurs contemporains de ces papes, sous le titre : *Pontificum Romanorum liber ex Germanis veteribus desumptus*, per Franc. Joanellum, 1570. Le père Ménestrier fixe l'époque de la rédaction des prétendues prophéties de saint Malachie à l'an 1590, pendant le con-

clave, après la mort de Clément IX, et il croit qu'un partisan du cardinal Simoneeli, alors le plus âgé des cardinaux, doit en avoir été l'auteur. Si ce conclave, qui dura un mois et dix-neuf jours, avait eu pour résultat l'élection de ce cardinal le : *De antiquitate urbis,* qu'on appliqua plus tard à Grégoire XIV, parce qu'il était de Milan, eût été appliqué au cardinal Simoneeli, parce qu'il était d'Orvieto (en latin : *Urbs vetus*), et qu'il en avait été évêque.

Sans être irréfutables, ces objections et d'autres de Ménestrier contre l'authenticité des prophéties attribuées à saint Malachie, dénotent sa grande connaissance des faits et la solidité de son jugement dans la manière de les apprécier. Elles expliquent aussi pourquoi, jusqu'en 1590, sauf quelques anachronismes, qu'on peut attribuer, à la rigueur, à une fausse interprétation des prophéties, celles-ci ne manquent pas d'exactitude. Rien n'est plus facile que d'être prophète après coup. Nous en faisons chaque jour l'expérience. Mais ce qui est curieux et ce qui doit gêner beaucoup la critique, c'est que, depuis 1590 jusqu'à nos jours, longtemps après la mort du cardinal Simoneeli, du « bon moine flamand, » comme le père Ménestrier appelle Arnold de Wion, enfin, de ce père jésuite lui-même, les prophéties attribuées à saint Malachie continuent à être vérifiées par l'événement, et acquièrent donc une autorité qui primitivement devait leur faire défaut.

D'abord, pour ne citer que quelques exemples, à la vérité un peu choisis, comment désigner plus poétiquement Léon II qui, élu le 1er avril 1605, mourut le 7 du même mois, que par *Undosus vir?* Ce pape ne passa-t-il pas avec et comme les ondes? Le *Jucunditas crucis* ne s'applique-t-il pas bien à Innocent X, qui fut élevé au pontificat à la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix, et dont les armes représentaient une colombe tenant dans le bec un rameau d'olivier?

Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir de Clément XIV, on ne peut lui refuser une manière de voir et d'apprécier les hommes et les choses, qui témoignait d'une grande lucidité d'esprit. Niera-t-on que le *Visum velox* soit heureusement choisi pour ce pape? *Peregrinus apostolicus* désigne admirablement bien Pie VI, dont le pontificat fut un véritable pélerinage apostolique. *Aquila rapax*, appliqué, d'après le système exclusif du père Ménestrier, à l'individualité de Pie VII, manquerait, sans doute, de justesse, mais qui ne connaît pas l'aigle

qui ravit tout, même la liberté, au pontife désigné ainsi par la prophétie? Et Pie IX! Pourrait-on choisir une meilleure désignation pour ce pape éprouvé que : *Crux de cruce*. Le pape futur est indiqué par : *Lumen in Cœlo,* puis doivent suivre encore neuf papes, que les prophéties indiquent ainsi : *Ignis ardens. — Religio depopulata. — Fides intrepida. — Pastor Angelicus. — Pastor et nauta. — Flos florum. — De medietate lunæ. — De labore solis. — Gloria olivæ.*

Enfin, les prophéties se terminent par les lignes suivantes : *In persecutione extrema sacræ romanæ ecclesiæ sedet Petrus Romanus, qui pascet oves in multis tribulationibus; quibus transactis civitas septicollis diruetur, et judex tremendus judicabit populum.* »

Le père Ménestrier et d'autres après lui ont vu aussi dans ces paroles une preuve de la non-authenticité de ces prophéties. Jésus-Christ n'a-t-il pas dit expressément que le temps où arrivera la fin du monde et le jugement universel *était inconnu aux hommes,* tandis que les prophéties en question déterminent au moins approximativement cette époque en indiquant le nombre des papes qui doivent encore occuper le siége papal?

Mais ne prête-t-on pas aux paroles citées ci-dessus une signification trop positive, en disant que Malachie, ou celui qui parle en son nom, ait eu en vue d'annoncer la fin du monde? « Le juge redoutable jugera le peuple. » S'agit-il du jugement universel ou simplement d'un *de ces grands jugements partiels* comme le fut celui qui condamna et renversa l'empire romain et ses institutions politiques et sociales pour établir l'ordre politique et social germanico-romain qui, après une suite de modifications successives, existe encore.

Les conséquences de l'extrême persécution de l'église (*extrema* peut signifier la dernière ou la plus grande, la plus dangereuse) doivent-elles être l'anéantissement de la papauté ou seulement son renouvellement en un autre lieu et sous d'autres conditions sociales? Nous éviterons de répondre à ces questions. Le livre de l'avenir ne s'ouvre pas pour nous.

4 novembre, saint Charles Borromée, sainte Modeste. — Saint Charles Borromée est un saint trop moderne et trop historique pour que nous ayons à nous en occuper ici. Aucun dicton populaire ne se rattache à son nom.

On dit assez heureusement que sainte Modeste doit être la patronne de toute jeune fille. Ce patronage ne peut non plus, nous semble-il, faire tort aux jeunes garçons.

5 novembre, saint Félix.

Scorpius est quintus et tertius est nece cinctus. (Beda.)

L'inondation de saint Félix en 1530 a causé en Belgique, en Hollande, en Zélande, dans la Frise et au Rhin des dommages épouvantables. Le Brabant, le pays d'Anvers et la Flandre furent surtout affreusement éprouvés. Si, disait-on, l'eau eut monté seulement de quelques pouces encore c'en eut été fait de la plus grande partie de la Flandre.

Le mauvais samedi de saint Félix (*sint Felix quaden saeterdag*) resta pendant de longues années dans la mémoire de nos pères. Le vers latin que voici indique la date de ce déluge.

LVCtIfICos fLVCtVS attoLLIT qVInta noVeMbris.

6 novembre, saint Léonard, saint Winoc. — Saint Léonard est regardé comme le libérateur des prisonniers et l'un des patrons du bétail. Jadis on honorait aussi en lui le protecteur des voyageurs.

Les meuniers, outre saint Sylvestre, réclament aussi saint Winoc en qualité de patron, parce que dans l'abbaye de Warmont, aux environs de Cassel (maintenant département du Nord, en France), il tournait souvent le moulin qui, du reste, allait parfois de soi-même pour permettre à saint Winoc de se livrer plus complètement à ses exercices spirituels.

Pourquoi les meuniers disent-ils que leur métier est un métier royal? Parce que saint Winoc était le fils d'un roi de la Basse-Bretagne.

7 novembre, saint Englebert. — Il thésaurise pour Dieu comme saint Englebert, dit un axiome bas-allemand, probablement parce que saint Englebert a laissé un trésor considérable destiné à la construction de la cathédrale de Cologne.

11 novembre, saint Martin. — Quelle que puisse être la renommée populaire de Martin et le nombre de faits merveilleux que la légende

raconte de lui, il ne peut compter parmi ces saints primordiaux qui, naguère puissants auxiliaires de l'Église, occupent une des grandes places d'honneur dans ce monument colossal, élévé par la science, le zèle et la persévérance des Bollandistes *ad majorem Dei gloriam*, et qui, par sa grandeur, est à l'égard de l'hagiologie catholique, ce que la cathédrale de Cologne est sous le rapport de l'architecture chrétienne. C'est un saint mi-historique, mi-traditionnel, comme il y en a beaucoup, et qui doit évidemment la popularité de sa renommée à d'autres circonstances qu'à ses mérites et qu'à la valeur que l'église peut y attacher. La nature de ces circonstances est indiquée assez clairement par la date où l'on fête la Saint-Martin et plus encore par la manière dont on la célèbre en divers pays.

Il nous serait impossible de donner ici, un aperçu complet de toutes les variantes d'usages et des dictons populaires rattachés à la Saint-Martin, mais nous chercherons au moins à résumer dans un aperçu les principales coutumes et idées qui se rallient à la mémoire de ce saint.

Commençons par les solennités publiques de la Saint-Martin.

Parmi celles-ci, la fête de Dusseldorf mérite une mention particulière, d'abord parce qu'au lieu de s'effacer comme maintes autres, elle tend au contraire à s'animer, de plus en plus, chaque année.

A peine le soir est-il arrivé, que les garçons des diverses écoles se rassemblent sur divers points de la ville : chacun d'eux porte une citrouille vide éclairée à l'intérieur par une chandelle et suspendue à une perche ou simplement à une corde. Ils chantent en bas-allemand la vieille chansonnette commençant ainsi :

Sint Mærte
De Kælver hant lang Stærte, etc.

C'est au fond une chanson satyrique à l'adresse des filles. Les garçons sont jolis, ils veulent battre les filles; les garçons mangent du poisson frit, ils jettent les filles sous la table; les garçons mangent des tartes, les filles lèchent la poêle. Dans les dernières années, on a commencé à remplacer les citrouilles vidées, vieux symbole hivernal, par des lanternes en papier colorié et ornées de l'image de l'évêque saint Martin.

On a aussi remplacé la chansonnette des veaux qui ont de

longues queues, par une chanson racontant la légende du saint qui donne son nom à la fête. Le bruyant cortége s'arrête devant les maisons d'amis bien connus de l'enfance, où on ne manque pas de distribuer aux jeunes chanteurs des pommes, des poires, des noix, des marrons, etc. Des cortéges du même genre parcourent aussi, la veille de Saint-Martin, les villes de Bonn, Andernach, Coblence, etc. Le petit saint Martin est ordinairement empaillé de la tête aux pieds. Lorsqu'on laisse longtemps attendre ces garçons, ou qu'on ne leur donne rien, ils se vengent par quelques couplets satyriques. Revenus à la maison, les enfants sont régalés par leurs parents d'un gâteau de sarrasin et d'une marmelade de pommes, ce qui ne déplait pas non plus aux grands enfants, surtout avec un morceau d'oie et du vin de la nouvelle récolte, soit même, là ou le vin fait défaut, avec du thé et du café. En mangeant le gâteau on saute au-dessus de la chandelle, c'est-à-dire que la citrouille illuminée qui a été promenée en ville est placée au milieu de la chambre et, jeunes ou vieux, tous ceux qui assistent à la réjouissance sautent à diverses reprises au-dessus de cette flamme en miniature. Enfin, en se divertissant des sauts grotesques et singuliers des personnes d'un certain âge et surtout des dames, on chante aussi, en chœur, la chansonnette des veaux à longues queues.

Le jour de Saint-Martin, dit Jætenstein (*Bœhmische Opferplœtze*, pp. 136-141), les pélerins se dirigent vers Hasserau (petite ville du cercle de Pilsen, en Bohême). Là sur une montagne, s'élève une chapelle dédiée au saint de ce jour et où se trouve sa statue, de demi grandeur naturelle. A l'entrée de la chapelle, on vend (et même on prête pour quelques kreutzers) de petites figures de toutes sortes d'animaux domestiques, qui sont ensuite déposées par les pélerins sur l'autel de Saint-Martin, pour qu'il puisse obtenir de Dieu la conservation en bonne santé des animaux dont on lui fait hommage de cette manière. Ces simulacres sont de fer blanc, fort grossièrement et maladroitement faits; les pieds, attachés au corps de ces quadrupèdes au moyen de deux rivets, s'écartent en repli, de telle façon que la figure puisse rester debout. D'après d'anciens comptes de la chapelle, les recettes de ce chef montaient autrefois bien jusqu'à cinquante florins, aujourd'hui elles sont descendues à cinq ou six florins.

Ces offrandes de la Saint-Martin ont beaucoup d'analogie avec les

offrandes de la Saint-Corneille, à Dieghem, en Brabant, le lundi de Pâques. Mais le brabançon, plus généreux que le bohème, offre des œufs, du beurre, des poules, des canards, parfois même un mouton. Tout cela est tiré au sort le même jour, au profit du saint ou plutôt de son église.

Comme à la partie méridionale du sommet du Mont-Saint-Martin, on rencontre, à une profondeur de quatre pieds, des tas de débris d'urnes, mêlés à des cendres et des charbons de bois, souvent de la grandeur d'un pouce et d'un pouce et demi, ainsi que des ossements de vaches, de moutons et de porcs, il n'est pas douteux que les païens sacrifiaient en ce lieu à Wel ou Welass, dieu slave, protecteur des troupeaux et des animaux domestiques. Or, pour les Tchèques nommément, saint Martin est le patron des troupeaux et de la volaille.

Les feux de la Saint-Martin, aujourd'hui bannis de nos villes à cause du danger d'incendie, s'allument à la campagne, sur les hauteurs, chez les populations d'origine germanique, ainsi que chez les nations slaves et romanes. On les connaît en Belgique comme en Allemagne, en Angleterre, en France, en Bohème, etc. Ces feux en l'honneur des déités protectrices des bestiaux avaient sans doute jadis pour but de se ménager la protection de ces déités pendant l'hiver.

La coutume populaire de sauter dans le feu (en faisant payer une amende à celui qui par hasard éteint ce feu) se retrouve dans l'ancienne Rome, aux Palilies, qui répondent à nos feux de Pâques, ainsi que partout, mise en rapport avec les feux de la Saint-Jean. En France, où saint Martin jouissait d'une plus haute réputation encore qu'ailleurs, et où son manteau fut longtemps, pour les rois francs en guerre, ce que l'étendard de Mahomet est pour les Turcs; on commença une ère particulière, datant de la mort de ce grand saint. L'usage de payer les loyers des terres à la Saint-Martin est aussi connu en Belgique, en Allemagne et en Angleterre qu'en France. De là provient l'axiome *Martin est un homme bien dur,* ou *Martin coûte cher,* quoiqu'on puisse rapporter ce dernier dicton aux paroles bien connus de Clovis : *Vere B. Martinus est bonus in auxilio sed carus in negotio.*

Saint Martin, comme on le représente le plus souvent, avec son manteau de guerrier et à cheval, rappelle, beaucoup d'autres l'ont dit avant nous, tout à fait Odin ou Wodan, et comme ce dernier était le

protecteur de l'agriculture et qu'on laissait pour lui un don sur les champs, l'idée de faire payer les redevances agricoles à la date d'une fête qui lui était consacrée, s'explique de soi-même et mieux qu'on ne cherche à expliquer les feux de la Saint-Martin par les circonstances qu'une fois il manqua de devenir la victime d'un incendie qui éclata dans sa cellule, et qu'une autre fois il mit le feu à un temple païen; deux faits trop secondaires dans la vie du saint pour que, selon la remarque de Norck, ils puissent motiver un usage aussi général que celui des feux de Saint-Martin.

Déjà Frommann, dans sa dissertation *De ansere Martiniano* (Leipzig, 1683), a cherché à prouver que la fête de Saint-Martin était, chez les païens, un banquet qui suivait la vendange et que la relation de la fête chrétienne avec la fête païenne se faisait reconnaître par la circonstance, qu'en signe de gratitude pour les honneurs qu'on lui rend, saint Martin change déjà, le lendemain, le moût en vin. Ceci n'est vrai que dans son application spéciale aux pays où on cultive le vin, car autrement on ne fêterait guère la Saint-Martin en des pays où il n'y a pas de vignobles. En Suisse, toutefois, où le vin joue un grand rôle et où la Saint-Martin se célèbre dans les cantons protestants, par exemple dans celui de Zurich, comme dans les cantons catholiques, la fête est si éminemment une fête des vignerons, que ceux-ci n'allument des feux dans leurs vignobles que lorsque la vendange a été bonne.

L'oie de la saint Martin a la même signification que l'oie de saint Michel. Saint Martin est, du reste, comme saint Michel, un vainqueur des démons. Sous toutes les formes qu'ils se soient présentés à lui, il a triomphé d'eux. Aussi bien que le cheval, l'oie était une espèce de préservatif contre les démons de l'hiver, de l'infertilité et de la mort.

La tradition chrétienne rallie l'oie de saint Martin à ce que le saint fut trahi par les oies, lorsqu'élu évêque par le peuple, en juste appréciation, sa modestie l'engagea à vouloir se soustraire à cet honneur en se cachant dans une étable aux oies.

En Bohême, comme en beaucoup de contrées de l'Allemagne, l'*oie de saint Martin* est encore tellement dans les mœurs du peuple, que les ouvriers ou les domestiques regarderaient comme un affront le refus du maître de leur offrir l'oie traditionnelle, et assurément ils ne resteraient pas longtemps au service d'un tel avare.

Lorsque le maître tranche l'oie, il donne, selon l'ancien usage, une cuisse à l'ouvrier ou au grand valet et à la première servante; à l'apprenti, au valet et à la simple servante une aile, afin, dit-on, que les premiers courent et travaillent bien, et que les autres aient des ailes lorsqu'ils s'acquittent de leur besogne. Le maître se réserve l'os de la poitrine, qu'il ronge soigneusement, et d'après la nuance de l'os, il prédit si l'hiver doit être doux ou rude. On sait que si l'os est d'une brillante blancheur, l'hiver sera très-froid et la neige abondante; que s'il est quelque peu bleuâtre, il y aura beaucoup de neige, mais que l'hiver se montrera assez clément; enfin que s'il est plus bleu que blanc, on doit attendre un hiver humide, pluvieux, mais relativement chaud. A la fin du repas, le maître prend un os fourchu et le présente à sa femme, qui le tire à soi de son côté, tandis que le mari le retient du côté opposé. Qui a le malheur de conserver en main le morceau le plus court, doit mourir le premier, selon la croyance populaire.

En Belgique, c'est dans la province de Liége, et nommément dans l'ancien pays de Franchimont, que l'oie de saint Martin reste le plus en honneur. Dans les estaminets, elle devient le prix du vainqueur au jeu de quilles, de paume, de l'oie, etc.

L'épiderme des pattes de l'oiseau de Saint-Martin a aussi sa valeur. On la met soit dans les souliers, pour garantir les pieds de la sueur, soit entre les doigts des pieds, afin d'éviter les durillons, les cors, etc.

Les protestants ne rejettent pas l'oie de Saint-Martin, mais ils la mettent en rapport avec le réformateur Hus (nom tchèque de l'oie), qui est pour eux, du reste, selon ses propres paroles, le précurseur du cygne, c'est-à-dire de Luther. En outre, ce dernier s'appellait Martin, et était né la veille de Saint-Martin (jour de Saint-Probe et de Saint-Juste), en 1483. Il y a lieu de féliciter celui à qui le foie de l'oie de saint Martin vient à échoir. Le morceau est friand et porte bonheur pendant le cours de l'année suivante. Aussi est-ce ordinairement le sort, ou plutôt saint Martin lui-même, qui doit décider à qui il appartiendra. On peut connaître très-vite cette décision, en tirant à la courte paille. Toutefois, il est plus amusant d'avoir recours au jeu de sifflet de saint Martin, jeu qui, peut-être, fait allusion à l'habileté avec laquelle ce saint réussit à leurrer l'esprit du mal. Voici comment

il faut procéder en ce cas. On prend trois dés, et la personne la plus âgée commence par les jeter *trois* fois. Les autres personnes suivent cet exemple, toujours selon leur âge. Celui qui, en cette épreuve, est parvenu à réunir le plus de points est désigné comme ayant à chercher le premier le sifflet de saint Martin. (A nombre égal, le plus âgé a la préférence.) Mais comment trouver ce sifflet? Le chercheur a les yeux bandés et le sifflet passe vite de main en main, après que chacun a sifflé une fois, en disant : *Vive à jamais le grand saint Martin!* Si après trois, ou si l'on veut, trois fois trois coups de sifflet, celui-ci n'a pas été saisi par celui qui le cherche, la personne indiquée après lui par les dés le remplace et ainsi de suite. Lorsqu'on a affaire à d'habiles joueurs, le foie de saint Martin est difficile à gagner. Parfois on attache le sifflet au dos du chercheur, mais alors le jeu n'est plus qu'une mauvaise plaisanterie, ordinairement même interdite d'avance.

Dans quelques contrées de l'Allemagne méridionale, saint Martin (ou plutôt celui qui le représentait) parcourait à cheval les divers villages, pour recueillir des dons, c'est-à-dire de l'argent, du vin, des vivres, mais surtout des oies. Ces dons étaient remis aux moines d'un cloître quelconque qui, de leur côté, dit-on, en régalaient les pauvres. Le prélat de certains couvents du Wurtemberg devait donner à tous les habitants de la localité où se trouvait le cloître, le vin de saint Martin. Dans la prévôté de Nellingen, chaque tenancier recevait un pot, chaque vieillard et chaque femme, un demi-pot. Les valets, les servantes et même les enfants au berceau avaient droit à un quart de pot.

Le cheval de saint Martin n'est pas oublié par le peuple. Lorsqu'il neige à la fête de ce saint, on a l'habitude de dire en Bohême : Saint Martin chevauche sur son cheval blanc.

On dit de quelqu'un qui a dépensé toute sa fortune : C'est un homme de saint Martin, on a vendu son cheval et il doit trotter à pied.

Faire la Saint-Martin, signifie en France bien se réjouir.

On buvait jadis à l'amour de saint Martin, comme à l'amour de saint Jean et de sainte Gertrude. La tradition dit que saint Martin avait demandé à Olaf, roi de Norwège, qu'au lieu de boire à l'amour d'Odin, on boive à son amour.

En plusieurs parties de la Bohême, la Saint-Martin marque le terme

de l'année de service des vachers et des servantes d'étable. A leur départ, on à l'habitude de leur donner un pain, ayant la forme d'une corne et formé d'une pâte à levure de farine de froment mêlée à du lait. Cette corne, remplie de graines de pavot ou de marmelade de fruit, se cuit dans le four.

En beaucoup de localités, les filles sont tenues à offrir aux jeunes gens des cornes de saint Martin. En d'autres elles doivent leur cuire jusqu'à la kermesse des gâteaux de pain. C'est un don mérité; car jusqu'à la kermesse chaque garçon est obligé de danser exclusivement avec son élue et de ne conduire qu'elle aux réjouissances diverses où il faut qu'il la régale de pain d'épices, de massepain et d'autres friandises.

Dans la contrée allemande, dite forêt de Bohême, les garçons et les filles se réunissent dans les auberges de village pour bien boire, car c'est chose bien assurée que l'on gagne en force et beauté selon que l'on fait honneur à la boisson le jour de saint Martin. Pour que les filles ne portent pas trop loin le désir de s'embellir de cette manière, leurs parents, dit le *Festkalender* de M. de Reinsberg, ont soin de les garder en vue.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, les relations de la Saint-Martin avec le doux jus de la treille sont très-anciennes. Les bons vieux dictons latins que voici en fournissent des preuves ultérieures.

Vespera Martini, nova dat primordia vini.

Festo Martini, deponitur amphora vini.

Post Martinum bonum vinum.

A Halle sur la Saale, les enfants des *Hallors* ou ouvriers de la saline, déposent dans celle-ci des cruches remplies d'eau. Les cruches ne tardent pas à disparaître et les parents invitent les enfants à bien prier le grand saint Martin de changer leur eau en vin. Le soir les enfants retournent à la saline, cherchent les cruches qui ne sont pas toujours faciles à trouver, et n'oublient pas de crier :

O Martin, Martin,
Change l'eau en vin.

Saint Martin est bon; quoiqu'en ce cas il ait affaire à de jeunes protestants, il opère le changement désiré et fait mettre, en outre, une corne bien cuite sur chaque cruche.

Après saint Pierre, qui donne en Belgique son nom à douze communes, c'est saint Martin que la vénération publique a le plus favorisé sous ce rapport : huit communes sont nommées d'après lui.

On dit en Brabant, par rapport aux deux termes de payement des fermages, saint Martin et saint André :

Qui n'a pas d'argent à la Saint-Martin ne saura pas payer à la Saint-André.

A la Saint-Martin les loups-garous ont grande kermesse.

Quant aux axiomes météorologiques touchant la Saint-Martin, nous citerons ceux-ci :

Dum sacra Martini recolo, mox solis in ortu
Pleiades in gelidas præcipitantur aquas,
Illa dies toto fuerit, si nubila, cœlo
Inconstans frigus, turbida fiet hyems,
Sin vero Phœbus pelluxerit æthere claro
Intensum frigus, sicca sequetur hyems.

Si le cheval de saint Martin peut encore voir des feuilles aux arbres, l'hiver n'aura pitié de personne.

Saint Martin allume le feu dans la cheminée.

A la Saint-Martin, l'hiver ne plaisante plus, neige et gelée viennent à force.

Le valet de saint Martin à des glaçons pour dents, il mord tout le monde.

Saint Martin est un saint, mais son valet un diable.

Lorsque l'oie de saint Martin va sur la glace, l'oie de la Noël patauge dans la boue.

Il y a un été de saint Martin, mais il ne vient pas toujours et ne dure jamais longtemps.

Nous lisons dans les *Études sur les mœurs, les superstitions et le langage de nos ancêtres*, de M. Jules Huyttens, Gand, 1861, p. 102, sur une fête qui se célèbre à l'époque de la Saint-Martin par les habitants de Sleydinge (Flandre orientale), où, comme le remarque l'auteur, « les souvenirs, les traditions et les superstitions des anciens « Germains se sont le mieux conservées : »

« Cette fête, dit M. Huyttens, a lieu à une auberge située dans un carrefour et qui porte le nom de Mitrem ou Mithrem, au hameau de Daesdonck : elle se célèbre le second dimanche de novembre. Il est d'habitude de n'y venir qu'en sabots.... Sur une table, au milieu de

l'auberge, se trouve une statue ou plutôt un buste couvert d'une énorme chevelure rousse ; chaque nouvel arrivant est tenu de l'embrasser et appelle cette image du nom de *Mitrem*. Le seul souvenir qui soit resté chez le peuple, c'est que cette cérémonie date des païens, *de heidenen*, et que cette adoration se pratiquait autrefois au milieu d'un bois qu'une comtesse de Flandre fit abattre. Quel était ce Dieu? »

Le nom de *Mitrem* fait penser l'auteur à Mythras. En effet, à dater de l'époque du grand Pompée, le culte de ce dieu solaire des Perses se répandit partout en Occident, et il n'est pas impossible que les Romains l'aient fait connaître aux Ménapiens, qui peuvent l'avoir rattaché à celui de Sunna ou de toute autre déité nationale. Quant à la comtesse de Flandre qui fit abattre le bois consacré à Mitrem, M. Huyttens croit que c'est Marguerite de Constantinople qui, au XIIIe siècle, était dame de Sleydinge.

12 novembre, saint Martin, pape, saint Liévin. — On nomme parfois ce jour, la petite Saint-Martin et on dit :

Moût hier, aujourd'hui pétillant vin,
Vive la petite Saint-Martin !

A la Saint-Liévin,
Le moût se nomme vin.

13 novembre, saint Homobonus. — Le patron de Crémone, qu'on nommait en français saint Homobon, *saint Hommebon* ou saint Bonhomme, en flamand Goeman, est aussi le patron des marchands, et il fut jadis, en quelques contrées du moins, celui des tailleurs. Aujourd'hui, il est ordinairement remplacé dans le calendrier par saint Stanislas de Kostka, membre de la société de Jésus.

15 novembre, saint Léopold, saint Maclou ou Malo. — Saint Léopold était archiduc d'Autriche et il est maintenant patron de l'Autriche inférieure.

Les habitants de Vienne, toujours avides de plaisirs, se rendent en foule au Leopoldsberg et à l'abbaye de Klosterneubourg, fondée par le saint du jour. C'était jadis avant tout un pélerinage, mais maintenant, c'est une véritable fête d'automne, dans la plus joyeuse acception du mot.

La légende de saint Léopold cite de nombreux miracles opérés par son intervention, et, dans l'idée du peuple en Autriche, il se confond parfois avec saint Maclou, renommé en Bretagne, pour la guérison des écrouelles et autres maladies de ce genre.

16 novembre, saint Othmar ou Ottmar. Le dicton populaire s'exprime ainsi :

Ils l'accusent en vain les démons imposteurs,
Les anges, dit Othmar, seront mes défenseurs.

On en appelle à l'intervention d'Othmar, le saint calomnié, pour obtenir pareil secours, mais cette prière n'est malheureusement pas toujours exaucée. Chacun aussi n'est pas digne de l'aide du ciel !

Du reste, ce n'est guère ici-bas que la défense de saint Othmar, par les anges, fut couronnée d'un heureux succès. Saint au ciel, cét abbé de Saint-Gall mourut persécuté, durement détenu sur une île du Rhin.

On lui attribue ou on rapporte à lui la prière dite *aux neuf anges*, et dont voici une version française :

« Seigneur, je ne me plains pas des maux que tu m'as imposés, je sais que souffrir est le lot de l'humanité, et que la douleur s'exprime dans le premier cri du nouveau-né comme dans le dernier soupir de l'agonisant. Je porte, sans murmurer, en ce sentier étroit et tortueux de la vie, la croix de la persécution, pour atteindre la riante vallée du salut. Permets-moi, Dieu, mon Sauveur, d'implorer en ton nom, les secours des protecteurs que ta bonté m'a assignés. *Ange de la grâce,* sois mon ferme soutien lorsque les forces de mon âme m'abandonnent. *Ange de l'indulgence,* accepte mon passé. *Ange de la constance,* protége-moi dans le présent, et toi, *Ange de l'espérance,* ne refuse pas de sourire à mon avenir. *Ange de la vérité,* éclaire mes pas jusqu'à la tombe, et fais jaillir sur celle-ci, au moment de ma mort, quelques rayons de ta splendide lumière. *Ange de la foi,* accorde-moi ton aide contre les mauvaises inspirations de l'esprit malfaisant, qui est condamné, jusqu'à la dernière heure du monde, à nier, à haïr et à séduire. *Ange de la douceur,* sois le gardien de mes sentiments. *Ange de l'amour,* verbe divin, principe éternel, sur mon cœur ulcéré verse ton baume, qui tranquillise et fortifie. Et toi, *Ange du pardon,* reçois mon âme lorsqu'elle brisera les liens corpo-

rels, et daigne rendre mille fois en bien à mes persécuteurs, ce qu'une fois ils m'ont fait en mal. Amen. »

Les esprits célestes interviennent assez fréquemment dans les légendes, et parfois ils y sont qualifiés de la même manière que dans la prière des *neuf anges*. Lors de la mort de sainte Thaïs, la pécheresse, reconciliée avec le ciel par son repentir, on vit apparaître, tout à coup, au ciel, un lit orné de riches étoffes que gardaient trois vierges dont la figure était resplendissante, et ces vierges symboliques sont ainsi désignées : la vierge de la CRAINTE de la punition future, qui avait retiré Thaïs du péché ; celle de la HONTE des fautes commises, qui lui mérita le plus gracieux pardon ; enfin celle de l'AMOUR de la justice, qui lui avait inspiré les pensées du ciel.

Othmar, victime de la persécution, a mérité, par de longues souffrances, les sympathies de la postérité, et surtout des femmes, qui sont toujours assez disposées à pardonner le péché qui servit d'injuste prétexte à la rude captivité d'Othmar, parce qu'elles doivent s'en croire quelque peu la cause.

19 novembre, sainte Élisabeth. — Cette illustre sainte, dont la légende offre plusieurs traits qui, embellis par la poésie, vivent en Allemagne dans la mémoire du peuple, et dont tant de femmes portent le nom, n'est cependant pas au nombre des élues au souvenir desquelles se rattachent des coutumes populaires. Nous ne connaissons pas même un axiome quelconque en rapport avec sainte Élisabeth. Toutefois, comme le Péruvien ne peut séparer la rose blanche de sainte Rose de Lima, la rose s'allie, en Allemagne, bien que moins clairement, dans la pensée populaire, à sainte Élisabeth, et cela parce que chacun connaît le trait de la légende de cette sainte, où, arrêtée par le landgrave, son mari, aux environs de la Wartbourg, au moment où elle portait, dans un panier, des dons aux pauvres, elle répond timidement à la question : *Qu'as-tu donc là?... Seigneur, ce sont des fleurs*. Pieuse imposture, dont, par un miracle, le ciel fit une vérité. Cependant, ce trait n'appartient pas exclusivement à la légende de sainte Élisabeth, il se trouve aussi dans celle de sainte Rose de Viterbe, dont le Martyrologe romain indique la fête à la date du 4 septembre.

La fête du prophète Abdias est mentionnée deux fois dans le Mar-

tyrologe, au 14 juin et au 17 novembre. Parmi les saintes, Agnès (21 et 28 janvier) nous offre la même particularité.

Plus d'une fois le livre d'Abdias a été paraphrasé en divers buts politiques.

21 novembre, Présentation de Notre-Dame, saint Albert. — Déjà célébrée d'ancienne date par l'Église grecque, la fête de la Présentation fut introduite à Rome par le pape Grégoire XI, et le pape Sixte V en fit, en 1585, une fête générale de l'Église catholique.

La tradition dit qu'à l'âge de trois ans, la Vierge monta, sans aide de qui que ce soit, les marches du temple, et que, bénie par le prêtre Zacharie, elle fut conduite dans le sanctuaire et y resta jusqu'à l'âge de douze ans. Saint Grégoire de Nysse considère cette allégation comme invraisemblable. Il dit que « ni la loi ni les convenances ne permettaient qu'une femme vécût parmi les prêtres. » L'*Évangile de la naissance de Marie* dit que c'est à l'âge de *quatorze ans* que Marie fut admise au temple. Un manuscrit de l'*Avant-Évangile de saint Jacques* s'exprime de la même manière. L'*Évangile de la naissance de Marie* ajoute que la Vierge était nourrie par les anges et qu'elle distribuait aux pauvres la nourriture qu'elle recevait des prêtres.

Saint Albert, évêque de Liége et frère du duc Henri Ier de Brabant, fut, comme on le sait, assassiné à Rheims. L'archiduc Albert, ayant obtenu la remise du corps du saint dont il portait le nom, fit transporter, en 1612, cette relique en grande pompe de Rheims à Bruxelles, où elle fut déposée au monastère des Carmélites. Nous ignorons ce qu'est devenu le corps de saint Albert depuis la suppression du couvent de ces religieuses.

22 novembre, sainte Cécile. — La poétique patronne des musiciens est honorée par les artistes, en Belgique comme en Bohême et ailleurs, à peu près de la même manière, c'est-à-dire par l'exécution soignée, dans les églises, des plus belles compositions de musique religieuse.

La légende fait dire à sainte Cécile par rapport au mystère de la Trinité : De même que dans la sagesse de l'homme il y a trois choses, l'imagination, la mémoire et l'intelligence, de même dans l'essence d'une unique divinité, il y a trois personnes.

Cette légende racontée assez différemment en plusieurs de ses détails, a paru à divers savants d'une authenticité fort douteuse. La poésie a beau jeu lorsqu'elle n'est pas gênée par l'histoire, et c'est bien là le motif pourquoi les légendes des saints et des saintes les moins historiques, ont le plus préoccupé l'imagination populaire. Parfois on dit que sainte Cécile était aveugle, ce qui aurait contribué à développer en elle l'aptitude musicale. Peut-être, n'est-ce là qu'une application assez moderne, paraît-il, de son nom à sa personnalité. On varie aussi quelque peu dans l'indication de l'époque de son martyre. Les uns disent qu'elle souffrit le martyre, sous le règne de Marc-Aurèle, d'autres prétendent que ce fut sous celui d'Alexandre-Sévère.

23 novembre, saint Clément. — Les cultivateurs français disent :

A la fête de saint Clément,
Cessez de semer le froment.

Les anciens calendriers désignent cette fête par une ancre, en allusion au martyre de ce saint, qui, attaché à une ancre, fut précipité dans la mer.

24 novembre, saintes Flore et Marie. — Jeune Musulmanne, convertie au christianisme, sainte Flore se livra elle-même à ses bourreaux, à Cordoue, en 851.

Son nom plutôt, sans doute, que sa légende a fait de sainte Flore, en quelques contrées, une des saintes protectrices de l'empire des fleurs.

25 novembre, sainte Catherine. — De même que le paganisme considérait la seconde partie de l'année comme féminine, nous trouvons dans le calendrier chrétien, à peu près exclusivement en cette partie, tous les noms des saintes qui sont d'un usage général comme noms de femmes. Marguerite, Madeleine, Anne, Claire, Marie, Thérèse, Élisabeth, Cécile, Catherine, Barbe, etc., etc., y figurent l'une après l'autre. C'est rester probablement dans les limites de la vérité, que de dire que les trois quarts des chrétiennes ont pour patronnes des saintes dont la fête se célèbre dans les six derniers mois de l'année.

Sainte Catherine occupe une des premières places parmi les saintes que nous venons de citer.

Bien qu'elle soit vénérée dans l'église depuis les temps les plus reculés, sa légende n'est guère plus *historique* que celles de sainte Marguerite, sainte Madeleine ou sainteC écile. Toutefois, elle offre aussi des traits poétiques et frappants.

La discussion engagée entre sainte Catherine et cinquante philosophes ou orateurs que l'Empereur lui opposa et qui furent vaincus par les arguments de la sainte, a fait d'elle, pour ainsi dire, le symbole de la philosophie chrétienne, dont elle devint la patronne. Sa fête était célébrée jadis d'une manière solennelle par toutes les universités catholiques, et en plusieurs de ces universités, cet usage subsiste encore.

Les nombreuses Catherines continuent, de leur côté, à maintenir, autant que possible, en honneur la fête de leur sainte.

Ce jour doit avoir été anciennement un jour de sacrifices. Nous avons fait remarquer dans l'*Année de l'ancienne Belgique* qu'en 1840 encore, on avait sacrifié à Thourout en ce jour, d'une manière solennelle, un veau orné de fleurs et suspendu à l'arbre de la liberté.

La roue et la palme sont les deux attributs de sainte Catherine, auxquels on en joint quelquefois un troisième, une colombe. La roue se rapporte aux quatre roues qui devaient servir au supplice de la sainte et qu'un ange brisa. La palme est l'emblème ordinaire du martyre triomphant, et la colombe rappelle cette blanche messagère du ciel qui, pendant douze jours, apporta à la sainte emprisonnée, la nourriture que la cruauté des hommes lui refusait.

Nous avons cité dans l'*Année de l'ancienne belgique* quelques idées populaires se rattachant chez nous à la Sainte-Catherine. En général le soleil de sainte Catherine est regardé comme d'un heureux présage pour la prochaine année agricole.

Les Tchèques disent qu'à la Sainte-Catherine il faut se cacher sous le lit de plumes.

Le Dr Coremans.

(La suite dans la prochaine livraison.)

UN PROCÈS DE SORCELLERIE EN BELGIQUE.

La sorcellerie, cette croyance universelle du moyen âge, dont la justice poursuivait les adeptes avec tant de rigueur, à l'égal des crimes les plus affreux, la sorcellerie eut en Belgique de nombreuses victimes. Pendant le XVIe et le XVIIe siècle, une foule de malheureux, coupables tout au plus d'une ridicule superstition, furent livrés à la hart et au bûcher. On frémit d'horreur en lisant aujourd'hui les détails de certains procès intentés sous prétexte de magie ou de commerce avec les esprits infernaux, et la raison plus éclairée de notre siècle a peine à croire que, dans les nations les plus civilisées de l'Europe, l'homme ait pu descendre à ce degré de barbarie. Malheureusement, les documents authentiques qui le constatent ne sont que trop nombreux. On connaît, entre autres, ceux que M. Cannaert a trouvés dans les archives de la Flandre (1). M. Th. Louïse a publié récemment, sur la sorcellerie à Valenciennes, un ouvrage qui renferme des détails non moins curieux (2).

En France, un édit de Louis XIV, de 1682, mit fin aux procès criminels pour cause de sorcellerie. Les pauvres diables qui essayaient encore de faire des prodiges au moyen

(1) CANNAERT les a publié en français sous le titre de *Olim*, Procès de sorcières.

(2) *De la sorcellerie et de la justice criminelle à Valenciennes* (XVIe et XVIIe siècles). Valenciennes, 1861 ; in-8°.

de pactes infernaux ou de pratiques mystérieuses n'étaient plus considérés comme des sorciers et, partant, dignes du bûcher, mais, selon les cas, comme des imposteurs ou des empoisonneurs.

Avant cet édit déjà, les procédures et les exécutions pour crime de sorcellerie avaient beaucoup diminué dans le Hainaut, grâce au progrès des lumières. Celui dont nous publions aujourd'hui l'analyse est probablement l'un des derniers.

En 1670, vivait modestement sur la seigneurie de Monceau, au lieu dit Hameau, une vieille femme âgée de 60 ans, manante, du nom de Françoise Leveau, veuve de Jean Voituron.

Sur la même seigneurie vivait également un nommé Claude Pitoulet, se disant chirurgien.

Pour des motifs inconnus, ce Claude Pitoulet avait voué de la haine à cette pauvre veuve, et pour l'assouvir il ne trouva rien de mieux à faire que de propager sournoisement des bruits de sorcellerie sur son compte.

Comprenant les suites terribles de telles insinuations répandues avec perfidie parmi des populations ignorantes, chez qui même aujourd'hui cette superstition n'est pas encore complétement extirpée, Françoise Leveau eut recours à son pasteur et à son ancien maître, Guillaume Moreau, industriel.

Nous devons supposer que ce fut d'après leurs conseils qu'elle formula la requête dont le texte suit :

Messieurs de la Haulte et Souveraine Justice de Liége.

Remonstre en profonde humilité Françoise Leveau, aagée denviron 60 ans, vesve de Jean Voituron demeurante au lieu de Hameau dépendante du village du Monceau, emprise et paroisse

du bourg de Marchienne-au-Pont, quencor bien, elle eust veseus depuis environ 30 ans quelle est audit Hameau en toute simplicité et en la crainte de Dieu par sa divine grace et misericorde, sans aulcune reprimande ou soubcon d'aulcun voire preiudiciable à son prochain, coē attest icy ioinctement Monsieur son R^nd^ Pasteur, et Guillaume Moreau mrē de forges quelle at servis en diuerses facons lespace de douzes a treizes ans. Sy est il cependant qu'un certain nomez Mrē Claude contrefaisant le chirurgien, habitant audit Hameau, hoē mal famez et de mauvaise vie cognue passez longues années, at bien osez temerairement et a grand tort divulguer que la remonstrante seroit sorciere sans fondement aulcun que de sa propre malice, et at telement imbus beaucoup des habitans du dict Hameau, quil leurs at imprimez la mauuaise opinion delle.

Ce qu'ayant seeu, elle en auait faict plainte au Sr Officier pour en auoir raison et reparation, mais pour aultant quelle est pauvre, icelluy at negligé de la secourir, cause que se voyant sans secours de ce costé la, elle at eù coē vesue recours à Monsieur le R^nd^ official pour obliger son calumniateur a respondre negatiuement ou prouuer son alleguez, mais tant sen fault qu'il ait donnez parition aux ordonnances dudit Sr Official, quau contraire ayant sauuez son meuble hors du lieu, munis des impressions sinistres quil at malheureusement imprimez es coeurs de 4 ou 5 personnes infirmes, il at osez venir demander iustice contre la remonstrante a Monsieur le Marquis d'Aiseau Seig^r^ dudit Hameau, l'officier duquel semble incliner en sa faueur, notamment en ce qu'il at negligez les plainctes de ceste pauure vesve, et quelle apprend, qu'il faict des enquestes extraiudicielles, voir demande, et prend des attestations de ces pſonnes subornées par icelluy Mrē Claude, pour accabler l'innocence de ladite remonstrante. Ce pourquoy pour preuenir toute surprise et se confiant en son innocence et en l'equitez de vos S^ries^, elle prend en toute humilitez possible recours a elles, les suppliant tres-humblement estre seruies d'interdire audit son officier toutes telles enquestes indues, voir qu'il lui fust ordonnez daporter les faictes au bureau

de vre haulte justice pour sur y prendre les esgards necessairs a son innocence, et auant donner aulcun decret de capture sur icelles contre ladite remonstrante (a quoy buttent uniquement deux ou trois de ses aduersairs); il leur soit ordonnez de les reexaminer par commissair non suspect, et cest officier absent, et desire admise a y respondre coē au cas appartiendrat.

Quoy faisant.

(*Sans signature.*)

Acte notarial joint à la requête.

A tous ceux auxquels les pītes parviendront, salut.

Moy soubsigné Pasteur de leglise parochialle de Marchienne-au-Pont, pays et diocèse de Liege entre Sambre-et-Meuse, certifie et atteste a tous ceulx quil appartiendrat davoir tres bonne et tres particuliere information et cognoissance dhonailte personne Françoise Leveau, vesve et manante du vilage de Hameau lez Marchienne, jurisdiction de la baronie du Monceau appendice de susdite paroisse de Marchienne, laquelle ie cognoy femme de bien et dhonneur, issuee de parents honnestes et sans reproches qui ont toujours vescus chrestienement et qui sont morts vrays enfans de not mere la Ste Église Catholicqē Apostolicqē et Romaine, nayant iamais entendu ny apprend de qui que ce soit que ladite Francoise aurait pendant sa vie fait ou pratiqué aucune action qui meriteroit chastiment ou reprehension, voila pourquoy si peut estre quelque personne particuliere a elle mal affectionnee par quelque traict denvie hayne ou auersion, ou par quelque pretext qui puis estre, auroit sinistrement faict courir un mauvais bruit pour noircir sa reputation et vie si louablement passée en toutte sorte de vertus et donnesteté, ainsi que beaucoup d'aultres le pouront tesmoigner au temps de besoing, un chacun serat prié de vouloir charitablement en vertu de la pīte attestation, laquelle fauorablement luy auons accordé, pour faire voir en tout et partout l'innocence de sa vie, dauoir esgard à la verité du dire et sentiment de son Pasteur, plustot qu'a la

malice et calomnie d'un passionné accusateur, par consequent de ne vouloir rien entreprendre ny attenter contre sa personne sans auoir meurement, auecq esprit de justice et de charité, examiné toute la chose puisque infailliblement nous la tennons pour telle que dit est ci-dessus.

En foy asseurance et corroboration de quoy avons muny la pñte de not cachet et signature ordinaire, donné dans le lieu de not residence au dit lieu de Marchienne-au-Pont, ce 27 juin 1670.

Estoit signé : Math. Proeste, Pasteur du lieu que dessus, et estoit mist plus bas, le soubsigné ne sçait aultre chose que le contenu de la pñte attestation. Actum ledt iour 27 juin.

Estoit signé Guill. Moreau, ce que iatteste et la pñte concorder de mot a aultre a son originelle.

B. Moreau, notaire admis.

Malgré cette attestation qui aurait dû paraître si péremptoire en la cause, la haute et souveraine justice de Liége renvoya les pièces à la cour de Monceau par apostille signée en marge de la requête.

« Veue la pñte par Nous les Eschñs de la Souueraine Justice « de la Cité et Pais de Liége, auec l'attestation du Pasteur et de « Guillaume Moreau iointe, ordonons qu'elles soient commu- « niquées a la Cour basse pour etre ioints a l'enquete et y auoir « tel egard qu'il conuient. Ce p^r juillet 1670.

Par ord^ce de Mesd^ts Seig^s,

de Bernimolin, Past. Foullon.

La femme Leveau, étant informée du malheureux résultat de ses démarches, prit la fuite, craignant une arrestation préventive ; elle abandonna son habitation et les terres de son seigneur et fut réduite à vivre en vagabondage dans la principauté de Liége pendant neuf à dix mois.

L'enquête fut néanmoins poursuivie par la justice seigneuriale de Monceau; et enfin voici les faits incriminés et mis à la charge de la prétendue sorcière, arrêtée sur l'ordre dont la teneur suit :

Rencharge des s^rs Eschns de Liege à la cour et justice du Monceau.

« Aians par Nous les Escheuins de la Souueraine Justice de la « Cité et Pais de Liege veus l'enquete par Vre commis apportée « en nos mains, vous rechargeons ce sixieme mars x 6^e septante « un, que iugerez apprehensible Françoise Leveau vesve du « Voituron retenant de dire d'autres.

« Par ord^ce de Mesd^ts Seig^rs :

« L. de Bernimolin, J. Past. Foullon. »

Inscription sur la couverture de l'acte d'accusation :

Monceau.

Faits de charges et raisons d'emprisonnement.

Le seigneur Marquis d'Aiseau, seigneur du Monceau, et le sieur Hubert de Cerfontaine, bailly dudit Monceau, acteurs, contre Françoise le Veau, veuve de fu Jean Voituron, prisonnière.

Exhibez par Nicolas de Bavay a le greffe de la Court de Monceau, le 7 avril 1671.

ACTE D'ACCUSATION.

Messieurs de la Cour du Monceau.

Le seigneur Marquis d'Aiseau, comte de Beaurieu, seigneur de ce lieu, etc., ioint le sieur Hubert de Cerfontaine, son officier bailly de ce dit lieu, pour causes et raisons de l'emprisonnement

de Françoise le Veau, veuve de fu Jan Voituron, sont posés à sa charge les faits suivans aux protestations de droit et tels usitées.

1. Que passez plusieurs années ladite veuve est soubçonnée du crime de sorcelerie.

2. Que passez trois mois ou environ, ladite veuve estant venue à la maison de Jan Briequelet surceant de ce lieu, et divisant avec luy, mit sa main sur la iambe du dit Briequelet.

3. Que depuis le temps de cet attouchement, le dit Jan Briequelet a ressenti une telle douleur de sa dite jambe, qu'il a esté obligé de laisser son travail accoustumé.

4. Voire ladite douleur s'est tellement augmentée qu'il a esté enfin constraint de tenir le lit.

5. Tellement qu'il y est encore a pnt fixement detenu et ne s'en scauroit bouger sans assistence.

6. Que le dit Briequelet ayant esté conseillé de se faire exorciser, s'a fait mener quelque temps apres en la ville de Fontaine avec beaucoup de peine et incommodité de sa personne.

7. Que pendant la neufvaine de son exorcisme, qui se faisoit par un P. Recollet en la dite ville, il sentit par cincq fois quelque chose courir parmi ses jambes, coē si ce fussent des bestes qui cherchoient la sortie.

8. Que le dernier iour de la dite neufvaine il sentit quelque chose qui sembloit sortir par le gros doigt de son pied, ce qu'ayant dit au P. Recollet, il luy respondit que c'estoit assurement un maleficc.

9. Que fu Guillaume Bernard, en son vivant jeunhomme, residant a Hameau, jurisdiction de ce lieu, a languy longue espace de temps avant son trespas.

10. Que peu de iours avant sa mort, il a declaré à Guillaume Hamende, son oncle, qu'il avait esté ensorcelé par la veuve Jan Voituron.

11. Disant que cela luy estoit advenu crochant dans le jardin de la dite veuve au dit hameau.

12. Que le dit Guillaume a de plus confessé que ce malefice avoit esté augmenté en mengeant des poires que la dite veuve luy avoit données.

13. Que Jenne Briequelet, fille du dit Jan Briequelet, espouse a Nicolas Scohy, passé un an ou environ, ayant reçu des poires de la dite veuve et les mangé, en est tellement devenue malade peu apres qu'elle a estée abandonnée des medecins.

14. Qu'elle a maintenu a la dite veuve en pn̄ce de plussieurs persones dignes de foy, qu'elle n'estoit qu'une sorciere, et qu'elle l'avoit ensorcelée, disant qu'elle reiterreroit cela devant toutte la justice touttes et quantes fois qu'on voudroit.

15. Que la dite veuve ne s'a iamais ressenty de cette iniure et n'a intenté aucune action contre la dite Jenne Briequelet pour en avoir reparaōn.

16. Qu'Anne Dubois, femme de Jacques Leclerc, residente au dit Hameau, s'en allant, passé un an ou environ, a Rath [1], fut requise de la dite veuve de luy rapporter de la toille.

17. Que ladite Anne estant de retour fut interrogée de la dite veuve, si elle luy en avoit rapporté.

18. Que sur la response luy donnée par la dite Anne qu'elle n'avoit eu le loisir de songer a cela, la dite veuve sortit de sa maison en murmurant entre ses dents.

19. Que deux iours apres elle se sentit atteinte d'une douleur par tout son corps, dont elle est encore pn̄tement affligée.

20. Ayant esté obligée de tenir le liet une longue espace de temps.

21. Que la dite Anne s'ayant fait exorciser par le curé de

---

[1] Rath, hameau dépendant de la petite ville de Beaumont.

l'Eglise nrē dame de Carniere, a ressenti de grandes douleurs pendant l'espace de six iours que l'exorcisme a duré.

22. Que le sixieme jour de son exorcisme en sortant de l'Eglise, voire avant qu'elle eust mangé aucune chose, elle a vomy (sauf respect) beaucoup de vilainies et en grande quantité.

23. Que le dit curé a declaré à la dite Anne qu'elle estoit ensorcelée.

24. Que lun des enfans de la dite Anne, aagé de deux a trois ans, apres avoir aussi languy une longue espace de temps, a esté pareillement exorcisée par le dit Pasteur.

25. Qu'un mois ou environ après les exorcismes, le dit enfant est mort aussi sec qu'une piece de bois, estant aussi ensorcelé coē le dit curé a declaré a la dite Anne.

26. Que Francoise Cambresy residente au dit hameau, revenant un iour de Marcienne avec la dite veuve Voituron, dit a la dite veuve en ces termes : Je ne permettray pas que ma fille aille doresenavant avec la vrē, d'autant qu'elles sont toujours en disputes.

27. Que la dite veuve Voituron repartit a cela aussi en ces termes : Allez, ie vous promets qu'elles ne se disputeront plus iamais.

28. Que peu de iours apres ces discours, la fille de la dite Francoise est devenue malade et a toujours langui iusques a ce qu'elle est morte.

29. Ayant le bruit esté commun que la dite fille estoit ensorcelée.

30. Que sur les plaintes de diverses persones des malifices de la dite veuve, icelle au lieu de se purger de cette mauvaise fame et renommée a esté fugitive et vagabonde ça et la l'espace de neuf a dix mois, iusques a ce qu'elle a esté apprehendée par recharge des seigneurs Eschevins de Liege.

31. En oultre se pose en fait que la dite veuve a declaré a

diverses persones qu'il y avoit quatre sorcieres a Landely, et qu'elle le scavoit bien.

32. Que la dite veuve ne peut sçavoir cela a moins que d'avoir communicaõn avec les dites sorcieres, et destre vraysemblablement de leur caballe.

Pour quels crimes et delicts les dits seigneurs marquis et officier bailly acteurs, concluent a ce que la dite veuve devra estre chastiée selon la rigueur des loix, si avant qu'elle ne se descharge a pñt et apleus de la dite mauvaise fame et renommée.

Seteiant et protestant et implorant, et... (sans plus).

N. de Bavay.

1671.

On a peine à croire, en lisant cet acte d'accusation aussi inepte que frivole, que moins de deux siècles nous séparent du temps où l'on intentait de pareilles procédures. Cependant, selon les lois barbares de l'époque, la pauvre veuve était accusée là de crimes emportant la mort.

Le bailli de la seigneurie du Monceau montrait à son égard un acharnement sans égal ; son inhumanité allait jusqu'à refuser à la prisonnière les choses les plus nécessaires à son grand âge ; il la privait parfois de nourriture, et s'efforçait de la réduire ainsi à l'extrémité, sans doute pour en obtenir un aveu.

Le bailli cherchait par tous les moyens à augmenter les droits de greffe, espérant que leur majoration mettrait l'accusée dans l'impossibilité de connaître les enquêtes avant la séance du jugement et l'empêcherait ainsi de préparer sa défense ; car il exigeait le payement du coût réglementaire des copies avant leur remise.

Mais un nouveau défenseur de Françoise Leveau avait osé se montrer ; un nommé G. Dumiche eut la générosité

de dévoiler à la haute justice de Liége toute la barbarie de l'officier bailli du Monceau.

La lumière se fit enfin pour les échevins de la souveraine justice de la cité et pays de Liége; cette haute cour ordonna le 9 avril 1671, de communiquer la requête Dumiche au bailli du Monceau, à l'effet de traiter la prisonnière humainement; il lui était enjoint en même temps de délivrer copie des pièces du procès à la demande de l'accusée, sans frais, sauf règlement ultérieur.

L'accusée obtenait aussi la faculté de recevoir son conseil, tel *facteur* qu'elle voudrait choisir, mais en présence seulement du géôlier de la prison du château.

Le clergé, les religieux de nos abbayes, mieux éclairés d'ailleurs que la magistrature d'alors, repoussèrent toute apparence de sorcellerie.

Voici les attestations qu'ils fournirent à la défense de la malheureuse inculpée :

Attestations des Rēds Pasteur et Peres recollets, exhibez par le Sr Guillaume Moreau, à la court du Monceau, le 21 may 1671.

« Je soubsigné, Pasteur du village de Carnieres, doyené de « Binche, certifie avoir exorcisé en janvier du pn̄t an 1671, « Anne Dubois, demeurant au village de Hameau dependant du « Monceau, auecq un enfant; de plus encor un aultre enfant de « G. Marsoy, du mesme lieu, et n'auoir recogneu en tous iceulx « aucun signal de sorcellerie, ains bien des maladies naturelles « et casuelles, offrant de ratifier la pn̄te attestation plus ample- « ment en cas de besoing.

« Faict au dit Carnieres, ce x^e may 1671.

« Vs. Jenart, Pasteur coē dessus. »

« Je Bernard Recollet de Fontene Levêqe atteste nauoir

« cogneu en exorcisant Jean Briselet et ses enfans aucun singne
« de sorcellerie.

« Le 9 de may 1671.

« F. Bernatius. »

« Mrs, Je vous avois dernierement attesté de navoir remarqué
« en exorcisant Jean Briquelet et ses enfans du Hameau aucun
« signal de sorcellerie, ce que encor de consentement certifie.

« F. Bernatius, Recollet de Fontene leuêqe.

« Ce le 10 de may 1671. »

Les échevins de la souveraine justice de la cité et pays de Liége avaient évoqué l'affaire ; cette haute cour fut donc mise en possession de ces trois nouvelles attestations, et reconnaissant que les dépositions écrites renversaient complétement les arguments de l'accusation, ordonna par son décret du 27 juin 1671,

« Au sr officier baillieu du Monceau, de contredire a la
« remontrance exheē le 23 juin 1671, ens 8 jours. »

Notre rusé bailli se voyant pris dans ses propres filets, les témoignages invoqués comme étant à charge de l'accusée étant au contraire à décharge, dut s'abstenir de contredire à la remontrance du 23 juin, et la haute cour prononça enfin son arrêt.

« En la cause du sr officier bailly du Monceau, contre
« Francoise Leveau, prisonniere,

« Veus par nous escheuins de la Souueraine Justice de la cité
« et pays de Liege, les acts, ordonnons a lofficier de purifier
« nos decret du 27 juin 1671, et entretems en passant par la

« prisonniere serment de se reliurer a nr̄e ordonnance, la
« relaxons.

« Prononcé le 17 juillet 1671, pn̄t Moers qui at nampty cinq
« florins dix sept pattares.

« De Bernimolin,

« Por le Sr Omalius, absent.

« Collé Colson,

« Barniere.

« Intimé le 20 juillet 1671. »

Cette ordonnance de relaxation est écrite en original sur un morceau de papier coloré sur tranches, de quinze centimètres de largeur sur dix de hauteur.

Il résulte des archives si volumineuses et si intéressantes de la commune de Monceau sur Sambre, que le bailli ne se reconnut pas encore complétement battu ; il voulut procéder à une seconde instruction. mais nous croyons qu'elle n'eut aucune suite.

Cependant, nous n'affirmons rien ; car la seigneurie de Monceau paraît avoir été peuplée de sorcières ; voici du moins le texte d'un jugement rendu en 1649, en matière de sorcellerie.

« Ensuite de la rencharge de nos superieurs les seigneurs
« Escheuins de la hault et souueraine court de Liege, en datte
« du 11e mars 1649, veus par nous la justice du Monceau les
« reproches enormes de sortilege de Margueritte Gerardeain,
« avons icelle condamnée et condamnons estre conduict au lieux
« de supliee pour estre attachée a un posteau pour y estre
« estranglée tant que la mort sensuiue, et son corps reduict en
« cender a lexemplair daultres, partant quen ehn̄ se garde de
« mal faire persone ne sera respargné. »

Nous n'avons pas de données certaines sur la population

de Hameau en 1671 ; elle ne pouvait pas être très-forte, car une effraction de 1785 de la cour et justice de Moneeau mentionne :

Vieil Posty.

Les propriétaires du Vieil-Posty, en nombre de trente.
Les locataires en nombre de vingt.
Les propriétaires hors le Vieil-Posty en nombre de dix.
Les locataires en nombre de trois.
Les laboureurs en nombre de quattre.

Hameau.

Les propriétaires en nombre de douze.
Les locataires en nombre de quattre
Les laboureurs en nombre de deux.

Les poulets à cinque sous.
Les chapons à quinze sous.
L'avoine à dix-huit sous.
L'épeautre à dix-huit sous.
Le froment à quarante sous.
Le seigle à trente sous.
Les pailles à sept florins.

Ainsi effractioné par nous Maieur et Echevins de laditte cour pour l'an que dessus par ord^ce^ d'icelle cour.

J.-A. Boussingault, greffi^r^ sermenté.

F. V.

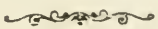

MÉMOIRE

SUR LES HOMMES CÉLÈBRES DE LA BELGIQUE

QUI ONT VISITÉ L'ITALIE,

SUR LES MONUMENTS ET LES SOUVENIRS QU'ILS Y ONT LAISSÉS,

PAR ISIDORE PLAISANT,

Docteur ès droit, chevalier de l'Éperon d'or, comte palatin de la cour de Latran, ex-proviseur régent de l hospice royal de Saint-Julien de la province de Flandre, membre de l'Academie Tibérine, etc., etc.

Le travail que nous publions ici pour la première fois, a été fait avant 1816, et, nous le disons tout d'abord, il se ressent de l'époque où il fut écrit. L'auteur comprenant plus que personne peut-être ce qu'il y manquait, n'a jamais consenti à le mettre au jour. Si nous le publions aujourd'hui, c'est dans la persuasion que ce travail ne peut pas rester ignoré et que tel qu'il est, il présente au moins un certain caractère d'utilité. Il est loin d'être complet : le sujet était trop vaste pour être renfermé dans les bornes étroites d'un rapport; il y a des inexactitudes ou des omissions : il faudrait de longues recherches pour épuiser une pareille matière.

Cependant, comme travail d'ensemble, il nous a paru qu'il avait une valeur réelle : il peut être considéré comme un bon canevas de la question, et il sera facile à celui qui voudra la traiter par la suite de lui donner de plus grands développements. Nous y avons ajouté quelques notes jetées rapidement sur le papier, après une première lecture, et nous les donnons comme des secours et non pas comme des documents destinés à compléter l'œuvre.

Ce Mémoire a été présenté, en 1816, à l'Académie royale des beaux-arts, sciences et lettres des Pays-Bas, et l'on trouve dans le journal des séances de la savante compagnie (*Nouveaux Mémoires*, t. II, p. x) le rapport verbal fait par M. Van Hulthem chargé de l'examen du travail de M. Plaisant.

« Ce Mémoire, en général, est très-intéressant, dit le rapporteur, il est le résultat de beaucoup de recherches et de connaissances; il annonce un goût décidé pour l'histoire littéraire et celle des arts, et un sentiment de patriotisme qui honore son auteur. Tous les articles, cependant, ne sont pas traités avec le même soin; mais, malgré quelques légères imperfections, l'auteur mérite d'être encouragé. »

A la suite de ce rapport, M. Plaisant redemanda son Mémoire pour le revoir, le corriger et l'augmenter. Nous possédons une copie chargée de quelques additions par l'auteur : celle qui fut présentée à l'académie, ainsi que le brouillon autographe, appartiennent aujourd'hui à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale : ils ont été acquis à la vente des livres de M. Th. de Jonghe.

Isidore Plaisant naquit à Bruxelles, en 1796. Après y avoir fait avec succès ses premières études, il alla les continuer à l'université de Bologne, en profitant d'une des bourses que l'orfèvre Jacobs y avait fondées en faveur de ses compatriotes, et les termina à l'archigymnasio della Sapienza, à Rome, où il fut aussi proviseur-régent de l'hospice de Saint-Julien des Flamands. Après y avoir pris, avec distinction, son diplôme de docteur en droit, il y fut chargé par la légation des Pays-Bas d'une mission qu'il remplit avec zèle et sagacité; couronnée d'un heureux résultat, elle valut au jeune docteur une flatteuse récompense.

« Revenu dans sa patrie, dit M. Defacqz, dans le discours qu'il prononça sur la tombe de M. Plaisant, il se livra à sa nouvelle profession avec un dévouement qui présageait les plus honorables succès; mais, atteint bientôt par l'acte de tyrannie qui enlevait à une partie des Belges l'usage de leur langue naturelle, il fit tourner au profit de la science ses loisirs forcés, et dans

l'école de commerce qui s'ouvrit à Bruxelles, il ouvrit un cours qui seul eût suffi à sa réputation. Lorsque, peu après, le signal de l'émancipation nationale interrompit ces travaux scientifiques, il se dévoua avec un noble élan à la cause du pays; il prit une large part à la conquête de son indépendance, comme aux soins et aux dangers de son organisation intérieure. Chargé, dans les moments orageux, d'une branche importante de l'administration publique (1), il justifia toutes les espérances fondées sur la fermeté et la modération de son caractère; plus d'une fois, la capitale lui fut redevable de sa tranquillité.

« Rendu enfin aux études qu'il aimait, nommé premier avocat général à la cour supérieure de Bruxelles, il déploya dans la carrière du ministère public un talent qui le désigna bientôt au grade le plus élevé de cette magistrature, et il fut appelé au poste éminent de procureur général à la Cour de cassation (2).

« Malgré le poids de ces hautes fonctions, jaloux de s'associer à toute entreprise généreuse et utile, il consentit à occuper la chaire de droit public à l'université fondée à Bruxelles, et ceux qui ont joui de l'avantage trop tôt borné d'entendre ses leçons ne savent ce qu'ils doivent le plus admirer en lui du magistrat ou du professeur. »

C'est M. Plaisant qui conçut, le premier, l'idée de l'utile collection de lois connue sous le nom de *Pasinomie,* et qui, après sa mort, a trouvé pour continuateur M. l'avocat général Delebecque.

Sa santé s'altéra à la suite de tant de travaux, et il mourut inopinément le 11 mai 1836, à peine âgé de quarante ans. Il avait été décoré de la Croix de fer et de l'ordre de Léopold : une loi accorda à sa veuve une pension de 3,000 francs comme

---

(1) Il avait été nommé administrateur de la sûreté publique.

(2) Par arrêté royal du 30 mai 1834; son installation eut lieu dans l'audience solennelle, le samedi 7 juin suivant. Il prononça dans cette circonstance un discours sur « la mission du ministère public. »

récompense nationale des services que son mari avait rendus à la cause de la Belgique indépendante.

Nous connaissons de M. Plaisant, les travaux suivants :

Catalogue ou description bibliographique raisonnée des livres de feu Pierre Joseph Baudewyns. Bruxelles, 1818, 2 vol. in-8°.

De l'Étude du droit positif du royaume des Pays-Bas. Discours d'introduction aux conférences de droit, tenues au bureau de consultation gratuite de la cour supérieure de justice à Bruxelles. Bruxelles, 1828, in-8°.

Éloge funèbre de feu M. Odevaere, peintre de S. M. le Roi des Pays-Bas, décédé à Bruxelles, le 11 février 1830. Manuscrit à la Bibliothèque royale.

École supérieure de commerce et d'industrie, établie à Bruxelles. Discours d'ouverture. Bruxelles, 1830, in-8°.

La Pasinomie.

Traité de l'expropriation pour cause d'utilité publique, par M. Ch. Delalleau. *Nouvelle édition augmentée de la loi belge du 17 avril* 1835, *annotée par* M. Plaisant. Bruxelles, 1835, in-8°.

Constitution belge annotée. En tête du tome II du *Dictionnaire de législation usuelle,* par M. E. de Chabrol-Chaméane. Bruxelles, 1836, gr. in-8°.

C. R.

INTRODUCTION.

Evenitque, sit ut nulla laboribus quæ plus invigilet natio.

F.-F. Cosentino, *Epistola de Belgis.*

Dépositaire des chefs-d'œuvre de l'antiquité et des restes de cette civilisation qu'elle avait reçue de la Grèce, l'Italie conserva seule, pendant les siècles d'ignorance qui couvrirent l'Europe de ténèbres, quelques étincelles du feu sacré des lettres et des arts : cette nuit profonde régnait encore ailleurs, que déjà Dante et Pétrarque avaient ramené dans leurs antiques demeures les muses si longtemps fugitives, et rallumé le flambeau de l'ancienne littérature. Cette nouvelle lumière commençait à peine à luire pour les autres peuples, que l'Arioste et le Tasse, en immortalisant le siècle de Léon X, attachèrent de nouveau au front de l'Italie cette antique couronne littéraire qui lui assurait à jamais une gloire qui, plus que ses conquêtes, avait rendu les autres peuples ses tributaires.

Animés par une noble émulation, les beaux-arts s'étaient en même temps réveillés du sommeil léthargique où ils avaient été plongés tant d'années, et, avides d'étendre leur empire, ils appelaient les artistes de toutes les nations à l'étude des monuments précieux, des admirables modèles que les mêmes lieux présentent en foule sous un ciel si propice aux inspirations du génie.

On ne doit donc pas être surpris des nombreux rapports

qui ont uni les Pays-Bas à l'Italie et qui ont presque associé leurs succès dans les lettres et dans les arts : le goût inné des peuples de la Belgique pour le culte des muses, les a portés en foule dans les contrées où elles semblaient avoir établi leur sanctuaire; les manuscrits, les monuments de la sculpture et de l'architecture furent comparés et étudiés par eux, et bientôt on vit les mêmes écoles qui les avaient formés, recevoir leurs leçons, et leurs mains élever des statues et des palais à côté des antiques témoins de la magnificence romaine. Mais avant que l'amour de la littérature et des beaux-arts eût conduit les Belges en Italie, d'autres sentiments, qui ne leur semblent pas moins naturels, la bienfaisance et le patriotisme y avaient produit des monuments qui les honorent encore aujourd'hui. Appelés dans ce pays par les croyances religieuses qui y exerçaient un empire universel, des Belges attachèrent le nom de leur patrie à des asiles ouverts à leurs compatriotes, pèlerins moins fortunés qu'eux, ou à des fondations chargées de distribuer leurs bienfaits à ceux qu'un même ciel avait vu naître. Dans les siècles cependant où les dispositions les plus marquées à l'étude étaient étouffées, dès leur naisssance, par les discussions théologiques, nous voyons briller encore quelques Belges du seul mérite littéraire qui existât dans ces tristes années : de même, plus tard, lorsque l'étude semblait seule nous y offrir des palmes et des succès, nous voyons le trône des pontifes et les champs de bataille de l'Italie illustrés par nos compatriotes.

Quel est le Belge qui ne ressentirait un légitime orgueil, en voyant à la fois dans cet illustre pays les témoins incontestables de tous les nobles sentiments qui font l'honneur de sa patrie : à Rome, Adrien VI, précipiter ses pas vers ses sujets dévorés par la peste et porter toute la

sévérité d'une morale austère au milieu de la dissolution des mœurs; à Pavie, un de Lannoy vaincre François Ier et recevoir son épée; à Padoue, un prince d'Orange, de cette famille si féconde en héros, emporter, jeune encore, les regrets d'une armée dont, étranger et par sa naissance et par sa religion, il ne devait le commandement qu'à ses talents et l'affection qu'à ses vertus; à Florence, à Rome, à Naples, le ciseau, les pinceaux belges offrir les seuls rivaux dignes de Michel-Ange et de Raphaël, partout nos littérateurs étendre le domaine de nos connaissances et assurer le renom de notre patrie?

Au milieu de ces souvenirs, il est impossible de n'être pas plus fier de son pays et de n'aimer pas davantage cette patrie si riche de gloire. Tel a été le sentiment dont notre âme s'est remplie en visitant ces contrées célèbres : mais, provoquées par ces événements trop éclatants pour ne pas être connus, nos recherches nous ont bientôt présenté une mine féconde d'autres titres nationaux non moins honorables et ignorés : nous avons découvert de toutes parts des monuments des travaux et des vertus de nos ancêtres, dont un grand nombre sont inconnus de leurs compatriotes. Nous avons considéré comme un devoir de recueillir ces souvenirs et de les rapporter dans cette patrie auxquels ils appartiennent; heureux si nous avons pu rapprocher du foyer de la gloire nationale quelques rayons qui en augmentent l'éclat! Mais, malgré nos recherches, que de travaux, que de noms qui seraient chers à la Belgique demeureront perdus pour elle : la bouche des Italiens, accoutumée à ne prononcer que des sons formés presque entièrement de voyelles, a toujours cherché à substituer d'autres noms aux noms du Nord : de là le changement que nos compatriotes ont fréquemment admis dans les leurs, et qui fait souvent qu'on ne peut plus les recon-

naître. Cependant, le mot *fiammingo*, qu'ils y ajoutaient et qui même s'est plusieurs fois conservé seul, nous fait retrouver des compatriotes dans des artistes ou des littérateurs distingués, ignorés dans les lieux qui peuvent se glorifier de leur naissance. Il faut remarquer même que seuls, parmi les différents peuples qui ont été chercher des lumières en Italie, les Belges ont constamment adopté comme un titre honorable cette épithète qui désignait leur origine, tant l'amour de la patrie a toujours régné dans leur âme.

Le désir de présenter dans son ensemble le tableau des efforts et des succès par lesquels les Belges ont contribué à la renaissance et aux progrès des beaux-arts et des études en Italie, d'où leur empire s'est étendu sur le monde entier, et d'établir ainsi les titres de notre pays à la reconsance universelle ; ce désir nous a cependant déterminé à rendre compte même des faits déjà connus, et si nous y avons mêlé des souvenirs qui ne se rapportent directement ni aux arts ni aux lettres, c'est que nous avons regardé comme d'un trop grand intérêt tout ce qui porte l'empreinte du nom belge, pour rien omettre de ce qui associe notre gloire nationale à cette gloire de tous les temps qui attire encore les peuples les plus éloignés dans une terre illustre à tant de titres.

MÉMOIRE

SUR LES HOMMES CÉLÈBRES DE LA BELGIQUE

QUI ONT VISITÉ L'ITALIE, ETC.

Quæ regio in terris nostri non plena laboris.
Æneis, l. I, v. 464.

Messieurs,

Après plus de deux siècles de séparation, et des révolutions presque continuelles, les différentes provinces de la Belgique se trouvent enfin réunies. Désormais la gloire nationale ne partira plus que d'un seul point; déjà nos lauriers se confondent par une heureuse émulation, les lettres et les beaux-arts se sentent animés d'une vie plus ardente, et la restauration de cette Académie royale est une nouvelle preuve de la protection spéciale que Sa Majesté leur accorde. En rassemblant en vous, Messieurs, les hommes les plus savants de la nation, notre auguste souverain vous constitue les conservateurs de l'une des principales branches de la gloire de ses peuples, celle que la culture et les faveurs des muses lui ont toujours méritée; son éclat ne s'est pas concentré dans les provinces de la Belgique ou chez les peuples ses voisins [1], il a brillé jusqu'aux extré-

---

[1] Sentient profecto quod res a Belgis jam olim præclare gesta; et

mités de l'Europe ; et quelle époque, Messieurs, peut être plus favorable pour réunir en un seul faisceau tous les rayons de cette gloire nationale? Un grand nombre jusqu'ici en sont restés épars dans les pays lointains, et beaucoup de monuments qui attestent les vertus et les talents des Belges sont peut-être ignorés encore de leurs propres compatriotes.

Les pays méridionaux de l'Europe sont ceux qui contiennent les plus glorieux souvenirs du nom belge : les rapports du gouvernement ont rendu naturelles et fréquentes nos relations avec l'Espagne ; cette nation a gardé la mémoire de nos vertus et les monuments de nos talents ; ses palais en sont remplis et suffiraient pour assurer la haute réputation de nos artistes : le nom des gardes wallonnes s'y est immortalisé, et les plaines d'Almanza, de Lérida et de Saragosse ont vu notre valeur raffermir le trône de ses rois [1] ; cette même vertu militaire, qui avait placé sur la tête de Godefroid de Bouillon la couronne de Jérusalem, cette même fidélité, cette même bravoure, nous l'avons vue éclater de nouveau dans les champs de Waterloo.

Les Belges ont enfin retrouvé leur liberté, et, sous son heureuse influence, ils suivent avec une nouvelle ardeur les routes qui les ont toujours conduits à la gloire.

Si la soif des richesses et les faveurs de la cour ont

---

qua hinc profecta est gloria aut utilitas, vicinas nationes : Lotharingos, Gallos, Germanos quoque, Italosque et quotquot ab antiquis Celtis prognatæ gentes Europam nostram incolunt, jure merito complectatur.... (*De historia belgica Commentatio,* auth. DE NELIS, episc. Antv., ad numerum tertium.)

[1] Les gardes wallonnes et suisses ont encore sauvé Ferdinand VII, à Baylen, sous les ordres du général suisse Roding, en 1808.

donné à l'Espagne des ouvrages de nos grands artistes, l'amour des beaux-arts et des lettres a, plus qu'aucun motif, conduit les Belges en Italie, et leur génie, échauffé par la douce influence de son beau ciel, y a produit des chefs-d'œuvre qu'elle garde comme de précieux trésors. En parcourant ce pays favorisé des muses, j'y ai trouvé partout des monuments de nos travaux et de nos vertus; l'amour de la patrie me fait un devoir de vous en rendre un compte exact. Puissé-je décrire avec autant de clarté, que j'ai vu avec enthousiasme, ces témoins de notre gloire nationale, et présenter, d'une manière digne de ceux qui m'écoutent, la juste valeur de ces monuments! Quelques-uns d'entre eux ne se rapportent directement ni aux arts ni aux lettres; mais j'ai cru d'un trop grand intérêt tout ce qui dans ces contrées célèbres porte l'empreinte du nom Belge pour en omettre aucun : jusqu'à cette heure, ce nom auguste s'y est conservé dans tout son éclat, et les travaux des artistes qui y étudient aujourd'hui sous l'heureuse protection de notre gouvernement lui donnent déjà un nouveau lustre. Je profiterai de cette occasion, avec un doux plaisir, pour leur rendre, auprès de vous, Messieurs, la justice qui est due aux talents qui les distinguent.

Longtemps déjà avant la renaissance des lettres. nous trouvons en Italie des monuments nationaux et des Belges qui s'y faisaient estimer. Dans ces temps où le voile le plus sombre de l'ignorance couvrait l'Europe entière, vers le xe siècle et dans ceux qui le précèdent, en Italie seulement, on voyait encore briller quelques étincelles de cet amour des lettres qui l'avait rendue la plus belle contrée de la terre; mais les querelles de religion, qui s'emparaient, comme de force, de tous ceux qui eussent peut-être préféré la culture des sciences, venaient étouffer à son origine tout ce qui aurait pu accélérer la renaissance des arts et des lettres.

Dans ces temps obscurs, nous ne voyons que quelques moines sortis de l'ombre de leurs cloîtres, ou quelques pèlerins, se rendant aux tombeaux des apôtres, venir visiter les champs de l'Italie. Mais, ni les restes des beaux monuments de la grandeur romaine, ni la douce influence du ciel de l'Italie, ne fixaient leurs regards et n'échauffaient leur imagination.

Les arts cependant sortirent, peu à peu, de la longue léthargie où ils avaient été plongés tant de siècles : alors on vit les Belges accourir en foule dans les contrées qui en renfermaient les plus beaux monuments ; les manuscrits furent copiés par eux, les restes de la sculpture et de l'architecture, comparés et étudiés, et bientôt on leur vit élever des palais à côté de ces antiques témoins de la magnificence romaine. Que de précieux souvenirs se sont perdus, que de noms se sont oubliés depuis ces premiers temps de notre gloire littéraire! La bouche des Italiens accoutumée à ne trouver jamais qu'un concours de voyelles, ne pouvait prononcer les noms belges ; de là est venu que la plupart des artistes ont donné à leur nom une tournure italienne, et qu'un grand nombre ainsi ne peuvent plus se reconnaître : cependant le mot *fiammingo,* qu'ils y ajoutaient toujours comme une épithète honorable, et qui heureusement s'est conservée souvent, nous fait retrouver des Belges dans des grands hommes qui sont à peine connus de leurs compatriotes : de là vient encore que cette épithète *fiammingo* s'est quelquefois conservée seule, le nom propre étant sans doute alors trop étranger à l'oreille des Italiens pour qu'ils aient pu le retenir

§ I. — ÉTABLISSEMENTS.

Le plus ancien monument national que nous trouvions en Italie, c'est l'église et l'hospice de Saint-Julien des

Flamands, à Rome [1] : on fait remonter l'époque de sa fondation jusqu'à l'année 713, sous le pontificat de Grégoire II; d'autres la fixent à l'année 755, Étienne III étant alors pontife suprême. Quatre Flamands de la province de la Flandre, conseillés par Boniface, qui prêcha le Christ dans nos provinces et qui y fut victime de son zèle, passent pour en avoir été les premiers fondateurs : quoi qu'il en soit, il est certain que, lors de la première croisade, Robert II, dit de Jérusalem, XIe comte de Flandre, augmenta de beaucoup les possessions et les priviléges de cette fondation, lors de son passage à Rome, en 1094, sous le règne du pape Urbain II. Charles V fut ensuite, en 1536, l'un des bienfaiteurs de cet établissement; en 1675 [2] l'église fut rebâtie, et enfin l'impératrice Marie-Thérèse mit le tout dans l'état où il se trouve aujourd'hui, vers l'année 1755 [3]; cet établissement a pour but principal le soin de secourir les pélerins qui viennent visiter la capitale du monde catholique, ce seul motif attirant alors les Belges en Italie. Cepen-

---

(1) *Voy.* P. Visschers, *Épitaphes de familles anversoises à Rome,* dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.* Anvers, 1848. Dans cet article, le laborieux et respectable curé de Saint-André donne quelques détails sur l'hospice de Saint-Julien des Flamands et les autres établissements belges de Rome. (R.)

(2) M. Visschers, *loc. cit.,* dit en 1681. (R.)

(3) Marie-Thérèse lui octroya le titre d'église royale, et ordonna, en 1746, que l'hospice fût réservé aux Flamands seulement. L'église paraît avoir subi d'autres restaurations, en 1715 et 1716, aux frais des héritiers d'un certain Nicolas Aringhi. Le 8 avril 1844, a eu lieu l'inauguration de la chapelle et du maître autel nouvellement construits. Depuis longtemps elle était presque entièrement abandonnée; les voyageurs belges seuls se faisaient un devoir de la visiter, maintenant elle est ouverte de nouveau et desservie par un prêtre belge, Mgr de Neckere, du diocèse de Gand. (R.)

dant les administrateurs de cet hospice, dont la direction a toujours été entre les mains de Flamands, ont, par une sage disposition, étendu leurs bienfaits à tous leurs compatriotes qui se trouveraient dans le besoin dans ces contrées lointaines, car les statuts de cette fondation ne disposent qu'en faveur des Flamands de la province de Flandre : ils accordent aussi une dot aux jeunes filles indigentes et honnêtes qui, sortant de famille flamande, veulent se marier à Rome. Cette administration, comme toutes celles de cette espèce, a beaucoup souffert des troubles de la révolution.

Une autre fondation du même genre, existant à Rome, est celle de *Sta Maria dell' anima* (1); elle fut établie, en 1400, par Jean de Peeter, Flamand, en faveur de tous les Belges. Les Allemands partagèrent ensuite ce bénéfice par suite de la donation d'une somme considérable, faite à l'établissement par un cardinal de cette nation ; ce changement eut lieu vers 1510, époque à laquelle on augmenta les bâtiments de l'église, et on la dédia à Sainte-Marie, dite *dell' anima,* à l'occasion de la découverte d'une ancienne image de la Mère de Jésus-Christ, accompagnée de deux petites figures, qui furent regardées comme représentant deux âmes, image que l'on trouva auprès de bâtiments de l'hospice. C'est dans cette église que se trouve le tombeau d'Adrien VI, le seul pape que nos provinces aient donné à la catholicité.

Le collége de Saint-Norbert, à Rome (2), a été fondé dans d'autres vues : il a pour principal but la culture et l'étude de la théologie. L'avocat Jean-Honoré Van Axel, baron de

---

(1) *Voy.* Visschers, *loc. cit.* (R.)

(2) *Voy.* P. Visschers, *Geschiedkundige inlichting over het Norbertynsch collegie, en de voornaemste biblioteken te Roomen.* Antwerpen, 1841. (R.)

Seny, natif d'Utrecht, le fonda en 1627 (1), à l'usage des chanoines prémontrés de l'abbaye de Tongerloo. Cette abbaye y envoyait chaque année quelques-uns de ses religieux. Cette institution doit aussi secourir tous les Flamands, qui, dans ce pays étranger, pourraient se trouver dans une nécessité mille fois plus affreuse loin du sol de la patrie (2).

Un peu plus tard, sous le pontificat de Innocent X, nous voyons paraître, à Bologne, le collége Jacobs, dit des Flamands. Le but de son institution est plus étendu que celui du collége de Liége ; il embrasse toutes les branches des hautes études : la philosophie, la théologie, le droit, la médecine entrent toutes dans les vues de son institution (3). Bologne se glorifiait alors du titre de *Mater et caput studiorum ;* de toutes les parties de l'Europe, elle voyait arriver dans son sein des étrangers avides de s'initier dans les mystères de la science, et d'en fréquenter le sanctuaire, pour reporter ensuite dans leur patrie les lumières qu'ils y avaient acquises. Depuis plus de deux siècles, les Flamands venaient en foule s'y revêtir de la toge doctorale, et Jean Jacobs, en fondant, en 1650, un collége auquel il donna son nom, rendait un service véritable à la patrie. Si l'administration de cet établissement eût toujours été dans des mains

---

(1) Voy. *Bibliotheca Belgica* de Foppens, à l'article Van Axel. — *Voy.* aussi Miræus, *Diplomata Belgica.* (R.)

(2) Le collége Norbertin était occupé, il y a quelques années, par des religieuses. (R.)

(3) *Voy.* sur le collége Jacobs : *Statuta servanda a juvenibus belgis qui admissi fuerunt in collegium Jacobs Bononiæ fund. a.* 1650. — *Note sur le collége Jacobs,* par Fr. de Dobbeleer, etc. — *Sanctiones et statuta a J. Jacobs Bruxellensi, fundatore collegii Jacobs Belgarum, alumnis ejusd. collegii indicta a.* 1650, *reformata a.* 1756. In-8°. Manuscrit provenant de M. de Jonghe et faisant partie aujourd'hui de la Bibliothèque royale de Belgique. (R.)

loyales, il eût pu devenir l'un des plus brillants de l'Italie : mais des étrangers, prenant naturellement peu d'intérêt à ce qui ne devait tourner qu'au profit d'un pays lointain, l'ont souvent négligé ; heureux encore si leur inexactitude et leurs dilapidations n'eussent pas occasionné, ou du moins augmenté de beaucoup, les circonstances critiques où l'on prétend qu'il se trouve aujourd'hui ! D'un autre côté, le principal motif de son institution n'existe plus : la Belgique possède actuellement des universités infiniment supérieures à celle de Bologne, qui n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était autrefois, et peut-être la dernière de toutes celles d'Italie. Cet établissement, fondé principalement pour les Bruxellois, pouvait cependant étendre quelquefois ses faveurs sur tous les Belges.

Le collége de Liége fondé à Rome, avait à peu près le même but, mais beaucoup plus restreint cependant. Louis d'Archis, de Liége, après plus de quarante ans de pratique aux cours de justice romaine, laissa un héritage assez considérable, dont le revenu fut destiné par lui à fournir à de jeunes Liégeois, les moyens d'étudier la langue italienne, et de suivre à Rome la carrière d'avocat. Ce bénéfice fut restreint aux seuls Liégeois *transmosains*. L'administration de cet établissement a toujours appartenu en entier à la ville de Liége, qui y envoya des étudiants jusqu'à l'époque des premiers troubles de la révolution.

Ce collége parut vers le milieu du XVIIe siècle : à la même époque, une confrérie composée de Flamands, d'Allemands et de Suisses, acheta d'une confrérie lombarde, à Rome, l'église de Sainte-Marie *della Pietà in Campo santo ;* ils la rétablirent et l'ornèrent de bonnes peintures. Cette église

---

(1) *Voy.* VISSCHERS, *loc. cit.* (R.)

a un beau cimetière, qui fut embelli, de même que l'église et les bâtiments de l'hospice, par le pape Pie VI, en 1778. On rapporte que la terre de ce cimetière a été ramenée de Jérusalem par sainte Hélène, c'est à cette circonstance qu'il doit son nom de *Campo santo*.

La munificence des Belges ne s'est pas seulement montrée à Bologne et à Rome, elle a étendu ses bienfaits jusqu'aux extrémités méridionales de l'Italie. Naples possède dans ses murs l'église de Saint-Louis dit *del Palazzo*, élevée par une main flamande. Le marquis Vandeneynde la reconstruisit, et l'embellit des produits des beaux-arts. Il destina à cet effet plusieurs milliers de ducats ([1]).

En considérant ces monuments de l'amour national des Belges, on ne peut s'empêcher de faire la triste réflexion que l'esprit des siècles où ils furent établis a changé totalement, et que leur but n'existe plus en grande partie, sans que cependant leurs dispositions aient changé. Pour que l'utilité se maintînt toujours au même degré, il faudrait que ces dispositions changeassent sagement avec les circonstances : mais le plus souvent les fondateurs se sont plu à croire éternel l'état des choses, tel qu'il se trouvait de leur temps, et ils ont rendu impossible tout changement sage, en poussant trop loin des précautions qu'ils croyaient nécessaires pour tenir une marche constante et pour empêcher des innovations qui, devenant trop fréquentes, auraient pu être funestes à l'établissement.

([1]) Il possédait à Naples, dans la rue de Tolède, un superbe palais rempli de curiosités et de richesses artistiques. Voy. *la Vera guida de' forestieri, ecc. di Napoli,* da Pompeo Sarnelli. Napoli, 1715, pp. 27 et 201. (R.)

(*La suite à la prochaine livraison.*)

MÉLANGES.

Documents inédits pour servir à l'histoire de la rébellion des villes de Bruges et de Gand et de plusieurs autres événements de cette époque (1437-1453).

A peine rentrés dans leurs foyers, les Flamands qui, par leur lâcheté et leur mauvais vouloir, avaient forcé Philippe le Bon à abandonner le siége de Calais, se soulèvent contre ce prince, qui courut même les plus grands dangers à Bruges, où périt le fameux Lisle-Adam.

Dans ces graves circonstances, les échevins de Lille savent habilement conserver de bons rapports, et avec quelques bourgeois de Bruges, auxquels ils font parvenir lettres closes, « adfin de savoir des nouvelles de leur ville, pour ce qu'on disoit qu'ilz se tenoient en armes, et avec le duc (alors au Dam avec MS. de Roubbais), vers lequel ils députent. »

Pour avoir des renseignements certains, ils font à chaque instant partir des chevaucheurs, afin de connaître la force des garnisons que les rebelles avaient laissées à Dam et à Ardembourg.

Par ceux qu'ils ont envoyés à Gand et à Bruges, ils apprennent qu'à Gand le souverain doyen de la ville « a esté occys, à la suite de certains remons advenus entre plusieurs de ceulx du commun. »

Quelques jours après, c'est Jacquemart Le Mannier qu'ils chargent « de soy illecq (à Bruges et à Gand) informer secrètement de l'estat de ceulx du commun desdites villes, que on disoit estre en très-grand nombre armés et abastonnés sur les marchiés

d'icelles villes (1), et quelle chose ilz avoient volonté et intencion de faire. »

Ces troubles se prolongeant et s'aggravant toujours, un nouveau chevaucheur (2), va s'enquérir du « demainement de ceulx de Gand quy estoient yssus hors de leur ville, en armes et à puissance, dans l'intention, disait-on, d'aller attaquer l'Escluse. »

Parmi tous ceux qui sont encore mentionnés, nous avons remarqué celui qui se rend à Courtrai (le 26 novembre), pour savoir « de l'estat de l'armée de ceulx de Gand et XVII villes de le chastellienie d'icelle, qui estoit retourné du voyage de avoec ceulx de Gand. »

Le 10 décembre (3), au messager qui est dirigé sur cette dernière ville, on recommande de s'informer du gouvernement « de la communauté d'icelle ville, pour ce qu'ilz avoient mis soudainement prisonniers aucuns de leurs doyens, et que l'on disoit qu'ilz s'estoient mis en armes. »

Le 2 mars, Jehan Warin, Jehan Gommer, échevins, et Miquiel Haverlant, messager, se transportaient à Arras, par ordre du duc, « pour estre présens à la sentence que MS. déclara lors alencontre de ceulx de Bruges (4). »

Nous avons parlé ailleurs (5) de ces troupes de bandits, connus sous le nom *d'écorcheurs* qui, durant de longues années, devinrent l'effroi de nos provinces; mais nous nous sommes réservé de donner ici les documents que nous devons aux archives de Lille.

Le 17 février 1437 (v. st.), ils sont campés auprès de Valen-

---

(1) *Voy.* le curieux chap. CCXXIV de MONSTRELET.

(2) En 1438, nous trouvons mentionnés : *Souvenance et joyeuses nouvelles,* poursuivans d'armes du roi; *sept saulx,* poursuivant de Lahire.

(3) Le 2 décembre, le duc de Bourgogne se trouvait à Abbeville.

(4) *Voy.* MONSTRELET, chap. CCXXV.

(5) *Id., Nos artistes,* p. 126; *La Revue de Picardie,* année 1857, pp. 421-422.

ciennes (1), et le bruit se répand qu'ils vont envahir la châtellenie de Lille.

Ces brigands s'attaquaient surtout aux chevaucheurs des villes. Ainsi, celui de Lille, qui se rendait à Paris, meurt à Noyon des suites des blessures graves qu'ils lui avaient faites.

Bientôt on apprenait que les Anglais qui, depuis la paix d'Arras, étaient devenus les implacables ennemis du duc, venaient de passer le fameux gué *de la blanche Jacques* (2).

Dans cette circonstance, les iij^{m} liv. demandées à la ville par le prince, tant pour la paix d'Arras que pour la défense des frontières contre ces terribles adversaires, sont immédiatement accordées.

Même somme lui est encore octroyée, en 1439. En outre, la cité prête (1440) au prince xj^{m} vj^{c} liv., pour la rançon de MS. d'Orléans, prisonnier en Angleterre, depuis la bataille d'Azincourt (3).

Puis, il faut subvenir aux demandes des malheureux auxquels l'ennemi a tout enlevé.

Ainsi, on octroie xij s. à Jehan Le Sot et à sa femme, pour le « sustentacion de leurs vivres en regard à ce qu'ilz avoient perdu leurs maisons et biens, à Labreye, par les faits des Englois. »

Même somme est accordée à des pauvres habitants du pays des Caux.

L'année 1438 fut, il est vrai, une des plus désastreuses du xve siècle, puisque l'anonyme, qui nous a laissé le MS. n° 26 de la Bibliothèque de Lille, après nous avoir dit que le blé valut « vj l. la rasière à Bruges, ajoute : « Et sy estoit blez celle année « sy quier, et l'année ensieuvant, que on vendy le rasière de « bled vj livres (4), monnoie des Flandres, mesure de Lille.

---

(1) En 1440, ils ravagent le Hainaut.

(2) Voy. *La Revue de Picardie*, vol. cit., p. 412.

(3) La ville dut emprunter cette somme énorme, « al avenant du cent huyt (8 p. °/o). »

(4) Quoi qu'il en soit, les registres aux comptes des hospices de Lille

« Parquoy le commun de le ville, qui n'avoient nul waignaige,
« ne savoient trouver manière de vivre, et durant ceste famine,
« fu grant mortalité de gens par tout le païs de Flandres, et
« moroient d'ympédimie et de le boche. En cel mesme an, s'en
« estoient fuis les Normans hors de leurs païs pour le famine et
« pour la guerre et en y vint pluiseurs en Picquardie, en Flan-
« dres et ailleurs (1). »

En 1439 (v. st.), on apprend que les Anglais sont « à Lihons, en Santers, prêts à entrer à puissance au païs d'Artois (2). »

En conséquence, on envoie (4 mars), consulter Mons. le comte d'Estampes, alors à Péronne, « adfin de tousjours savoir quel chemin lesdis Englois tenoient. »

A Abbeville, on fait demander si les gens d'armes, alors y tenant garnison, « ne vouloient venir porter dommage ès pays de MS. »

Nous voyons que, vers la fin de cette année (1440), le comte de Saint-Pol, châtelain de Lille, se trouvait avec le roi au siége de Pontoise.

Pendant plusieurs années, l'argentier ne nous fournit aucun fait digne de remarque, et se contente, en 1447, de mentionner l'aide accordée à Philippe le Bon, pour la solde des troupes qu'il envoyait au duc de Clèves, son beau-frère.

En 1449, celui qui vient annoncer la prise de la ville de Roem (Rouen), « qui longtemps avoit esté subgette aux Englois, » reçut xxviij s.

Cette même année, « Berthélemy Regnier, maieur, Jehan Markant, rewart, Vinchant Dommessent, eschevin, et maître Guillaume Gommer, conseillier pencionnaire de la ville, se rendent, au nom de la cité, à Malines, mandés qu'ils sont par le duc, pour oir les doléances qu'il vouloit faire et feist de ses subgés

---

prouvent que le blé valut, en 1438-1439, de lij s. à lxxij s. la rasière; prix, au reste, le plus élevé de tout le xve siècle.

(1) Fol. II^c XII v°, II^c XIII r°.

(2) *Voy.* MONSTRELET, chap. CCXLV.

de la ville de Gand qui, longtemps, alencontre de lui, ses haulteur et seignourie, avoient en pluiseurs manières délinquié et mesuzé, se tant au fait et conduite de leurs loys et priviléges, comme autrement. »

Le 31 août 1450, xij lots de vin sont présentés aux députés de Gand, qui se rendaient à la cour de Philippe le Bon, alors à Arras; tandis que, le 9 août 1451, Grard de Hoeron, écuyer qui, à la prière des échevins, s'était rendu en halle, pour leur faire connaitre la manière de la sentence prononchié par NTRS. sur aucuns bourgois de Gand, en recevait vj. »

L'année suivante, il faut subvenir à la solde des XL archers, des V culevriniers et des V aides-culevriniers, envoyés pendant quinze jours (12 juin 1452) au secours et aide de NTRS. qui, le XIIIIe jour ensuivant, se party de Tenremonde, pour aller à Replemonde, et par illecq entrer ou pays de Wast, lors à lui rebelle et désobéissant, ce qui occasionne une dépense de ij^c xlvij l. x s. »

Chaque archer recevait vj s. par jour; le culevrinier xij et l'aide-culevrinier vj.

N'oublions pas les cinquante *cappeles de Thille,* qui leur furent livrés, lesquels furent payés xij d. pièce.

Les chroniques de France parlent comme suit de cette rébellion : « En l'an mil III^c LII se rébellèrent les communes de Gand « et tuèrent le bailliu du païs de Wast, lequelz tenoit une fran- « ques vérités audict païs, de par le duc Phle, alors conte de « Flandres; ausquelz vérités vinrent ceulx de Gand par grant « rébellacion, disant audict baillieu que lesdites vérités se deb- « voient tenir de par les Srs de Gand, et non pas aultrement. « Lequelz, en leur remonstrant sa puissance et commission de « par le duc Phle, fut ocis, présent tout le peuple, en faisant son « office (1). »

(1) MS. n° 26, bibliothèque de Lille, fol. II^c XVI r°. — Cette même année, Philippe le Bon faisait compter trois mille riddres d'or de I gros

Les Gantois étaient, au reste, traités en ennemis dans toutes les villes demeurées fidèles au prince.

En 1452, un frère mineur de Gand est emprisonné à Lille, pendant LXXI jours, par ordre du duc (1).

L'année suivante, on remet « iiij s., en don et aumoesne à ung poure homme, qui avoit esté prisonnier par aucuns jours; pour ce que le magistrat le notoit estre Ganthois, ce qu'il n'estoit point (2). »

Lille avait, il est vrai, donné, dans ces graves circonstances, des preuves certaines de son dévouement à la maison de Bourgogne.

Ainsi, le 18 juin, les échevins avaient envoyé Philippe le Bon, qui quittait leur ville, en armes, « pour aler vers Squender-

---

pièce, à son « conseillier et chambellan, Hue de Lannoy, chevalier, Sr de Santes, pour la maison et héritaige qu'il avoit de son acqueste en la ville de Lille, emprez le marchié d'icelle ville, séant au lieu dit *rihout,* ainsi qu'il se comporte et estent, en maisons, manoirs, eideffices, cours, jardins, préz et autres appartenances qu'il a vendu, cédé et transportés à MS. pour ledict prix. » (Archives générales du Nord.)

(1) *Ibid.*

(2) Le document suivant, que nous empruntons à un registre aux comptes de la collégiale de Saint-Amé de Douai, pourrait seul nous prouver combien fut terrible la vengeance de Philippe le Bon. « xv l. vj s. viij d. aux chanoines, pour lez deux pars de xxiij l. de le vente de . . . . . de terre, qui furent Willaume Troten, séant à Meurvilles (Merville), esque à MTRS. le duc et à Mess. par confiscation. Est assavoir à MDS. le tierch, comme garde d'icelle ville, et à mesdis Srs les deux pars comme seigneurs d'icelle, ad cause de che que ledict Willeaume à, durant le rébellion des Gantois contre MDTRS., esté tousjours avec yceulx, fait sa résidence et demeure en la ville de Gand. Laquelle terre a esté vendue par lez baillys d'icelle ville de Meureville, estans illecq commis de MDS. et de Mess. pour laditte somme de xxiij l. Est pour les deux pars appartenans au droit de Mess. xv l. vj s. viij d., qui a esté distribuée (à chaque chanoine), et pour che ychy néant en récepte. » (*Ibid.*)

becque et autres forteresses, tenant le party de ceulx de Gand. »

Les xxxvi archers lillois, dont nous avons parlé ailleurs (1), accompagnèrent le duc devant Skendrebecque et Poneres (juin), et se trouvèrent à Gavre, à la journée « qui fut illecq contre et à la confucion des Ghantois. »

Le 17 juillet, une procession solennelle était célébrée, « affin que Nostre-Seigneur Jhu-Crist donnast victore à MS. alencontre de ceulx de Gand, lors à lui rebelles et désobéissans, pour ce que on atendoit que l'eure de leur venue devant Gavres, où MDS. estoit. »

Le lendemain, un messager, envoyé vers le duc, à Gavres, ayant fait connaître la « desconfiture des Gantois, reçoit, peu de jours après, l'ordre de se rendre de nouveau auprès du prince, pour veir faire par yceulx de Gand *l'escondit* à MS., qui fut fait devant la ville de Gand. »

Laissons maintenant à l'anonyme, qui nous a légué les chroniques de France, le soin de décrire cet *escondit,* d'odieuse mémoire.

Après nous avoir dit qu'à la bataille de Gavre les Gantois estoient bien xl^m^ hommes, *à hacques, à macques, à mailés et à picques, dont yl en avoit si grant foison que ce sambloit à veoir ung bos* (2), il ajoute : « Et ainsy vinrent les Gantois, à certain « jour nommé (31 juillet), en dedens viii jours après, en par « leurs chemises, les testes et les piés nudz, *environ* iii^c^ *et* vii « *mille hommes* (3), sans chainture et sans capron, et se mirent « à genous, criant d'une vois : que, comme folz et mal avisés, « ylz avoient rebellé contre leur droiturier S^r^, et l'en prioient « merchi : et portoit les parolles pour eulx ung notable et saige « clercq religieux (4). »

Les échevins de Lille attendaient, il est vrai, avec impatience

---

(1) *De l'Artillerie de la ville de Lille,* p. 14.

(2) Fol. ii^c^ xix v^o^.

(3) Deux mille et plus, selon J. Duclercq, chap. LVI.

(4) Fol. ii^c^ xx r^o^.

la fin de ces troubles. Aussi avaient-ils fait remettre deux mailles d'or, valeur lvj s., au chevaucheur de l'écurie du duc, qui avait apporté les premières nouvelles de la paix de Gand, laquelle avait été célébrée, le 30 juillet, par une nouvelle procession (1).

Le 2 août suivant, Philippe le Bon faisait son entrée solennelle à Lille, qui lors « se mist en grant esjoissement pour honneur de saditte victoire. »

L'argentier observe qu'au marché, le magistrat avait fait placer XII grandes torches sur la chapelle *des Ardans* (2).

De la Fons-Mélicocq.

---

(1) Archives de l'hôtel de ville de Lille, registre aux comptes. — Le 13 août le magistrat fit présenter « xxiiij los de vin aux depputés de la ville de Gand, pour honneur de ce que, depuis leur réduction, ilz estoient lors venus à Lille; xvj los de vin de Beaune à l'ambaxade de Gand ; xxxvj los aux depputez des villes de Bruges, Yppre et terroir et du Francq, qui estoient venus pour les affaires de Flandres, devers MS., en la ville de Lille. »

(2) Nous lisons dans les comptes de la collégiale de Saint-Amé, 1452 (v. st.), « viij s. à ung religieux du couvent des frères prescheurz, pour une collation par luy faite le xxvie jour de march, à une procession générale célébrée cedict jour à Saint-Albin, pour la paix d'entre MS. et les Gantois. — iiij l. xvj s. aux chanoines et demi prébende pour cette procession. — 1453, viij s. au liseur du couvent des frères prescheurs pour une collacion par lui faitte à une procession générale à Saint-Piere, pour le paix faitte entre Mons. le duc et les Gantois. — cij s. à xvj de Mess. les canoines et *ung demy prébende*, à chascun vj s., pour une procession générale faite en l'église de Nostre-Dame, le vi^e juillet, pour le pais de MS. le duc et des Gantois. — cij s. aux dessusdis pour une aultre procession générale faite en l'église Saint-Piere, le iiie jour d'aoust, pour le pais qui avoit esté faitte entre ledict MS. le duc et lesdis Gantois. »

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire des Carolingiens, par L. A. Warnkoenig et P. A. F. Gérard. — *Mémoire couronné*. Bruxelles, 1862, 2 vol. in-8°.

Le retard que nous avons mis à parler de ce savant ouvrage est une preuve que la vogue n'en a pas cessé. Depuis longtemps, en effet, il n'avait pas été donné à l'Académie de Belgique de couronner un Mémoire aussi érudit et aussi consciencieux, et notre histoire n'avait vu apparaître un rayon de lumière aussi vigoureux dans une de ses époques les plus obscures. Ce n'est pas à dire, pourtant, qu'il éclaircisse immédiatement toutes les questions de détail et qu'il résolve toutes les controverses : peut-être n'établit-il la certitude sur aucun des points que notre curiosité voudrait voir déterminés, tel que le lieu de naissance de Charlemagne, par exemple ; mais il dit à leur égard le dernier mot de la science actuelle, il approche de la vérité autant qu'il est possible de le faire ; en un mot, les auteurs plongent le regard de l'histoire plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'à présent dans les ténèbres de ces siècles reculés, et nous croyons que de longtemps il ne sera pas donné de voir au delà, à moins qu'il ne se présente un flambeau inattendu. C'est le meilleur résultat auquel les auteurs pouvaient atteindre.

On sait que, dans l'origine, la question traitée par les deux historiens se trouvait limitée à l'indication précise du lieu de la naissance de Charlemagne, et que l'Académie déclara insuffisants huit Mémoires qui, de 1856 à 1858, ont essayé de la résoudre. Devant ce résultat négatif et, peut-on ajouter, tout à fait prévu, la question fut élargie et posée en ces termes : « Exposer l'origine belge des Carolingiens ; discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique. »

Les auteurs ont recueilli tous les renseignements qui tendent à démontrer l'origine belge de cette famille. Pour la plupart de ses illustres membres, la tâche était relativement facile : pour un seul il se présentait de hautes difficultés; il s'agit de saint Arnulphe, évêque de Metz. « Anségise, qui épousa Begghe, fille de Pepin de Landen, et qui eut pour descendants Pepin de Herstal, Charles Martel, Pepin le Bref et Charlemagne, était fils de saint Arnulphe. Celui-ci était-il Belge ou Gallo-Romain? » L'opinion commune lui donne cette dernière origine. Dans ce cas, les Carolingiens ne seraient Belges que du côté maternel.

Les auteurs, avec une érudition peu commune, s'efforcent d'établir que cette origine gallo-romaine ou aquitanique n'est fondée que sur une généalogie fabriquée au XIIe siècle, et émettent l'opinion que saint Arnulphe descendait d'une noble famille de Francs. Cette dissertation, dans laquelle les auteurs ont à combattre des écrivains distingués de l'Allemagne, est un modèle de perspicacité et d'érudition, et si elle ne rend pas la question à l'abri de toute discussion ultérieure, au moins aura-t-on fort à faire à la décider autrement qu'ils ne l'ont fait.

Déterminer le lieu de naissance de Charlemagne est un problème insoluble, disent les auteurs. Mais, par leurs recherches, ils prouvent qu'au moment où Charlemagne vint au monde, sa mère, Bertrade, devait se trouver en Austrasie, probablement à Herstal ou à Jupille.

Nous avons donc dans cet ouvrage une histoire au courant de la science de cette illustre famille des Carolingiens depuis son origine jusqu'à Othon, une histoire dans laquelle les auteurs ne se sont pas bornés à rassembler les faits et à accumuler des matériaux d'érudition, mais où ils ont jeté ce souffle qui donne la vie aux hommes, aux peuples, aux institutions, où ils dominent de haut les événements pour en expliquer les causes. Sous tous les rapports, l'ouvrage de MM. Warnkœnig et Gérard est un travail capital. On peut quelquefois ne pas souscrire à leurs opinions historiques ou philosophiques, mais on reconnaîtra toujours et leur haute érudition, et le soin consciencieux avec lequel ils recherchent la vérité. C. R.

Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert de Liége, publié par M. J.-G. Schoonbroodt, docteur en droit, conservateur des archives de l'État et ancien membre du conseil provincial de Liége. Liége, Desoer, 1863, 1 vol. in-4° de 447 pages.

Après une courte esquisse de l'histoire des archives du puissant chapitre épiscopal de Liége, cet *Inventaire* présente l'analyse de 1,294 chartes et autres actes, embrassant les années 830 à 1765, l'espace de près de mille ans. C'est un grand service rendu à la science historique que cette clarté jetée sur des annales palpitantes d'intérêt, et nous ne saurions assez encourager M. Schoonbroodt à persévérer dans la même voie. Le monde studieux pourra de la sorte se faire une idée plus précise du vaste dépôt qui lui est confié, et dont il ouvre l'accès avec une obligeance qui ne faiblit jamais. Puisse-t-il quelque jour éditer le texte même de ces chartes dont il nous donne aujourd'hui l'analyse! Ce serait élever un monument d'un intérêt européen, et digne à la fois d'un État qui marche à la tête des États libres et d'une cité qui a toujours aimé le progrès avec passion. Un *Cartulaire de Liége* permettrait de reconstituer les annales de la démocratie au moyen âge. Alp. W.

Tableau de l'empire romain, depuis la fondation de Rome, jusqu'à la fin du gouvernement impérial en Occident, par Amedée Thierry. Paris, 1863, 2 vol. in-12.

Cet ouvrage si profond et si philosophique, dans lequel l'auteur examine comment s'est formée cette vaste association de peuples que l'on nomme l'empire romain, cet ouvrage ne semble pas au premier abord, devoir nous intéresser au point de vue de notre histoire. Depuis Gibbon jusqu'aujourd'hui, plusieurs écrivains se sont évertués à nous offrir des tableaux plus ou moins colorés de cette étonnante puissance qui soumit à son sceptre toutes les nations, depuis la Libye jusqu'aux Germains. Mais c'est au point de vue de Rome, que la plupart de ces

tableaux ont été tracés. « Montesquieu, dit M. Amédée Thierry, s'est fait patricien romain, et a envisagé le monde du haut du Capitole. Fils des vaincus de César, j'ai aperçu le Capitole du fond d'une bourgade celtique. »

Cette citation nous fait connaître de suite dans quel esprit ce livre éloquent a été produit, et l'intérêt qu'il nous offre, à nous qui sommes aussi des fils de vaincus. En effet, en étudiant l'influence que les diverses races soumises ont exercé sur les empereurs de Rome, nous saisissons parfaitement le rôle que chacune d'elles a joué dans l'histoire de la civilisation. Tout ne vient pas du Capitole.

Bien que s'occupant davantage de l'influence de l'élément gaulois-celtique, le livre de M. Thierry est indispensable pour comprendre nos origines et nos relations avec l'empire romain.

Nous signalerons surtout le livre VI, dans lequel est présentée l'action de Rome sur le monde barbare, l'histoire des grandes confédérations des Franks et Alamans, sur le Rhin, des Burgondes, dans les forêts hercyniennes, des Saxons, aux bouches de l'Elbe, etc., et enfin la réaction du monde barbare, jusqu'à la fin de l'empire d'Occident. Inspiré par une philosophie élevée, plein d'aperçus ingénieux et d'observations hardies, l'ouvrage de M. Amédée Thierry se place à la hauteur de l'*Histoire des Gaulois* et des *Lettres sur l'Histoire de France,* ces glorieux travaux de deux frères.

C. R.

Documents inédits concernant l'histoire de la province de Namur, publiés par ordre du conseil provincial. *Cartulaire de la commune de Bouvignes,* recueilli et annoté par Jules Borgnet, archiviste de l'État. Namur, Wesmael-Legros, 1862, 2 vol. in-8°, l'un de 338, l'autre de 396 pages.

La province de Namur est, de toutes les parties du royaume, celle où le culte du passé a repris avec le plus de ferveur. Les deux volumes de M. Borgnet en sont une nouvelle preuve; on

peut les citer, en même temps que les autres travaux du même auteur, à côté de l'excellente *Revue archéologique* dont il est l'un des plus laborieux collaborateurs, et du Musée d'antiquités dont Namur a le droit d'être fière.

Le conseil provincial, conduit par un patriotisme intelligent, a voté une allocation annuelle de 400 francs pour publier les chartes des villes, en même temps que l'État allouait, dans le même but, un subside d'une importance égale. (Arrêté royal du 4 juillet 1860, résolution du conseil du 11.) M. Borgnet a été immédiatement chargé de réaliser ce projet et a commencé par la publication d'une série de pièces concernant Bouvignes. En tête de ces pièces, qui sont au nombre de 172, l'éditeur a placé un excellent *examen des sources de l'histoire de Bouvignes.* Des annexes et de bonnes tables complètent ce travail, digne en tous points de ses aînés.

Dans l'introduction, M. Borgnet explique son plan comme suit :

« Malgré le mot *Cartulaire* inscrit en tête de ce recueil, j'ai cru que je ne devais pas me borner à le former uniquement de diplômes proprements dits. On y trouvera donc aussi tous les documents, tels qu'ordonnances, règlements, simples lettres, etc., qui intéressent la commune de Bouvignes à quelque point de vue que ce soit. Enfin, j'y ai encore fait entrer des testaments, ainsi que quelques actes passés entre particuliers au XIIIe siècle et au commencement du XIVe : les premiers, parce qu'ils donnent l'origine de diverses institutions bouvignoises; les seconds, parce qu'ils contiennent des données d'autant plus utiles à recueillir que ce sont les seules de cette époque, relativement reculée, qui soient parvenues jusqu'à nous.

« La publication *in extenso* des comptes communaux étant chose impossible, j'ai du moins inséré, à la fin de ce recueil, sous forme d'*annexes*, les extraits de ces comptes qui m'ont paru les plus intéressants. »

Quoique fréquemment ravagée et incendiée, Bouvignes, renferme encore des archives de quelque importance.

« A l'exception, dit M. Borgnet, de quelques registres aux

œuvres de loi, déposés aux archives provinciales, cette ville a conservé, non-seulement ses propres archives, mais encore celles des mairies d'Anhée, Onhaye et Houx, qui furent annexées à celle de Bouvignes, en 1595. Outre des chartes originales et un cartulaire du XVIIe siècle, intitulé : *Priviléges de la ville de Bovignes*, on y trouve les actes scabinaux, dont quelques-uns remontent bien au XVe siècle, mais qui ne sont guère complets qu'à dater de la moitié du XVIe. On y rencontre également plusieurs séries de comptes de ville, d'hôpitaux, de l'église, etc.; un petit nombre appartient aussi au XVe siècle, mais les comptes communaux ne vont pas au delà de 1504. »

Dorénavant, il ne sera plus permis de s'occuper de l'ancien comté de Namur, sans avoir fait une étude consciencieuse des deux volumes du *Cartulaire de Bouvignes*, qui sont imprimés avec un soin et une élégance particuliers.

ALP. W.

Rembrant Harmens Van Ryn, ses précurseurs et ses années d'apprentissage, par C. VOSMAER. La Haye, Nyhoff, 1863, in-8° de 190 pages.

Depuis que le goût de l'étude du passé a repris une nouvelle vigueur, la grande école des Pays-Bas, au XVIIe siècle, a fait en Hollande l'objet de travaux importants, tandis qu'en Belgique, érudits et écrivains s'occupent, de préférence, des maîtres de l'école primitive, des Van Eyckistes. Les artistes anciens de la Hollande sont encore peu connus, mais il n'en est pas de même des principaux de leurs successeurs, et déjà M. Van Westrheene a jeté de vives clartés sur la biographie et les travaux de Jean Steen, tandis que MM. Rammelmann-Elsevier, Scheltema et Eeckhof étudiaient celle de Rembrandt.

Le livre dont nous donnons plus haut le titre, est également consacré à cet artiste éminent, et renferme de précieuses données, groupées et coordonnées avec art. L'auteur, après une discussion consciencieuse, établit qu'il faut fixer en 1606 ou 1607 l'époque

de la naissance du célèbre peintre, sans que l'on puisse encore, avec une entière certitude, choisir entre l'une de ces deux années. Après avoir déterminé l'origine et la filiation de Rembrandt, il prouve que le moulin où naquit prétendûment le peintre, se trouvait à Leyde, sur les remparts, tout près de la porte Blanche, au Weddesteeg; je dis prétendûment, parce qu'une maison voisine, et non le moulin même, servit d'habitation à ses parents, ainsi que M. Vosmaer le constate.

Ce nouveau volume sur Rembrandt, qui est plein d'indications précieuses, se distingue par un style d'un éclat peu ordinaire. Les lignes qui suivent donneront au lecteur un exemple de la manière d'écrire de M. Vosmaer; sous une forme brillante, s'y cachent des pensées extrêmement justes :

« A chacun sa part.

« L'Égypte a eu une architecture et une statuaire monumentales par excellence.

« La Grèce y a soufflé la vie, et a conquis une incontestable supériorité dans l'architecture et la statuaire par l'expression de la beauté.

« Le moyen âge brilla par une beauté mystique, naïve, fort spiritualisée, qu'il a su imprimer aux trois arts réunis.

« Mais la peinture est le don spécial des temps modernes, qui, par elle, ont exprimé la beauté de la réalité et de la vie. Ce fut la Flandre qui inaugura la nouvelle peinture : — les Van Eyck. Ensuite, l'Italie fit un pas de plus, et aspira au sceptre : — Masaccio, Leonardo da Vinci, — les grands quinzecentistes. Puis, au Nord, trois hommes partagent aussitôt cet empire : Holbein, Dürer, Lucas Van Leyden.

« Enfin, ces écoles sont détrônées, mais leur principe, désormais acquis au monde, reste, et affranchi de toutes entraves, il se développe et s'accuse dans toute sa clarté.

« Dès le XVIIe siècle, la Flandre et la Hollande règnent souverainement. Elles consolident la nouvelle peinture, elles créent une pratique, une manière, une pensée entièrement indépendantes, et forment ainsi dans l'histoire de l'art une période à

part, éminente et originale. Lorsque cette brillante époque commença, qu'était la peinture ailleurs?

« L'Italie, après un moment de renaissance partielle, allait au déclin.

« La France s'italianisait.

« L'Espagne flottait entre l'imitation des Italiens et les débuts d'une peinture nationale. Valasquez et Murillo ne font que naître.

« En Allemagne, — Dürer restait sans pareil.

« Décidement, sans vouloir être injuste envers quelques individus remarquables, tels que Callot, Claude, Poussin, Salvator Rosa, Ribera, il faut convenir que c'étaient les Pays-Bas, les deux fameuses lignées de Rubens et de Rembrandt, qui, pendant le XVIIe siècle, tenaient la tête.

« Poussin a peint un tableau allégorique, les arts allant demander à Rome pourquoi ils ne fleurissent plus. Ah! qu'ils fleurissent brillamment; mais les trois femmes que Poussin avait chargées de cette mission, n'ont pas regardé du bon côté. Ce n'était pas à Rome, c'était au Nord qu'elles auraient dû aller. Là elles auraient vu leurs sujets, devenus majeurs, commencer une vie nouvelle, quitter le patronage et la discipline des trois dames officielles, pour adorer la divine beauté dans la nature et la vie, et non pas à l'église, ni à l'académie. »

La bienvenue à M. Vosmaer! Qu'il continue à explorer un champ inépuisable, qu'il apporte sa part dans l'œuvre de réhabilitation dont Hollandais et Belges ne peuvent s'occuper avec trop de zèle!

ALP. W.

LA BELGIQUE ET LA BOHÊME

SOUS LE RAPPORT

DES TRADITIONS, COUTUMES, IDÉES POPULAIRES, ETC.

(Suite. *Voy.* t. IV, pp. 121-185.)

27 novembre, sainte Ode. — La légende de sainte Ode offre quelque analogie avec la tradition gueldroise de la chaste Wela ou prophétesse Jara (sans doute, fille de Sunna?) qui, aveugle en hiver, récupère la vue au printemps, lorsque sa mère touche ses paupières. Ode était fille d'un roi d'Écosse, et parce qu'aveugle d'abord, ses yeux s'ouvrirent à la lumière, par l'intercession de saint Lambert, devant les reliques duquel elle priait en ce moment, cette princesse voua sa virginité au Seigneur, et consacra le reste de sa vie à l'accomplissement de bonnes œuvres.

Les femmes invoquent l'aide de sainte Ode pour la réussite de ce qu'elles désirent, et souvent, dit-on, leurs vœux s'accomplissent. Cette sainte a, dit-on, donné son nom au bourg d'Oden-Rhode, dans le Brabant septentrional, entre Bois-le-Duc et Breda.

La nuit de Sainte-Ode, de 1709, est inscrite en caractères sanglants dans les Annales de Bruxelles. Toutefois, les Bruxellois surent repousser victorieusement les attaques d'ennemis surexcités par le désir de la vengeance. (*Voir* nos *Miscellanées de l'époque de Maximilien-Emmanuel*, Bruxelles, 1846, pp. 185-192.)

29 novembre, sainte Illuminée. — Par allusion au nom de cette sainte, on dit en Italie : A la Sainte-Illuminée grandes sont les ténèbres, mais sainte Lucie saura vaincre Lucifer.

Dans nos contrées, ce jour n'est cité que comme veille de saint André.

C'est alors où jamais que se décident pour les filles les grandes questions : Aurais-je un mari ou pas de mari? Sera-t-il beau — sera-t-il laid — sera-t-il bon — sera-t-il méchant?

L'usage de se procurer une réponse à ces questions, en prenant le soir, au hasard, un morceau de bois dans un bûcher, et qu'ailleurs on rapporte à la Saint-Valentin, a été transporté, dans la Bohême allemande, à la Saint-Martin, et y prend le nom de *Trimmelziehen,* tirage à la bûche.

Saint André peut faire voir en rêve à toute jeune fille son futur mari. Mais il faut connaître la formule de la prière à laquelle le saint se plait à répondre de cette manière. Le voici :

C'est aujourd'hui de saint André la veille,
Humble ou puissant, maintenant tout sommeille,
Hormis celui qui, bien ou mal nourri,
Pourrait un jour devenir mon mari.
Bon saint André par ton pouvoir
En un rêve, fais-le moi voir.

Là-dessus la jeune fille se couche, dort aussi bien que l'attente de l'apparition le lui permet, et quelquefois le futur se révèle à la dormeuse, gentille ou non.

On peut, dans le même but, s'y prendre aussi de la manière que voici :

La fille qui veut connaître quelles sont les intentions de saint André à son égard, s'enferme, à l'entrée de la nuit, dans sa chambre à coucher, prend deux verres qu'elle remplit l'un de vin et l'autre d'eau. Ensuite, elle place ces verres sur une table couverte d'une nappe blanche et prononce les paroles suivantes :

Mon bois de lit je marche sur toi,
Grand saint André je parle à toi!
Cette nuit, par grâce, fais-moi voir
Quel mari bientôt je dois avoir.
Si par lui, bien riche je serai,
Il tiendra le *rameau vert* en main ;
Si pauvre, hélas! je deviendrai,
Il m'offrira — la *croûte de pain.*

Ou :

Révéré saint André, fais-moi voir mon espoir,
Si au vin, le badin, met la main, c'est certain,
Et liesse et richesse, me viendront, souriront,
Mais à l'eau, grand fléau, las! il touche de sa bouche,
Vileté, pauvreté, jusqu'à mort, j'ai pour sort.

Là-dessus la fille va au lit, et le lendemain matin, elle examine attentivement les deux verres pour voir auquel le futur a touché. Maintes fois, dit-on, la belle voit, en rêve, un joli garçon effleurer des lèvres le verre de la fortune.

Les grandes questions de la veille de Saint-André peuvent aussi être résolues par le tirage au sort : on met dans l'urne autant de numéros qu'il y a des *conscrites* de l'hymen ; celle qui a le bonheur de tirer le plus haut numéro, aura un mari beau, bon et fort riche. De même les autres numéros de la moitié la plus élevée sont ou bons ou du moins passables, mais les numéros qui appartiennent à la moitié défavorable.... mieux vaut n'en rien dire.

Dans quelques parties de la Bohême allemande, les filles, la tête couverte d'un drap blanc, vont attentivement écouter ce qui se dit quelque part chez les voisines, dans une chambre au rez-de-chaussée où on parle à haute voix. Le premier mot prononcé après qu'elles ont frappé tout doucement aux volets en disant : « Je frappe ici, pour savoir si cette année-ci, j'aurai un mari ! » Ce premier mot, disons-nous, est décisif. Est-ce un *oui*, grand bonheur. Vite l'*écouteuse* retourne chez elle, bien assurée de devenir femme tout au plus tard au carnaval suivant. Si c'est un *non*, il faudra prendre le parti d'attendre encore toute une longue année. Mais rien de plus mauvais que d'entendre en pareil occasion des cris d'enfant. C'est un détestable présage.

Avec la même intention, les filles sèment, en cette soirée, dans *le jardin de Saint-André*, et voici de quelle façon elles opèrent en ce cas :

Elles cherchent à s'emparer quelque part furtivement d'une poignée de froment, de seigle ou d'avoine : puis elles vont se coucher ; après s'être déshabillées et couchées, elles jettent dans la chambre, par-dessus leur corps, le blé qu'elles tiennent en main, en ayant soin de prononcer ces paroles :

Au nom de saint André,
Je viens semer mon blé :
Dans le jardin d'André,
Mari me soit donné !

Or, semer dans le jardin de Saint-André est, dit-on, pour toute fille un moyen à peu près infaillible de voir en rêve le mari qui lui est destiné.

Il en est un autre non moins recommandé : la belle saute sur son

lit aussi longtemps que ses forces lui permettent de continuer ce fatigant exercice et en prononçant toujours le nom de son bien-aimé. Si elle rêve de lui, elle l'épousera, dans le cas contraire, elle doit songer à faire un autre choix.

En beaucoup de contrées, on a recours au plomb fondu pour connaître les intentions de saint André. On fait couler ce plomb dans un vase plein d'eau, par l'anneau de la grande clef de la maison et on cherche à interpréter la signification des figurines qui se forment dans l'eau.

Dans le nord de la Bohême, qui est habité par des populations germaniques, les filles, pour consulter saint André, regardent par un *jour* (trou qui se forme dans un arbre ou dans une branche, lorsqu'un nœud s'en détache) en disant :

Monseigneur, doux saint André,
Cher patron, sois par bonté
Aujourd'hui mon messager ;
Permets-moi d'apercevoir,
Le doux amant que dois avoir.

Le premier homme non marié que la fille verra, peut fort bien être le mari que saint André daignera lui octroyer. Dans la contrée où cet usage est en honneur, tout le fil que la jeunesse féminine parvient à filer la veille de saint André, appartient aux fileuses ; la dame de la maison leur fournit même le lin gratuitement et y ajoute encore quelque argent ; le produit du lin est employé par les filles à régaler les garçons qui les accompagnent, lorsqu'elles vont à la chambre lumineuse, c'est-à-dire au lieu où se réunissent le soir toutes les fileuses pour le travail en société.

Une fille veut savoir où demeure son futur amant... Rien n'est plus facile que de contenter cette curiosité bien naturelle sans doute. La veille de saint André, elle va en silence au jardin, entre onze heures et minuit, et se met à secouer la haie de l'héritage en disant :

Haie, comme je te secoue,
Comme avec toi je joue !
Je dois avoir signalement
De mon amant,
Si tu ne peux me l'envoyer,
Commande à son chien d'aboyer.

La haie s'empresse d'obéir : un chien ne tarde guère à indiquer la direction où la fille doit chercher son amant.

En cette même veille, on peut aussi apprendre lesquelles des personnes présentes dans une société s'aiment et s'épouseront. On met une terrine remplie d'eau limpide sur la table et on y place de toutes petites plaques d'argent, rondes et concaves dont chacune bien marquée désigne une personne. On les nomme deniers-godets (en allemand *Nœpfchenpfennige*, en flamand *napjespenningen*). Si le denier d'un jeune homme se rencontre avec celui d'une fille, de telle façon qu'ils semblent réunis, rien de plus certain que le mariage des deux personnes ainsi conjointes par la volonté de saint André. On peut s'assurer de la même manière si deux amants s'épouseront. En ce cas, on ne met sur l'eau que trois deniers, dont l'un est l'amant, l'autre l'amante et le troisième le prêtre, le *pastor copulans*. Si ces trois se rencontrent de telle façon que le pasteur se trouve devant les amants, leur futur mariage n'est plus douteux.

Veut-on savoir si on est menacé de mort pendant l'année suivante? On prend, la veille de la Saint-André, un peu de farine et on en forme un petit monticule, si le lendemain celui-ci s'est écroulé, il y a danger de mort.

A Reichenberg et dans les environs (Bohême allemande), la veille de Saint-André remplace en quelque sorte la veille de Saint-Nicolas en d'autres lieux. Les enfants pendent leurs bas devant la fenêtre. Si saint André est content d'eux, ils trouvent, le lendemain, les bas remplis de pommes, noix, etc., ainsi qu'une couronne de saint André (pain cuit en forme de couronne et connu aussi en Belgique). Mais si saint André en veut à ces petits clients, il n'y aura dans le bas que des pommes de terre et près du bas qu'une verge, symbole de fâcheux augure.

30 novembre, saint André, le Bienheureux Joscion. — D'abord saint André n'avait pas de fête particulière, l'église ne séparait pas sa mémoire de celle des autres apôtres. Mais, déjà au ve siècle, le 30 novembre fut consacré à l'apôtre saint André seul et depuis le vi^e siècle sa fête se trouve dans tous les calendriers. Rien cependant dans sa légende ne pourrait servir à expliquer pourquoi on le met en rapport avec les filles et le mariage.

Mais tout ce que nous venons de rapporter des coutumes et des idées rattachées à sa fête est tellement d'accord avec le pouvoir qu'on attri-

buait au Dieu Fro, Freyr ou Vryer qu'il paraît à peu près certain que, malgré les prescriptions de l'Église chétienne, qui ne cessa de condamner ces superstitions païennes, on a cherché à les placer sous la protection de saint André pour en assurer ou excuser le maintien. Il paraît, en outre, que cette fête du Dieu germanique n'était pas célébrée en l'honneur d'une divinité analogue des Romains, des Celtes ou des Slaves, car les usages mentionnés ci-dessus, ne sont guère connus que des populations teutoniques ou directement influencées par celles-ci. Même les différentes invocations à saint André ont une nuance tout à fait germaine. Sous ce rapport, la Saint-André diffère beaucoup de la fête du 1er mai, de la Saint-Jean, de la Saint-Jacques, de la Saint-Martin et des autres fêtes qu'on retrouve chez les peuples les plus différents sous le rapport de l'origine.

Norck dit, dans son *Festkalender,* qu'il est facile de répondre à la question, pourquoi les filles demandent à saint André de leur montrer leur futur Mari. Ἀνδρείας, dit-il, dérive de ἀνὴρ, ἀνδρός. La réponse est ingénieuse, mais les filles des classes populaires qui s'adressent à pareille fin à la complaisance du grand saint, n'ont jamais été fort versées dans la belle langue des Hellènes, et même en admettant qu'autrefois des dames d'une plus haute condition consultaient saint André de cette façon, nous sommes assez disposés à croire que si par hasard le saint principal du 30 novembre avait un tout autre nom, ce serait ce nom-là que nous verrions figurer dans les invocations. Toutefois, ce n'est peut-être pas *accidentellement* que saint André s'y trouve.

Une autre manière d'expliquer les usages de la veille de Saint-André est celle de les rapporter à l'ancienne coutume de commencer le nouvel an au début de l'hiver à l'époque de l'avent actuel. Mais cette coutume a-t-elle jamais été assez généralement adoptée par les populations qui ont recours à la bonté de saint André, pour que cette explication soit admissible?

En beaucoup d'endroits, les filles se rendent dans la matinée du jour de saint André, aux bords d'un étang, d'une rivière ou d'un ruisseau, pour voir si en ce lieu humide les arbrisseaux ne commencent pas à bourgeonner : la fille qui trouve un bourgeon ne tardera pas à trouver aussi un mari. Définitivement dans l'idée populaire, en pays teutonique, saint André ne doit s'occuper que de marier les filles.

Jadis à Londres, les Écossais assistaient, le jour de saint André, à une

procession devant laquelle on portait des têtes de moutons passées au feu. Il ne serait pas aisé de dire aujourd'hui à quoi cet usage se rapportait : en Belgique trois localités portent le nom de saint André.

Le Bienheureux Joscion, moine de l'abbaye Saint-Bertin, à Saint-Omer, est aussi au nombre de ces élus qui obtinrent une réputation populaire, bien que dans un cercle moins étendu. Vivant à une époque orageuse, témoin des excès que se permettaient ceux qui avaient pris les armes au nom du Christ et pour lesquels la croix devait symboliser le but de la lutte, d'un schisme qui désolait l'église, de la rebellion parricide d'un fils dénaturé qui disputait l'empire à son père, Joscion avait détourné ses regards de la terre et de ses misères et son esprit se plaisait à franchir les limites qui séparent le monde matériel du monde de la pensée où règnent la pureté, la perfection, l'amour divin. Le culte de Marie se formait, Joscion en devint un des fervents zélateurs. Cette séparation complète de ce qu'il y a de beau, de noble, d'idéal dans la femme, de ce qu'elle présente d'impur, de méchant, de matériel, cette séparation, disons-nous, que le paganisme n'avait osé poser en dogme ou personnifier, devait sourire à une âme chrétienne. Joscion voyait dans l'augmentation de la splendeur du culte de la Vierge, le but de sa mission religieuse. Il y rattacha, selon la légende, les cinq psaumes, qui commencent en latin par les cinq lettres formant le nom de Maria : *Magnificat*, *Ad dominum*, *Retribue* (1), *In convertendo*, *Ad te levavi*. Chaque jour, après matines, Joscion récitait ces cinq psaumes en l'honneur de Marie... Après la mort de ce pieux serviteur, la Vierge manifesta par un miracle éclatant sa prédilection pour ceux qui, comme Joscion, se vouent de tout cœur à son culte.

Cinq magnifiques roses, couleur de pourpre, s'épanouirent sur la tête de Joscion. Deux sortaient de ses yeux, deux de ses oreilles ; une, la plus belle de toutes, ornait sa bouche. Le nom de *Maria* brillait avec éclat sur cette dernière.

Un fait aussi merveilleux dut nécessairement attirer l'attention générale sur Joscion, et contribuer à augmenter le nombre des serviteurs de Marie.

---

(1) Nous ne connaissons pas de psaumes commençant par : *Magnificat* et par : *Retribue*. — Quant au premier, il s'agit probablement du cantique : *Magnificat*, ou peut-être du psaume : *Magnus Dominus*. Mais le second ?

MOIS DE DÉCEMBRE.

Comme les trois mois qui le précèdent, le dernier mois de l'année a conservé une dénomination peu conforme au bon sens, et cela en dépit des tentatives faites pour la remplacer d'une manière convenable.

Le nom allemand *Wintermonat* (en flamand : *Wintermaend*), mois de l'hiver ou *hivernier, Christmonat* (mois du Christ) des Allemands, de même que le *kerstmaend* (mois de Noël) des Flamands, n'ont pu conserver la prééminence sur décembre. *Julmaend* (mois du Joul), *midwintermaend* (mois de la mi-hiver), *arendmaend* ou *Aarmonat* (mois de l'aigle), *wolfsmaend* (mois du loup), sont tombés dans l'oubli.

Le Tschèque donne à ce mois le nom de *Prosinec,* qui peut-être dérive du verbe illyrien *prosinjeti,* éclairer et se rapporte au soleil renaissant. D'autres rattachent le substantif *Prosinec* au verbe *prositi* prier, et lui assignent donc la même signification que celle du *Bittmonat* allemand, qui se rapporte sans doute à l'Avent ou à la Noël. Jadis toutefois, on disait assez généralement *prasinec* (mois du porc), ce qui a de l'analogie avec le *slachtmaend* ou *smeermaend,* dénominations flamandes de novembre.

Les dictons populaires les plus connus touchant le mois de décembre sont : Décembre froid avec gelée, donne partout du blé.

La voie lactée bien blanche et claire en décembre, est semée de blé et de fruit. (Parce que le froid en ce mois est, dit-on, propice aux champs et aux vergers.)

Tonnerre de décembre, promet abondance de foin, tranquillité et concorde dans le pays.

Citons, en outre, l'axiome médical que voici :

Sanæ sunt membris calidæ res mense decembri,
Frigus vitetur, capitalis vena secetur
Lotio sit rara, sed vini potio chara.

1er décembre, saint Éloi, saint Nahum, sainte Natalie. — Chose caractéristique pour les tendances de l'esprit humain, saint Éloi, l'infatigable destructeur des idoles en Belgique, n'a pu préserver sa

mémoire de toute souillure de ces réminiscences païennes, qui en sa vie lui étaient si odieuses.

Le peuple conservant, sous des prétextes chrétiens, toutes les superstitions païennes qu'Éloi avait si énergiquement condamnées, se souvint beaucoup mieux d'Éloi, l'excellent disciple d'Abdon, l'orfèvre, que d'Éloi le grand missionnaire de la foi chrétienne. Ce saint remplaça bientôt Donnar, en qualité de protecteur des hommes à marteaux, et le marteau même du Dieu du tonnerre de nos ancêtres fut donné comme emblème à celui qui en avait détruit les statues et les symboles. Il y a une ressemblance bien prononcée entre les représentations de Donnar et les images populaires de saint Éloi. Parfois le saint paraît aussi être mis en rapport avec Wodan, le protecteur des animaux d'étable et des chevaux en particulier, car à la Saint-Éloi les paysans arrivent de tout côtés à Eyne près Audenaerde, pour que leurs chevaux puissent toucher de la gueule les reliques du saint. En plusieurs endroits, on regardait et on regarde même encore comme utile à la santé du bétail, de le faire passer, ce jour-là, si le temps est favorable, par un arbre creux auquel on attache momentanément, en cette occasion, l'image de saint Éloi.

Le *Festkalender* de M. de Reinsberg nous apprend que la corporation des orfèvres de Prague possède, outre plusieurs autres précieuses reliques, ayant rapport à saint Éloi, la mitre de ce saint, laquelle est d'argent ciselé et fortement doré. Ces reliques sont un présent de l'empereur Charles IV à cette corporation.

Deux marteaux miraculeux de saint Éloi se trouvaient jadis et se trouvent peut-être encore à Douay.

Nahum le prophète est regardé dans l'Europe orientale comme un saint vengeur qui punit l'injustice et attire la colère de Dieu sur les criminels.

L'homme injuste qui en ce jour reçoit une blessure doit en mourir.

> Saint Nahum te connait, tu es vil et méchant,
> Jamais un coupable, pour lui n'est innocent,
> Blessé par ses flèches, on te verra mourant.

Le livre Nahum explique cette croyance. En général les saints de l'Ancien Testament se présentent à la pensée populaire, comme rigides et sévères.

Le jour de Natalie est, dit-on, heureux pour les dames.

A la fête Sainte-Natalie,
Le bonheur à la femme s'allie.

Puisse ce dicton ne pas tromper souvent l'espoir de celles qu'il console! L'abbaye de Saint-Adrien, à Grammont, possédait jadis la tête de sainte Natalie et le corps de son mari, saint Adrien, dont elle portait le nom.

Dans l'ancienne Rome, le 1er décembre s'était consacré à la *Fortune féminine.*

2 décembre, saint Hannon ou Annon. — Le chant en l'honneur de ce saint, qui fut archevêque de Cologne, est sans contredit le plus beau poëme allemand du XIe siècle. L'auteur de cette œuvre remarquable et qui témoigne d'un brillant talent poétique réuni à beaucoup de savoir, était probablement un ecclésiastique admirateur d'un saint qui, ami zèlé de Grégoire VII, ressemblait à ce grand pape sous maint rapport.

3 Décembre, saint Sophonie, saint Français-Xavier. — « A la Saint-Sophonie, lorsqu'il pleuvra des oies! » Cette manière de parler d'une chose qui ne se verra pas facilement, paraît d'une origine relativement assez récente et se rapporte à un fait dont on parlait beaucoup à la fin du VIe siècle. Les relations de cette époque racontent qu'en 1587, dans une localité forestière de la Croatie, une immense quantité d'oies et de canards vint s'abattre ce jour-là sur le sol, et que ces bipèdes engagèrent entre eux une lutte tellement acharnée que le lendemain les habitants en ramassèrent, plusieurs cinquante, d'autres deux cents, et quelques-uns jusqu'à quatre cents qui gisaient morts sur le champ de bataille..... Une pluie de canards paraîtrait moins invraisemblable aujourd'hui.

Depuis assez longtemps saint François-Xavier a remplacé saint Sophonie dans nos calendriers. On ne sait à peu près rien de la vie du prophète de la Judée, tandis que celle de l'apôtre des Indes est une page brillante des annales historiques de la société de Jésus.

Le même jour, l'église célèbre aussi la mémoire de saint Victor, martyr de Nicomédie, qui appartient à l'une des *trois* rangées de saints, dont les noms se reproduisent chaque mois et même ordinairement plusieurs fois, dans les leçons du Martyrologe. Ces trois rangées

sont : les Alexandre, quarante, Félix, soixante-trois, et Victor, trente-trois saints.

4 décembre, sainte Barbe. — Sainte Barbe est aussi une des saintes traditionnelles dont l'imagination populaire s'est plu à compléter et à embellir la légende.

On l'invoque pour se garantir de la mort accidentelle, et, par ce motif, sainte Barbe est devenue la patronne des canonniers, des mineurs, etc.

De même, on demande l'intercession de sainte Barbe pour la rémission de tout péché, et on croit, d'après sa légende, que par elle, le but de cette prière peut être atteint.

On cite en outre des sources consacrées à sainte Barbe et dont on vante les vertus hygiéniques. L'une des plus célèbres de ces sources, celle du Puits-Saint, près de l'église de Sainte-Barbe, à Schippin, dans le cercle d'Eger en Bohême. En ce pays les pélerinages de sainte Barbe sont encore fort suivis.

Une action attribuée par la tradition populaire à sainte Barbe, paraît plutôt appartenir à une déesse païenne qu'à une sainte de l'Église chrétienne. Poursuivie par son père, un berger, à la demande de celui-ci, indiqua du doigt la direction dans laquelle sainte Barbe avait dirigé ses pas. Mal en arriva tant à lui qu'à son troupeau. Indignée de sa trahison, sainte Barbe transforma le berger en statue de marbre et son troupeau en sauterelles.

Cette tradition rapporte, en outre, que, condamné par le proconsul Marcien à être menée nue dans les rues de Nicomédie et à être flagellée publiquement, sainte Barbe s'écria : « Seigneur vous qui êtes mon soutien et qui couvrez le ciel des nuages, couvrez mon corps, afin qu'il ne soit exposé aux regards des impies. » Soudain un ange descendit du ciel et apporta une tunique blanche à la sainte.

On connaît aussi en Belgique l'usage déjà mentionné par nous de couper, à la Sainte-Barbe, des rameaux de cerisier et de les placer en lieu chaud, pour qu'ils fleurissent dans la nuit de Noël. En Bohême les filles s'attachent ces fleurs au sein, afin de s'assurer par leur pouvoir magique, l'amour de celui dont elles ont fait choix.

Dans la contrée dite La forêt de Bohême, on prétend qu'afin de voir fleurir ces rameaux dans la nuit sainte, il est nécessaire de les

couper en marchant à reculons et en ne portant d'autre vêtement qu'une chemise.

Les châtons de saule sont appelés châtons de sainte Barbe; ce qui indique suffisamment que pour obtenir que ces châtons s'ouvrent à Noël, on observe à l'égard des rameaux de saule la même règle qu'on suit pour les branches de cerisiers.

A Miltigau, en Bohême, on lie, après les fêtes de Noël, ces rameaux en forme de verge, pour qu'ils servent, le jour des Innocents, à fouetter les jeunes filles qui doivent récompenser les garçons, accomplissant cette œuvre charitable, en leur offrant de la bière, des liqueurs, des gâteaux!

5 décembre, saint Sabas, saint Jean le Miraculeux. — Ni saint Sabas, ni saint Jean, ne seraient gratifiés d'une grande attention, s'ils n'étaient pas placés dans le calendrier à la veille de la Saint-Nicolas, si chère à l'enfance. Il n'est ignoré de personne que ce saint récompense les enfants de bonne conduite et oublie ou, ce qui est bien pis, châtie les autres. Mais dans la manière de procéder, il varie selon les pays, ou même selon les diverses localités.

En Belgique et en d'autres contrées, il se borne de nos jours à passer avec son fidèle serviteur, le *More*, au-dessus des toits et à jeter dans les paniers, soigneusement mis sous la cheminée, des pommes, des poires, des noix et des bonbons de tout genre, quelquefois aussi des verges dont le More tient une bonne pacotille à la disposition du saint.

Mais ailleurs, nommément en Autriche, en Bohême, en Saxe, etc., il entre encore avec son noir valet dans les maisons. En habit épiscopal, couvert de sa mitre et la crosse en main, saint Nicolas s'approche en toute sa majesté des enfants qui souvent ont grandement peur. Il les interroge, s'enquiert de leur conduite, tandis que derrière lui se montre son valet ordinairement d'un aspect fort peu agréable et qui secoue des chaînes, de façon à effrayer les bambins les plus intrépides. Les enfants répondent en tremblant aux demandes du saint; maintes fois ils demandent pardon, et promettent, pour l'année prochaine, d'être des merveilles de sagesse, d'application et d'obéissance. Il y a des endroits où saint Nicolas est suivi de tout un cortége de personnages les plus divers, d'anges et de démons, de pandours et de

ramoneurs, sans parler des ours et des boues, des loups ou des crocodiles qui fréquemment se permettent aussi d'accompagner le saint dont le nom jadis donné à Pluton, signifie : *dompteur du peuple*.

Dans les environs de Prague, un ange remplace le valet noir. Il se tient respectueusement derrière l'évêque, avec un plat contenant les dons habituels de saint Nicolas. Là le saint ne tient pas une crosse en main, mais bien une verge saupoudrée de sucre. Il ordonne aux enfants qui osent à peine jeter sur lui un regard furtif, de réciter l'oraison dominicale et la salutation angélique. Si les petits s'acquittent bien de cette tâche, il les récompense largement, dans le cas contraire, il les menace de punition et se montre avare de ses dons.

Le nom qu'on donne au valet noir n'est pas toujours le même. Il s'appelle : Rupert, Krampus, Nickel le noir, Nick, Wauwau. En tout cas, sa demeure n'est pas au ciel d'où vient le saint. Comme en quelques contrées les enfants suspendent, la veille de saint André, des bas à la fenêtre dans l'espoir de les retrouver le lendemain remplis de friandises, il le font, en d'autres lieux, la veille de saint Nicolas. Très-souvent aussi c'est un grand soulier qu'on place à la fenêtre après l'avoir rempli d'avoine pour le cheval de saint Nicolas.

Il y a des localités où saint Nicolas et ses serviteurs jouent dans les maisons de petits drames, évidemment d'ancienne facture, et qui peut-être ont été représentés autrefois dans les églises.

A Neuhaus, en Bohême, un brocanteur juif se mêle au cortége du saint, s'introduit avec lui dans les maisons et y vole quelque objet qu'il offre de suite au père de famille. Celui-ci doit racheter l'objet volé. Dans les maisons habitées par des personnes un peu fortunées, on donne aux gens de saint Nicolas du blé et surtout du lin. C'est une indemnité pour leurs frais.

Parfois, saint Nicolas est accompagné d'un ange, d'un démon et d'un bouc. Ce dernier soulève avec ses cornes ceux qui ne savent pas leurs prières, afin que le démon puisse leur appliquer quelques coups de verge. C'est là une mauvaise plaisanterie dont même des garçons et des filles d'un certain âge doivent encore s'accommoder.

Les boulangers cuisent des tresses de saint Nicolas, et ailleurs, nommément à Bruxelles, de petites figures de tout genre, faites d'une pâte particulière dans laquelle la farine s'allie au miel ou au sirop.

A Pilsen, en Bohême, les bonnes femmes racontent que dans la nuit de saint Nicolas, à minuit, on entend parfois secouer fortement des chaînes et l'on voit brûler des poignées de verges qui tout à coup s'éteignent. C'est un bien mauvais signe lorsque chose pareille arrive, car l'année suivante la guerre éclate bien certainement.

6 décembre, saint Nicolas. — La fête de saint Nicolas est ancienne et généralement connue, mais on sait fort peu de la vie de ce saint. Il paraît être né à Patera en Lycie et avoir distribué aux pauvres sa fortune qui était considérable. Devenu moine, il fut élu évêque de Myra et assista, dit-on, en l'année 325, au concile de Nicée.

A ce que l'histoire ne dit pas de saint Nicolas, la tradition n'a guère manqué de suppléer à sa manière. Elle nous rapporte qu'un jour il récomposa les corps de trois jeunes garçons, qu'un hôtelier sans conscience, qui voulait s'emparer de leurs effets, avait inhumainement tués et *dépécés*. Ressuscités par le saint, ils firent grâce à leur meurtrier. Ce fait n'est du reste pas toujours raconté de la même manière. En un petit drame latin du xe siècle, ces jeunes garçons se changent en trois prêtres qui demandent un gîte. Un vieillard refuse de les accueillir dans sa maison. Mais ils s'adressent à sa femme, lui disant qu'assurément Dieu récompensera cette œuvre de charité. La femme consent à les laisser entrer. Toutefois, pendant leur sommeil, le vieillard, séduit par l'appât des bourses bien remplies des prêtres, tue ses hôtes en se faisant aider par sa femme. A peine le crime est-il accompli qu'on frappe à la porte. Le nouveau venu est saint Nicolas lui-même que toutefois rien ne distingue d'un voyageur ordinaire. A son tour il demande un abri et ensuite à manger. On accueille sa demande. Cependant il refuse tout les mets qu'on lui offre; il veut de la *viande fraîche*. — Nous n'en avons pas, dit le vieillard. — C'est là un mensonge, s'écrie saint Nicolas, vous n'en avez que trop et par un grand crime vous vous êtes procuré de l'argent! Les criminels se jettent aux pieds du saint et avouent leur crime. Saint Nicolas fait aussitôt ressusciter les trois prêtres et la pièce finit par les mots :

Et post, omnis chorus dicat :
Te Deum laudamus.

Pour expliquer l'usage de réjouir la jeunesse par des dons, à la

Saint-Nicolas, on dit qu'un jour ce saint fut informé qu'un homme de noble extraction, mais devenu fort pauvre, avait eu l'intention de sacrifier l'honneur de ses *trois filles* pour se tirer quelque peu de sa misère, augmentée encore par la rigueur de la saison. Afin d'empêcher cette mauvaise action, saint Nicolas jeta nuitamment et à trois reprises, chaque fois une bourse si bien garnie d'or, dans la chambre de ce malheureux, que celui-ci put s'aider et, en outre, doter très-convenablement ses trois filles. En signe de gratitude, ces trois fiancées firent cuire, dit-on, les premiers pains triplement tressés de saint Nicolas.

Le fait de la résurrection des trois prêtres ou des trois garçons ressemble beaucoup, il faut bien en convenir, à un miracle accompli par Odin ou Wodan, en une de ses courses sur la terre. Si ce dieu donnait ou laissait donner la mort, en hiver, il ressuscitait les morts au printemps, car comme dieu de l'année, il manifestait sa puissance de différentes manières. A la Saint-Georges, il était dieu du printemps, de la lumière, de la vie. Vers la Saint-Michel, dieu automnal et de la récolte, à la Saint-Martin, généreux dispensateur d'abondantes vendanges et des fruits de l'arrière-saison. A la Saint-Nicolas, il est, sans doute, dieu ou plutôt maître de l'hiver, mais sa sévérité semble atteindre avant tout les méchants qu'il abandonne à Lokri, assurément ce *More,* ce Nickel, ce Krampus, dont l'emblème, en Autriche, est une figure formée de prunes aussi noires que possible.

Les trois filles placées sur les images derrière saint Nicolas ne sont-elles pas les *trois sœurs* qui représentent le passé, le présent et l'avenir et dont le culte a laissé des traces si nombreuses parmi les populations d'origine teutonique? Assurément elles se trouvent bien à leur place derrière le dieu de l'année, et le pain à triple tresses de saint Nicolas les symbolise très-heureusement. Les pommes, emblèmes de la vie, de l'espérance — souvenir du jardin des Hespérides, de la vallée perdue — sont un don consolateur à une époque d'affliction. Saint Nicolas s'adresse à l'enfance parce qu'elle aussi est l'emblème de la renaissance, de l'espérance. La tradition populaire rattache ce saint à la navigation et lui fait protéger le vaisseau au milieu de la tempête. Ce vaisseau n'est-il pas en rapport avec le grand navire qui figure le monde et dont nous avons déjà parlé? Le soulier, rapproché par sa forme du navire, n'est-il pas le soulier de Vidar, fils de Wodan, qui préside au mois auquel la Saint-Nicolas appartient et

qui est muet comme la nature en décembre? Le soulier de Vidar, comme le remarque Mone dans son *Histoire du paganisme de l'Europe occidentale*, était pour nos ancêtres le symbole de la renaissance, il signifiait que la détresse serait mesurée et limitée.

C'est, dit Mone, en souvenir de ce soulier que les peuples teutoniques mesurent par *soulier* (extension du terme pied). Le soulier ou la pantoufle de la fiancée, qui joue un si grand rôle dans les fêtes de noce, est aussi, comme le remarque Nork, un emblème de la vie et de l'espérance. On doit rattacher à la même idée l'usage admis en diverses contrées, que la fiancée ôte les souliers ou un soulier à celui qui va devenir son mari.

7 décembre, saint Ambroise. — Beda dit :

Septimus exsanguis, virosus denus ut anguis.

8 décembre, la conception de Notre-Dame. — Les disputes théologiques sur l'immaculée conception se sont prolongées pendant des siècles, et il serait difficile de dire quelque chose, à cet égard, qui n'ait pas été dit et redit maintes et maintes fois. L'institution de cette fête appartient à une époque fort reculée. Déjà, en 721, Jean Damascène en fait mention. En 1045, elle fut introduite en Allemagne et en Belgique, et, en 1439, le concile de Bâle la déclara fête générale de l'Église chrétienne. En 1476, le pape Sixte IV confirma cette décision.

Les deux principaux emblèmes que le mysticisme du moyen âge a ralliés, tant à la conception de la Vierge, qu'à sa mission terrestre et à son culte, en général, sont la rose mystique et le lis blanc et sans tâche.

Originairement la rose mystique était un emblème de la vie matérielle, de l'amour sensuel, de la naissance, de la femme. Imprégnée de sang, principe de la vie, sa couleur est pourprée. On la retrouve encore en ce sens dans le culte des Druses qui remonte à la plus haute antiquité. Le christianisme en détacha toute pensée sensuelle et en fit dans le culte de Marie le symbole du mystère de la rédemption, de la vie spirituelle et éternelle. L'influence des croisades sur l'adoption universelle de ce symbole et, en outre, sur le développement du culte de Marie, en général, est incontestable. Du reste, même, abstraction faite de toute idée mystique, il était naturel de consacrer la rose et nommément la plus belle des roses, la *Rosa centifolia*, à la mère du

Sauveur, à l'Élue entre les femmes. Cette rose est, depuis des temps immémoriaux, la reine des fleurs, et jusqu'ici elle n'a pu être détrônée par aucune autre.

Après la rose, la première place dans l'empire des fleurs appartient, comme Pline l'a dit, au lis. C'est la rose de Junon, éclose du lait de la reine des cieux.

Dans un ouvrage, devenu assez rare de nos jours : *Lilium francicum veritate historica, botanica et heraldica illustratum,* Antverpiæ, ex officina Plantiniana, 1658, Chiflet a démontré que le lis n'a jamais été, comme on l'avait prétendu, l'emblème de l'espérance ; ce sont, d'après lui, les trois premières feuilles du blé germant, que représentent comme tel les plus anciennes médailles, et le symbole dans la main de la déesse de l'espérance n'est donc jamais une fleur de lis. Plusieurs poëtes anciens considérèrent le lis comme l'emblème de la fragilité des choses d'ici-bas et de la courte durée de la vie humaine. Dans le culte de Vénus, le lis fut identifié avec cette déesse et le pistil de cette fleur devient l'emblème de l'amour.

Le mysticisme chrétien en fit l'emblème de l'incarnation sans souillure du Verbe qui est l'amour divin, de l'immaculée conception, de la pureté sans tâche et, par extension, de la virginité en général. Enfin on a aussi considéré le pistil ou le pilon du lis comme un sceptre admirable et symbolisant le mystère de la Trinité.

La fête de l'*Immaculée conception* est pour les campagnards la *Sainte-Marie de l'hiver,* et marque le commencement ou la fin de différentes occupations, tant dans la maison, l'écurie ou la grange qu'au dehors, lorsque les circonstances le permettent. On aime de voir fleurir, en ce jour, le *jardin de Notre-Dame.* C'est ainsi qu'on nomme les fleurs variées, selon le degré du froid, dont la gelée orne les fenêtres. C'est, comme nous l'avons déjà dit, du temps sec et froid que le cultivateur demande en ce mois. Toutefois, il est nécessaire qu'auparavant une forte couverture de neige protége les champs, et ce sont les cristaux étoilés et les fines dentelles de Notre-Dame qui forment les meilleures couvertures de ce genre. Or, ces charmants flocons de neige ne tombent que lorsque le vent est au nord-est ou nord-nord-est.

9 décembre, sainte Léocadie. — Pendant plus de cinq siècles, l'abbaye de Saint-Ghislain, en Hainaut, s'était glorifié de posséder le corps

miraculeux de Léocadie, la sainte vierge et martyre de Tolède. En vain, la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, avait-elle entamé des négociations avec les religieux de ce monastère pour obtenir, selon les vœux de l'empereur Charles-Quint, la cession du corps de la sainte; ces négociations étaient restées sans résultats. Le duc d'Albe, faisant négocier à son tour, au nom de Philippe II, n'avait pas été plus heureux. Il était réservé au prince Alexandre de Parme de réparer ces échecs diplomatiques. En 1557, les moines de Saint-Ghislain lui cédèrent les reliques de sainte Léocadie, sauf un seul os qu'ils se réservèrent. Outre quelques autres avantages, ils reçurent en échange le corps de sainte Patralie, aussi vierge et martyre, et dont ensuite ils célébrèrent la fête, le 14 novembre.

A Tolède, de brillantes solennités eurent lieu à l'arrivée de ces reliques si longtemps désirées. Le roi Philippe II les porta lui-même sur ses épaules, à la grande édification des fidèles de la cité où sont déposés aujourd'hui les restes mortels de la martyre dans la belle église qui porte son nom.

11 décembre, sainte Ide ou Ida de Brabant. — Cette sainte qui naquit à Léau est invoquée pour la guérison des maux de dents.

12 décembre, sainte Denyse, sainte Mercurie, etc. — Ce jour n'est remarquable, à notre point de vue, que comme veille de sainte Lucie et à cause des idées qui se rattachent à celle-ci en différentes contrées.

La Lucie populaire des pays teutoniques est plutôt un fantôme ou une fée qu'une sainte. On se la figure ayant une tête d'oiseau, et malheur aux enfants qui ne savent pas leurs prières, lorsque Lucie se montre. Il est arrivé, dit-on, que pendant la nuit elle a ouvert avec son long bec, le ventre des enfants par trop méchants et qu'en retirant les boyaux elle a remplacé ceux-ci par de la paille et des cailloux, recousant ensuite le ventre à sa manière, assurément bien cruelle!

Cette superstition, qui se rattachait, sans doute, à la circonstance que, d'après l'ancien calendrier, la nuit de sainte Lucie était la plus longue nuit de l'année, s'efface de plus en plus dans les campagnes, et dans les villes elle est depuis longtemps oubliée. Néanmoins le *Festkalender* de M. de Reinsberg nous dit qu'en diverses localités de la forêt

de Bohême, Lucie se montre encore et cela sous la forme d'une chèvre couverte d'un drap blanc, qui cependant n'empêche pas de bien distinguer ses cornes. Elle a une espèce de Nicolas pour conducteur. A des enfants qui n'ont rien à se reprocher, Lucie donne des fruits, tout en les menaçant de punition s'ils venaient à dévier de la bonne voie. Il y a, sans doute, quelque liaison éloignée entre cette méchante Lucie et la bonne vierge à tête de pigeon qui, en Thuringie, lorsqu'elle apparaît dans la nuit du nouvel an, est le présage d'une année heureuse et fertile. (*Voir* nos *Fêtes du Joul. Heliopolis* (Verviers), 1851.)

A Neuhaus, en Bohême, Lucka (Lucie), ordinairement un fort gaillard travesti en femme, se distingue par un bec énorme formé de deux longs copeaux de bois, dont l'un est attaché à sa tête à l'aide d'un bonnet bien serré, tandis qu'elle tient l'autre dans sa bouche. Un mouchoir lie ces copeaux par le bout et leur donne l'apparence d'un bec. Un autre mouchoir couvre à la fois la tête et le bec, tout en rattachant celui-ci au cou. De cette manière la prétendue Lucie peut voir tout ce qui se passe autour d'elle sans devoir craindre d'être reconnue. Elle a aussi quelques copeaux en main, dont elle se sert maintes fois, dit-on, pour frapper les enfants qui ne veulent pas prier. Enfin elle les pique avec sa langue qui n'est qu'une aiguille fixée dans son bec. Comme on le voit, Lucie est toujours assez méchante pour ne pas représenter la femme sous son bon côté.

13 décembre, sainte Lucie, sainte Ottilie. — La légende de sainte Lucie, patronne de Syracuse, a trop peu d'authenticité pour n'avoir pas été ornée des traits les plus merveilleux par la tradition populaire. Ayant dit au consul Pascasien, qui l'interrogeait comme accusée d'être chrétienne, que ceux qui vivent chastement sont remplis du Saint-Esprit, ce consul, prétend la tradition, répondit qu'il saurait bien y remédier; et là-dessus il ordonna de conduire la sainte dans un lieu infâme, l'abandonnant au peuple jusqu'à ce qu'elle fût morte. Mais Lucie devint si pesante qu'il fut impossible de la faire mouvoir. Mille hommes ne purent l'obliger à avancer seulement d'un seul pas. « Quels maléfices y a-t-il là que mille hommes ne peuvent parvenir à entraîner une légère pucelle ! » s'écria le farouche Pascasien. Cinquante paires de bœufs furent joints à ces hommes, mais fort inutilement; Lucie était devenue parfaitement

immobile. Des magiciens appelés pour lever l'enchantement, échouèrent complétement dans leurs efforts. A Syracuse, cette scène est représentée sur une place publique, la veille de sainte Lucie, et le nom de Pascasien a donné lieu à une transformation assez originale de ce consul romain ; on en a fait un pacha, la sainte est conduite par lui devant le grand sultan qui la condamne à subir les outrages dont nous venons de parler.

Le jour même de sainte Lucie, il y a grandes solennités dans l'église qui porte le nom de cette vierge et martyre. On place sa statue sur un trône, les cloches sonnent, le canon se fait entendre et la foule crie sans cesse : *Eh viva, eh viva santa Lucia!* La sainte est portée en triomphe à la cathédrale; heureux celui qui peut participer activement à cette œuvre pieuse. Bientôt on lâche une quantité de colombes en l'honneur de sainte Lucie. La joie devient générale. Des souvenirs d'une ancienne fête en l'honneur de la lumière ne se mêlent-ils pas à ces démonstrations populaires?

On dit aussi que sainte Lucie avait de si beaux yeux qu'ils attiraient sans cesse les regards des hommes sur elle. Afin de remédier à cet inconvénient, la sainte pria Dieu de la rendre aveugle, et sa prière fut exaucée, motif pour lequel les aveugles ont recours à son intercession, quoique dans un but opposé.

Dans les usages rattachés à sainte Lucie chez les peuples d'origine teutonique, il est évident qu'elle remplace Berchta. Le rôle qu'on lui assigne est malséant pour une sainte, mais entièrement conforme au caractère de la déesse.

En flamand, le nom de Lucie s'est changé pour le peuple en : *Si, Sy, Syge* et *eene quaede* (ou *kwaede*). *Syge* désigne une femme malicieuse et un peu sorcière.

On nomme *bois de sainte Lucie* le bois du cerisier en grappes, considéré, d'ancienne date, comme un préservatif contre l'ensorcellement.

L'*herbe de Sainte-Lucie* est l'*Éclaire* ou la *Chélidoine*, nommée souvent en flamand : *Oogenklaer*, parfois aussi : *Oogentroost*, en allemand : *Augentrost*, qu'on appelle en français : Eufraise. C'est, dit-on, à la la prière de sainte Lucie que Dieu fit naître l'Éclaire, si utile à ceux qui souffrent des yeux.

Sainte Ottilie ou Odile, fort vénérée en Alsace, en Lorraine, dans le Luxembourg et l'Allemagne rhénane, est aussi implorée pour les

maux de ce genre. Sa légende, qui offre de nombreuses variantes, a fourni aux poëtes allemands Rückert et Kopitsch le sujet de deux charmants petits poëmes. Ad. Stœber, qui est de nos jours l'un des principaux représentants de l'Alsace au parnasse allemand, a traité la légende de sainte Ottilie en neuf romances d'une très-poétique naïveté.

La Delphine ou *Pied d'alouette,* en flamand : *Ridderspoor,* en allemand : *Rittersporn* (*Delphinum consolida*), est consacrée à sainte Ottilie. On l'emploie aussi extérieurement contre les maladies des yeux.

La légende met sainte Ottilie en rapport direct avec sainte Lucie. La croyant morte, les religieuses de son cloître priaient autour d'elle. Tout à coup, Ottilie se réveille, ou, selon d'autres, ressuscite et adresse aux religieuses ces paroles : « Pourquoi me troublez-vous? *J'étais avec sainte Lucie* et me trouvais en possession de cette joie que l'œil ne voit pas, que l'oreille n'entend point et qui jamais n'a pénétré dans le cœur de l'homme. »

14 décembre, saint Spiridion, saint Nicaise. — Saint Spiridion, très-honoré aux îles Ioniennes, en Grèce, en Dalmatie, est peu connu en nos contrées. Les miracles, que la tradition populaire se plaît à lui attribuer, sont nombreux. Nous avons sous les yeux une gravure ionienne qui représente plusieurs de ces miracles et au milieu le portrait du saint. Ce portrait même est merveilleux. Longtemps on avait eu à regretter de ne pas posséder la véritable image de saint Spiridion, lorsqu'un jour elle fut révélée par le saint à un homme pieux qui implorait son assistance.

Il n'a pas saint Spiridion pour ami, dit-on, d'un homme qui reste toujours pauvre, ce qui se rapporte au fait traditionnel souvent raconté, que pour enrichir un pauvre, saint Spiridion changea une fois un grand serpent en bel et bon or.

Nous avons déjà parlé, dans notre *Année de l'ancienne Belgique,* de l'usage d'écrire, le 14 décembre, le nom de saint Nicaise, patron du jour, à toutes les portes de la maison, afin d'en éloigner les souris. On a cherché à expliquer cette coutume par la ressemblance qu'il y a en allemand entre : *Nie Katz* (jamais chat) et la manière dont le peuple prononce le nom du saint : *Nikatz*.

Le calembour et l'explication sont également forcés.

16 décembre, les trois saints enfants ou les trois saints adolescents. — L'histoire des trois adolescents, qui furent jetés dans la fournaise ardente, parce qu'ils n'avaient pas voulu se prosterner devant la statue que le roi de Babylone avait ordonné qu'on adorât, est un des récits bibliques les plus connus; de nombreuses images populaires coloriées d'une manière saisissante, représentent ces trois jeunes hommes chantant au milieu des flammes le cantique : *Sois loué, Seigneur, Dieu de nos pères,* etc., qui déjà, comme une protestation énergique contre le fait brutal de l'abus de la force, se recommandait aux sympathies du peuple, auxquelles l'ange envoyé du ciel pour éteindre les flammes allumées par les suppôts du despote répond à son tour complétement.

Ces trois enfants ou adolescents portent quelquefois les noms de Abdenago, Sidrac et Misach, mais ordinairement ceux d'Ananie, Azarie et Misaël. Ce dernier nom exprime la question : *Qui est le demandé du Seigneur?* et les deux autres paraissent y répondre par : *Le don gracieux du Seigneur,* et : *L'aide du Seigneur!*

Réciter, en ce jour, trois fois le cantique des trois adolescents dans la fournaise, est considéré comme un moyen de se garantir contre les dangers d'incendie.

Un dicton gueldrois invite les riches à ne pas oublier qu'à l'époque où l'almanach rappelle la fournaise ardente des trois adolescents, les pauvres qui n'ont pas de feu souffrent beaucoup.

Le lis de feu ou de Chalcédoine est consacré à ces saints; la tradition dit que l'ange venu à leur secours l'a apporté du ciel. Leur fête marque juste la moitié des trois mois qui séparent la Toussaint de la Chandeleur.

17 décembre, sainte Wivine, sainte Begge. — Sainte Wivine fut la première abbesse et fondatrice du *Grand-Bygard,* près Bruxelles. Ses dépouilles mortelles reposaient dans l'église de ce ci-devant monastère de l'ordre de Saint-Benoît. On invoquait son intercession dans les maladies les plus différentes, telles que maux de gorge, pleurésies, affections nerveuses, manies, démences, fièvres, etc. De même les paysans dont le bétail était atteint d'affections diverses s'adressaient de préférence à cette sainte.

Les maniaques les plus furieux étaient, dit la tradition, souvent rendus à la raison par les mérites de sainte Wivine.

Le nombre des personnes qui chaque année se rendaient au Grand-Bygard pour y suivre la neuvaine de sainte Wivine était fort considérable. Il y avait une litanie particulière de sainte Wivine, dans laquelle elle était nommée : Familière avec les anges, — Invincible du démon, — Miroir des vierges, etc., et l'oraison commençant par ces mots : Sainte Wivine, vierge angélique et invincible, reine des religieuses, etc., était aussi connue alors à Bruxelles qu'elle y est maintenant ignorée. A l'âge de vingt-trois ans, sainte Wivine, de la noble famille d'Oisy, se retira avec sa gouvernante Enteware dans la forêt déserte du Grand-Bygard où, avec l'aide de cette fidèle amie, elle bâtit un ermitage qui, en l'année 1048, d'après la volonté du duc Godefroi le Barbu, se transforma en un monastère. La tradition dit que, pendant le séjour de sainte Wivine dans cette solitude, elle fut souvent visitée par les anges qui lui apportaient de temps en temps l'eucharistie pour entretenir en elle le feu de la charité. Nous retrouvons aussi, dans la tradition de sainte Wivine, le lit céleste dont parle la légende de sainte Thaïs. La religieuse Tede, étant une nuit en extase, ce qui lui arrivait assez souvent, vit un grand nombre d'anges qui portaient un lit magnifique et l'élevaient en triomphe jusqu'au ciel. C'était un lit d'or couvert de précieux joyaux qui jetaient un brillant éclat et dissipaient les ténèbres de la nuit ; les rideaux de ce lit étaient d'une riche étoffe, de couleurs vives sur fond d'or. Une voix divine fit entendre les paroles que voici : « Tede, vois-tu ce beau lit ? C'est l'ouvrage de ta bienheureuse mère Wivine ; elle n'a cessé d'y travailler dès sa plus tendre jeunesse, et maintenant qu'il est achevé, la volonté du Seigneur enlève la sainte pour lui accorder sa récompense ! »

Un épisode touchant de la vie de sainte Wivine est celui de ses amours irréprochables avec le bienheureux Richward, jeune chevalier, qui d'abord voulait autre chose que ce que Wivine lui accorda. Il lui parlait d'amour en des termes si chaleureux, qu'ils eussent pu attendrir le cœur de la femme la plus insensible. Wivine lui répondit avec douceur qu'il demandait chose impossible. « Je suis, disait-elle, l'épouse de Jésus-Christ, et de ma plus tendre jeunesse je me suis engagée à lui et je n'aurai point d'autre amant. Vous ne pouvez penser à moi sans l'offenser, car c'est un époux jaloux. » Frappé comme d'un coup de foudre, Richward se retira et devint bientôt gravement malade, tant son cœur était ulcéré. Wivine ne resta pas insensible aux malheurs

de Richward, mais, par ses prières, elle obtint de Dieu un changement complet des dispositions de Richward. Son amour pour Wivine resta toujours le même, mais il s'épura complétement de toute idée sensuelle. D'abord il avait aimé une femme, plus tard il aima une sainte. D'après les vœux de Wivine, Richward se retira dans la forêt d'Eekhout, entre Alost et Afflighem. Il choisit pour demeure un grand arbre creux, dont il ne sortait que bien rarement, et la tradition assure que, pendant plusieurs années, il n'eut le plus souvent pour toute nourriture que quelques gouttes d'une liqueur qui distillait de l'arbre habité par lui. Il vécut ainsi comme un ange et il mourut comme un saint.

Richward et Wivine ne sont pas, on le voit, sans analogie avec Abeilard et Héloïse.

L'ensemble des traditions concernant sainte Wivine prouve que maintes idées populaires, qui dans l'origine se rapportaient à une déité des forêts, se sont ralliées plus tard à la sainte chrétienne.

Le culte de sainte Wivine ressemblait beaucoup à celui de sainte Dymphne, à Gheel, et de saint Hermès, à Renaix. Ce saint, dont la fête se célèbre le 28 août et que, comme les saintes précitées, nous ne connaissons aussi que d'après les merveilleux récits de la tradition, jouissait autrefois d'une renommée beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. C'était chose très-utile que d'être inscrit au livre des fous de saint Hermès. L'accusé d'un délit, d'un crime même, n'avait qu'à produire la preuve de l'inscription de son nom dans ce livre, pour s'assurer le privilége de l'impunité. Il est facile de comprendre qu'on faisait volontiers le pèlérinage à Renaix et qu'on n'hésitait pas à se soumettre aux conditions qui procuraient cet avantage, même à l'époque où il fallait encore consentir à prendre un bain d'eau froide dans l'église. Cela explique pourquoi le livre des fous contient les noms de beaucoup de personnes qui assurément n'avaient de folie que ce grain qui ne fait guère défaut aux descendants d'Adam et d'Ève. De nos jours, les priviléges des fous de saint Hermès n'existant plus, ceux qui passent pour jouir de la plénitude de leur facultés intellectuelles n'acceptent guère une place dans le livre des fous à Renaix, que par humilité d'esprit et afin de nous prouver qu'ils n'ont pas la présomption de croire à leur sagesse; ce qui, en réalité, témoigne d'une assez rare lucidité d'esprit.

Parmi les élus et élues de ce jour, nous citerons encore : saint Lazare, d'après l'Évangile, ressuscité par Jésus-Christ, et plus tard, selon la tradition, évêque de Marseille;

Sainte Begge, sœur de sainte Gertrude, qui fonda l'abbaye d'Andenne, nommée des *Sept-Églises*, parce que la sainte fit construire en ce lieu sept petites églises, pour rappeler celles où elle avait prié pendant son séjour à Rome;

Enfin sainte Olympiade, de Constantinople, pour les Orientaux, la consolatrice des veuves qui désirent se remarier et obtenir un bon lot dans une loterie où les mauvaises chances ne sont que trop nombreuses.

18 décembre, sainte Fauste ou Fausta. — On dit, en Italie, que les six lettres du nom de cette sainte expriment : fidélité, amour, union, sensibilité, tendresse, amabilité. Les mariages qui se font sous la protection de cette sainte, doivent donc sans doute réaliser le bon souhait, malheureusement souvent trompeur :

Quod felix faustumque sit!

Cependant, comme sainte Lucie, sainte Fausta n'est pas pour les populations germaniques ce qu'elle paraît être pour les Italiens. Elle est devenue en quelques contrées teutoniques, — peut-être simplement à cause de son nom, — une espèce de Faust féminin, elle est tourmentée par l'inquiet désir d'approfondir les mystères de toutes ces causes premières, qu'un voile mystérieux dérobe aux investigations de la science humaine. Le charme de l'anneau de Fausta assujettit l'homme d'un esprit secondaire à la domination de la femme qui se distingue par une plus grande force intellectuelle. Il devient un humble esclave attaché au char d'une orgueilleuse déité qui ne tolère point la désobéissance à ses lois capricieuses. (L'anneau de Fausta ne manque pas d'avoir une certaine analogie avec celui de Fastrada, la maîtresse de Charlemagne.)

20 décembre, saint Dominique. — Ce jour n'est cité ici que comme veille de saint Thomas. Chacun connaît l'usage de fermer à la clef la porte de l'appartement principal de la maison et de n'y laisser entrer les membres les plus importants de la famille, qu'à condition de payer la rétribution de saint Thomas, à l'égard de laquelle il n'est

pas toujours facile de s'entendre. C'est un amusement plus agréable pour ceux qui se trouvent dans l'appartement, bien à l'abri du froid, que pour celui qui se morfond en dehors à une époque qui chez nous n'est ordinairement pas favorisée par une douce température.

L'usage est généralement connu, mais quel peut en être le motif? On le rattache au fait que Jésus-Christ étant entré, après sa résurrection, dans une maison, dont les portes étaient soigneusement fermées, humilia l'incrédule Thomas qui avait refusé d'ajouter foi à une apparition du Seigneur au même lieu et sous les mêmes conditions. L'usage, dit-on, rappelle au chrétien l'impuissance de l'homme qui doit demander qu'on lui ouvre la porte, là où le Fils de Dieu entre en dépit des portes fermées, et nous apprend, en outre, à ne pas suivre le mauvais exemple de Thomas, qui ne voulait pas croire sans voir et prenait la faiblesse humaine pour mesure de la toute-puissance divine.

Cette explication est ingénieuse, mais il est aussi possible d'en trouver une autre, en fixant son attention sur la place que saint Thomas occupe dans le calendrier où il est, pour ainsi dire, le portier solsticial. N'était-il pas équitable de donner quelque chose à l'entrée dans le palais lumineux du soleil renaissant? L'usage chrétien ne nous révèle-t-il pas une coutume païenne se rapportant à la manière dont on obtenait en ce jour accès aux temples solaires?

Dans le cercle de Saar, en Bohême, dit le *Festkalender* de M. de Reinsberg, des jeunes filles se rendent en cette veille au bûcher ou à la cuisine et y vont prendre, dans l'obscurité, autant de bois qu'elles en peuvent porter dans leurs bras. Lorsque chacune en a sa part, une d'elles qui n'a pas pris de bois, allume la chandelle et on commence à compter les morceaux. Si le nombre en est pair, la fille peut espérer de bientôt se marier, s'il est impair elle devra encore attendre.

Ensuite les filles reviennent dans la chambre, et l'épreuve du jet des souliers commence : l'une fille après l'autre prend place à terre à quelques pas de la porte, tient un soulier, en se balançant sur le grand orteil du pied droit mis à nu, et le lance ainsi d'un coup au-dessus de la tête. Si le soulier retombe à terre la pointe tournée du côté de la porte, il y a grand espoir d'un prochain mariage, mais lorsque le soulier se trouve placé en travers, on doit s'attendre à une maladie ou à tout autre malheur. La pointe du soulier est-elle dirigée vers la chambre, hélas! alors il ne faut pas songer à un mariage pour cette

année. Comme amusement de la veille du nouvel an ou des *Trois Rois*, cette manière d'interroger le sort est encore en usage en Belgique, surtout dans la Campine.

A Horazdowic, aussi en Bohême, le *chariot enflammé de Thomas* se met en mouvement pendant cette nuit. Il va directement au cimetière où tous les morts qui s'appelaient naguère Thomas, l'attendent. Ils s'empressent d'aider leur patron à sortir du chariot et l'accompagnent jusqu'à la grande croix qui devient toute rouge et rayonnante. Alors saint Thomas se met à genoux, prie, et se relevant bientôt, il donne la bénédiction aux autres Thomas, et disparaît sous la croix; puis chaque Thomas retourne en sa triste demeure. On raconte cette effrayante histoire et d'autres du même genre, tandis qu'on ébarbe des plumes, en attendant le *chariot de saint Thomas*, qui s'est rendu au prochain village et reviendra à minuit. Pour se préserver de malheur, tous les assistants tombent à genoux et récitent la prière de Thomas. Peut-être un ami du père de famille a-t-il déjà attelé le chariot de Thomas et pris soin de placer à chacun des quatre coins de ce chariot un flambeau allumé. Bientôt le chariot enflammé apparaît sur la place du marché. Le père de famille s'écrie : Saint Thomas, protégez-nous contre tout mal! Tous les assistants tombent de nouveau à genoux et récitent en tremblant, et souvent les larmes aux yeux, *un pater*. L'ami qui a conduit le chariot de Thomas entre dans la chambre, le visage bandé et raconte en gémissant que saint Thomas lui aurait presque crevé un œil avec son fouet flamboyant. Il paraît que saint Thomas (ou du moins son cocher) se complaît à de pareils tours, car on parle d'un juge très-avare, auquel il aurait fait sauter ainsi les deux yeux hors de la tête.

Ces histoires éveillent naturellement tour à tour la terreur et la joie des enfants. A deux heures après minuit, arrive le veilleur de nuit avec une longue barbe et couvert d'une mitre. Il fait retentir son cor, annonce que la sainte cloche a sonné deux heures, et prie de bien prendre garde au feu et à la lumière, pour que la Saint-Thomas ne leur porte pas malheur.

Le père de famille qui est sorti pour donner quelque argent au veilleur de nuit rentre et annonce aux enfants, s'ils se conduisent bien, pour l'année prochaine une nouvelle visite du saint homme. La mère rassemble les barbes de plumes dans un sac et dit à son mari de visiter

soigneusement toute la maison. Celui-ci prend un verre d'eau bénite des Trois Rois, se rend à l'étable, en asperge les vaches l'une après l'autre, : Que saint Thomas te préserve de toute maladie, dit-il en jetant un peu de sel sur leur tête.

Dans la forêt de Bohême, on donne aux bêtes à cornes, en cette nuit et en celle de Noël, des baies bénites de laurier, du pain et du sel pour les garantir des maladies épidémiques.

En plusieurs localités du haut Palatinat, il est d'usage que les personnes qui portent le nom de Thomas se cotisent pour faire un présent à tout enfant qui, en ce jour, reçoit dans l'endroit, au baptême, le nom de l'incrédule apôtre de Jésus-Christ. De même lorsqu'un Thomas, un peu fortuné meurt, en tels lieux, il manque rarement d'assigner un don pour l'enfant qui, le jour de l'enterrement, sera baptisé du nom de Thomas, dans l'église où ses funérailles doivent être célébrées. La coutume de faire un cadeau à tout enfant né ou baptisé, dans l'une ou l'autre localité, le jour où se célèbrent les obsèques d'un testateur fortuné, doit aussi avoir existé jadis en Belgique. Michel Drieux, chanoine de l'église de Saint-Pierre, à Louvain, et qui, en 1559, a fondé en cette ville, par son testament, plusieurs bourses pour les études primaires, la philosophie, le droit et la théologie, lègue à cette fin, *juxta morem patriæ,* à l'église de Volkrinckhoven (aujourd'hui bourg du département du Nord, en France), *deux florins* de Rhin. Il y a là assurément quelque chose de touchant. L'homme chez qui va s'éteindre le flambeau de la vie dépose un don pieux sur le berceau du nouveau-né !

En Franconie, dans les environs de Nuremberg, dont saint Thomas est le patron principal, les filles qui désirent se marier *sèment dans le jardin* de saint Thomas et non dans le *jardin de saint André,* comme cela se fait ailleurs.

21 décembre, saint Thomas. — Quoique Norck ne fasse mention, dans son *Festkalender,* d'aucun usage de la veillée de saint Thomas, ce qui est assez étonnant, il n'en croit pas moins que ce n'est point par hasard que l'on a placé la fête de ce saint au solstice d'hiver. Il en trouve le motif dans l'étymologie du mot Thomas (en chaldéen : *duma,* c'est-à-dire obscurité), en affinité avec δαῦμα, stupeur, ténèbres de l'esprit, engourdissement. En sa qualité de saint solsticial,

et sans doute aussi d'architecte, Thomas tient souvent l'équerre en main.

Un axiome dit :

> Thomas, c'est cette vie que la mort poursuit :
> Le jour est bien court, puis longue est la nuit.

Un autre, en bas allemand :

> De saint Thomas la grâce est toujours de rigueur,
> Si de ta femme veux conserver la faveur.

Ce dicton se rapporte sans doute à un fait raconté par la *Légende dorée* et que voici :

Ayant été convertie au christianisme par saint Thomas, Migdonie, femme de Carise, confident de Gondofore, roi des Indes, refusa de voir encore son mari le païen. Sur les plaintes de Carise, le roi chargea sa femme, la reine, sa sœur, de ramener celle-ci à d'autres sentiments. Mais qu'arriva-t-il?

La reine gagnée par Migdonie, devint aussi chrétienne et refusa à son tour toute faveur à son mari. Alors le roi, très-étonné de l'aventure, dit à son confident : En voulant te faire recouvrer ta femme, j'ai perdu la mienne. Celle-ci agit même de pire façon à mon égard que ne le fait ta femme envers toi !

Les lecteurs, jadis si nombreux de la *Légende dorée* devaient nécessairement, croyons-nous, ne pas perdre de vue ce qui était arrivé à ces deux maris de l'Inde, et en conséquence avoir bien à cœur de se conserver les bonnes grâces de saint Thomas pour ne pas perdre celles de leurs femmes.

24 décembre, sainte Irmine, en divers calendriers : Adam et Ève, veille de Noël. — L'idée de placer la fête de nos premiers parents par lesquels le péché est entré dans le monde, la veille de la naissance de Jésus-Christ, le Rédempteur du genre humain, qui les délivra eux-mêmes des semi-ténèbres des limbes, ne manque pas de grandeur, mais nous ne voyons pas qu'elle ait été adoptée par le martyrologe romain.

Chez les Slaves, ainsi que chez les Germains et les Celtes, le 24 décembre était regardé comme le jour du solstice d'hiver. La nuit du 24 au

25 portait le nom de *nuit sainte, nuit mère*. L'enfant solaire naissait, toute la terre s'en réjouissait. Les faits les plus merveilleux, devaient s'accomplir en cette grande *nuit de sort*, les secrets de l'avenir se révélaient aux hommes et l'instinct même des animaux se développait d'une manière extraordinaire.

Nous ne pouvons pas songer à parler ici de tous les innombrables usages et dictons populaires qui se rattachent, dans les divers pays chrétiens, à la *veille de la Noël*. Il nous faudrait pour cela plus d'espace que nous n'en consacrons à notre travail tout entier. Nous nous bornerons donc aussi, en ce cas, à indiquer les différentes catégories de ces usages et dictons, en citant, un peu au hasard sans doute, quelques-unes d'entre eux.

D'abord, nous remarquerons, à l'égard des usages caractéristiques de la *nuit de Noël*, qu'il y a sous ce rapport une différence réelle entre les populations romanes ou influencées par celles-ci et les populations germaniques ou limitrophes de ces dernières. Chez les populations romanes, c'est la *crèche*, l'accouchement de la Vierge, qui se place sur l'avant-plan de la fête, chez les populations germaniques au contraire, c'est *l'arbre de Noël* qui se présente le premier à la pensée, lorsqu'il est question des solennités de la *Nativité du Sauveur*.

Les jeux de la crèche les plus brillants se voient à Naples. Là les familles patriciennes rivalisent entre elles pour donner à ces jeux autant de lustre que possible. Parfois des appartements entiers leur sont consacrés. La beauté des décorations et des figurines qui représentent la Vierge, l'enfant Jésus, saint Joseph, les Trois Rois, les bergers, etc.; la richesse des costumes, l'étalage de pierres précieuses, d'or et d'argent donnent aux *présepies* un caractère d'opulence et d'élégance que ces jeux n'ont pas ailleurs. Trois moments principaux sont ordinairement représentés : d'abord c'est la douce joie de la Vierge Mère au moment de la naissance du Sauveur, l'étoile rayonnante et les anges qui entonnent en chœur le *Gloria in excelsis;* c'est ensuite l'arrivée des bergers avec leurs présents; vient enfin la pompeuse apparition des trois mages apportant leurs dons précieux et suivis de leurs serviteurs de tout rang, belles esclaves, cavaliers noirs, chameaux, chevaux, singes, etc. Tout cela est charmant et d'une saisissante exactitude.

A Rome, les jeux de la crèche sont beaux aussi, mais sous une

forme plus austère et moins animée. A Vienne, où l'influence italienne a su nationaliser ces jeux, la cordialité teutonique cherche à s'allier au faste dramatique et artistique de l'Italie, ce qui donne aux jeux de la crèche viennoise une apparence particulière de bonhomie. Il en est de même à Linz, Munich, etc.

En ces villes allemandes, la crèche est déjà en lutte avec l'*arbre de Noël* qui ne néglige rien pour supplanter son adversaire.

En Carinthie, où le germanisme doit compter avec l'élément slave et l'élément italien, les poupées du jeu de la crèche se transforment en des personnes vivantes, en des acteurs en chair et en os. Des cortéges de Noël se rendent dans les diverses maisons, et l'accouchement de la Vierge est parfois représenté avec un sans-gêne slave, qui ferait rougir la pudicité germaine et blesserait la bienséance romaine. Cependant les bons cultivateurs carinthiens n'y trouvent rien à redire; ce qui, sans doute, leur fait honneur.

Nous avons parlé, dans l'*Année de l'ancienne Belgique,* du charme mystérieux de l'arbre de Noël qui laisse dans le cœur de l'homme des souvenirs ineffaçables. Au milieu de l'obscurité profonde d'une nuit d'hiver, cette splendide lumière qui se reflète dans la verdure du sapin (en Angleterre, du houx), ces pommes rouges ou dorées, ces noix d'or, ces sucreries de tout genre et, au sommet de l'arbre, Jésus caressant l'agneau de l'innocence, soleil du monde spirituel triomphant des ténèbres! Tout cela semble appartenir à un monde meilleur que le nôtre, et jamais l'homme ne peut oublier ce qui s'est gravé si profondément dans le cœur de l'enfant. Assurément ceux qui, les premiers, introduisirent l'arbre de Noël connaissaient à merveille le cœur humain et ses instincts.

Veut-on savoir comment Jésus arrive, en cette nuit, avec ses dons? Il vole dans l'air rayonnant de lumière en un char d'or, auquel sont attelés deux petits chevaux blancs, pleins de vivacité. Des enfants nés le dimanche, le jour du Seigneur, mais surtout des enfants bons et pieux, ont parfois le bonheur de le voir et d'entendre comment ses petits chevaux s'entretiennent dans l'air. Ces chevaux sont, en général, tout à fait extraordinaires. Ils ont des dents d'ivoire, leur frein est de l'or le plus pur, leur ferrement, de vermeil. Leurs brides sont deux rayons solaires, et leur voix, de même que le bruit des roues du char d'or, est si douce, que la plus belle musique, entendue immédiatement

après, paraît dépourvue d'harmonie. Dans le char se trouve une ample provision de pommes, de poires, de figues, de noix et d'autres excellentes choses, pour récompenser, à l'heure où le ciel et la terre fêtent la mémoire de la naissance du Sauveur, les enfants qui sont bons. Mais ce même char contient aussi des verges, des pois et du pain bis pour ceux qui sont méchants.

En beaucoup d'endroits, les enfants doivent, en cette soirée, se trouver à la maison dès la brune, parce que le petit Jésus s'annonce déjà vers le crépuscule à ses jeunes amis. Ceux-ci, rassemblés dans une chambre, habillés comme aux grands jours de fête, restent pieusement agenouillés, ou, lorsqu'ils sont encore trop petits, assis sur les genoux de leurs parents. Il est certain qu'à l'approche de l'enfant Jésus tout ce qu'il y a d'impur doit s'enfuir, et, si l'on fait bien attention, on ne manquera pas d'entendre dans la maison les meubles craquer sourdement, et, au dehors, d'ouïr une espèce de bourdonnement mystérieux et qui dure jusqu'au moment où le son argentin d'une clochette annonce que l'enfant Jésus descend de son char céleste pour laisser un peu reposer ses petits chevaux. De cette manière les enfants savent que le Nouveau-né a pensé à eux. Aussitôt que la cloche retentit, les enfants prient aussi haut qu'ils peuvent, et, non moins inquiets que curieux, ils fixent leurs regards sur la porte de la chambre qui, parfois, s'ouvre autant qu'il faut pour qu'une MAIN D'OR puisse jeter dans l'appartement les dons destinés aux enfants. Ceux-ci se précipitent de suite sur ces cadeaux divins et cherchent à s'en attribuer quelque à-compte provisoire, mais ils reculent plein d'effroi lorsque — chose affreuse! — une verge, des pois ou un morceau de pain bis volent dans la chambre. C'est un signe par trop évident que l'enfant Jésus est mécontent de la conduite de l'un ou de l'autre. La verge signifie que le méchant mérite d'être châtié, les pois, qu'il doit être mis à genoux sur ces dures dragées, le pain, qu'il ne faut le nourrir que de pain bis. Les enfants qui sont trop petits pour se procurer eux-mêmes quelque chose de ce butin d'avant-garde, reçoivent ce que l'enfant Jésus a destiné pour eux, en le cachant aux yeux des autres. La mère, cherchant à terre, ne manque jamais de trouver ces bonbons d'abord invisibles. Là où l'arbre de Noël n'est pas d'usage, chaque enfant met une assiette sur une table couverte d'une belle nappe blanche dans la chambre à coucher, et le lendemain ils y trouvent ce

que l'enfant Jésus a apporté. Mais ils doivent dormir tranquillement, car s'ils restaient éveillés et voulaient épier la distribution des cadeaux de Noël, ceux-ci pourraient s'évaporer ou disparaître.

Sous différents noms, les *pains de Noël* se retrouvent partout en pays teutonique comme en pays slave et roman. Ils sont ordinairement longs et arrondis aux deux bouts. En Belgique, on les orne de *printjes,* petites figures de plâtre coloriées et qui souvent, par leur simplicité rustique, peuvent donner une idée de ce qu'étaient les *simulacres* des Germains, dont parle Tacite.

Le repas du soir de la Noël, après un jour d'abstinence, est naturellement une chose importante en tous les pays. Dans la règle, c'est pour les populations catholiques un repas de jour de jeune et dont, par conséquent, la viande est exclue. Dans les contrées riches en gibier et où chez les personnes aisées, la hure de sanglier (remplacée en d'autres pays par la tête de porc) est un mets de rigueur depuis des temps immémoriaux, ce mets n'apparaît sur la table qu'après minuit. Il va sans dire que les protestants ne se conforment qu'exceptionnellement à cette règle.

Ordinairement on dit que les personnes qui prennent part au repas de Noël doivent être en nombre pair, afin de ne pas exposer un membre de la famille à mourir pendant le cours de l'année. Cependant cette règle n'est pas sans exception. A Pilsen, en Bohême, nous dit le *Festkalender* de M. de Reinsberg, on ne veut être assis au banquet de Noël qu'en nombre impair ; et, pour atteindre ce nombre, on admet le cocher, la servante et même quelquefois un pauvre appelé de la rue.

La coutume de manger la veille de la Noël trois sortes de poissons se présente en différents pays, cependant plutôt en des contrées slaves que germaniques ou romanes. L'un de ces poissons est le bleu qui se mange immédiatement après la soupe aux poissons, l'autre, le noir, le troisième, le poisson frit. Pendant que le poisson noir est sur les assiettes, il faut observer le plus profond silence. De même on doit avoir soin de ne rien laisser tomber à terre de ce qu'on mange ce soir. Arêtes de poisson, miettes de pain, tout cela peut être utilisé pour fertiliser le jardin ou le champ. Après le repas de Noël, on ne manque pas, en beaucoup de contrées, d'interroger le sort sur les futures destinées des personnes assemblées en cette occasion. La question des mariages, qui intéresse si vivement les jeunes filles, joue, comme à l'ordinaire,

un grand rôle dans ce cas. Voici un des procédés les plus généralement adoptés pour apprendre à connaître les secrets de l'avenir dans la nuit de la Noël : chacun prend la moitié d'une écale de noix, et, après l'avoir marquée, on y attache une petite bougie. Mises sur l'eau dans une grande terrine, ces demi-écales se rapprochent ou se fuyent, se touchent, se quittent, en apparence au gré du hasard, mais, en réalité, à ce qu'on croit, obéissant à une impulsion providentielle. Il s'entend que lorsqu'une nacelle masculine s'unit à une nacelle féminine, le mariage n'est pas douteux. Cependant, on triche maintes fois et l'on fausse ainsi les décisions du sort. Des fillettes habiles savent, en soufflant, écarter de leur navire ceux dont elles ne se soucient point, afin de favoriser le rapprochement du navire qui répond le mieux à leurs vœux secrets. Mais cette façon d'agir n'est pas sans danger, car lorsqu'on souffle un peu trop fort on risque d'éteindre la lumière de son navire, ce qui est considéré, sinon comme un *arrêt de mort,* au moins comme une *condamnation au célibat.* Fort en vogue à Vienne, cette coutume se retrouve en Bohême et à peu près dans toute la partie de l'Europe habitée par des populations d'origine teutonique.

La bûche de Noël, le *Julkloot* ou *Julblock,* nommée, en France, le *calendeau* ou *caligneau,* dans le Dauphiné, le *chalendal,* est aussi connue dans l'Europe romane et slave que dans l'Europe teutonique. La bûche brûlant dans l'âtre ou sous la cheminée éclaire souvent seule la chambre, dans les localités où l'arbre de Noël n'est pas allumé. Les charbons de cette bûche, soigneusement pilés, sont un excellent remède contre les toux les plus opiniâtres. Dans le Limbourg, on s'en sert pour se nettoyer les dents. En Flandre, on met un morceau de la bûche sous le lit, ce qui doit préserver la maison contre la foudre. A Marseille, on arrose la bûche de vin et d'huile et c'est le père de famille qui y met le feu.

En Italie, dans les Abruzzes, les jeunes gens allument des bûches de Noël devant la porte de l'élue de leur cœur. Plus le feu est grand, plus l'amour l'est aussi. Les galants donnent grande attention à ce que fait leur belle ; si elle sort pour verser de l'eau sur le feu, c'est signe qu'elle refuse l'hommage de celui qui a allumé le feu symbolique, mais si elle vient prendre un brandon pour le placer sur son foyer, les vœux de l'amant seront exaucés.

Dans la nuit de Noël, les loups sont beaucoup plus méchants

encore qu'à l'ordinaire, chacun le sait, dans les forêts du Luxembourg, comme dans celles de la Bohême ou de la Pologne. A Vienne, il était jadis d'usage de chanter d'une manière particulière après la messe de minuit, la *bénédiction du loup*, qui n'était rien autre que le premier chapitre de l'Évangile saint Mathieu, contenant la généalogie du Christ. Aussi longtemps que durait ce chant, la grosse cloche de l'église de Saint-Étienne, sonnait à toute volée. On expliquait cet usage par la circonstance que, lorsque la ville de Vienne était encore entourée de bois, les habitants eurent beaucoup à souffrir des loups, qui disparurent toutefois, dès qu'on connut l'efficacité des paroles évangéliques, qu'en mémoire d'un aussi heureux événement, on continua pieusement à psalmodier dans la nuit de Noël. — Ailleurs, c'était le premier chapitre de l'Évangile selon saint Jean, qui passait pour un préservatif de ce genre, comme le prouve l'anecdote, jadis souvent répétée, de l'évêque, qui, ayant rencontré un prêtre tenant un gros bâton caché sous sa soutane, lui demanda ce que cela signifiait? A quoi le prêtre répondit : C'est pour me défendre contre de méchants chiens... — N'avez-vous pas pour cela, continua l'évêque, le premier chapitre de l'Évangile de saint Jean? Certes, Monseigneur, reprit humblement le prêtre, mais les dogues ici n'entendent pas le latin. — Il est à croire que les méchants loups de cette nuit, doivent être pères ou cousins de nos *lodders*, espèce de loups-garous, qui justement alors sont, dit-on, le plus à craindre. Ils symbolisent sans doute les génies des ténèbres, furieux de ce que la *naissance du libérateur* annonce qu'il sera mis une fin à la funeste domination.

On a assez généralement l'habitude de nourrir, à la fête de Noël, mieux qu'à l'ordinaire le bétail et la volaille. Toutefois ce sont les mâles qu'on avantage particulièrement; ce qui indique fort bien le point de vue primitif de cette fête de renaissance. En beaucoup de localités, on leur réserve quelque chose du repas de Noël, en d'autres, on les régale d'ail, etc. Il nous faudrait beaucoup d'espace pour énumérer tout ce qui se pratique, sous ce rapport, en différentes contrées.

L'idée de l'apparition du *petit cochon d'or*, en cette nuit, se retrouve sur tous les points de l'Europe germanique. En Franconie et en Thuringie, comme chez nous et dans le Holstein, en Angleterre comme en Bohême, et là, même chez les Tchèques. En Thuringie et en Bohême, on console les enfants qui se plaignent la veille de Noël,

en leur disant que le soir ils verront le petit cochon d'or, qui, en plusieurs contrées, et surtout en Angleterre, ne manque pas d'apparaître sur la table à minuit. Cependant, dans la plupart des pays où l'on parle encore de ce petit cochon, il reste maintenant invisible.

En Angleterre, l'idée chrétienne de la Noël s'est mêlée d'une manière tout à fait originale aux souvenirs germaniques ou à ceux de la *nuit mère* et des saturnales romaines. Les travestissements les plus fantastiques sont admis à cette époque. Les hommes-cerfs, les hommes-loups, les hommes-hiboux, les nains et les géants les plus difformes, viennent coudoyer les poétiques bergères, les ondines, les fées, les anges, etc. Une fois par an, l'Anglais le plus sérieux se permet d'être franchement joyeux, lorsque l'arbre de *Christmas* vient lui rappeler les joies de sa jeunesse.

Les noëls ou chansonnettes de la Noël sont innombrables. Chaque pays en a en abondance et il en existe plusieurs collections, tant pour la France que pour l'Allemagne, la Bohême, etc. Il ne serait pas difficile d'en faire une pour la Belgique. Néanmoins il ne faudrait plus tarder longtemps, car, surtout dans nos villes, les chanteurs de noëls, grands ou petits, commencent à devenir rares.

Quant aux pronostics et axiomes populaires qui se rattachent à la veille de la Noël, nous en avons mentionné plusieurs dans notre *Année de l'ancienne Belgique*. Nous nous contenterons d'en citer ici encore quelques-uns, car, nous le répétons, l'espace nous manque pour viser à compléter davantage nos détails sous ce rapport.

Pronostics de mariage :

Si, à la veille de Noël, une fille, écoutant à une écurie, entend hennir un cheval, elle ne tardera pas à se marier.

La demoiselle qui pense au mariage garde un petit morceau de tous les mets du repas de Noël, et enveloppe soigneusement ce trésor dans du linge, qu'elle place ensuite sous son oreiller : le futur ne tarde pas à lui apparaître en rêve.

Là où, en Bohême, il est d'usage d'enfouir sous les arbres fruitiers des restes du repas de Noël, pour qu'ils portent beaucoup l'année suivante, on invite auparavant fort honnêtement ces arbres à assister au repas ; souvent les filles profitent de cette occasion pour savoir d'où viendra leur futur. Ils secouent trois fois l'arbre et disent : Arbre, cher arbre, fais aboyer un chien, pour que je sache où est le bien-

aimé qui m'est destiné. Un chien ne manque pas de désigner, en aboyant, le lieu où se trouve le futur.

Enterrer sous un arbre qu'on veut rendre fertile les arêtes du poisson mangé la veille de la Noël, est un usage connu en divers pays. On y rattache aussi un pronostic de mariage. L'homme qui, en ce moment, passe le premier devant l'arbre indique, par sa profession, celle du futur mari.

Les épis sont prophétiques en la nuit de Noël. Une fille prend au hasard un épi et en détache les grains. Si ceux-ci sont en nombre impair, elle ne se mariera pas l'année suivante, si, au contraire, il y a parité des grains, les vœux de la belle seront exaucés. Mais c'est un assez mauvais présage, si les grains sont de très inégales grosseurs, et bien plus fâcheux, s'ils sont, en grande partie, petits ou gâtés.

La femme qui veut ranimer l'amour refroidi de son mari n'a qu'à laisser tomber trois gouttes de son sang dans le vin que son élu doit boire au repas de la veille de Noël, pour rendre cet amour plus vif et plus brûlant que jamais.

Le sommeil de l'enfant, pendant les six premiers mois de sa vie, est nommé à bon droit le saint sommeil ou le sommeil sacré. Il ne faut pas, tout en invoquant la sainte Vierge, troubler le mystérieux travail de la nature; ce sommeil est la continuation du doux repos dans le sein de la mère. On le dit plus saint que jamais dans les douze nuits qui séparent la Noël de l'Épiphanie.

L'enfant né dans la sainte nuit est destiné à de grandes choses, à de beaux succès ou à d'étonnants revers.

La sainte Vierge consent toujours à exaucer la demande que lui adresse, dans la nuit de Noël, une fille dont rien encore n'a terni la pureté virginale. Le jeune homme qui se trouve dans ce cas peut attendre la même faveur du petit enfant Jésus. Par contre, l'enfer ne déploie jamais plus d'activité que pendant les heures du soir qui précèdent minuit, l'heure de la naissance du Sauveur. Il n'y a pas de ruses que de jolis démons et de gentilles démones n'emploient alors pour séduire l'innocence et la priver ainsi des bénédictions de Noël.

La chasteté des hommes, et surtout des femmes mariées, est également exposée à de rudes épreuves, pendant les dernières heures de cette soirée.

Une fois, nous annoncent d'anciennes traditions, l'enfant libérateur ne naîtra plus en cette nuit, qui alors sera la dernière du monde. Cela doit arriver lorsque la terre aura complété le septième des milliers d'années assignées à son existence. D'après ces traditions, la semaine du monde aura sept jours dont chacun sera d'une durée de mille ans.

Le premier de ces longs jours fut celui du *soleil*, le dimanche du genre humain, l'âge d'or que des échos vagues et incertains, répétés de générations en générations, seuls rappellent à nos souvenirs.

Le quatrième jour celui de Wodan, ou de Hermès, fut celui où le genre humain atteignit à son plus haut degré de splendeur. Ce fut l'âge des grands hommes de tout genre. Il commença par Homère et Lycurgue, vit passer Cyrus et Alexandre le Grand, naître et grandir Rome et Carthage, bientôt détruite par les légions romaines, produisit Confucius, Thalès, Pythagore, Phidias, Hippocrate, Socrate, Platon et d'autres à jamais illustres, et vint finir à Jésus-Christ, peu après la mort de Jules-César et quelques années avant l'effroyable désastre de la bataille, signal du déclin de Rome et à laquelle Hermann attacha son nom à jamais.

Nous vivons au soir du sixième jour, et le septième, que fort probablement aucun de nos contemporains n'est destiné à voir, ne sera pas, dit la tradition, impunément placé sous l'influence de Saturne. D'affreuses catastrophes doivent en marquer le commencement; sa fin annoncera la destruction de la terre, soit, comme prétendent quelques-uns, par le feu, soit, comme d'autres le disent, par un froid encore plus destructeur et plus ennemi de la vie que les flammes ne pourraient l'être.

Trois fois quatre clous, jetés douze fois dans l'eau bouillante, à la douzième heure de cette nuit dénoncent la sorcière, qui ne peut cacher les émotions qu'elle ressent. Le peuple croyait encore, en Belgique, au commencement du siècle passé, fort sérieusement au pouvoir des clous bouillis. On lit dans les actes d'un procès criminel, jugé, en 1722, par le conseil de Brabant (*Archives générales du royaume*, 3e section), que Jean Andrez, natif de Bousival, gardant son troupeau de moutons dans la campagne de la Bailleric, fut rencontré par Hubert Saerez, fils de Jean, demeurant à Tangisart, qui lui dit « que sa sœure « estoit incommodée et ensorcelée, et qu'il congnoissoit fort bien la « sorcière qui l'avoit ensorcelé, et qu'ayant apris un remède à

« Genappe pour faire venir la sorcière chez luy, et dit qu'il falloit que « sa sœure iroit achapter pour un escalin de cloux et qu'elle devoit « poigner dans le sacqz et les mettre bouillir et que, pendant que « lesdits cloux bouillioient la sorcière viendroit chez eux, et qu'il ne la « laisseroit en aller qu'elle n'oyt défait le sortilége ny plus ny moins. » (Une malheureuse femme, Anne-Marie Sotteau, devint la victime de cette superstition. Elle fut impitoyablement assassinée.)

25 décembre, Noël. — La plupart des idées superstitieuses, que nous voyons aujourd'hui mises en relation avec la fête de Noël, trouvent leur explication dans le culte de Mithras, nom grec de Mihira, ou de déités analogues. Or, ce culte se fondait sur des phénomènes astronomiques. Alors, il y a près de deux mille ans, la naissance de l'enfant solaire, le 25 décembre, à minuit, correspondait à l'ascension de la constellation de la Vierge. Albert le Grand dit, dans son traité de l'Univers : *Ascendente virgine natus fuit Dominus Noster Jesus Christus,* et Prudentius fait allusion à cette coïncidence astronomique dans les vers que voici de son hymne sur la naissance du sauveur :

Quid est quod arctum circulum
Sol jam *recurrens* deserit?
Christusne terris nascitur
Qui lucis auget tramitem?

La Vierge personnifiée de la sphère persane, porte un enfant sur les bras, et Scaliger, dans ses notes sur le poëme de *l'Astronomie de Manilius,* décrit comme il suit cette vierge : *Virgo pulchra capillitio prolixa, duas spicas manu gestans, puerum lactans.*

Nous avons mis en présence, dans le *Germane* (année 1860, n° 47), l'explication indo-germanique et la signification chrétienne du Noël. Notre intention était de reproduire ces lignes ici, en une version française. Toutefois, pour ne pas trop allonger notre publication, nous croyons devoir renoncer à cette idée, en nous proposant néanmoins de consacrer aux fêtes de Noël un travail spécial, dont nos « *fêtes du* « *Joul* » peuvent être considérées comme le programme.

Saint Augustin dit : « Nous célébrons le 25 décembre, non ainsi que les infidèles, à cause de la naissance du soleil, mais à cause de la naissance de celui qui a créé le soleil, » et le pape Léon Ier considère

comme une inspiration du démon, l'idée que le jour de Noël n'est pas sanctifié, tant à propos de la naissance de Jésus-Christ, que parce qu'il marque le renouvellement du cours du soleil.

Comme les Germains et les Celtes, les Égyptiens célébraient, en ce jour, la naissance du soleil, fils d'Isis, à quoi se rapporte l'inscription du temple de Saïs : *Le fruit né de moi est le soleil!* Mihira, le dieu solaire des Perses, naissait, le 25 décembre, dans une caverne, comme le lumineux de Holla (déesse dont le nom est restée celui de l'Enfer chrétien pour les peuples d'origine germanique).

La fête de Noël apparaît, en 354, pour la première fois, dans l'indicateur des fêtes de l'Église romaine, mais par une alliance de l'idée chrétienne aux souvenirs des anciens cultes, elle ne tarda pas à devenir la fête la plus joyeusement célébrée de toute l'année.

Depuis les plus anciens temps, la messe dite, surtout le dimanche, à l'aube du jour, passe pour être la plus édifiante, lorsqu'on l'entend à jeun et sans s'être souillé auparavant de péché charnel. En une foule de contrées, la messe de Noël l'emporte, à cet égard, sur toutes les autres dites dans les mêmes conditions. Mais il faut aussi avant tout que le célébrant soit d'une chasteté généralement reconnue. On considère la messe, au lever du soleil, comme aussi salutaire à la santé du corps qu'à celle de l'âme, que le péché seul pourrait rendre malade, si, emprisonnée dans le corps, les nerfs ne la tenaient pas dans leurs liens perfides.

Des dispositions caractéristiques, sous le double rapport des idées et des mœurs de l'époque en Belgique, se trouvent dans le testament de Gauthier (Wouter) de Beka (Beek), daté du 15 juin 1517, et dont la copie authentique est conservée aux Archives du royaume, à Bruxelles, dans le fonds de l'ancienne université de Louvain. La messe, au lever du soleil (*circa ortum solis*), qu'il institue doit être dite à l'autel érigé par lui-même dans une chapelle annexée à l'église des Bogards, à Louvain. Beka prend des précautions remarquables pour assurer autant que possible la chasteté du prêtre (*honeste sine focaria vivere*) qui jouira de son bénéfice. Tout péché charnel, de la part de cet ecclésiastique, lui attire des amendes considérables en faveur des pauvres. Même le soupçon d'incontinence doit être puni, si la voix publique vient à le formuler ! Plusieurs testateurs ont cru devoir exiger que les bénéfices fondés par eux ne soient accordés qu'à

des ecclésiastiques dignes de les obtenir et d'en conserver la jouissance, mais Gauthier de Beka s'est distingué par la rigueur des mesures prises sous ce rapport.

Une tradition remarquable et qui, comme celle de Danhuizer ou Tanhæuser, nous montre le christianisme en lutte avec les coutumes païennes, se rapporte à la fête de Noël. Il en existe deux ou trois versions qui néanmoins n'offrent que quelque variantes secondaires dans les détails. Voici cette tradition :

Au saint jour de la nativité du Christ, le prêtre Rupert disait la première messe. Les fidèles priaient avec ferveur dans l'église, tandis qu'en dehors un homme portant le nom d'Albert et qui était encore entièrement adonné aux superstitions païennes, dansait dans le cimetière avec quinze autres hommes et trois femmes (d'autres disent six hommes et six femmes). Ces infidèles accompagnaient leurs danses, de chants à bon droit condamnés par l'autorité ecclésiastique. Pendant que le prêtre invoquait l'agneau divin qui efface les péchés du monde, les païens, dans le cimetière, chantaient en chœur : *Lumineux soleil renaissant, nous te saluons!*

Le prêtre envoya le sacristain pour inviter ces malheureux, au nom de l'enfant Jésus, de se retirer. Mais ils répondirent : *De même que nous ne le troublons pas en ce qu'il fait dans son église, qu'il nous laisse faire ici à son tour ce que bon nous semble! La voûte céleste est le temple de nos dieux!*

Le prêtre était arrivé aux paroles : *Dieu a affermi la terre qui ne sera point ébranlée,* les païens s'écriaient en dehors : *Terre, tu es notre mère.*

De nouveau le prêtre les fit exhorter de ne pas continuer ces clameurs sacriléges. En vain. Ils étaient entêtés et se refusaient à prêter l'oreille à la voix de la raison. Le prêtre disait : *Fille de Sion, soyez ravie de joie, fille de Jérusalem, poussez des cris d'allégresse!*

Les infidèles dansaient une nouvelle ronde en chantant : *O mère du feu, puissante déesse!*

Et de nouveau le sacristain les pria de s'éloigner. *Nous ne t'obéirons pas,* répliqua Olbert, *nous danserons malgré ton prêtre!*

Le vacarme ne cessa ni pendant la communion ni ensuite. Les païens ne se lassaient de chanter en l'honneur de leurs démons. Le prêtre qui commençait à s'embrouiller en ressentit un vif courroux

et s'écria : *Eh bien soit, qu'ils continuent à danser ainsi pendant toute l'année!*

Cette malédiction s'accomplit de suite et entièrement. Bon gré, mal gré, il leur fallut danser sans cesse, pendant les plus grands froids de l'hiver, comme durant les brûlantes chaleurs de l'été, lorsque luisait le plus beau soleil et au milieu des pluies torrentielles, nuit et jour, sans un moment de répit. Ils n'avaient ni faim ni soif, ne se fatiguaient pas; n'avaient plus besoin de sommeil.

Ils ÉTAIENT MAUDITS. Un frère voulut détacher par force de cette ronde infernale, sa sœur qu'il aimait beaucoup. En vain! Il lui arracha le bras hors du corps et elle n'en ressentit aucun mal, pas une goutte de sang ne sortit de ses veines, elle ne fit entendre nulle plainte; aucun soupir ne lui échappa. On la vit continuer à danser et à chanter comme les autres. La terre s'enfonçait sous leurs pas. En été, ils étaient déjà jusqu'aux genoux dans la fosse; en hiver, jusqu'au dos. Mais leur danse ne cessait pas, c'était affreux à voir! Vers la fin de l'année, saint Héribert, l'archevêque de Cologne, arriva. Il eut pitié de ces infortunés, les libéra de la malédiction et les fit entrer dans l'église. Les femmes ne tardèrent pas à expirer; de même que peu après quelques hommes, qui, dans la tombe, firent des miracles, preuve certaine qu'une aussi dure punition leur avait acquis la faveur de Dieu. Les autres, dont la vie se prolongea encore, ressentirent toujours un certain tremblement qui agitait tous leurs membres.

Un récit fait arriver saint Héribert à la Saint-Jean-Baptiste, ce qui, abrégeant la punition d'une demi-année, n'est pas en pareil cas un faible avantage pour les châtiés. L'abbé chroniqueur, J. Tritheim, dit que ce fait se passa en 1012, d'autres s'abstiennent d'indiquer une date précise. En outre, on n'est pas d'accord à l'égard de la localité où la danse a eu lieu.

On prétend aussi que le valet Rupert, qui accompagne saint Nicolas ou l'Enfant Jésus, et chez nous le comte de la Mi-Carême, doit son nom au prêtre dont nous venons de parler. Mais nos lecteurs savent à quoi s'en tenir à l'égard de ce valet, que les Anglais qualifient : *the lord of the misrule.*

Cette tradition nous fait connaître, du reste, que les païens teutoniques avaient la coutume de danser et de chanter à la Noël dans les cimetières.

Partout les campagnards attachent une haute importance au temps qu'il fait en ce jour. Un beau soleil luisant annonce une année joyeuse et fertile. La pluie, au contraire, porte malheur aux récoltes et aux bestiaux.

La lune (manifestation ou attribut de Berchta, Holla, Isis, etc.) ne doit pas être moins prise en considération que le soleil en ce grand jour de sort (en allemand *Loostag*, en flamand *lotdag*). Si la Noël tombe avec la nouvelle lune, l'année sera excellente et toujours plus ou moins bonne, selon que la fête se rapprochera ou non de cette phase lunaire. Mais la lune décroissante à la Noël n'annonce jamais rien de bon.

Si le jour de la Noël est un dimanche, l'hiver sera doux, le printemps agréable, l'été chaud, l'automne humide; les récoltes seront abondantes. Les dames n'enfanteront pas beaucoup, il faut bien qu'elles aient quelque répit. La Noël venant le lundi, assure un hiver assez modéré, un bon printemps, un été tempétueux, une récolte assez médiocre. Beaucoup de dames devront se consoler de la perte de leur mari, en souriant à son successeur. Le mardi n'est pas un jour bien favorable pour la Noël, car, en tel cas, il faut s'attendre à un hiver rigoureux, à un printemps soumis aux violences des vents, à un été humide, à des récoltes, en général, peu abondantes. Une grande mortalité régnera sur la terre et le clergé surtout aura à supporter de rudes pertes. La Noël arrivant le mercredi amène un hiver variant d'une température tiède jusqu'au plus grand froid; un printemps désagréable; mais l'été et l'automne seront bons, et il y aura du foin, du blé et du vin en abondance. Quant aux pommes on n'en cuira guère, mais les choux réussiront. Les mères doivent s'attendre à pleurer la perte de plus d'un enfant, et la mort sévira fortement contre les animaux. La Noël tombant le jeudi indique un hiver pluvieux, un printemps venteux, un bel été. L'automne sera mêlé de bon et de mauvais, en ceci semblable à l'homme. La terre accordera de riches bénédictions; il n'y aura que le vin qui, faisant à peu près défaut, rappellera l'homme et la femme à la limpide boisson d'Adam et d'Ève, si propice aux gens nerveux. Rois, princes et grands seigneurs auront à lutter contre les divers piéges du grand faucheur, qu'on appelle Mort, et qui en outre ne fera pas grâce aux méchantes femmes. La Noël, un vendredi, présage un hiver et un été variables, un bon printemps et un automne dont on n'aura pas trop à se plaindre, du

fruit en grande quantité. Les maladies d'enfants seront nombreuses et les jolies femmes non fidèles, dit-on. Le samedi n'est qu'un mauvais jour pour la Noël, un vilain hiver, un méchant printemps, un été un peu meilleur, un automne sans pluie et infertile. Peu de blé, pas de fruit. Une navigation malheureuse, une pêche moins mauvaise. Partout des incendies. De nombreuses maladies et beaucoup de cas de mort parmi les vieilles gens. Les arbres périront, enfin les hommes seront plus violents, les femmes plus capricieuses que jamais. Chose détestable que la Noël qui arrive le samedi, jour des sorcières. Que le bon Dieu nous fasse grâce en pareille année.

Les fiançailles du jour de la Noël sont heureuses, et il n'est pas bon de rejeter, ce jour, une demande de mariage convenable.

26 décembre, saint Étienne. — La fête de la naissance du Sauveur est suivie immédiatement de celle du premier martyr de la foi chrétienne. Cette fête, très-ancienne, se célébrait déjà dans les premiers siècles de l'Église comme deuxième fête de Noël.

Dans la partie teutonique de l'Europe, la Saint-Étienne est souvent nommée *Le grand jour du cheval* (en allemand : *Grosser Pferdtag*, en flamand : *Grooten Peerddag*). En ce jour on nourrit les chevaux de foin bénit, on les saigne et on conserve soigneusement le sang comme préservatif contre diverses maladies. Jadis, une messe solennelle se disait en diverses localités, dans l'intention d'implorer du ciel une bonne récolte de foin. En Suède, on demandait non-seulement une abondante récolte de foin, mais bien de tout ce que le paysan cultive. Gejer voit dans cette coutume un souvenir des sacrifices que faisaient les païens à la même époque et dans le même but. Rien dans la légende de saint Étienne n'indique pourquoi on a choisi de préférence ce saint pour patron des chevaux et de leur nourriture. Mais l'odinisme nous fournit là-dessus quelques renseignements. Le cheval d'Odin (devenu plus tard le cheval de saint Martin, de saint Éloy, de saint Nicolas, de saint Thomas, etc.) jouait un grand rôle dans les douze nuits, et il est plus que probable qu'on sacrifiait jadis, immédiatement après la fête de la *Mi-Hiver*, des chevaux en l'honneur de ce coursier céleste.

Lorsqu'ensuite, c'est-à-dire après l'introduction du christianisme, Wodan, Donnar et tous les autres dieux païens furent transformés en démons, on ne vit plus en eux les protecteurs, mais bien les persé-

cuteurs des hommes et du bétail. Le peuple alarmé chercha du secours contre leurs maléfices, et c'est à l'Église qu'il le demanda.

Le pain de saint Étienne, qu'on cuit encore en diverses localités, a la forme d'un fer à cheval. Il se fait d'une pâte de fleur de farine beurrée et à laquelle on ajoute quelquefois un peu de pâte d'amandes.

Dans la Bohême allemande, la Saint-Étienne est le jour où les domestiques quittent leurs services. Pendant le reste de l'année, le domestique n'aime pas de changer de maître, ni le maître de domestique. On y voit, de part et d'autre, un affront, une honte. En Pologne, nous retrouvons la même coutume qui sans doute a donné lieu au dicton polonais : A la Saint-Étienne, chacun se croit maître.

En Franconie, c'est le jour où l'on fouette à coups de verges ceux qui ont le malheur de rester les derniers au lit. Il y a des localités où le *droit du fouet* est réservé aux garçons seuls et à l'égard des filles. En d'autres, les filles ont, sous ce rapport, les mêmes droits que les garçons.

En Suède, il est d'usage que les paysans rivalisent, au sortir de l'église, pour faire avancer leurs chariots aussi rapidement que possible. Celui qui, à égale distance, parvient à devancer les autres et à atteindre le premier sa demeure aura aussi le bonheur de rentrer le premier sa récolte.

A l'époque où le christianisme venait à peine de renverser les autels des dieux adorés par les païens, les nouveaux convertis firent preuve d'un tel zèle en buvant en l'honneur de saint Étienne, que Charlemagne crut devoir réprimer cette dévotion exagérée par des dispositions pénales consignées dans ses Capitulaires. Néanmoins, l'usage de boire en ce jour un peu outre mesure se maintient encore, bien qu'on ne boive plus justement en l'honneur de saint Étienne ou, comme on disait jadis chez nous, pour fêter dignement les *couches de la sainte Vierge*.

27 décembre, saint Jean l'Évangéliste. — La date de la fête de saint Jean l'Évangéliste, le plus jeune des apôtres, est l'opposé direct de la Saint-Jean-Baptiste; aussi, dit-on, qu'à la Saint-Jean-Évangéliste, le soleil se tourne vers l'été et l'hiver vers le froid, tandis qu'à la Saint-Jean-Baptiste le soleil se dirige vers l'hiver et l'été vers la chaleur.

L'usage de boire à l'amour de saint Jean (*sint Jans-Minne*) s'est conservé chez nous jusqu'au siècle dernier. Nous voyons dans un règlement assez curieux concernant le chapelain de la cour et ses fonctions, et qui se trouve aux Archives du royaume, que sous le gouvernement de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, on bénissait du vin de saint Jean à la cour de Bruxelles. En Bohême, on le fait encore de nos jours, et ce vin est considéré comme bienfaisant pour les hommes comme pour le bétail. On s'en sert nommément au repas d'adieu, avant un voyage, et au banquet de réconciliation.

On a voulu expliquer cet usage par la circonstance que saint Jean était l'échanson du Sauveur et que, d'après sa légende, il avait un jour vidé une coupe de vin empoisonné sans en ressentir le moindre mal. Mais, indépendamment de ce qu'on buvait aussi à l'amour de sainte Gertrude, de saint Martin, etc., l'origine païenne du *Minnedrank* est bien clairement prouvée, puisque dans les réunions de sacrifices (*offergillen*) qui avaient lieu à l'époque du solstice de l'hiver, on buvait en l'honneur d'Odin (ou Wodan), afin d'obtenir de ce dieu tout-puissant la conservation et l'augmentation de la prospérité du roi et de la nation, puis en l'honneur de Niord et de Freier, pour que l'année fût abondante. La troisième *remplie de la coupe,* le *Bragafull* ou *Bragabecher* était consacrée à Braga, le dieu de la poésie et de l'éloquence. Ensuite, on buvait à l'*amour,* c'est-à-dire au *souvenir* des amis morts glorieusement pour la patrie et auxquels les portes de la Walhalla s'étaient ouvertes. L'introduction du christianisme modifia cette coutume. Une loi de Magnus, roi de Norwége, la consacre à Dieu et à Jésus-Christ (*ut biberatur æterni Dei et Domini nostri Jesu Christi poculum*).

Ces hommages bachiques se multiplièrent aussi bientôt en des pays où on aimait à boire beaucoup. On institua la *coupe* de Dieu le Père, la *coupe* de Dieu le Fils, la *coupe* de Dieu le Saint-Esprit, de la Sainte-Vierge, les *amours* ou *souvenirs* de saint Jean, de saint Étienne que nos lecteurs connaissent déjà, de saint Martin, de saint Olaus, de saint Canut, de saint Éric, de sainte Gertrude, etc.

Il peut y avoir eu erreur de notre part, lorsque nous avons dit dans l'*Année de l'ancienne Belgique*, que l'Église, sans s'opposer à cette coutume, ne l'avait pas approuvée directement. S'il est permis de se fier à ce que dit Boxhorn, dans le livre II de sa *Nederlandsche historie*,

les inquisiteurs d'Utrecht exigeaient des hérétiques de cette contrée qu'ils se déclarassent prêts à boire au nom et à la mémoire de saint Martin.

On comprend, du reste, que la localité influait beaucoup sur le choix du saint à l'amour ou à la mémoire duquel on buvait, et que, chez nous, outre saint Jean, saint Martin et sainte Gertrude devaient être plus favorisés sous ce rapport que saint Canut, saint Éric, etc. La coupe de sainte Gertrude, *de schaele van Nivelle* (*patera Nivigellensis*), n'était pas sans raison populaire aux Pays-Bas, sainte Gertrude étant une sainte nationale.

On a beaucoup discuté, même encore au XVIe siècle, sur la question si *saint Jean était mort ou non?* Ceux qui ne voulaient pas admettre, d'après la leçon du Martyrologe, que saint Jean fut enseveli à Éphèse, opposaient à toutes les preuves historiques ou traditionnelles les paroles de Jésus-Christ adressées à saint Pierre, par rapport à son bien-aimé disciple : *Si je veux qu'il demeure jusque que je vienne, que t'importe?* En tout cas, l'opinion que saint Jean n'est pas mort date de loin; saint Augustin en avait déjà connaissance. A la fin de sa *Vie de saint Jean,* il permet à qui cela plaît, de prétendre que saint Jean vit encore et que, dans son tombeau à Éphèse, il est plutôt endormi que réellement mort; que la terre s'y soulève et, pour ainsi dire, tourbillonne, ce qui peut être attribué à la respiration du saint. La tradition de ce sommeil merveilleux a, sans doute, influé sur les récits populaires qui représentent saint Jean, comme parcourant la terre pour protéger l'innocence, la vertu, le bon droit, ainsi que pour empêcher le mal, et faire rentrer le criminel dans la voie du bien. « Saint Jean, avons-nous dit, dans nos : *Fêtes du Joul,* est le symbole du *bon principe;* il assure le bonheur de ceux qu'il aime, il enrichit le fermier, lui accorde de beaux et bons enfants. L'entreprise commencée ce jour-là réussit. Toutes les traditions qui se rapportent à saint Jean sont riantes; c'est un saint d'amour et d'espérance. »

Les emblèmes de saint Jean sont la *coupe* et, avant tout, *l'aigle!* La coupe se rapporte à la tradition déjà mentionnée ci-dessus et selon laquelle ce saint put boire impunément le vin empoisonné qu'on lui avait offert dans l'intention de le faire mourir. L'aigle se rapporte à l'esprit supérieur qui distingua saint Jean, et peut-être plus encore à

l'*immortalité* que la tradition lui attribuait, car l'aigle se confondant avec le phénix est l'antique symbole de l'apothéose. Cette idée d'origine grecque (Diodore, XVIII, 115) et qui avait son fondement dans le mythe d'Héracles, fut adoptée par les Romains. L'aigle devint l'emblème de l'immortalité de leurs empereurs. Il pourrait aussi être ici en relation avec la renaissance du soleil, signification qu'il semble avoir dans la vision d'Ézéchiel, à laquelle les symboles séraphiques sont empruntés.

La Saint-Jean était jadis chômée comme troisième jour de Noël. Cet usage prit fin au siècle dernier où l'on prétendait que la fréquence des fêtes contribuait à la démoralisation du peuple. L'assertion fut contestée, mais ce qui ne pourrait l'être raisonnablement, c'est que la profanation des fêtes est un signe évident d'un fâcheux progrès d'immoralité. — « Si saint Jean veut, dit l'adage populaire, toute pluie cessera et tout vent s'apaisera. » Cette opinion se fonde, sans doute, sur ce que la tradition dit qu'à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans saint Jean voulant écrire son Évangile, ordonna un jeûne, afin que les fidèles priassent pour qu'il écrivît de bonnes et dignes choses, et qu'ensuite, s'étant retiré dans un lieu très-écarté, il n'y tomba point de pluie, il n'y souffla pas de vent, et, en général, il n'y advint rien qui eût pu troubler l'Évangéliste en son œuvre.

Lorsque le vent souffle dans la nuit de la Saint-Jean, l'Évangéliste en veut aux rois. La mort approche d'eux, et elle fera des victimes.

Le soleil de la Saint-Jean d'hiver porte malheur aux évêques ; il ne présage rien de bon aux riches (que saint Jean n'aimait pas), mais il est aussi favorable aux pauvres qu'aux biens de la terre.

28 décembre, les saints Innocents. — Quelle joie pour les enfants, en Belgique, d'être une fois, pendant tout un jour, maîtres dans la maison, de remplacer père et mère, de commander au lieu d'obéir, de manger, non ce qu'on leur donne, sans avoir consulté leur goût, mais bien ce qu'il leur plaît d'avoir. C'est bien dommage que les jours soient si courts en décembre, qu'ils commencent si tard et finissent si tôt! Aussi, les enfants ont-ils soin de faire valoir, aussitôt que possible, leur autorité, de réclamer les clefs et la bourse, dès que l'obscurité semble quelque peu se dissiper ! Et quels airs de gravité et d'autorité ne sait-elle pas prendre, la petite maman, en ses rapports avec les

domestiques, la laitière, le boulanger, etc. Dès sa tendre enfance, l'homme se plaît autant à commander, qu'il lui est désagréable d'obéir. On peut réprimer cet instinct, mais jamais l'anéantir. En Bohême, c'est en ce jour et non à la Saint-Étienne que les garçons ont le droit de fouetter les filles et les enfants de châtier ainsi leurs parents. Il s'entend qu'il faut à peine user et jamais abuser de pareil droit. Les battus doivent payer l'amende. Cela est proverbialement tout à fait en ordre. L'amende consiste dans le payement d'une certaine somme ou le don d'une bouteille, soit de liqueur soit de punch. (N'oublions pas de dire qu'au nouvel an le droit de revanche appartient aux filles, ce qui n'est qu'équitable.)

Les Tschèques disent qu'à cette date le jour se *rajeunit* (*se omlazuje*).

Mais le jour des Innocents n'est pas tout à fait sans désagréments pour les enfants. Ils ont alors à répondre à une question qui offre quelques difficultés, et s'ils ont le malheur de ne pas connaître le mot de l'énigme, la verge les en punit. Nous félicitons nos honorés lecteurs et nos charmantes lectrices de ne pas se trouver en tel embarras, car, à coup sûr, ils auraient quelque peine à échapper à la punition. Mais, nous dira-t-on, quelle est donc cette question si épineuse? La voici : quel fut le nombre des petits innocents, massacrés par ordre d'Hérode?... Hâtons-nous de le dire : quatre mille quatre cent quarante-quatre, ni plus, ni moins.

Jadis l'usage de se fouetter mutuellement, le jour des Innocents, était à peu près connu dans toute l'Europe teutonique, en y ajoutant l'Angleterre, et on en trouve même des traces en France.

Un règlement de police de Lauenstein, datant de l'année 1599, a pour but de mettre fin à la mauvaise coutume, « que des valets « robustes entrent dans les maisons et découvrent femmes et servantes « pour les fouetter avec des verges ou baguettes. » A Baireut (Franconie), même défense fut faite en 1731. En France, à Nantes, c'était bien autre chose encore ; là les prêtres avaient le droit de fouetter, et ils forçaient, avec leurs verges, des personnes nues ou en chemise de se lever et de les suivre jusqu'à l'église, où on plaçait les victimes sur l'autel. Il n'est pas étonnant que cet abus, *excessivement* anti-chrétien, ait été aboli dès l'année 1451. On peut même s'étonner qu'il ait pu durer si longtemps.

On se servait ordinairement pour cet usage de verges faites de ramilles de sapin, de romarin, de laurier, etc. Il est permis de voir dans cette singulière coutume quelque reste d'un ancien rite de pénitence ou de réconciliation.

On sait qu'anciennement les enfants de chœur avaient, presque partout, le droit d'élire en ce jour, ou au nouvel an, un évêque qui pouvait dire la messe et officier, en général, de toute manière. A Ratisbonne, c'étaient les écoliers qui procédaient à l'élection de l'évêque. A Mayence, cette farce semi-religieuse eut lieu jusqu'en 1779, le jour de la Saint-Nicolas, et en Angleterre on prenait la chose tellement au sérieux qu'à Salisbury cet évêque éphémère pouvait seul disposer des bénéfices qui venaient à vaquer ce jour, et lorsqu'une fois un prélat de ce genre vint à mourir pendant la courte durée de sa dignité épiscopale, il lui fut érigé un monument dans la cathédrale, où il était représenté en habits d'évêque. Aboli par Henri VIII, cet abus fut introduit de nouveau sous le règne suivant, mais il ne put se maintenir.

De nos jours, la seule trace de l'ancien usage qui existe encore en Belgique, c'est que les enfants de chœurs vont solliciter, le jour des Innocents, quelque petit don chez les habitants de leur paroisse.

Le vent de la nuit des Innocents annonce la famine à tout pays. Le soleil de ce jour fait tort à la santé des jeunes garçons.

29 décembre, saint Thomas de Cantorbéry, saint Trophime. — Saint Thomas, banni de l'Angleterre, se réfugia en Belgique où il vécut pendant plusieurs années. Cette circonstance explique pourquoi sa fête était jadis chez nous en grand honneur, surtout à Tournay, à Dixmude, etc. — Bien que saint Trophime, disciple de saint Paul, patron d'Arles, en Provence, soit un saint fort vénéré, surtout dans le midi de la France, en Suisse et dans quelques parties de l'Allemagne méridionale, sa légende n'en est pas moins très-contestée et peu historique. Saint Paul ne dit rien d'autre de ce disciple que : « J'ai laissé Trophime malade à Milet. » (II, Timothée, IV, v. 21.) Toutefois, au xe siècle, un chancelier ou scolastique de l'église d'Arles a jugé à propos de compléter les indications si peu nombreuses qu'il possédait sur saint Trophime, en appliquant à son saint tout ce que Héric, auteur d'une légende de saint Germain d'Auxerre, avait emprunté à Constance, historien antérieur du patron des Auxerrois. Saint Germain

est allé à Ravenne, puis en Angleterre, il a tenu tête à Eocaric, roi des Alains. Pour l'anonyme d'Arles et ses copistes, c'est saint Trophime qui a fait tout cela.

Héric s'adressait ainsi à la ville d'Auxerre : *Multa pro te tulit Germanus, graves sibi terra marique expeditiones gratia summi in te amoris induxit.... oblitus longevitatis annosæ. Pro salute tua principibus se opposuit, pro pace tua barbaris caput objecit.* L'anonyme parle de la même manière à la ville d'Arles, seulement *Germanus* devient *Trophimus.*

Or, ceci n'est pas un fait isolé, il se répète maintes fois, quoique pas toujours d'une manière aussi frappante. Comme les savants les plus célèbres, ecclésiastiques et laïques, le reconnaissent, c'était un procédé plus ou moins usité; et cela explique pour nous comment les mêmes détails se retrouvent en plusieurs légendes. Ce qui est vrai pour les légendes l'est bien plus encore pour les traditions non religieuses. La manière de procéder de l'anonyme d'Arles a été adoptée, sous ce rapport, par bon nombre d'écrivains même fort modernes, et ce n'est pas là une des moindres difficultés que doit vaincre celui qui veut faire des études consciencieuses sur cette intéressante matière.

Saint Trophime marque tout juste dans le calendrier le point opposé à celui qu'occupe son maître saint Paul. L'apôtre préside au déclin, son disciple à la renaissance de la lumière.

Le soleil de saint Trophime fait du bien aux semailles d'hiver et fertilise les jardins. Le vent de la nuit de ce saint est de funeste augure pour les savants.

30 décembre, saint David. — D'après la leçon du Martyrologe, nous avions indiqué, dans nos *Fêtes du Joul,* la Saint-David sous la date du 29 décembre, mais nos calendriers placent ordinairement la fête de David au 30 décembre. Le *Festkalender* de Nork confond David le prophète-roi avec David l'ermite, et il indique la fête de ce dernier, qui se célèbre le 26 juin, au 30 décembre.

La Saint-David n'est pas une fête sans importance. Jadis on buvait aussi à *l'amour de ce saint,* dont les Psaumes jouent un si grand rôle dans le culte chrétien.

Ainsi que nous l'avons dit dans nos *Fêtes du Joul,* c'est dans la nuit de saint David que la tradition suisse fait conduire par des capucins

aux grottes du Roththal et sous forme de brebis, les âmes destinées au purgatoire.

Saint David est considéré comme favorable aux amants qui implorent son secours, mais il attirait et attire encore parfois, dans les campagnes, des désagréments aux femmes infidèles à leurs maris. Gare aux charivaris dans la nuit de ce saint! On ne veut pas comprendre que David fut plus coupable que Bethsabé.

A l'hiver saint David lance la pierre et toujours le sait atteindre.

Celui qui, dans la nuit de saint David, regarde dans la lune au moment où une corde de la harpe du saint chanteur vient à se briser, doit perdre la vue, dit le Bohême.

Le vent de la nuit de Saint-David souffle du blé, du vin, de l'huile.

Le soleil de David sourit aux fruits du jardin et, mesdames, à d'autres fruits encore.

31 décembre, saint Sylvestre, sainte Colombe. — Saint Sylvestre, le patron principal des meuniers, n'est pas trop mal placé au jour qui est à la fois le dernier de l'année qui s'éteint et la veille du premier de l'année naissante. Le temps n'est-il pas un moulin, tournant toujours de la même manière, et faisant sans cesse disparaître d'un côté ce qui doit revenir de l'autre. On dit que saint Sylvestre ne protége pas justement les hommes les plus consciencieux. Néanmoins le proverbe a vieilli, les meuniers ont à supporter sous ce rapport une bien rude concurrence.

Sainte Colombe, la poétique patronne des amateurs de pigeons et à laquelle la tradition thuringeoise assigne une tête de l'oiseau dont elle porte le nom, se trouve également bien à sa place à cette date. Elle symbolise heureusement l'âme du juste s'élevant vers le ciel à la fin de ses pérégrinations d'épreuve.

Amie de l'enfance, sainte Colombe, rapporte la tradition, se révèle souvent, dans le silence de la nuit, à l'enfant malade. Elle cherche à diminuer l'ardeur de la fièvre qui le dévore, se servant de ses ailes comme d'un céleste éventail. Elle ranime en lui le souffle expirant de la vie et lui assure ainsi une prompte guérison. Mais quelquefois, ne pouvant se décider à abandonner cette petite âme en peine, elle l'enlève, en la caressant, vers les régions d'éternel bonheur.

Pour les diverses populations de la république chrétienne, le sérieux

vient, en ce jour, se mêler au gai d'une manière toute particulière. Le passé réveille des regrets, l'avenir des appréhensions, le présent ne laisse pas d'offrir des soucis. Mais partout on cherche à éloigner les tristes pensées, en s'adonnant à de joyeuses manifestations, souvent d'autant plus bruyantes qu'elles ne sont qu'une violente réaction contre des sentiments bien opposés. Toutes les joies humaines ne se présentent-elles pas sur un fond sombre et attristant? Dans nos grandes villes, on dort peu dans la nuit du nouvel an. Les réunions particulières sont animées, les établissements publics regorgent de monde. On boit, on mange, on chante, on s'abandonne à mille folies. Cela s'appelle bien finir et bien commencer l'année.

A Nurenberg, comme nous l'avons dit dans les *Fêtes de Joul*, l'heure de minuit est annoncée par une sonnerie générale de toutes les cloches de la ville. Ces sons harmonieux et mélancoliques, en une nuit d'hiver, contrastent fortement avec les chants, les cris, les bruits confus qui retentissent partout dans les rues de l'ancienne cité républicaine, que L'herminier a appelée avec vérité une pétrification de la puissante idée chrétienne du moyen âge. Il survient là, pour l'homme qui se tient éloigné des joies de la foule, un moment où l'âme, ne trouvant plus de repos dans son asile terrestre, paraît vouloir suivre dans les airs les intonations harmoniques qui vont s'y perdre.

Nous lisons, sous cette date, à la fin d'un ancien calendrier, les paroles suivantes, expression fidèle des pensées qui prédominaient, à l'époque où nos ancêtres lançaient au-dessus de leurs villes ces gigantesques flèches de pierres, qui ornent leurs monuments et que nous contemplons avec une admiration qui ne parvient que difficilement à vaincre, nous ne savons trop quel désagréable sentiment d'impuissance :

Nos omnia ad manum et peneplacitum Optumi Numinis referimus, ipsumque cum Psalte ventos de thesauris suis producere confitemur, Deumque immortalem tempestatum, non minus, quam fortunæ et rerum omnium Dominum in omnibus operibus suis laudamus ac benedicimus.

A la fin d'un travail qui présente une si grande abondance de faits, nous devons nécessairement nous demander si nous avons réellement

atteint le but que nous nous proposions, en le commençant. Ce but était, ainsi que nous le disions, de faire ressortir les similitudes qu'on trouve dans les traditions, les usages, les superstitions, les idées généralement reçues, de deux peuples, en partie d'origine diverse et dont les relations n'ont jamais été fort intimes. En effet, nous croyons avoir rempli cette tâche aussi complétement qu'il était possible dans un ouvrage d'une trop faible étendue pour permettre de longs développements. Nous avons, en outre, cherché à donner une plus haute portée à notre travail en fournissant la preuve que pour les points principaux, les mêmes coutumes et idées se rencontraient, avec de faibles modifications, chez beaucoup d'autres peuples, de sorte qu'il devient facile d'entrevoir, ici, une source commune remontant aux temps les plus reculés, au berceau du genre humain!

Comme en d'autres de nos publications, nous avons aussi eu à cœur d'éviter cette glaciale austérité, ces raisonnements longs et arides, qui rendent la lecture de pareils livres difficile, même pour des personnes d'une instruction supérieure. Nous avons caché sous des fleurs empruntées au jardin merveilleux de la tradition la sécheresse de la démonstration scientifique. En général, nous avons plus INDIQUÉ que DÉVELOPPÉ, laissant à la sagacité du lecteur, soit de lire ENTRE LES LIGNES, soit même de suppléer à ce que nous n'avons pu que DONNER A ENTENDRE. C'est une besogne intéressante et qui doit plaire à l'âme intelligente.

Cependant est-il certain qu'en écrivant de cette manière et d'après ce système, nous avons satisfait à toutes les exigences? L'expérience, cette compagne souvent gênante de l'homme au soir de sa vie, ne nous permet pas d'espérer un tel succès....

D'anciennes traditions nous apprennent qu'un arrêt immuable du sort a soumis tout écrivain aux chances les plus diverses. D'abord celle de plaire à tout le monde. C'est une belle, brillante et fallacieuse pensée que caresse avec amour la jeunesse, mais, en vérité, un bien rare privilége réservé au génie que favorise la fortune. Puis se présente la chance de plaire à beaucoup; succès agréable sans doute, mais qui suffit rarement à celui qui désire en obtenir un plus grand.

Troisième chance : plaire à un petit nombre, mais d'élus de l'intelligence. Noble espérance qui sourit à l'âge mûr et que parfois nous avons vu s'épanouir en fleurs et en fruits.

Ne plaire à personne est une chance funeste, qui offense, humilie, remplit le cœur d'amertume et de désolation.

Enfin, et toujours d'après la volonté du sort, la question peut se poser ainsi : plaire au plus grand nombre, en sacrifiant humblement sur les grotesques autels des préjugés du moment, de la camaraderie, du charlatanisme, ou : ne plaire à personne, mais en conservant cette indépendance d'opinion, cette liberté de cœur et d'esprit, cette fidélité à soi même qui, en tout temps, nous fut chère. Alors le choix de l'homme qui se respecte ne peut pas être douteux; il doit, puisque le sort le veut, se résigner à ne plaire à personne. Beethoven le disait et nous le répétons. Toutefois, dans le cas présent, si nous interprétons bien certains signes favorables, nous verrons de nouveau se couronner de fleurs et de fruits une espérance favorite et qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, a déjà répondu à nos vœux. Le vrai bibliophile placera dans sa bibliothèque la *Belgique et Bohême* auprès de l'*Année de l'ancienne Belgique*. Ce sont deux sœurs qu'il ne faut pas séparer!

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

Première partie, p. 7. — En Angleterre, le jour que nous nommons en Belgique le *lundi perdu* s'appelle le *lundi de la charrue* (*plough-monday*), parce qu'en ce jour on devait, d'après un statut d'Alfred le Grand, *inspecter la charrue*. Mais le mot : *plough*, en flamand : *ploeg*, en allemand : *pflug*, en suédois : *plog*, ainsi que le verbe y correspondant, était pris, en ce cas, dans le sens figuré, comme on dit, par exemple, en flamand d'un laboureur qui a beaucoup d'enfants : *hy ploegd goed*. Les inspecteurs, assez impertinents, s'occupaient moins de la charrue proprement dite, que des relations conjugales des inspectés. Dans plusieurs localités des îles britanniques les hommes, en ce joyeux lundi, s'habillent en femmes, et les femmes en hommes. Ils dansent, ainsi costumés, des rondes grotesques auxquelles les danseurs noirs ne manquent pas de s'associer. Hommes et femmes, armés de sabres de bois, traînent une charrue de maison à maison. Un individu drôlement affublé représente une vieille femme, un autre, probablement l'hiver, est couvert de peaux et porte un grand bonnet de feutre, orné d'une longue queue. La société réclame le droit de la charrue, et là où on le lui refuse, elle laboure le sol devant la porte de la maison.

Le *lundi perdu* tombe quelquefois à la date du *dix-huitième* jour après la Noël, et il nous semble se rattacher à cette ancienne fête teutonique. Ce dix-huitième jour clôt une nouvelle série de jours de sort qui commence à l'Épiphanie, pour finir le 11 janvier. On dit que pendant chacun de ces six jours, deux mois, l'un après l'autre tirent au sort, en flamand : *loten*, en allemand : *losen*. Le premier jour, au matin, c'est février qui tire, l'après-dînée janvier et ainsi de suite.

Le temps qu'il fait en chacune de ces demi-journées, décide du temps qu'il fera pendant les mois mis en rapport avec elles. Les Tschèques connaissent cette superstition comme les peuples teutoniques.

Dans notre *Année de l'ancienne Belgique*, nous avons dit que, d'après Hermans, les dames, dans le Brabant septentrional, savaient se procurer de beaux présents en portant leurs maris au lit le jour du lundi perdu, appelé en cette province : *koppel-maendag*. Ceci a besoin d'être rectifié. C'est à Bruxelles où les dames obtiennent un cadeau en s'acquittant de

cette tâche, vers la même époque, c'est-à-dire le 20 janvier, jour de la *Veille des Dames*. Dans le Brabant septentrional, les dames, sans qu'il leur soit imposé une obligation quelconque, jouissent, pendant la journée du lundi ci-dessus désigné, du droit de remplacer leurs maris dans la direction de toutes les affaires de la maison. Du reste, là, ainsi que partout ailleurs, il y a beaucoup de femmes qui n'ont pas besoin d'attendre ce jour pour obtenir ce droit. Elles le possèdent pendant toute l'année.

On ne se tromperait pas, croyons-nous, en voyant dans le *plough-monday*, le *koppel-maendag*, la *Veille des Dames* et les présents faits, en Hollande, aux femmes le jour de la Sainte-Agnès, les restes d'une ancienne fête en l'honneur d'une déité féminine, protectrice de l'amour conjugal. Il ne faut pas attacher trop d'importance aux prétextes historiques assignés à la coutume, dans l'une ou l'autre localité. Les dames de Bruxelles prenant joyeusement sur le dos leurs maris revenant de la Terre-Sainte, et les dames de Weinsberg qui emportent de cette manière hors de la ville leurs trésors les plus précieux (*id est* leurs maris), pour les soustraire au courroux de l'empereur Conrad, peuvent fort bien appartenir plus à la tradition qu'à l'histoire. Néanmoins les jolies bagues de la *fidélité des femmes*, dans lesquelles un petit fragment de pierre du vieux château de Weinsberg se trouve enchâssé, n'en ont pas moins leur valeur, comme présent de noce. Il ne faut pas ajouter foi à l'affligeante tradition que la fidélité, trop souvent outragée, ait, en pleurant, pour toujours abandonné la terre.

Première partie, p. 8. — Un ancien adage dit que « tout jeune prêtre désire bien vite épouser sainte Agnès. » Cela se rapporte à ce que, selon la légende, un pape, passant à Rome devant l'église Sainte-Agnès, dit à un jeune lévite qui l'accompagnait et qu'on ne considérait pas comme indifférent aux charmes séduisants de la femme : « Je vais te donner une épouse à nourrir et à garder. » Le jeune prêtre, entendant ces paroles, ne put s'empêcher de regarder avec quelque étonnement le Saint-Père. « Mais assurément, continua celui-ci, je te confie cette église. » Là-dessus ils entrèrent dans le temple et le pape donnant un anneau au jeune prêtre, lui ordonna d'épouser l'image de sainte Agnès. Aussitôt l'image lui tendit le doigt et prit pour mari le prêtre qui, dès ce moment, ne pensa plus aux femmes de ce monde.

Première partie, p. 9. — La Chandeleur s'appelait jadis la *Fête des femmes*, parce qu'à l'époque païenne, les femmes, tenant des cierges en main, faisaient en ce jour des processions en l'honneur de Proserpine, chez les Romains, et de Holla, dans les contrées germaniques. Ce nom de

Fête des femmes est encore usité dans le nord de l'Angleterre, où, à la campagne, les femmes forment, d'une touffe d'avoine, une grande poupée qu'elles habillent joliment et qu'elles couchent ensuite dans un grand panier en lui donnant pour compagnon un fort coin de bois. Elles appellent cela faire le *bride-bet* ou *brud-bet* (le lit de la fiancée ou de Brigitte). Cette cérémonie a lieu le soir, et si le matin, en regardant les cendres semées, la veille, près du lit, on y voit des traces de pieds, on peut s'attendre à une heureuse récolte.

Première partie, p. 13. — Un usage fort ancien, et qui se maintient encore en plusieurs contrées, est celui de faire décider par le sort le jour de saint Mathias, qui doit être le futur mari d'une jeune personne, dont plusieurs adorateurs se disputent la possession. Celui qui obtient le *seul lot* gagnant à cette loterie, souvent assez dangereuse, est reconnu comme l'élu de saint Mathias et, de commun accord, on cesse de lui faire concurrence. Cette coutume, qui se rapporte probablement à la circonstance que saint Mathias fut élu par le sort, pour remplacer Judas, le traître, a pour but évident d'empêcher ces querelles de jalousie qui, dans les villages, occasionnent souvent de grands malheurs. (On rapporte, bien qu'à tort peut-être, à des motifs de ce genre la *vieille haine* qui, aux portes de Bruxelles, existe entre les communes voisines d'Ixelles (Elzene) et d'Etterbeek, et qui, depuis des temps fort reculés, fait détester dans cette dernière localité la branche d'aulne, emblème d'Ixelles.) Reste à savoir si les Hélènes campagnardes se soumettent toujours à la décision de saint Mathias.

Première partie, p. 30. — La marguerite cueillie le jour de la Mi-carême et mise dans le livre de prières d'une jeune fille ou d'un jeune garçon, les préservent de mauvaises rencontres, tant en allant à l'église qu'au retour à la maison. La branche de bouleau, coupée en ce jour et placée à l'entrée de la grange, est une garantie que celle-ci se remplira abondamment à l'époque de la récolte.

Première partie, p. 32. — On nous assure que l'usage d'enterrer du buis bénit dans les champs, le dimanche des *Rameaux*, existe aussi en Belgique, et nommément dans la Campine.

Première partie, p. 65. — M. Huyttens nous dit, dans ses *Études sur les mœurs, les superstitions*, etc., que le 1er mai on plante en Flandre devant l'habitation de *certaines* filles, une branche de prunier ou d'aubépine; espèce d'allégorie satirique dont la décence ne permet pas de donner l'explication. Nous rencontrons le même usage dans les environs de

Bruxelles où, comme en Flandre, il donne lieu à de vives querelles, des rixes, des procès, etc., surtout lorsqu'une chanson vient révéler les motifs de cet hommage peu flatteur. Attacher à la robe d'une fille ou d'une femme une tige de grateron (en flamand : *klis, klit,* en allemand : *Klette*), est un outrage analogue et qu'une villageoise ne pardonne pas facilement.

M. Huyttens fait, en outre, remarquer qu'en Flandre, de même qu'en diverses contrées de l'Allemagne du Nord, le service des domestiques de ferme cesse le jour de l'*Invention de la sainte Croix* (3 mai), et non, comme en d'autres pays teutoniques (et slaves), à la Saint-Étienne ou à la Chandeleur.

Deuxième partie, p. 5. — La fête en l'honneur de sainte Rosalie, à Palerme, au mois de juillet, se rapporte aussi à la sainte dont on célèbre partout ailleurs la fête le 4 septembre ; mais, à Palerme, c'est l'*Invention du corps de cette sainte* qui donne lieu aux solennités sur lesquelles nous avons donné quelques détails sous la date du 11 juillet.

Deuxième partie, p. 40. — M. Huyttens dit qu'en Flandre, dans les nombreuses localités où existe encore le droit de franc-pâturage, les habitants commencent à jouir de ce droit à la *Nativité de la sainte Vierge* (8 septembre), et qu'à cette occasion on célèbre la *Fête des vachers*. Cette fête a lieu à la même date, en plusieurs autres contrées des Pays-Bas et de l'Allemagne inférieure. En quelques endroits, la dame blanche et la dame noire (deux jeunes garçons costumés en femmes) sont conduites, à cette occasion, solennellement à la prairie où une lutte s'engage entre elles; celle qui, pendant la durée d'une heure, parvient à terrasser le plus souvent son adversaire obtient le prix de la lutte, un jambon ou quelque objet semblable, orné de roses de Notre-Dame, etc. La dame blanche est, on le comprend, la VIE (l'été), la dame noire la MORT (l'hiver). Nous les connaissons comme des ennemies irréconciliables, bien que l'une jaillisse réciproquement du sein de l'autre et cela même en si intime corrélation, qu'on ne peut vivre longtemps sans mourir et ressusciter sans cesse mystérieusement à son insu et cependant d'une telle manière, qu'il ne reste peut-être plus à l'homme avancé en âge un atome de son état physique d'enfance.

LE Dr COREMANS.

FIN.

MÉMOIRE

SUR LES HOMMES CÉLÈBRES DE LA BELGIQUE

QUI ONT VISITÉ L'ITALIE, ETC.

(Suite. *Voy.* t. IV, p. 200.)

§ II. — THÉOLOGIENS, LITTÉRATEURS ET AUTRES HOMMES CÉLÈBRES PAR LEURS CONNAISSANCES OU LEURS FONCTIONS.

Dès les temps les plus reculés, l'amour des lettres et les affaires de religion amenèrent en Italie des Belges, qui y firent admirer un jugement sage et une érudition vaste. Dans les siècles où l'ignorance tenait encore l'Europe sous son voile, nous les voyons sortir de la foule, ou remplissant les premiers postes, ou combattant les hérésies avec les forces réunies de la logique et de l'éloquence. Sans nous arrêter à Suger, dont la patrie est incertaine, et qui, premièrement abbé de Saint-Denis, fut ensuite envoyé par les rois de France comme ambassadeur auprès des papes Gelase et Caliste, et y fit admirer sa prudence et son érudition, nous trouvons, vers 930, deux moines de l'abbaye de Lobbes [1], élevés au rang d'évêques. Hildouin, d'abord abbé de Lobbes, après avoir lutté longtemps et mis en œuvre toutes sortes d'intrigues, pour s'emparer de

[1] *Voy.* Baronius, apud Chapeauville, I, 193.

l'évêché de Liége, venait d'être excommunié par Richaire, abbé de Stavelot, son rival victorieux [1]. Rathère [2], l'un de ses moines qui lui était resté attaché pendant sa disgrâce, le suivit en Italie, où il vint trouver Hugues, duc de Bourgogne. Ce prince le reçut d'une manière distinguée, et crut qu'il lui serait avantageux de s'attacher un homme qui joignait au mérite, plus rare alors, d'être savant, des qualités souvent plus utiles, celles d'être intrigant et politique. Hildouin fut bientôt élu archevêque de Milan, et, en 953, dans la basilique ambroisienne, il couronna roi d'Italie Hugues, son protecteur, et Lothaire, fils de celui-ci, qui partageait la couronne avec son père. Rathère obtint, de son côté, le siége de Vérone, où, pendant quatre ans, il lutta avec force contre l'hérésie des anthropomorphites, qui agitait alors toute l'Italie. Malgré ses succès contre les ennemis de la catholicité, il éprouva la disgrâce de ce même Hugues qui avait placé la mitre sur sa tête, fut obligé de fuir et de passer le reste de ses jours dans l'exil, où il écrivit beaucoup ; il nous reste de lui, entre autres ouvrages [3], un Itinéraire de Rome, intéressant sous bien des rapports. Hildouin fut l'un des premiers historiens de son ordre

En 1095, le pape Urbain II consacra évêque, à Rome, Lambert de Flandres, qui, après un long séjour dans la capitale du monde catholique où il avait illustré son nom, vint reporter dans sa patrie les nouvelles connaissances

---

(1) Les évêques étaient nommés alors par voie d'élection, par le clergé et le peuple, comme les papes.

(2) *Voy.* sur Rathère le beau travail de M. Alb. Vogel, *Ratherius von Verona u. d. Zehnte Jahrhundert.* Jena, 1854, 2 part., 1 vol. gr. in-8°. (R.)

(3) *Voy.* Tiraboschi, x° secolo. Lib. III, § xxvii.

qu'il y avait acquises, et répandre dans son diocèse les consolations d'une bienveillance paternelle, et les bienfaits d'un plus haut degré de civilisation. Vers le commencement du siècle suivant, Wibald [1], qui avait occupé plusieurs siéges abbatiaux, dans les provinces de Namur et de Liége, vint jouir en Italie de la considération que ses prédécesseurs avaient donnée au nom belge. Ses talents le firent nommer au siége abbatial du mont Cassin, en 1137.

Vers 1225, nous voyons figurer au quatrième concile de Latran, douzième œcuménique, sous le pape Innocent III, Reinier, prieur de l'abbaye de Saint-Jacques, de Liége. Il employa aux recherches littéraires tout le temps que les disputes de religion lui laissaient libre, et il fit estimer ses connaissances par tout ce que Rome avait alors d'hommes savants. Plus d'un siècle après, vers 1342, le Belge Godefroid le Coispelier publia, à Sienne, un ouvrage sur les vertus des chrétiens, intitulé *la Violette,* écrit en langue française de son temps ; on y trouve cette déclaration :

« Jou Godefrois, fiex de Jehan le Coispelier, jadis bour-
« geois de Saint-Omer, moyne de l'ordre Saint-Benoît,
« de l'abie Saint-Eugene de les sene la veille de Toskane,
« né en la ville de Saint-Omer susdite, fist chest livre
« en la sovent dite vile, en l'oneur de Dieu, de se mere et
« de tous seints, spécialement de M. S. Georges, l'an de
« grasse MCCC et XL deux, environ le seint Jehan-Batiste
« d'esté, pour le comun pourfit et l'amour de habitans,
« où je me tenoie molt oloyes, tant de char et de sane

---

[1] La correspondance de Wibald a été publiée par Martène et Durand, dans l'*Amplissima collectio,* t. II. — Voy. *Hist. littéraire de la France,* t. IV. — M. Jaffé, l'auteur des *Regesta pontificum,* en prépare une nouvelle édition. (R.)

« comme de lynage, comme de pure benivolent bien déser-
« vie envers mi sovent. » Je rapporte cette déclaration non-seulement pour faire observer, qu'écrivant dans une langue qui n'avait encore rien de déterminé, il y introduisait souvent des mots, des tournures et une orthographe propre à la langue du pays qu'il habitait, mais encore, comme l'un des plus antiques témoignages de l'estime et de la bienveillance que les vertus des Belges leur ont toujours mérité en Italie (1). Vers 1327, Jean de Janduno, de Gand, professeur de l'université de Pérouse, a publié, avec Marsilius, de Padoue, un livre qui défendait le pouvoir impérial contre l'autorité abusive des papes, et qui était intitulé : *Defensio pacis*. Il fut condamné par le pape Jean XXII. Quelques partisans du pouvoir ecclésiastique ont prétendu qu'il avait été écrit à l'instigation de Louis de Bavière qui combattait l'autorité des pontifes (2). Vers la fin de ce siècle nous voyons paraître avec éclat, sous les plus fameux professeurs, Rodolphe de Rive, de Liége; Rome rendit justice à son talent, et lui facilita tous les moyens d'étendre plus loin ses recherches littéraires. Après avoir étudié longtemps les langues anciennes et porté la lumière sur plusieurs de leurs difficultés, il consacra ses talents à l'histoire de sa patrie (3).

Vers le milieu du siècle suivant, André Vésale (4), de Bruxelles, rendait illustre ce nom que les plus vastes connaissances et les plus grandes infortunes rendirent

---

(1) *Voy.* Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 370. (R.)

(2) *Voy.* Fabricius, *Bibl. lat.* — Cave, *Hist. litt. script. eccl.* (R.)

(3) *Voy.* Possevin, *Apparatus sacer.* — Oudin, *De script. eccl.* (R.)

(4) Voy. *Études sur André Vésale*, etc., par Ad. Burggraeve. Gand, 1841, 1 vol. gr. in-8°. (R.)

également célèbre dans le XVIe siècle. Il présenta au pape Eugène IV un projet intitulé : *Exortatio de calendarii correctione*. Ses sages réflexions demeurèrent infructueuses, et ce ne fut que plus d'un siècle après que l'on en reconnut la justesse.

En 1470, l'académie de Ferrare décerna à un Belge, sa chaire des langues grecque et latine. Rodolphe Agricola, qu'elle avait vu se former dans son sein, y remplit avec honneur cette charge qui avait été confiée à ses soins. C'était l'un des plus savants littérateurs de son siècle; Érasme en parle avec les plus grands éloges (1). L'histoire et la littérature occupèrent presque toujours sa plume. Dans le même temps, Dominique de Flandre, religieux de l'ordre des dominicains, enseignait la philosophie à Bologne (2). Il y professa longtemps avec distinction, et y écrivit plusieurs commentaires sur Aristote et plusieurs autres ouvrages de philosophie, dans lesquels il essaye en vain d'expliquer un système inintelligible, qui jouit, plus de deux siècles encore, d'un crédit général. Déjà depuis longtemps, Bologne se qualifiait de *Gloriosa studiorum Mater,* et elle conserve les souvenirs d'une foule de Belges, qui, avant et depuis cette époque, venaient sans cesse s'y couronner du laurier qu'elle décerne à ses docteurs.

Il serait trop long de citer les noms de tous ceux qui y ont paru d'une manière éclatante, ils offriraient d'ailleurs un intérêt trop faible, pour être rapportés ici, mais c'est avec plaisir que nous avons vu dans les annales de cette université, longtemps la première de l'Europe, des Belges

---

(1) *Voy.* Gepflugerus, *Vitæ Nic. Frischlini, Rud. Agricolæ,* etc. Strasbourg, 1605, in-8°. (R.)

(2) *Voy.* Echard, *De scriptor. ord. dominic.* (R.)

paraître avec honneur et qu'elle-même se vante d'avoir formé à son école.

Le siècle suivant amena plus qu'aucun autre les Belges en Italie, ils couraient s'y instruire et y briller par le crédit dont les lettres jouissaient alors, sous la protection puissante des maisons d'Este et de Médicis. La littérature et les beaux-arts, encore informes en France et dans les contrées de la Belgique, arrivaient alors en Italie à leur plus haut degré de perfection. Dante et Pétrarque avaient produit leurs œuvres immortelles. L'Arioste et le Tasse, guidés par un génie supérieur et inspirés par le beau ciel de leur patrie, avaient assuré à jamais la gloire du siècle de Léon X. Aux sons harmonieux de leurs accords, l'Italie orna de nouveau son front de cette même couronne qu'Auguste, Mécène, Virgile et Horace avaient déjà placée sur sa tête, mais qu'elle avait perdue pendant un trop long sommeil.

Jules II avait, en 1512, tout disposé pour la convocation d'un concile général, qui n'eut lieu que l'année suivante sous Léon X. Paul de Middelbourg, que le premier de ces pontifes avait appelé à Rome pour le présider, y fut retenu par l'adroit Médicis. Il insista fortement, à ce concile, cinquième de Latran et dix-neuvième œcuménique, sur la réforme du calendrier, qui n'eut lieu cependant qu'en 1582, sous le pontificat de Grégoire XIII. Pour la seconde fois, nous voyons les instances d'un Belge, sur cette réforme si importante, demeurer sans succès. Il mourut à Rome, où l'on voyait sur son tombeau ce témoignage de l'estime dont il avait joui [1] :

---

[1] Sur Paul de Middelbourg, *voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.* Louvain, 1765, édition in-fol., t. I, p. 445. (R.)

AB JULIO II ET LEONE X
AD PRÆSIDENDUM CONCILIUM LATERANENSEM
ELECTUS ET EVOCATUS.
OBIIT A. D. M D XXXIV.

Léon X [1], qui ne cherchait qu'à rassembler dans sa capitale tous les hommes de talent, appella encore à Rome, en 1531, Jean Van Campen, savant professeur de littérature et de langue hébraïque.

C'est sous les règnes de ces deux papes que notre fameux Érasme visita l'Italie, où il prit les ordres ecclésiastiques. Ces deux pontifes, justes appréciateurs du talent, rendirent hommage à son éclatant savoir. Presque toutes les universités d'Italie conservent de lui quelques souvenirs; mais Bologne et Turin se vantent surtout d'avoir fixé son attention et de l'avoir retenu quelque temps dans leur sein.

Pendant le cours de ce siècle, auquel Léon X a donné son nom, nous voyons succéder à ce pontife, sur le trône de l'Église, un autre Belge, dont le nom et les connaissances seront toujours célèbres. En 1459, Utrecht avait vu naître dans ses murs, Adrien Boyens, dit Hadrianus Florentii, du prénom de son père. Après avoir remporté tous les premiers prix d'étude à Louvain, après y avoir professé, été ensuite chanoine d'Anderlecht, près de Bruxelles, de Notre-Dame d'Anvers, il s'était élevé par son seul mérite aux dignités de précepteur du fameux Charles V,

---

[1] C'est par erreur que Valère André, le premier, a nommé Léon X, ce pape était mort en 1521; c'est Clément VII qu'il faut lire. Sur Joannes Campensis, *voy.* PAQUOT, *ib.*, t. I, p. 505. — F. NÈVE, *Mémoire sur le collége des Trois-Langues à Louvain* (Mémoire couronné de l'Académie royale de Belgique, in-8°, t. XXVIII, 1856), pp. 235 et suiv. (R.)

d'évêque de Tortose, de cardinal, de gouverneur et visiteur général des royaumes d'Espagne : nous le voyons enfin paraître sur le trône des pontifes en 1522. Sans avoir jamais vu l'Italie, sans être connu personnellement d'aucun des cardinaux, l'éclat de sa réputation lui mérita la tiare. Il en reçut la nouvelle avec dignité, partit bientôt pour l'Italie, et vit à ses genoux tous les souverains qu'il visita pendant sa route. Après s'être arrêté à Gênes et à Livourne, il débarqua à Civita-Vecchia, dans un moment où les ravages de la peste rendaient Rome déserte. Ce fléau, qui semblait devoir l'écarter de sa capitale, ne fit qu'y accélérer son arrivée. Malgré toutes les raisons qu'on lui objectait, il voulut visiter lui-même son peuple dans l'affliction, et remédier à ses souffrances. Il vit mourir encore plus de dix mille personnes après son arrivée ; mais enfin la contagion se dissipa et il put se livrer tout entier aux affaires politiques de ses États. Bientôt ses armées arrivèrent dans la Romagne ; Rimini fut arrachée des mains de Pandolfe Malatesta et de Sigismond son fils ; Imola, Ravenne et d'autres villes furent délivrées des séditieux qui les infestaient, et Alfonse, duc de Ferrare, aux pieds du pontife, reçut de sa main l'assurance de la souveraineté de sa capitale et la promesse de la restitution de Modène et de Reggio ; d'un autre côté, il formait une ligue avec l'empire et la république vénitienne : mais pendant que ces détestables querelles divisaient tous les princes de la chrétienté, le terrible Soliman II, profitant de l'occasion favorable, vint attaquer l'île de Rhodes, possédée par les chevaliers de Jérusalem, depuis que le grand-maître Foulques de Villaret y avait établi leur ordre, en 1309. Ils réclamèrent envain les secours des princes de la catholicité, qu'ils avaient toujours protégés contre les barbares : aucun d'eux ne voulut les écouter.

Jetons un moment les yeux sur ce siége célèbre. Nous y voyons figurer un autre Belge, Jacques Fontanus, de Bruges [1], chevalier et juge du peuple de Rhodes, historien de son ordre. Il était ami intime du fameux Philippe de Villiers de l'Isle Adam, qui mérita que ces mots fussent gravés sur sa tombe : *Ici repose la vertu victorieuse de la fortune,* et qui vit le front du fier Soliman, s'incliner devant lui, même après sa défaite. Trois cent mille Turcs et une artillerie prodigieuse n'auraient pu forcer six cents chevaliers et à peine six mille soldats à rendre Rhodes, qu'ils avaient déjà tant de fois attaquée en vain, si le lâche Portugais, André d'Amaral, n'eût trahi la cause de ses illustres compagnons d'armes. Les Turcs, après avoir perdu plus de cent mille des leurs, ne trouvèrent qu'un amas de cendres et de ruines, et quelques chevaliers encore debout. Ils surent à la vérité respecter leur vertu malheureuse. Fontanus rendit compte au pape de ce siége dont l'issue est honteuse pour les princes de la catholicité. Pendant les dissensions qui les occupaient alors, l'Allemagne et la Suisse se séparaient de Rome, et recevaient la réforme de Luther et de Zwingle. Adrien VI mourut après un an de règne, trop tôt pour le bien de la chrétienté, car il avait l'intention sincère de réformer les nombreux abus de l'Église de Rome : il avait déjà tout préparé pour la convocation d'un concile général, quand la mort l'enleva à ses projets, qui malheureusement ne furent pas exécutés [2]. Il laissa de nombreux ouvrages de théologie, et son corps fut

---

(1) Sur Jacques Fontaines, *voy.* les dix lignes que lui consacre la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale,* t. I, p. 149. (R.)

(2) *Voy.* Muratori, *Annali d'Italia,* années 1522, 1523. (R.)

enseveli à la basilique du Vatican. Le cardinal Guillaume Van Enckevoort, de Liége, le fit ensuite transporter à l'église flamande de Sainte-Marie dell' Anima, où il lui éleva le tombeau que l'on y voit encore aujourd'hui. Ce prélat avait été revêtu de la pourpre par le pontife Adrien, qui lui confia les premières places de la magistrature romaine. Il se maintint en faveur sous le pontificat de Clément VII, qui le chargea de plusieurs légations en Allemagne; après lesquelles il vint enfin finir ses jours dans la capitale de la catholicité.

Adrien VI, monté sur le trône, n'oublia pas ceux qui étaient nés dans sa patrie. Un grand nombre de Belges l'avaient suivi et étaient comblés de ses faveurs. L'un des plus célèbres, fut Albert Pighius, de Kempen, en Overyssel [1]: Son administration sage et ses talents lui méritèrent la faveur des papes qui succédèrent à son compatriote; il fut chargé de plusieurs légations pour le saint-siége et s'en acquitta toujours avec succès. Les mathématiques formaient son étude favorite, et il les enseigna au cardinal Farnèse, qui fut ensuite le pape Paul III. Après avoir été l'objet constant des faveurs de ce pontife, il vint mourir à Utrecht, dans un âge fort avancé. François Vandevelde, qui fut ensuite chargé, par Philippe II, de solliciter auprès de la cour de Rome, la formation des évêchés de Gand et de Bruges, avait déjà suivi Adrien VI en Italie, et jouissait d'un grand crédit auprès de sa personne. Il obtint du pape Pie IV la nomination de Corneille Janssens et de Pierre Curtius, comme premiers évêques de Gand et de Bruges, en 1559.

François Titelman, de Hasselt, qui mourut à Rome,

---

(1) *Voy.* Paquot, t. I, p. 152. (R.)

en odeur de sainteté, et dont on a écrit et la vie et les miracles, était encore un de ceux que la fortune d'Adrien avait conduits en Italie. Il avait été chargé par lui du vicariat de la province romaine, et sut se concilier dans ce poste l'estime de tous ceux qui communiquaient avec lui. Un grand nombre d'artistes ressentirent également les effets de la bienveillance de leur compatriote, mais nous n'en rendrons compte qu'à leurs paragraphes respectifs.

Clément VII, qui succéda à Adrien VI sur le trône pontifical, alla, quelques années après la mort de son prédécesseur, recevoir à Bologne le fameux Charles V et placer sur la tête de ce Belge, qui tint si longtemps dans ses mains les destins du monde, la couronne de fer, en le sacrant roi des Lombards, neuf ans après qu'il eut été couronné empereur des Romains. On trouve au palais du gouverneur de cette capitale des Légations, un monument élevé en mémoire de cet événement par ordre des deux souverains.

Ce siècle, le plus brillant de l'Italie, et peut-être l'un des plus beaux pour la gloire de la littérature, nous présente partout des Belges cultivant les beaux-arts et toutes les branches des lettres avec distinction, et les enseignant d'une manière éclatante dans les principales universités de ce pays, qui était alors le plus savant de l'Europe. Charles Sucquet, de Flandres [1], à peine sorti de l'adolescence, était professeur de jurisprudence à l'université de Turin, où il paraissait avec succès. Érasme qui était en correspondance avec lui, rend justice à son talent distingué. Il s'était déjà formé une réputation honorable, quand la mort

---

[1] *Voy.* Paquot, t. III, p. 19. (R.)

l'enleva au printemps de son âge. Il écrivit et fit imprimer à Turin le livre *de Interdictis.* Sa mort prématurée fut une perte sensible pour les belles-lettres. D'un autre côté, le célèbre André Vésale, de Bruxelles, méritait à Pavie le nom de *prince des anatomistes.* Il faisait prendre à la science une marche toute nouvelle, et répandait l'éclat du jour sur les parties qui jusqu'alors avaient été les plus obscures. La maison de Médicis qui, plus qu'aucune autre, protégeait les sciences et les arts, l'attira dans ses États, et Pise se glorifie encore d'avoir formé son école sur les principes de ce savant homme. Il vécut quelque temps à la cour de Cosme Ier et y fut comblé de faveurs. Les ouvrages qu'il écrivit en Italie furent imprimés à Venise : les talents et les infortunes de ce grand homme ont rendu son nom trop célèbre pour qu'il soit nécessaire d'en dire davantage. L'université de Rome, de son côté, possédait à l'*Archigymnasio della Sapienza,* Jean Couvillon, de Lille [1]. Après avoir professé en Allemagne, en France et en Portugal, la philosophie et la théologie, il vint jouir de sa réputation à Rome où il fut bientôt nommé professeur. Il y enseigna ces deux sciences avec éclat pendant plusieurs années, il assista ensuite au concile de Trente, au nom d'Albert de Bavière, et mourut en 1581, revêtu du titre de grand pénitencier de la basilique du Vatican. Vers cette époque, Ferrare et Rome décernèrent encore, l'une après l'autre, leur chaire de mathématiques à Jean Taisnier, d'Ath, qui avait visité une grande partie de notre globe. Ses leçons étaient suivies avec empressement, et il vit toujours autour de lui un concours de gens avides de s'approprier une partie de ses vastes connaissances. Henri Brucæus, d'Alost, enseigna

---

[1] *Voy.* Paquot, t. II, p. 629. (R.)

aussi les mathématiques avec éclat à Rome. Plus tard il professe à Rostock où le plus grand nombre de ses ouvrages ont été imprimés [1].

Vers le même temps, Jean Livineius, de Termonde [2], vérifiait et corrigeait les auteurs grecs, sur les anciens manuscrits de la bibliothèque du Vatican. Il étendit principalement ses recherches sur les ouvrages des Pères de l'Église. Jean de Meyen, de Berg-op-Zoom, faisait alors le même travail sur le texte de Virgile, qu'il enrichit de notes savantes; il fit ensuite imprimer les œuvres complètes de ce poëte, chez Manutius, à Venise, en 1576. Il disposait une semblable édition d'Horace et de Salluste, sur lesquels il avait encore porté ses recherches, mais la mort l'empêcha d'accomplir ce travail. Lævinus Torrentius [3] faisait alors les mêmes recherches sur le prince des poëtes lyriques latins, et particulièrement sur Suétone. Il était bon poëte et historien estimé. D'un autre côté, Rodolphe Snellius, après avoir pratiqué la médecine à Pise et à Rome, y étendait ses savantes recherches sur les antiquités des langues grecque et hébraïque. Il était encore savant mathématicien, et toutes ces sciences ont occupé sa plume. Les inscriptions n'étaient pas non plus négligées : Martin de Smet, après avoir parcouru l'Italie en homme savant, chercha à y dévoiler les mystères de l'histoire. Il nous laissa une grande collection des inscriptions les plus intéressantes qu'il avait trouvées. Il reportait dans sa patrie les immenses connaissances qu'il avait recueillies, lorsqu'il fut victime des troubles de religion qui agitaient alors nos belles provinces. Les in-

---

(1) *Voy.* Paquot, t. III, p. 201. (R.)
(2) *Ib.*, t. I, p. 151. (R.)
(3) *Voy.* le *Bulletin du bibliophile belge*, t. II, p. 324. (R.)

scriptions que l'on trouve dans le grand recueil de Gruter, portant au bas *vidit Smetius*, sont regardées par tous les connaisseurs comme exactes ; effectivement il y en a fort peu qui renferment quelque légère inexactitude. Étienne Wynants ou Winand Pighius [1], qui avait joui longtemps de la confiance du cardinal Granvelle, pendant plusieurs années de séjour à Rome, porta aussi le flambeau de l'étude et de l'observation sur les antiquités. Il a rédigé et mis en ordre les découvertes qu'il avait faites, mais il faut lire avec précaution ses ouvrages, parce qu'il rapporte beaucoup de monuments apocryphes.

Les recherches savantes que les Belges faisaient de toute part, dans les restes de l'ancienne Italie, engagèrent le pape Sixte V à en appeler un pour diriger et mettre en ordre les trésors de l'antiquité, que les pontifes avaient rassemblés depuis longtemps à leur palais du Vatican. Il crut que personne, mieux qu'un Belge, ne pourrait accomplir un semblable travail. Henri de Grave, de Louvain, fut donc appelé et comblé de faveurs. Il avait été pendant plus de vingt ans professeur à l'université de Louvain et avait écrit plusieurs ouvrages. Il répondit à l'attente que l'on avait conçue de lui. Les successeurs de Sixte, et surtout Grégoire XIV, en ont fait le plus grand cas. Il mourut à Rome généralement regretté, en 1591, et fut inhumé à l'église belge de *Sta-Maria dell' Anima*, où l'on voit encore sa pierre sépulcrale et son épitaphe [2]. De son côté le magistrat

---

(1) *Voy.* Paquot, t. I, p. 155. (R.)

(2) Cette épitaphe découvre une erreur que Foppens, dans sa *Bibliotheca Belgica*, et ceux dont il a compilé son ouvrage, ont tous commise, en plaçant la mort de Henri Gravius peu de temps après son arrivée à Rome. — *Voy.* l'*Annuaire de l'université catholique de Louvain*, 1856, p. 298. (R.)

de la république romaine, était jaloux de récompenser les Belges du nouveau lustre qu'ils donnaient chaque jour à la ville éternelle : Hubert Goltz, de Venloo, savant antiquaire, qui avait porté ses recherches sur les victoires et les triomphes de l'ancienne Rome, fut déclaré avoir bien mérité de la république, et accueilli au nombre de ses sénateurs, sous le nom de *Hubertus Goltzius* (1); il reçut non-seulement le titre de cette célèbre magistrature, mais encore toutes ses prérogatives, comme il conste par les lettres patentes données au Capitole le 7 des ides de mars de l'année 1567. Ses ouvrages furent ensuite imprimés à Bruges, où il passa en paix les dernières années de sa vie.

La poësie, qui brillait alors de tout son éclat dans les belles contrées de l'Italie, y reçut auss ides Belges au nombre de ses favoris. Nicolas Grudius, de Louvain, qui chanta les louanges de la religion et les victoires de Charles V, mourut à Venise en 1571. Nicolas Stoop, d'Alost, faisait dans le même temps des panégyriques ornés de tous les charmes d'une douce éloquence et qu'il fit imprimer, de même que ses autres ouvrages, à Florence, en 1555. Paul Gérard, de Bruges, fixa à la même époque son séjour à Venise où il mourut : il chanta les victoires de la république vénitienne sur les Turcs, et la paix de cette république avec le Croissant. Son poëme fut imprimé à Venise en 1572.

Venise, où étaient alors les meilleures imprimeries de l'Italie, reçut un autre Belge au nombre de ses meilleurs typographes. Daniel Bomberg, d'Anvers, y exerça l'art de l'imprimerie avec succès. Il était très-savant en langue

---

(1) *Voy.* Van Hulst, *Hubert Goltzius*. Liége, 1846. (Extrait de la Revue de Liége.) (R.)

hébraïque, et il donna plusieurs éditions de la Bible, dont celle de 1549, en 4 volumes in-folio, connue sous le nom de Bible de Bomberg, est surtout fort estimée, tant à cause de sa belle exécution que parce qu'elle est très-correcte et la plus ample.

La musique, cet art qui semble appartenir plus que tout autre aux Italiens, vit des Belges rivaliser avec ses plus grands maîtres. Dans ce siècle, où comme nous le verrons plus loin, tous les beaux-arts furent portés par les Flamands à leur plus haut degré de perfection, Orland Lassus, de Mons [1], fut peut-être le plus fameux musicien de son temps. Ferdinand de Gonzague, vice-roi des Deux-Siciles, l'amena en Italie, et il vécut avec lui plusieurs années à Naples. Il fut ensuite appelé à Rome et nommé premier maître de chapelle de Saint-Jean de Latran ; mais, vers 1557, les libéralités et les instances d'Albert de Bavière l'attirèrent à Munich, où il mourut après plus de trente ans de succès. Simon Vander Eycken, dans le même temps, acquérait la réputation de grand musicien à Milan, où il fut longtemps retenu. Rome, dans le cours de ce siècle, vit fleurir dans ses murs un autre fameux musicien belge, Christophe Ameyden, d'Aerschot, maître de chapelle ; il jouit de la faveur particulière du pape Paul IV et de ses successeurs. Ses compatriotes, dans l'épitaphe dont ils ornèrent sa pierre sépulcrale, et que l'on voit encore à l'église de *Sancta Maria dell' Anima,* rendent non-seulement hommage à ses talents, mais encore aux vertus qui le distinguaient.

Parmi les Belges qui, vers la fin de ce siècle, jouissaient

---

[1] *Voy.* Fétis, *Dictionnaire des musiciens.* — Ad. Mathieu, *Roland de Lattre.* (R.)

de la faveur des souverains pontifes, deux surtout sont remarquables par l'importance des postes qu'ils occupèrent. François Orand, de Liége, fut pendant dix-sept ans sénateur *della rota,* et Alexandre le Jeune, d'Anvers, mourut auditeur des palais apostoliques, à peine âge de trente ans.

L'éclat dont resplendissait alors l'Italie, attirait sur cette terre, tout ce qui se donnait à l'étude. Le fameux auteur des *Baisers,* Jean Second, fut reçu de la manière la plus honorable par le pape Paul IV. Pendant le séjour qu'il fit en Italie, il s'occupa des beaux-arts; la gravure semble surtout avoir rempli ses moments de loisir, il laissa un grand nombre d'estampes, où l'on remarque de la facilité, de la richesse, et une grande délicatesse jointe à beaucoup de vénusté. Il s'est aussi occupé de peinture, mais ses ouvrages sont tous très-rares et peu connus (1). Juste Lipse, y laissa aussi une haute idée de ses connaissances, plusieurs auteurs italiens, qui l'avaient connu pendant son séjour dans leur patrie, en parlent d'une manière distinguée.

Pierre Coecke, d'Alost, pendant son voyage en Italie, traduisit en flamand les ouvrages italiens de Sebastiano Serlio, architecte célèbre; Coecke écrivit encore un traité d'architecture et de géométrie. Il ne borna pas ses recherches à l'Italie, il visita encore Constantinople et la Grèce.

Il serait injuste de finir l'histoire des liens littéraires qui unirent la Belgique à l'Italie pendant le XVIe siècle, sans faire mention de Louis Guicciardini, petit fils de François, fameux auteur de l'*Istoria italiana.* Après avoir connu les Belges dans sa patrie, il fut curieux de voir les contrées qui produisaient tant de grands hommes. Il visita la

---

(1) *Voy.* Gori, *Notizie degli intagliatori,* t. III, p. 232, et *Catalogo degl' nomini illustri, in pittura scultura,* etc. Florence, 1776.

Belgique entière et consacra tout son temps à l'illustrer. Il mourut à Anvers en 1589. Ses ouvrages furent traduits de l'italien par Regnier Vitellius, de Zélande. C'est à juste titre que Foppens lui a donné une place dans sa *Bibliotheca Belgica*.

Au commencement du XVIIe siècle, pendant lequel l'Italie vit encore les Belges accourir dans ses belles contrées, nous trouvons, ce qui sans doute n'est arrivé qu'une seule fois, un savant belge, capitaine des gardes du pape. Adrien Todeschens, de Gand, remplit ce poste, sous le pontificat de Paul V. Il a écrit *De castrorum metatione et machinis bellicis Commentarium*. Adrien Schorel, Hollandais, auteur de plusieurs poëmes, et qui vivait à Rome avec lui, plaça cette épitaphe sur son tombeau :

Pontificis qui fida fuit custodia Pauli
  Hæc Todeschini sunt monumenta ducis;
Quo non militibus gratus dux extitit alter,
  Quo non Pontifici gratior alter erat.
Gandavi natus, Romanâ conditur urnâ,
  Et Patriæ et Tumuli nobilis ille Loco.
Quis vigor ingenii fuerit, quæ bellica virtus
  Vis referam? famæ crede viator; abi.

Dans le cours de ce siècle, nous trouvons encore des Belges, remplissant des postes religieux importants dans la Jérusalem moderne. On a même voulu, quoique sans raisons bien fondées, placer encore un descendant de famille flamande sur le trône des pontifes; mais, sans nous arrêter à ces opinions trop souvent éloignées de la vérité [1],

---

[1] L'auteur fait sans doute allusion à Sixte IV et à Jules II qui étaient de la famille Della Rovere, qu'on a voulu faire descendre de la famille patricienne bruxelloise de Roovere. Mais rien n'est plus inadmissible. On a dit aussi qu'Étienne IX était « Belgeois. » (*Voy.*

nous voyons Isidore de Saint-Joseph, de Dunkerque ou d'Ypres, prieur et procureur général de l'ordre des Carmes déchaussés travailler à l'histoire générale de son ordre [1]. Vers la même époque, François Le Roi, de Lille, était premier théologien de l'ordre des Jésuites, auprès du général et censeur des livres. Il laissa plusieurs ouvrages de religion [2].

Les chaires des premières universités d'Italie reçurent encore des Belges parmi leurs plus doctes professeurs. Henri Chifelius, d'Anvers, après s'y être revêtu de la robe doctorale, parut avec éclat à *l'Archigymnasio della Sapienza* de Rome, où il fut longtemps professeur de littérature. La nature l'avait doué du talent de la poésie, qu'il ornait de tous les charmes de l'éloquence. Cet heureux don lui mérita les faveurs du pape et de plusieurs personnages distingués, à l'honneur desquels il fit différents poëmes. Il publia aussi, en 1625, une édition de la Thébaïde, de Senèque, à laquelle il avait ajouté les chœurs et tout le cinquième acte. Ses ouvrages furent imprimés à la typographie pontificale du Vatican, entre 1620 et 1635. Jean Busée, jésuite, enseignait en même temps à Rome, la philosophie et la théologie avec un succès mérité; il exerça son éloquence contre les ennemis de l'Église romaine, et traduisit plusieurs auteurs italiens et latins. Odon Van Maelcote, de Bruxelles, était aussi professeur à Rome, il y enseignait les mathématiques avec éclat. Il fit un ouvrage qui y fut imprimé, en 1610, sur l'usage des planisphères [3]. Valérius

---

B. Willot, *Abrégé du Martyrologe ou Hagiologe Belgic*, etc. Lille, 1658, in-8°, p. 16. (R.)

(1) *Voy.* Paquot, t. II, p. 648. (R.)

(2) *Ib.*, t. III, p. 659. (R.)

(3) *Ib.*, t. II, p. 486. (R.)

Regnard, de Flandres, publia la même année un autre ouvrage sur les mêmes planisphères, après avoir longtemps étudié les mathématiques dans l'ancienne capitale du monde. Padoue, de son côté, possédait le célèbre Adrien Spiegelius, de Bruxelles, médecin et philosophe savant; il y enseignait la chirurgie et l'anatomie d'une manière digne de son prédécesseur, l'immortel Vésale. Ses ouvrages ont été imprimés à Padoue et à Venise. Cornélius a Lapide, de Bocholt, enseignait un peu plus tard, au collége des Jésuites à Rome, les saintes écritures sur lesquelles il écrivit de célèbres commentaires. C'était l'un des plus fameux orateurs de son ordre. Il fut chargé plusieurs fois de haranguer le pape, bien que la petitesse de sa taille semblât devoir l'éloigner de cet office (1). Pierre du Château, dans le même temps se distinguait à Palerme, où il enseignait la médecine avec applaudissement; il y fit imprimer différents ouvrages de son art. Vers cette même époque, Jacques Zevecote, de Gand, religieux de l'ordre de Saint-Augustin et l'un des plus chauds partisans du parti catholique, pendant les troubles de religion qui agitèrent les Pays-Bas, vint à Rome pour y traiter des affaires de l'Église. Ses connaissances l'y firent estimer, mais le luxe et la licence de la cour des pontifes changèrent absolument sa manière de penser. Il quitta Rome sans rien terminer et s'empressa de venir embrasser la secte des Bataves, contre laquelle il avait tant de fois déclamé. Il mourut persistant dans sa nouvelle manière de voir en 1642 (2).

L'étude de la littérature et des antiquités continua d'attirer les Belges en Italie, comme pendant le beau siècle de

---

(1) *Voy.* Paquot, t. II, p. 84. (R.)

(2) *Voy.* le *Messager des sciences.* Gand, 1850. (R.)

Léon X. Jean l'Heureux, de Gravelines, dit Macarius, consacra plus de vingt ans de travail à revoir les anciens manuscrits des bibliothèques de Rome, et à corriger les erreurs qui se trouvaient dans les éditions existant alors des auteurs grecs et latins. Il avait porté ses recherches jusqu'au milieu des champs de la Grèce, et il enrichit Rome de plusieurs monuments précieux qu'il en avait rapportés. Il laissa, entre autres ouvrages, un traité plein de découvertes savantes, sur les anciennes peintures et sculptures, surtout sur celles de Rome, auquel il donna le nom de *Hagioglypta* (1). Jean Zuallard, d'Ath, qui avait fait le voyage de Judée, publia à Rome, en italien, son Itinéraire de Jérusalem. Puis il en fit une traduction française qu'il publia à Anvers, en 1608. Égide Guillon, de Liége, savant mathématicien, fit un long séjour à Rome, et s'y perfectionna dans les sciences.

Richard Hésius faisait dans le même temps, d'utiles recherches dans les bibliothèques de Rome et de Venise sur la littérature ancienne des langues grecque et latine. Il publia plusieurs ouvrages, fruits heureux de ses découvertes et mourut à Plaisance, en 1631. C'est aussi vers la même époque que mourut Philippe Bosquier, de Mons, qui avait donné au cardinal Baronius, chez qui il demeurait à Rome, des notes pour son grand travail (2), et que Philippe Alegambe, de Bruxelles, y publiait ses ouvrages sur l'histoire des jésuites. Théodore Amydenus, de Bois-le-Duc, jouissait alors de la faveur du cardinal Pamfili, qui devint

---

(1) Les *Hagioglypta* ont été publiés par le P. Raphaël Garrucci. Lutetiæ Parisior., 1856, 1 vol. in-8°. (R.)

(2) Cæs. Baronii card. *Annales ecclesiastici,* qui furent imprimées pour la première fois à Rome, en 1588, en 12 vol. in-folio.

bientôt le pape Innocent X. Il fut longtemps l'objet de la bienveillance de ce pontife, pendant qu'il exerçait avec distinction la place d'avocat à la cour romaine; la littérature italienne et espagnole formait son occupation principale et favorite. Il nous reste de lui une comédie espagnole traduite en italien, intitulée : *Il can dell' ortolano.* Peu de temps après, Godefroid Henschenius et Papebroch, élèves de Bollandus, vinrent à Rome, honorés de la faveur particulière du pape Alexandre VII, pour y rechercher les actes des saints. Jean Gauthier de Sluze, de Liége, reçut ensuite, dans cette même cour romaine, les premières charges de la judicature, qui lui furent accordées par le pape Innocent XI. Son amour pour les belles-lettres lui avait fait rassembler une superbe bibliothèque que le cardinal Renat acheta après sa mort, et dont ce prélat fit publier le catalogue. Chrétien de Wulf, d'Ypres, philosophe et théologien, envoyé à Rome pour y traiter plusieurs affaires de l'université de Louvain, obtint du même pontife deux médailles d'or, comme un gage de sa satisfaction, pour ses vertus et ses connaissances étendues. On conserva longtemps ces médailles à l'université de Louvain. D'un autre côté, Théodore Graswinckel recevait les plus hautes faveurs de la république vénitienne; il fut nommé chevalier de Saint-Marc, distinction spéciale que cette république donnait très-rarement à des étrangers; aussi consacrait-il son talent et ses études à rehausser par ses écrits les grandes prétentions de Venise, alors maîtresse des mers.

D'autres Belges paraissent avec plus d'éclat encore dans la même carrière : François Goubeau, envoyé de Philippe II près le saint-siége, découvre et publie des lettres précieuses du saint pape Pie V, après les avoir enrichies de notes et d'observations. Vers la même époque, Jacques Wemmers, d'Anvers, passait pour un savant professeur de langues

orientales. Il publia un dictionnaire et une grammaire de la langue éthiopienne. Il étudia à Rome, y fut nommé évêque du Grand-Caire et mourut à Naples en se rendant à son poste [1]. Parmi les savants missionnaires de ce temps, nous voyons encore paraître sur la première ligne le père Ferdinand Verbiest, de Bruges [2]. Il avait su mériter par ses grandes connaissances les faveurs de l'empereur chinois Cam-Hi. L'astronomie faisait l'objet principal de ses études; il fit dans les différents pays qu'il parcourut, et surtout en Chine, des observations sur le cours des astres, qu'il publia ensuite lors de son retour en Europe; il présenta en don, à la bibliothèque du Vatican, plusieurs peintures orientales fort curieuses, que l'on y voit encore exposées, et plus de trois cents volumes des ouvrages les plus précieux qu'il avait trouvés dans le cours de ses voyages.

Cette bibliothèque, qui venait d'être enrichie par un Flamand, fut dirigée et mise en ordre, peu de temps après, par un autre savant du même pays. Emmanuel Schelstraete, d'Anvers, en fut nommé premier conservateur en 1683 [3] : ses talents et ses vastes connaissances lui méritèrent une place dans l'*Histoire littéraire d'Italie*, de Tiraboschi, qui en parle de la manière la plus honorable. « Il fut, dit-il, homme de la plus grande érudition, « et il donna au jour plusieurs ouvrages très-savants sur « la théologie et les antiquités ecclésiastiques, où il ne

---

(1) *Voy.* Paquot, t. I. (R.)

(2) Voy. *Annales de la Société d'émulation*, etc. Bruges, 1839, p. 83. Notice de M. le chanoine Carton. (Tirée à part.) (R.)

(3) *Voy.* dans la *Revue britannique*, t. I, p. 383, l'article de M. Kervyn de Lettenhove, intitulé : *Les Bibliothèques de Rome.* (R.)

« reste à désirer qu'un peu plus d'ordre uni à ses immenses « connaissances [1]. »

La poésie, non plus que la littérature, n'avait pas cessé de favoriser les Belges en Italie, pendant ce siècle. Nous remarquerons surtout Juste Ryckius, qui avait obtenu de grands succès à Vérone et à Pérouse, lors de son premier voyage en Italie. Devenu ensuite l'objet des faveurs du pape Urbain VIII, il s'établit à Bologne, où il donna au jour son poëme à la louange de Paul V [2].

Pendant le cours de ce siècle un grand nombre de Belges furent honorés de la confiance intime des papes, et chargés des premiers emplois de la république romaine ; l'un des plus célèbres est le cardinal Gualterus Slusius, de Liége, héritier de la fortune et des talents de ses oncles le cardinal Gualterus, qui avait été admis dans la familiarité des papes Innocent X et Alexandre VII, et Jean Savenier, secrétaire apostolique sous Paul V, Grégoire XV et Urbain VIII, qui avait mérité l'estime de ces pontifes par sa prudence et son érudition. On voit à l'église flamande de *Sta Maria dell' anima,* les tombeaux de ces savants, et un grand nombre d'autres monuments élevés à la mémoire d'une foule de Belges qui, pendant le XVIIe siècle, ont occupé des places distinguées tant dans la magistrature civile qu'ecclésiastique des États pontificaux ; c'est vers la fin de ce siècle que Moïse Giron, Hollandais, parcourut l'Italie en littérateur savant ; il publia, dans le commencement de celui sur lequel nous allons jeter un coup d'œil, son grand Dictionnaire des

---

(1) *Voy.* Tiraboschi, *Istoria della letteratura italiana.* Secolo decimo settimo, lib. I, cap. IV, § II.

(2) Voy. *Annales de la Société des beaux-arts de Gand,* t. I, p. 14. (R.)

langues italienne et hollandaise, imprimé à Amsterdam, par Pierre Mortier.

Nous voilà enfin parvenus au temps où étaient passés les beaux jours des lettres en Italie : l'impulsion toute-puissante que les d'Este et les Médicis donnèrent au beau siècle de Léon X, diminuait peu à peu, et les savants des autres pays de l'Europe, qui étaient venus avec tant d'avidité puiser aux sources de l'Italie et partager la gloire littéraire des habitants de ce beau pays, enrichirent leur patrie de toutes les dépouilles qu'ils avaient pu enlever à l'ancienne résidence des muses. Animés tour à tour de ce même enthousiasme qui avait rendu si brillant le siècle des Médicis, les autres pays se formaient une littérature, et se mettaient sur la même ligne que l'Italie : la France jouissait encore de l'éclat du beau règne de Louis XIV, et la littérature flamande voyait commencer cette suite de brillants poëtes qui, depuis Hoogvliet jusqu'à Rhynvis Feith, ont formé une littérature nationale, digne de prendre sa place à côté de celles que les Tasse, les Arioste, les Milton, les Pope, les Corneille et les Boileau avaient déjà créées. Cet équilibre de connaissances fit que l'Italie n'eut plus que son beau ciel et ses monuments pour amener les étrangers dans son sein; motifs qui, à la vérité, suffisent pour qu'elle voie toujours tous les peuples de l'Europe inonder ses provinces, mais qui attirent moins les littérateurs que les artistes. Ces raisons, et moins d'ardeur peut-être dans l'étude et les recherches, ont fait que pendant ce siècle, où les peintres furent toujours en grand nombre, nous trouvons moins de littérateurs travailler en Italie et y laisser des souvenirs durables de leur présence. La plupart de ceux qui y venaient n'avaient pour but que de voir les restes de l'ancienne souveraine du monde; ils n'y trouvaient plus le même enthousiasme littéraire que leurs

compatriotes, venus avant eux, y avaient remarqué autrefois, et, après avoir jeté un regard sur ces monuments, devant lesquels le temps même semble s'arrêter, ils retournaient travailler dans leur patrie : ou bien, s'ils étaient appelés dans ce pays où ils jouissaient toujours du même crédit, ce n'était que pour remplir des charges civiles ou religieuses, qui prenaient la plus grande partie d'un temps qu'ils auraient voulu consacrer à l'étude.

Cependant, l'amour des lettres, la douce tranquillité qui entoure de toute part l'homme studieux dans l'ancienne patrie des muses, et les précieux souvenirs qui viennent y échauffer notre imagination, fixèrent dans son sein plusieurs savants, amis des recherches, de la méditation et du repos. Citons entre autres de Nélis, évêque d'Anvers, qui, après avoir habité Rome pendant plusieurs années, se retira au couvent des Camaldules, près de Florence, où il mourut. Cet homme célèbre, déjà connu par quelques mémoires insérés dans les recueils de l'Académie royale de Bruxelles, et par son beau livre : l'*Aveugle de la montagne* (1), avait surtout dirigé ses recherches sur les difficultés de notre histoire. Il avait rassemblé la collection des écrivains du moyen âge, et se proposait de les mettre au jour (2). Il continua les mêmes études en Italie et y publia la seconde édition de son *Belgarum rerum prodromus, sive de historia Belgica, ejusque scriptoribus commentatio* (3). Cet

---

(1) Ce livre, qui est une suite d'entretiens philosophiques, avait été traduit en italien par un savant, employé autrefois à la légation de Naples à Rome, qui fut victime des persécutions de Bonaparte, et son travail, qu'il n'avait pas achevé, fut perdu.

(2) Une partie en a été imprimée à ses frais et par ses soins, mais elle ne fut jamais publiée. Voy. *Bibliotheca Hulthemiana*, n° 22422. (R.)

(3) Imprimé à Parme, à la fameuse typographie de Bodoni, en 1795.

ouvrage est très-rare et très-peu connu, quoiqu'il soit du plus grand intérêt et que l'auteur l'ait embelli de tous les charmes d'un style fleuri et d'une latinité pure. La *Gazette littéraire* de Jena, vers 1797, en a publié un extrait, dont elle fait les plus grands éloges ([1]).

M. Heylen, chanoine régulier de l'ordre des Prémontés, alla aussi fixer son séjour en Italie vers la même époque. Ce savant auteur de plusieurs mémoires couronnés par l'Académie royale de Bruxelles, et de quelques autres ouvrages estimés, mourut à Rome au collége de Saint-Norbert, vers le commencement du règne du pape Pie VII.

Ce fut encore pendant ce XVIIIe siècle que M. de Meerman, fils du célèbre auteur des *Origines typographicæ,* fit son voyage d'Allemagne et d'Italie, dont il a publié la relation en notre langue. M. de Lüder, conseiller aulique, a traduit en allemand la partie qui parle de son pays; on voudrait que l'auteur eût donné plus d'étendue à ce travail : ses vues sages sur la législation, sa critique judicieuse du code Frédéric et des lois postérieures, tout nous montre en lui le jurisconsulte profond et l'homme de bien, qui joignait à ce double mérite celui d'être littérateur et d'avoir le goût sûr.

Pendant ce siècle où les Bollandistes continuèrent toujours d'envoyer de leurs associés à Rome, pour y rechercher

---

Cette édition est magnifique et ornée du portrait de l'auteur, mais on n'en tira que peu d'exemplaires.

([1]) *Voy.* sur de Nélis : *Bibliotheca Hulthemiana,* t. VI, p. XXIII. — GOETHALS, *Lectures relatives à l'histoire des sciences,* etc. Bruxelles, 1838, t. III. — *Annuaire de l'Académie royale,* 1853; Notice de M. de Stassart, etc., etc. (R.)

les actes des saints, le savant André Lens [1], si célèbre sous tant de rapports, recueillit dans l'un de ses voyages d'Italie, des matériaux importants pour son excellent ouvrage sur les costumes des anciens, qui fut d'abord imprimé à Liége, puis réimprimé à Dresde avec des notes de Martini, professeur d'archéologie à Leipzig, et toujours également recherché partout. A cette époque, le père Colignon, de Bruxelles, ancien élève du collége des Flamands, de Bologne, était directeur du couvent des Chartreux, situé à une petite distance hors des murs de cette ville, c'est lui qui a commencé les travaux qui, continués depuis, ont fait de cet établissement l'un des plus beaux monuments de la capitale des Légations.

De longues et difficiles recherches, faites en Italie, pourraient faire découvrir des choses de la plus grande importance, non-seulement sur les hommes illustres que nous avons vus visiter ces belles contrées, mais encore sur ceux mêmes de nos savants, qui n'y sont pas venus, et qui presque tous ont eu un commerce de lettres avec les littérateurs du pays des études. On trouve à Rome, et dans les autres villes d'Italie, des lettres de Grotius, de Heinsius, de Vossius, de Bollandus, de Henschenius, de Papebroch, de Meibomius, de Burmannus, de Schelstraete et de beaucoup d'autres encore; lettres précieuses et inédites qui se perdent dans la poussière des bibliothèques où elles se trouvent, tandis qu'elles pourraient jeter le plus grand jour sur notre histoire littéraire. Il faudrait fouiller aussi les lettres inédites et nombreuses des savants italiens, et celles que d'autres savants de l'Europe leur écrivaient; presque toutes parlent

---

(1) *Voy.* Goethals, *Histoire des lettres*, etc. Bruxelles, 1842, t. III, p. 386. (R.)

des grands hommes de la Belgique; ainsi celles de M. de Peiresc, qui contiennent des renseignements sur un grand nombre de lettrés du règne de Louis XIII, et que j'ai moi-même examinées, contiennent de précieuses notes sur Rubens et plusieurs autres illustres Belges de son temps, notes qui jusqu'à cette heure sont restées inconnues. Mais ce travail demanderait un homme d'une grande érudition, d'un goût sûr et d'une constance à toute épreuve [1].

(*La suite à la prochaine livraison.*)

---

[1] M. E. Gachet a fait ce travail pour Rubens, par la publication des *Lettres inédites de Pierre-Paul Rubens*. Bruxelles, 1840. (R.)

TROIS MAZARINADES INÉDITES.

Nous publions ici trois pièces concernant Mazarin et la Fronde, cet épisode ridicule, pendant lequel tant de sang fut versé et qui causa tant de désastres, pour être clos, en dernier résultat, par ces paroles de Louis XIV : *l'État c'est moi!* Dans cet inextricable fouillis d'événements romanesques, au milieu de cette lutte machiavélique où se croisent les intrigues de femmes, les cabales de seigneurs ruinés, et où l'on est tout étonné de voir apparaître quelques grands noms, nous perdons, à tout moment, le fil conducteur de l'histoire. Pour nous, qui ne sommes pas du pays qui fut la victime de cette longue querelle, nous saisissons difficilement les mobiles qui dirigent les factions, les ambitieux, la cour et le peuple. Nous n'y voyons qu'un long et triste combat entre la féodalité expirante et le despotisme royal. Le peuple, prenant parti tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, ne fut, comme d'habitude, qu'un malheureux instrument, et ne recueillit de cette grande débauche politique que la misère et l'oppression. C'est à peine s'il put quelque peu cicatriser ses plaies sous l'administration sage et paternelle de Colbert, le successeur de Mazarin.

Les trois lettres données ci-après n'ajoutent pas grand'-chose à cette énorme quantité de documents que l'on a publiés sur l'époque de la Fronde, nous ne les aurions pas mises au jour, si elles n'intéressaient un peu notre pays.

Dans un des nombreux revirements politiques de cette longue équipée, Mazarin, tout en étant en faveur à la cour,

fut obligé de prendre le chemin de l'exil. La force de l'opinion publique avait obligé la reine régente à le laisser partir. Le parlement et la ville furent en joie : on était délivré du *tyran!*

Ce départ n'était qu'une feinte machiavélique, une ruse italienne dont tout le monde fut la dupe. Les lettres ci-après prouvent à l'évidence, ce dont ne doutaient pas, du reste, les esprits clairvoyants, que Mazarin ne faisait qu'une petite promenade à l'étranger, pour laisser à la passion publique le temps de se calmer.

Il se réfugia donc à Bouillon, sous la protection de l'évêque de Liége qui était duc de Bouillon. Les états de Liége avaient refusé de le recevoir.

La tradition, à Bouillon, est qu'il habita une maison près de la ville, au pont Saint-Arnoul.

Le 20 octobre 1652, il était encore à Bouillon, comme on le voit par l'élection que firent de lui, pour leur abbé, les moines de Saint-Vincent et de Saint-Clément de Metz. Mazarin prouva bientôt à ces bons moines qu'il n'était pas un abbé tenu à résidence, car à la fin de l'année il était de retour en France.

Mon cousin, aiant toute sorte de satisfaction des seruices que mon cousin le cardinal Mazarin m'a rendu et à mon Estat, auec beaucoup d'affection et de fidélité, pendant le temps que ie lui ay confié l'administration de mes affaires, et n'aiant peu empescher la résolution qu'il a prit de se retirer de ma cour, quelques prières que ie luy ay faict pour le retenir, m'aians pressé de lui accorder son congé pour des considérations prises du bien de mes affaires qu'il at préféré à son propre intérest, i'ai occasion de me louer

de luy et de faire en sa faueur tout ce qui me serat possible pour qu'il ait repos et seureté en quelqu'endroict qu'il choisisse sa retraicte : et voulant lui donner des marques de l'estime que ie fait de sa persone, et de la recognoissance que i'ai de touts ses soings et travaux qui ont tant contribué à l'auantage et réputation de cette couronne, je vous escrit celle-cy par l'auis de la reyne régente Madame ma mère, pour vous conuier de receuvoir dans vos Estats mondit cousin et touts ceux de sa suitte pour tout le temps qu'il y voudrat faire son séiour et luy départir vostre assistance et protection partout où il en pouroit auoir besoing, en quoi vous me ferez plaisir bien aggréable, et me donnerés en cela des preuues de vostre affection enuers moy qui en conserverais le souuenir pour vous donner en touttes rencontres des effects de ma bonne volonté, et cependant ie prie Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Escrit à Paris, le 15 mars 1651. Signé Louis, et plus bas, D. Lomenie. La superscription estoit à mon cousin l'archeuesque de Colongne, prince et électeur du saint empire, avec le cachet en cire vermeille.

Mon cousin, ayant esté bien informé de la bonne réception que vous avés ordonné estre faicte dans voz Estats à mon cousin le cardinal Mazarini, et dont en effect le gouuerneur de vostre ville et chasteau de Bouillon at uzé enuers luy, i'ay désiré vous tesmoigner par cette lettre, que i'ai beaucoup de ressentiment [1] de la manière dont vous traicté une persone qui m'est en si grande considération par sa qualité, son mérite, et par celuy des longs, recomman-

---

[1] *Ressentiment*, se prenait alors en bonne part pour reconnaissance.

dables et importants seruices rendus à cette couronne, et que ie recognois d'autant plus le plaisir que vous m'aués faict en cela, qu'au mesme temps le chappitre de vostre Église de Liége at faict tout le contraire enuers luy, et bien que vous ayés faict en cette occasion, comme en touttes les autres qui se présentent, ce qui est conuenable au propre bien et aduantage de vostre Estat et de vostredit pays de Liége, en observant de vostre costé enuers mes Estats la neutralité et bonne intelligence que ie faict garder punctuellement de ma part enuers les vostres; néanmoins la prudence de vostre conduitte ne diminue en rien la gratitude que i'en veux tousiours conserver, cognoissant très-bien les motifz du fauorable traictement que mondit cousin reçoit de vostre part, aussi ie vous prie de croire que j'embrasseray de tout mon cœur toutes les occasions qui s'offriront de m'en revencher, et n'estoit que ie me promet que ledit chappitre recongnoistra ce tort qu'il se faict par un tel procédé, et mesme par celuy qu'il a tenu en permettant que mes subiets rebelles ayent faict des leuées de gens de guerre en vostredit pays pour seruir contre moy et mon Estat, lorsque vous en refusiez la permission, et que i'espère qu'il se conduirat d'une autre manière aux choses qu'il peut iuger m'estre sensibles, j'aurois subiet de ne pas souffrir le peu de disposition quils monstrent d'entretenir la neutralité et bonne correspondance à laquelle ils sont obligés, mais ce qui faict que i'aurai tousiours une particulière considération pour voz Estats, et pour tout ce qui vous concerne, est l'estime et l'affection qui i'ay pour vous, et le ressentiment que i'ay des tesmoingnages que ie recoy de vostre affection, vous asseurant que ie désire non-seulement vous donner des marques de la mienne, mais vous donner toutte l'assistance qui dépendra de moy, et dont vous pourés auoir besoing aux choses qui regarderont la

conservation de vostre Estat, et de tout ce qui vous appartient, priant Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Escrit à Compiègne, le XIX septembre 1652. Signé Louis, et plus bas, LE TELLIER.

Très-chers et bons amis aiant sceu comme vous aués escrit au gouuerneur de Bouillon pour l'empescher de receuoir nostre très-cher et très-aymé cousin le cardinal Mazarini, soub un prétext général de refuser l'entrée aux ministres des prince et estats voisins du pays de Liége et autres despendances de cette Euesché, nous n'auons pu apprendre sans estonnement que vous ayé faict une telle deffense à l'endroit d'une persone de cette qualité, et que vous scaués qui est honorée de noz bonnes grâces à diuers tiltres, ayant l'honneur d'estre nostre parrain, et nous aiant rendu et à cest estat des seruices si recommandables et importants, que nous prendrons tousiours grand intérest en ce qui le touche, et nouuellement ayant beaucoup mérité de nous et du public par une action assé généreuse et considérable, nous ayant instanment demandé la permission de s'esloigner de nous, et estant volontairement sorty de nos estats pour oster tout prétext à nos subiets rebelles de continuer la guerre qu'ils ont excité dans nostre royaume, et comme ce sont chose assé congnues, nous nous serions promis quelles auroient esté de quelque poids auprès de vous pour le respect et la considération en la quelle cette couronne a touiours esté aux éuesques-princes, chappitre et estat de Liége, quand mesme vous n'y eussiés pas esté obligez par la neutralité que vous debués garder enuers nous et nos estats et dont l'obseruation de nostre part n'est pas infructueuse à ceux dudit pays, mais nous auons subiet de croire que la manière dont on at traité nostre dit cousin

en cette occasion est une suitte des faueurs que noz subiets rebelles ont receu dans ledit pays où ils ont eu toute permission et liberté de faire des leuées, estant public que cestoit pour les employer contre nous et nos estats, et en cela aiant esté tenu un procédé tout contrair à celuy de nostre très-cher et très-amé cousin l'électeur de Coulogne, prince de Liége, qui auoit refusé cette permission aux dits rebelles, aussy en continuant d'en uzer enuers nous comme il se doibt par un bon voisin et qui désire obseruer une entière neutralité. Il at donné ordre pour faire receuoir auec toute courtoisie nostre dit cousin le cardinal Mazarini dans ses estats ainsi que cy devant, dont nous conseruerons touiours un ressentiment particulier. Et à la vérité sy nous ne faisions une estime singulière de sa persone et de sa conduite, et sy nous ne voullions non-seulement faire obseruer la neutralité enuers ses estats, mais aussy l'assister en toutes occasions, nous aurions subiet de tesmoigner nostre ressentiment de cette manière d'agir enuers nous et nostre estat aux choses que vous pouués iuger nous estre sensibles, mais nous promettons que quand vous aurés congnu combien cequi regard nostre dit cousin nous touche, vous changeré de conduite enuers luy, et pouruoirez à ceque le préiudice que les lettres que vous auiez escrit sur son subiet pouroient luy causer, soit reparé, de quoy nous vous prions auec affection, vous asseurant que nous serons bien ayses d'auoir subiet de vous considérer comme les Roys nos prédécesseurs et nous auons faict par le passé, et de vous donner des marques de nostre bienueillance, c'est ce que nous vous dirons par la présente, priant Dieu qu'il vous ayt, très-chers et bons amis, en sa sainte et digne garde. Escrit à Compiègne, le XIX septembre 1652. Signé Louis, et plus bas, le Tellier.

MÉLANGES.

Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre du Bien public.

L'avénement de Louis XI à la couronne força Philippe le Bon à imposer de nouveaux sacrifices à ses bonnes villes.

A Lille, on cherche à « trouver manière de faire prest hativement de xxiiij^c l., monn. de Flandre, à MS., pour lui aidier en ses affaires touchant le voyage de France. »

Le 21 août 1465, les échevins, désireux de connaître l'heure de l'arrivée de la reine d'Angleterre (1), envoient à Menin; le 3 septembre suivant, c'est à La Bassée, où se trouvait alors cette princesse, qu'on se transporte pour connaître l'heure de sa rentrée à Lille.

De leur côté, le messager et Jehan Desfossés se dirigent vers Roulers, pour examiner « s'il y avoit nulles embusches pour baillier empeschement à la royne. »

Le messager dut se transporter aussi à Saint-Quentin, vers le duc, qui « s'en aloit au couronnement du roy, à Rains, où Jehan Malvin, M^e de la haulte œuvre de Cambray, le suivit avec l'armée, qui l'escorta au sacre, pour faire justice des délinquans (2). »

Peu de temps après, autre message à Meaux et à Paris, afin de savoir de « ses bons estat et santé, ensemble des honneurs

(1) *Voy.* du Clercq, liv. V, chap. I.
(2) Archives générales du Nord.

tenues aux couronnement du roy et à son entrée à Paris [1]. »

Le 8 octobre 1463, les échevins, qui venaient d'apprendre le départ précipité du duc [2], qui avait quitté Hesdin [3] au moment où on y songeait le moins, ordonnaient que treize archers et douze arbalétriers feraient le guet aux portes de la ville.

Toutefois, l'artificieux Louis XI vint, sur ces entrefaites, visiter les principales villes de son puissant vassal, visite dont parlent comme suit, les chroniques de France :

« En cel mesme an (1463, v. st.), vint le roy Lois en Picquar-
« die, à Abeville, à Amiens, à Arras, à Tournay, et estoit pour
« lors le duc Phle à Bruges et vint à Lille au jour que le roy y
« entra, qui estoit le xixe jour de frévier [4], l'an dessus dit, et
« séjourna ledit roy, en la ville de Lille jusques après *le behourt,*
« que on est acoustumé en ladite ville de faire joustes audit jour
« des bourgois de la ville, lesquelz donnent ung esprivier au
« mieulx joustant des villes venans audites joustes [5]. Là y ot
« moult noble feste, et lendemain des joustes, que les bourgois
« ont acoustumé de faire, joustent les jones demoisiaus et gen-
« tilzhommes, chevaliers et escuiers, comme pareillement ont
« de coustume de jouster devant la royne de l'Espinette et plui-
« seurs aultres demoiselles et bourgoise [6] de laditte ville [7]. »

---

(1) *Voy.* le *Messager des sciences historiques de Belgique,* année 1861, pp. 115-119.

(2) Dont yceulx eschevins, dit le comptable, eubrent de grans doubtes.

(3) *Voy.* du Clercq, liv. V, chap. II.

(4) Le 18 février, suivant le registre aux comptes de l'hôtel de ville de Lille.

(5) Consultez Leber, *Histoire critique du pouvoir municipal,* p. 308.

(6) En 1467, le comptable parle de « la closture devant la halle, des siéges d'eschevins et des roynes et demoiselles, nécessaires pour la feste du behourt. »

(7) MS. n° 26, bibliothèque de Lille, fol. ii^c xxv v°, ii^c xxvi r°.

Le 26 février suivant, Jehan Bellastre partait de Lille à toute diligence, pour aller remettre au trésorier de Calais les lettres closes de Philippe le Bon, qui lui ordonnait de tenir prêt un bateau pour le passage de MS. de Lannoy et de ses autres ambassadeurs, qu'il doit « brief envoier par devers le roy Edouart d'Angleterre, pour aucunes ses affaires secretz, dont yl ne veult autre déclaracion estre faicte (1). »

Bientôt la guerre, que l'ambition des grands vassaux avait suscitée au nouveau roi, vint imposer à Lille de plus grands sacrifices encore.

Le 10 juin 1465, on « envoie en l'ost du comte de Charolois emprès Péronne, puis à Biaulieu, près Noyon, où jadis la Pucelle avait été détenue. »

A son retour, le messager apporte la bonne nouvelle de la reddition de cette forteresse.

Un autre chevaucheur s'était aussi rendu en « l'ost, à Houdencourt, près Pont-St-Maxence, » dont on apprenait bientôt après la prise (2), ainsi que celle de Lagny-sur-Marne, et à Bray-sur-Somme, tombée également au pouvoir du prince.

La joie augmente encore à la nouvelle que Roye et Montdidier se sont rendues et que la forteresse d'Elincourt-Sainte-Marguerite (près Compiègne) est détruite.

Quant au messager qui portait « lettres à MS., alors au pont Saint-Clou, il ne peut retourner pour le dangier des chemins. »

Le 19 juillet, vij l. étaient accordées à Josse Wandele, clerc de la ville, qui s'était transporté à la cour « pour signifyez des nouvelles de l'armée de MS. de Charollois, et aussi savoir comment on se conduiroit avec les marchans de France, chartons et autres, qui retournent en ceste ville et aussi comment ycelle ville se deveroit gouverner, attendu les nouvelles de la bataille (3). »

---

(1) Archives générales du Nord.

(2) *Mémoire de Commynes*, t. I, p. 52.

(3) De Montlhéry, 16 juillet.

Wassenare, chevaucheur de l'écurie du comte, qui avait apporté cette importante dépêche, « reçut xxvij s. de courtoisie. »

« A ung josne homme, pbre, » qui avait, en s'exposant aux plus grands dangers, rapporté certaines nouvelles de MS. de Charolois et des autres seigneurs, on faisait remettre iiij l. xij d.

Une somme beaucoup plus forte était octroyée « à frère Jehan Herreng, franciscain lillois, lequel, à la requeste de messieurs, avoit naguerez prins hardement de soy transporter par devers NTRS., mons. le conte de Charolloix, pour lors estant à Estampes, par delà la rivière de Saine, lequel il trouva party dudict lieu, à intencion de rappasser ladite rivière et approchier la ville de Paris, et par la ledit frère Jehan à lui, et à lui fist la recommandacion de ladite ville, ainssi que chargié lui avoit esté : rapporta aussi nouvelles et enseignes de MDS., avoec pluiseurs certaines nouvelles bien agréables à la loy et à plusieurs nobles hommes et bourgois de ladite ville et autres, touchant leurs seigneurs et amis, estans en l'armée de MDS. »

Le 3 août, « trois jacoppins qui revenoient de Paris, » obtiennent vj s. pour le même motif.

Dès le 20 juillet précédent, on avait expédié au plus vite à Arras un homme de confiance, « pour estre adcertenés de aucunes nouvelles qui couroient avant la ville, du rencontre que avoit eu MS. de Charrollois. »

Le 23, le chevaucheur se rendait à la Bassée, « affin recouvrer certaines lettres que Jaques de Lescart, y demeurant, disoit avoir esté publyés audit lieu, avoec qu'elles estoient signées du saing de MS. de Charrolloix : lesquelles contenoient pluiseurs grans et bonnes nouvelles. »

Malgré toutes ses démarches, le messager lillois dut se contenter de rapporter la copie de certaines lettres, envoyées à mons. de Saveuse par le capitaine de Mondidier, Hues de Mailli.

Ces lettres, il s'empressait de les porter le même jour à Courtrai, Gand, Bruxelles et au duc lui-même, « pour les eslechier et esioir. »

Le lendemain, Jehan de Theffries partait pour la Motte-au-Bos, chargé par les échevins de remettre lettres closes à la

duchesse et de savoir des nouvelles, « que l'en maintenoit par elle avoir esté rechitées des estat, santé et prospérité du conte de Charolloix et de son armée, mesmes de la victoire qu'il avoit eu contre le roy. »

A peine de retour, il est envoyé à Armentières, « pour y recouvrer la coppie de certaines lettres que l'en disoit avoir esté envoyées à ceulx de la loy dudit lieu, contenant le fait de la journée que avoit eu MS. de Charrolloix contre le roy et sa puissance. »

Dès le 15 juillet, il s'était rendu à Bruxelles, « pour assister et conduire Guillaume de Torsy et son varlet, qui estoit retourné de l'armée de MDS. de Charrolloix, et portoit lettres clozes de par MDS. à NTRS. et prince, MS. le duc de Bourgoigne : considéré que NDTRD., madame la duchesse le mandoit aux eschevins par ses lettres (1). »

C'est encore Theffries qui porte au duc, alors à Bruxelles, « les lettres clozes contenant en brief la manière du traictié de la paix (2), » envoyé aux échevins de Lille par Hues de Mailly, capitaine de Montdidier (auquel on avait fait demander des nouvelles de l'armée), ce qui lui vaut x mailles Arnoldus.

Disons, avant de passer outre, qu'un an après, la ville faisait présenter à Hues de Mailly (3), à son passage à Lille, VIII lots de vin.

A la fin d'octobre, c'est à Noyon qu'un autre messager se transporte vers le comte de Charolois, qui s'y trouvait alors, pour connaître ses intentions au sujet de la publication de la paix.

Anthoine Doignies, sieur de Bruay, nommé gouverneur de Lille, à l'exemple de Hues de Mailly, sollicitait une courtoisie

---

(1) La haghenée, livrée à Torsi, coûtait VIJ s. de louage par jour.

(2) Le traité de Conflans est du 5 octobre.

(3) Consultez les *Cronicques d'Engleterre de Jehan de Wavrin*, édition de la Société de l'histoire de France, par Mlle Dupont, t. I, p. 334.

encore plus grande, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de payer une partie de sa rançon (1).

Désireux d'obtenir ses bonnes grâces, les échevins lui faisaient remettre iij^c l.

Il est vrai que le magistrat fut non-seulement désapprouvé, mais encore menacé de restituer les deniers si légèrement accordés (2).

Les comptes de la maison de Bourgogne nous ont fourni les précieux documents qui suivent sur Hues et Jehan de Mailly. Ils termineront cet article.

« A messire Hue de Mailly, seigneur de Boullencourt, conseillier, chambellan de MS., lx fr., pour son entretènement en la ville de Mondidier, pour la garde d'icelle, et ce, pour trois mois entiers, commenchans le premier jour d'avril oudit an LXVII (1467) et finissant le derrain jour de juing.

« A lui, c fr., pour deux mois, du 1er juillet au 31 août.

« Il reçoit encore ij^cl fr., pour le paiement de L archiers de pié, à raison de v fr. par mois par archier.

« Et xl fr., pour son entretènement pendant deux mois (3).

« A mess. Jehan de Mailly, seigneur de Cacheu (Catheux) et de Danvilliers (Auvillers), chevalier, conseillier et chambellan de MDS., ij^c iiij^xx xv l. ix s., de xl gros, monnoie de Flandres, la livre, que deue lui estoit pour les gaiges et entretènement de douze compaignons, dont l'un est canonnier et tous les autres archiers, lesquelz, par le commandement et ordonnance de MDS., yl a euz et entretenuz soubz lui en la garnison de Beaulieu, pour la garde, seurté et deffence d'icelle alencontre de ses ennemis, depuis le XXIe jour d'aoust IIII^c LXVI (1466) jusques au premier jour d'avril ensievant incluz, pour ce, par sa

---

(1) Il avait été fait prisonnier à Montlhéry.

(2) Archives de l'hôtel de ville de Lille, registre aux comptes.

(3) Archives générales du Nord, comptes, fol. IIII^c LIII v^o, LIIII r^o; LIX v^o, LX r^o.

quittance et certifficacion de Jehan de Warlus, escuier, lieutenant de MS. de Moreul (1), capitaine du chastel de Péronne, faicte le vi^e jour dudit mois de may, oudit an LXVII (1467).

« Il reçoit encore la somme de viixxx l., pour les gaiges de lui et XVI compaignons de guerre, archiers, dont l'un est canonnier, pour la garde du mesme chastel, pour trois mois entiers, commençans le 1er avril 1467 et finissant le derrenier jour de juing suivant.

« viixxx l., faisant ix^xx vij fr. et demy, pour les mois de juillet, août et septembre.

« viixxx l., faisant ix^xx vij fr. et demy, pour les mois d'octobre, novembre et décembre.

« iij^c l., pour les gaiges de XVI compaignons, de janvier 1467 au 30 juin 1468 (2). »

De la Fons-Mélicocq.

---

(1) Consultez les *Cronicques d'Engleterre,* ouvrage cité, t. II, p. 355.

(2) Archives générales du Nord, comptes, fol. IIII^c LII v°, LIII r° et v°. — Fol. IX^xx VII v°.

Errata. P. 219, t. IV, de ce Recueil, ligne 8, au lieu de *blanche Jacques,* lisez *blanche tacque;* p. 221, ligne dernière, au lieu de I *gros,* lisez L *gros;* p. 223, ligne 23, au lieu de *par,* lisez *pur.*

Quelques chartes de la ville de Thuin.

Toutes les villes de l'ancien pays de Liége ont des annales fertiles en épisodes intéressants; mais la plupart n'ont pas eu d'historiens et n'ont été décrites, pour ainsi dire, qu'en passant. Nous croyons que nos lecteurs ne verront pas sans intérêt les quatre chartes suivantes qui concernent la petite ville de Thuin, cette sentinelle avancée du territoire liégeois du côté du Hainaut. Elles sont extraites d'un cahier manuscrit, composé de sept folios et copié au XVIIIe siècle; il fait partie des archives communales et nous a été communiqué par le secrétaire, M. Joly. Nous avons aussi fait usage d'une copie des deux premières chartes, signée *Quintin Playoul, pro copia.*

La première pièce est datée du mardi avant la chaire de Saint-Pierre, en 1347. Les maîtres, échevins, conseil juré et communauté de Thuin y énumèrent, d'après un record des échevins, les droits et les priviléges de la ville et ceux dont jouissaient les habitants de la terre et des villages compris sous la dénomination de *pourchaintes de Saint-Pierre de Lobbes.* On y remarque, notamment, qu'en cas de guerre, l'abbé de ce monastère avait la garde du château, et que l'avoueric et châtellenie de Thuin appartenait au sire de Marchiennes-au-Pont. Les bourgeois ne pouvaient être arrêtés, ni leurs meubles saisis à Marchiennes-au-Pont, à Landelies, à Donstiennes, à Gozée, à Marbais, à Fontaine-le-Val et en Mont, « si ce n'étoit de vilain cas et franche coulpe », c'est-à-dire pour crime et en cas de flagrant délit. On ne pouvait les citer en justice que par-devant les échevins de Thuin. Tous les villages de Saint-Pierre de Lobbes devaient, au besoin, concourir à la défense de la ville. L'acte que nous venons d'analyser est accompagné d'un autre, par lequel les cités de Liége et de Huy promettent à Thuin aide et assistance, le 3 mai 1347 (1).

---

(1) *Voyez* plus loin, p. 336.

Une querelle violente s'éleva, comme on sait, en 1373, entre les habitants de Thuin et l'évêque de Liége, Jean d'Arckel, à la suite du meurtre du bourgmestre Jean de Harchies. De grandes immunités furent alors concédées aux bourgeois, par la deuxième paix des Vingt-Deux, en date du 7 décembre (De Louvrex, *Recueil des édits*, partie II, p. 147). Nous publions un autre diplôme, postérieur de sept jours, où l'on confirme aux maîtres, jurés, conseil et commune de Thuin, à l'exclusion des échevins, le droit de conférer et d'enlever la qualité de bourgeois (1).

Le 1er septembre 1373, Gérard de Groesbeeck revêtit de son approbation les libertés octroyées par ses prédécesseurs, et notamment par Jean de Bavière. Le prélat fit toutefois exception pour un article concernant les duels (2).

A la suite du siége que la ville soutint en 1654, lorsqu'elle repoussa, avec autant de courage que de constance, les attaques dirigées contre elle par des troupes françaises attachées à la fortune du prince de Condé et par quelques régiments espagnols (3), l'évêque Maximilien-Henri, combla les habitants de faveurs et d'honneurs. Il les autorisa à porter l'épée et à se qualifier de vaillants, les exempta d'aides pendant vingt ans, et leur confirma leur trois foires, qui s'ouvraient au mois de mai, au mois d'août et en automne, et leur marché du mercredi et du samedi de chaque semaine. Afin de mieux assurer l'approvisionnement de la place, défense fut faite aux habitants de Clermont, de Rocknée, de Nalinnes et des autres lieux enclavés dans la châtellenie de Thuin, d'envoyer leurs grains ailleurs qu'au marché de Thuin. Cette charte, si glorieuse pour les habitants de cette ville, porte la date du 30 mars 1647; trois jours auparavant, le chapitre de Liége, à la demande du prélat, avait donné son consentement aux dispositions qu'elle renferme (4).

---

(1) *Voyez* plus loin, p. 343.

(2) *Voyez* p. 345.

(3) Une relation contemporaine de ce siége mémorable a été publiée dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 163.

(4) *Voyez* plus loin, p. 346.

I

Acte par lequel les magistrats de Thuin énumèrent, d'après un record des échevins, les droits et libertés de cette ville, et promesse des magistrats de Liége, de Huy et de Dinant de veiller au maintien de ces droits et libertés.

1347.

Che sont les droictures, les frankises et les usaiges que ly bourgoys delle ville de Thuing ont eut et useit anchiennement en le terre et les villes que ont dit les pourchaintes Saint-Pierre de Lobes, et que chilz des dittes villes ont eut et useit en la ditte ville de Thuing, et que li eskevins tinent (1) et wardent dusaige et de franchises de leurs devantrains.

I. La ville de Thuing et les villes Saint-Piere de Lobes ont esteit anchiennement toute d'une avouerie et del castellerie de Thuing.

II. Item, ont useit ly dis bourgoys et usent encore de leure franchise dy aulx et de leur devantrains, que on ne peut arrester yaulx ne leurs cateis (2) es dittez villes Saint-Piere de Lobbes, ne aussy en le terre de Marchinnes a pont, de Landilhies, de Donstienne, de Gozee et de Marbais et de Fontainne en le vail et ou mont, lesqu'elles sont delle avouwerie et delle castellerie de Thuing pour chosez quillz aient eut a faire, se ce n'est de vilain kas et a fresse coulpe et son savoit (3) ne valoit aleunne chose demander as bourgeois de Thuing, ou les en doit araynier et demener par devant la justice de Thuing et nient (4) es dittez villez.

III. Item, doient tous chilz desdittes villes Saint-Pierre de Lobes payer les waitez (5) dou chastial de Thuing, caseuns feus

---

(1) *Lisez* tiennent.
(2) Ou meubles.
(3) Si l'on ne savoit ni ne vouloit.
(4) *C'est-à-dire* et non.
(5) Waites ou guetteurs.

quattre deniers hormis chialx qui sont hostez Saint-Ursmer de Lobes (1).

IIII. Item, doient les dittes villes Saint-Pierre de Lobbes hourder et warnir le ditte ville tout les fiez que on se doute sy tot que ly abbes de Lobes en est requis pour le ville aidier a deffendre et warder, et doibt caseunne ville hourder a se lieu et a se pas, et sillz en estoient en defaulte, dont les doibt ly sirez ou chilz qui chieff seroit dou pays straindre de corps et de bien, a chou que fait soit trois jours apres yaulx requis.

V. Item, doit ly abbes de Lobes warder le ville de Thuing et le castial toutes les fies que le ville est hors pour alher en lost en le besoigne Dieu, Saint-Lambert, monseigneur de Liege et le pays, et y doibt entreir ly dit abbes de Lobes, et si hommes a lunne de porte sitot que chillz delle ville de Thuing yssent a l'autre, et ly doibt ou livrer le cleeis dou castial et delle ville al yssir hors, et illz le doit warder si que nuls peris n'y aveigne, et si pis y advenoit, li dis abbeis et ses gens le doient rendre et restorer as dis bourgoys de Thuing, mais que ly peris viengne par la defaulte dou dit abbet ne de ses gens anchois que que lydis bourgoys revinent en le ville, et tant que ly bourgois seront hors, ly eskevins de Lobes doient et puellent jugier et afforer en teille maniere quillz feroient ly eskevins de Thuing se presens y estoient, et quant ly bourgoys revenront, lydis abbes doibt rendre le cleeis al mayeur, as maitres et as bourgoys, et parmy tant ont chillz des ditez ville de Saint-Piere teile frankise en le ville de Thuing, que si aleuns hommes se plaindoit dyaulx ou d'aleun dyaulx dedens le ville de Thuing, que on ne le peuilt ne ne doit attraindre plus avant que on feroit les bourgoys, et sillz advenoit que uns hommes des ditez villes deuist ou euist a faire a aleuns des bourgoys de Thuing, et ly dis bourgoys le fesist arrester ne aussy ses cateis hors dou jugement des ditez

---

(1) Hormis ceux qui sont hôtes de Saint-Ursmer de Lobbes, c'est-à-dire tenanciers du chapitre de ce nom.

villes, ly bourgoys qui chou feroit le deuroit ramener dedens les dit jugement a ses fraix et a ses coust, pour prendre le droit et rechepvoir et en telne maniere le doient faire chillz des ditez villez as bourgoys de Thuing, et sillz avient que aleuns hommes des dittez villez voeillent devenir bourgoys de Thuing, et illz veignent demandeir la bourgesie le nuiet, on ne le peuilt ne ne doibt escoudire quillz ne le soit le lendemain, mais quillz soit proudoms et de bonne forme et quillz veingne demorer et tenir son hostiel en le ditte ville de Thuing.

VI. Item, ne doient ne ne durent onques nuls qui fuist bourgoys de Thuing payer mortes mains ne gistes es ditez villes Saint-Pierre, ne aussy illz ne doient payer point dou salvement que chillz des villes Saint-Piere payent a Bialmont, mais que ly bourgoys soient demorans en le ditte ville si que dit est.

VII. Item, illz ne doibt avoir es ditez villes Saint-Pierre, halle ne markiet, ne ne puellent, ne ne doient chillz des dites villes porter ne mener par yaulx ne par autruy denrees nuls qu'illz aient a nul markiet, fors que a celuy de Thuing, jusques a donc qu'il aient les ditez denrees monstrez au markiet de Thuing.

VIII. Item, nous avons useit anchiennement que sillz meskeoit 1 bourgeois de le ville de Thuing de navrer 1 homme devens le pays et frankise de Thuing, de quoy il venist alle morte, prendre ne le puit ou tant et si longuement que ly vie ly bat ou corps, et sillz estoit aussy que pris fuist dedens le frankise, c'est mort pour mort, et tout ly amis doient demorer en pays, et sillz advenoit qu'illz seapast, ils piert le ville a tous jours, ne ly sires ne autres ne ly puet rendre le ville ne aussy ne puet nulz mettre la main a sien ne maison ardoir, et le malfaiteur doient prendre tous ly bourgeois, se chiz revient en le frankise, et se nuls le soutenoit ne herbergaist, et monstreit fuist souffisament, chilz seroit abbanist.

IX. Item, quiconque cope membre et illz est tenus, c'est membre pour membre, et sillz n'est tenus, chillz piert le ville a tous jours.

X. Item, se personne nulle ocist nuls des bourgoys de Thuing

en qu'eleonque lieu ne pays que ce soit, chillz piert le ville de Thuing a tous jours, mais que monstreit soit suffisanment par deux boins temoins.

XI. Item, s'il advenoit que deux afforains venissent a Thuing et arainessent ly 1 l'autre de robe ou de larchin, ou d'autre vilain kas, chillz qui arainies seroit, se doibt faire preudome de se corps, et se faire ne le voloit, ne ne se volsisst combatir, dont ly doibt ly sires et ly ville meneir a quel coron de le banliewe qu'il vorat dedens trois jours saluement, et enssy est qu'il se voeillz deffendre, et luy faire prendons de chou de quoy arainies serat, a donc se doibt illz combatir a l'enseignement des Eskevins de Thuing, et ly quillz venues sera est a col, et a poigne.

XII. Item, sillz estoit enssy, que uns bourgoys de Thuing appelaist de camp 1 autre pour vilain kas, bourgoys ou un afforains appelaist 1 bourgoys, ly dis bourgoys ne doit mie detenir le camp si ne ly plaist, anchois doibt mettre jus le lait, et se chillz se plaint, chillz qui le lait ly dira, a v sals [1].

XIII. Item, et s'il advient quel afforain veingne en le ville, et navre 1 des bourgoys, arrester le doient ly bourgoys et tenir XL jours, et si ne se pueilt partir, si arat fait asseis a la partie par raison et a seigneur et a le ville de XL sals, et sil met main a luy sans navrer, illz ne se peult partir sans faire alle partie raisenablement, et a seigneur et a le ville de xxx sals.

XIIII. Item, puellent ly bourgoys de Thuing kachier et prendre saisinne quele que soit, devent le frankise et castellerie de Thuing et en toutes les terres labbeit de Lobbes, et se nuls bourgoys ne autre y prendoibt nulle saisinne, aporteir le doibt sour les maisialx a Thuing, pour vendre a seigneur et bourgoys delle ville, et se chou ne font, il sont a VI s. a seigneur et alle ville.

XV. Item, puellent bin aller tous ly bourgoys peissier es aiwes dedens le frankise, et chou quillz prendront a piet et a verge

---

(1) Ou sols.

dependre le puellent en leur hotel et donner en puellent a chialx qui sont en le frankise, et se chou ne font, illz le doient aporteir a maisialx vendre, ne ils ne le puellent mettre en ferme pour warder, et s'ils les y mettoient et ly sergans sermenteis les y trouvaist illz aroint les peissons perdus et seroient a VII sals a seigneur et alle ville, et aussy il ne puellent approximer les fermes des peisseurs ne le harnais, a trois pies pres, ne aussy nuls afforains n'y puelt peissier sans le congiet delle ville, quillz ne soint allamende de siept sals, si que desseur est dit, et doient ly peisseur qui aiwe tiennent dedens le frankise et le jugement de Thuing monstrer leurs peissons et tenir vendaige III jours le sepmaine, le lundy, merkedi et le venredi, et sil en sont en defaulte, illz sont a l'amende de siept sals al seigneur et a l'advouweit.

XVI. Item, ont esteit anchiennement chillz de Gozées, de Marbais, de Landilhiez, et chillz del terre le signeur de Marchinnes de la castellerie de Thuing, et sont encor, et est ly sires de Marchinnes leur advoweis, hors mis Langdeilhiez et toutes les fiez que le ville de Thuing vat en le besoigne Dieu, saint Lambert, le seigneur et le pays, ly sires de Marchiennes les y doibt mener desoubz le baniere de Thuing, et sillz enssy que ly ville se doubtaist de ghuerre, chillz de Thuing doient envoyer al signeur de Marchinnes et a ses [1] a Gosee, a Marbais, et a Langeilhiez laissier seavoir quil aient leur pourvanche dedens trois jours apres ce que requis en seront, et a ce jour y doient venir et aporteir leur pourvanche, pour aidier le ville et le castial a deffendre, et sil en estoient en defaulte ly sirez ou chieff en seroit dou pays les peult straindre de corps et d'avoir a chou qu'il le fachent.

XVII. Item, se ly sires prend 1 homme qui soist bourgoys ou autres, et il lamainne parmy le ville et chillz crie *hahay,* li

---

[1] Le mot gens, qui manque ici, se trouve dans la seconde copie de ce privilége.

ville le pueilt et doibt reskeure, et mener en le maison d'un des bourgoys, et requerre al mayeur quil li face loy dedens trois jours, et s'il en estoit en defaulte, le ville le puelt delivrer parmi ses frais payant, et se li maire estoit en defaulte, adonnet [1] va il contre son serment, et seroit privees de sa bourgesie.

XVIII. Item, illz est assavoir que le sirez de Marchiennez est avoweis de Thuing, et se personne nulle pressoit, ne faisoit tort les bourgoys de Thuing en quel lieu ne en quel pays que ce fuist, ramener le doibt li avoweis en le ville de Thuing a ses frais et a ses coust, et faire venir alle loy dou pays, et pour le raison de chou, il a les biens delle dite avowerie.

XIX. Item, quant messire de Liege at mestier de son pays pour le besoing Dieu, saint Lambert et le pays aleir y devans, se ly os [2] ly est ottroyes, mais que chilz de Huy, de Dinant, de Fosse, de Couvieng soient hors premierement.

XX. Item, se aueuns des bourgoys se doubt dedens le ville d'un homme afforain qui repairant soist en le ville et li bourgoys puist monstrer cas de raison qu'il se puist doubter, four commander doibt on celuy le ville.

XXI. Item, nous devons avoir et y estir toilhe societeit et frankise contre les marchissans quillz ont les autres villez del Evesqueit.

XXII. Item, s'il advenoit quillz euist descort en le ville entre les bourgoys, et ly unne des parties se venist plaindre par devant les Eskevins d'avoir asegurance [3] li Eskevins doient ensignier al mayeur qu'il commande asegurance entre les parties, et se les parties ne ne se voloint plaindre, a done doient ly maistrez de le ville requerire al mayeur qu'il commande asegurance, et se li maire ne voelt ce faire, ly maistres le doient faire, et qui le mefera, il sera priveis et albanis a tous jours de sa bourgesie.

---

(1) *Lisez* adoneques, c'est-à-dire alors.

(2) Si l'ost lui est accordé, *ce qui veut dire :* si l'on consent à prendre les armes.

(3) Ou assurance.

XXIII. Item, ont useit chillz de le ville de Thuing quillz ne doient y estir par raison presseis en nulle maniere par offichial, ne par archidiacre, si ne sont lialment raportes par les senans [1] de le ville.

XXIIII. Item, ont useit anchiennement que les maisons del hostellerie, et de le maladrie doient y estir de le correction de le ville, et y puellent mettre freres et suers si que boin leur semblera, pour le proffit des maisons, et doient y estir ly freres et les sœurs, de leur correction et tous ly poures doient y estir herbrigiez al hostellerie, et ly malades avoir leur vivre en le maladrie, si avant que les dittes maisons poront souffrir.

XXV. Item, quiconquez ferat altruy de baton defensalle, ou brise triwes et bien soit monstreit, mais que chillz se plainde dedens quar jours, chils est ataint de son honneur, et si ne peult ly sirez prendre son amende, sarat chillz fait alleis alle partie.

XXVI. Item, puelent ly dis bourgoys faire statutz et ordonnance par le conseillz des maistrez et doit conseillz jureit de le ville, salveit a des lez droitures du signeur.

XXVII. Et quiconques fait commungne ne met a cloke, ne a baniere la main, outre le volonteit des maistrez, des eskevins et dou conseilz jureit, chillz seront abbanis et priveis de leur bourgesie a tous jours, et doient y estir cascun an renoveleis ly maistrez, et ly consialz jureit de le ditte ville, et nous ly mairez li eskevins ly maistres et tout le consial de le ville, et tous ly anchiens de le ditte ville, disons par notre fealteit que toutez les frankises, et maniement dessus dis nous usons et avons useit, et veut user nos devantrains et ont recordeis les eskevins de Thuing anciens, et chou temoignons nous par notre seial mis et appendut a ces presentez escriptures, fait l'an de grasce mil trois cens quarante siept, le mardi devant le Saint-Piere Cathedre.

Nous li maistrez jurez consialx et universiteis de le citeit de Liege, des ville de Huy et de Dinant, faisons scavoir a tous que

---

[1] *La seconde copie porte :* les senals.

les frankises, liberteis et anchiens usaiges que le ville de Thuing, at si avant que li eskevins de le ditte ville salvent et wardent, enssy qu'illz contient ens es lettrez as quelles cestes sont infichiez et annexeez demorons del tout deleis le ditte ville contre tous chialx qui lez volroint de rien enffraindre ne briser par le temoigniage des ces presentez lettrez ouvertes saiellez des grans sayelz de le dite citeit et bonnez villez : Che fut fait l'an de grasce notre signeur 1347, le 3me jour de may a l'entrée.

Registre cité, pièce côtée n° 3.

II

L'évêque de Liége, Jean d'Arckel, confirme à la ville de Thuin ses libertés et priviléges, et déclare que le droit de conférer et d'enlever la qualité de bourgeois appartient aux maîtres, jurés, conseil et communauté, à l'exclusion des échevins.

1373, 11 décembre.

Johan, par la grace de Dieu, Eveque de Liege et conte de Looz, faisons savoir a tous que comme ly maistrez, jurez, conseillz et communalté de notre bonne ville de Thuing par certaines inquisitions sur chou faittes aient prouveit que selonck leur franchisez et usaiges, nos baillis, que nous envoyons a lieu de la pour le pays gouverner, quant le faisons de nouviel, doibt a yalx requerire leure borgesie, et on luy doit octroyer, et apres ce, tantost faire sairement de wardeir leur frankises, et anchiens usaiges, et de faire loy a grant et a petit sans effraindre leur ditez frankises, liberteis et anchiens usaiges, et ausy que a yalx les maistres jureis et conseillz selon leurs anchiens usaiges, appartient la connoissance de faire, et de faire (1) les borgoys, toutez fois que bon leur sanlera, et que de ce rien n'apartient a nos eskevins de Thuing, sour ce nous aient priez que li dis point

---

(1) De deffaire?

desseur par especial denommeis, et toutes lers altres frankises anchienez et liberteis leur veillimes confirmer.

Nous eut sur ce meure deliberration et diligent tretieth [1] avoecque notre venerable capitle, et altres saigez gens, octroyons, concedons a notre ditte boinne ville de Thuing, que notre bailly de Thuing de ce jour en avant, quant le ferons, demande le bourgesie de Thuing, et face le sairement desseur dit et declareit, et que li maistres et jureis delle ditte ville, aient li connoissance de faire et deffaire leurs borgoys sans les eskevins de rien appelheir, mais que li dis bourgoys quant seront fait ou deffais, soint criez al peron delle ditte bonne ville par le sergant jureit a le ville, si comme accoustumeit. Et avoecque ce octroyons, concedons et confirmons a notre ditte bonne ville de Thuing toutes leurs altres frankises, liberteis et usaiges anchiens, tout enssy et en tellhe maniere qu'illz les ont eut et useit anchiennement et si avant que en sommes tenus parmy le paix que avons faitte derainement a notre pays, salvait le heritage de notre Eglise, et pourtant que ce soist ferme cose et estauble a tous jours, avons a cez presentez lettrez appendut notre seiel, et priet notre venerable capitle, que en signe de son consent des choses desseur dittez, voeilhe aussy le sien saiel avoecque le notre appendre a ces meismez lettres, et nous li vice doyens et capitle de Liege que reconnoissons toutez les cosez desseur ditez y etre faittez de notre consent, les greions, loons et confirmons, tant comme en nous est, et en signe de ce avons a cez presentez lettrez appendutz le seiel de nostre Eglise avoecque le seiel de notre Reverend pere et signeur l'evesque desseur dit. Chi fut fait l'an de la nativiteit notre signeur Jhesus Christ 1373, le quatorzieme dou mois de decembre.

Registre cité, pièce côtée n° 4.

---

(1) Traité.

III

L'évêque Gérard de Groesbeeck confirme aux bourgeois et communauté de Thuin, les droits et priviléges que Jean de Bavière et plusieurs autres de ses prédécesseurs leur avaient accordés.

1573, 1er septembre.

Gerard de Groisbeck, par la grace de Dieu, eveque de Liege, duc de Bouillon, conte de Looz, marquis de Franchimont, prince du St Empire, a tous et chacun ceulx qui ces presentes nos lettres de confirmation veront ou lire orront salut. Scavoir faisons que pour certaines bonnes et equitables considerations a ce nous mouvantes, et especiallement eu egard de la naturelle bonne et sincere affection et dvotions (1) des bons leaulx et obeissants sujets vers leur legitime magistrat et superiorite spirituelle et temporelle, que nos chers et biens aimez les bourgeois et communauté de notre bonne ville de Thuing, ont comme à nos prédécesseurs de bonne memoire Eveques de Liege, duc de Bouillon, conte de Loz et prince du saint empire, par ainsy a nous pareillement de tout temps et jusques a present par effect declairez, et signament qu'ils ont constanment persistez et encor persistent (en quoy notre seigneur Dieu par sa bonté infinie se daigne leur faire la grace de tousjours continuer) en la profession de notre Sainte foy et religion catholique, avons de notre authorité principalle agreé, ratifié et confirmé, agreons, ratifions et confirmons par ces présentes toutes et chacunne les droitures de notre ditte ville, et des bourgeois et mannans d'icelle cy dessus escrits que scavons, et nous est apparu suffisanment etre les memes propres et vrayes droictures, franchises, usages et privileges, octroyez et concedez a notre ditte bonne ville et aux bourgeois et manans d'icelle, par feu de bonne memoire notre predecesseur Jehan de Baviere, en son vivant Eveque de Liege, selon le contenu de la copie de la lettre de notre dit predecesseur

(1) *Lisez* dévotion.

cy dessus mise, et depuis par divers autres nos predecesseurs aussy Eveques de Liege, ayant succedé audit Jehan de Baviere de temps a autre confirmez, sauf toutesfois les constitutions et ordonnances cannoniques et des Saints concils disposantes à l'endroit de la matiere des duëlles, pour autant qu'icelles militent contre le onzieme et douzieme articles des dittes droictures, franchises et usages, et en tout et par tout notre droit et de notre eglise de Liege. Donné sous nos nom et seel secret, en notre cite de Liege, le premier jour de septembre l'an de notre Seigneur Jesus Christ mil cinque cent septante trois. A l'original est signé Gerardt, plus bas y est escrit par especial et expres mandement de mon R^me^ Illm^e^ Sg^r^ et prince susecrit, au dessoubs de quoy est signé Lampson, estant encor de plus appendus audit original avec un ruban rouge, le grand seel de sa ditte altesse de Groisbeeck en cire vermeille, couvert d'une boitte de fer blanc.

Collationé la presente copie a son original en parchemin reposant dans le ferme du magistrat de la ville de Thuin et l'y trouvé conforme de mot à autre, ce que j'atteste ce 25 septembre 1730.

B. Wolffs, Greff^r^ S^re^ du magistrat de la ville de Thuin.

Registre cité, pièce côtée n° 8.

IV

L'évêque de Liége, Maximilien-Henri, confirme et amplifie les priviléges des habitants de Thuin, en récompense de leur vaillante conduite pendant le siége de cette ville. Le chapitre de la cathédrale adhère à cet acte.

1654, 30 mars.

Maximilien Henri, par la grace de Dieu, archeveque de Cologne, prince Electeur du saint empire romain, archichancelier par l'Italie, et du saint siege apostolique, legat né, Eveque et prince de Liege et Hildesheim, administrateur de Bertesgaden, duc des deux Bavieres, du haut palatinat, Westphale, Engeren et Bouillon, comte palatin du Rhin, lantgrave de Luctenberg, marquis de Franchimont, comte de Looz et Horne, etc.

A tous ceux qui ces presentes verront, present et a venir, salut. La fidelité tres constante de notre magistrat et Bourgeoisie de Thuin, laqu'elle ne s'estant ébranlée par les artifices et menaces des trouppes etrangeres a vaillamment soutenu le siege, et obligé l'ennemy a s'en retirer par l'assistence du Ciel, avec perte signalées et confusion éternelle des ceux qui troublent la paix publique de l'empire, et neutralité de cettuy notre pays, comme il est connu à tout le monde, nous porte de notre propre mouvement, et de science certaine, a en témoigner par effect, comme nous avons fait par nos lettres closes et autres declarations, la satisfaction tres grande qu'en avons receus, ayant donc fait diligenment visiter et examiner leurs anciens chartres et privileges, confirmé par Jean notre predecesseur, et notre chapitre cathedral l'an 1573 le 14 jour de decembre, nous avons bien voulu y apporter nôtre corroboration et notre agreement et authorité principalle en tous points et articles qui sont en usance, et nomement a celuy de la chasse, par l'exercice de laqu'elle icelle notre bourgeoisie s'est rendue adroite aux armes. Et comme il est notoire de combien il importe à cette notre Eglise la conservation d'icelle ville (place seule qui a resisté aux hivernement et hostilitez des trouppes etrangeres, en notre quartier d'entre Meuse et Sambre) nous avons bien voulu avec l'avis des venerables nobles nos tres chers et bien aimez confreres les Doyens et chapitre de notre cathedrale, en amplifiant iceux privilege, ordonner aux habitants de Clermont, Rocknée, Nalinne, et tous autres enclavez dans la chatelenie, de rendre desormais à la conservation de notre ditte bonne ville de Thuin, tous les memes devoirs, que les habitants des villages de notre ditte chatellenie se trouvent obligez sans exception ou subterfuges aucuns, aux peines ordinaires et telles que le cas le requierera, et afin qu'ils y soient autant plus portez, et que les provisions ne leur puissent manquer, ils ne pourront en temps de guerre refugier leurs grains et vivres aillieurs que dans icelle notre ville, laqu'elle estante extremement surchargée de rente et autres charges accrues demesurement par les depenses du dernier siege, nous accordons que pour sa decharge, elle puisse recevoir et retenir

a soy son contingent des tailles et l'entier du pecule accordé et à accorder par nos estats pour le terme de vingt ans, au surplus pour une marque perpetuelle de la vailliance de notre magistrat, nous luy gratifions et donnons le titre de vaillant, que chaque bourgeois se pourra attribuer en toutes occasions, contract, testament et autres actes, ens et hors de justice, avec faculté de porter l'épée à la ceinture en tous lieux. Au dernier leurs renouvellons le droit et privilege de trois foires, une au mois de may, une en aoust, et la troizième en authomme, avec les memes termes et franchises, qu'autres nos villes en ont le droit, comme aussy les franc marché du mercredi et samedi de chaque semaine, ainsy et comme ils ont estez observez et s'observent aillieurs dans nos bonnes villes. Donné dans notre palais de Liége le 30 de mars 1654. Estoit signé Maximilien Henry, Rosen v^t^, et plus bas est encore signé T. Foulon : au dos de la lettre est escrit ce que s'ensuit : Extractum ex conclusionibus capitularibus perillustris capituli Leodiensis feria 6ta 27 martii 1654. Lecto conceptu confirmationis privilegiorum oppidi Thudiniensis per serenissimum Episcopum et principem nostrum ob generosum in defensione sua nuper tempore obsidionis testatum animum relaxande : R^di^ admodum perillustres et generosi domini mei, assensum suum hoc decreto etiam sine relectione relaxandae prestiterunt predictumque conceptum probarunt insuper cum ob dicti oppidi defensionem, contractum es alienum particularibus mediis publicis, per illud sibi imponendis, solummodo dilui posse videatur, predicti domini mei in facultatem illam petitam simpliciter consenserunt : per extractum ut supra G. Delhez.

Collationé la présente copie et l'ay trouvé conforme de mot à autre a son original en parchemain reposant dans le ferme magistral de la ville de Thuin, auqu'el est appendu le cachet de sa ditte Altesse dans une boëtte de blan fer ce que j'atteste ce 25 septembre 1730.

B. Wolffs, Greff^r^ S^re^ du magistrat de la ville de Thuin.

Registre cité, pièce côtée n° 10.

A. W.

Deux petites notes pour l'histoire d'artistes belges.

1° Roger Van der Weyden.

Dans l'hôtel de ville de Bruxelles il se trouvait jadis une inscription en l'honneur de Roger Van der Weyden :

« In domo civium Bruxellensium in memoriam Rogeri notabilissimi pictoris cuius ars ibidem apparet sunt hi versus :

Corpore defunctum conservet fama Rogerum,
Ars cuius post hic non habitura parem. »

Ce petit renseignement, que nous croyons inédit, se trouve dans un manuscrit du xve-xvie siècle, provenant du prieuré de Groenendael, près de Bruxelles, et renfermant divers traités religieux. Le premier est intitulé : Manuale monitorium pro regularibus novellis editum. Plusieurs mains y ont inséré des vers en latin ou en flamand, des proverbes, des renseignements concernant le prieuré, des scolies de toute espèce. C'est un de ces recueils comme il en existe beaucoup de ce temps-là, qui passait de main en main et dans lequel chacun écrivait quelque chose.

Il appartient aujourd'hui à la Bibliothèque royale et provient de la bibliothèque Van Alstein, récemment vendue à Gand.

2° Jean Van Eyck.

Dans un petit cahier, bien jauni et bien fatigué, provenant du couvent de Sainte-Agnès à Maeseyck et formant le *Directorium* de la sœur sacristaine, on trouve la nomenclature des ornements sacerdotaux et des objets servant au culte que possède le couvent, avec les noms des donateurs. Nous en extrayons le poste suivant :

« Item, dit syn die casufelle die in onser kercken syn, in de

eersten hebben wy eyn rode fluellen carmesyn van meister Jan Moyses.

« Ende rode syden met guelden bloemen ende eyn blauwe damaste van suster Levynen vader. »

C'est dans ce couvent de Sainte-Agnès que Liévine, fille de Jean Van Eyck, se fit religieuse. Nous nous demandons si dans le poste donné ci-dessus, il ne serait pas question d'elle? Ce nom de Liévine qui est très-commun en Flandre et surtout à Gand, est, croyons nous, rare dans le Limbourg. On peut admettre avec une grande apparence de raison que la religieuse qui portait ce nom était flamande. S'il en était ainsi, cette chasuble aurait donc été donnée au couvent par Jean Van Eyck lui-même, et peut-être existe elle encore. C'est un fait à rechercher par les archéologues limbourgeois. Le manuscrit est de la fin du xve siècle, et, comme le précédent, il provient de la vente Van Alstein et appartient aujourd'hui à la Bibliothèque royale.

C. R.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Omgang de Louvain, dissertation historique et archéologique sur ce célèbre cortége communal, par Edw. Van Even. Ouvrage orné de 36 planches gravées d'après les dessins originaux exécutés en 1594. Louvain, Fonteyn (et Bruxelles, Arnold), 1863, 1 vol. gr. in-4°, de VIII et 64 pages et 36 planches.

La Belgique a été, depuis les temps les plus reculés, la terre par excellence des grandes solennités communales. En aucun pays, peut-être, les réjouissances populaires n'ont atteint à la splendeur que savaient étaler les puissantes cités de la Flandre et du Brabant. Entrées de souverains, concours de rhétorique, kermesses, tout leur fournissait l'occasion de déployer, aux yeux de leurs compatriotes et des étrangers, l'éclat de leurs richesses et de leur prospérité.

La kermesse de Louvain brillait entre toutes ces solennités. Instituée en mémoire de la défaite des Normands, près de cette ville, en 891, elle avait acquis presque l'importance d'un anniversaire national. C'est à cette occasion que sortait le fameux *Omgang* ou cortége historique qui attirait tout le pays.

Les archives de l'antique capitale du Brabant conservent un manuscrit précieux, achevé en 1594 par G. Boonen, et contenant une représentation exacte de toutes les parties dont se composait l'Omgang au XVIe siècle, à l'époque de sa plus grande splendeur. C'est la reproduction des dessins de Boonen que vient de publier M. Van Even, avec une dissertation historique sur le cortége. Écrite avec le soin et l'exactitude qui caractérisent les travaux du savant archiviste, cette dissertation jette un jour tout nouveau sur les mœurs et usages de nos pères. C'est une page brillante de l'histoire de la civilisation en Belgique. Publié dans le format et sur le même plan que le *Louvain monumental*,

elle forme un complément indispensable du grand ouvrage que M. Edw. Van Even a consacré à sa ville natale. C. R.

La dynastie mérovingienne (420-752), par Philippe de Montenon. Paris, 1863, 1 vol. in-16.

« J'entreprends de reproduire avec netteté, mais en miniature, le tableau des premiers temps de notre histoire... A Dieu ne plaise que je promette des nouveautés, des découvertes! Nos pères ont tout cherché, tout fouillé, tout recueilli. »

Ces quelques mots de l'introduction disent, à peu près, ce qu'est cet ouvrage : un tableau, une vue générale, nous allions dire un système. Le livre est écrit sur un ton déclamatoire et l'auteur n'est pas le moins du monde au courant des travaux modernes. L'histoire de la dynastie mérovingienne se mêle intimement à nos annales : c'est le seul motif pour lequel nous signalons ce livre à ceux qui chez nous s'occupent d'étudier cette époque. C. R.

Marie Christine, Erzherzogin v. Oesterreich, von Adam Wolf. Wien, 1863, 2 Bände.

Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen als Reichs-Feld-Marschall, von Alfred Edl. v. Vivenot. Wien, 1864, t. Ier.

A la fin du siècle passé, la Belgique a été gouvernée, au nom de l'Autriche, par l'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert de Saxe-Teschen. Quoiqu'ils se soient mêlés à notre histoire à une époque des plus accidentées, pendant le règne de Joseph II, ces estimables princes sont assez oubliés aujourd'hui. Nous ne croyons pas que les deux ouvrages ci-dessus fassent beaucoup revivre leur nom. Nous les signalons parce qu'ils intéressent incidemment le pays. Écrits d'après des sources autrichiennes, ils renferment peut-être des particularités ignorées ici.

C. R.

MÉMOIRE

SUR LES HOMMES CÉLÈBRES DE LA BELGIQUE

QUI ONT VISITÉ L'ITALIE, ETC.

(Suite. *Voy.* t. IV, p. 292.)

§ III. — PEINTRES.

De toutes les branches des beaux-arts, la peinture est celle qui a amené le plus de Belges en Italie, c'est aussi celle qu'ils ont cultivée avec le plus d'éclat : la gloire des peintres flamands s'est élevée à un trop haut degré, pour qu'il soit nécessaire de la rappeler ; il n'est personne qui n'ait admiré dans leurs œuvres l'effet des compositions, la vérité du dessin et l'éclat de la couleur. C'est peut-être aussi la seule partie de notre histoire des arts, sur laquelle on ait écrit d'une manière un peu complète. Je me contenterai donc, en exposant brièvement les travaux de nos artistes et les principaux ouvrages qu'ils ont laissés en Italie, de rapporter ce que les auteurs de ce pays en ont dit, je ne ferai, autant que possible, que traduire leurs jugements. Ces ouvrages sont en très-grand nombre, et, bien que j'en aie trouvé une quantité considérable, une partie, sans doute fort importante encore, a dû échapper aux recherches que j'ai faites, et que j'ai portées le plus loin qu'il m'a été possible de le faire.

La réputation de notre école était déjà établie par toute l'Europe, avant l'invention de la peinture à l'huile; cependant nous ne remonterons pas plus haut que cette époque, parce que les tableaux qui lui sont antérieurs n'ont guère pu se conserver, et qu'avant ce temps les beaux-arts attiraient peu de monde en Italie. Nous trouvons, dans *les Vies des peintres,* de Vasari, des renseignements exacts sur les artistes belges qui avaient été en Italie jusqu'à son temps, c'est-à-dire vers le milieu du XVIe siècle. Cet auteur avait un esprit juste, une grande connaissance de l'art, et ses jugements doivent être regardés comme d'autant plus sûrs, qu'il était contemporain du plus grand nombre des artistes dont il parle, et que l'amour de son pays devait naturellement le porter à diminuer plutôt qu'à rehausser le mérite des autres nations qui en venaient partager la gloire. Voici ce qu'il rapporte de nos premiers peintres à l'huile (1).

« L'une des plus belles inventions, dit-il, et l'une des « plus utiles à l'art, fut celle de la peinture à l'huile, faite « en Flandre par Jean de Bruges, qui envoya son premier « tableau à Alphonse, roi de Naples, et les instruments « qu'il avait employés dans cette découverte, à Frédéric II, « duc d'Urbin. Il fit encore un *saint Jérôme,* qui se trouvait « dans la galerie de Laurent de Médicis, et beaucoup « d'autres choses estimées. Roger, son disciple, lui succéda « dans cet art, et ce dernier forma le nommé Ausse, qui « peignit pour les Portinari (2) de Sainte-Marie, dite No-

---

(1) *Vite dei piu eccellenti pittori, scultori, ed architetti italiani,* scritte da Georgio Vasari, t. Ier, ch. XXI. Cet ouvrage fut imprimé pour la première fois à Florence, en 1550.

(2) Nom d'une confrérie établie à l'église de *Sta-Maria Novella,* l'une des plus anciennes de Florence; c'est celle où Boccace place la

« vella, un petit tableau que le grand-duc Cosme possède « aujourd'hui ; le tableau de Carreggi, maison de campagne « des Médicis, est aussi de lui. Parmi les premiers artistes « qui se servirent de cette nouvelle manière, on trouve « encore Louis de Louvain, Pierre Christe, maître Martin, « Juste, de Gand, qui fit le tableau de *la Communion* pour « le duc d'Urbin, ainsi que quelques autres peintures, et « Hugues d'Anvers, qui peignit le tableau de Sainte-Marie « Novella. Antoine de Messine, qui avait demeuré long- « temps en Flandre, enseigna ensuite ce secret aux artistes « italiens. »

Dans le courant de son ouvrage, Vasari fait mention de Jean Rost, qui, vers le commencement du XVIe siècle, exécuta, à Florence, des tapisseries sur les cartons de Bastiano et de Pierre Vannini, dit *il Perugino*. Il fait de grands éloges de ces ouvrages, et nous parle ensuite de Jean et Nicolas Roosen, célèbres dans le même art ; d'après ce qu'il rapporte, le grand-duc avait appelé ces deux Belges à Florence, afin que ses sujets s'initiassent dans les secrets de cet art, que les Flamands pratiquaient avec tant de perfection, et il fit exécuter, par ces maîtres, pour la salle du conseil, des tapisseries qu'il paya 60,000 écus d'or : elles furent travaillées sur les cartons du Jacobe et du Bronzino, représentant l'histoire de Joseph. C'est vers ce même temps que Léon X en faisait faire, à Bruxelles, de si remarquables sur les dessins de Raphaël et de Jules Romain. Paul Jovius, dans la vie de ce pontife, rapporte qu'elles furent payées 50,000 écus d'or. Elles sont de la plus grande beauté, et plusieurs d'entre elles avaient été enlevées à

---

première scène de son *Decamerone*, après sa superbe description de la peste.

l'époque où les Français dépouillèrent dernièrement l'Italie.

Vasari fait encore les plus grands éloges d'Albert Dürer, dont il reste beaucoup de travaux en Italie; cet homme célèbre, peintre, graveur, sculpteur, architecte, littérateur et écrivain distingué, est placé par lui au nombre des membres de l'école flamande, mais c'est une erreur que beaucoup d'autres encore ont commise : il était né à Nuremberg, en 1470. Luc Jacobz, dit de Leyde ou de Hollande, son rival, fut bon peintre et graveur distingué ([1]). On trouve de lui, à la galerie de Florence, un Christ couronné d'épines, plus que demi-figure; à Rome, au palais Corsini, une Noce, et un autre grand tableau, au palais Borghèse. Ces ouvrages sont dignes de la réputation de cet artiste, dont la mère était peintre elle-même et travaillait d'une manière si fine, qu'un de ses tableaux couvrait à peine une fève. Ils étaient cependant fort estimés ([2]).

Nous trouvons à la fin du dernier volume de Vasari un chapitre entier consacré aux peintres flamands; ce sont les seuls étrangers qu'il ait cru dignes de figurer, dans son ouvrage, à côté des plus grands maîtres de sa nation : à cette époque cependant l'école flamande n'était pas arrivée à son plus haut degré de gloire; elle n'avait pas encore ce caractère décidé et exclusivement à elle, qu'elle prit ensuite sous la main de Rubens et de Van Dyck. Mais, à ce temps même où les artistes belges cherchaient à prendre la manière de l'école italienne, qui, sous Michel Ange et Raphaël, avait atteint le comble de la perfection, ils surent encore

---

([1]) *Voy.* son article au paragraphe des graveurs.

([2]) *Voy.* l'*Abecedario pittorico*, à l'article *Anna Smyters, de Gand.* Vasari ne croyait pas que ce peintre fût la mère de Luc de Hollande, puisqu'il dit : *a l'eta di ottanta anni morí, come dicono, vergine.*

retenir cette touche franche qui les a toujours fait reconnaître, et qui s'est conservée chez nos peintres. Cette notice de Vasari m'a paru assez intéressante pour être reproduite en partie ; j'y ai ajouté des fragments de son traité sur les académiciens de Florence, plusieurs Flamands faisant alors partie de cette académie. D'ailleurs il serait difficile de faire quelque chose de mieux ou de plus exact. Voici ce qu'il dit :

« Quoiqu'en plusieurs endroits, j'aie parlé, d'une manière « souvent trop succincte, des ouvrages de plusieurs grands « peintres flamands et de leurs gravures, je ne passerai « pas sous silence les noms de quelques autres dont, à la « vérité, je ne connais pas tous les ouvrages, mais qui ont « visité l'Italie, pour se former à son école, et que j'ai « presque tous connus : il me paraît que cela est dû à « leurs talents et à leurs travaux dans notre art. En laissant « donc de côté Martin d'Hollande, Hubert Van Eyck et son « frère Jean de Bruges, qui fit, en 1410, l'importante « découverte de la peinture à l'huile, comme nous l'avons « dit ailleurs, je dirai qu'après eux parut Roger Van der « Weyden, de Bruxelles, qui travailla dans plusieurs pays, « mais surtout dans sa patrie où il orna le palais des sou- « verains, et qui eut pour disciple Ausse, qui, comme « nous l'avons déjà dit, à fait pour Florence le petit tableau « représentant la passion de Jésus-Christ, qui est actuelle- « ment dans la galerie du grand-duc. A ces peintres « succédèrent Louis Lueven, de Louvain, Pierre Christe, « de Gand, Hugues d'Anvers et beaucoup d'autres qui, « pour n'avoir jamais quitté leur pays, ont retenu tous les « défauts de la manière flamande ; cependant quoiqu'Al- « bert Dürer ait visité l'Italie, il a toujours retenu la « même manière, et il faut avouer qu'il est hardi, surtout « dans les têtes, et d'une vigueur qui est généralement « estimée.

« J'ai connu en 1532, à Rome, un Michel Cockisien,
« qui s'approchait beaucoup de la manière italienne, et qui
« fit, dans cette ville, des peintures à fresque, principale-
« ment à *Sta Maria dell' Anima,* où il orna deux cha-
« pelles (1). Peu après vint étudier à Rome Martin Ems-
« kerck (2), bon peintre de figure et de paysages, qui avait
« déjà fait en Flandre beaucoup de tableaux et de dessins,
« gravés par Jérôme Cock (3), que j'ai connu à Rome,
« pendant que je servais le cardinal Hyppolite de Médicis.
« Tous ces artistes ont composé de beaux tableaux, en
« suivant de près la manière italienne. J'ai encore connu
« à Naples, dans l'année 1545, Jean de Calker, peintre
« flamand, d'un talent rare, et si bien initié dans la manière
« italienne, que l'on ne reconnaissait plus dans ses tableaux
« la main étrangère qui les avait produits; il mourut à
« Naples bien jeune encore, et au moment où l'on espérait
« de lui les plus grandes choses. Il dessina les planches de
« l'anatomie de Vésale (4). Avant lui Dirick de Louvain,
« fut peintre distingué dans cette même manière italienne;
« Quintin, son compatriote, fut aussi bon artiste, il tâcha
« toujours, dans ses figures, de suivre la nature autant qu'il
« lui était possible (5). Son fils, nommé Jean, suivit la

---

(1) Baldinucci appelle cet artiste *Michel Cocxie,* d'autres l'appellent *Coxis.* Ses peintures à Ste-Marie dell' Anima sont estimées, mais elles sont presque entièrement ruinées. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, d'une chute faite du haut de l'échafaudage où il était à peindre.

(2) Martin Willems, natif d'Heemskerck, étudia principalement, à Rome, les ouvrages de Michel Ange. Il mourut en 1574. Théodore Volckertsz Coornhert, a gravé beaucoup de ses ouvrages.

(3) Appelé en Italie *Cecco fiamingo.*

(4) Jean Van Kalker fut élève du Titien.

(5) Quintin Massys, appelé, en Italie, *il Ferraro,* parce qu'il avai

« même méthode; Juste de Cleef, encore, avait un beau
« coloris et un bonheur rare pour faire le portrait. Il exerça
« beaucoup son talent pour François Ier, roi de France,
« pour lequel il fit les portraits d'un grand nombre de sei-
« gneurs et de dames. On trouve encore parmi les grands
« peintres de la Belgique, Jean d'Amsen (1), Mathias Cock,
« d'Anvers, Bernard Van Orley, de Bruxelles, Jean Cor-
« nélis, d'Amsterdam, Lambert, de la même ville (2), Henri,
« de Dinant, Joachim de Patenier, de Bovines, et Jean
« Schorel, chanoine d'Utrecht, qui porta, en Flandre,
« plusieurs manières de peindre qu'il s'était appropriées en
« Italie, etc.

« Outre ces peintres, on remarque encore Jean Belle-
« Jambe, Diric d'Harlem et François Mostaert, qui se
« distingua par ses paysages et ses compositions bizarres,
« peintes à l'huile (3). Jérôme Bos, de Bois-le-Duc (4), et
« Pierre, de Breda (5), l'imitèrent dans leurs ouvrages.
« Lancellot fut doué d'un talent singulier pour peindre
« les fleurs, les effets du feu de la nuit et toutes les choses
» éclatantes. Pierre Coecke a montré beaucoup d'imagi-
« nation dans les compositions, et il a fait de très-beaux
« cartons pour tapisseries : il était aussi savant architecte,
« c'est lui qui a traduit en flamand les ouvrages de Sébas-

---

d'abord été maréchal. Son portrait est à la galerie de Florence.

(1) Cet artiste d'Anvers peignait dans le genre ancien; il fut père de Catherine d'Amsen, peintre estimée.

(2) Lambert Lombart, appelé en Italie *il Lombardo;* Baldinucci, Sandrart et Descamps lui donnent Liége pour patrie; il fut aussi bon architecte.

(3) Il naquit à Alost et mourut fort jeune.

(4) Appelé quelquefois du nom de sa patrie, Hertoghenbosch.

(5) Pierre Brueghel ou Breughel le Vieux brillait vers 1550.

« tien Serlio, Bolonais [1]. Jean de Mabuse fut, pour ainsi « dire, le premier qui reporta d'Italie en Flandres, l'art « de faire des tableaux d'histoire remplis de figures ani- « mées et poétiques; quant aux peintres flamands qui sont « encore vivants, et le plus en réputation maintenant, le « premier parmi eux est François Floris, d'Anvers, élève « de Lambert Lombart, dont nous avons parlé. Cet artiste « généralement regardé comme d'un mérite supérieur, a « travaillé dans toutes les parties de son art avec tant de « perfection, que personne, dit-on, ne pourrait mieux que « lui exprimer les différentes affections de l'âme : la dou- « leur, la joie et les autres passions sont tellement bien « représentées dans ses tableaux, qu'on l'appelle, en le « mettant sur la même ligne que l'Urbino, le Raphaël « flamand. Guillaume Cay, de Breda, fut son condisciple « sous le même maître; c'est un homme modéré, grave, « judicieux, grand imitateur du vrai et de la nature, il « invente avec bonheur, et, plus qu'aucun autre, il finit « ses ouvrages qui sont tous pleins de douceur et de grâce : « s'il n'a ni la grandeur, ni la fierté, ni la facilité de son « condisciple, il n'en est pas moins regardé, sous tous les « rapports, comme un peintre du premier ordre. On « estime encore beaucoup Antoine Morus, d'Utrecht, pein- « tre du roi d'Espagne; ses couleurs semblent disputer la « vérité à la nature et trompent facilement les yeux [2]. « On regarde aussi comme bon coloriste et inventeur heu-

---

[1] Vasari dit que cet artiste traduisit les ouvrages de Serlio en allemand, mais c'est une erreur. *Voy.* au § II, *des littérateurs,* à la fin du XVIe siècle.

[2] Il reste peu de chose de lui en Italie, mais Madrid, Lisbonne et Londres sont riches de ses ouvrages. Il a laissé à la galerie de Florence son portrait peint par lui-même, mais on ne l'y trouve plus.

« reux, Martin de Vos, qui fait très-bien le portrait d'après « nature. Mais pour les beaux paysages, Jacques Grim- « mer [1], Hans Boltz [2] et quelques autres bons artistes « d'Anvers sont sans égaux. Lambert, d'Amsterdam, qui « habite Venise depuis longtemps, et qui possède bien la « manière italienne, a joui aussi de la plus grande répu- « tation [3]. Frédéric, académicien de Florence, et son « fils : Pierre Breughel, d'Anvers, et Lambert Van « Ort, d'Amersfort, jouissent encore du nom de grands « peintres. »

A l'époque où Vasari écrivait cette notice, dont j'ai laissé, comme ne se rattachant pas à l'Italie, une assez grande partie, deux peintres flamands avaient été accueillis au nombre des membres de l'Académie de Florence; voici ce qu'il en dit dans sa notice sur les académiciens.

« Frédéric Lambert [4], d'Amsterdam, s'est, dit-il, fait « beaucoup d'honneur, ainsi qu'à notre Académie, dans « l'appareil des noces et des obsèques de plusieurs princes « de Médicis. Outre cela, dans un grand nombre de tableaux « à l'huile, et généralement dans tous ses ouvrages, il a « fait voir une méthode facile, un bon dessin et du juge- « ment.

« Nous avons encore, parmi nos académiciens, Jean « Stradanus ou Van Straeten, de Bruges, qui a un bon

---

(1) Il brillait vers 1540, Sandrart le regarde comme inimitable; il était aussi bon poëte comique.

(2) Appelé Jean Bos, par Sandrart; Descamps lui donne Malines pour patrie. Il est d'accord en cela avec Sandrart, mais le père Orlandi prétend qu'il était d'Utrecht.

(3) Lambert Sustris diffère de celui dont il est parlé à la p. 359, note 2.

(4) Frédéric Sustris, fils de Lambert, dont nous venons de parler.

« dessin, d'heureuses idées, beaucoup d'invention et un « beau coloris. Il peut aujourd'hui se mettre en parallèle « avec les meilleurs peintres que le grand-duc ait à son « service. Sa principale occupation actuelle est de faire, « pour tapisseries, des cartons représentant différents sujets « de mythologie, d'histoire sacrée, et plusieurs scènes de « chasse et de pêches; ils sont déjà en très-grand nombre « et très-variés, l'auteur y a fait voir un grand talent. »

Ces artistes, que nous venons de voir si honorablement cités dans un ouvrage que Vasari n'avait destiné qu'aux Italiens, ont presque tous laissé des travaux dans la patrie des muses, mais un grand nombre sont ensevelis dans des cabinets particuliers, où ils restent inutiles et ignorés. Voici ce que j'ai trouvé de quelques-uns d'entre eux : de Jean Van Eyck, de Bruges, à la galerie de Florence, un tableau sur bois représentant la vierge Marie assise sur un trône, la tête couverte d'une étoffe rouge, et Jésus-Christ nu dans ses bras, avec deux anges, l'un jouant du violon et l'autre de la harpe; on voit dans l'enfoncement un paysage avec de petites figures remarquables par le fini des têtes; — un autre petit tableau sur bois, représentant saint Jean-Baptiste, et qui se trouve à la galerie de Lucien Bonaparte, de Martin de Vos, que Lomazzo appelle *il Gran Martino* (1); le tableau du dernier autel de l'église de Saint-François-Aripa, à Rome, représentant un trait de la vie

---

(1) Lomazzo, *Idea del tempio della pittura,* dit : « Il gran Martin « de Vos, anch' egli di Anversa, è pittor rarissimo, il quale oltre « molte opere portate quà et là per il mando, a diversi principi, ne « ha mandato quatro à S. M. il re catolico, etc. » Il était élève du *Tintoret,* et peignait si bien le paysage, quoiqu'il n'étudiât que l'histoire, qu'il fit souvent ceux des tableaux de son maître. *Voy.* l'*Abecedario pittorico,* à son article.

de ce saint ; — de François Floris, à la galerie de Florence, Adam et Ève, sous l'arbre de la science du bien et du mal ; ce tableau se rapproche beaucoup de la manière de Raphaël ; — de Pierre Breughel le Vieux, dit *Delle Feste*, une Fête de campagne, à la galerie du palais Corsini, à Rome, et, à la galerie de Florence, un tableau représentant le Calvaire, en petites figures ; il a rarement traité de pareils sujets, on voit cependant qu'il aurait pu le faire aussi d'une manière distinguée ; — de Jean Vander Straeten, dit *Della Strada* ou *Stradano* (1), à la galerie de Florence, la Vierge embrassée par son fils ; un laboratoire d'alchimiste et plusieurs personnes qui y travaillent, et un autre tableau plus remarquable peint sur ardoise, qui représente Mercure conduisant Ulysse chez Circé, pendant qu'elle transforme en animaux les compagnons du héros troyen. Strada copia, à Rome, presque tous les ouvrages de Raphaël et de Michel-Ange, et il orna le catafalque de ce dernier, lorsque son corps fut transporté à Florence. Frédéric-Lambert Sustris l'avait aussi orné de plusieurs dessins.

Vasari nous parle encore de deux Flamands, nommés Gautier et Georges, peintres de vitraux, qui en avaient exécuté plusieurs à Florence, d'après ses dessins, d'une manière vraiment supérieure. Vers le même temps, Valère, dit, en Italie, Profondavalle, et qui probablement s'appellait Diependael, de Louvain, et, un peu plus tard, sa fille Prudence se distinguaient, à Milan, dans le même art, où ils avaient beaucoup de travaux. Diependael était encore bon peintre à l'huile, à ce que nous rapporte Lomazzo (2).

---

(1) L'*Abecedario pittorico* en fait deux articles, mais c'est une inexactitude.

(2) Voici ce qu'il en dit, dans son *Idea del tempio della pittura* :

C'est sans doute l'un de ces artistes, que Vasari cite comme les premiers venus en Italie, qui fut le maître de Jean d'Audini, célèbre peintre de fruits et de fleurs, formé par un Flamand dont on a oublié le nom, et que Raphaël employa pour l'ornement des loges du Vatican.

Sandrart, dans son *Academia nobilissimæ artis picturæ,* nous parle d'un Belge qui vécut peu après le temps de Jean Van Eyck, et dont Vasari ne dit rien : selon lui, Henri de Cleef, d'Anvers, peignait, en Italie, vers le milieu du xve siècle, les vues de ses ruines et de ses plus beaux paysages. Plusieurs autres Belges brillaient encore dans le pays des beaux arts, pendant le xvie siècle, mais Vasari ne parlant guère que de ceux qu'il avait personnellement connus, n'en fait aucune mention ; nous les trouvons cependant honorablement mentionnés dans les autres auteurs italiens. Il en est ainsi de Martin Schoen, dont se trouve, à Florence, un tableau représentant la vierge Marie avec l'enfant Jésus, et qui devait fleurir, vers le même temps, avec Joachim Bleuklaes, d'Anvers, dont on conserve, à la galerie des Médicis, un tableau représentant l'*Ecce homo,* avec un grand nombre de figures. On voit à Naples, à l'église du Saint-Esprit, un autre tableau fait dans le même temps, par un nommé Pierre, dit *Pietro Fiamingo*, qui florissait, vers 1550 (1).

C'est peu après cette époque que le célèbre Denis Cal-

« Nella qual parte (pittura di vetri) fu singolare Valerio Profunda-
« valle, di Lovanio in Brabantia. Non solamente in questi vetri ma
« ancora nella nostra pittura et stato eccellente uomo; e fù padre di
« Prudenza, la quale seguendo il suo disegno già comminciato, spera
« d'inalzar l'arte nostra al maggior colmo, etc. » Cet auteur écrivait un peu avant 1590.

(1) *Voy.,* Sarnelli, *Guida dei forestieri per la città di Napoli.*

vaert, d'Anvers, formait, à Bologne, cette fameuse école d'où sortirent le Guide, l'Albane, le Dominiquin et tant d'autres moins célèbres. On l'appelle en Italie *Dionigio Fiamingo,* et les élèves qu'il y a formés suffiraient pour faire sa réputation, si ses ouvrages ne démontraient qu'il était digne d'être le maître du Dominiquin et le rival des Carraches. L'un de ses premiers travaux est une copie de la *Transfiguration,* de Raphaël, qui est actuellement à Lisbonne, dans la galerie du comte de Villanova. Bologne, son séjour favori, est plus que tout autre endroit riche de ses peintures; on y conserve un tableau charmant représentant saint Jean encore enfant, donnant une pomme à Jésus-Christ assis sur les genoux de sa mère, en présence de plusieurs saints. On y admire encore un tableau représentant sainte Lucie, sainte Catherine, saint Reinier et saint Jacques, avec la vierge Marie, dans la partie supérieure.—Jésus-Christ, apparaissant en jardinier à la Madeleine, tableau très-estimé surtout pour la beauté des figures. — Saint Grégoire montrant à un hérétique un linge taché miraculeusement du sang de Jésus-Christ, l'un des tableaux les plus estimés de ce maître. — L'Annonciation, tableau qui lui paraissait si bien réussi qu'il y a mis son nom. — Sainte Ursule en dispute avec le tyran, l'un de ses ouvrages les plus renommés. — Un Christ flagellé— la Présentation au temple — l'Immaculée Conception, tableau fait sous la conduite de son maître Sabattini. L'ange Michel, terrassant le démon, tableau très-estimé et très-connu, qui a été exécuté en mosaïque pour la basilique de Saint-Pierre. — Un Moïse. — Saint Pierre donnant les clefs à saint Clément — un saint François, dans un beau paysage, un autre tableau représentant trois saints, et enfin celui dit, *il Copioso Paradiso.* Ce travail représentant le Paradis, doit lui avoir coûté des soins et une fatigue considérables; d'un

autre côté, il fallait une imagination féconde, et une main exercée pour l'exécuter : la beauté du coloris et la diversité des figures ont étonné les yeux les plus difficiles. Ce grand homme, dont le chevalier Cammucini possède encore un tableau, mourut à Bologne en 1619, et y fut enseveli dans l'église de Sainte-Marie, dite *dei Servi*.

Matthieu Bril, d'Anvers, appelé par les Italiens *Brilli* ou *Brillo*, était contemporain de Calvaert. Arrivé à Rome, sous le règne de Grégoire XIII, il fut bientôt employé par ce pontife au loges du Vatican, que l'on continuait alors sur les dessins de Raphaël. Il y travailla peu, la mort l'enleva fort jeune à ses travaux ; c'était un excellent artiste doué d'une imagination et d'un bonheur de composition rares ; fameux dans les perspectives, les dégradations, les lointains, enfin dans tout ce qui constitue l'excellent peintre de paysages (1). Paul Bril, son frère, plus fameux encore que lui, parce qu'il vécut plus longtemps, vint le trouver à Rome, quand il travaillait au Vatican. Il fut bientôt employé par le même pape Grégoire XIII, et, après la mort de son frère, il continua d'être en faveur auprès des papes Sixte V et Clément VIII. Les salles du Vatican sont riches de ses superbes peintures : les plus belles sont celles de la salle d'étude de la bibliothèque, et le fameux tableau de la salle Clémentine, peint à fresque sur une longueur de 68 palmes romaines ; on y voit saint Clément, au plus fort d'une tempête, jeté dans la mer avec une ancre au col. Il a aussi travaillé aux ornements de cette salle où l'on a tâché de vaincre toutes les difficultés de la perspective linéaire et aérienne ; tout y est encore extrêmement bien conservé. Il a encore travaillé à la basilique de Sainte-

(1) *Voy.* l'*Abecedario pittorico*, à son article.

Marie Majeure, mais ces peintures sont peu connues. Il jouissait d'une si grande réputation, qu'il vendait ses moindres ouvrages 100 écus romains, ce qui alors était une somme considérable [1]. Henri Corneille Vroom, d'Utrecht, vivait à Rome, avec lui; il était bon peintre de marines, et Bril profita de ses conseils pour son grand tableau de la salle Clémentine au Vatican. Paul Bril mourut en 1626, et fut enseveli à l'église flamande de *Santa-Maria dell' Anima*. On voit de lui, à la galerie de Florence, une marine avec deux navires, Saint-Paul dans le désert, et plusieurs autres tableaux représentant des chasses et différents petits sujets; mais le plus beau tableau qu'il ait laissé en Italie est le paysage que M. le chevalier Cammuccini possède aujourd'hui. Il eut pour élève Baltazar Lauri, d'Anvers, qui demeura jusqu'à l'âge de soixante-dix ans à Rome, où il jouissait d'un grand crédit : il avait si bien su prendre la manière de son maître, que ses tableaux sont difficiles à distinguer de ceux de Bril; après avoir travaillé pour les principaux souverains de l'Europe, il mourut en 1641. Guillaume de Nieuland, d'Anvers, fut aussi élève de Paul Bril, il s'appliqua, à Rome, à l'étude des ruines antiques, fut bon peintre de paysage et de miniatures, et joignait à ces talents celui de la poésie; il mourut jeune encore, à Amsterdam, en 1635.

Un autre Flamand fut encore employé, sous les règnes de Grégoire XIII et de Sixte V; à ce que nous rapporte Baglione [2], dans les vies des peintres qui ont orné Rome,

---

(1) *Voy.*, Baldinucci, *Notizie dei professori del disegno*, 2a part., sect. 4, p. 186, et l'*Abecedario pittorico*.

(2) *Vite dei pittori, architetti*, etc., *dall' anno* 1572, *sino al anno* 1640, imprimé à Rome en 1642.

le nommé Henri, dit *Arigo* et *Fiamingo,* travailla beaucoup aux ornements des palais pontificaux, et particulièrement à la bibliothèque de Sixte V; il a aussi décoré l'église flamande de *Santa Maria della pietà in Campo santo* et plusieurs autres, tant à l'huile qu'à la fresque. Ses tableaux sont gracieux et ses compositions grandioses; le plus beau de ses ouvrages et celui que l'on admire aujourd'hui, ce sont les fresques de la superbe chapelle de Sixte V, à Sainte-Marie Majeure, on trouve encore de lui un Christ et une Magdeleine, peints à Sainte-Marie *degli Angioli.* Il mourut vers 1600, âgé de près de quatre-vingts ans.

Jean Breughel, de Bruxelles, dit de Velours, brillait en Italie vers la fin du xve siècle : ce peintre, fils aîné de Pierre Breughel dit le Vieux, et l'un des plus distingués de notre école, laissa beaucoup de tableaux en Italie où il travailla longtemps. On trouve de lui, à la galerie de Florence, les quatre éléments représentés en deux tableaux, qui ressemblent beaucoup à ceux qui se trouvent à la bibliothèque de Milan. La galerie du palais Doria, à Rome, possède plusieurs beaux paysages de cet artiste; on y remarque surtout, à cause de son fini, celui où est représentée la création des animaux. On trouve encore plusieurs autres de ses paysages aux palais Borghèse et Barberini; l'on y reconnaît partout son faire savant.

Pierre Breughel le Jeune, dit d'Enfer, frère de celui-ci, travailla avec lui dans la patrie des études, et s'y rendit aussi célèbre, mais dans un autre genre; les sujets infernaux occupèrent principalement ses pinceaux; on voit à la galerie de Florence les plus beaux ouvrages qu'il a laissés à l'Italie. L'un d'eux réprésente Orphée arrachant Euridice aux ombres de la mort, sujet poétique et traité en grand

maître : un autre non moins beau réprésente l'enfer, plus en grand : on y voit un grand nombre de figures, et l'on remarque, parmi elles, Virgile et le Dante, placés l'un près de l'autre dans une des parties apparentes du tableau. Outre cela, on trouve à Rome, chez Le Chevalier, des tableaux estimés des trois Breughels.

Les auteurs italiens font encore mention d'un grand nombre de Flamands qui sont venus étudier dans leur pays, pendant ce siècle, et qui, quoique bons peintres, sont cependant d'un mérite inférieur à ceux que nous venons de voir (1). Tels étaient Charles Van Mander, peintre et poëte, qui, selon Baldinucci, peignait des fresques à Rome; Adrien de Wert, qui fut élève du Parmigiano; Bartholomé Spranger, d'Anvers, qui jouit de la faveur du pape Pie V, et fut solennellement anobli par Rodolphe II, en présence de toute sa cour; Roland Savary, de Courtrai, dont il reste un beau paysage à la galerie de Florence; Diric Barentsen, d'Amsterdam, l'un des meilleurs élèves du Titien; Bernand Van Orley, de Bruxelles, élève de Raphaël, peintre d'histoire, et ensuite directeur des manufactures de tapisseries, en Brabant; François Badens; Jacques Matham, qui fut appelé le peintre italien; François Duchateau qui brilla surtout en Espagne, et son fils Michel qui mourut, à Rome; Jean d'Amstel qui laissa à Gênes un tableau représentant la Passion de Jésus-Christ, avec plus de deux cents figures, travail singulier, mais conduit par une main de maître; François de Hollande, peintre du roi Emmanuel de Portugal et digne élève de Michel-Ange; Grégoire *Beeringhs in de Schaer,* de Malines, peintre de fresques et

(1) *Voy.*, pour tous ces peintres, l'*Abecedario pittorico*, à leurs articles respectifs.

de paysages ; le père Michel, jésuite, qui fit, pour son couvent de Pérouse, le tableau de la Circoncision, qui se voit maintenant sur le maître-autel de l'église de Jésus de cette ville ; plusieurs frères du même ordre et qui ont peint, pour l'église de Jésus de Rome, les quatre tableaux que l'on y voit encore aujourd'hui, représentant l'Immaculée Conception, la Naissance de Jésus-Christ, l'Adoration des mages et la Présentation au temple; Pierre Campana, de Bruxelles, qui peignit les ornements de l'arc de triomphe élevé à Bologne pour Charles-Quint, et s'acquitta si bien de ce travail que l'empereur le conduisit en Espagne, où sont restés ses plus beaux ouvrages ; Jean de Maubeuge, qui travailla beaucoup pour la cour d'Angleterre; Corneille de Reyer, peintre de portraits, Pierre de Witte, dit, en Italie, *il Candido,* élève du fameux Vasari, qui travailla avec lui aux fresques de l'hôtel de la Chancellerie, à Rome, et à la grande coupole de Florence, terminée ensuite par Zuccheri, et qui composa encore un grand nombre de cartons pour les tapisseries qui se faisaient alors en Toscane; enfin le célèbre Othon Van Veen, dit *Otho Vœnius,* maître de Rubens, qui étudia à la fois la peinture et la poésie, et fut honoré du titre de peintre du duc de Parme; enfin, un grand nombre d'autres qu'il serait trop long de rapporter ici.

Au commencement du XVIIe siècle, pendant lequel Rubens et Van Dyck portèrent l'école flamande à son plus haut degré de gloire, brillait, à Gênes, le fameux Jean Roose, d'Anvers, appelé, en Italie, *Giovanni Rosa.* Il peignait, d'une manière parfaite, les fleurs et surtout les animaux. Ceux qui ont écrit sa vie nous rapportent qu'il renouvela les miracles du Grec Zeuxis : ses lièvres étaient si bien représentés que les chiens se jetaient sur ses tableaux, et ses poissons si naturels que les chats vou-

laient les lui voler [1]. Il laissa beaucoup de ses ouvrages à Gênes, mais un grand nombre ont été dévorés par l'incendie qui consuma le palais du Doge, en 1773 ; il s'en trouve quelques-uns encore à la galerie de Florence. Ce grand peintre eut pour élève Jacques Legi, son beau-frère, qui, quoique d'un mérite inférieur, ne laissa pas d'être peintre distingué dans le même genre. L'air de mer qui règne à Gênes le força de quitter cette ville, et il alla s'établir à Milan, où il mourut.

L'éclat dont brillent Rubens et son oncle, fait, pour ainsi dire, rentrer dans l'ombre les peintres qui florissaient en Italie peu de temps avant lui. Nos regards se portant naturellement sur cet astre de l'école flamande, nous nous y arrêterons d'abord, puis nous jetterons un coup d'œil sur ce qu'ont laissé, en Italie, ses contemporains ou ceux qui travaillaient à peu près avec lui. Pierre-Paul Rubens qui réconcilia les rois d'Espagne et d'Angleterre, en leur faisant conclure une heureuse paix, qui, chevalier, ambassadeur et conseiller des rois, ne se servit jamais de sa fortune et de son crédit que pour favoriser les beaux-arts et encourager ses élèves, ce grand homme vint en Italie, déjà peintre d'un mérite supérieur : Venise, Rome et Mantoue se glorifient surtout de l'avoir arrêté quelque temps dans leurs murs. Le nombre de ses ouvrages est considérable ; presque toutes les galeries de l'Europe se vantent d'en posséder quelques-uns, mais l'Italie, plus qu'aucune autre partie de l'Europe, est riche de ses travaux. Voici ceux qui sont généralement regardés comme produits par son pinceau vigoureux ; on y reconnaît partout une main assurée et une

---

[1] *Voy.* l'*Abecedario pittorico*, et Soprani, *Vite dei pittori, scultori, ed architetti genovesi.*

imagination sublime. On trouve, à la galerie du palais des grands-ducs de Toscane, dit *palazzo dei Pitti,* une Bacchanale, — une Sainte Famille, — un Saint François et un portrait de vieille femme. A la galerie de la même ville, dite des Médicis, la Bataille d'Ivry, — l'Entrée de Henri IV à Paris,—deux Bacchanales, dont l'une est une superbe copie du Titien, — le Triomphe de Ferdinand d'Autriche, — Hercule hésitant un moment entre le Vice et la Vertu, représentés par Vénus et Minerve ; ce tableau allégorique est d'un mérite supérieur : on y remarque une heureuse composition, des groupes gracieux, un bel effet de lumière, une harmonie admirable, un coloris superbe et des têtes d'une grande beauté ; — un autre tableau allégorique représentant Vénus et Adonis : l'Envie tire Adonis par les vêtements, mais l'Amour le retient par la cuisse, les Grâces découvrent Vénus et plusieurs petits Amours jouent avec des chiens. Ce tableau est d'une grande beauté et ne le cède en rien à celui où nous venons de voir Vénus cherchant en vain à enchaîner Hercule ; — une Vénus au miroir ; — les Grâces, peintes et groupées avec beaucoup de goût [1] ; — un autre tableau représentant le même sujet, peint en grisaille, avec deux petits Amours qui couronnent l'une des compagnes de la déesse de Cythérée, — plusieurs portraits, parmi lesquels on remarque ceux de ses deux femmes, et dix-sept de ses dessins originaux dans le septième volume de la collection de cette galerie.

On voit encore, de ce grand peintre, à Rome, au Capitole, Romulus et Remus allaités par la louve, grand tableau

---

[1] Ce tableau a été gravé par Soutman, élève de Rubens. Son estampe d'une grandeur peu ordinaire est très-estimée.

très-estimé ; au palais Spada, une Sainte Famille ; au palais Chigi, un Satire et une Bacchante ; au palais Ruspigliosi, treize tableaux représentant les douze apôtres et la circoncision de Jésus-Christ ; au palais Colonne, une Assomption ; au palais Borghèse, une Vénus ; au palais Mattei, une Chasse de bêtes féroces, — un Pharisien présentant une monnaie à Jésus-Christ, — un Saint Sébastien, — saint Pierre allant au martyre, et deux tableaux latéraux ; à la galerie de Lucien Bonaparte, un Triomphe de Silène ; à la tribune de l'église dite *Chiesa nuova,* trois tableaux représentant plusieurs saints et une gloire d'anges ; trois autres dans la bibliothèque de la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem, et un grand nombre de portraits et d'études de têtes épars dans les différentes galeries de l'ancienne capitale du monde. On conserve encore un dessin original de ce grand peintre à la chartreuse de Saint-Martin, à Naples. « Rubens, dit l'auteur de la *Des-* « *cription de la galerie de Florence,* ne cède à aucun « maître de l'école italienne dans ses tableaux d'histoire « et dans ses allégories : il a, en outre, un coloris si vif, « si vrai et si éclatant, et ses tableaux se conservent avec « tant de fraîcheur, que leur mérite semble croître avec « les années. »

Nous voyons paraître à côté de ce prince de l'école flamande, Antoine Van Dyck, son élève, dont le nom est digne de figurer immédiatement après celui de Rubens. Il fut aussi honoré de la confiance et des faveurs des rois. Rome, Florence, Turin, Venise et Gênes, se vantent de l'avoir possédé tour à tour dans leur sein. Il vécut, dans cette dernière ville, avec les frères Corneille et Luc Wael, ses compatriotes, célèbres peintres de paysages et de batailles, qui y avaient ouvert une école d'où sortirent de bons artistes, et, entre autres, Pierre Boel, leur neveu, et Jean

Hovart, d'Anvers [1]. Van Dyck fut grand peintre d'histoire, mais c'est surtout dans les portraits qu'il eut un mérite sans égal. Cependant, on trouve de lui des tableaux d'histoire qui sont dignes du premier élève de Rubens. Tels sont : à la galerie de Florence, la Vierge Marie et l'Enfant Jésus entourés de gloire et victorieux de l'enfer, — la Vierge Marie, peinte en grisaille, armée d'une épée vengeresse; au palais Corsini, à Rome, la Naissance de Jésus-Christ et Jésus-Christ devant Pilate. La galerie du palais des grands-ducs de Toscane est ornée de l'un de ses plus beaux tableaux, représentant Diane à la chasse. On trouve de ses portraits, plus estimés peut-être que ses tableaux d'histoire, à la galerie de Florence, où l'on remarque surtout celui de Charles V, à cheval, armé de pied en cap, avec un aigle portant dans son bec une couronne de laurier, celui de Jean de Monfort, aussi à cheval, et beaucoup d'autres, à Rome, aux palais Doria, Barberini, Ruspigliosi, Corsini et à la galerie de Lucien Bonaparte, où l'on voit celui de Rubens. On conservait encore quelques-uns de ses portraits à la galerie du palais Monti, à Bologne. Van Dyck eut pour élève Arnauld de Hont, de Gand, qui, dans le portrait, s'approcha, autant qu'il est possible de le faire, de la manière de son maître, et mourut à Rome, généralement regretté, en 1665 ; François de Neve, d'Anvers, élève de la même école, peignit aussi le portrait avec succès, à Rome et à Vienne.

Jacques Jordaens fut aussi élève de Rubens, et son nom paraît dignement à l'une des premières places de cette fameuse école. Ses ouvrages sont en très-grand nombre : il imitait, avec une facilité et un bonheur étonnants, la

---

[1] *Voy.* Soprani, *Vite dei pittori, scultori, ed architetti genovesi.*

manière des plus grands maîtres de toutes les nations, en prenant, à son gré, le caractère distinctif de l'un d'eux. On conserve de lui, à la galerie de Florence, un tableau représentant Neptune qui, d'un coup de trident, fait sortir un cheval de la terre ; Lucien Bonaparte possède aussi, dans sa galerie, un tableau qui représente une cuisinière tenant une corbeille de fruits ; on y remarque un heureux effet de lumière de nuit. Parmi les premiers élèves de Rubens, nous voyons encore paraître le nommé Van-den Stern, dont on trouve, au palais du gouvernement, à Rome, un tableau représentant Jésus-Christ lavant les pieds à ses apôtres, et à l'église dite *San Pietro in Montorio*, où se trouvait la fameuse transfiguration de Raphaël, une Descente de croix, qui a été souvent copiée et que les connaisseurs regardent comme du plus grand mérite : les autres peintures qui ornent l'autel où se trouve ce tableau sont encore du même auteur.

Jacques van Campen, architecte de l'hôtel de ville d'Amsterdam [1], Jean van Hoeck, qui jouit à Rome de la faveur des princes et des cardinaux, Michel Flamand, qui brilla à Gênes et en Espagne, et Juste Potters, qui copia beaucoup d'ouvrages de son maître, et qui fut longtemps peintre des grands-ducs de Toscane, furent aussi élèves de l'école du grand Rubens.

L'un des peintres qui acquit une grande réputation après avoir fréquenté cette célèbre école, fut David Teniers, mais il peignit dans un genre tout à fait différent de celui de son maître. Ses plus beaux tableaux se trouvaient à Lisbonne, dans la galerie du duc de Lafont. L'Italie, cependant, en possède de très-estimés, tels sont à Rome, au palais Doria,

---

[1] *Voy.* son article au § VI, des architectes.

un Dîner champêtre, où l'on voit son portrait parmi les figures des convives. Au palais Corsini, une Cuisine et trois autres petits sujets appelés en italien *bambocciate;* au palais Spada, un Assassinat; à la galerie de Lucien Bonaparte, une Magicienne dans sa caverne, avec tout l'enfer arrivant à sa voix, et une fête flamande; au palais du prince Poniatowski, une Maison de paysan et un intérieur de cuisine; tous ces ouvrages sont d'une finesse sans égale, et d'un coloris charmant.

Gérard Honthorst, d'Utrecht, dit *des Nuits,* parce que ses tableaux représentent presque toujours des scènes nocturnes, florissait dans le même temps, et peut paraître dignement à côté de ces grands maîtres. L'un de ses plus beaux tableaux se voyait autrefois à la galerie Giustiniani, à Rome, et Lucien Bonaparte le possède aujourd'hui. Il représente Jésus-Christ interrogé par Pilate, vers le milieu de la nuit. On trouve encore de lui, à la galerie de Florence, deux Soupers aux bougies, et les Bergers adorant Jésus-Christ; à Rome, au palais du gouvernement, un Saint Pierre en prison; au palais Spada, Jésus-Christ à qui on arrache les vêtements; à l'église de Sainte-Marie de la Victoire, un Saint Paul; au palais Barberini, un Saint Jérôme; et plusieurs autres au palais Mattei et à l'église dite Santa-Maria della Spada.

Paul Potter, excellent peintre de paysages et d'animaux, qui rendait surtout avec un bonheur singulier les effets de la lumière du soleil, était contemporain de ces grands hommes. Les tableaux de cet artiste si estimé sont très-rares. On trouve cependant de lui, dans la collection de Lucien Bonaparte, un petit tableau représentant une scène champêtre. Il mourut avant l'âge de trente ans, et eut pour élève Karel Dujardin, qui s'établit et mourut à Venise. Ce peintre rendait la nature avec beaucoup de vérité et

d'expression, dans ses tableaux qui représentent presque tous de petites scènes joyeuses, où l'on remarque encore un coloris doux et beaucoup d'effet.

Rembrant, qui fut aussi un excellent graveur, brillait dans la peinture vers la même époque. Après s'être créé une manière absolument à lui et que personne n'osa plus suivre depuis, il se fit une si grande réputation en Italie, qu'un de ses ouvrages lui fut payé trois mille cinq cents écus romains [1]. Il reste à Rome plusieurs de ses travaux, mais on remarque surtout, à la galerie de Florence, un tableau représentant un avare — une famille indigente dans une maison peu éclairée. Lucien Bonaparte possède de ce peintre le portrait de Coppenol, d'après lequel Rembrant a fait sa fameuse gravure. Après avoir joui d'une grande réputation et d'une fortune considérable, cet artiste mourut malheureux et insolvable.

Juste Sustermans, d'Anvers, brillait dans le même temps que les Rubens et les Vandyck, qui lui donnèrent leurs tableaux et qui en acceptèrent des siens. Fatigué des voyages et d'une vie toujours errante, il vint s'établir en Toscane, où son talent rare de faire le portrait lui mérita les faveurs les plus distinguées de la cour, au service de laquelle il fut employé avec le titre de peintre des grands-ducs de Toscane. Mais appelé ensuite par Éléonore, duchesse de Mantoue, et par l'empereur, il fut obligé de se rendre à leurs désirs. Il revint bientôt chargé de leurs bienfaits, en rapportant une patente de noblesse dans laquelle étaient compris ses six frères, dont trois étaient

---

[1] Cette somme, en ne prenant les écus romains qu'à leur valeur actuelle, fait plus de 18,600 francs. Mais de son temps leur valeur était beaucoup plus forte.

peintres et un musicien. Il alla de même à Rome, pour faire le portrait du pape Urbain VIII, qui lui fit don d'une grande quantité de médailles précieuses, d'une chaîne en collier, de la valeur de cinq cents écus d'or, et qui, outre cela, obtint pour lui du grand-maître de Malte, le brevet de chevalier de cet ordre. Cette fois, — peut-être malheureusement la seule dans l'histoire de cette illustre corporation, — le mérite personnel put se mettre en balance avec les antiques quartiers d'une noblesse usée. Il allait commencer les portraits des principaux cardinaux, quand les princes de la maison de Parme voulurent aussi l'avoir à leur cour, et ce ne fut qu'après un certain laps de temps, qu'il retourna à Rome pour peindre Innocent X et la fameuse donna Olimpia, fille, maîtresse et mère de souverains pontifes. Il fit encore les portraits du doge de Gênes et du duc de Modène. Il mourut à Florence en 1681, dans un âge fort avancé, chargé de gloire et d'honneurs ([1]). J'ai trouvé de ce peintre aussi heureux que savant, à la galerie de Florence, un tableau représentant sainte Marguerite avec un dragon aux pieds, et plusieurs portraits, parmi lesquels on remarque celui de l'illustre Galilée. Lucien Bonaparte possède encore un beau portrait d'un enfant de la maison des Médicis, peint par ce fameux artiste.

Jean Miel, qui brillait dans le même temps, fut inscrit au livre des peintres romains, en 1648. Il rendait avec beaucoup d'esprit les sujets comiques ou sérieux, et il peignait à l'huile et à fresque. Il donna des preuves de ce dernier talent dans l'église de Saint-Martin des Monts, à Rome, qui fut ornée par lui, ainsi que dans celle de Saint-

---

([1]) *Voy. l'Abecedario pittorico.*

Laurent dite *in Lucina*. Appelé ensuite à Turin par le roi de Sardaigne, il y représenta avec tant de talent différents sujets de chasse, qu'il fut créé chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. On trouve de lui à l'église de Saint-Martin des Monts, à Rome, un tableau peint à l'huile, représentant le baptême de saint Cyrille; au palais Colonne, deux paysages, et à la galerie de Lucien Bonaparte, une scène populaire, où l'on voit le Colisée au fond du tableau. Deux ans après lui, Louis Gentil, de Bruxelles, fut inscrit au même livre des peintres romains. Il avait orné de fresques plusieurs églises de la capitale du monde catholique.

Dominici [1] nous parle, avec beaucoup d'éloges, d'un peintre flamand qui portait un nom déjà célèbre, et qui brillait à Naples, vers le milieu de ce siècle, si glorieux pour notre école. « Abraham Breughel, nous dit-il, né en « Flandres, et l'un des plus grands peintres de fleurs et de « fruits, qu'il représentait toujours dans de beaux vases « ornées de bas-reliefs, avait un ensemble si heureux et « si pittoresque que Luc Giordano en fut surpris plus « d'une fois. Il était hardi et concevait ses tableaux d'une « manière si grande, qu'il faisait taire la critique des « autres peintres, et qu'il remplissait d'admiration tous « ceux qui y jetaient les yeux. Ses couleurs étaient telle- « ment composées, qu'elles ont conservé leur première « fraîcheur jusqu'à nos jours, surtout celle des roses, « où la laque est si vive et si belle, que les peintres « modernes, quelque heureux qu'ils fussent dans leurs

---

[1] Dominici, *Vite dei pittori, scultori, ed architetti napoletani*, dans la vie de Jean Ruoppoli. — Cet ouvrage fut imprimé pour la première fois à Naples, en 1742.

« couleurs, n'ont jamais pu en approcher. On peut remar-
« quer la fraîcheur et la vivacité de ses peintures, dans
« les galeries de plusieurs maisons nobles de Naples, mais
« surtout dans celle de MM. Valetta, où l'on admire les
« grands miroirs et leurs flambeaux qui sont entourés et
« entrelacés de fleurs peintes par cet artiste. Ce travail
« fut regardé comme une merveille lorqu'il parut, parce
« que c'était le premier que l'on voyait, à Naples, orner un
« appartement d'une manière si agréable. Il fut aussi l'un
« des grands peintres choisis par Giordano, pour travailler
« aux quatorze tableaux commandés par Charles II, roi
« d'Espagne. On vit éclater dans ce travail toute la gran-
« deur de ses compositions et toute la fraîcheur de son
« coloris. Il surpassa même dans la partie qui regarde la
« peinture, les tableaux de fleurs et de fruits du célèbre
« Ruoppoli (alors le premier des peintres napolitains dans
« ce genre), qui rendait avec plus de vérité et de naturel,
« les objets qu'il représentait. Mais Breughel était plus
« fougueux; il prenait une grosse concombre, la jetait par
« terre, et la peignait telle que la chute l'avait rompue. Il y
« ajoutait ensuite d'autres fruits et quelques accessoires,
« pour donner un bel ensemble à son tableau, qui ne sortait
« jamais de ses mains que plein de grâce et d'originalité. »
Un pareil témoignage, rendu par un étranger, qui le place sur la même ligne que les premiers peintres de sa nation doit suffire pour donner une idée de son mérite [1].

Nous trouvons, dans le même ouvrage de Dominici, le

---

[1] Dominici parle ensuite avec éloge de sa manière simple de vivre et de ses vertus, « mandò via, dit-il, con *liberta fiamenga,* due cavalieri, che venivano a dargli commissioni, e che con soverchia curiosità guardavano la sua onesta ed onorata figlia. »

nom d'un autre peintre flamand qui travaillait à Naples, vers la même époque. « *Errigo Fiamengo,* dit-il, fut élève « du fameux Guido Reni. Il imitait si bien sa manière, « que les tableaux de quelques apôtres qu'il a peints, ont « été crus de la main de son maître, et que les artistes « mêmes s'y trompaient. » Quelques auteurs italiens ont regardé cet artiste comme le même que Arrigo Fiamingo, dont nous avons parlé dans le XVIe siècle. Mais il est aisé de les distinguer, puisque, outre la différence des noms, l'un travaillait sous les papes Grégoire XIII et Sixte V, qui mourut en 1590, et l'autre brillait vers 1650.

Immédiatement après ces grands maîtres de l'art, nous voyons paraître, à des places distinguées encore, une foule d'autres peintres qui furent estimés en Italie, et qui y laissèrent de leurs travaux que l'on a conservés avec soin jusqu'aujourd'hui, tels sont : à la galerie de Florence, de François Franc, une Danse des Amours,— le Triomphe de Neptune, et la Fuite en Égypte ; de Martin Richard, d'Anvers, les Cascatelles de Tivoli, avec des troupeaux qui s'y abreuvent ; de Pierre Neefs, la Prison de Sénèque, et plusieurs églises vues de nuit, avec d'heureux effets de lumière, les figures y sont de François Franc ; de Jean Van Thielen, la Vierge et l'Enfant Jésus, tableau orné de fleurs par Quellin ; de Charles Breydel, deux paysages ; d'Agricole, une Nuit, — un Arc-en-ciel — la Pluie — l'Aurore : de Varendael et de Daniel Seghers, plusieurs tableaux de fleurs ; de Gabriel Metzu, de Leide, un Chasseur se présentant à une dame à sa toilette ; de Schalken, une Jeune Fille, garantissant d'une main la flamme d'une chandelle contre l'impulsion de l'air, — une Renommée, — une Vierge auprès de Jésus-Christ mort, — et un Saint Sébastien au sépulcre ; de Gérard Dow, de Leide, une Femme assise et occupée à coudre à la lueur d'une chandelle, — une

Marchande de beignets, pièce fort estimée, et un Maître d'école montrant à lire à une petite fille, à la clarté d'une lanterne. Lucien Bonaparte possède de cet artiste un tableau représentant une femme avare ; — de François Mieris, plusieurs portraits et différentes scènes de paysans flamands qui boivent de la bière, — de François Pourbus, d'Anvers, plusieurs portraits. — de Jean Weeninx, un rocher avec des fleurs et des insectes ; — un autre tableau où ce peintre a représenté sa famille réunie dans une petite barque ; de Gaspart Netscher, une Jeune Femme assise tenant une montre, à la lueur d'une chandelle, — un Sacrifice à Venus, — un Concert, — et la Famille de cet artiste, peinte par lui-même ; d'André Both, une Femme assise et deux enfants jouant à ses pieds ; de Liévin Mehus, le Sacrifice d'Abraham, tableau très-estimé (on trouve, au palais *dei Pitti,* un beau portrait du même artiste) ; de Van Goyen, de Leide, la Vue d'une grande plaine, éclairée par le soleil, sous les murs d'une ville ; de Henri de Bles, de Bovines, dit Civetta, le Travail d'une mine ; de Berghem, plusieurs paysages avec des animaux, des troupeaux et des bergers ; de vander Meer, auteur très-recherché en Italie, deux paysages ; de Corneille Poelenburg, l'Adoration des bergers, avec une ville dans le fond, et plusieurs groupes d'anges très-gracieux ; on trouve encore de ce peintre plusieurs autres tableaux, représentant différents traits de la vie de Moïse, que Rubens avait placés pour ornement dans son cabinet ; de Gérard Terburg, une Femme qui boit à côté d'un jeune homme endormi ; et, enfin, de Ruysdael, de Gallis, de David Heem, de Baudewyns, de Baut, de Molyn et d'Isaac Moucheron, quelques tableaux de fruits et de fleurs, plusieurs beaux paysages. On remarque encore à cette même galerie de Florence, un joli petit tableau de

Van Slingelant, représentant deux enfants faisant des bulles de savon.

On trouve également, à Rome, de Gérard Van Honthorst, à l'église de Sainte-Félicité, la Naissance de Jésus-Christ, et plusieurs autres beaux tableaux de Théodore Helmbreker, de Vincent, d'André Rutard, de François Castel, de Pierre Van Lint et du père Luc, aux églises de *Santa-Maria della Pace, Chiesa nuova,* Saint-Eusèbe des Célestins. Saint-Roch, Saint-Eusèbe, la *Madonna del popolo* et *Santa-Maria della Scala.* On trouve aussi deux superbes marines de Bachuisen, au palais Colonne.

Wenceslas Coeberger, peintre et mathématicien flamand, laissa pendant ce siècle, à l'église de Sainte-Marie dite *di Piedigrotta,* à Naples, le tableau du maître-autel et quatre autres petits, représentant différents traits de la vie de la sainte Vierge. L'évêque d'Ariano a placé ces tableaux très-estimés dans sa chapelle particulière. Les fresques de l'église de Saint-Barbatien, à Bologne, sont aussi d'un Flamand, élève du Guido, qui travaillait dans le même temps, mais dont le nom s'est oublié. C'est peut-être cet Errigo dont Dominici fait mention, et dont nous avons parlé il n'y a qu'un moment. Il reste encore à Venise quelques tableaux de Pierre de Coster, peintre estimé et élève de Rubens, qui mourut dans cette ville, vers 1700, et fut enseveli à l'église de Sainte-Justine, dont le plafond avait été peint par son père, tel qu'on le voit encore aujourd'hui.

Outre les tableaux de ce siècle que nous avons déjà remarqués, nous en trouvons encore un grand nombre dans la galerie de Lucien Bonaparte, tels sont : plusieurs paysages de Flandre, avec des troupeaux, et un intérieur d'écurie, de Wouvermans, dont on trouve encore des tableaux au

palais Corsini et à la galerie de Florence, — Diogène cherchant un homme, de Van Mol, — une Nymphe faisant danser des enfants, — et Abraham recevant trois anges chez lui, de Gérard de Lairesse, de Liége, — un Repos champêtre, de Gonzales Coques, dit le petit Vandyck, — une Famille flamande, de Charles Moor, — un Festin champêtre, d'Isaac Ostade, — Jésus guérissant les malades, de Dietrick, — l'Intérieur d'une cabane de paysans, de le Nain, — plusieurs beaux paysages de Cuyp, Vander Neer, et de Verboom, les deux superbes Cascades de Ruysdael, et plusieurs tableaux d'animaux morts, de fruits et de fleurs, de Van Aelst, de de Hem, etc.

D'autres artistes belges, qui ont visité l'Italie, pendant ce siècle si glorieux pour notre école, sont encore notés, dans les auteurs italiens, de la manière la plus honorable; mais comme nous ne retrouvons plus aucun de leurs ouvrages dans ce pays qui n'a conservé que leur souvenir, et que leurs noms seraient trop nombreux, je passerai sous silence, quoiqu'à regret cependant, les fréquents témoignages de leurs talents, qui se trouvent de toutes parts dans les auteurs que j'ai parcourus. Tels seraient, par exemple, François Monaville, qui fut proclamé membre de la célèbre Académie de Saint-Luc; David Beck, peintre de portraits de la fameuse reine de Suède, qui vint finir ses jours à Rome; Bartholomé Breemberg, qui a fait quelques vues des ruines de Rome, de Tivoli et de Frascati, qui sont regardées comme des chefs-d'œuvre; François Stella, qui fut pendant sept ans peintre des grands-ducs de Toscane; Jacques Denys, élève d'Érasme Quellin, qui jouit longtemps de la faveur de la duchesse de Mantoue, et tant d'autres très-célèbres dont plusieurs sont morts en Italie.

Si, pendant le XVIIe siècle, où nous avons vu tous les

souverains de l'Italie, rivaliser de zèle pour encourager les beaux-arts, la peinture s'était élevée à un si haut degré de perfection sous la main des Belges, elle se soutint encore dans l'école flamande d'une manière digne d'elle, pendant le XVIIIe siècle que nous allons parcourir. La nature, avare de grands génies, ne nous donna plus des maîtres, tels que Rubens et Van Dyck; mais les artistes qui font aujourd'hui la gloire de notre école, et qui presque tous ont visité le pays des études, avant l'époque de la révolution ou depuis ce temps, prouvent assez qu'elle nous a toujours traités d'une manière favorable.

Dans les premières années du XVIIIe siècle, Jean Médina, de Bruxelles, un de ceux qui ont imité avec le plus de succès la manière de Rubens, travaillait en Italie; mais presque tous ses tableaux se trouvent à Londres, ou en Écosse; je n'ai pu trouver de lui que son portrait à la galerie de Florence. Dans le même temps, François Vanbland, célèbre peintre de paysage, dans le genre du Poussin, florissait à Rome, où il jouissait de la plus grande réputation et où il mourut, en 1739; plusieurs maisons de campagne dans les environs de cette capitale ont été ornées par lui de peintures à l'huile et de fresques, où l'on remarque une main hardie et assurée. Peu de temps après lui, Jacinte *della Pegna,* de Bruxelles, travaillait pour le roi de Sardaigne. Ses paysages et ses batailles sont très-estimées. L'empereur d'Allemagne l'avait décoré du titre de peintre de sa cour, et le roi de France Louis XV lui fit faire plusieurs tableaux. Il était aussi savant ingénieur militaire que bon peintre. Les beaux-arts le perdirent quelques jours après qu'il fut rentré dans sa patrie, de retour de Rome. Jean-François Douven, dont il reste un beau tableau à la galerie de Florence, florissait à peu près à la même époque.

Alors brillait le fameux Gaspard Van Kalf, d'Utrecht, dit en Italie, *Vanvitelli,* ou *Gaspar degl' occhiali,* à cause de l'usage constant qu'il faisait de lunettes. Il vint à Rome âgé de dix-neuf ans, et s'y fit bientôt la réputation de grand peintre d'architecture et de paysages. Bologne, Venise, Milan, Gênes et Florence le virent tour à tour travailler dans leurs murs, et laisser de ses travaux chez leurs premiers citoyens. Il alla ensuite à Naples où le vice-roi tint son fils sur les fonts de baptême, Louis Vanvitelli, l'architecte de la fameuse maison royale de Caserte. Revenu à la cour des papes, le Capitole le déclara citoyen romain, et la célèbre académie de Saint-Luc l'accueillit au nombre de ses membres. On trouve de ses ouvrages dans les principales villes d'Italie, mais il faut remarquer surtout les paysages qu'il a laissés aux palais Doria, Colonne, Borghèse, Corsini et Spada, à Rome, et les trois vues de cette capitale, dont il fit hommage au sénat romain et qui se trouvent encore au Capitole. Louis Vanvitelli, son fils, dont nous parlerons longuement à l'article des architectes, était aussi bon peintre. Il fit un grand tableau de sainte Cécile, pour l'église dédiée à cette sainte, dans le Transtevère, à Rome, où il orna encore la chapelle aux reliques, de même que l'église de Saint-Bartholomé, dite *dei Bergamaschi;* Viterbe possède quelques-unes de ses peintures; quoique d'un mérite supérieur, elles ne furent cependant que le fruit d'un travail accessoire, l'architecture ayant toujours fait son étude principale et favorite.

Dans le même temps que Gaspard Van Kalf, brillait Adrien Vanderwerf, célèbre peintre d'histoire, dont les figures sont toutes pleines de grâce et de mollesse, et qui laissa à la galerie de Florence un Jugement de Salomon, — une Adoration des bergers, d'un coloris surprenant, — une Sainte Famille — et Esther devant Assuerus. Les dra-

peries de ce tableau sont riches et d'une grande vérité. S'il était permis de reprocher quelque chose à ce grand artiste, ce serait peut-être un peu trop de fini, ce qui rend sa touche froide, mais toutes ses figures sont si bien dessinées, si pleines d'expression et d'une couleur si belle, que l'électeur palatin, frappé de son talent, le nomma son peintre et continua ses faveurs envers son fils, Pierre Vanderwerf, qui fut aussi très-bon peintre : on trouve de ce dernier plusieurs tableaux à la galerie Albani et au palais Corsini. Le cardinal Ottoboni eut aussi quelques-uns de ses ouvrages, mais le tableau qu'il laissa à la galerie de Florence, est surtout digne d'être remarqué. Il représente plusieurs enfants qui tirent un oiseau d'une cage, tandis qu'un chat épie le moment de le prendre. Après ces artistes, l'Italie vit encore fleurir dans son sein, à une époque plus rapprochée, Winkelman, bon peintre de paysage, Goddyn, peintre d'histoire qui remporta le premier prix au concours de Parme, où son tableau se trouve, Lonsingh, peintre de portraits, Vanderdonck célèbre par ses miniatures, et enfin Denis de Namur qui vécut longtemps à Naples, où il mourut dans un âge très-avancé, il y a quelques années seulement. Cet artiste peignait le paysage, et y avait acquis la plus grande réputation.

Rome se rappelle encore d'avoir vu dans ses murs MM. André Lens et son frère, et M. François, qui depuis ont fait tant d'honneur à leur pays. M. Humbert, Hollandais, se faisait remarquer à Rome, à l'époque où la révolution éclata, par la vivacité et la force de ses productions, et M. Duvivier y étudiait à la même époque.

Les peintres belges qui de tout temps ont orné l'Italie de leurs travaux, ont encore laissé dans ce pays favorisé du ciel, une quantité d'ouvrages dont on ignore la date et souvent le nom de l'auteur ; on a retenu seulement qu'ils étaient

l'œuvre d'un Flamand, parce que ce nom si célèbre, surtout en peinture, semble donner plus de mérite au travail qui le porte : tels sont les fresques de la coupole de l'ancienne église de Saint-Séverin, à Naples, peut-être le plus ancien travail laissé en Italie par une main flamande; un tableau, très-estimé, d'une femme belge dont on ignore le nom, à l'église Sainte-Anne des Lombards de la même ville, et les ouvrages en broderie d'un nommé frère Noël, Flamand, ouvrages qui se composent de quatre tableaux brodés sur castor, et représentant différents sujets d'histoire qui, au jugement de Sarnelli, sont rendus avec une vérité et une perfection à laquelle le pinceau pourrait à peine arriver; ce singulier travail est admiré à la chartreuse de Saint-Martin de Naples. On voit encore à Rome, à l'église de Saint-Ange, à la Poissonnerie, deux tableaux très-estimés de l'école flamande, mais dont encore on ignore et la date et le nom de l'auteur. Il en est de même du tableau de la pêche, qui se trouve au palais Spada, et de plusieurs autres très-estimés, aux palais Corsini et Borghèse.

Beaucoup d'artistes belges ont laissé à la galerie de Florence leurs portraits peints par eux-mêmes; je crois devoir les rapporter comme étant aussi des monuments laissés par eux en Italie, et j'en donnerai le catalogue d'autant plus volontiers, qu'il peut être regardé comme une espèce de table alphabétique, où se trouvent réunis le plus grand nombre des artistes qui ont peint la figure. Voici ceux que l'on y trouve encore aujourd'hui :

Backer (François de); mort dans le XVIIIe siècle.
Bel (Jean-Baptiste le); mort dans le XVIIe siècle.
Bloemaert (Abraham); né en 1567, mort en 1647.
Breckberg (Job); d'Harlem, né en 1637, mort en 1695.
Calcar (Jean); né en 1499, mort en 1546.
Dow (Gérard), de Leide; né en 1613, mort en 1674.

Douven (François), de Ruremonde; né en 1636, mort mort en 1727.

Franc (Frédéric); mort dans le XVIe siècle.

Hondhorst (Gérard), dit *des Nuits*, d'Utrecht; né en 1592, mort en 1660.

Jordaens (Jacques), d'Anvers; né en 1594, mort en 1678.

Koning (Pierre), d'Anvers; né en 1620, mort en 1698.

Laar (Pierre van), d'Amsterdam; né en 1613, mort en 1675.

Lairesse (Gérard), de Liége; né en 1640, mort en 1711.

Luc, de Leide ou de Hollande; né en 1494, mort en 1533.

Medina (chevalier Jean-Baptiste), de Bruxelles; né en 1660, mort en 1711.

Mehus (Liévin), d'Audenarde; né en 1630, mort en 1691.

Messis ou Massys (Quintin), d'Anvers; né en 1450, mort en 1529.

Miel (Jean), d'Anvers; né en 1599, mort en 1644.

Mieris (François van), de Delft; né en 1635, mort en 1681.

Moor (Antoine), d'Utrecht; né en 1512, mort en 1568.

Moor (Charles), de Harlem; né en 1656, mort en 1708.

Muller (Pierre), dit *de Mulieribus*, d'Harlem; né en 1637, mort en 1701.

Muscher (Michel van), de Rotterdam; né en 1645, mort en 1705.

Pourbus (François), d'Anvers; né en 1570, mort en 1622.

Rembrant van Rhyn, de Leide; né en 1606, mort en 1674.

Roose (Jean), dit Rosa, d'Anvers; né en 1591, mort en 1638.

Rubens (Pierre-Paul), d'Anvers; né en 1577, mort en 1640.

Schalken (Godefroid), de Dordrecht; né en 1643, mort en 1707.

Schoonjans (Antoine), d'Anvers; né en 1650, mort en 1717.

Sevin (Claude), de Bruxelles; mort en 1676.

Spranger (Barthélemy), d'Anvers; né en 1546, mort en 1622.

Subtermans (Juste), d'Anvers; né en 1597, mort en 1681.

Vander Hest (Barthélemy), d'Harlem; né en 1613, mort en 1670.

Vanderneer (Ange-André), d'Amsterdam; né en 1643, mort en 1697.

Vanderwerf (Adrien), de Rotterdam; né en 1659, mort en 1727.

Vandyck (Antoine), d'Anvers; né en 1599, mort en 1641.

Van Platen (Martin), d'Anvers; mort en 1676.

Vos (Martin de), d'Anvers; né en 1535, mort en 1604.

Wout (Ferdinand).

Wumpp (Jean); mort dans le XVIIe siècle [1].

(La suite à la prochaine livraison.)

---

[1] Nous avons renoncé à ajouter des notes à ce chapitre traitant des peintres : il y en aurait eu beaucoup à faire. Depuis l'époque où il a été écrit, une foule de détails biographiques ont été produits. Nous nous en référons à ce que nous disions au commencement : ce mémoire est un canevas, rempli de renseignements utiles, mais il peut servir de base à un travail complet.

(C. R.)

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

VILLE DE HALEN ET L'ANCIEN COUVENT DE MARIENRODE.

Lorsqu'on suit la grand'route qui conduit de Diest à Hasselt, on traverse, à cinq quarts de lieue de la première ville, un gros bourg assez régulièrement bâti, formé de deux rues et d'une place publique près de laquelle s'élève une vaste église bâtie dans le style ogival et dédiée à l'apôtre saint Pierre. Ce bourg est l'ancienne ville de Halen, jadis fort importante, mais qui, aujourd'hui, n'est plus qu'une simple commune rurale. Halen est connu dans l'histoire dès le VIIIe siècle. En 746, Robert, comte de Hasbanie, donna cet alleu avec ceux de Schaffen [1], de

[1] Schaffen est un ancien village situé près de Diest, dont l'existence remonte à une époque très-reculée. La découverte d'un grand nombre d'urnes funéraires qu'on y a faite depuis quelques années, en est une preuve incontestable. Aussi, nous sommes tenté de croire que ce lieu a été le berceau de la ville de Diest. En 741, le comte Robert de Hasbanie donna cet endroit, avec ceux de Halen, Donck, Velpen et Meerhout, à l'abbaye de *Sarchinium*, ou de Saint-Trond. L'acte de donation, qui est si intéressant pour l'histoire de notre ville, n'avait été publié qu'en partie par Miræus, dans ses *Donationes belgicæ*. Nous l'avons donné en entier, à la suite du *Chronicon diestense*, inséré dans

le tome II, n° 3, de la 3e série des *Bulletins de la commission royale d'histoire.*

Comment et à quelle époque le village de Schaffen devint-il la propriété des sires de Diest? Aucun acte ne nous a donné des éclaircissements sur ce point. Une charte, donnée par Jean Ier, duc de Brabant, en 1279, charte par laquelle il applanit les difficultés survenues entre Arnould, sire de Diest, et ses sujets, relativement au droit de pâturage dans la seigneurie de Caggevenne, qu'on appelait alors le *Pays de Diest,* nous apprend que Schaffen faisait déjà partie de cette seigneurie.

Dans ce document, les limites de ces pâturages sont déterminées comme suit :

« *De Oesterboech usque Ulpelaer et de Ulpelaer usque Haeghendoren et abhinc supra turrim de Schaffen usque ad viridem viam que tendit versus Voshole.* »

Disons ici en passant qu'en 1611 on fit des recherches pour reconnaître les anciens noms des endroits indiquant ces limites, qui étaient déjà tombés en oubli à cette époque, comme il conste par l'annotation suivante, tirée des archives communales.

« Op ten 20 juny voorser. is by den drossaert der stadt Diest, Jan van de Gaer en Thomas Coghen, borgemeesteren, Anthonis De Jongh en Gysbrecht Fyts, scepenen, met my Peeter van Lille, secretaris, ende den meyer van Caghevinne, gevisiteert de palinghe in 't voorse. privilegie gelevert, en comende op 't *Swert water,* hebben eenige van Caggevenne ons gethoont de plaetse daer den *Haeghdoren* heeft gestaen, synde aen 't goet van de erfgenamen Bartholomæus Greven; van daer syn wy gereden op Schaffen nevens *den thoren,* ende van daer naer eenen weech die men meynt te syn den *Groenen wech,* loopende naer 't *Vosholen,* tusschen *Heesch* en 't *Gericht,* maer van *Oosterboghe* en is nog geene sekere kennisse; dan Upelaer is comende omtrent die *Hulpe* by Crouwelsbosch. Nota by den voorser. *Haechdoren* is staende een huys dat den Haechdoren genaempt wordt. »

Dans l'inventaire des biens et revenus des héritiers de feu Gérard, sire de Diest, il est parlé du *manoir de Schaffen* qui n'est autre, à ce que nous pensons, que l'ancien château de cette localité, qui était situé à l'endroit appelé de *Waterbosch.* On y fait également mention du droit de chasse que les sires de Diest avaient à Schaffen et Kelbergen, ce qui est une preuve évidente qu'à cette époque Schaffen et

les hameaux de Rode, Engelbeke, Berkt, Pere, Blanklaer, etc., appartenaient à la seigneurie de Diest. Au commencement du XVIIIe siècle, les religieux de l'abbaye de Saint-Trond avaient encore quelques propriétés dans ces hameaux.

Le pensionnaire G.-J. Van Surpele nous a conservé la statistique du pays de Diest composé des différents hameaux de Cagevenne-Kempens et Caggevenne-Lovens, faite en 1703, à l'occasion de la contribution forcée, exigée par les Hollandais.

On y trouvait, à cette époque, 935 bonniers de terres en culture, 116 bonniers de bois, 20 bonniers d'étangs, 180 bonniers de bruyères, 157 bonniers de terres vagues.

Schaffen comptait alors 5 maisons, Heze 5, Blanklaer 6, Kelbergen 7, Pere 5, Ingebeeck 7, Berckt 6, Schoonaerde 1, Moelstede 15, Rode 5, Meerbeeck 4, Papenbroeck 3, Reinrode 5, ensemble 73 maisons.

D'après une nouvelle statistique, faite dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Cagevenne-Kempens avait une superficie de 1,204 bonniers, 3 vergers, tandis que celle de Caggevenne-Lovens était de 1,126 bonniers.

La ville de Diest avait une superficie de 131 bonniers 300 vergers.

En 1435, on trouvait à Caggevenne 261 foyers dont 85 non imposés; le nombre des maisons, en 1526, était de 234.

L'église de Schaffen est dédiée aux apôtres de la Hesbaye, saint Hubert et saint Trudon; depuis 1663, elle fut desservie par les chanoines de l'abbaye de Tongerloo. D'après le récit de Wichmans (*Brabantia Mariana*, p. 518), la duchesse Anne de Lorraine, dame de Diest, fit placer dans cette église une image de la sainte Vierge en albâtre qui, dans la suite, y attira un grand concours de fidèles. L'auteur assure que la duchesse s'y rendait elle-même tous les samedis pour faire sa dévotion envers la reine des cieux.

Cette pieuse princesse mourut en 1568.

Disons ici en passant que ses dépouilles mortelles, qui avaient été ensevelies dans l'église des Récollets, à Diest, furent profanées par les iconoclastes, en 1580; mais elles furent déposées peu après, par les soins du magistrat de cette ville, dans le chœur de l'église de Saint-Sulpice. Lorsque l'abbé Wichmans écrivait sa *Brabantia Mariana*, l'église de Schaffen, qui avait été dévastée par les mêmes bandes, gisait encore en ruines.

Donck ([1]), de Meerhout ([2]) et de Velpen aux moines de Sarchinium, depuis la célèbre abbaye de Saint-Trond. Le donateur déclare dans l'acte de cession, qu'il avait con-

---

([1]) Donck est un petit village situé tout près de Halen; son église est dédiée à la sainte Vierge. L'abbé Wichmans nous apprend que le culte de sa patronne attira autrefois beaucoup de pèlerins et de fidèles à cette église. D'après cet écrivain, la sérenissime archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie se rendit également en pèlerinage en ce lieu. *Brabantia Mariana*, p. 519.)

Depuis 742, l'église de Donck fut desservie par les moines de Sarchinium. En 1119, Rodolphe, abbé de Saint-Trond, fit un arrangement relatif aux revenus du desservant de la paroisse. Le même abbé déclare qu'il y fit construire un manoir seigneurial et un petit couvent contigu à l'église, où il avait placé deux moines pour y faire le service divin.

« Locus in quo ecclesia de Donck sita est, dit l'abbé précité (lib. IX, cap. 8), solitarius est et amenus, circumfluente eum aqua navigifera. In quo loco preter ecclesiam domum construxi dominicalem et horreum claustrulumque satis aptum composui juxta ecclesiam. Constitui ibidem duos fratres qui Deo et Beate Marie serviant. »

L'abbé de Saint-Trond avait à Donck une cour foncière dont il nommait les échevins et le juge. En vertu d'une charte de 1358, ces derniers pouvaient faire usage d'un sceau propre, lequel devait être gardé à l'église de Donck.

En 1460 on y trouvait les autels ou bénéfices suivants :

1° L'autel de Saint-Nicolas.
2° » de la Sainte-Vierge.
3° » de Sainte-Croix.
4° » de Sainte-Catherine.
5° » de Notre-Dame et de Saint-Jean.
6° » de Notre-Dame et de Saint-Jean l'Évangeliste.

([2]) Meerhout est un endroit qui doit avoir été habité dès les temps les plus reculés, puisqu'en 1792 on y a déterré un grand nombre d'urnes germaniques. *Voy.* Adrien Heylen, *Historische verhandelingen over de Kempen*, Turnhout, 1837, p. 229.

struit, dans sa terre de Donck, une église qu'il avait fait consacrer en l'honneur de la Vierge et d'autres saints. La charte ne fait pas connaître si les autres localités étaient en possession d'églises ou de chapelles [1].

Dans la première moitié du XIIe siècle, Halen fut le théâtre de scènes déplorables qui caractérisent les mœurs barbares de cette époque. L'abbé de Saint-Trond, en qua-

---

[1] Cette charte, que nous avons publiée à la suite du *Cronicon diestense,* est le plus ancien acte concernant les environs de Diest, qui soit connu jusqu'ici. C'est seulement pour la première fois qu'elle a été imprimée en entier, car la copie qu'en a donnée Miræus dans ses *Opera diplomatica,* t. I, p. 495, est tronquée. Nous l'avons transcrite, avec le plus grand soin, d'un manuscrit du XIIIe siècle. Ce document renferme des détails historiques fort curieux pour les environs de Halen et de Diest. Comme il conste par l'acte même, il fut donné *in villa Cortricias.* Quel est l'endroit dont il s'agit? Le savant Wendelin, qui affectionnait son lieu natal, croyait avoir lu *Ostricsias,* et voulait y trouver le nom de *Wuest-Herck* ou Herck-la-ville. (Voir *Acta sanctorum Belgii selecta,* t. I, p. 307.) Nous pensons qu'on y désigne le village de *Cortessem,* situé près de Looz. M. Ch. Grandgagnage, l'auteur du Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale, est d'opinion que la seigneurie de *Curtereceis,* citée dans une charte publiée par Ernst, dans son *Histoire du Limbourg,* t. VI, p. 137, doit être regardée également pour le village de Cortessem.

Ce qui prouve combien d'importance on attache à cette charte, c'est qu'elle est alléguée, par tous les auteurs qui ont traité l'histoire du pays, comme pièce d'appui. Parmi ceux-ci, nous remarquons Godefroid Henschenius, Dievoecht (*Acta sanctorum Belgii selecta,* t. I, *loc. cit.*); Butkens (*Trophées du Brabant,* t. I, p. 14); Miræus (*Opera diplomatica,* t. I, p. 495); De Marne (*Histoire du comté de Namur,* t. I, p. 42); Ernst (*Dissertation historique et antique sur la maison royale des comtes d'Ardennes*, publiée par M. De Ram, p. 24); Ch. Grandgagnage (*Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale*, p. 66), etc. Voy. *Bulletins de la commission royale d'histoire,* t. III, 3e série.

lité de sire de Halen, y avait un lieutenant qu'on désignait sous le nom de mayeur. Vers ce temps, l'un des mayeurs de Halen, du nom de Marcaire, poussa l'insolence jusqu'à ne plus vouloir reconnaître l'autorité de l'abbé de Saint-Trond. Il s'était même fait construire dans cette localité un manoir avec enceinte et fossés dans lequel il s'était établi en véritable seigneur. Ayant osé faire battre de verges un envoyé de l'abbé en signe de mépris, il fut cité devant la baille et condamné comme coupable de félonie. Comme il osa s'opposer par la force à l'exécution de ce jugement, l'abbé Gerard en fit ses plaintes au comte de Duras qui était son frère. Celui-ci se rendit bientôt à Halen à main armée, s'empara du manoir qu'il fit démolir et fit prisonnier le mayeur avec toute sa famille. Nonobstant la rebellion de cet officier, l'abbé fut touché de compassion du sort de cette malheureuse famille et il l'envestit de nouveau de ses fonctions [1]; seulement, pour prévenir de semblables actes de rebellion, on rédigea une charte dans laquelle furent spécifiés les droits de mayeur de cette seigneurie. Ce document est venu jusqu'à nous et contient des détails très-curieux pour l'histoire de cette localité ; nous y remarquons, entre autres choses, que les manants assistaient alors à trois plaids généraux ; que le mayeur seul ne pouvait pas présider ces assemblées, mais qu'il devait être accompagné de l'abbé ou d'un juge nommé par ce dernier ; que le village de Meldert était jadis un alleu de l'abbaye de Saint-Trond, donné par la comtesse Oda ; qu'à cette époque reculée on trouvait déjà à Halen des brasseries, etc.

La charte est de l'année 1146 [2].

---

(1) *Voy.* Mantelius, *Historia Lossensis*, pp. 73 et 74.

(2) Cette charte se trouve à la suite du *Chronicon diestense*.

Déjà avant la date de 1206, Halen faisait partie du duché de Brabant, puisque, en la susdite année, le duc Henri lui accorda sa charte de franchise. En vertu de cette charte, les habitants étaient exempts d'exactions et de droits de tonlieu par tout le Brabant ; ils ne pouvaient être cités que devant le mayeur et les échevins de Halen, etc. (1).

Par lettres patentes du 20 mai 1385, la duchesse Jeanne de Brabant accorda aux habitants de cette ville le droit de tenir un marché franc le mardi de chaque semaine. Les marchands qui s'y rendaient jouissaient des mêmes priviléges que dans les autres villes du Brabant. La fabrication des draps était pour les habitants de Halen, pendant les XIVe et XVIe siècles, une source de prospérité. En 1385, la duchesse Jeanne donna aux fabricants de laines la permission de construire en cette ville une halle aux draps. Le 10 du mois d'août de la même année, le duc Wenceslas leur donna le privilége de s'ériger en gilde drapière ; cette corporation existait encore au milieu du XVIe siècle. A cette époque, le commerce devait être très-florissant en cette commune, puisqu'on y trouvait alors un lombard ou maison de change. Il résulte d'une charte de 1390 qu'en cette

---

(1) Entre Halen et Herck fut donné, en 1286, un célèbre tournoi par le duc Jean Ier. Un poëte contemporain, Jean Van Heelu, nous en a laissé le souvenir dans sa *Bataille de Woeringhen,* publiée par J.-B. Willems. Nous y lisons ce qui suit, relativement à ce tournoi :

« Tusschen Halen en Hercke
Werdt een tournoy genomen :
Tot dien tournoy daden si comen
Alle diegenen die si mochten
Vercrighen en ten wapenen dochten.
Niet die ridders alleene,
Maer die serjanten algemeene,
Met gaderinghe van geslechten
Of si volck wych wouden vechten. »

année un nommé Durand de Cortassoen était le directeur de cet établissement [1].

Il y avait jadis à Halen un atelier de monnaie. Jean III y fit frapper des deniers en argent; d'un côté, ils portent l'écusson de Brabant, avec la légende : *Dux Brabantie;* de l'autre côté, on voit une croix fleurdelisée, où on lit dans l'exergue : *Moneta Halensis* [2].

D'après les annotations du savant Schayes, dans son intéressant ouvrage : *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine,* tom. III, les ducs de Brabant, Henri III et Jean I, y firent frapper également de la monnaie qui porte leurs armes.

Halen était jadis entourée d'une enceinte et de larges fossés; Gramaye nous apprend qu'il s'y trouvait un château fort. Dans une charte de l'année 1442, il est parlé des fortifications de Halen, comme suit : *Pomerium situm apud Halen juxta fistas ibidem,* on y comptait alors trois portes. La porte de Diest, celle de Liége et la porte de la Campine (kempensche poort).

En vertu des priviléges accordés en 1385, on pouvait tirer parti des fortifications et des fossés en faveur de la commune. Il résulte de cette charte que la ville de Halen était déjà fortifiée en partie avant cette époque; toutefois, d'après la chronique de Henri de Merica, ce ne fut que vers le milieu du xve siècle qu'on construisit les murs et les portes en grès ferrifère.

La grande Ghête, qui se jette dans le Demer, non loin de Halen, mettait autrefois cette ville en communication

---

(1) Archives de Marienrode.

(2) *Notice sur les anciennes monnaies des comtes des Flandres et ducs de Brabant,* par F. DEN DUYTS. Gand, Annoot-Braeckman.

avec Tirlemont, Léau, Diest, Louvain, Malines, Anvers, etc. Le commerce en devait tirer de grands avantages ; car, à cette époque, les routes étant en très-mauvais état, le transport se faisait ordinairement par eau. Nous voyons que, dès la fin du neuvième siècle, la translation des corps des Saints de Wintershoven se fit par cette rivière (1).

D'après la charte de franchise accordée aux habitants de Léau en 1213, les bateaux, se rendant à cette ville, après avoir franchi Halen, ne pouvaient plus décharger leurs marchandises ailleurs que dans la première cité. Il en résulte que Halen jouissait alors du même privilége que Léau (2).

La ville de Halen étant située sur les confins du Brabant et du pays de Liége, elle eut beaucoup à souffrir des guerres des Liégeois et des Gueldrois.

Dès l'année 1333, la ville de Diest y envoya, sur les ordres de Jean III, cinquante hommes armés pour défendre cette place contre l'invasion des ennemis (3).

---

(1) *Acta sanctorum*, t. III, Martii, p. 44.

(2) Cette charte est publiée, par J.-B. Willems, à la suite des *Brabantsche Yeesten*, de Jean De Klerk.

(3) Wy Jan, bi der graciën ons Heren, hertoge van Lothericke, van Brabant ende van Lymbuch, doen cont allen lieden, want ons die heere van Dyest onse lieve maech ende man ende sine stad van Dyest hebben geleent vyftich man te legghene op onse pas te Halene, op haren cost tot haren wedersegghene, so kennen wy dat es van gracien en niet van rechte, met desen brieve ende willen ende gelooven in goeden trouwen voir ons ende voir onsen oyr ende honnen oyr, dat haren carthen, privilegien en usagien hier mede nyet en soelen syn gebrocken noch gekwets maer dat sy se behouden gelyk dat sy se voirmaels hebben behouden in allen hare macht. Behoudelick ons en onsen oyr altoes al seleken dyenste alse sy ons gemeynlick seuldich sine te doene met

En 1465, Halen fut de nouveau mis en état de siége. Philippe le Bon, qui était alors en guerre avec les Liégeois, y envoya Jean de Curia, un de ses plus intrépides capitaines. La petite ville de Herck, qui avait des portes en pierre de taille et des murs élevés, était défendue par le commandant Jean de Looboreh, qui était à la tête d'une compagnie de Liégeois. Quoique ce chef eût pu facilement se rendre maître de Halen, dont la petite garnison venait faire des ravages jusque sous les murs de Herck, il n'osa pas les attaquer. La lâcheté de ce chef coûta très-cher aux habitants de cette dernière ville ; car, la même année, elle tomba au pouvoir de Charles le Téméraire, qui, après l'avoir ravagée, contraignit les habitants à transporter les pierres des murs et des portes à Halen, pour servir à la construction des fortifications de cette ville (1).

En 1507, le 27 septembre vers 10 heures du matin, Charles d'Egmont et Robert de la Marck, sire d'Heysden, à la tête d'une armée gueldro-française, vinrent camper devant la ville de Halen. A la nouvelle de l'arrivée des troupes ennemies, tout le monde avait pris la fuite, à l'exception de quelques femmes et enfants. Cette formidable armée entra bientôt dans la ville du côté du moulin (2). Tout y fut pillé et ravagé ; l'église, l'hôpital, la maison de ville, la Cour, etc., devinrent la proie des flammes. La dé-

---

onsen anderen lande gelyc sy dat vormals hebben geploghen. Tot orkonscape van desen dinghen soe hebben wy desen brief beseghelt met onsen seghele. Geveven te Broessele des maendaechts na groot vastelavont, in den jare ons Here duzentich drie hondert drie en dertich.

(1) Henrici de Merica, *De cladibus Leodiensium*. Voy. *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, publiés par P.-F.-X. de Ram.

(2) *Chronicon diestense*.

vastation fut telle que la cité n'a pu se relever de ses cendres [1]. Dans ce désastre périrent également les chartes, les priviléges et les autres archives de la cité.

En 1536, l'empereur Charles-Quint accorda aux habitants de Halen tous leurs anciens priviléges. Il résulte de la charte octroyée par ce monarque qu'on avait alors commencé à reconstruire les fortifications de cette ville [2]. En 1436, on trouvait à Halen 404 maisons, dont 46 qui n'étaient pas imposées. En 1443, le nombre des foyers n'était que de 322. En 1496, on n'y comptait que 116 maisons, dont 52 dans l'enceinte de la ville. Le recensement de 1526 ne donne plus à l'enceinte de Halen que 50 maisons, dont deux étaient inhabitées. D'après le relevé de 1686, le nombre des maisons à Halen était de 120. En 1784, on y comptait 1,522 habitants, y compris ceux de la banlieue. En 1840, la population de Halen était de 2,256 habitants reportés comme suit :

Dans l'enceinte de la ville, 650.

Dans les hameaux de Etsenryck et Bloemendael, 330.

Dans ceux de Velpen et de Rothem, 266.

---

(1) Gramaye, *Antiquitates Leoniæ*, p. 38.

Halenum, dit cet écrivain, urbs vetus sed misera et de qua nihil habeo quod memoriam mereatur. Bella leodicensia et geldrica effecerunt ut nunquam potuerit a malis suis respirare aut caput erigere.

Arce instructa fuit olim, sed sæpius vastata et denique per has turbas restituta.

Clades urbis nihil necesse recensere : tot fuerunt quot sunt bella.

Prætorium, curia, nosocomium cum virginum collegio esse solent, nunc nihil admodum reliquum est.

In ecclesia personatus est et plurium pagorum matrix.

Voy. également les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. VI, p. 311.

(2) Cette charte se trouve aux Archives générales du royaume.

A Loxberghe et Reinrode, 680.

A Zelck et Honsum, 330.

Au 31 décembre 1860, la commune de Halen comptait 2,485 habitants.

L'église de Halen est dédiée, comme il est dit plus haut, à l'apôtre saint Pierre.

Voici les autels ou bénéfices qui se trouvaient dans l'église de Halen, vers le milieu du xve siècle (1460), avec les revenus qui y étaient attachés :

1°	Le maître-autel.	fl.	60
2°	L'autel de Saint-Théobald		12
3°	» de Sainte-Catherine.		15
4°	» de Sainte-Marie (deuxième fondation) .		18
5°	» de Saint-Jean l'Évangéliste et de Sainte-Geneviève.		12
6°	» de Saint-Nicolas.		14
7°	» de Sainte-Marie (première fondation) .		40
8°	» de Saint-Pierre et Josse		10
9°	» de Sainte-Croix		10
10°	» de la confrérie de Notre-Dame . . .		8

Le droit de patronage de cette église appartenait autrefois au chapitre cathédral de Saint-Lambert, lequel, avec l'abbé de Saint-Trond, y levait la grande dîme.

L'hôpital de Halen, fondé vers 1410, n'existe plus aujourd'hui ; les biens ont été incorporés à la mense du Saint-Esprit de cette commune. En 1526, cet hôpital comptait 11 habitants (1). Le béguinage de Halen était déjà à son déclin en 1526, puisqu'on n'y trouvait, en l'année précitée, que deux béguines (2).

---

(1) *Bibliothèque des antiquités Belgiques.*

(2) *Ibid.*

L'ancien sceau de Halen fut accordé à cette commune par le prince-évêque de Liége, lequel, avec le duc de Brabant, en partageait la juridiction. Ce sceau appartient au XIIIe siècle ; son écusson porte un double aigle au-dessus duquel s'élève une banderolle. Dans l'exergue on lit en caractères du temps : *sigillum scabinorum de Halen, don. ecclesie Leodiensis.*

Halen était, au commencement du XVe siècle, le chef-lieu d'une mairie dont relevaient un grand nombre de villages avoisinants, savoir : Ghemp, Winghe-Saint-Georges, Kieseghem, Gheet-Betz, Corthenaken, Capellen, Wever, Kersbeek, Meensel, Attenrode, Zuerbempden, Glabbeeck, Deurne, Webbeekom et Assent.

Le riche dépôt des archives à Bruxelles est en possession de la plupart des registres concernant l'ancienne mayerie de Halen, à partir de l'année 1405 jusqu'en 1788.

Nous donnons ci-après la liste des mayeurs de Halen d'après les manuscrits précités :

Libert Zauwen.	1405-1417
Henri Keurinckx	1417-1420
Goswin van Selke	1420-1425
Jean van Nederhem	1425-1431
Laurent van Meensel.	1431-1433
Geldolphe van Winde	1433-1435
Jean van Nederhem	1435-1436
Guillaume de Cliever	1436-1459
Jean vander Eycken	1459-1461
Jean vanden Hove	1461-1464
Jean vander Eycken	1464-1466
Jean vanden Hove	1466-1473
Henri vanden Dale	1473-1474
Nicolas vande Venne.	1474-1475
Jean van Lathem.	1475-1476

Philippe de Zwane 1484-1489
Henri van Beringhen. 1490-1494
Sohier Claes 1494-1533
Christophe Du Hem 1533-1539
Engelbert vander Vorst, chevalier, seigneur de Lombeeck. 1539-1552
Les héritiers vander Vorst 1552-1556
Jean van Craywinckel 1556-1572
Les héritiers van Craywinckel 1577-1583
A cause des troubles intestins du pays les comptes de la mayerie de Halen ne furent plus présentés depuis 1583 jusqu'en . . . 1608
Josse vander Vorst 1608-1613
Jean Lamberti 1624-1626
Corneille De Bruyn 1627-1640
Arnould Langevelle 1644-1655
Jean Cammaert 1656-1661
S.-P. Severyns 1761-1788

Les hameaux de Zelck et de Loxberghen, qui font aujourd'hui partie intégrante du territoire de Halen, étaient autrefois des seigneuries particulières; aussi, dès les temps les plus reculés, ces localités forment des paroisses spéciales; l'église de Zelck, qui fut rebâtie au dernier siècle, est dédiée à saint Pancrace; celle de Loxberghen, reconstruite à la même époque, a pour patron l'apôtre saint André.

NOTES

POUR L'HISTOIRE DU THÉATRE A ANVERS.

L'histoire du théâtre, en Belgique, est toujours à faire Personne, à notre connaissance, n'a essayé encore de présenter, d'une manière complète et générale, le développement de cette institution chez nous, d'étudier son influence sur la civilisation, la littérature et les arts. Quelles sont, en Belgique, les plus anciennes traces de représentations dramatiques? A partir de quand les représentations, longtemps confinées dans l'intérieur des chambres des rhétoriciens, sont-elles devenues publiques, et quelle part les communes ont-elles prises à leur organisation? Nos pères ont-ils pu applaudir, au temps de leur apparition ou du moins peu de temps après, les chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine, de Molière et même de Shakespeare [1]? Quand s'est introduit chez nous l'opéra et quelles ont été ses destinées?

A toutes ces questions, et à bien d'autres encore que l'on peut formuler sur le même sujet, il serait difficile de

---

[1] L'addition de ce dernier nom n'étonnera personne, quand nous aurons dit qu'on trouve, aux Archives de Bruxelles, la preuve qu'en 1605, une compagnie royale anglaise obtint l'autorisation de donner à Bruxelles des représentations. Nous devons ce renseignement à notre collègue M. Ch. Duvivier.

répondre en consultant les sources imprimées. Sans doute, ça et là, dans quelques histoires particulières de villes, on trouvera des renseignements, mais ils sont très-clair-semés et concernent, pour ainsi dire, uniquement l'historique des édifices, relativement modernes, consacrés aux plaisirs dramatiques. Mais on y chercherait en vain, et, hâtons-nous de le dire, cela ne devait pas entrer dans leur cadre, on y chercherait en vain des détails sur les pièces qu'on y a jouées, sur les auteurs et les acteurs, sur l'influence enfin que le théâtre a exercée.

La plupart des faits et gestes du théâtre, en Belgique, sont latents encore dans la poussière des archives : ils en seront exhumés, petit à petit, comme tant d'autres documents relatifs aux arts, aux sciences et aux lettres, que l'on publie chaque jour.

Les deux pièces que nous donnons ci-après appartiennent aux archives privées de M. le baron de Vinck, et fournissent des détails curieux et inédits, croyons-nous, sur le théâtre d'Anvers à la fin du XVIIe siècle. Il y est question déjà du droit des pauvres sur les recettes.

Notre ami, M. P. Génard, archiviste d'Anvers, a bien voulu compléter ces renseignements par les détails suivants, qu'il a tirés du vaste dépôt dont il a la direction :

« D'après les renseignements recueillis à l'hôtel de ville, les bâtiments de l'ancien théâtre, autrefois connus sous le nom de *Tapissierspand,* appartenaient à la ville, et la salle de spectacle proprement dite était une propriété des hospices civils. La ville louait une partie des bâtiments, tels que le café du spectacle, des magasins, des caves, etc.; ces locations lui rapportaient, en dernier lieu, un loyer annuel de fr. 502-98. De leur côté, les hospices civils louaient la salle de spectacle aux directeurs exploitants, et cette location leur rapportait, année commune, une somme d'environ

3,000 francs. En outre, l'administration des hospices, concurrémment avec celle du bureau de bienfaisance, jouissait d'un droit de représentation fixé à 10 p. % de la recette brute. Malgré cela, l'exploitation de l'ancien théâtre ne coûta jadis aucun sacrifice à la caisse municipale. Ce n'est que trois ou quatre ans avant la démolition de ce bâtiment, que la ville accorda un subside au directeur, et ce subside ne s'est jamais élevé au delà de 4,000 florins par an.

« Du chef de la cession de l'ancienne salle de spectacle, pour être démolie, les hospices civils ont obtenu de la ville une indemnité de 30,000 florins, constituée en une rente annuelle de 1,500 florins.

« Le *Tapissierspand* fut établi, en 1551, par le célèbre Gillebert Van Schoonbeke, à la place des anciens *Schuttershoven* (jardins des arbalétriers); en 1711, après le déclin des grandes fabriques de tapisseries, ce bâtiment fut transformé en théâtre; il fut incendié en 1746, et rétabli en 1750. On possède, à l'hôtel de ville, un dessin du *Tapissierspand* et de l'ancienne salle de spectacle. La plupart des souverains qui ont visité Anvers au XVIIIe siècle, ont assisté aux représentations de nos comédiens. Ajoutons que le théâtre actuel se trouve à la place qu'occupait l'ancien. »

C. R.

Sur ce quat esté remontré à Son Exc. de la part des aumôniers de la ville d'Anvers, qu'ils auroient érigé une compagnie des comédiens qui représentent au profit des pauvres, et comme il seroit à craindre que quelques autres comédiens étrangers, soit flamens, françois ou autres, pouroient, avec le temps, prétendre à y représenter leurs comédies, ou quelques autres personnes y vouloir faire voir publiquement quelques bestes féroces, marionettes

ou autres machines, et ainsi directement au préjudice de l'intérest desdits pauvres; pour à quoy prévenir, les remonstrants ont très-humblement supplié Son Ex. être servie de deffendre à tous comédiens étrangers, comme en l'an 1673, le comte de Montry lors gouverneur général de ce pays, auroit deffendu à tous comédiens flamans de ne jamais représenter leurs comédies dans ladite ville et à tous autres d'y faire aucunes représentations publicq, soit des bestes farouches, marionettes, ou machines, sans avoir premièrement donné une aumosne aux pauvres à arbitrer, pour mettre annuellement l'avance à rente et faire par occasion une place propre pour représenter leurs comédies et opéra avec plus d'éclat et machines; Son Exc., choses considérées et sur icelles eu l'avis du chancellier et gens du conseil du roy, nostre sire, ordonné en Brabant, inclinant favorablement à les humbles supplications et réquêtes desdits aumosniers de la ville d'Anvers suppliants, a défendu comme elle deffend par cette à tous comédiens étrangers de représenter en ladite ville d'Anvers leurs comédies, ensemble à tous autres d'y faire aucunes représentations publieques, soit des bestes farouches, marionettes ou machines, sans préalablement avoir donné une aumosne à arbitrer auxdits pauvres pour en faire l'employ que dessus, ordonnant ladite Exc. à tous ceux qu'il apartiendra de se régler et conformer selon ce. Fait à Bruxelles, le 26 novembre 1683. Plus bas étoit. Accordé à minute originelle qui repose au archives du conseil privé, test., etc.

Soubsigné J.-A. Snellinck.

Sur ce qu'a esté remontré à Son Exc., de la part des aumôniers de la ville d'Anvers, que leurs prédécesseurs ont érigé une académie pour représenter publiquement les comédies et opéra au profit et soulagement des pauvres avec l'agréation des gouverneurs gr̄aux des Pays-Bas, et comme la place était trop petite pour faire les grandes représentations, les prédécesseurs de Son Exc. auroient ordonné de mettre à rente le proffit qui en résulte

pour achepter une place plus propre et l'unique but des suppliants étant d'avancer et protéger les pauvres, ils ont très-humblement supplié Sadite Exc. d'être servie de déclarer que personne de la ville ou estrangers ne pourront représenter aucune comédie ou opéra pour de l'argent que sur le théâtre ordinaire, avec le consentement des suppliants, et que des spectacles ou exhibitions publicques, des danseurs de corde, des bestes farouches et sauvages, oyseaux rares, marionettes ou autres semblables, les pauvres profiteront le quart de ce que l'on paye et que les suppliants pouront se servir des estrangers tant acteurs que instrumentistes et autres qu'ils trouveront plus propres pour représenter ledit opéra et comédies; Son Exc., les choses susdites considérées et sur icelle eu l'avis, tant du marckgrave que du magistrat de la ville d'Anvers, inclinant favorablement à la requeste desdits aumosniers suppliants, a déclaré ainsi qu'elle déclare par cette que ledit marckrave continuera en sa possession d'admettre seul les comédies et autres spectacles en laditte ville, et doresnavant la quatrième partie de proffits en revenant sera appliqué aux pauvres de laditte ville, ordonnant Sadite Exc. à tous ceux qu'il appartiendra de se régler et conformer selon ce. Fait à Bruxelles, le 23 d'avril 1686. Plus bas était : Accordé à la minute originelle, reposante aux archives, test., etc.

Soussigné sec. Snellincx.

MÉLANGES.

Documents inédits pour servir à l'histoire du nord de la France et de la Belgique sous Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche (1477-1482).

Toujours généreux, les sujets de la maison de Bourgogne venaient de consentir une aide « pour le paiement de certain grant nombre de pionniers, que le duc (Charles le Téméraire), entendoit mener avœc lui au prouchain voiaige qu'il avoit intencion de faire avœc le roy d'Engleterre. »

Lille dut payer xij c l. pour sa part.

En novembre, le messager, envoyé à Nancy, que le duc assiégeait depuis le 25 octobre, rapporte des lettres de ce prince et de Mons. de Bieures, contenant « comment il avoit paix finable aux Allemans. »

D'autres chevaucheurs lillois le trouvent, qui, à Orbe, sur les marches de Savoie; qui, emprez Lozenne. Un troisième fait connaître « qu'il avoit eu rencontre contre ses anemis les Suistes. »

Quant à celui qui part à la fin de septembre, il le rejoint à Rivières.

Le 12 janvier, on apprenait la déroute complète de Charles le Téméraire, la veille des Rois, à Nancy, et on envoyait en toute hâte à Arras, pour en informer MS. de Ravestain; puis, à Namur, pour connaître tous les détails de ce désastre.

Toutefois, un autre chevaucheur déclare, à son retour de Gand, « qu'au dit lieu, l'on avoit escript lettres par lesquelles l'on povoit prendre et avoir espoir que la personne de MS. estoit en sanetté. »

Trois jours après (18 janvier), on fait interroger Jehan Dossur,

marchand de Cambrai, alors à Menin, pour savoir des nouvelles de MS. « que l'on maintenoit estre en vie et saneté. »

Pour éviter les surprises, le magistrat de Lille ordonne que les alentours de la ville seront inondés, et envoie, à cet effet, à Harnes, « fouquières et courrières rompre les escluses et ventilles, qui tenoient les eauwes des viviers desdits lieux, afin que, au moyen de ladite rompture, lesdittes eauwes euissent leur deschente ès fossez, faisant forteresse à ceste ditte ville et ès praries et aucuns lieux bas abordans pour la plus grant fortificacion d'icelle ville. »

Ayant su pénétrer les projets ambitieux de Louis XI, il faisait parvenir à Gand les lettres écrites par Mons. de Fiennes, alors à Douai, lesquelles contenoient « qu'il avoit esté advertis par homme, noble chevalier, que le roy avoit déclairié, lui estant à Peironne, qu'il se tenoit aussi seur du chastel de Lille comme il faisoit du chastel dudit Peironne. »

On faisait, en même temps, connaître aux députés lillois (à Gand) le traité fait avec le roi par la ville d'Arras [1] « afin qu'ils en advertissent Marie de Bourgogne (*A*). »

A sire Marck Noël, pbre d'Arras, on présentait iiij lots de vin de Beaune, « pour honneur de ce qu'il estoit arrivé à Lille pour tirer devers la duchesse, adfin de l'advertir des manières que tenoient ceulx d'Arras envers le roy. »

Quant aux compaignons de Seclin, qui avoient appréhendé et conduit à Lille un homme de Tournai chargé de lettres pour le roi, lequel fut exécuté à mort, ils recevaient xxxvj s. de courtoisie.

Sûrs d'être largement payés, les compagnons de guerre recrutés pour la défense de la ville, se présentèrent en si grand nombre « que Jehan de Luxembourg, capitaine général de Flandre, se vit dans l'impossibilité d'enrôler ceux qui lui étaient indispensables pour la défense du pays. »

---

(1) *Voy.* Commynes, édition Dupont, t. II, pp. 96 et suiv.

Certain, toutefois, d'être compris, alors qu'il ferait appel au patriotisme des échevins, il leur exposa l'état des choses et les engagea (ce qui fut accepté) à s'adresser à Mess. Charles d'Oignies, S^r d'Estrées, qui, « moyennant mil escuz (1) val. ij^m iiiij^c l. » leur fournirait cinq cents combattants.

Le danger devenant plus imminent, on fait (en août) « le ghet de jour par les champs, pour le sceurté des labouriers qui meschonnoient les biens à l'environ de la ville (2). »

Les Français vinrent même jusqu'aux portes de Lille, puisque le comptable porte en dépense xviij s., « prix de douzaine de flèches, délivrées à deux compaignons englès, le jour que les Franchois vinrent escarmucher à la porte St-Pierre. »

Pour tromper leurs adversaires, les troupes de France empruntaient parfois leurs couleurs. Ainsi, en mars 1477 (v. st.), les échevins de Douai avaient fait avertir ceux de Lille, « que les Franchois avoient fait faire en la ville et cyté d'Arras la quantité de cinq cens robes *à la fachon d'Alemaigne*, (3) pour, par ce moyen, faire quelque entreprinse et décepvoir aucunes villes, ou forteresses, ou sur aucuns gens de guerre du party de l'archiduc. »

Longtemps auparavant, on avait envoyé à Wadrin « compaignons de guerre, pourtant que la renommée estoit que les Franchois y devoient faire entreprinse. »

Six autres sont dirigés sur Habourdin « pour aydier à garder le passaige. »

Par ordre du capitaine, on faisait aussi saisir les places de Molmont et des prévostez, appartenant à Mons. de Croisilles, « pour ycelles tenir en l'obéissance de Mademoiselle de Bourgongne, tant que autrement y seroit pourveu, pourtant qu'il estoit

---

(1) A xlviij s. l'écu.

(2) Nous voyons ailleurs que le guet dut constituer prisonnières plusieurs femmes que l'on disoit franchoises.

(3) Ailleurs : paltos à le croix Saint-Andrien ; paltos *aux parures de MS.*

voix et renommée que ledit Sr de Croisilles s'estoit rendu Franchois. »

A l'approche de l'ennemi, il était d'usage de sonner les cloches, car l'argentier nous dit que « pluiseurs personnes de Flandres et ailleurs estoient arrivez (à Lille) en grant nombre au son des clocques, pour résister aux entreprinses des ennemis. »

En novembre, les députés de Lille et de Douai se rendent à Bruxelles, pour faire connaître la position critique de cette dernière ville, qu'il était indispensable de ravitailler, et pour signaler en même temps les nouvelles entreprises de l'ennemi, qui enlevait les laboureurs et ravissait tout.

En mars, nouveau message à Gand, pour prévenir MS. « que les Franchois estoient délibérés de brief ravitaillier la ville de Tournay. » Aux échevins de St-Omer qui, quelques jours après, confirment cettte nouvelle, Maximilien répondit « que sans heure ne délay, il venroit atout son armée à Lille, pour entendre et besoignier à l'empeschement du passaige desdis vivres. »

Ces lettres l'avertissaient aussi « que les Franchois se assembloyent à grant puissance, à cet effet, et qu'ilz avoient conclud de, pendant ce temps, faire emprinse au noef fossé et au Pont d'Esterres. »

La position s'aggravant toujours, les échevins, pour obéir aux ordres de MS. de Chymay (Philippe de Croy), lieutenant général de l'archiduc, et de MS. de Fiennes (Jacques de Luxembourg), maréchal de l'armée, font porter lettres à Maximilien (14 mars), à Gand, par lesquelles ils lui mandent que « les Franchois s'estoient assemblés l'environ Lens [1], en Artois, à grant

---

[1] Longtemps après, on suppliait ce prince « qu'il fesist réparrer la ville de Lens, pour y mettre garnison. » Dans une autre circonstance, les échevins chargeaient le messager, qui devait annoncer à l'archiduc la triste nouvelle de « la malle fortune advenue sur les gens de guerre de Lille, au Pont-à-Bouvines, » de faire prévenir MS. de Fiennes, alors à Gand, et qui se disposait à rentrer à Lille, que « ceulx de la garnison de Tournay avoyent fait faire de cincq à six cens paltos à sa parure, à

puissance, à intencion de ravitaillier la ville de Tournay, à quoy sans plus grant puissance, l'on ne pouroit remédier [1]. »

Au même courrier, sans doute, étaient confiées d'autres lettres, adressées au magistrat de Gand, « pour l'advertir comment eschevins (de Lille) estoient advertis que les Franchois s'estoient vantez que, aprez qu'ilz auroient ravitaillié à puissance la ville de Tournay, ilz enteroient en Flandres et y feroient le plus de mal que possible leur seroit, adfin que lesdis de Gand y fesissent prendre garde. »

Le 9 avril, celui qui se rend par ordre de la cité au Pont à le Sauch, « pour savoir comment ceulx de la garnison de Lille quy y estoient allez pour copper chemin aux Franchois qui estoient venus courre sur le chemin de Douay, besoingneroient sur lesdis Franchoix, » rapporte, à son retour, bien tart en la nuyt, « que les Franchoix ont esté ruez jus. »

Quelques jours après (16 avril), on fait signifier aux habitants de Commines, Wervy et des autres villages voisins, que l'ennemi est « en grant puissance » entre Lille et la Bassée, (*B*), « adfin qu'ils fuissent sur leur garde. »

A la nouvelle (que le magistrat fait parvenir à Maximilien, à Bruges) que Louis XI assiége Condé (*C*), ce prince ordonne à de Fiennes que, « à toute diligence, il fesist tirer les gens de guerre estans à Lille, à Ath, en Haynau. »

Ce secours fut inutile : Condé capitula, et, le 2 mai, les échevins envoyaient à Gand, « pour faire connaître à l'archiduc ce funeste événement. »

Puis, il faut faire prévenir les villes de Wervy et d'Yppre que « les Franchois se assembloient à l'entour de Béthune à intencion de faire une entreprinse sur le pays de Flandres et passer le rivière du Lys; » il faut mander à Guillaume de Flechien,

---

intencion de venir au-devant de lui, pour ruer jus luy et sa compaignie. »

[1] On mentionne aussi la « boutaille » de vin et du pain, présentés à Mons. Despieres.

« capitaine des ii° archiers et piquenaires, » à la solde de la ville, et postés à Noefglise, « qu'ils se mettent sous les ordres de Mons. de..., pour aidier à garder le passaige. »

Le 5 juin, Maximilien est prévenu que Louis XI réunit toutes les garnisons des places voisines, auprès de Cambrai, « à intencion, comme l'on disoit, de livrer bataille. »

De son côté, le héraut de l'Espinette va trouver MS. le comte de Romont (1), capitaine général de l'armée de par deça, Mons. de Habourdin (*sic*), et les autres chefs alors campés devant la Bassée, « afin de connaître l'état des choses. »

Peu soucieux d'observer la trêve proclamée, les Français ne cherchaient qu'un prétexte pour en venir aux mains, aussi, envoyait-on (le 11 juin) vers le prince, en son camp lez Douay, « pour l'avertir de certaines entreprinses faites par les Franchois, durant le seur estat estant entre MDS. et le roy. (*D*). »

Le 21 juin, le messager se rend auprès de l'archiduc, « estant lez le Pont à le Sauch, pour acompaignier et guider de nuyt Charles de Lattre, lequel portoit nouvelles à yceluy MDS. que NTRD, *madame la duchesse*, son espouse, estoit acouchié d'un beau filz (2). »

Au mois d'août (le 7), l'affluence des marchands français qui, profitant de la trêve, venaient acheter des chevaux, des armes et des équipements de guerre, engage le magistrat à faire connaître au prince les graves inconvénients qui pourraient en résulter.

Le messager qui, un mois auparavant, s'était transporté dans l'ost de MS. de Fiennes, à Pont-à-Wendin, se rendait en conséquence à Bruges.

Connaissant l'indiscipline des troupes de l'archiduc, les échevins avaient, en effet, envoyé vers lui, « affin de le requérir que son très-noble pleisir fust, à son deslogement du Pont-à-

---

(1) Romont (Jacques de Savoie), époux de Marie de Luxembourg.

(2) Philippe le Beau, né le 22 juillet, suivant les historiens; le 22 juin, selon Molinet (t.II, p. 156). Nos registres donnent donc une date nouvelle.

Wendin (1), faire à ses gens de guerre prenre leur chemin ailleurs que par Lille et le chastellenie, ou au moins les faire passer légièrement oultre, sans y séiourner, pour éviter ad ce que les biens estans à l'environ de laditte ville ne fuissent mengiez et despensez par lesdis gens de guerre. »

On tâcha aussi de rompre les « passaiges du Pont à le Sauch et du Pont-à-Wendin. »

Puis, il faut faire rompre et démolir le Pont-à-Trésin, « en tel fachon que l'on n'y peult passer à car, ne à cheval, ne aussy le rédéfier, synon à grant longheur de temps, et ce, affin de empescher le passaige des vivres que l'on pouroit mener à Tournay. »

Le Pont-à-Bouvines est aussi démoli et on y fait « de grans fouynes (2), plus avant que fait n'avoit esté auparavant. »

Les échevins trouvaient aussi moyen de retenir durant plusieurs jours « le trompette de Mess. Meurisse, capitaine à Tournai, pour tant que MS. le duc (l'archidue) et son armée s'est mis aux champs pour tirer sur le Tournesis, adfin que laditte trompette n'en reportast nouvelles audit lieu de Tournay. »

Les Français avaient envahi les villages voisins de Lille, car on faisait remettre iij s. iiij d. à une femme envoyée à Habourdin, pour savoir « se les Franchois refoisoient le pont dudit lieu comme on avoit rapporté. »

Nous avons parlé ailleurs des chausses-trapes que l'on avait fait placer au passage de Pont-à-Wendin (3), ajoutons ici que l'on faisait saisir les « ares de yf » qu'un marchand de Tournai avait achetés à Lille.

---

(1) On parle du premier voyage de l'artillerie au Pont-à-Wendin, du « second voiaige que on fist, qui fut envers Tournay, et du voiaige qui se fist à Douay, pour acompaignier MS. »

(2) On dit ailleurs qu'ils ont « rengrangié et raparfondy la fouyne faite audit Pont-à-Bouvines, pour, par ce moyen, empescher que certain pont, que avoyent fait faire lesdis Franchois, pour passer audit lieu, ne peust servir selon les mesures qu'ilz avoient prinses. »

(3) *De l'artillerie de la ville de Lille*, p. 15, note 4.

Le 16 juin 1479, les échevins de Douai faisaient avertir leurs confrères de Lille que « les Franchois s'estoient de nuyt venuz embuschier à grant puissance auprès de leurs portes, à intencion de faire emprinses sur laditte ville, à l'ouverture de leursdittes portes, affin que l'on prinst bonne garde à cestedite ville (1). »

A Wallerant Waucquet, qui leur avait apporté « les nouvelles de la journée que avoit eu MS. contre ses ennemis, meismes les noms d'aucuns chappitaines franchois qui estoient demourez mors à laditte journée, » on alloue xiiij s.

Cet échec avait peu intimidé toutefois les troupes de Louis XI, car l'argentier nous dit que les échevins furent prévenus « que les Franchois se assembloient en grant puissance à Béthune, à intencion de faire une course quelque part. »

C'était, sans doute, pour mieux surprendre l'ennemi, qu'ils avaient fait confectionner, si nous en croyons l'avis transmis à Lille par les échevins d'Arras, « les ij^c paltofz aux parures de MS. de Beures. »

De son côté, madame de Commines reçoit la nouvelle « que les Franchois s'estoient vantez de faire entreprinse sur la ville et chastel de Commines, » défendus alors par Josse de Hallevin.

L'archiduc se trouvait alors à Therewane (fin juillet), et bientôt le messager rapportait les lettres de Mess. Despierre et d'Estrée, concernant la journée obtenue par MS. contre ses ennemis.

Quelques jours après (11 août), le hérant de l'Espinette remettait au magistrat d'autres lettres de Maximilien lui-même, contenant « la victoire par lui eue contre ses ennemis le vij^e jour d'aoust, auprès de Terrewane (2). »

Le 15 août, on présentait xij lots de vin à MS. de Fiennes, « pour honneur de ce que ledit jour il estoit venuz à Lille et retourné de la bataille que avoit eu MS. *le duc* contre ses adversaires, où il estoit demourez victorieux. »

---

(1) Consult. Harduin, *Mém. hist. sur Arras et l'Artois*, p. 154.

(2) A Enguinegatte.

On faisait aussi remettre xxxj escus, val. lxxxiiij l. viij s., aux quatorze ou quinze chirurgiens de la ville, « qui avoient pansé de vij à viij^{xx} poures gens vivendiers et autres, navrés à cette bataille et amenés à Lille. »

Nous voyons qu'en octobre l'archiduc se trouvait au Mont-Saint-Eloy, puisqu'on transmettait aux échevins d'Ypres l'ordre d'y conduire des vivres, et qu'une femme fut envoyée à l'environ d'Arras, « pour savoir des nouvelles de MS. *le duc* et de son armée, qui estoit *au Mont-Saint-Loy.* »

On apprenait aussi la prise du château de Malaunoy (1), et bientôt il fallait payer la moitié des honoraires alloués aux chirurgiens qui avaient traité les xxxij compagnons de guerre (envoyés à Lille) « qui y furent escaudez au moyen du feu qui se boutta en ung tonneau de pouldre de canon. »

Appréhendant les entreprises toujours plus hardies de Louis XI, Maximilien priait le magistrat de Lille de prendre des informations, à l'effet de connaître si l'ennemi ne se préparait pas à quitter la Bourgogne pour envahir de nouveau les Pays-Bas.

Pour satisfaire le prince, les échevins s'adressaient à Jehenne de Le Haye qui, moyennant quatre écus, val. ix, l. xij s., se rendait à Saint-Quentin, Nostre-Dame de Liesse, Rains, Nostre-Dame du Rouget et autres lieux du pays de France, tirant vers Bourgogne.

Les environs de Lille éprouvèrent bientôt d'immenses pertes.

Le 27 novembre, l'ennemi pénètre dans les faubourgs, où il livre aux flammes plusieurs maisons.

A Pont-à-Vendin, il livre à l'exécuteur des hautes œuvres plusieurs grands seigneurs des États de l'archiduc; puisque le magistrat y dépêche un homme de confiance, « pour veoir aucuns compaignons que les Franchois avoient illecq fait pendre, pour ce que la renommée estoit qu'il y avoit aucuns grans seigneurs des pays de MS. *le duc.* »

---

(1) Entre Lillers et Aire. *Voy.* HARDUIN, *ouv. cit.*, p. 159.

En décembre, le messager se rend à Gand et à Courtrai, et fait connaître aux magistrats de ces deux cités « la course faite à grant puissance par l'ennemi, qui avait bouté feux en pluiseurs villaiges à l'environ de Lille. »

En mars, nouveau message vers le prince et les trois membres des Flandres pour les « advertir que, nonobstant la trève, les Franchois faisoient journellement courses en la chastellenie de ceste ville ou pays de la Leue; prenoient les poures laboureurs prisonniers et les renchoienoient; ensemble pilloient et reuboient tout ce qu'ilz povoient trouver [1]. »

Pour s'opposer à leurs audacieuses entreprises ils réclamaient deux cents hommes de guerre à cheval.

Dans une autre circonstance, on faisait présenter xxiiij lots de vin à Bauduin de Croix, écuyer, et au bâtard de Fevin, chiefs de lx hommes de guerre, nouvellement mis sus, « pour honneur de ce qu'ilz avoient fait une grosse destrousse sur les Franchois, qui estoient venuz rober et pillier les laboureurs de la chastellenie, nonobstant la trève, dont il en y eubt pluiseurs mors sur la place et grand nombre de prisonniers, desquelz il en y a eu xij exécutez à mort. »

Longtemps après (en juin), « maistre Jehan le Franchois, conseillier pencionnaire de la ville, alloit remonstrer à la loi de Gand les composicions que faisoient aucuns Franchois estans à Douvrin et à Lens, sur les manans ès villaiges de la chastellenie, par manaches de brûler leurs maisons : et meismes, en avoient de fait brûlet aucunes, parce que ceulx à qui elles appertenoient ne se estoient volut composer. »

Pour faire cesser toutes ces vexations, il suppliait ceux de Gand et du pays des Flandres de « mettre sus aucun bon nombre de gens, pour aydier à les expulser. »

Bientôt on avertit, à Gand et Courtrai, que les Français se sont

---

[1] En 1479, les laboureurs se virent contraints de requérir Maximilien « de avoir congié de eulx *apatir* aux Franchois, pour labourer. »

présentés avec une nombreuse artillerie devant Seclin, où ils ont séjourné, « à intencion, comme le renommée estoit, de brûler toute la chastellenie et entrer par ce quartier en Flandres. »

« Messieurs, ajouta le chevaucheur, sont en outre informés qu'ils font construire des ponts à Béthune et s'assemblent à puissance à l'environ de Therewanc, pour faire quelque entreprise. »

Les rigueurs de l'hiver ne mettaient pas même un terme à ces courses incessantes. Ainsi, le 10 février, nous voyons que les cullevriniers et les canonniers ont accompagné les compagnons de güerre « qui estoient widiez de la ville sur les Franchois, alors campés près de Thumesnil et des Faces (1). »

Louis XI avait conservé de nombreux partisans à Tournai, car, en mai 1481, on faisait prévenir les échevins de cette cité « qu'au moyen d'aucuns de laditte ville, les Franchois avoient intencion de eulx boutter en garnison dedens ycelle ville de Tournay, affin que eulx y prenissent garde. »

Déjà le messager de Douai avait fait connaître que « Quarquelevent, chappitaine du roy, se devoit venir boutter en garnison à Tournay, en grant nombre de gens de guerre Franchois. »

Quelque temps après, les villes d'Ypre et de Bruges étaient averties que l'ennemi « se assembloit dans le dessein de faire le gast en ce quartier, ou quelque autre lieu, sur le west de Flandres. »

Afin de prévenir les ruses de guerre, que nos lecteurs connaissent déjà, Maximilien faisait publier un placard obligeant

---

(1) « Le penultisme de mars, jour du joedi absolut » (jeudi saint, Pâques, le 2 avril, *Art de vérifier les dates*, t. I, p. 297, éd. in-8°), le magistrat avait fait offrir xij lots de vin « à Mons. de Biaumanoir, lieutenant de messire Jehan de Luxembourg, au bastart de Fenin, à Petit-Jehan Darminach et à d'autres gens de guerre, à leur retour de certaine destrousse par eulx faite ledit jour de certain grant nombre de Franchois qu'ilz avoient rencontré environ le villaige d'Astices. »

les manants *à s'habiller aux parures de ceulx de Flandres : c'est assavoir de sanghin et de blancq.*

Les capitaines de l'habile Louis XI mettaient, il est vrai, en œuvre tous les stratagèmes pour surprendre les places de guerre. Ainsi, le jour de la Toussaint, les échevins de Bruges faisaient prévenir leurs confrères lillois « qu'ung manant de Bruges avoit receu lettres d'un sien amy, demourant à Calais, lesquelles contenoient certaine emprinse, que l'on disoit estre concheue par les Franchois, et les préparatoires par eulx faites à ceste fin, *comme de peaux de mouton soufflées,* eschielles et autres choses servans à prendre villes et forteresses. »

Bientôt après, le messager de Douai s'empressait de leur annoncer que cette nouvelle n'était que trop vraie.

Le passage de Pont-à-Vendin étant depuis longtemps considéré comme un poste des plus importants, les échevins avaient grand soin (1482) de l'intercepter, « afin d'empescher que les Franchois n'y prendesissent leur passaige, pour courre le pays de Carembault. »

Précautions, hélas ! inutiles, puisque bientôt on se voit forcé de faire savoir à l'archiduc et aux états, alors à Gand, que Loos, Habourdin, Esquermes, Wanebrechies, Marquette, Bondues, Torquoing et d'autres villages sont complétement ruinés.

Pour calmer les alarmes cruelles des populations, qui venaient d'apprendre que le roi avait enjoint à ses capitaines de la province d'Artois de brûler la chastellenie de Lille, endedens le xij^e jour de may, on se hâtait d'envoyer vers messire Adrien de Rassaignien, alors à Courtrai.

Peu de temps après (juillet), les Français fourragent les environs d'Hesdin et parviennent à s'emparer de la ville d'Aire [1]. Une procession avait été célébrée durant ce siége, car l'argentier porte en dépense la somme déboursée « pour xxxvj *estaneus,* pes. ix l. de cire (à vij s. la liv.), portés à certaine procession,

---

[1] Commynes, t. II, p. 257.

générale et bien dévotte, qui fut faite de tous les colléges de la ville, lorsque les Franchois estoient à siége devant la ville d'Aire (*E*).

Dans un prochain article, nous ferons connaître les précieux documents que nous ont fournis les archives de l'hôtel de ville de Lille sur les troubles des Pays-Bas.

De la Fons-Mélicocq.

ADDITIONS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1476-1477. (*A*) Les échevins de Béthune envoient à Gand et se plaignent « que Mons. du Bos, qui avoit en garde le chasteau de leur ville, a emporté ses biens et artillerie, en y délaissant seullement pour chief de la garde dudict chastiel Jehan du Bos, son filz, quy est jone escuier, et quy jamais ne estoit armé. »

Marie de Bourgogne et la veuve de Charles le Téméraire font remontrer, dans les états tenus à Gand, « le grant deul et amertume de cœur qu'elles avoient cause de mener plus que jamays, pour le trespas de défunct, de noble mémoire, le duc Charle, que Dieu asoille, et des nobles quy en sa compagnie estoient..., à la malle journée de Nanssy. Qu'elle veoit le roy de Franche, à force et puissance de gens d'armes, si avant entrer en sa conté d'Arthois et ailleurs en ses pays, et désia avoit prins et mis en son obéisance pluisseurs places et fortresses, et y fait grant foulle de guere. »

Elle parle ensuite de l'ambassade qu'elle a envoyée à Louis XI.

Pour la garde de Béthune, Marie de Bourgogne nomma MS. de Savoye capitaine et le fit « acompagnier de iij^c^ compaignons de guerre, lesquels reçurent de la princesse ix^c^ l. pour un mois. » Elle y ajouta ij^c^ l. pour l'artillerie et les fortifications et trois tonneaux de poudre à canon.

« A MS. de Savoie et, en son nom, à Baudechon Macquaire,

son clerc, vj^{xx} l., « pour ung cheval présenté à icelluy S^{r}, en rémunération des services qu'il avoit fais à laditte ville, lui estant capitaine d'icelle, auparavant la reddition d'icelle faite en la main du roy. »

Béthune, voyant les Français s'approcher, demande à la princesse Marie « qu'elle fust contente que la ville fist pareil traictié que avoient prins ceulx d'Arras. »

« Au grant huissier d'armes du roy, nostre sire, auquel mesdis S^{rs} ont ordonné en fourme de courtoisie, le second jour d'apvril, an LXXVII, (v. st.), avant Pasques (Pâques, le 6 avril), iij flourens de rineq, val. v l. vj s., au jour de l'entrée du roy en icelle ville de Béthune. »

« A Pierre Gonnet laisné, pour les despens fais à son hostel par ung chevaucheur du roy qui avoit apporté lettres du roy de la conqueste que le roy avoit fait du chasteau de Hesdin, et pour despens par aucuns compaignons qui alèrent querir le cheval que les feullans (*feuillards, brigands;* Roquefort, Gloss.) avoient mis en la maison de Mons. de Longastre, à Anesin, » xliij s. x d.

7 avril après Pasques (1477). A monsieur le dauphin d'Auvergne (Louis Ier de Bourbon, comte de Montpensier), « ung des capitaines du roy, nostre sire, lequel avec ses gens venoient pour entrer en garnison à Béthune, auquel fut remonstré que par le traittié fait au roy, nostre sire, il ne devoit pas mettre de garnison en icelle, dont il se contempta et passa oultre, » xij los de vin (1).

On envoya vers Louis XI, à Boulogne, puis à Hesdin, pour excuser les habitans de ce qu'ils « n'avoient point rechut ne mis dedens la ville MS. le conte daulphin d'Auvergne. »

Il vint plus tard y tenir garnison, et alors on lui offrit encore x canes de vin.

---

(1) A ung hérault d'armes de mademoiselle de Bourgongne, nommé Charollois, qui fist rapport aux gens d'église, nobles et communaulté de ceste ville que MS. le bastart de Bourgongne conseilloit qu'on fist requeste au roy d'avoir tel traittié que ceulx d'Arras, iiij canes de vin.

« A xlvj compaignons de guerre de la ville de Béthune, lesquelz furent mis sups par mesdis S^rs^ les eschevins, prévost et mayeurs, le v^o^ jour d'aoust mil iiij^c^ lxxvij, affin de convoyer le roy jusques en la ville de Lillers, armés et habillez aux despens de pluiseurs des bourgois de laditte ville, auxquels compaignons pour faire leurs despens jusques audit lieu, fu payé à chascun iiij *grans blans,* val. en tout ix l. ij d. » (Arch. de l'hôtel de ville de Béthune, registre aux comptes.)

B. Jehan Molin, messaigier de pié de Béthune, fait deux voiaiges : est assavoir, l'un, pour porter lettres devers Mons. de Maigny, en la ville de St-Venant, lesquelles lettres mesdis S^rs^ avoient receu de MS. Jacques de Luxembourg, et lesquelles lettres, aprez ce que mondit Sr de Maigny les olt veues, ledit Jehan Molin les reporta en la ville de Le Bassée devers MDS. Jacques, affin que icellui S^r^ renvoiast querir les engiens à pouldre qu'il avoit en laditte ville et que, desia piecha, madame sa femme y avoit presté. »

« Au carton Mons. de Maigny, auquel fu donné x onzains pour le vin, affin qu'il ramenast en le ville le bonbardelle, qui estoit hors le porte de le Vigne, dont n'a riens fait. — 1476-1477. Mons. de Maigny, capitaine de cent lanches françoises, en garnison à Béthune, puis capitaine de cette ville. — A Mons. de Maigny, conseiller et chambellan du roy, nostre sire, et capitaine de cent lanches, qui retourna avec sa compaignie en garnison en ceste ville, iiij canes de vin. De 1477 à 1487, Louis XI accorda à ce seigneur le droit de lever, chaque année, iiij^c^ l. sur sa gouvernance de Béthune. » (Arch. de l'hôtel de ville de Béthune.)

C. Consult. Commynes, t. II, pp. 89-185. — 1478. « On envoie vers Mons. de Maigny, estant vers le lieu de Condé, pour lui faire scavoir comment la veille de l'Assencion lxxviii (1478), les Bourguignons avoient bouté feu ès faulxbours de Saint-Priy et du Rivaige. (*Ibid.*) — A Lille, on donne vij s. vj d. à un messagier de piet, pour ce qu'il avoit rapporté nouvelles de l'abandonnement fait par les Franchois des villes de Condet et Mortaigne. — Ms. de Fiennes avertit les échevins que le roi avoit

accordé de remettre ès mains de MS. les villes de Quesnoy et Bouchain (le P. Petit, *Hist. de Bouchain,* éd. de 1861, p. 148), et de faire widier ses gens d'armes de Tournay et Cambray. » (Arch. de l'hôtel de ville de Lille.)

D. On donne « xvj s. à ung messagier, envoyé par Ms. le conte de Cymay, lequel apporta les premières trêves de viij jours, accordées entre MDS. le duc (l'archiduc) et le roy, le xj^e^ jour de juing. »

Conservateurs des trêves : Ms. de Fiennes, pour le duc; (l'archiduc), MS. de Biaudricourt, pour le roi. (*Ibid.*) — (Consult. Thomas Basin, éd. Quicherat, t. III, p. 44.)

E. 1482 « Nous avoir feré deux queues, où l'en mist du pain, pour mener aveuc les gens de guerre, quant l'en assega la ville d'Aire, vj s. » — Le blé que l'on conduisit à Aire, lorsque cette ville fut réduite en l'obéissance du roi, exigea l'achat de 130 aunes de quenesvach, pour faire des bassières. (Arch. de l'hôtel de ville de Béthune.)

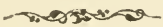

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Lisseweghe, son église et son abbaye, par Léopold Van Hollebeke. Bruges, typographie de Edw. Gailliard, 1863, in-4°, 252 pages, 11 planches et un grand nombre de vignettes dans le texte.

Alors que l'Église était tout dans le monde, quand la richesse, la science et le pouvoir étaient concentrés dans ses mains, les annales d'une abbaye considérable devenaient en quelque sorte l'histoire du pays, histoire plus intéressante et plus vraie que les chroniques de gestes et de batailles, puisqu'elle est celle du peuple même et de son émancipation du servage féodal. C'est autour de nos anciens monastères, par leur attraction puissante et à l'ombre de leur protection, que se sont formées lentement la plupart de nos cités. Le *moutier* était le germe, le noyau près duquel la population laïque venait se grouper pour chercher un refuge contre le brigandage des hauts barons.

L'abbaye de Ter Doest, à Lisseweghe, dans le voisinage de Bruges, avait eu pour origine une petite chapelle bâtie dans les premières années du xie siècle, par un seigneur de Lisseweghe, du nom de Gerembald. Au siècle suivant, la chapelle, agrandie et dotée par un descendant de Gerembald, nommé Lambert, devint un prieuré relevant de l'abbaye de Saint-Quentin, en Vermandois. Enfin, en 1174, le prieuré, émancipé par l'évêque de Tournai, Everard, fut érigé en abbaye indépendante, affiliée à l'ordre de Citeaux.

Les dons nombreux des fidèles et l'industrie des moines à défricher les terres incultes et à conquérir sur l'Océan les

polders de la Zélande, ne tardèrent pas à faire de Ter Doest une des plus opulentes abbayes du nord de la Flandre. Après l'abbaye des Dunes, elle occupait en richesses et en puissance, le premier rang dans le pays.

Lors de la création des nouveaux évêchés, sous Philippe II, la mense abbatiale de Ter Doest fut confisquée, pour être réunie (on ne disait pas encore annexée) à la dotation de l'évêque de Bruges. Ce fut le premier coup porté à l'existence du vieux monastère. Bientôt après les gueux firent le reste. En 1571, des paysans de Westeappelle et de Ramscappelle envahirent le couvent, l'incendièrent et le détruisirent de fond en comble. Ter Doest ne put jamais se relever de ses ruines, et ses dépouilles furent partagées plus tard entre l'évêché de Bruges et l'abbaye des Dunes.

Il n'existait aucune ancienne chronique de Ter Doest, lorsqu'en 1845, MM. les chanoines Van de Putte et Carton, à l'aide des archives de cette abbaye et de celle des Dunes, conservées au séminaire de Bruges, firent paraître, dans le *Recueil de la Société d'émulation*, une chronique de Ter Doest, très-succinte et très-abrégée, mais à laquelle ils ont joint un *codex diplomaticus*, composé de cinquante-six chartes concernant ce monastère.

La chronique de MM. Van de Putte et Carton n'était qu'une charpente provisoire, un squelette, que M. Léopold Van Hollebeke a recouvert de muscles vivants, et qu'il fait marcher et parler.

En sa qualité d'archiviste, M. Van Hollebeke aime (et il a parfaitement raison) les dates exactes, comme aussi les petits détails de l'histoire; mais, écrivain élégant et judicieux, il a soin de ne jamais entraver la marche de son récit. Il est parvenu à faire tout à la fois un ouvrage d'érudition minutieuse et un livre d'une lecture agréable. Deux qualités bien rarement réunies.

Nous en donnerons, pour preuve, la manière dont il raconte l'histoire du frère Guillaume de Saeftinghe, le plus grand nom, sans doute, que rappelle Ter Doest :

« Il y a quinze ans, M. l'abbé Van de Putte se plaignait de ce que la mémoire de Zannequin, ce héros de l'indépendance dans

la West-Flandre, fût presque entièrement effacée, même dans le cœur de ceux dont les pères avaient partagé ses exploits. Aucun poëte qui ait élevé la voix pour le chanter, aucun historien qui ait eu le courage de le défendre avec énergie contre les infâmes accusations des écrivains de France, qui en ont fait à plaisir un homme de vile extraction, querelleur, rebelle, un meurtrier enfin!

« Mais il ne nous appartient pas de faire ressortir ici tout le fiel dont ils ont abreuvé le souvenir de ce grand homme; nous voulions en venir à une autre célébrité aussi négligée que la première, et qui se rapporte directement à notre sujet.

« Guillaume de Saeftinghe, de qui la légende s'était plu, dirait-on, à dénaturer le caractère, fut vengé enfin par une découverte aussi précieuse qu'inattendue; nous en devons l'exhumation au zèle infatigable de M. Kervyn de Lettenhoven, dont le nom se rattache à tant de trouvailles importantes pour notre gloire nationale. Un manuscrit du XIVe siècle, commun aux abbayes de Ter Doest et des Dunes, et qui provient sans doute de cette dernière, est tombé, à l'époque de la révolution, entre les mains de l'administration de Bruges, et a fourni, grâce aux travaux du plus savant de nos historiens, les moyens de renverser bien des erreurs qui, répétées pendant cinq siècles, semblaient avoir acquis une place parmi les axiomes de nos annales.

« Saeftinghe, cette brillante figure appelée à partager avec Breydel et de Coninck, dont elle a été la digne rivale, les lauriers de l'immortelle journée de Groeninghe, avait vu ternir son éclat par la partialité ou par l'ignorance des sources authentiques.

« L'épisode du frère convers de Ter Doest nous transporte à l'année 1302; toute la Flandre est en émoi, les saintes aspirations du peuple vers l'heure suprême de son entière délivrance, ont envahi le cœur de tous les vrais patriotes, et les ont fortifiés dans leur résolution d'être libres ou de succomber. Les *matines de Bruges*, cette première et sanglante protestation de la nation flamande contre le joug odieux de Philippe le Bel, sont consommées. Les corporations brugeoises sont campées au pied des

murs de Courtrai, et leurs légions ont été renforcées par l'arrivée de ceux d'Ypres et de Furnes, à qui s'est jointe toute la noblesse restée fidèle à la cause du malheureux Guido de Dampierre.

« Le retentissement de cet effort solennel avait pénétré jusqu'aux sombres voûtes du cloître ; Guillaume avait entendu que quelques-uns de ses parents se rendaient au secours des milices flamandes sous la conduite d'un gentilhomme zélandais, Jean, sire de Renesse. Il travaillait aux champs quand il reçut cette nouvelle. Doué d'une force athlétique et d'un bouillant caractère, il fut incapable de résister à l'entraînement général. A sa nature belliqueuse et avide d'aventures, le bruyant tumulte des camps, les chances et les exploits de la lutte souriaient bien plus que la paisible culture des terres ou la monotone solitude du couvent. Il resta quelque temps dans l'irrésolution : comment se transporter avec promptitude sur le théâtre du combat, et que faire après la guerre? Car le châtiment du prélat serait inévitable. Mais ces réflexions, loin de l'arrêter, ne firent qu'augmenter son ardeur ; une soif insatiable de gloire dévorait cette âme de feu.

« Dételant à la hâte un cheval avec lequel il labourait, il s'élança sur la route de Lille et atteignit le *Groeninghe kouter,* peu d'instants, paraît-il, avant que les deux armées en vinssent aux mains. Tous s'empressèrent autour de lui : cette apparition inattendue, le costume, la stature et la mâle vigueur qui dominait dans les traits de cet homme extraordinaire, éveillèrent la curiosité générale et firent regarder son arrivée comme un présage favorable. Et, en effet, il se fit remarquer constamment par son audace et par la féroce ardeur avec laquelle il sillonnait les rangs de l'ennemi. De tous côtés, il semait la mort. Quarante chevaliers français tombèrent désarçonnés par sa lourde massue de fer ; il en assomma, sans merci, quatorze cents [1] autres. Robert d'Artois, que Philippe le Bel avait mis à la tête

---

[1] Ce chiffre impossible appartient plus à la légende qu'à l'histoire sérieuse.

de tout ce que la chevalerie française possédait de plus puissant et de plus remarquable, voyant l'épouvante de ses soldats, s'était laissé entraîner, dans son aveugle fureur, jusqu'auprès du drapeau de Flandre. Guillaume de Saeftinghe l'aperçut, traversa la foule et lui asséna, sur la poitrine, un coup si terrible que le comte chancela sur sa selle; un second coup suivit le premier; le cavalier et le cheval roulèrent sur le sol, et il ne fallut qu'un instant pour les égorger tous les deux. Le frère convers avait ainsi décidé du sort de la bataille, car Guido de Saint-Pol s'enfuit à bride abattue et son exemple fut suivi par vingt mille de ses compagnons.

« Après cette journée, Guillaume se décida à retourner à Ter Doest; l'histoire se tait sur les conséquences de sa conduite, et ce n'est qu'en 1308 que nous le voyons reparaître sur la scène. Mais, cette fois, son rôle est tout différent. »

L'auteur raconte ensuite l'histoire, assez obscure et fort controversée, de la révolte de ce terrible moine contre son abbé; le siége qu'il soutint, seul, dans la tour encore existante de l'église de Lisseweghe; sa délivrance par son ami, Jean Breydel, et le fils de Pierre de Coninck; son excommunication par l'official de Tournai et son absolution par le pape; la part qu'il prit, « probablement » à la conquête de Rhodes, etc., etc. Il termine ainsi :

« Que l'on nous permette de faire un vœu. Le Gouvernement belge, qui met tant de sollicitude à faire revivre dans le cœur de la nation la mémoire de ces hommes qui l'ont illustrée, soit par leur génie, soit par leurs hauts faits militaires, poserait, à coup sûr, un acte dont la Flandre lui serait reconnaissante, en perpétuant, par un monument commun, les exploits des trois héros de la bataille des *Éperons d'or*. Car, on peut dire avec vérité que celle-ci fut, pour notre comté, ce que Waterloo fut pour l'Europe. »

Quant à l'exécution matérielle de ce bel ouvrage, il suffira de dire que les planches sont gravées sur cuivre par Onghena, et que le texte sort des presses de M. Edw. Gailliard.

R. Ch.

Jahrbücher des fränkischen Reichs (741-752), von Heinrich Hahn. Berlin, 1863.

Cet ouvrage fait partie des *Jahrbücher der deutsche Geschichte*, publiés, sous le patronage du roi de Bavière, Maximilien II, par la commission historique de l'Académie royale; c'est, comme l'ouvrage de M. Dummler dont nous avons parlé, un vrai modèle d'érudition et de science. On comprend combien il doit être intéressant pour notre histoire.

Une grande partie du livre est consacrée à la discussion de plusieurs questions litigieuses; nous citerons, entre autres, celles qui concernent le concile de Lestines, et le lieu et l'année de la naissance de Charlemagne. C. R.

Algemeine Franken-Geschichte, von Georg. Lommel. Wurzburg, 1863, Ier Band. Von Ursprung bis z. XIV Jahrhundert.

Depuis quelques années, l'histoire des Francs est devenue l'objet des études les plus intéressantes, en Allemagne et ailleurs. Tandis que les uns essayent de reconstituer laborieusement les annales primitives de cette race nomade, les autres s'efforcent d'en étudier le caractère et de dévoiler, si l'on peut s'exprimer ainsi, la mission dont ces peuples ont été chargés dans le développement de la société humaine. L'auteur nous annonce que ce livre est le fruit de quarante années de recherches dans les archives, d'études des monuments, et de voyages que l'on pourrait appeler ethnographiques. Nos annales primitives se mêlent intimement à celles des Francs : c'est à ce titre que nous signalons l'ouvrage. C. R.

Bibliotheca rerum germanicarum, edidit Philippus Jaffé. Tomus primus : *Monumenta corbeiensia*. Berolini, 1864, 1 vol. in-8°.

La grande entreprise des *Monumenta Germaniæ historica*,

qui se publie sous la direction de M. Pertz, doit se composer, comme chacun sait, de cinq parties distinctes : *Scriptores, Leges, Epistolæ, Diplomata, Antiquitates.* Commencée en 1826, elle n'a donné dans l'espace de 38 ans, que 15 volumes des *Leges* et 18 des *Scriptores*, et n'a pas entamé les trois autres divisions. Croyant que cette lenteur, dont on explique diversement les causes, est, en somme, un grand préjudice pour la science, un des principaux collaborateurs des *Monumenta*, M. P. Jaffé, l'auteur des *Regesta Pontificum*, a entrepris de commencer enfin la publication des parties négligées jusqu'ici, en introduisant quelques modifications qui trouveront de nombreux approbateurs. Ainsi, par exemple, au lieu de l'incommode format in-folio, il revient à l'in-octavo, le format du siècle, et, ce qui est le plus important, il s'efforce de grouper, dans chaque volume, les documents qui intéressent une époque historique, éclairent la vie d'un homme illustre ou appartiennent à un centre littéraire, une ville, un monastère.

C'est ainsi que le premier volume s'intitule *Monumenta Corbeiensia*, parce qu'une grande partie concerne la célèbre abbaye de Corvey ou Corbie, en Westphalie, ou en proviennent. Ce volume offre pour la Belgique un intérêt tout particulier : il renferme une nouvelle édition bien correcte et bien complète des lettres de Wibald, le célèbre abbé de Stavelot, qui fut également abbé de Corvey. Elle est faite d'après le manuscrit provenant de Malmédy, qui se trouve aujourd'hui aux Archives de Berlin et qui contient cette correspondance tenue probablement par les ordres de Wibald lui-même. Le recueil de M. Jaffé comprend 471 lettres; l'éditeur y a ajouté quelques renseignements sur Wibald, tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

L'entreprise de M. Jaffé sera vivement appuyée en Belgique, et nous faisons des vœux pour la prompte apparition de nouveaux volumes. C. R.

T A B L E

Dr.Coremans — La Belgique et la Bohême sous le rapport des traditions,etc.....1,121,233

R.Chalon — La seigneurie des Hayons..... 38

E.Vanderstraeten — Manuscrit inédit concernant la tombe belgo-romaine de Saventhem..... 57

Le Colonel G. — Le cardinal Mazarin mystifié par les Flamands..... 67

R.Chalon — Statistique rétrospective.-Tableau de la population du duché de Bouillon..... 74

Cte.De Villermont — Un duel en 1605..... 81

F.V. — Un procès de sorcellerie en Belgique.. 186

Is.Plaisant — Mémoire sur les hommes eélèbres de la Belgique qui ont visité l'Italie,sur les monuments et les souvenirs qu'ils y ont laissés.....200,292, 353

..... — Trois Mazarinades inédites..... 321

Raymaeckers — Notice historique sur la ville de Halen et l'ancien couvent de Marienrode..... 391

Ch.Ruekens — Notes pur l'histoire du théâtre à Anvers..... 405

M É L A N G E S

Alph.Wauters — Donation du village de Rosières à l' abbaye de Waulsort.-Cession du village de Cambron au chapitre de Soignies..... 99

De la Fons-Mélicoco — Documents inédits pur servir à l' histoire des guerres dans le nord de la France et en Belgique(1423-1428)..... 107

---- — Documents inédits pur servir à l' histoire de la rébellion des villes de Bruges et de Gand et de plusieurs autres événements de cette époque..... 217

---- — Documents inédits pur servir à l' histoire de la guerre du Bien public.. 327

Alph.Wauters Quelque chartres de la ville de Thuin 334
Ch.Ruelens Deux petites notes pur l'histoire des artcles belges..... 349
De la Fons-Mélicoco Documents inédits pour servir à l'histoire du nord de la Fance et de la Belgique sous Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche(1477-1482)....410

R E V U E B I B L I O G R A P H I Q U E

B.Dumortier,fils,Études sur les principaux monuments de Tournai(C.R.),pp.112.-A.Potthast,Bibliotheca historica medii avi, etc.(C.R.),114.-Dr.W.Lotz,Statistik d.deutschen Kunst des Mittelalters(C.R.),116.-L.Spach,Lettres sur les archives départmentales du Bas-Rhin(C.R.),117.-E.Dümmler,Jahrbücher der Deutschen Geschichte (C.R.),119.-L.-A.Warnkoenig et P.-A.-F.Gérard,les Carolingiens(C.R.), 225.-J.-G.Schoonbroodt,Inventaire analytique et chronologique des chartres du chapitre de Saint-Lambert de Liège(A.W.),227.-Amédée Thierry,Tableau de l'empire romain,depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement impérial en Occident(C.R.),227.-Jules Borgnet,Documents inédits concernant l'histoire de la province de Namur;Cartulaire de la commune de Bouvigne(Alp.W.),228.-C.VosmaerRembrant Harmens Van Ryn,ses précurseurs et ses années d'apprentissage(Alp.W.),230.-Edw.Van Even,l'Omgang de Louvain (C.R.),351.-Ph.de Montenon,La dynastie mérovingienne(C.R.),352.-Ad.Wolf,Marie-Christine,Erzherogin von Oesterreich;A.-E.von Vivenot,Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen(C.R.),352.-L.Van Hollebeke, Lisseweghe,son égliso et son abbaye(R.Ch.),426.-Heinrich Hahn,Jahrbücher des fränkischen Reichs(741-752),(C.R.),431.-Georg.Lommel, Allgemeine Franken-Geschichte(C.R.),431.-Philippus Jaffé,Bibliotheca rerum germanicarum:Monumenta corbeiensia(C.R.),431.

P L A N C H E S

Objets trouvé dans la tombe de Saventhem.

FIN DU TOME QUATRIÈME

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00679 9635